

Cahier des contributeurs

P.A.C Scot du Valenciennois

ÉLÉMENTS COMMUNIQUÉS PAR:

- LES SERVICES DE L'ÉTAT, COLLECTIVITÉS LOCALES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
- LES CONCESSIONNAIRES DE SERVICES OU DE TRAVAUX PUBLICS
- LES ENTREPRISES PRIVÉES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Votre contact : Martine RYMEK
Chargée d'études Données
☎ 03.27.99.83.18
m.rymek@eau-artois-picardie.fr

MONSIEUR LE PRÉFET
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER**
SERVICE ÉTUDES, PLANIFICATION ET
ANALYSE TERRITORIALE
62 BD DE BELFORT
CS 90007
59042 Lille Cedex

N/Réf : DPPC/SCEMADE/MR134479

Objet : Révision du SCOT du Valenciennois
V/Réf : Jacques Grière

Douai, le **23 JUIN 2023**

Monsieur le Préfet,

Pour donner suite à votre courrier du 17 avril 2023 concernant la révision du SCOT du Valenciennois, les services de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie attirent votre attention sur les enjeux associés à la gestion des eaux dans le cadre de l'élaboration de ce document.

En effet, le code de l'urbanisme instaure une obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le SAGE.

Ainsi, les SCOT, doivent être compatibles avec « *les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux* » et « *les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux* ».

Le SDAGE 2022-2027 du bassin Artois-Picardie est disponible sur le site internet suivant :
www.eau-artois-picardie.fr, rubrique SDAGE 2022-2027 (<https://www.eau-artois-picardie.fr/NODE/1781>).

Dans le cadre de sa révision, le Scot du Valenciennois devra être compatible avec les dispositions du SDAGE et notamment les éléments listés en annexes. Un guide pour faciliter cette compatibilité vient de paraître, vous le trouverez à l'adresse : www.eau-artois-picardie.fr, rubrique SDAGE 2022-2027 (https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/guide_urba_scot_modifie_pcb_230123af.pdf).

En complément, nous vous informons de la présence de périmètres de protection et d'aire d'alimentation de captages dans le secteur d'étude (cf. carte ci-jointe).

Nous vous invitons également à vous rapprocher des animateurs des SAGE : Scarpe-Aval (sage@pnr-scarpe-escaut.fr), Escaut (Audrey Liéval, audrey.lieval@symea.net) et Sensée (Séverine Ramette, severine.ramette@symea.net) sur lequel le secteur d'étude se situe. Des données complémentaires peuvent être disponibles et valorisées pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

Enfin, sachez que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est en mesure d'accompagner financièrement les collectivités qui engagent des actions (études, travaux, communication) pour atteindre le bon état des masses d'eau. Les thématiques concernées recouvrent le traitement des eaux pluviales, la préservation des zones humides, la maîtrise des pollutions et les économies d'eau.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général,

Agence de l'Eau ARTOIS-PICARDIE
La Directrice Générale Adjointe

Isabelle MATYKOWSKI

Thierry VATIN

Liste des pièces fournies dans ce courrier :

- Demande d'association
- Carte de la protection des milieux naturels sur le secteur d'étude
- Carte de la protection de la ressource en eau sur le secteur d'étude

Cette carte est réalisée à partir des données de la base de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et vous est fournie à titre indicatif. Pour tout complément, merci de contacter l'Agence Régionale de Santé, administration responsable des périmètres de protection.

- Liste des éléments avec lesquels le document d'urbanisme doit être compatible

- **Gérer les eaux pluviales** : le SDAGE stipule que les documents d'urbanisme déclinent le principe de gestion intégrée des eaux pluviales, à savoir : limiter l'imperméabilisation, gérer ces eaux à la source et favoriser l'infiltration. Ainsi, les collectivités identifient les secteurs où des mesures doivent être prises en conséquence. Une fois ces éléments définis, le SDAGE recommande fortement que les zonages pluviaux soient intégrés aux annexes des documents d'urbanisme et traduits dans le règlement des PLU(i) (cf. *orientation/disposition A2, A-2.1 et A-2.2*) ;
- **Inventorier les fossés, aménagements d'hydrauliques douces et ouvrages de régulation** : les documents d'urbanisme intègrent cet inventaire et les préservent en application du code de l'urbanisme (cf. *disposition A-4.2*) ;
- **Éviter le retournement des prairies et préserver, restaurer les éléments fixes du paysage** : les collectivités veillent dans leurs documents d'urbanisme, au maintien et à la restauration des prairies et des éléments de paysage, notamment en utilisant les zones agricoles protégées, les orientations d'aménagement et de programmation, les espaces boisés classés (y compris les haies) et l'identification des éléments de paysages (cf. *disposition A-4.3*) ;
- **Préserver l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau** : les règlements des documents d'urbanisme assurent la préservation de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau au titre de leur compatibilité avec les SAGE qui les concernent et mettent en œuvre les dispositions permettant d'assurer une telle préservation (cf. *disposition A-5.1*) ;
- **Intégrer les connaissances liées aux fonctionnalités écologiques dans le porter à connaissance** : dans le cadre des procédures liées aux documents d'urbanisme, les porter à connaissance intègrent les connaissances relatives à la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques continentaux et littoraux susceptibles d'être impactés (cf. *disposition A-7.4*) ;
- **Prendre en compte les enjeux liés aux écosystèmes aquatiques** : les documents d'urbanisme prennent en compte une stratégie locale qui identifie les enjeux en termes de préservation et de restauration des écosystèmes aquatiques, y compris les corridors écologiques, en vue de la préservation des enjeux en matière de biodiversité aquatique (cf. *disposition A-7.5 du SDAGE 2022-2027*) ;
- **Classer les zones humides identifiées** : les zones humides identifiées dans les SAGE doivent bénéficier d'un classement en zone naturelle et forestière ou en zone agricole dans les documents d'urbanisme (cf. *Disposition A-9.1*) ;
- **Préserver les zones humides** : les documents d'urbanisme doivent protéger les zones humides de toute destruction grâce à leur règlement, en s'appuyant sur toutes les connaissances disponibles : « zone à dominante humide », RAMSAR, inventaires SAGE. Ces cartes ne sont pas exhaustives (cf. *Disposition A-9.3*) ;
- **Mettre en œuvre la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC)** : la séquence ERC est appliquée lors de la mise en place de projets d'aménagement. Cette séquence consiste d'abord à éviter les impacts potentiels du projet en sélectionnant un site qui impactera le moins la biodiversité ou en renonçant au projet. Les impacts non évités doivent être réduits. Enfin, les impacts restants doivent faire l'objet de mesures compensatoires selon des règles définies par le SDAGE. Ainsi, le SDAGE stipule qu'en cas de mesure compensatoire pour une zone humide, celle-ci doit se faire prioritairement sur le même territoire de SAGE que la destruction et en zones non agricoles (c'est à dire hors zones A des PLU(i)). Nous vous recommandons vivement de vous référer pour plus de détails à la *Disposition A-9.5* ;

- **Éviter les habitations légères de loisirs dans les zones humides et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau** : les documents d'urbanisme prévoient les conditions nécessaires pour préserver les zones humides, leur fonctionnalité et l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau en y interdisant les habitations légères de loisirs (cf. R.111-37 du code de l'urbanisme), qui entraîneraient leur dégradation. Les collectivités sont notamment invitées à classer les zones humides en zones naturelles et forestières ou en zones agricoles afin d'y interdire toute extension ou réhabilitation d'habitations légères de loisirs (cf. *Disposition A-9.4*) ;
- **Préserver les aires d'alimentation des captages** : les documents d'urbanisme contribuent à la préservation et à la restauration qualitative et quantitative des aires d'alimentation des captages (cf. *disposition B 1.2*) ;
- **Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau** : les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme adaptent leur développement urbain à la disponibilité des ressources en eau au travers de leurs documents d'urbanisme (cf. *Orientation B-2*) ;
- **Mettre en regard les projets d'urbanisation avec les ressources en eau et les équipements à mettre en place** : les documents d'urbanisme doivent être élaborés en cohérence avec les schémas de distribution d'eau potable et doivent mettre en regard les projets d'urbanisation et de développement économique avec les ressources en eau disponibles et les équipements à mettre en place (cf. *disposition B-2.2*) ;
- **Préserver le caractère inondable des zones identifiées** : les documents d'urbanisme préservent le caractère inondable de ces zones (cf. *Disposition C-1.1*) ;
- **Éviter toute aggravation des risques d'inondations** : pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, les documents d'urbanisme comprennent des dispositions visant à éviter toute aggravation des risques d'inondations notamment à l'aval, en limitant l'imperméabilisation, en privilégiant l'infiltration, ou à défaut, la rétention des eaux pluviales et en facilitant le recours aux techniques alternatives et au maintien, éventuellement par identification, des éléments de paysage (haies, ...) en application de l'article L151-23 du code de l'urbanisme (cf. *disposition C-2.1*) ;
- **Préserver le caractère naturel des annexes hydrauliques** : les documents d'urbanisme préservent le caractère naturel des annexes hydrauliques et des zones naturelles d'expansion de crues (cf. *Disposition C-4.1*) ;

Réf. : SEPAT / CAT

DEMANDE D'ASSOCIATION

OBJET : Révision du SCOT du Valenciennois

Nom du service : **A préciser obligatoirement**

Agence de l'eau Artois Picardie
200 rue Marceline - BP 80818
59508 Douai cedex

Nom de la personne référente et coordonnées:

Demande l'association à l'étude citée en objet :
(renseigner un des cadres ci-dessous)

OUI



NON



Document à retourner, **rapidement**, après l'avoir complété à :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
SEPAT / CAT
62, Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE Cedex

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 xx

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

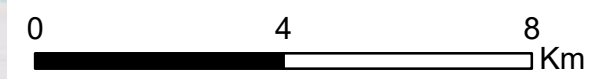
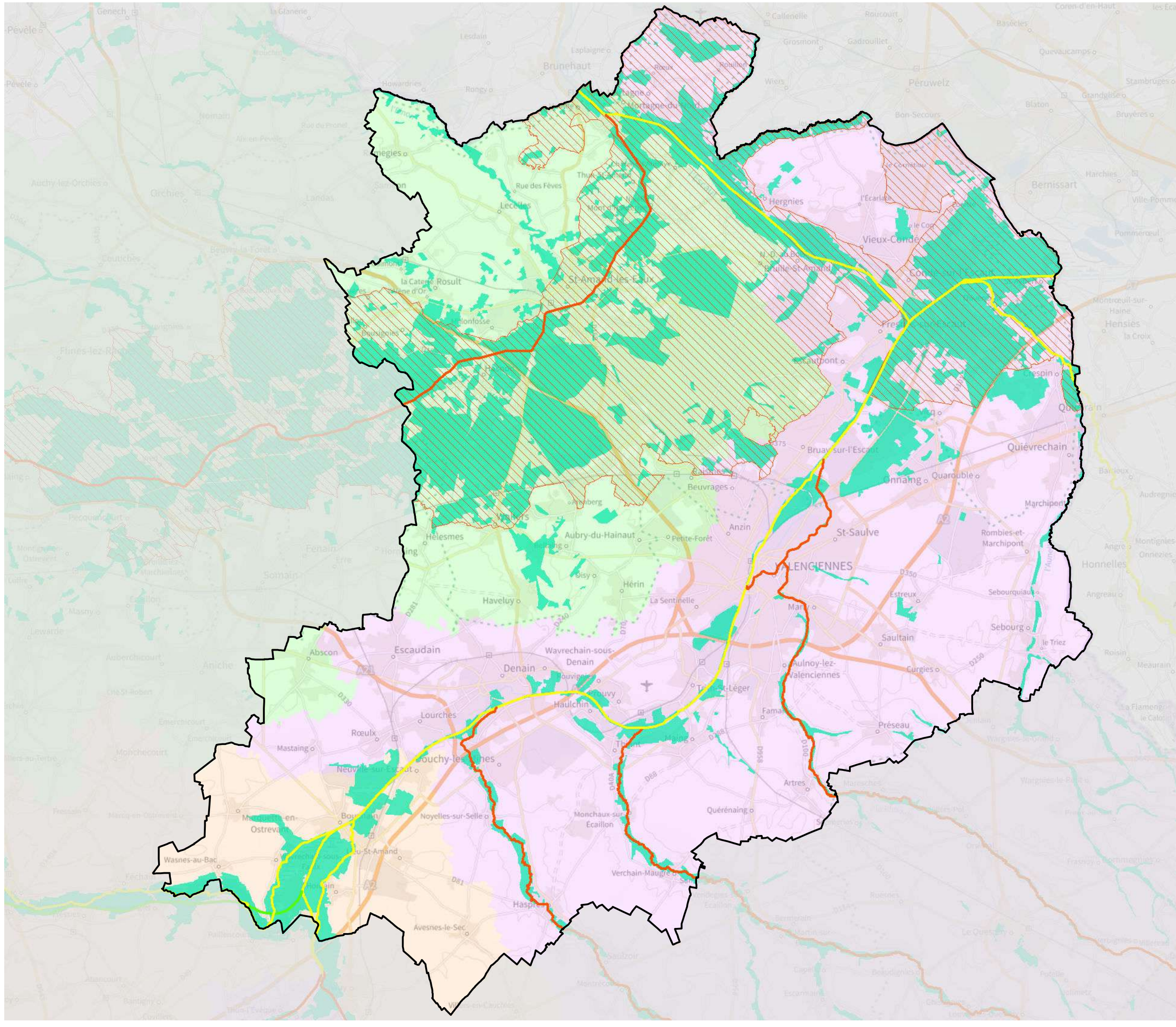
PROTECTION DES MILIEUX NATURELS SCoT Valenciennes

Protection des milieux naturels État ou potentiel écologique (2018-2020)

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Zones à dominante humide**
- Zones à dominante humide
 - Zones RAMSAR

- SAGE**
- ESCAUT
 - SCARPE AVAL
 - SENSÉE



IGN, Geo2france, AEAP
Agence de l'Eau Artois Picardie - MRymek
Porter à connaissance_scoT_valenciennois_milieux_naturels
Date : 24/05/2023

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU SCoT Valenciennes

Protection de la ressource en eau

État des captages en eau potable

- Actif
- En projet
- Perspective d'abandon
- Abandonné (fermé)

Protection des captages en eau potable

- Début consultation services
- Engagée par convention
- Etablissement rapport HGA
- Premier jour d'enquête ou CDH
- Fin de consultation
- D.U.P
- Publication aux Hypothèques

Périmètres de protection des captages (actif)

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

Aires d'alimentation des captages

- Aires d'alimentation des captages



Répertoire des servitudes radioélectriques

DEPARTEMENT: 059 COMMUNE: 59603 (59603) Type servitude: PT1 Type servitude: PT2 Type servitude: PT2LH

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8710	D	05/03/1985	PT1	E59	50° 19' 48" N	3° 27' 28" E	m	PROUVY/VALENCIENNES-AÉRODROME 0590240006	
Communes grevées : PROUVY(59475), ROUVIGNIES(59515), TRITH-SAINT-LEGER(59603),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
E59	D.D.E. du NORD	Hôtel de la DDE 44 R de Tournai BP 289	59019	LILLE CEDEX	03.20.40.54.54	

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

DEPARTEMENT: 059 COMMUNE: 59475 (59475) Type servitude: PT1 Type servitude: PT2 Type servitude: PT2LH

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8710	D	05/03/1985	PT1	E59	50° 19' 48" N	3° 27' 28" E	m	PROUVY/VALENCIENNES-AÉRODROME 0590240006	
Communes grevées : PROUVY(59475), ROUVIGNIES(59515), TRITH-SAINT-LEGER(59603),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
E59	D.D.E. du NORD	Hôtel de la DDE 44 R de Tournai BP 289	59019	LILLE CEDEX	03.20.40.54.54	

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.

Répertoire des servitudes radioélectriques

DEPARTEMENT: 059 COMMUNE: 59515 (59515) Type servitude: PT1 Type servitude: PT2 Type servitude: PT2LH

N°	D/A	Date	Type	Gestion	Latitude	Longitude	Alt. (NGF)	Nom de la station et N° ANFR	Extrémité FH : Nom de la station et N° ANFR
8710	D	05/03/1985	PT1	E59	50° 19' 48" N	3° 27' 28" E	m	PROUVY/VALENCIENNES-AÉRODROME 0590240006	
Communes grevées : PROUVY(59475), ROUVIGNIES(59515), TRITH-SAINT-LEGER(59603),									

Coordonnées des différents services propriétaires et gestionnaires de servitudes :

N°	Nom du gestionnaire	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Télécopie
E59	D.D.E. du NORD	Hôtel de la DDE 44 R de Tournai BP 289	59019	LILLE CEDEX	03.20.40.54.54	

Les informations fournies dans la base de données **SERVITUDES**, résultant de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R20-44-11 5° du code des postes et communications électroniques, sont des fichiers administratifs dont la fiabilité n'est pas garantie. Cela vaut notamment pour les coordonnées géographiques : il convient de rappeler que ce sont les plans et décrets de servitudes qui sont les documents de référence en la matière.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfectures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme. Les copies des plans et décrets peuvent être consultés aux archives nationales (adresse ci-dessous).

Hors zones de servitudes, d'autres contraintes peuvent s'appliquer (Cf. article L112.12 du code de la construction relatif à la réception de la radiodiffusion). Concernant d'éventuelles interférences avec des stations radioélectriques non protégées par des servitudes, le site www.cartoradio.fr recense les stations hormis celles dépendant de l'Aviation Civile et des ministères de la Défense et de l'intérieur.



Géosciences pour une Terre durable

brgm

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
SEPAT / UNITE PLANIFICATION
A l'attention de Monsieur Le Chef Du SEPAT
62 Boulevard De Belfort - CS 90007
59042 LILLE CEDEX

BILLY-MONTIGNY, le 09 mai 2023

*V/Réf. : CAT/PG | Révision générale du SCOT du VALENCIENNOIS
Affaire suivie par Jacques GRIERE*

*N/Réf. : DRP/DPSM NORD/2023-D0333/AP – Dos. : 23NOR005P201/PA
Affaire suivie par : Ph. ANDRZEJEWSKI - Tél. : 03.21.79.00.59 - Mail : p.andrzejewski@brgm.fr*

Objet : RENSEIGNEMENT MINIER

Référence : Code Minier – Article L 154-2 : « *Le vendeur d'un terrain sur le tréfonds duquel une mine a été exploitée est tenu d'en informer par écrit l'acheteur ; il l'informe également, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation* »

Monsieur Le Chef Du SEPAT,

Le Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM) du BRGM assure le renseignement minier, au sens du premier alinéa de l'article L 154-2 du Code Minier, dans le cadre de la mission que lui a confiée l'Etat.

Cette mission concerne à l'heure actuelle les concessions de mine de houille, dont le dernier titulaire était CHARBONNAGES DE FRANCE.

En réponse à votre correspondance du 17 avril 2023, rappelée en objet et reprise en annexe 1, par laquelle vous consultez nos services dans le contexte de la réalisation du porter à connaissance/de la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du VALENCIENNOIS, nous vous informons que le DPSM est chargé, dans le cadre de la gestion opérationnelle de l'Après-Mine confiée par l'Etat, de la surveillance de :

- ↪ 205 ouvrages au titre du Code Minier (cf. annexe 2) ;
- ↪ 38 ouvrages au titre du Code de l'Environnement (cf. annexe 3).

Pour permettre à l'Etat ou à ses représentants d'assurer ses missions de surveillance, un accès à ces ouvrages/installations devra être maintenu par les propriétaires des terrains concernés, leurs ayants-droit ayants-cause. Cet accès devra s'effectuer à tout moment du jour ou de la nuit et à toutes périodes (visites quotidiennes, interventions portant sur plusieurs jours...).

Direction des Risques et Prévention

Département Prévention et Sécurité Minière - Unité Territoriale Après-Mine Nord
Rue Blériot, 62420 Billy-Montigny – France
Tél. +33 (0)3 21 79 00 60 - Fax +33 (0)3 21 79 00 58

Siège - Centre scientifique et technique
3, avenue Claude-Guillemin, BP 36009, 45060 Orléans Cedex 2 – France
Tél. +33 (0)2 38 64 34 34 – Fax +33 (0)2 38 64 35 18

brgm bureau de recherches géologiques et minières – établissement public à caractère industriel et commercial – RCS Orléans – SIREN 582 056 149
www.brgm.fr

Les regards de visite des puits de mine ainsi que les accès à l'ensemble des ouvrages surveillés au titre du Code Minier et du Code de l'Environnement doivent rester dégagés de tous dépôts et obstacles afin de permettre toutes les opérations de maintenance et de contrôle obligatoires autant que nécessaire, dans l'objectif de préserver la sécurité des personnes et des biens.

Les puits de mine et les sondages de décompression sont à l'origine d'aléas miniers dont les données pour les communes concernées sont disponibles en consultant le site de la DREAL HAUTS-DE-FRANCE (<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Les-aleas-miniers-dans-les-departements-du-Nord-et-du-Pas-de-Calais>).

Pour toutes demandes de renseignements sur les aléas, les dispositions réglementaires et législatives, nous vous suggérons de vous rapprocher de la DDTM/DREAL HAUTS-DE-FRANCE.

Afin d'éviter les conséquences d'inondation sur les biens et les personnes, les installations des Stations de Relevage des Eaux (SRE) reprises dans le tableau en annexe 2 doivent pouvoir fonctionner de façon continue.

Pour toutes questions ou demande de plans concernant ces Installations Hydrauliques de Sécurité (IHS), vous pouvez prendre contact avec nos services en la personne de Madame Déborah BESZTERDA au 03.21.79.76.92 ou au 07.72.25.20.26.

Pour les piézomètres relevant du Code de l'Environnement, il ne sera procédé dans un rayon de dix mètres autour des piézomètres à aucun dépôt de matières ou matériaux pouvant modifier, par infiltration, la qualité de l'eau au droit des piézomètres et rendre ainsi les contrôles inexploitable.

Pour toutes questions concernant ces piézomètres, vous pouvez prendre contact avec nos services en la personne de Madame Elise GRISEY au 03.21.79.76.91 ou au 06.45.02.71.26.

Le réseau de surveillance de l'ex-usine d'agglomération de ROUSSEAU, qui était initialement constitué de 11 points de prélèvements, n'est plus constitué aujourd'hui que de 4 ouvrages qui doivent être maintenus pour une réactivation potentielle (Cf. annexes 3 et 4).

Nous vous précisons également les statuts des sites suivants ayant appartenu aux CHARBONNAGES DE FRANCE quant à leur classement en SIS ou en SUP :

- Site de l'ex-cokerie de LOURCHES : classement en SUP (AP du 01/08/2019) ;
- Site de l'ex-cokerie de THIERS : projet SUP (en cours d'instruction par la DREAL des HAUTS-DE-FRANCE, unité des Sites et Sols Pollués d'AMIENS) ;
- Site de l'ex-cokerie de QUIEVRECHAIN : SIS non acté ;
- Site de l'ex-usine d'agglomération « BONNUET » d'ESCAUDAIN : classement en SIS ou en SUP (en cours d'étude par la DREAL HAUTS-DE-FRANCE, unité des Sites et Sols Pollués d'AMIENS) ;
- Site de l'ex-Usine d'agglomérés de ROUSSEAU : classement en SIS ou en SUP (en cours d'étude par La DREAL HAUTS-DE-FRANCE, unité des Sites et Sols Pollués d'AMIENS).

En complément, vous trouverez en annexe 5 du présent courrier une liste des objets surveillés par le DPSM avec leur définition.

Pour toutes questions sur les risques naturels, technologiques et industriels, nous vous invitons à consulter le site Géorisques (<http://www.georisques.gouv.fr>).

Nous ne voyons pas l'utilité de nous associer à la révision générale du SCOT du VALENCIENNOIS et restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Chef Du SEPAT, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice QUIRIN



Directeur de l'UTAM Nord
Département Prévention et Sécurité Minière

P.J : - ANNEXE 1 : Votre courrier de demande de renseignements du 17/04/2023.

- ANNEXE 2 : Liste des ouvrages surveillés au titre du Code Minier.

- ANNEXE 3 : Liste des ouvrages surveillés au titre du Code de l'Environnement.

- ANNEXE 4 : Liste des anciens ouvrages non surveillés au titre du Code de l'Environnement.

- ANNEXE 5 : Liste des objets surveillés par le DPSM avec leur définition.

- ANNEXE 6 : Cartes de localisation par commune des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L153 du Code Minier et/ou des installations relevant du Code de l'Environnement (32 cartes).

Annexe 1

Courrier de demande de renseignements de la DDTM du 17/04/2023

**PRÉFET DU NORD**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Lille, le 17 AVR. 2023

Réf. : SEPAT



Le chef du Service études, planification et analyses territoriales

Affaire suivie par : Jacques Grière
Tél. : 03 28 03 86 17
jacques.griere@nord.gouv.fr

BRGM/DPSM
Rue Ampère
BP 52
62420 BILLY MONTIGNY

Objet : Révision générale du SCOT du Valenciennois
PJ 1 - fiche demande association
Réf. : CAT/PG

Par délibération du 13 décembre 2022, le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV) a décidé la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale du Valenciennois.

La DDTM est en charge, par délégation du préfet, de la réalisation du porter à connaissance de l'Etat (PAC).

L'association de l'Etat étant désormais facultative, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître, à l'aide de l'imprimé ci-joint, si vous souhaitez être associé à cette procédure.

En tant que porteur des politiques publiques connaissant divers enjeux intéressant ce territoire, ou en tant que gestionnaire de servitude(s) d'utilité publique (SUP), vous êtes invités à contribuer à la constitution de ce Porter À Connaissance.

En effet, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le préfet doit porter à la connaissance de la commune, en combiné, les informations nécessaires à l'exercice de sa compétence en matière d'urbanisme, notamment les servitudes d'utilité publique, les études techniques en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement et en matière d'inventaire général du patrimoine culturel.

Il conviendrait de transmettre à la DDTM tous les éléments en votre possession devant être portés à la connaissance de la collectivité (prescriptions nationales ou particulières, servitudes d'utilité publique, projets d'intérêt général, mais également toutes les études en matière de prévention des risques ou de protection de l'environnement, d'habitat, de déplacements...).

→ soit par voie papier au Service études, planification et analyses territoriales / Unité planification – 62, Boulevard de Belfort – CS 90007 – 59042 LILLE Cedex
→ soit par courriel à : ddtm-suct-pac@nord.gouv.fr
avec les éventuelles pièces jointes sous format numérique (cartographie notamment).

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 xx
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefet59/](https://www.linkedin.com/company/prefet59/)

J'attire votre attention sur l'importance que revêt la constitution de ce porter à connaissance, la responsabilité de l'Etat pouvant être engagée si les éléments à caractère réglementaire n'étaient pas fournis. D'autre part, ce porter à connaissance sera intégré au dossier, soumis à l'enquête publique.


Je vous invite à me communiquer ces éléments dans un délai maximum de 2 mois pour faciliter la mise en œuvre de la démarche engagée par la commune.

Vous veillerez également à communiquer tout au long de la procédure toute nouvelle information qui justifierait une actualisation du PAC. Je vous rappelle que la non-fourniture de données de caractère réglementaire engage la responsabilité de l'Etat.

Le Chef du Service études, planification et analyses territoriales


Thibault VANDEBESSELAER

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 xx
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefet59/](https://www.linkedin.com/company/prefet59/)

**PRÉFET DU NORD**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Réf : SEPAT / CAT

DEMANDE D'ASSOCIATION

Objet : Révision du SCOT du Valenciennois

Nom du service : **A préciser obligatoirement**

Nom de la personne référente et coordonnées:

Demande l'association à l'étude citée en objet :
(renseigner un des cadres ci-dessous)

OUI NON

Document à retourner, **rapidement**, après l'avoir complété à :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
SEPAT / CAT
62, Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE Cedex

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 xx
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefet59/](https://www.linkedin.com/company/prefet59/)

Annexe 2

Liste des ouvrages surveillés au titre du Code Minier

Ouvrages surveillés au titre du Code Minier					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Abscon	La Pensée	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AM n°489.
59	Abscon	Saint Auguste	Puits de mine (sans événement).	AZINCOURT	ZD n°4.
59	Anzin	Barrière	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S52 RA 05 de RAISMES à Valenciennes et le puits Pavé Sud de RAISMES à Anzin).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur la parcelle AO n°216.
59	Anzin	Bleuse Borne	Puits de mine (sans événement)	RAISMES	AH n°821.
59	Anzin	Puits Cave	Puits de mine (sans événement)	RAISMES	AL n°827.
59	Anzin	Cave Avaleresse	Puits de mine avec événement et regard de visite déporté.	RAISMES	Puits de mine sur AL n°826. Regard de visite déporté sur AL n°827.
59	Anzin	Des Jardins	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S12 RA 03 de RAISMES à Valenciennes et le puits Pavé Sud de RAISMES à Anzin).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur la parcelle AK n°245.
59	Anzin	La Croix Nord	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S12 RA 03 de RAISMES à Valenciennes et le puits Pavé Sud de RAISMES à Anzin).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur la parcelle AI n°442.
59	Anzin	La Croix Sud	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S12 RA 03 de RAISMES à Valenciennes et le puits Pavé Sud de RAISMES à Anzin).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur la parcelle AI n°445.
59	Anzin	Le Moulin 1 (Nord)	Puits de mine (sans événement).	RAISMES	AH n°960.
59	Anzin	Le Moulin 2 (Sud)	Puits de mine (avec événement).	RAISMES	AH n°960.
59	Anzin	Mitant	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S12 RA 03 de RAISMES à Valenciennes et le puits Pavé Sud de RAISMES à Anzin).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur la parcelle AI n°640.
59	Anzin	Pavé Nord	Puits de mine (sans événement).	RAISMES	AI n°628.
59	Anzin	Pavé Sud	Puits de mine (sans événement).	RAISMES	AI n°663.
59	Anzin	Raismes Epuisement	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S15 RA 04 de RAISMES à Petite-Forêt).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur la parcelle AR n°210.
59	Anzin	Raismes Extraction	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression	RAISMES	Puits supposé se trouver sur la parcelle AR n°361.

Ouvrages surveillés au titre du Code Minier					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Titre minier	Section et numéro parcelle
			S15 RA 04 de RAISMES à Petite-Forêt).		
59	Anzin	Saint Jean	Puits de mine avec regard de visite déporté et évent.	RAISMES	Puits de mine, regard de visite déporté et évent sur AK n°439
59	Anzin	Saint Louis	Puits de mine (sans évent).	RAISMES	AH n°842
59	Anzin	Verger	Puits de mine (sans évent).	RAISMES	AO n°661
59	Anzin	S10 RA 02	Sondage de décompression raccordé au réseau de surveillance automatisé Gaz.	RAISMES	AH n°821
59	Bruay-sur-l'Escaut	S03 SS 01	Sondage de décompression raccordé au réseau de surveillance automatisé Gaz.	SAINTE SAULVE	AP n°112
59	Bruille Saint Amand	PzH-B et PzC-B	Doublet piézométrique.	BRUILLE	A n°436
59	Bruille Saint Amand	Puits Taffin	Puits de mine (sans évent).	ODOMEZ	B n°430
59	Bruille Saint Amand	S11 OD 01	Sondage de décompression.	ODOMEZ	B n°430
59	Condé-sur-l'Escaut	PP5	Piezomètre Profond.	VIEUX CONDE	AP n°94
59	Condé-sur-l'Escaut	Chabaud La Tour 1	Puits de mine (avec évent)	VIEUX CONDE	AM n°139
59	Condé-sur-l'Escaut	Chabaud La Tour 2	Puits de mine (sans évent)..	VIEUX CONDE	AM n°137
59	Condé-sur-l'Escaut	Chabaud La Tour 3	Puits de mine (sans évent).	VIEUX CONDE	AM n°137
59	Condé-sur-l'Escaut	Ledoux 1	Puits de mine (sans évent).	VIEUX CONDE	B n°496
59	Condé-sur-l'Escaut	Ledoux 2	Puits de mine (avec évent).	VIEUX CONDE	B n°496
59	Condé-sur-l'Escaut	S07 VC 02	Sondage de décompression.	VIEUX CONDE	AI n°180
59	Condé-sur-l'Escaut	S48 VC 06	Sondage de décompression.	VIEUX CONDE	BA n°495
59	Condé-sur-l'Escaut	Moulineaux	Station de Relevage des Eaux.	VIEUX CONDE	B n°680 et 681p
59	Condé-sur-l'Escaut	La Canarderie	Station de Relevage des Eaux.	VIEUX CONDE	B n°680
59	Condé-sur-l'Escaut	Terril 195A	Amas de minerais.	VIEUX CONDE	B n°257p, 259, 260p, 575p, 597p, 610p, 638p, 683p
59	Denain	Bayard	Puits de mine localisé (surveillance assurée par les puits Renard 1 et Renard 2 d'ANZIN à Denain et le sondage de décompression S39 AZ 08 d'ANZIN à Denain.	ANZIN	AH n°112
59	Denain	Bellevue	Puits de mine (sans évent).	ANZIN	AD n°155
59	Denain	Casimir	Puits de mine avec regard de visite déporté.	ANZIN	Puits de mine avec regard de visite déporté sur BE n°529
59	Denain	Chabaud Latour 57	Puits de mine (sans évent).	ANZIN	AL n°2748
59	Denain	Chabaud Latour 58	Puits de mine (sans évent).	ANZIN	AL n°2748
59	Denain	Enclos 1	Puits de mine (sans évent).	DENAIN	AX n°10
59	Denain	Enclos 2	Puits de mine (sans évent).	DENAIN	Non cadastré.
59	Denain	Ernestine	Puits de mine (sans évent).	ANZIN	AK n°419
59	Denain	Jean Bart	Puits de mine avec regard de visite déporté et évent.	ANZIN	Puits de mine sur BH n°1587 . Regard de visite déporté et évent sur BH n°1382.
59	Denain	Joseph Périer	Puits de mine sans évent.	ANZIN	AL n°2583
59	Denain	Mathilde	Puits de mine avec évent et regard de visite déporté.	ANZIN	AI n°93
59	Denain	Napoléon	Puits de mine (sans évent).	ANZIN	AB n°561

Ouvrages surveillés au titre du Code Minier					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Denain	Orléans	Puits de mine (sans événement).	DENAIN	BD n°961
59	Denain	Renard 1	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	BE n°481
59	Denain	Renard 2	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	BE n°482
59	Denain	Turenne	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AI n°720
59	Denain	Villars Epuisement	Puits de mine sans événement avec regard de visite déporté.	ANZIN	Puits sur AY n°282 Regard de visite déporté sur BH n°1749
59	Denain	Villars Extraction	Puits de mine sans événement avec regard de visite déporté.	ANZIN	Puits sur AY n°283 Regard de visite déporté sur BH n°1749
59	Denain	S39 AZ 08	Sondage de décompression.	ANZIN	ZA n°505
59	Denain	S43 DE 02	Sondage de décompression	DENAIN	AY n°360
59	Denain	S45 DE 03	Sondage de décompression	DENAIN	AY n°343
59	Douchy-les-Mines	Boca	Puits de mine (sans événement)	DOUCHY	C n°2192
59	Douchy-les-Mines	Douchy	Puits de mine (sans événement)	DOUCHY	A n°2052
59	Escaudain	Audiffret Pasquier 1	Puits de mine (sans événement)	ANZIN	AH n°192
59	Escaudain	Audiffret Pasquier 2	Puits de mine (sans événement)	ANZIN	AH n°192
59	Escaudain	Cuvette	Puits de mine (sans événement)	ANZIN	AM n°151
59	Escaudain	Elise	Puits de mine (sans événement)	ANZIN	AX n°215
59	Escaudain	Escaudain	Puits de mine (sans événement)	ANZIN	AL n°393
59	Escaudain	Roeulx 1	Puits de mine (sans événement)	ANZIN	AS n°148
59	Escaudain	Roeulx 2	Puits de mine (sans événement)	ANZIN	AS n°148
59	Escaudain	Saint Mark 1	Puits de mine (sans événement)	ANZIN	AA n°232
59	Escaudain	Saint Mark 2	Puits de mine (sans événement)	ANZIN	AA n°232
59	Escaudain	Schneider Sainte Barbe	Puits de mine (sans événement)	DOUCHY	AB n°434
59	Escaudain	S01 AZ 01	Sondage de décompression	ANZIN	AS n°115
59	Escaudain	S02 AZ 02	Sondage de décompression	ANZIN	AH n°193
59	Escautpont	Carniaux 1	Puits de mine (sans événement)	FRESNES	AE n°199
59	Escautpont	Carniaux 2	Puits de mine (sans événement)	FRESNES	AE n°222
59	Escautpont	Moulin	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S57 FS 02 de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut et le puits Sout 2 d'ESCAUTPONT à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur la parcelle AH n°34
59	Escautpont	S49 FS 01	Sondage de décompression	FRESNES	A n°32
59	Escautpont	Mare Ansart	Station de Relevage des Eaux	RAISMES	AK n°78, 103
59	Fresnes-sur-Escaut	Bonne Part Epuisement	Puits de mine (sans événement)	FRESNES	AO n°714
59	Fresnes-sur-Escaut	Bonne Part Extraction	Puits de mine (sans événement)	FRESNES	AO n°714
59	Fresnes-sur-Escaut	Brûlées Epuisement	Puits de mine (sans événement)	FRESNES	AO n°330
59	Fresnes-sur-Escaut	Brûlées Extraction	Puits de mine (sans événement)	FRESNES	AO n°596
59	Fresnes-sur-Escaut	Caulier	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S49 FS 01 de FRESNES à Escautpont et le puits Saint Mathias Epuisement de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AL n°99.

Ouvrages surveillés au titre du Code Minier					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Fresnes-sur-Escaut	Clausin Epuisement	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S04 VC 01 de VIEUX CONDE à Vieux-Condé et le puits Sarteau 1 Epuisement de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AL n°234.
59	Fresnes-sur-Escaut	Clausin Extraction	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S04 VC 01 de VIEUX CONDE à Vieux-Condé et le puits Sarteau 1 Epuisement de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AL n°120.
59	Fresnes-sur-Escaut	Elisabeth Dahié Couchant	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S57 FS 02 de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut et le puits Soult 2 d'ESCAUTPONT à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AP n°816.
59	Fresnes-sur-Escaut	Elisabeth Dahié Levant	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S57 FS 02 de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut et le puits Soult 2 d'ESCAUTPONT à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AP 814
59	Fresnes-sur-Escaut	Jeanne Colard 1	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S04 VC 01 de VIEUX CONDE à Vieux-Condé et le puits Saint Mathias Epuisement de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AX n°695.
59	Fresnes-sur-Escaut	Jeanne Colard 2	Puits de mine avec évent et regard de visite déporté.	FRESNES	Puits, regard de visite déporté et évent situés sur AX n°46.
59	Fresnes-sur-Escaut	Jeanne Colard 3	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S49 FS 01 de FRESNES à Escautpont et le puits Saint Mathias Epuisement de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AX n°45.
59	Fresnes-sur-Escaut	Long Farva	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S49 FS 01 de FRESNES à Escautpont et le puits Saint Mathias Epuisement de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AL n°180.
59	Fresnes-sur-Escaut	Pierronne	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S49 FS 01 de FRESNES à Escautpont et le puits Saint Mathias Epuisement de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AX n°556.

Ouvrages surveillés au titre du Code Minier					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Fresnes-sur-Escaut	Point du Jour	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S57 FS 02 de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut et le puits Soult 2 d'ESCAUTPONT à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver dans le domaine non cadastré.
59	Fresnes-sur-Escaut	Rameaux Epuisement	Puits de mine (sans événement)	FRESNES	AO n°568.
59	Fresnes-sur-Escaut	Rameaux Extraction	Puits de mine (sans événement)	FRESNES	AO n°568.
59	Fresnes-sur-Escaut	Routard Epuisement	Puits de mine sans événement avec regard de visite déporté	FRESNES	Puits situé sur AX n°480 Regard de visite déporté situé sur U n°1081.
59	Fresnes-sur-Escaut	Routard Extraction	Puits de mine sans événement avec regard de visite déporté.	FRESNES	Puits situé sur AX n°12 Regard de visite déporté situé sur U n°1081.
59	Fresnes-sur-Escaut	Saint Jacques	Puits de mine (sans événement).	FRESNES	AO n°443.
59	Fresnes-sur-Escaut	Saint Lambert Epuisement	Puits de mine (sans événement).	FRESNES	AI n°36.
59	Fresnes-sur-Escaut	Saint Lambert Extraction	Puits de mine (sans événement).	FRESNES	AI n°36.
59	Fresnes-sur-Escaut	Saint Mathias Epuisement	Puits de mine (sans événement).	FRESNES	AI n°41.
59	Fresnes-sur-Escaut	Saint Mathieu	Puits de mine (sans événement).	FRESNES	AM n°67.
59	Fresnes-sur-Escaut	Saint Nicolas Epuisement	Puits de mine avec événement et regard de visite déporté.	FRESNES	Puits avec événement et regard de visite déporté sur AN n°407.
59	Fresnes-sur-Escaut	Saint Nicolas Extraction	Puits de mine avec événement et regard de visite déporté.	FRESNES	Puits avec événement situé sur AN n°511 et regard de visite déporté sur AN n°561.
59	Fresnes-sur-Escaut	Saint Pierre	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S04 VC 01 de VIEUX CONDE à Vieux-Condé et le puits Saint Mathias Epuisement de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AX n°524.
59	Fresnes-sur-Escaut	Sainte Anne Extraction	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S04 VC 01 de VIEUX CONDE à Vieux-Condé et le puits Sarreau 1 Epuisement de FRESNES à Fresnes-sur-Escaut).	FRESNES	Puits supposé se trouver sur AK n°93.
59	Fresnes-sur-Escaut	Sarreau 1 Epuisement	Puits de mine (avec événement).	FRESNES	AB n°3.
59	Fresnes-sur-Escaut	Sarreau 2 Extraction	Puits de mine (sans événement).	FRESNES	AB n°3.
59	Fresnes-sur-Escaut	Soult 1	Puits de mine (sans événement).	ESCAUTPONT	AR n°420.
59	Fresnes-sur-Escaut	Soult 2	Puits de mine (sans événement).	ESCAUTPONT	AT n°233.
59	Fresnes-sur-Escaut	S57 FS 02	Sondage de décompression raccordé au réseau de surveillance automatisé Gaz.	FRESNES	AV n°236.
59	Fresnes-sur-Escaut	Fort Masys	Station de Relevage des Eaux.	FRESNES	AE n°287.
59	Fresnes-sur-Escaut	Putemont Rive Droite	Station de Relevage des Eaux.	ESCAUTPONT	C n°554.
59	Fresnes-sur-Escaut	Putemont Rive Gauche	Station de Relevage des Eaux.	ESCAUTPONT	AS n°149.

Ouvrages surveillés au titre du Code Minier					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Hasnon	Des Tertres	Puits de mine (avec événement).	HASNON	AO n°150.
59	Haulchin	Douchy 10	Puits de mine (sans événement).	DOUCHY	A n°829.
59	Haveluy	Haveluy 1	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AC n°593.
59	Haveluy	Haveluy 2	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AC n°593.
59	Haveluy	Terril 157	Amas de minerais.	ANZIN	B n°256p, B n°257p.
59	Hélesmes	S42 AZ 11	Sondage de décompression.	ANZIN	ZE n°36.
59	Hergnies	Amaury	Puits de mine (sans événement).	VIEUX CONDE	D n°515.
59	Hergnies	Hergnies	Puits de mine (sans événement).	VIEUX CONDE	C n°2163.
59	Hergnies	Laurent	Puits de mine (sans événement).	VIEUX CONDE	C n°878.
59	Hergnies	Sophie	Puits de mine (sans événement).	VIEUX CONDE	C n°851.
59	Hergnies	S46 VC 04	Sondage de décompression.	VIEUX CONDE	C n°873.
59	Hérin	Hérin 1	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AH n°385.
59	Hérin	Hérin 2	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AH n°385.
59	Hérin	Hérin 3	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AH n°385.
59	Hérin	S67 AZ 12	Sondage de décompression.	ANZIN	AK n°739, 741.
59	La Sentinelle	Davy	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AD n°148.
59	La Sentinelle	Ernest	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AC n°352.
59	La Sentinelle	Pauline	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AE n°623.
59	La Sentinelle	Demezières	Puits de mine (sans événement) avec regard de visite déporté.	ANZIN	Puits situé dans le Domaine Public (sous Rocade Ouest de Valenciennes dite A23). Accès au regard de visite situé dans le Domaine Public à proximité de la Rocade Ouest A23.
59	La Sentinelle	La Sentinelle	Puits de mine avec événement et regard de visite déporté.	ANZIN	Puits situé sur AH n°248 (sous le parvis de l'Eglise Ste Barbe). Regard de visite et événement sur la place du Capitaine Nicod.
59	La Sentinelle	Vedette	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AL n°429.
59	Lourches	Beauvois	Puits de mine (sans événement).	DOUCHY	AL n°765.
59	Lourches	Désirée	Puits de mine (sans événement).	DOUCHY	AK n°163.
59	Lourches	Gantois	Puits de mine (sans événement).	DOUCHY	AD n°850.
59	Lourches	La Naville	Puits de mine (sans événement).	DOUCHY	AH n°91.
59	Lourches	Saint Mathieu	Puits de mine (sans événement).	DOUCHY	AL n°679.
59	Odomez	Odomez	Station de Relevage des Eaux.	ODOMEZ	U n°1704 et Domaine Public Fluvial.
59	Onnaing	Cuvinot 1	Puits de mine (sans événement).	SAINT SAULVE	A n°2239.
59	Onnaing	Cuvinot 2	Puits de mine (sans événement).	SAINT SAULVE	A n°2239.
59	Onnaing	Alouettes	Station de Relevage des Eaux.	SAINT SAULVE	A n°2437, 2438
59	Onnaing	Petit Diable	Station de Relevage des Eaux.	SAINT SAULVE	A n°2462.
59	Onnaing	Pré Lecomte	Station de Relevage des Eaux.	SAINT SAULVE	A n°2411.

Ouvrages surveillés au titre du Code Minier					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Petite-Forêt	Sarts	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le Sondage de décompression S15 RA 04 de RAISMES à Petite-Forêt et le puits Dubois d'ANZIN à Valenciennes).	RAISMES	Puits supposé se trouver dans le Domaine Public communal (non cadastré).
59	Petite-Forêt	S15 RA 04	Sondage de décompression.	RAISMES	AE n°397.
59	Quarouble	Gros Charles	Station de Relevage des Eaux (ouvrage de raccordement gravitaire de diamètre 1200 mm)	SAINTE SAULVE	A n°187
59	Quiévrechain	PzC-Q et PzH-Q	Doublet piézométrique.	CRESPIN	AM n°73.
59	Raismes	Boitelle 1	Puits de mine (sans événement).	VICOIGNE	BC n°2.
59	Raismes	Evrard 2	Puits de mine (sans événement).	VICOIGNE	AZ n°477.
59	Raismes	Ewbank 3	Puits de mine (sans événement).	VICOIGNE	AZ n°663.
59	Raismes	La Grange 1	Puits de mine (sans événement).	RAISMES	AK n°35.
59	Raismes	La Grange 2	Puits de mine (sans événement).	RAISMES	AK n°36.
59	Raismes	Le Bret 4	Puits de mine (sans événement).	VICOIGNE	B n°341.
59	Raismes	Sabatier 1	Puits de mine (sans événement).	RAISMES	AE n°166.
59	Raismes	Sabatier 2	Puits de mine (sans événement).	RAISMES	AE n°166.
59	Raismes	S05 VG 01	Sondage de décompression	VICOIGNE	AZ n°610.
59	Raismes	S06 RA 01	Sondage de décompression	RAISMES	AK n°37.
59	Raismes	S34 VG 02	Sondage de décompression raccordé au réseau de surveillance automatisé Gaz.	VICOIGNE	BC n°2.
59	Raismes	S40 AZ 09	Sondage de décompression	ANZIN	B n°450.
59	Roelux	L'Eclaireur	Puits de mine (sans événement).	DOUCHY	AA n°302.
59	Rouvignies	S16 AZ 04	Sondage de décompression raccordé au réseau de surveillance automatisé Gaz.	ANZIN	A n°1965.
59	Saint-Amand-les-Eaux	S14 HN 01	Sondage de décompression (sans enclos).	HORS CONCESSION	C n°637.
59	Saint Saulve	Thiers 1	Puits de mine (avec événement).	SAINTE SAULVE	AI n°252.
59	Saint Saulve	Thiers 2	Puits de mine (avec événement).	SAINTE SAULVE	AI n°252.
59	Thivencelle	Saint Aybert	Puits de mine (sans événement).	SAINTE AYBERT	B n°697.
59	Thivencelle	Saint Pierre Grand Puits	Puits de mine (avec événement).	THIVENCELLE	A n°563.
59	Thivencelle	Saint Pierre Petit Puits	Puits de mine (sans événement).	THIVENCELLE	A n°563.
59	Thivencelle	Saint Pierre bis	Station de Relevage des Eaux	SAINTE AYBERT	A n°570.
59	Valenciennes	Avaleresse Moulinet	Puits de mine localisé.	RAISMES	Puits supposé se trouver sur A n°198.
59	Valenciennes	Beaujardin Epuisement	Puits de mine.	RAISMES	Domaine non cadastré (entre la rue du Chaufour et Quai des Mines).
59	Valenciennes	Beaujardin Extraction	Puits de mine (sans événement).	RAISMES	Domaine non cadastré (entre la rue du Chaufour et Quai des Mines).
59	Valenciennes	Chaufour	Puits de mine (avec événement).	RAISMES	AP n°1.
59	Valenciennes	Dubois	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AF n°356.
59	Valenciennes	Dutemple 1	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AD n°213.
59	Valenciennes	Dutemple 2	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AD n°213.

Ouvrages surveillés au titre du Code Minier					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Valenciennes	Grosse Fosse	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AF n°374.
59	Valenciennes	Henri 1	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S09 AZ 03 d'ANZIN à Valenciennes et le puits Dubois d'ANZIN à Valenciennes).	ANZIN	Puits supposé se trouver sur AH n°1103.
59	Valenciennes	Henri 2	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S09 AZ 03 d'ANZIN à Valenciennes et le puits Dubois d'ANZIN à Valenciennes).	ANZIN	Puits supposé se trouver dans le domaine non cadastré (Déviation Anzin-Raismes, à proximité de la parcelle AH n°1101).
59	Valenciennes	Lomprez Epuisement	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AH n°1794.
59	Valenciennes	Lomprez Extraction	Puits de mine (avec événement).	ANZIN	AH n°1786.
59	Valenciennes	Mambour	Puits de mine (avec événement).	ANZIN	AF n°247.
59	Valenciennes	Marais	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S12 RA 03 de RAISMES et le puits Pavé Sud de RAISMES à Anzin).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur parcelle C n°277.
59	Valenciennes	Mitant	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le puits Dubois d'ANZIN à Valenciennes et le S41 AZ 10 d'ANZIN à Valenciennes).	ANZIN	Puits supposé se trouver sur AG n°464.
59	Valenciennes	Mouton Noir Midi	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S52 RA 05 d'ANZIN à Valenciennes et le puits Pavé Sud de RAISMES à Anzin).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur AL n°729.
59	Valenciennes	Mouton Noir Nord	Puits de mine localisé surveillance assurée par le sondage de décompression S52 RA 05 d'ANZIN à Valenciennes et le puits Pavé Sud de RAISMES à Anzin).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur AL n°729.
59	Valenciennes	Petite Machine	Puits de mine avec événement et regard de visite déporté.	ANZIN	Puits de mine situé sur AF n°230. Regard de visite déporté et événement situés sur AF n°423.
59	Valenciennes	Pied	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le puits Dubois d'ANZIN à Valenciennes et le S41 AZ 10 d'ANZIN à Valenciennes).	ANZIN	Puits supposé se trouver sur AG n°442.
59	Valenciennes	Poirier	Puits de mine (sans événement).	RAISMES	Domaine non cadastré (Quai des Mines, à l'est de la parcelle AP n°19).

Ouvrages surveillés au titre du Code Minier					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Valenciennes	Régie	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S09 AZ 03 d'ANZIN à Valenciennes et le puits Dubois d'ANZIN à Valenciennes).	ANZIN	Puits supposé se trouver sur AD n°39.
59	Valenciennes	Réussite	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AC n°458.
59	Valenciennes	Rivierette 1	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S12 RA 03 de RAISMES et le puits Pavé Sud de RAISMES à Anzin).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur AO n°85.
59	Valenciennes	Rivierette 2	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le sondage de décompression S12 RA 03 de RAISMES et le puits Pavé Sud de RAISMES à Anzin).	RAISMES	Puits supposé se trouver sur AO n°85.
59	Valenciennes	Saint Charles	Puits de mine avec événement et regard de visite déporté.	ANZIN	Puits situé sur AB n°740. Regard de visite déporté et événement situés sur AB n°744.
59	Valenciennes	Saint Joseph Sud	Puits de mine localisé (surveillance assurée par le puits Dubois d'ANZIN à Valenciennes et le S41 AZ 10 d'ANZIN à Valenciennes).	ANZIN	Puits supposé se trouver sur AI n°558.
59	Valenciennes	Saint Pierre	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AH n°1645.
59	Valenciennes	Tinchon Nord	Puits de mine (avec événement).	ANZIN	AH n°113.
59	Valenciennes	Tinchon Sud	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AH n°1636.
59	Valenciennes	S09 AZ 03	Sondage de décompression.	ANZIN	AH n°1791.
59	Valenciennes	S12 RA 03	Sondage de décompression.	RAISMES	AP n°83.
59	Valenciennes	S41 AZ 10	Sondage de décompression raccordé au réseau de surveillance automatisé Gaz.	ANZIN	AH n°1645.
59	Valenciennes	S52 RA 05	Sondage de décompression.	ANZIN	AL n°784.
59	Vicq	Gros Charles	Station de Relevage des Eaux	SAINT SAULVE	ZA n°233.
59	Vicq	Landimoret	Station de Relevage des Eaux	SAINT SAULVE	B n°966.
59	Wavrechain-sous-Denain	Blignières 1	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AD n°235.
59	Wavrechain-sous-Denain	Blignières 2	Puits de mine (sans événement).	ANZIN	AD n°235.
59	Wavrechain-sous-Denain	S13 DE 01	Sondage de décompression.	DENAIN	AD n°170

Annexe 3

Liste des ouvrages surveillés au titre du Code de l'Environnement

Ouvrages surveillés au titre du Code de l'environnement					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage et site surveillé	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Escaudain	PZc3	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-usine d'agglomération « Bonnuet » d'Escaudain.	ANZIN	AZ n°28
59	Escaudain	PZc4	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-usine d'agglomération « Bonnuet » d'Escaudain.	ANZIN	ZC n°27
59	Escaudain	PZc6	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-usine d'agglomération « Bonnuet » d'Escaudain.	ANZIN	AY n°230
59	Escaudain	PZc4	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches.	DOUCHY	AB n°434
59	Escautpont	PZc7	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	AM n°129
59	Escautpont	PZs16	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	AM n°129
59	Escautpont	PZs9	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	AM n°124
59	Escautpont	PZc26	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	AL n°271
59	Escautpont	PZc27 bis	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	AL n°274
59	Escautpont	PZc13	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	AM n°111
59	Escautpont	PZs11	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	AM n°111
59	Escautpont	PZs15	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	AM n°71
59	Lourches	PZc2	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches.	DOUCHY	AK n°251
59	Lourches	PZs9	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches.	DOUCHY	AK n°251
59	Lourches	Forage C4	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches	DOUCHY	AK n°252
59	Lourches	PZs8	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches	DOUCHY	AK n°252
59	Lourches	PZs10	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches.	DOUCHY	AK n°118
59	Lourches	PZc1	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches.	DOUCHY	AH n°91

Ouvrages surveillés au titre du Code de l'environnement					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage et site surveillé	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Lourches	PZc3	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches	DOUCHY	AH n°94
59	Lourches	PZs5	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches.	DOUCHY	AH n°94
59	Lourches	PZs6	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches.	DOUCHY	AH n°94
59	Lourches	PZs7	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches.	DOUCHY	AH n°94
59	Lourches	Sédiments Naville Amont droit de la cokerie de Lourches	Point de prélèvement d'eau de surface Sédiment Naville Amont faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches.	DOUCHY	Domaine Public (non cadastré)
59	Lourches	Sédiments Naville Aval de la cokerie de Lourches	Point de prélèvement d'eau de surface Sédiment Naville Aval faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Lourches.	DOUCHY	Domaine Public (non cadastré).
59	Onnaing	PZc25	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	A n°91.
59	Onnaing	PZs17	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	A n°91.
59	Onnaing	PZs18	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	A n°3084.
59	Onnaing	PZs19	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	A n°3084.
59	Onnaing	PZs28	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	A n°3084.
59	Raismes	Forage AEP	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'Ex-Usine d'agglomération Rousseau.	RAISMES	AE n°181.
59	Raismes	PZs4 bis	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-usine d'agglomération de Rousseau.	RAISMES	AH n°1.
59	Raismes	PZc6	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-usine d'agglomération de Rousseau.	RAISMES	AI n°12.
59	Raismes	PZs8	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-usine d'agglomération de Rousseau.	RAISMES	AI n°12.
59	Quiévrechain	PZc1	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Quiévrechain.	CRESPIN	AL n°40
59	Quiévrechain	PZc2	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Quiévrechain.	CRESPIN	AM n°73
59	Quiévrechain	PZc3	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Quiévrechain.	CRESPIN	AM n°73
59	Saint-Saulve	PZc10	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	AI n°270.
59	Saint-Saulve	PZs14	Piézomètre faisant partie du réseau de surveillance de l'ex-cokerie de Thiers.	SAINT SAULVE	AI n°270.

Annexe 4

Liste des anciens ouvrages non surveillés au titre du Code de l'Environnement

Anciens ouvrages non surveillés au titre du Code de l'environnement					
Numéro département	Nom commune	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage et site surveillé	Titre minier	Section et numéro parcelle
59	Raismes	PZc5	Piézomètre non surveillé faisant partie de l'ancien réseau de surveillance de l'ex-Usine d'agglomération de Rousseau.	RAISMES	AI n°12.
59	Raismes	PZc12	Piézomètre non surveillé faisant partie de l'ancien réseau de surveillance de l'ex-Usine d'agglomération de Rousseau.	RAISMES	AK n°36.
59	Raismes	PZs1	Piézomètre non surveillé faisant partie de l'ancien réseau de surveillance de l'ex-Usine d'agglomération de Rousseau.	RAISMES	A n°300.
59	Raismes	PZs2	Piézomètre non surveillé faisant partie de l'ancien réseau de surveillance de l'ex-Usine d'agglomération de Rousseau.	RAISMES	A n°285.
59	Raismes	PZs9	Piézomètre non surveillé faisant partie de l'ancien réseau de surveillance de l'ex-Usine d'agglomération de Rousseau.	RAISMES	AI n°12.
59	Raismes	PZs10	Piézomètre non surveillé faisant partie de l'ancien réseau de surveillance de l'ex-Usine d'agglomération de Rousseau.	RAISMES	A n°335.
59	Raismes	PZs11	Piézomètre non surveillé faisant partie de l'ancien réseau de surveillance de l'ex-Usine d'agglomération de Rousseau.	RAISMES	A n°335.

Annexe 5

Liste des objets surveillés par le DPSM avec leur définition

Objet surveillé	Définition
Avaleresse (ou puits avaleresse)	Puits vertical dont les travaux de fonçage ont été arrêtés avant d'atteindre le terrain houiller et qui ne comporte aucun accrochage ou galerie proche de la surface. Puits creusés et abandonnés faute d'avoir atteint le gisement. Les puits avaleresse étaient généralement arrêtés dans la couverture d'âge crétacé, du Houiller.
Doublet piézométrique	Dispositifs miniers permettant de réaliser des mesures localisées et ponctuelles sur la nappe de la Craie et sur les nappes du Primaire (Dévonien et Houiller).
Piézomètre	Dispositif fixe d'observation, de mesure et/ou de prélèvement du milieu souterrain, organisé ou non en réseau.
Puits de mine	<p>Voie de pénétration dans le gisement, verticale, partant de la surface, comportant des recettes (ou accrochages), donnant accès à différents étages d'une mine et permettant de les desservir. Un puits assurait normalement la totalité ou plusieurs des services suivant : extraction, circulation du personnel, transport du matériel, descente du remblai, aérage (entrée ou retour d'air), exhaure, etc.</p> <p>Selon la circulaire du 6 janvier 2012, sont distingués :</p> <ul style="list-style-type: none">• puits matérialisé : puits qui a effectivement été retrouvé en surface et dont les coordonnées ont pu être relevées au GPS ;• puits localisé : puits qui n'a pas été retrouvé sur le terrain mais dont les coordonnées sont connues (archives ou exploitant) et comportant une incertitude de positionnement ;• puits non localisé : puits répertorié dans les archives qui n'a pas été retrouvé sur le terrain et qui n'a aucune coordonnée connue. <p>Le puits peut être un objet surveillé (pour des problématiques géotechniques gaz, par exemple) ou un moyen de surveillance (d'un réservoir minier, par exemple).</p> <p>Certains puits situés sous des constructions (bâtiments) sont surveillés au moyen de regards de visite déportés par sondages inclinés. Ces regards peuvent être équipés d'événements de décompression.</p> <p>La surveillance des puits localisés est assurée par un couple d'ouvrages proches (un ou deux puits matérialisés et un sondage de décompression).</p>

Objet surveillé	Définition
<p align="center">Sondage de décompression</p>	<p>Ouvrage vertical ou incliné qui permet de relier la surface aux points hauts d'un réservoir minier gaz, dont l'objectif est de contrôler l'émission vers la surface du gaz présent dans le réservoir.</p> <p>En surface, le sondage est équipé d'un dispositif de mise à l'air type évent de décompression.</p> <p>Certaines installations gérées par le DPSM UTAM NORD de BILLY-MONTIGNY sont équipées de capteurs autonomes qui permettent la transmission des données vers un poste de surveillance installé dans les locaux de l'UTAM NORD de BILLY-MONTIGNY.</p>
<p align="center">Station de Relevage des Eaux (SRE)</p>	<p>Dispositif de pompage permettant de relever les eaux de ruissellement, les eaux pluviales, les eaux de nappes et/ou les eaux usées permettant de remédier aux problèmes de pente ou d'accumulation d'eaux dans les points bas résultant des modifications topographiques consécutives aux exploitations minières.</p> <p>Les limites physiques de l'installation peuvent aller de l'aspiration au refoulement au sein d'un réseau hydrographique et/ou d'assainissement.</p> <p>Les SRE peuvent également être rattachées à un réseau de transport de fluide.</p>
<p align="center">Terril</p>	<p>Ouvrage de stockage temporaire ou définitif de déchets miniers (stériles d'exploitation ou résidus de traitement).</p> <p>La surveillance par le DPSM du BRGM des dépôts en combustion se définit par la mise en place d'analyses thermographiques aériennes biennales doublées d'une campagne thermographiques pédestres.</p>

Annexe 6

Cartes de localisation par commune des objets miniers surveillés par commune (32 cartes)

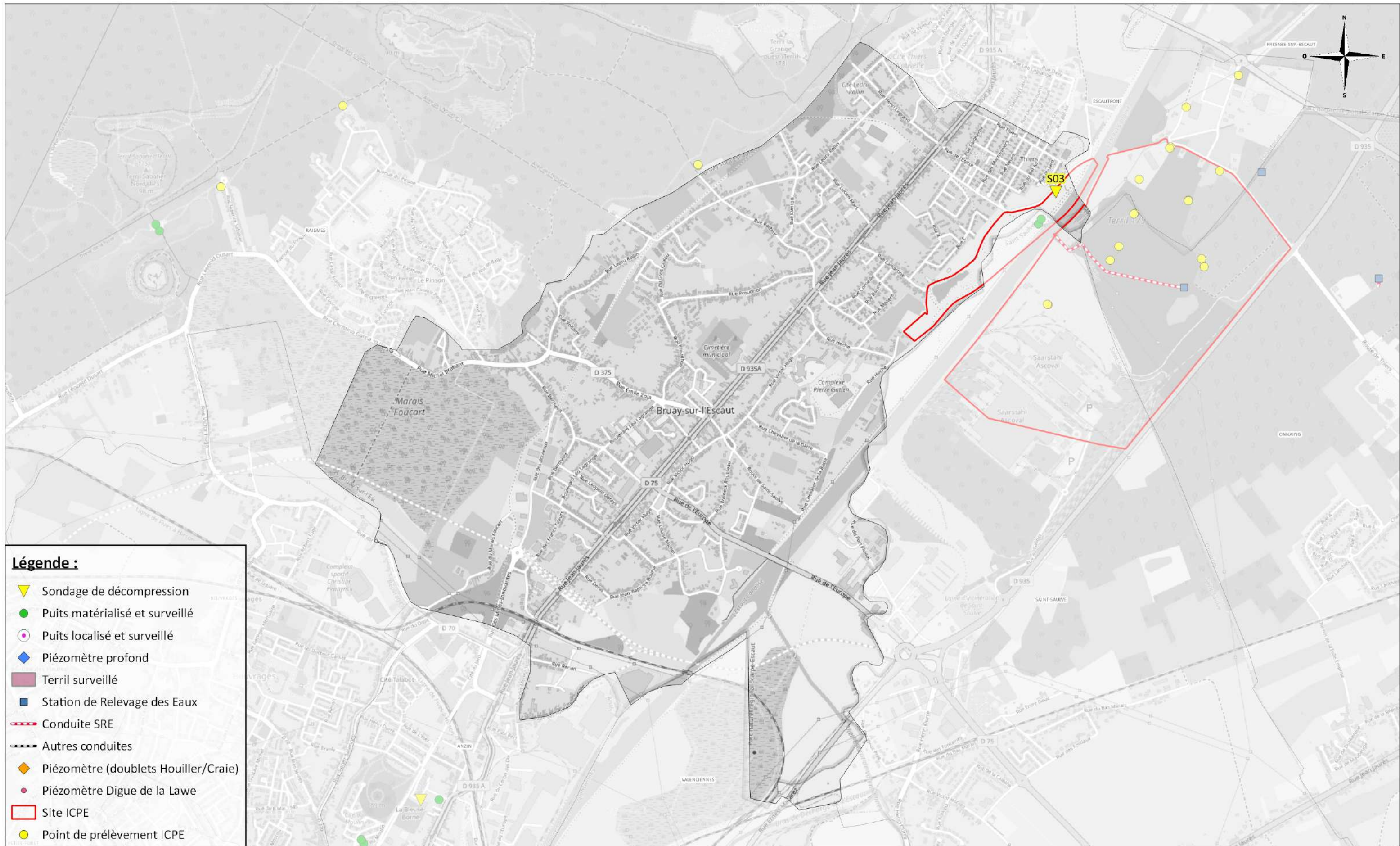
Ces 32 fichiers sont disponibles sur le portail RENATER, via le service de transfert sécurisé de fichiers volumineux de téléchargement FILESENDER, dont le lien de téléchargement ci-dessous expire le 02 juillet 2023 :

<https://filesender.renater.fr/?s=download&token=9b701119-b8e2-4298-b042-3ad6e7d0f1f1>

-  Ouvrages_DPSM_commune_de_ABSCON
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_ANZIN
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_BRUAY-SUR-L'ESCAUT
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_BRUILLE-SAINT-AMAND
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_CONDE-SUR-L'ESCAUT
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_DENAIN
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_DOUCHY-LES-MINES
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_ESCAUDAIN
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_ESCAUTPONT
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_FRESNES-SUR-ESCAUT
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_HASNON
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_HAULCHIN
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_HAVELUY
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_HELESMES
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_HERGNIES
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_HERIN
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_LA SENTINELLE
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_LOURCHES
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_ODOMEZ
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_ONNAING
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_PETITE-FORET
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_QUAROUBLE
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_QUIEVRECHAIN
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_RAISMES
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_ROEULX
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_ROUVIGNIES
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_SAINTE-AMAND-LES-EAUX
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_SAINTE-SAULVE
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_THIVENCELLE
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_VALENCIENNES
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_VICQ
-  Ouvrages_DPSM_commune_de_WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN





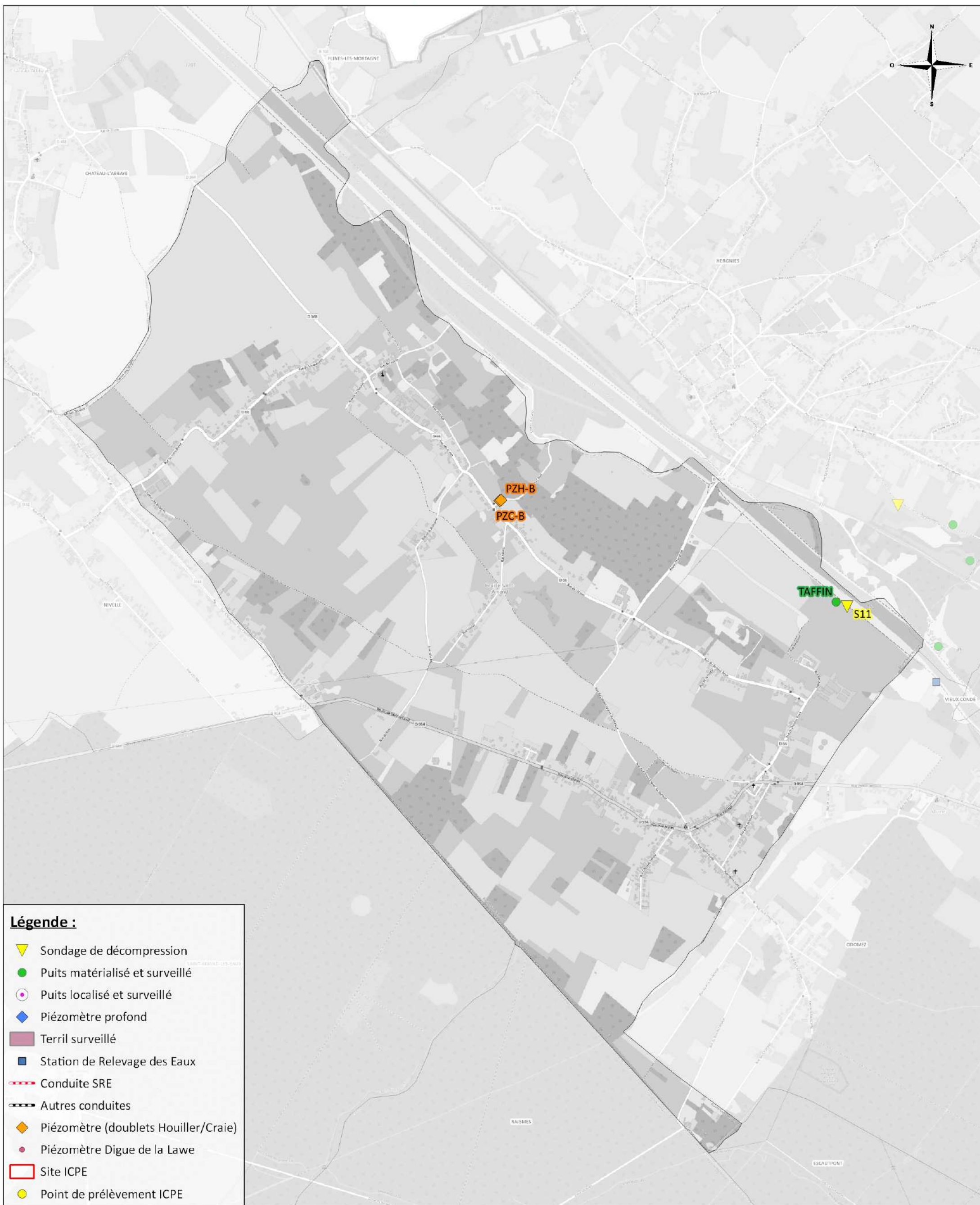


Légende :








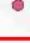
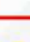

- ▼ Sondage de décompression
- Puits matérialisé et surveillé
- Puits localisé et surveillé
- ◆ Piézomètre profond
- Terril surveillé
- Station de Relevage des Eaux
- Conduite SRE
- Autres conduites
- ◆ Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
- Piézomètre Digue de la Lawe
- Site ICPE
- Point de prélèvement ICPE



Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD

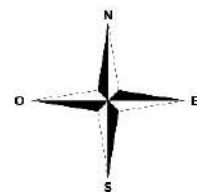
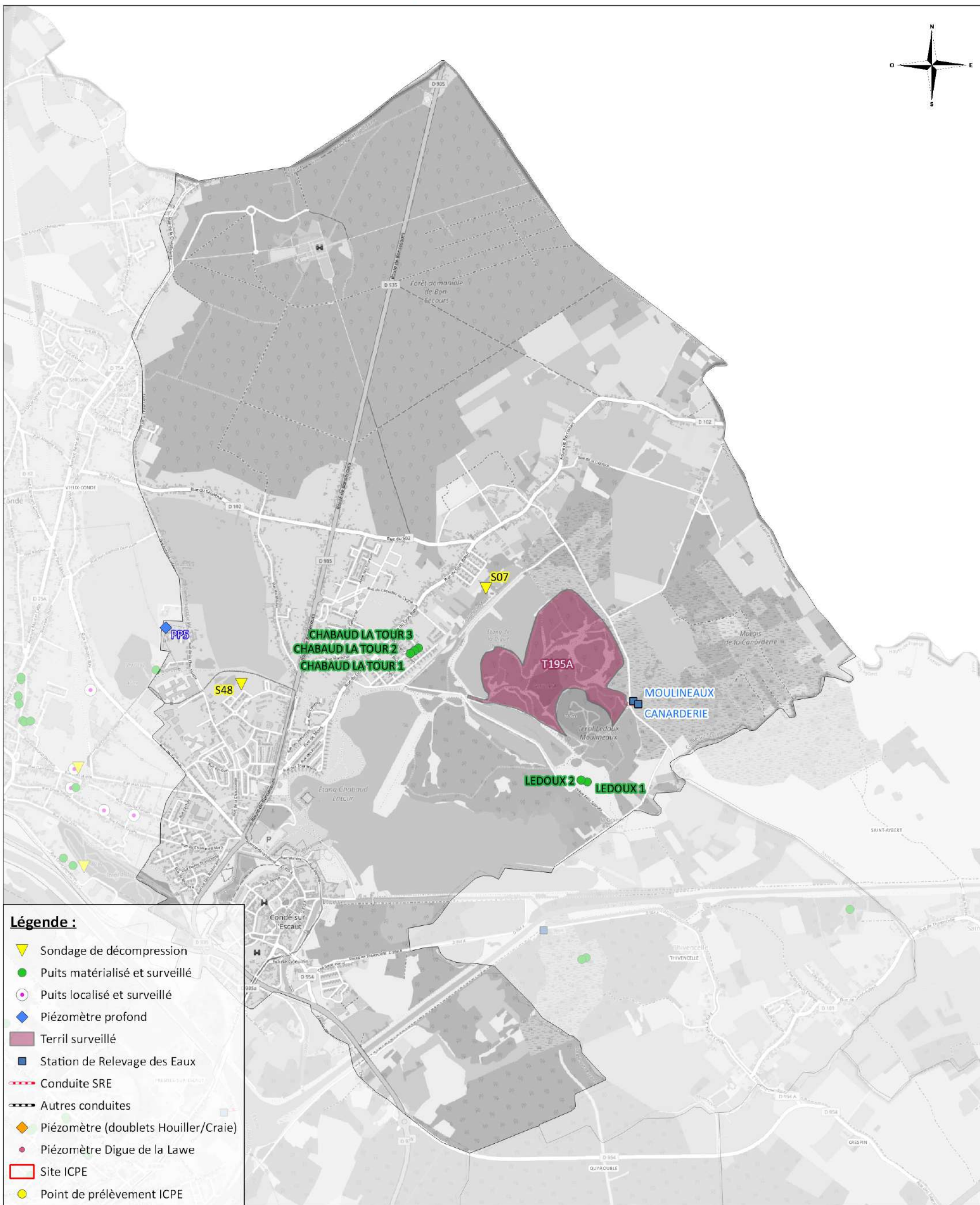


Légende :

-  Sondage de décompression
-  Puits matérialisé et surveillé
-  Puits localisé et surveillé
-  Piézomètre profond
-  Terril surveillé
-  Station de Relevage des Eaux
-  Conduite SRE
-  Autres conduites
-  Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
-  Piézomètre Digue de la Lawe
-  Site ICPE
-  Point de prélèvement ICPE



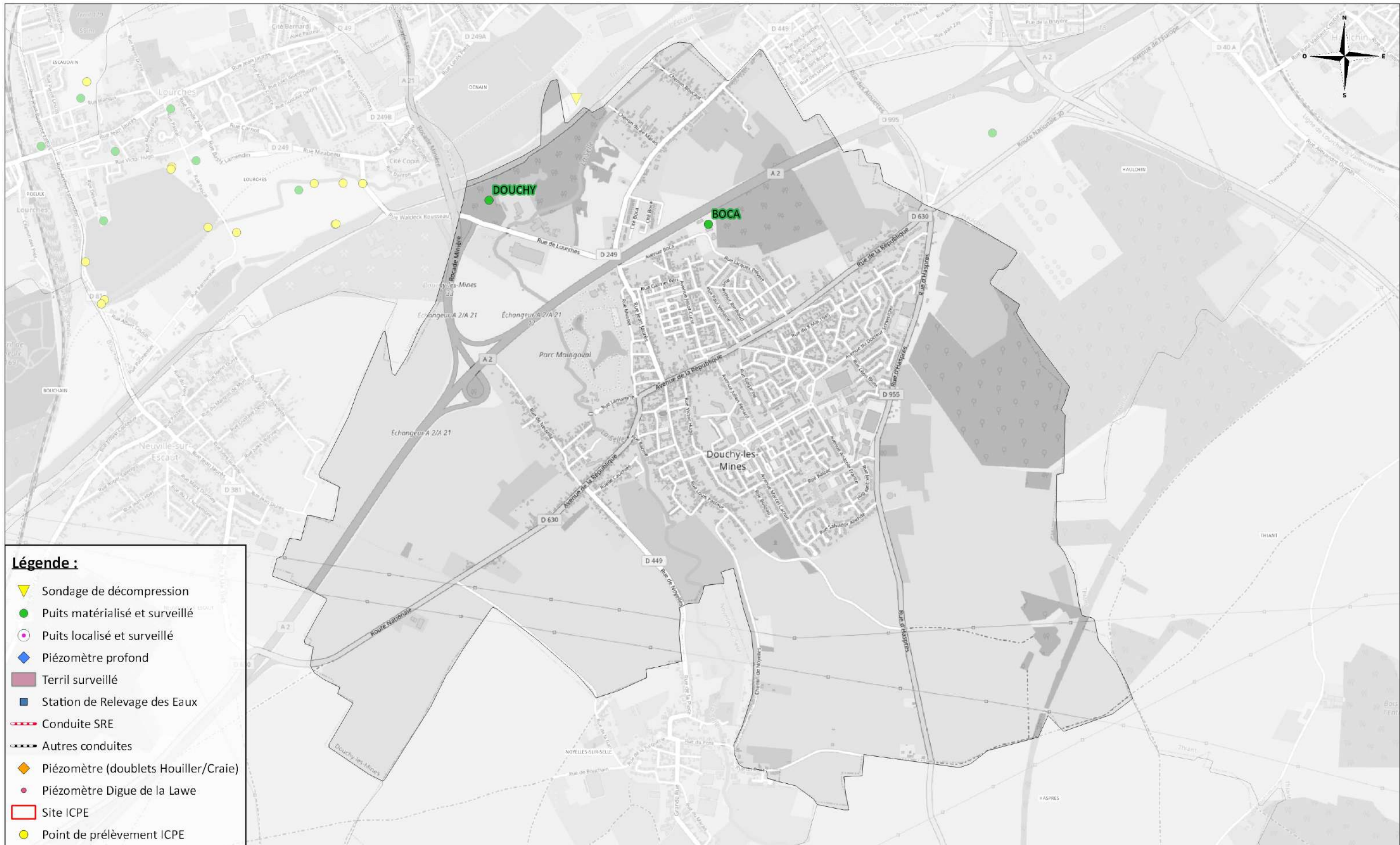
Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD





Légende :

- Sondage de décompression
- Puits matérialisé et surveillé
- Puits localisé et surveillé
- Piézomètre profond
- Terril surveillé
- Station de Relevage des Eaux
- Conduite SRE
- Autres conduites
- Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
- Piézomètre Digue de la Lawe
- Site ICPE
- Point de prélèvement ICPE



Légende :

- Sondage de décompression
- Puits matérialisé et surveillé
- Puits localisé et surveillé
- Piézomètre profond
- Terril surveillé
- Station de Relevage des Eaux
- Conduite SRE
- Autres conduites
- Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
- Piézomètre Digue de la Lawe
- Site ICPE
- Point de prélèvement ICPE

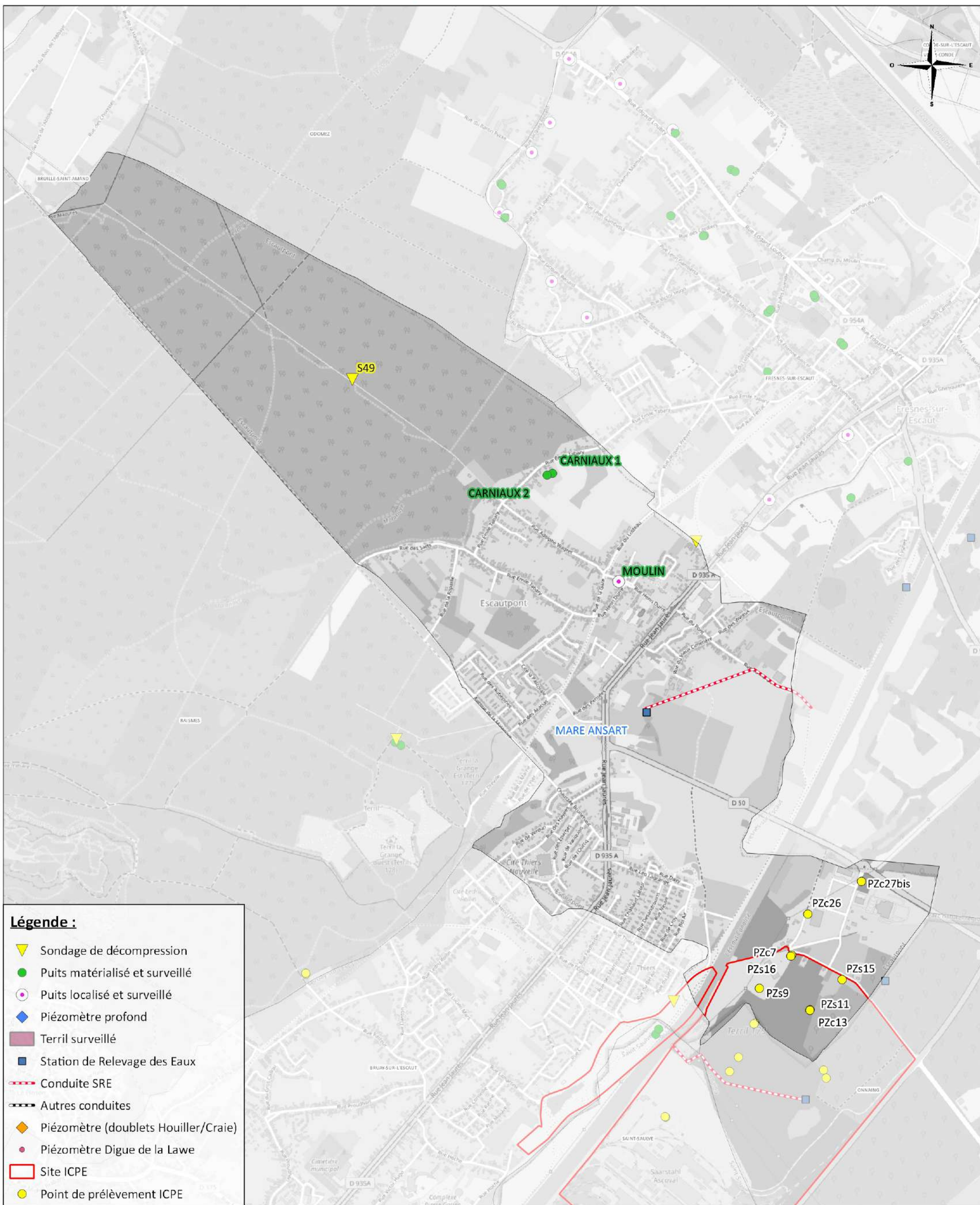


Légende :

- Sondage de décompression
- Puits matérialisé et surveillé
- Puits localisé et surveillé
- Piézomètre profond
- Terril surveillé
- Station de Relevage des Eaux
- Conduite SRE
- Autres conduites
- Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
- Piézomètre Digue de la Lawe
- Site ICPE
- Point de prélèvement ICPE

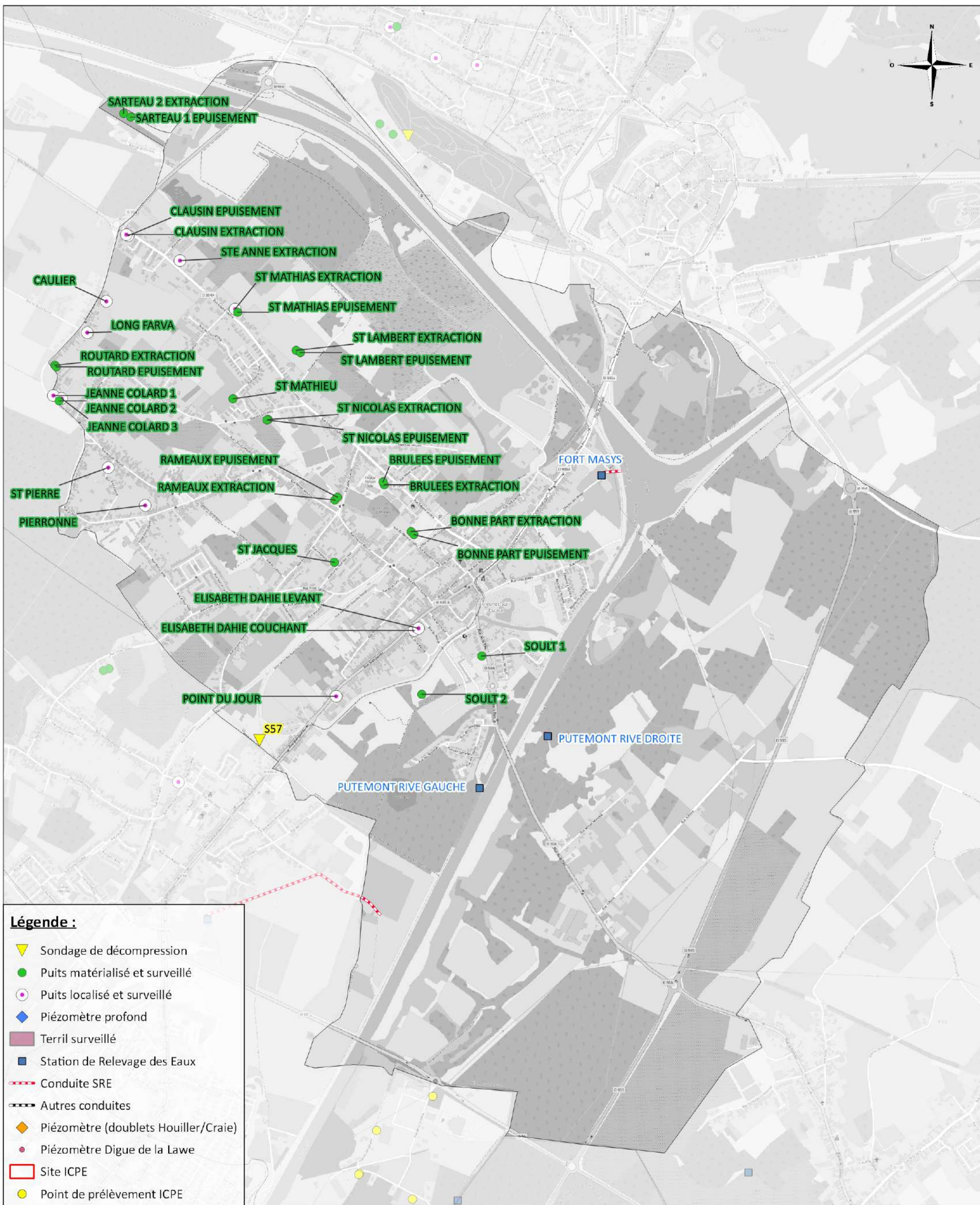


Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD

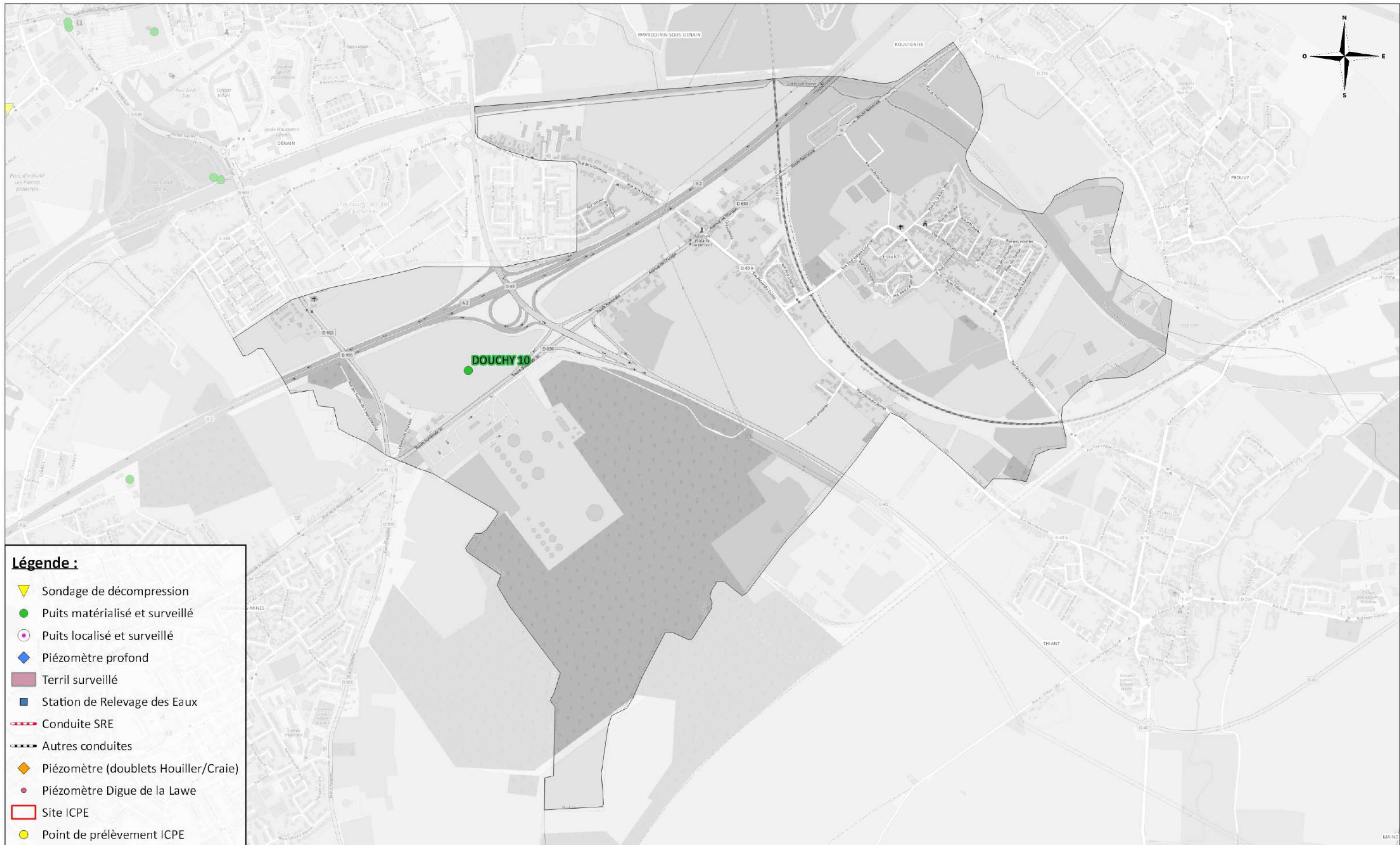
















Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD

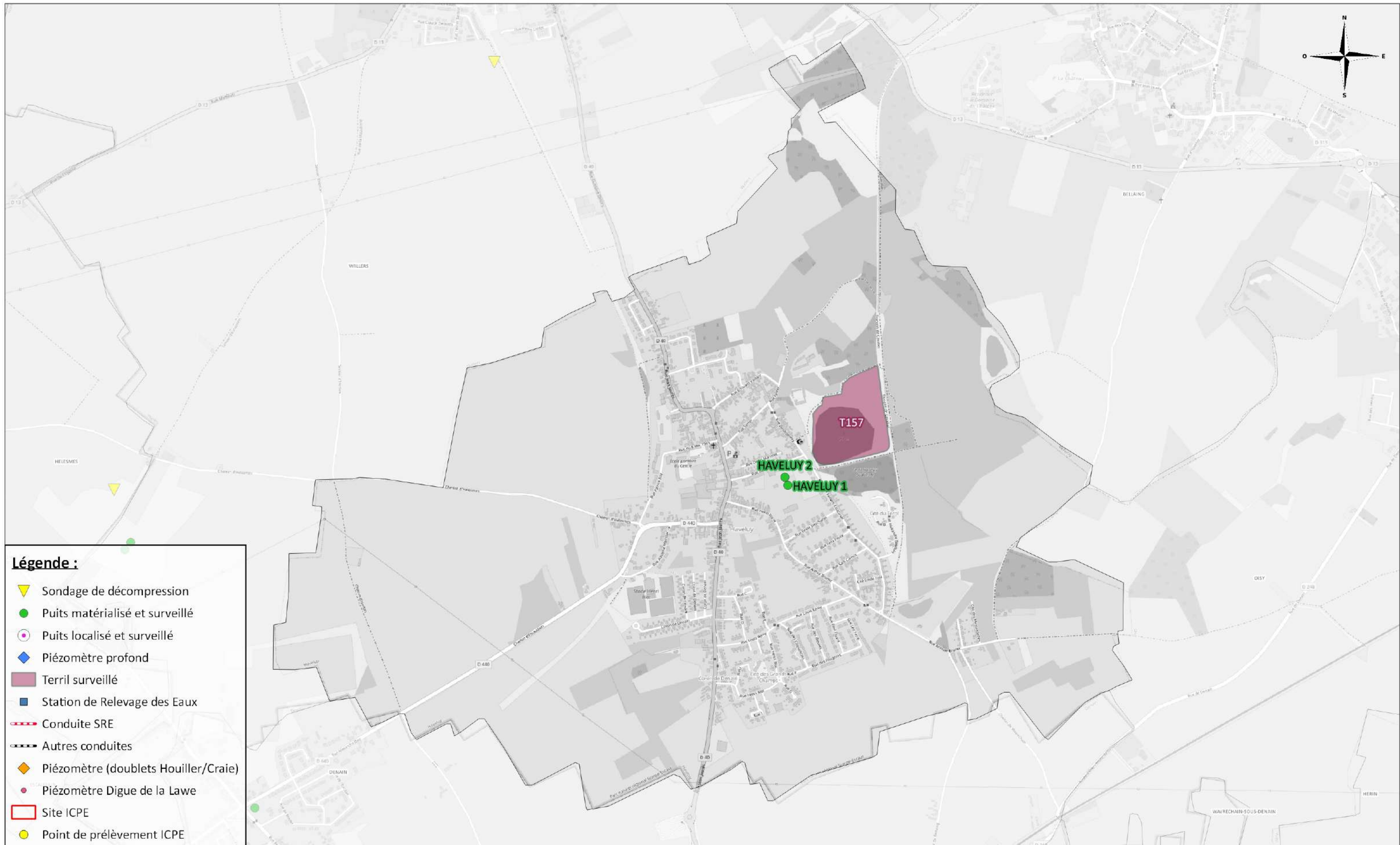






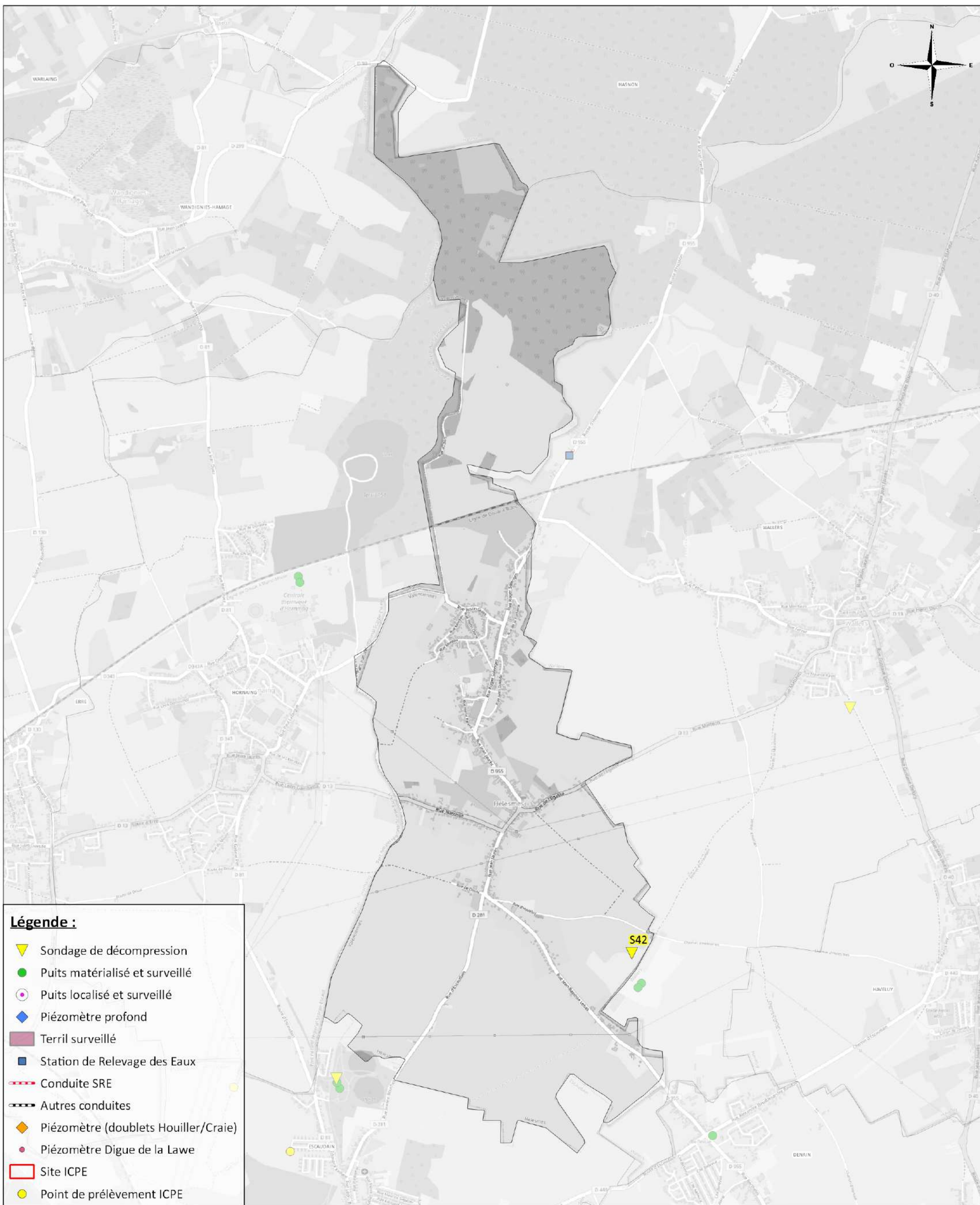
Légende :

-  Sondage de décompression
-  Puits matérialisé et surveillé
-  Puits localisé et surveillé
-  Piézomètre profond
-  Terril surveillé
-  Station de Relevage des Eaux
-  Conduite SRE
-  Autres conduites
-  Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
-  Piézomètre Digue de la Lawe
-  Site ICPE
-  Point de prélèvement ICPE





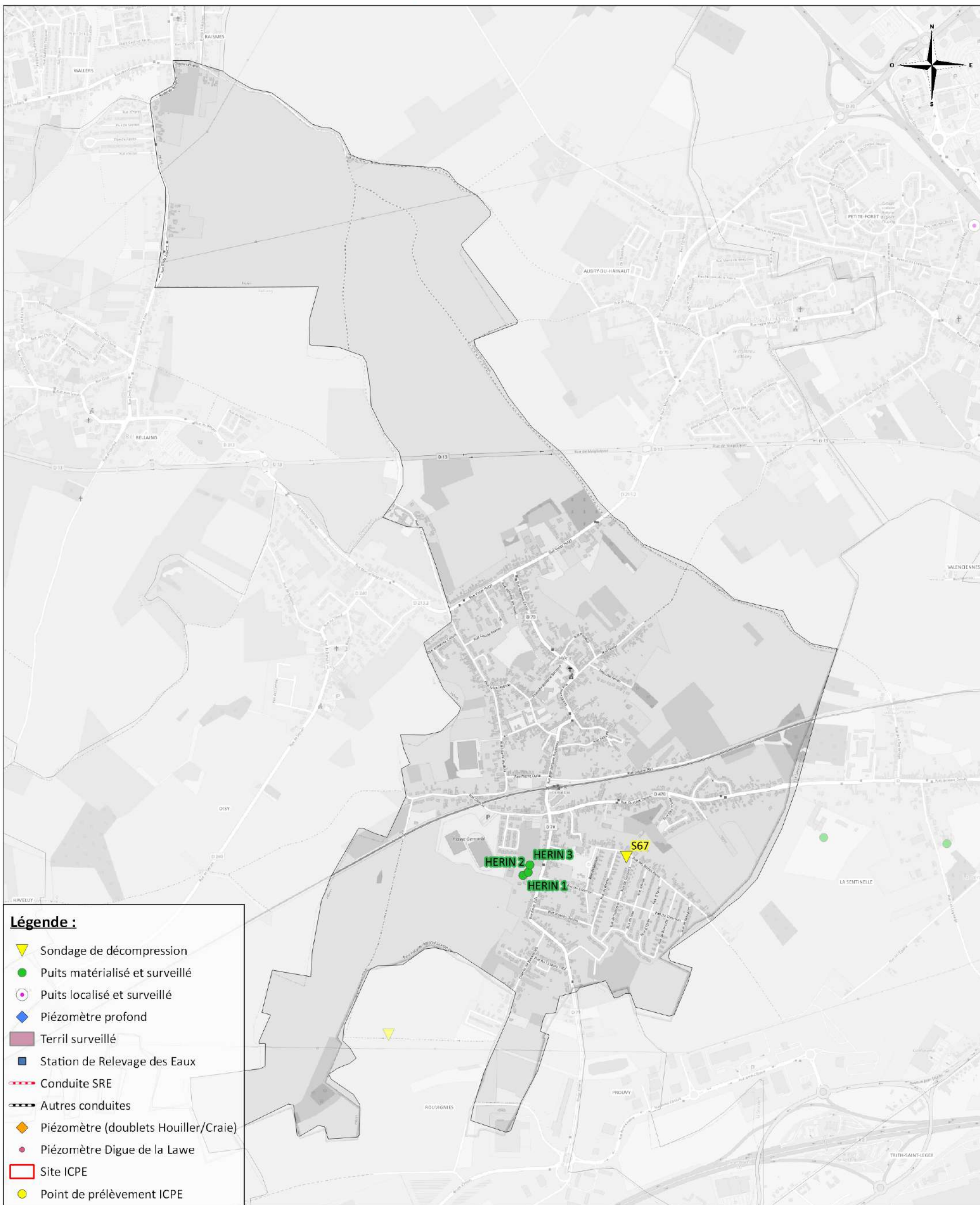
Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD





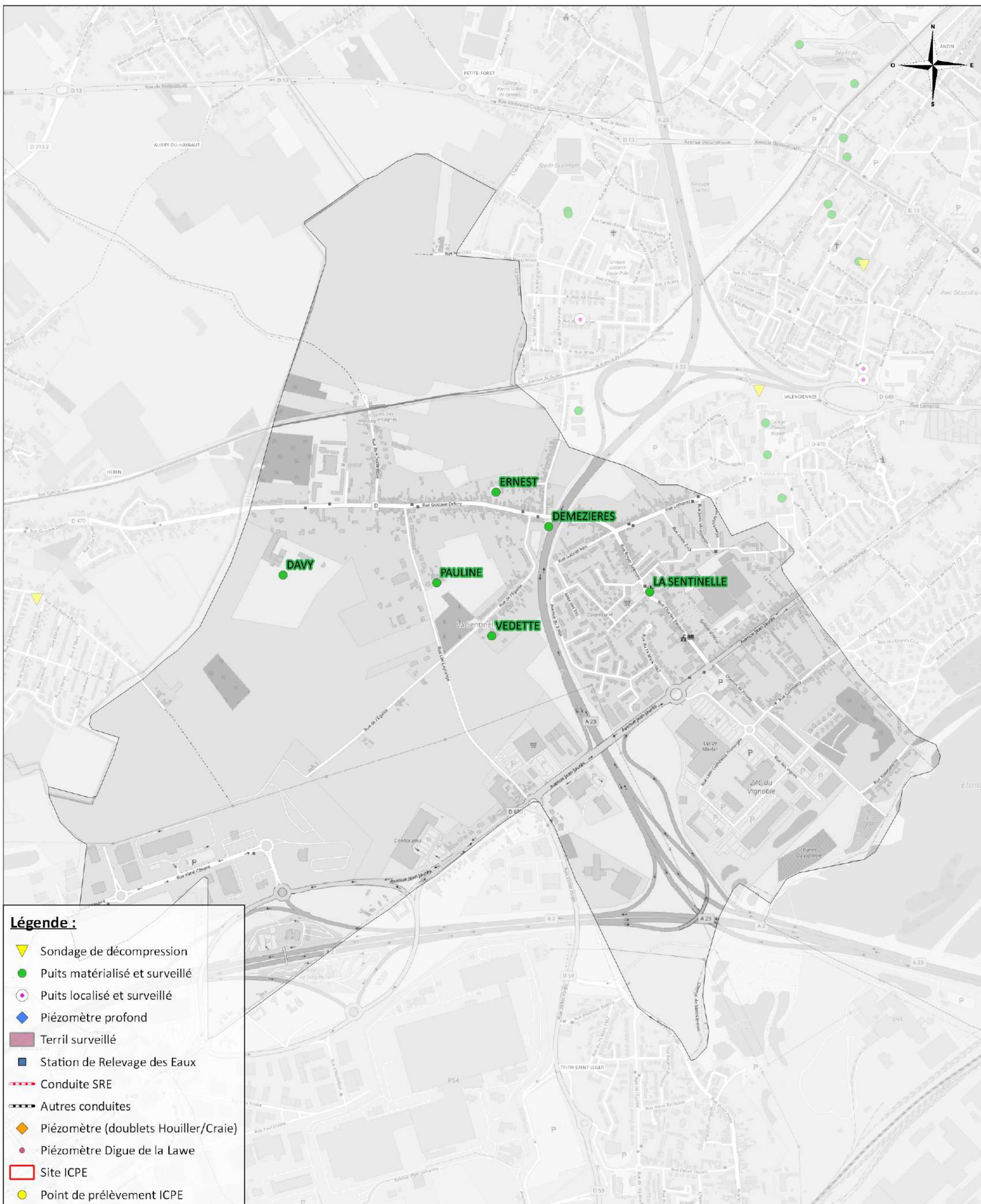


Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD





Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD





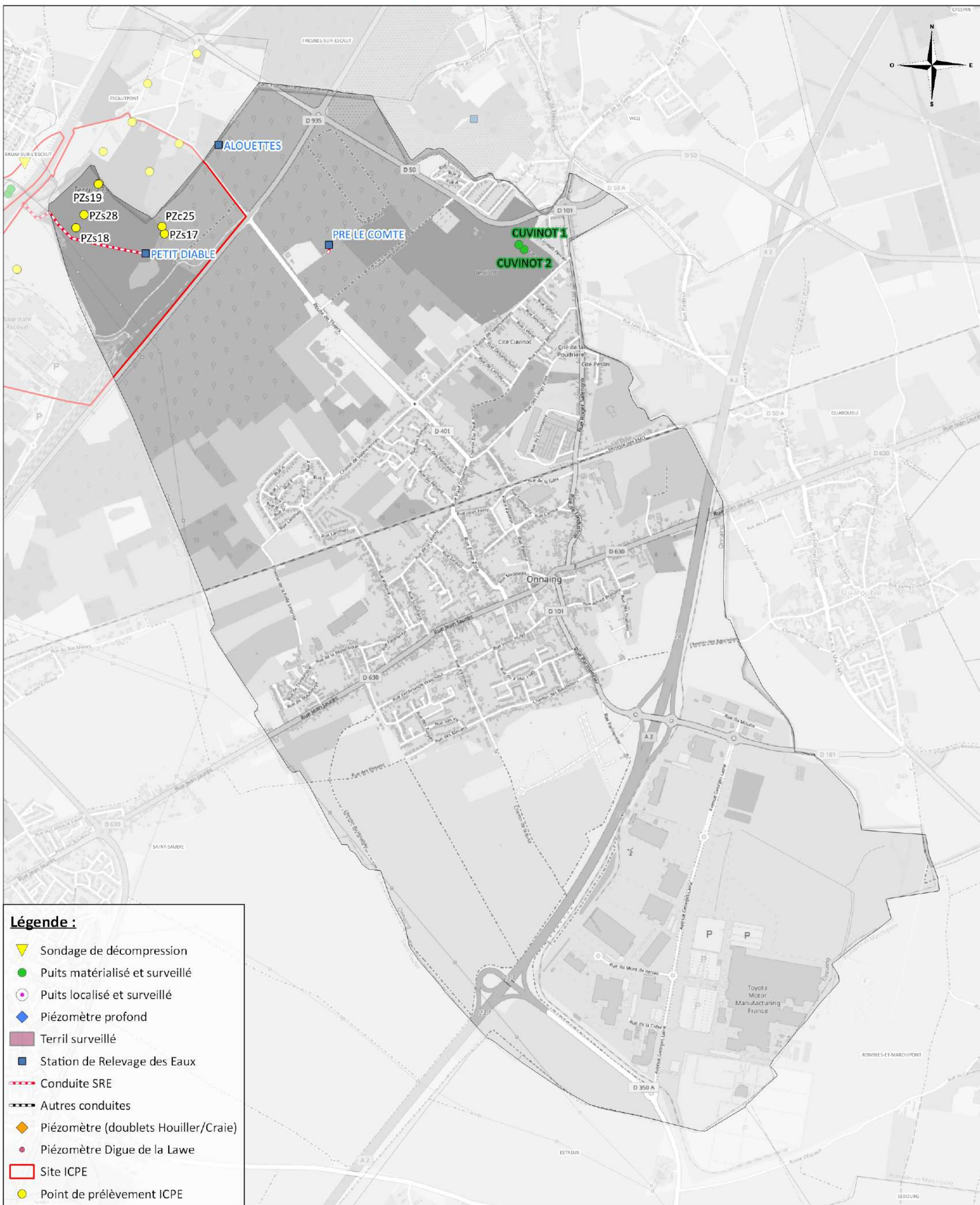


Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD



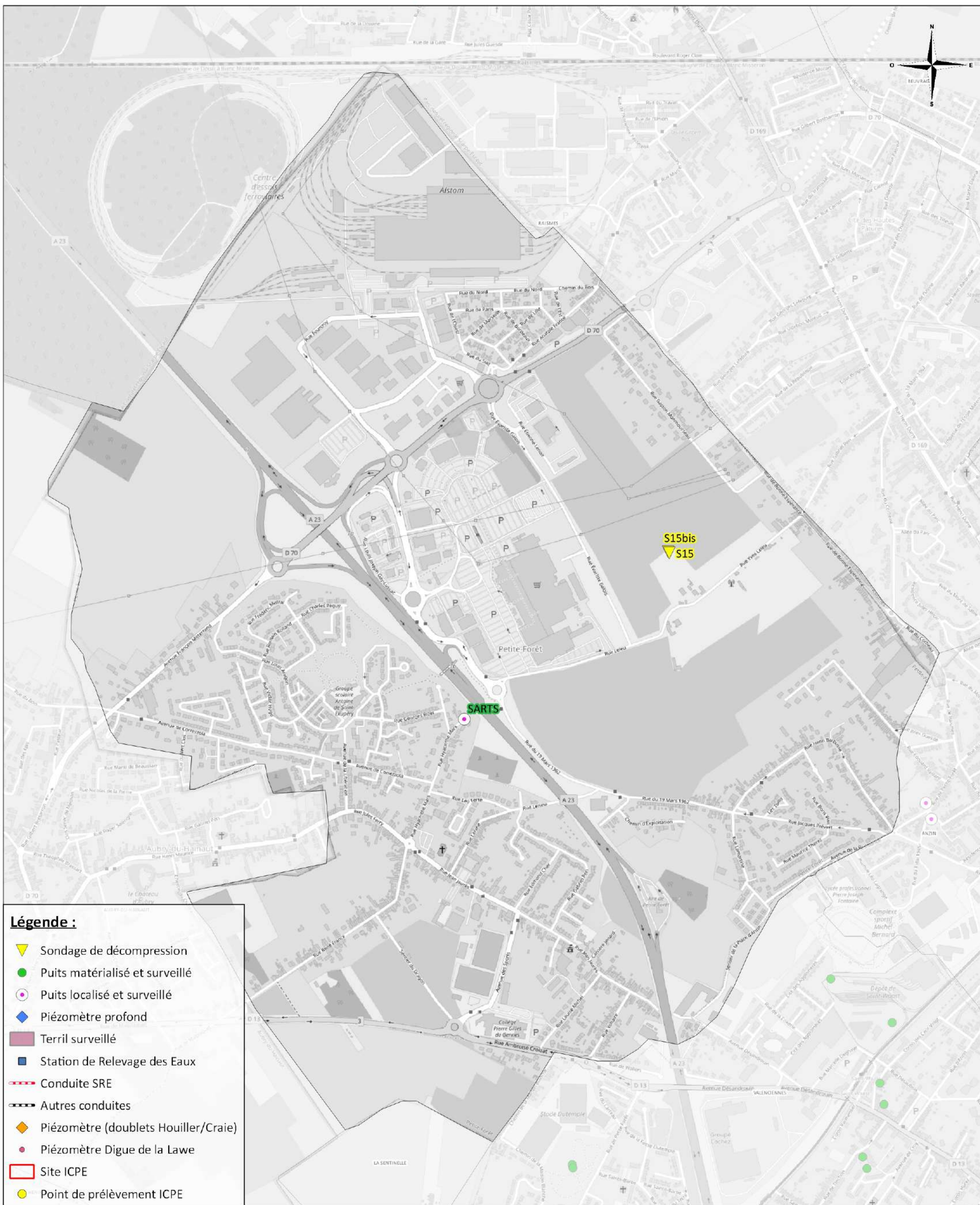


Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD



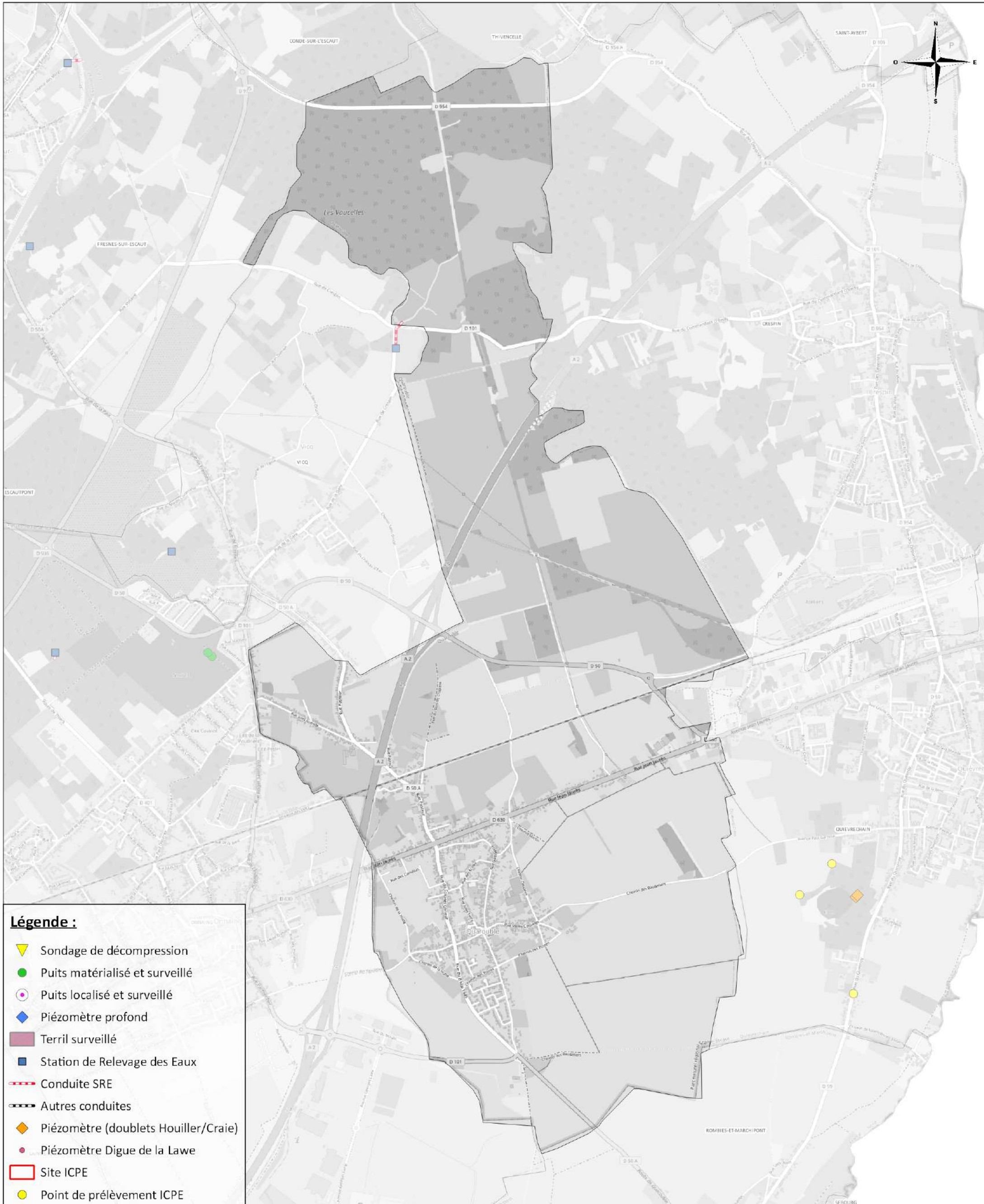


Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD



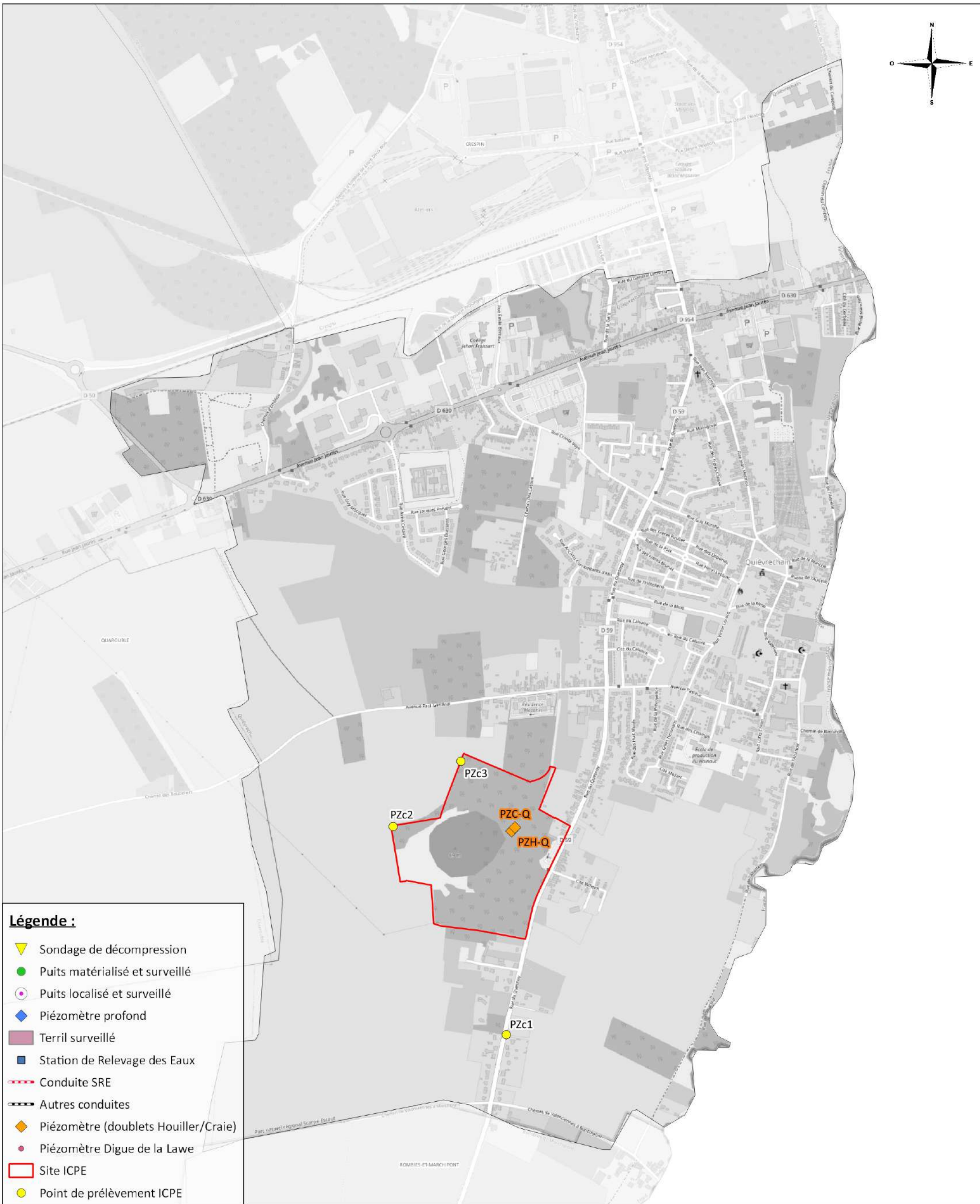


Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD



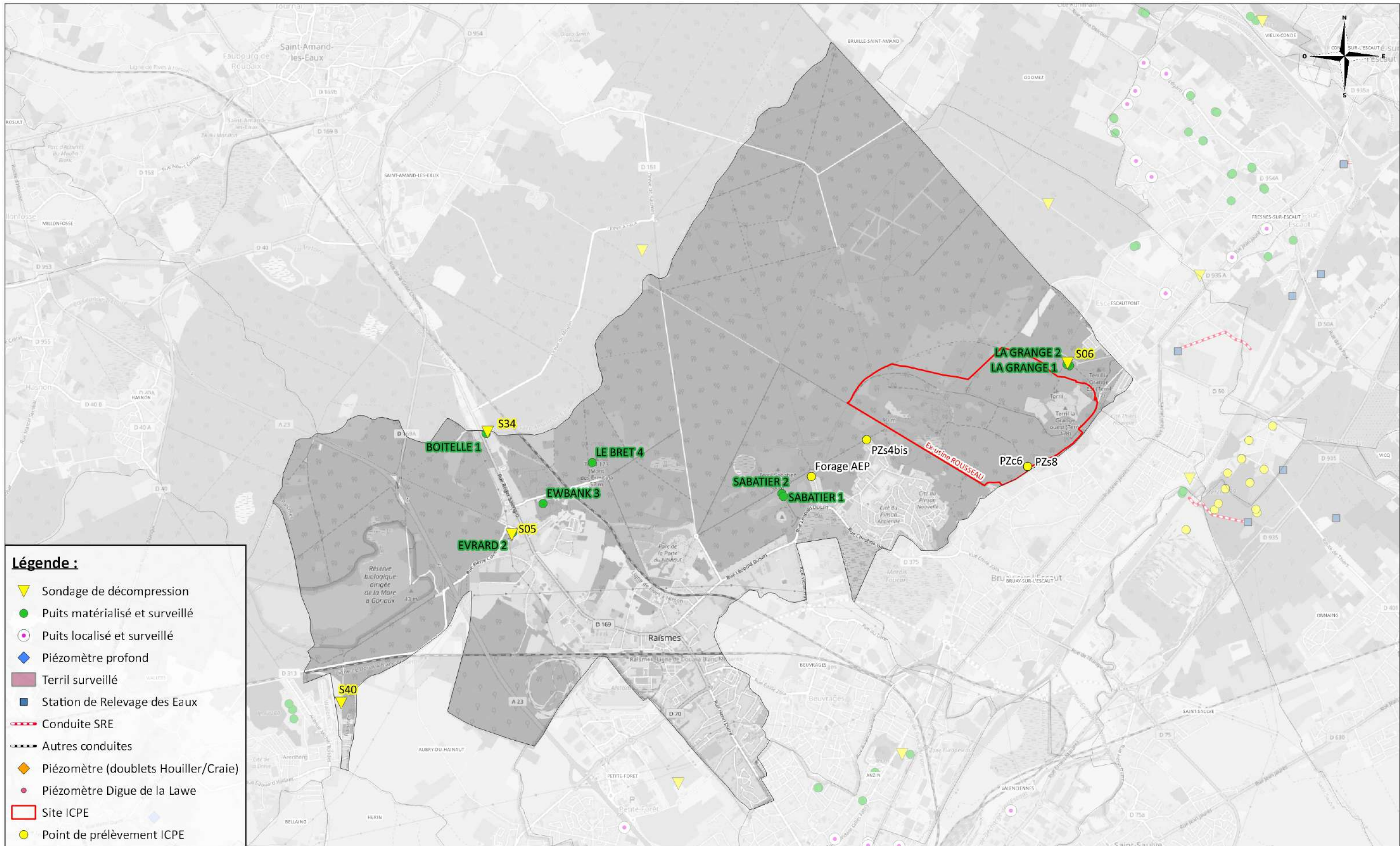


Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD



Légende :

- ▼ Sondage de décompression
- Puits matérialisé et surveillé
- Puits localisé et surveillé
- ◆ Piézomètre profond
- Terril surveillé
- Station de Relevage des Eaux
- Conduite SRE
- Autres conduites
- ◆ Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
- Piézomètre Digue de la Lawe
- Site ICPE
- Point de prélèvement ICPE



Légende :

- ▼ Sondage de décompression
- Puits matérialisé et surveillé
- Puits localisé et surveillé
- ◆ Piézomètre profond
- Terril surveillé
- Station de Relevage des Eaux
- Conduite SRE
- Autres conduites
- ◆ Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
- Piézomètre Digue de la Lawe
- Site ICPE
- Point de prélèvement ICPE

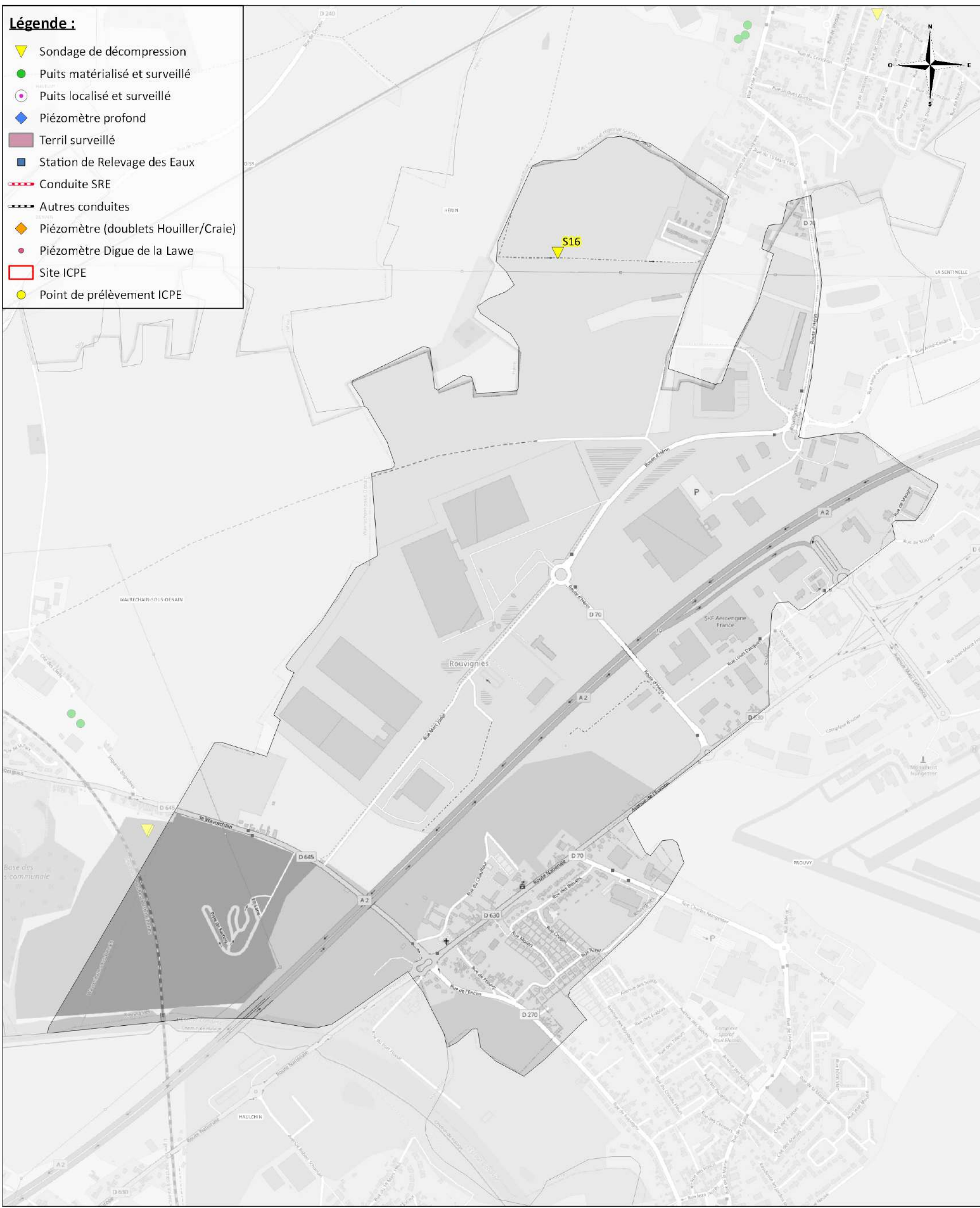


Légende :

- ▼ Sondage de décompression
- Puits matérialisé et surveillé
- Puits localisé et surveillé
- ◆ Piézomètre profond
- Terril surveillé
- Station de Relevage des Eaux
- Conduite SRE
- Autres conduites
- ◆ Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
- Piézomètre Digue de la Lawe
- Site ICPE
- Point de prélèvement ICPE



Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD



- Légende :**
- ▼ Sondage de décompression
 - Puits matérialisé et surveillé
 - Puits localisé et surveillé
 - ◆ Piézomètre profond
 - Terril surveillé
 - Station de Relevage des Eaux
 - Conduite SRE
 - Autres conduites
 - ◆ Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
 - Piézomètre Digue de la Lawe
 - Site ICPE
 - Point de prélèvement ICPE

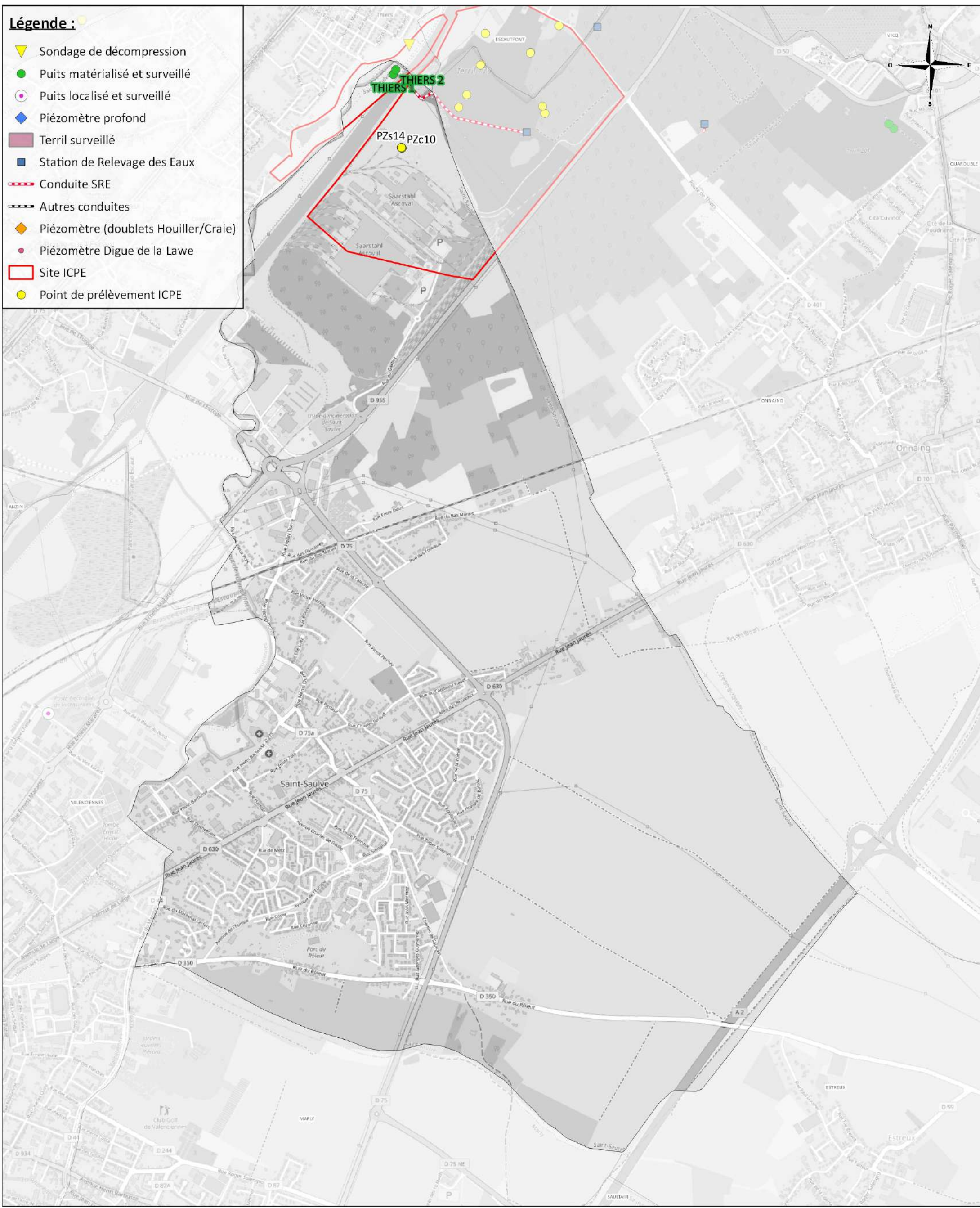


Légende :

- Sondage de décompression
- Puits matérialisé et surveillé
- Puits localisé et surveillé
- Piézomètre profond
- Terril surveillé
- Station de Relevage des Eaux
- Conduite SRE
- Autres conduites
- Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
- Piézomètre Digue de la Lawe
- Site ICPE
- Point de prélèvement ICPE



Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD

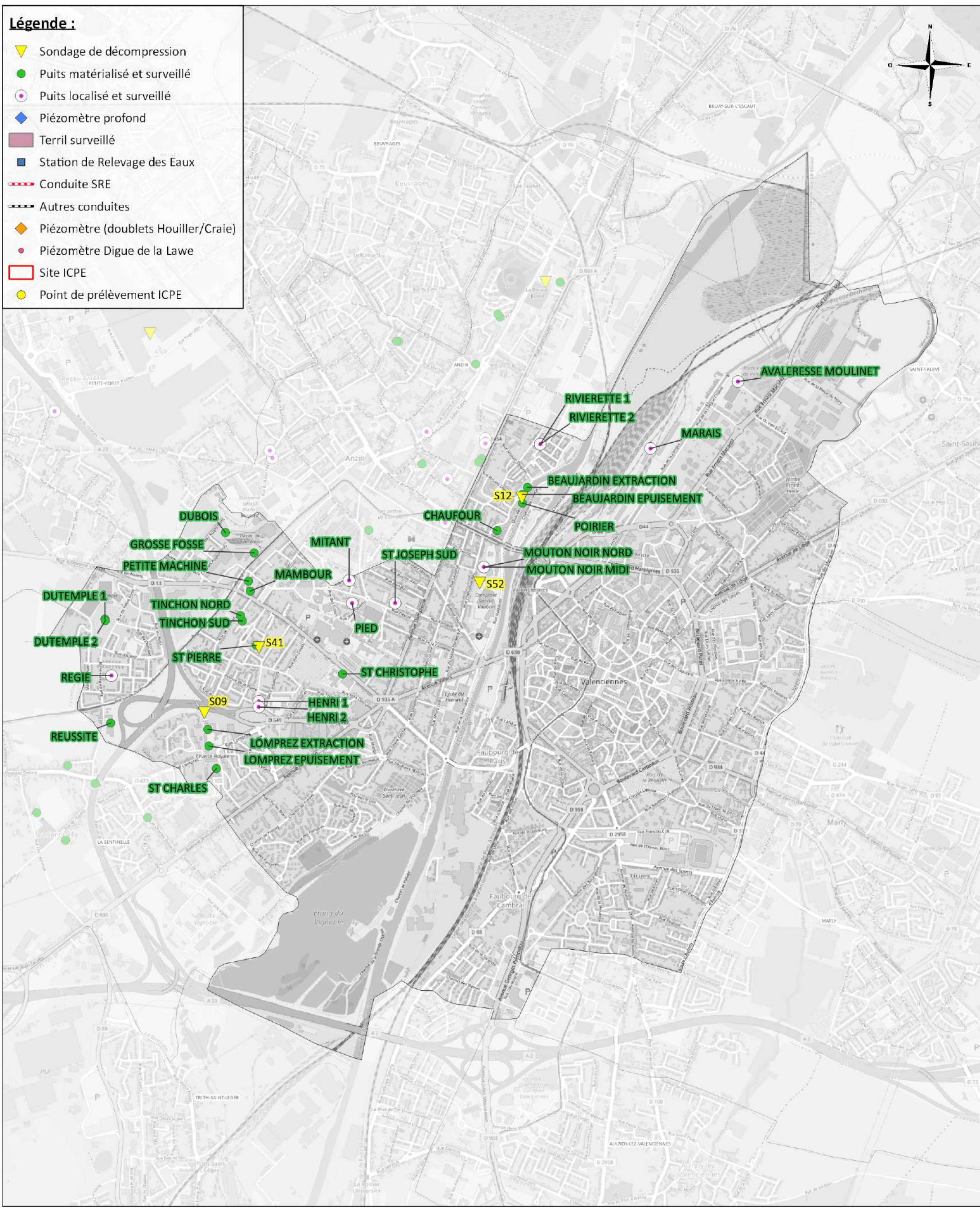


- Légende :**
- Sondage de décompression
 - Puits matérialisé et surveillé
 - Puits localisé et surveillé
 - Piézomètre profond
 - Terril surveillé
 - Station de Relevage des Eaux
 - Conduite SRE
 - Autres conduites
 - Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
 - Piézomètre Digue de la Lawe
 - Site ICPE
 - Point de prélèvement ICPE



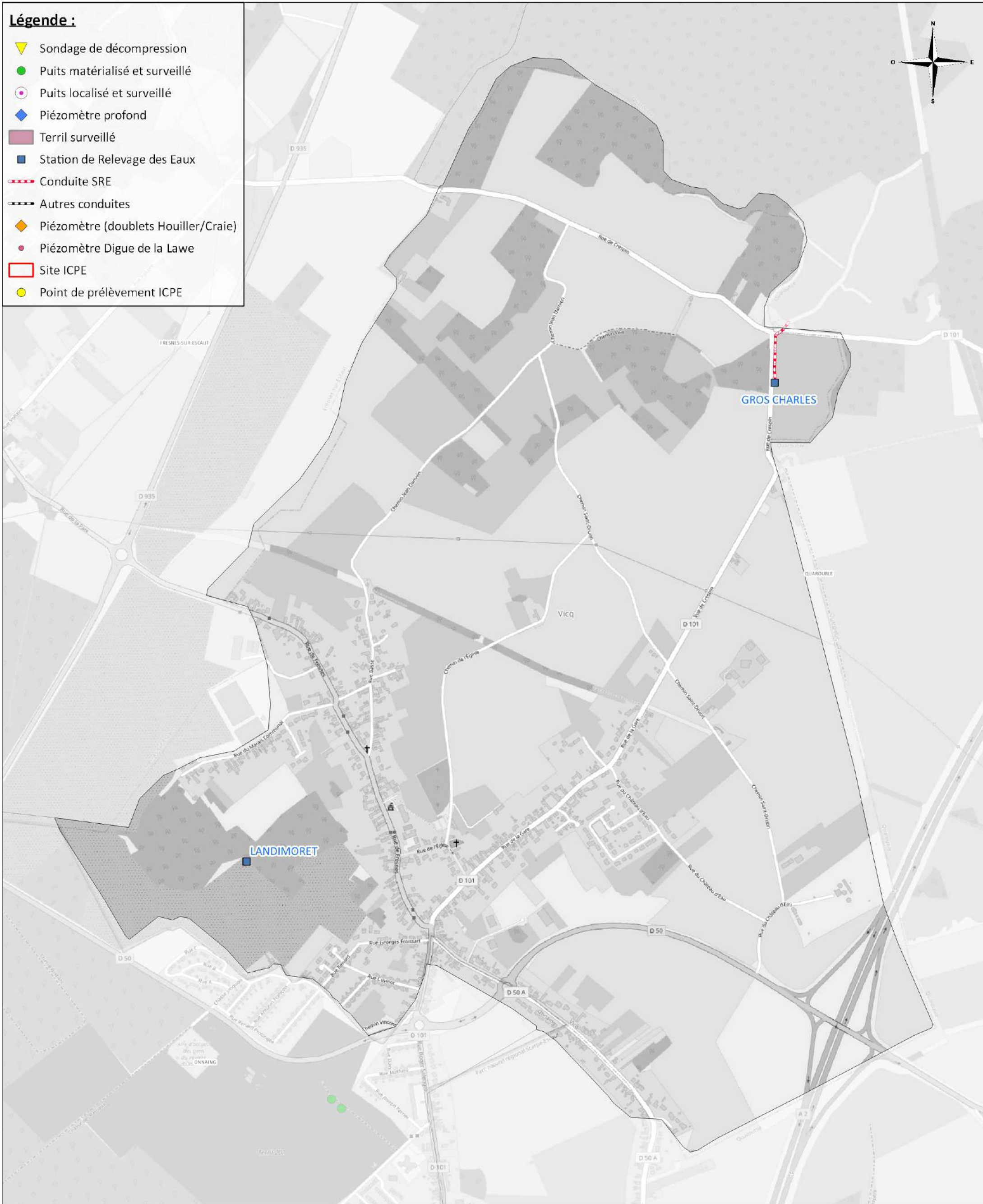


Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD



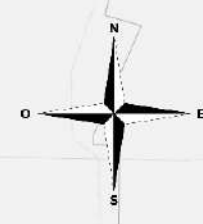
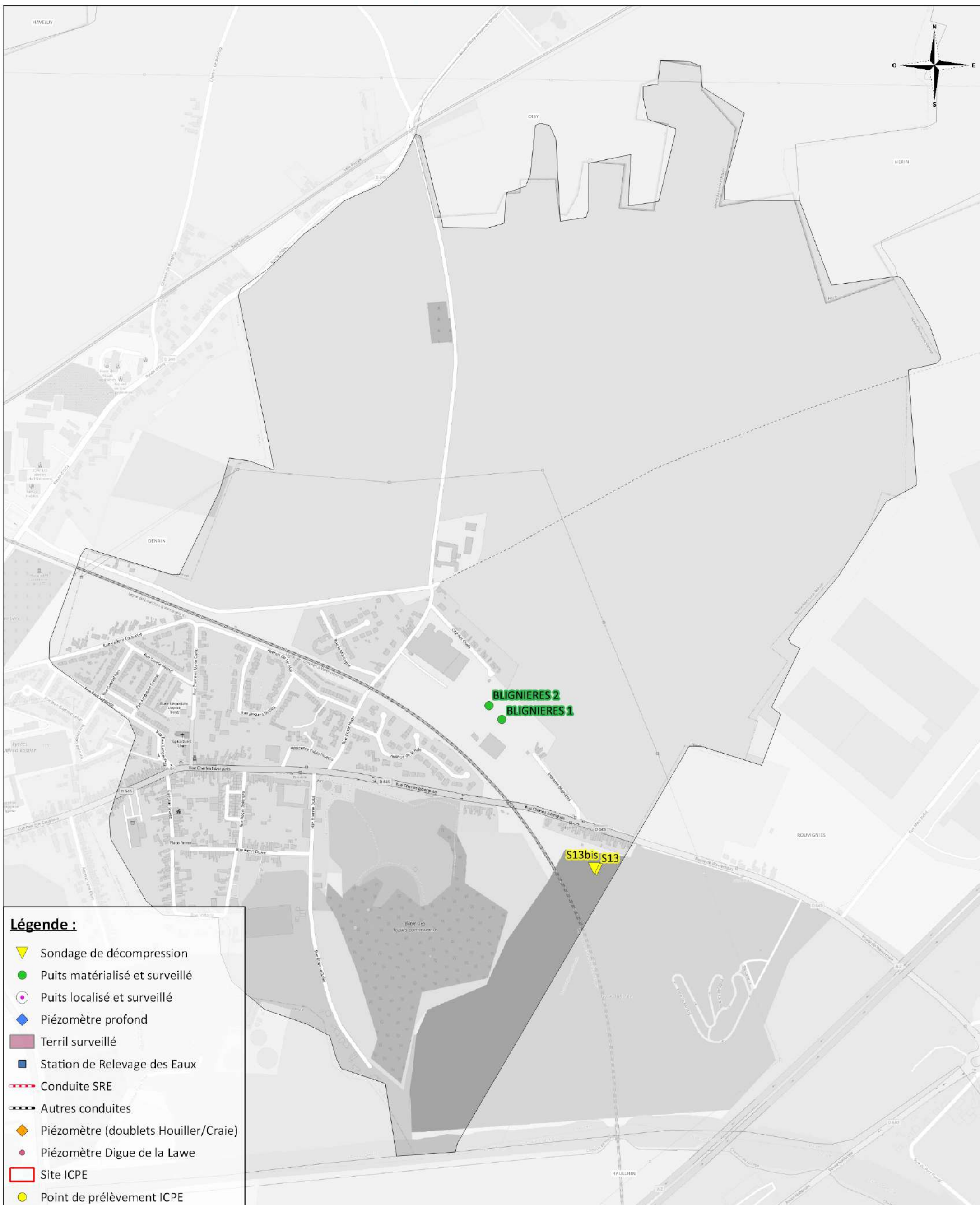


Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD





Localisation des ouvrages miniers inscrits au titre des articles L174 et L163 du code minier et des installations relevant du code de l'environnement surveillés par le BRGM DPSM NORD



Légende :

- Sondage de décompression
- Puits matérialisé et surveillé
- Puits localisé et surveillé
- Piézomètre profond
- Terril surveillé
- Station de Relevage des Eaux
- Conduite SRE
- Autres conduites
- Piézomètre (doublets Houiller/Craie)
- Piézomètre Digue de la Lawe
- Site ICPE
- Point de prélèvement ICPE

Bonjour,

Par courrier du 17 avril 2023, vous avez sollicité auprès de la DGAC la liste des servitudes et projets d'intérêt général relevant de sa compétence concernant le territoire du SCOT du Valenciennois.

En réponse, je vous informe que de nombreuses communes du SIMOUV sont affectées par les servitudes d'utilités publiques (SUP) suivantes :

- la servitude d'utilité publique T5 du plan de servitude aéronautique (PSA) de l'aérodrome Valenciennes Denain,
- la servitude T4 de balisage qui en découle,
- la servitude radioélectrique PT1 de l'aérodrome de Valenciennes Denain,
- la servitude radioélectrique PT2 de l'aérodrome de Valenciennes Denain

Enfin, le reste du territoire du SIMOUV qui n'est pas affecté par l'une des SUP listées ci-dessus est affecté par la servitude T7 établie à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement. Celle-ci oblige toute construction ou installation de plus de 50 m de hauteur à faire l'objet d'une demande d'accord préalable auprès du ministre chargé de l'aviation civile.

Vous trouverez en pièce jointe :

- un fichier Excel où figure une liste des communes du SCOT et les SUP qui les affectent,
- des fiches pédagogiques des SUP T4, T5, PT1, PT2 et T7
- des fichiers au format kmz du PSA, de la PT1 et PT2 de Valenciennes Denain et leurs arrêtés ou décrets d'approbation.
Les fichiers .kmz sont téléchargeable en annexes dans la rubrique "Les contributions".

La participation de la DGAC aux réunions des personnes publiques associées n'est pas nécessaire. En revanche, nous souhaiterions être destinataires du document arrêté pour avis, sous forme numérique de préférence.

Cordialement

Francoise Froteau
Gestionnaire affaires domaniales / servitudes
Direction générale de l'aviation civile
Service national d'ingénierie aéroportuaire
01 44 64 32 04

SNIA Nord
Unité gestion domaniale
82 rue des Pyrénées
75970 PARIS CEDEX 20



COMMUNE	T7	Plan de servitude de dégagement aéronautique T4 et T5
ABSCON	oui	
ANZIN	oui	PSA Valenciennes Denain
ARTRES	oui	PSA Valenciennes Denain
AUBRY-DU-HAINAUT	oui	PSA Valenciennes Denain
AULNOY LEZ VALENCIENNES	oui	PSA Valenciennes Denain
AVESNES-LE-SEC	oui	
BELLAING	oui	PSA Valenciennes Denain
BEUVRAGES	oui	
BOUCHAIN	oui	
BOUSIGNIES	oui	
BRILLON	oui	
BRUAY SUR L ESCAUT	oui	
BRUILLE-SAINT-AMAND	oui	
CHÂTEAU-L'ABBAYE	oui	
CONDE SUR L ESCAUT	oui	
CRESPIN	oui	
CURGIES	oui	
DENAIN	oui	PSA Valenciennes Denain
DOUCHY-LES-MINES	oui	PSA Valenciennes Denain
ESCAUDAIN	oui	PSA Valenciennes Denain
ESCAUTPONT	oui	
ESTREUX	oui	
FAMARS	oui	PSA Valenciennes Denain
FLINES-LEZ-MORTAGNE	oui	
FRESNES SUR ESCAUT	oui	
HASNON	oui	
HASPRES	oui	PSA Valenciennes Denain
HAULCHIN	oui	PSA Valenciennes Denain
HAVELUY	oui	PSA Valenciennes Denain
HELESMES	oui	PSA Valenciennes Denain
HERGNIES	oui	
HERIN	oui	PSA Valenciennes Denain
HORDAIN	oui	
LA SENTINELLE	oui	PSA Valenciennes Denain
LECELLES	oui	
LIEU-SAINT-AMAND	oui	
LOURCHES	oui	PSA Valenciennes Denain
MAING	oui	PSA Valenciennes Denain
MARLY	oui	PSA Valenciennes Denain
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	oui	
MASTAING	oui	
MAULDE	oui	
MILLONFOSSE	oui	
MONCHAUX SUR ECAILLON	oui	PSA Valenciennes Denain
MORTAGNE-DU-NORD	oui	
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	oui	
NIVELLE	oui	
NOYELLES-SUR-SELLE	oui	PSA Valenciennes Denain

ODOMEZ	oui	
OISY	oui	PSA Valenciennes Denain
ONNAING	oui	
PETITE FORET	oui	PSA Valenciennes Denain
PRESEAU	oui	PSA Valenciennes Denain
PROUVY	oui	PSA Valenciennes Denain
QUAROUBLE	oui	
QUERENAING	oui	PSA Valenciennes Denain
QUIEVRECHAIN	oui	
RAISMES	oui	PSA Valenciennes Denain
ROEULX	oui	
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	oui	
ROSULT	oui	
ROUVIGNIES	oui	PSA Valenciennes Denain
RUMEGIES	oui	
SAINT SAULVE	oui	
SAINT-AMAND-LES-EAUX	oui	
SAINT-AYBERT	oui	
SARS-ET-ROSIERES	oui	
SAULTAIN	oui	
SEBOURG	oui	
THIANT	oui	PSA Valenciennes Denain
THIVENCELLE	oui	
THUN-SAINT-AMAND	oui	
TRITH-SAINT-LEGER	oui	PSA Valenciennes Denain
VALENCIENNES	oui	PSA Valenciennes Denain
VERCHAIN MAUGRE	oui	PSA Valenciennes Denain
VICQ	oui	
VIEUX-CONDE	oui	
WALLERS-ARENBERG	oui	PSA Valenciennes Denain
WASNES-AU-BAC	oui	
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	oui	PSA Valenciennes Denain
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	oui	

PSR (PT1 et PT2)

PT2 VALENCIENNES HELESMES

PT1 VALENCIENNES AERODROME

PT1 VALENCIENNES AERODROME

PT1 VALENCIENNES AERODROME

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU TOURISME**

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

ARRÊTÉ

NOR : EQU A 960 1077 A

approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de **VALENCIENNES-DENAIN (Nord)**

**LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU TOURISME**

- Vu le code de l'aviation civile et notamment ses articles L.281-1, R.241-1 à R.241-3, R.242-1 à R.242-3 et D.242-1 à D.242-14 ;
- Vu les annexes à l'article D.222.1 du code de l'aviation civile fixant la liste des aérodromes par catégories et classant l'aérodrome de **VALENCIENNES-DENAIN (Nord)** dans la catégorie "C" ;
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu l'arrêté interministériel du 31 décembre 1984 fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;
- Vu la décision en date du 2 mars 1993 prenant en considération le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de **VALENCIENNES-DENAIN** ;
- Vu le procès-verbal de clôture de la conférence entre les services intéressés en date du 11 octobre 1993 ;
- Vu les résultats de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 5 septembre au 4 octobre 1994, l'avis du commissaire enquêteur en date du 28 octobre 1994 ;
- Vu l'avis de la commission centrale des servitudes aéronautiques en date du 26 mars 1996 ;

A R R E T E

ARTICLE 1er

En application des dispositions de l'article R.241-1 du code de l'aviation civile, des servitudes aéronautiques sont créées au bénéfice de l'aérodrome de **VALENCIENNES-DENAIN** sur le territoire des communes de :

- ANZIN	MARLY
- ARTRES	MONCHAUX SUR ECAILLON
- AUBRY DU HAINAUT	NOYELLES SUR SELLE
- AULNOY LEZ VALENCIENNES	OISY
- BELLAING	PETITE FORET
- BRUILLE LEZ MARCHIENNES	PRESEAU
- DENAIN	PROUVY
- DOUCHY LES MINES	QUERENAING
- ERRE	RIEULAY
- ESCAUDAIN	ROUVIGNIES
- FAMARS	RUESNES
- FENAIN	SEPMERIES
- HASPRES	SOMAIN
- HAULCHIN	SOMMAING
- HAVELUY	THIANT
- HELESMES	TRITH SAINT LEGER
- HERIN	VALENCIENNES
- HORNAING	VENDEGIES SUR ECAILLON
- LA SENTINELLE	VERCHAIN MAUGRE
- LOURCHES	VILLERS.POL
- MAING	WALLERS
- MARESCHES	WAVRECHAIN SOUS DENAIN

Dans le département du Nord

ARTICLE 2

En application des dispositions de l'article R.242-1, du code de l'aviation civile, sont approuvés, les documents suivants annexés au présent arrêté:

A - Documents dessinés

- Plan d'ensemble ES 472a index B
- Plan de détails DS 472a index B
- Plan coté CS 472 index B

B - Note annexe

- Notice explicative
- Liste des obstacles
- Etat des bornes de repérage des axes de bandes

ARTICLE 3

Les plans et les pièces mentionnés à l'article 2, ci-dessus, sont déposés à la mairie de chacune des communes sur le territoire desquelles sont assises les servitudes, conformément aux dispositions de l'article D.242.6 du code de l'aviation civile.

ARTICLE 4

Le préfet du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 Juillet 1996

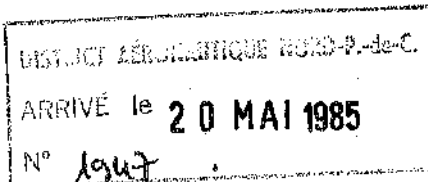
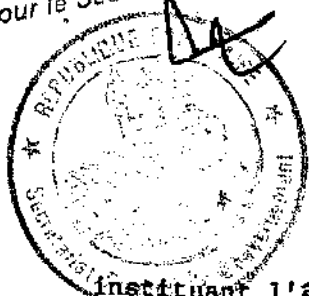
Pour le ministre de l'équipement, du logement
des transports et du tourisme

le chef du service des bases aériennes
signé :Jean-Yves BELOTTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

Ampliation certifiée conforme
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement



DÉCRET - 5 MARS 1985

Instituant l'étendue des zones et les servitudes applicables pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques au voisinage du centre radioélectrique de VALENCIENNES-Aérodrome, département du NORD.

LE PREMIER MINISTRE

SUR LE RAPPORT DU MINISTRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS ET DU MINISTRE DU REDEPLOIEMENT INDUSTRIEL ET DU COMMERCE EXTERIEUR.

- Vu le code des postes et télécommunications, articles L.57 à L.62 et L.64 et articles R.27 à R.38 instituant des servitudes et obligations pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques,
- Vu l'arrêté du 21 août 1953 établissant la liste et les caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectrique, modifié par l'arrêté du 16 mars 1962,
- Vu l'arrêté du 16 mars 1962 fixant la liste et les caractéristiques des installations électriques dont la mise en exploitation sur l'ensemble du territoire est soumise à autorisation préalable,
- Vu l'arrêté du 17 janvier 1983 classant en 1ère catégorie, le centre de VALENCIENNES-Aérodrome,
- Vu l'avis du comité de coordination des télécommunications en date du 13 février 1984.

DECRETE

ARTICLE 1er.-

Est approuvé le plan au 1/25.000 N° 848/STNA du 06 décembre 1982 annexé au présent décret (1) fixant les limites de la zone de protection et de la zone de garde radioélectrique instituées autour du centre radioélectrique de VALENCIENNES-Aérodrome:
- Tour de contrôle (réception VHF).

ARTICLE 2.-

Il sera créé, autour du centre, une zone de protection radioélectrique dont les limites sont figurées en bleu sur le plan joint et à l'intérieur de celle-ci, une zone de garde radioélectrique figurée en jaune.

Sont applicables à ces zones les dispositions de l'article R.30 du code des postes et télécommunications.

Par ailleurs, dans la zone de garde radioélectrique, les installations, matériels et appareils désignés par l'arrêté du 21 août 1953 modifié, existant à la date du présent décret et qui perturbent les réceptions radioélectriques, devront être modifiés ou transformés dans le délai maximal d'un an à compter de la notification faite aux propriétaires ou usagers.

Ces modifications ou transformations ne pourront être apportées sans l'autorisation du ministre dont les services exploitent ou contrôlent le centre.

.../...

(1)

Ce plan doit être consulté chaque fois qu'une construction est envisagée dans les zones frappées de servitudes, par tous services administratifs ou particuliers intéressés, auprès de M. le commissaire de la République du département du NORD
- direction départementale de l'équipement - Hôtel de la préfecture - place de la République - 59039 LILLE CEDEX.

ARTICLE 3.-

Le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports, le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur et le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur chargé de l'énergie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le - 5 MARS 1985

Laurent FABIOUS

Par le Premier ministre,

Le ministre de l'urbanisme, du logement
et des transports,

Paul QU'LES

Le ministre du redéploiement
industriel et du commerce extérieur,

Edith CRESSON

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre
de l'urbanisme, du logement
et des transports,
chargé des transports,

Jean AURoux

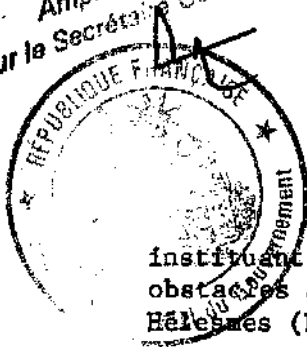
Le secrétaire d'Etat auprès du
ministre du redéploiement
industriel et du commerce extérieur,
chargé de l'énergie,

Martin MALVY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'URBANISME,
DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

Ampliation certifiée conforme
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement



DÉCRET 21 FEV. 1985

instituant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre radioélectrique de VALENCIENNES-HÉLESNES (Nord).

LE PREMIER MINISTRE

SUR LE RAPPORT DU MINISTRE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS.

Vu le code des postes et télécommunications, articles L.54 à L.56 et L.63 et articles R.21 à R.26 instituant des servitudes de protection contre les obstacles,

Vu l'accord préalable du ministre de l'agriculture en date des 15 octobre et 13 novembre 1984,

Vu l'accord préalable du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur en date du 31 octobre 1984,

Vu l'avis du comité de coordination des télécommunications en date du 28 novembre 1984,

.../...

DISTRICT AÉRONAUTIQUE NORD-P.-de-C.
ARRIVÉ le 22 AVR. 1985
N° 1463

DECRETE

ARTICLE 1er.-

Est approuvé le plan STNA N° 823 du 24 septembre 1982 annexé au présent décret (1) fixant les limites de la zone de dégagement instituée autour du centre radioélectrique de VALENCIENNES-Hélesmes (Radiobalise MF).

ARTICLE 2.-

Il sera créé autour du centre une zone primaire de dégagement. La limite de cette zone est figurée en rouge sur le plan.

Les servitudes applicables à cette zone sont celles fixées par l'article R.24 du code des postes et télécommunications.

ARTICLE 3.-

Dans la zone de dégagement, il sera interdit, sauf autorisation du ministre chargé de l'aviation civile, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les hauteurs hors sol définies ci-après :

I - HAUTEURS MAXIMALES HORS SOL AUTORISEES DANS LA ZONE PRIMAIRE :

- Les lignes électriques et téléphoniques sont interdites.
- Les obstacles d'une autre nature ne devront pas excéder une hauteur hors sol égale à DIX SEPT CINQUANTE POUR CENT (17,50 %) de la distance les séparant du point de référence.

II - ETENDUES BOISEES :

Aucun déboisement n'est envisagé.

III - OBSTACLES METALLIQUES DANS LA ZONE :

N E A N T

Point de référence pris comme origine des distances :

Antenne de la radiobalise MF.

.../...

(1) Ce plan doit être consulté chaque fois qu'une construction est envisagée dans les zones et secteurs de dégagement, par tous services administratifs ou particuliers intéressés à : M. le commissaire de la République du département du NORD - Direction départementale de l'équipement - Cité administrative - 59019 LILLE CEDEX.

ARTICLE 4.-

Le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports chargé des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 FEV. 1985

Laurent FABIUS

Par le Premier ministre,

Le ministre de l'urbanisme,
du logement et des transports

Paul QUILES

Le secrétaire d'Etat auprès
du ministre de l'urbanisme, du logement
et des transports, chargé des transports

Jean AUROUX

SERVITUDE T4

SERVITUDE AERONAUTIQUE DE BALISAGE (AERODROMES CIVILS ET MILITAIRES)

I - GENERALITES

Législation

- Convention relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944, ensemble des protocoles qui l'ont modifiée, notamment le protocole du 30 septembre 1977 concernant le texte authentique quadrilingue de ladite convention
- Code des transports :
 - Article L.6351-1
 - Articles L.6351-6 à L.6351-9
 - Articles L.6372-8 à L.6372-10
- Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques
- Arrêté du 3 septembre 2007 relatif à l'implantation et à la structure des aides pour la navigation aérienne installées à proximité des pistes et des voies de circulation d'aérodromes
- Arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne

Définition

Des servitudes spéciales, dites servitudes aéronautiques, sont créées afin d'assurer la sécurité de la circulation des aéronefs. Elles comprennent des servitudes aéronautiques de balisage comportant l'obligation de pourvoir certains obstacles ainsi que certains emplacements de dispositifs visuels ou radioélectriques destinés à signaler leur présence aux navigateurs aériens ou à en permettre l'identification ou de supporter l'installation de ces dispositifs (art. L.6351-1 du code des transports).

Les surfaces de balisage sont des surfaces parallèles et se situant 10 mètres (20 mètres pour les obstacles filiformes) en dessous des surfaces de dégagement aéronautiques (servitude T5).

Elles proviennent d'une étude d'évaluation d'obstacles faite par les services de la navigation aérienne dans la note explicative jointe à la servitude aéronautique de dégagement.

Une liste non exhaustive comprenant les obstacles repérés en X, Y, Z sur un plan avec un numéro et une couleur (vert végétation, rouge tous les autres obstacles artificiels) est fournie en annexe de la servitude aéronautique de dégagement.

Toutefois, le balisage peut être imposé par rapport aux surfaces aéronautiques de dégagement basées sur les infrastructures existantes.

L'acte qui a institué cette servitude sur le territoire concerné par le Plan Local d'Urbanisme est un arrêté ministériel en date de XXX

Aérodrome de XXX de catégorie XXX

Bénéficiaires	Gestionnaires
<ul style="list-style-type: none">• Les créateurs des catégories suivantes d'aérodromes :<ul style="list-style-type: none">◦ Tous les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique◦ Les aérodromes à usage restreint créés par l'État◦ Dans les conditions fixées par voie réglementaire, certains aérodromes à usage restreint créés par une personne autre que l'État• Les exploitants de ces mêmes aérodromes	<ul style="list-style-type: none">• Les services de l'aviation civile :<ul style="list-style-type: none">◦ Le direction du transport aérien (DTA) à la direction générale de l'aviation civile (DGAC)◦ Les directions inter-régionales de la sécurité de l'aviation civile (DSAC-IR)• Les services de l'aviation militaire

II - PROCEDURE D'INSTITUTION

S'agissant de la procédure d'instauration, de modification ou de suppression de ces servitudes, il convient de se référer à la servitude de type T5 dite « servitude aéronautique de dégagement » qui décrit la procédure d'approbation d'un plan de servitudes aéronautiques de dégagement.

III - EFFETS DE LA SERVITUDE

L'autorité administrative peut prescrire (article L.6351-6 du code des transports) :

1. Le balisage de tous les obstacles qu'elle juge dangereux pour la navigation aérienne ;
2. L'établissement de dispositifs visuels ou radioélectriques d'aides à la navigation aérienne ;
3. La suppression ou la modification de dispositifs visuels de nature à créer une confusion avec les aides visuelles à la navigation aérienne.

Selon l'arrêté du 7 juin 2007 fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques, un obstacle désigne tout ou partie d'un objet fixe (temporaire ou permanent) ou mobile :

- Qui est situé sur une aire destinée à la circulation des aéronefs à la surface ; ou
- Qui fait saillie au-dessus d'une surface définie destinée à protéger les aéronefs en vol ; ou
- Qui se trouve à l'extérieur de ces surfaces définies et qui est jugé être un danger pour la navigation aérienne.

Les obstacles à baliser de jour, de nuit, ou de jour et de nuit, sont déterminés en tenant compte de leurs caractéristiques et des conditions dans lesquelles ils se présentent pour les pilotes. Sur les portions de sol situées au-dessous des surfaces de dégagement d'un aérodrome, telles que définies dans l'arrêté du 10 juillet 2006, l'obligation du balisage lumineux et, éventuellement, du balisage par marques, peut être imposée dans les conditions prévues à l'annexe 7 de l'arrêté du 7 juin 2007.

Annexe VII de l'arrêté du 7 juin 2007

Le balisage des obstacles a pour objectif de signaler la présence d'un danger. Il ne supprime pas le danger lui-même. La nécessité du balisage dépend, entre autres facteurs, de la façon dont se présentent les obstacles pour le pilote. Ainsi, la présence d'obstacles non balisés à côté d'obstacles balisés peut-elle être plus dangereuse que l'absence totale de balisage.

La détermination des obstacles à baliser de jour, de nuit, ou de jour et de nuit, doit, pour ces raisons, faire, dans chaque cas, l'objet d'une étude particulière.

Sous cette réserve fondamentale, l'outil généralement utilisé pour cette étude à l'intérieur des zones couvertes pour les surfaces utilisées pour les servitudes aéronautiques de dégagement d'un aérodrome est constitué par des surfaces dites de balisage, parallèles aux surfaces précitées.

S'agissant d'abord des obstacles massifs et des obstacles minces, ces derniers étant pris alors en compte pour leur hauteur réelle, les surfaces de balisage à considérer sont situées 10 m en dessous des différentes surfaces utilisées pour les servitudes aéronautiques de dégagement et limitées chacune par le plan horizontal ayant pour altitude celle du point le plus bas de la ligne d'appui correspondante.

S'agissant maintenant des obstacles filiformes (également pris ici pour leur hauteur réelle), les surfaces de balisage à considérer sont situées 20 m en dessous des différentes surfaces utilisées pour les servitudes aéronautiques de dégagement et limitées chacune par le plan horizontal ayant pour altitude celle du point le plus bas de la ligne d'appui correspondante.

Lorsqu'un tronçon d'obstacle filiforme devant être balisé est situé dans une trouée d'aérodrome, la partie à baliser comprendra, outre ce tronçon, deux tronçons adjacents de 50 m de longueur au moins. En outre, dans le cas où deux tronçons distants de plus de 100 m seraient à baliser, chacun des deux tronçons adjacents intermédiaires à baliser sera prolongé suivant le cas jusqu'à leur rencontre ou jusqu'au support le plus proche.

Les conditions techniques de réalisation du balisage des obstacles sont fixées par le ministre chargé de l'aviation civile et dans l'arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Financement du balisage et droits

Sous réserve des dispositions particulières concernant le balisage sur l'emprise de l'aérodrome ou concernant certains aérodromes non ouverts à la circulation aérienne publique, les frais d'installation, d'entretien et de fonctionnement des balisages aéronautiques sont à la charge de l'État, sauf lorsque le balisage s'applique aux lignes électriques d'une tension égale ou supérieure à 90 000 volts ou aux installations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 6352-1 du code des transports, auquel cas les frais sont à la charge de l'exploitant des lignes ou du propriétaire des installations.

Pour la réalisation de ces balisages, l'administration dispose des droits d'appui, de passage, d'abattage d'arbres, d'ébranchage ainsi que du droit d'installation des dispositifs sur les murs extérieurs et les toitures. Ces droits pourront être exercés par les personnes privées éventuellement chargées du balisage.

L'entretien du balisage incombe à la personne morale ou physique aux frais de laquelle le balisage a été effectué. Cet entretien garantit le maintien de la visibilité de l'obstacle dans le temps. Le balisage lumineux est surveillé par la personne morale ou physique aux frais de laquelle le balisage a été effectué (télé-surveillance ou procédures d'exploitation spécifiques). Toute défaillance ou interruption du balisage est signalée dans les plus brefs délais à l'autorité territorialement compétente (art. 4 de l'arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne).

Le ministre chargé de l'aviation civile ou, pour les obstacles interférant avec les aérodromes, espaces, zones ou itinéraires qui le concernent, le ministre de la défense peut accorder une dérogation aux dispositions de l'arrêté de 7 décembre 2010 à la demande de la personne morale ou physique aux

frais de laquelle le balisage est effectué. Cette demande est accompagnée d'un dossier qui justifie les fondements (techniques ou environnementaux) de cette dernière, décrit le balisage souhaité et le cas échéant la durée d'application envisagée, et démontre que la sécurité des aéronefs n'est pas compromise. La décision est alors notifiée à la personne morale ou physique aux frais de laquelle le balisage est effectué (art. 5 de l'arrêté du 7 décembre 2010).

Amendes encourues

Les infractions aux dispositions régissant les servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées dans l'intérêt de la circulation aérienne sont punies de 3 750 € d'amende (art. L.6372-8 du code des transports).

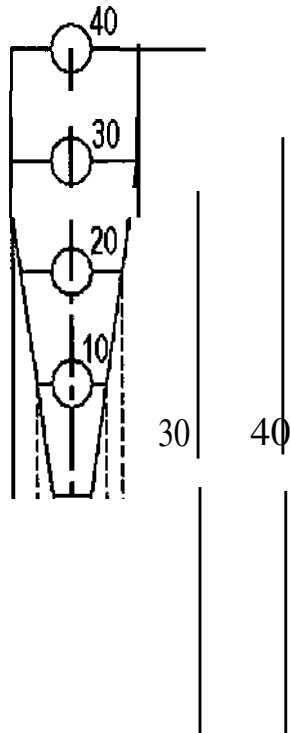
Sur réquisition du ministère public agissant à la demande du ministre intéressé, le tribunal saisi de la poursuite impartit aux personnes qui contreviennent aux dispositions de l'article L. 6372-8, sous peine d'une astreinte de 1,50 € à 15 € par jour de retard, un délai pour enlever ou modifier les ouvrages frappés de servitudes ou pour pourvoir à leur balisage.

Dans le cas où ce délai n'est pas observé, l'astreinte prononcée court à partir de l'expiration du délai jusqu'au jour où la situation est effectivement régularisée.

Si cette régularisation n'est pas intervenue dans l'année de l'expiration du délai, le tribunal peut, sur réquisition du ministère public agissant dans les mêmes conditions, relever à une ou plusieurs reprises le montant de l'astreinte, même au-delà du maximum prévu par le premier alinéa.

Le tribunal peut autoriser le reversement d'une partie des astreintes lorsque la situation a été régularisée et que le redevable établit qu'il a été empêché d'observer par une circonstance indépendante de sa volonté le délai qui lui avait été impartit.

En outre, si, à l'expiration du délai fixé par le jugement, la situation n'a pas été régularisée, l'administration peut faire exécuter les travaux d'office aux frais et risques des personnes civilement responsables.



SERVITUDE TS

SERVITUDE AERONAUTIQUE DE DEGAGEMENT (AERODROMES CIVILS ET MILITAIRES)

1 - GENERALITES

Législation

- Code des transports
 - Article L.6350-1
 - Article L.6351-1
 - Articles L.6351-2 à L.6351-5

- Code de l'aviation civile
 - Articles D.242-1 à D.242-14

Définition

Servitudes créées afin d'assurer la sécurité de la circulation des aéronefs, à l'exclusion des servitudes radioélectriques. Elles sont définies :

- Par un plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) établi pour chaque aéroport, aéroport de transit, aérodrome, aéroport militaire, aéroport de transport, aéroport de tourisme, aéroport de transport de marchandises, aéroport de transport de passagers, aéroport de transport de fret, aéroport de transport de passagers et de fret, aéroport de transport de passagers et de fret et aéroport de transport de passagers et de fret.
- Ou par des mesures provisoires de sauvegarde qui peuvent être mises en œuvre en cas d'urgence, avant d'être reprises dans un PSA approuvé.

L'acte qui a institué cette servitude sur le territoire concerné par le Plan Local d'Urbanisme est un arrêté ministériel en date du XXX:

Aérodrome de XXX

Bénéficiaires	Gestionnaires
<ul style="list-style-type: none"> • Les créateurs des catégories suivantes d'aérodromes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Tous les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique ◦ Les aérodromes à usage restreint créés par l'État ◦ Dans les conditions fixées par voie réglementaire, certains aérodromes à usage restreint créés par une personne autre que l'État • Les exploitants de ces mêmes aérodromes (personnes publiques ou privées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les services de l'aviation civile : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Le direction du transport aérien (DTA) à la direction générale de l'aviation civile (DGAC) ◦ Les directions inter-régionales de la sécurité de l'aviation civile (DSAC-IR) • DGAC/SNIA NORD/UGDS-Guichet unique urbanisme-instruction des demandes d'obstacles à la navigation aérienne-82 rue des Pyrénées-75970 PARIS CEDEX 20 • Les services de l'aviation militaire

II - PROCEDURE D'INSTITUTION

A-PROCEDURE

1. *Déroulement de la procédure d'élaboration d'un PSA*

- Études préalables visant à déterminer les zones de protection,
- Conférence entre services intéressés,
- Enquête publique dans les conditions prévues au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Approbation par :
 - **Arrêté du ministre chargé de l'aviation civile**, en accord s'il y a lieu, avec le ministre des armées,
 - Ou **décret en Conseil d'État** si les conclusions de rapport d'enquête, les avis des services et des collectivités publiques intéressés sont défavorables

Cet arrêté ou ce décret peuvent valoir déclaration d'utilité publique de tout ou partie des opérations nécessaires à la mise en œuvre du plan de servitudes (soit la suppression ou la modification des bâtiments, soit une modification de l'état antérieur des lieux déterminant un dommage direct, matériel et certain).

2. *Pièces du dossier soumis à l'enquête publiques*

- Un **plan de dégagement** qui détermine les diverses zones à frapper de servitudes avec l'indication, pour chaque zone, des cotes limites à respecter suivant la nature et l'emplacement des obstacles,
- Une **notice explicative** exposant l'objet recherché par l'institution des servitudes, ainsi que la nature exacte de ces servitudes et les conditions de leur application, tant en ce qui concerne les constructions, installations et plantations existantes que les constructions, installations et plantations futures

Une **liste d'obstacles** dépassant les cotes limites,

Un **état des signaux, bornes et repères** existant au moment de l'ouverture de l'enquête et utiles pour la compréhension du plan de dégagement (dispositifs mis en place, à titre provisoire ou permanent, pour la réalisation des études préalables).

3. Procédure d'élaboration de mesures provisoires de sauvegarde

Même procédure que pour l'élaboration d'un PSA mais approbation par **arrêté du ministre chargé de l'aviation civile ou par le ministre des armées.**

S'agissant de mesures transitoires, le délai de validité de cet arrêté est de deux ans au terme desquels ces mesures devront avoir été reprises dans un PSA approuvé.

4. Procédure de modification et de suppression d'un PSA

Même procédure que pour l'élaboration d'un PSA mais sans enquête publique si la modification a pour objet de supprimer ou d'atténuer des servitudes prévues par le plan.

B • INDEMNISATION

L'article R. 242-3 du code de l'aviation civile rend applicable aux servitudes aéronautiques de dégagement les dispositions des articles L. 55 et L. 56 du code des postes et des télécommunications en cas de suppression ou de modification de bâtiments.

Lorsque les servitudes entraînent la suppression ou la modification de bâtiments constituant des immeubles par nature, ou encore un changement de l'état initial des lieux générateur d'un dommage direct, matériel et certain, la mise en application des mesures d'indemnisation est subordonnée à une décision du ministre chargé de l'aviation civile ou du ministre chargé des armées. Cette décision est notifiée à l'intéressé comme en matière d'expropriation, par l'ingénieur en chef des bases aériennes compétent (art. D.242-11 du code de l'aviation civile).

Si les propriétaires acceptent d'exécuter eux-mêmes ou de faire exécuter par leur soin les travaux de modification aux conditions proposées, il est passé entre eux et l'administration une convention rédigée en la forme administrative fixant entre autres le montant des diverses indemnités (déménagement, détérioration d'objets mobiliers, indemnité compensatrice du dommage résultant des modifications) (art. D.242-12 du code de l'aviation civile).

En cas d'atténuation ultérieure des servitudes, l'administration peut poursuivre la récupération de l'indemnité, déduction faite du coût de remise en état des lieux dans leur aspect primitif équivalent, et cela dans un délai de deux ans à compter de la publication de l'acte administratif entraînant la modification ou la suppression de la servitude. A défaut d'accord amiable, le montant des sommes à recouvrer, qui présentent le caractère d'une créance domaniale, est fixé selon les règles applicables à la détermination des indemnités en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique et le recouvrement en est effectué dans les formes qui seront prévues par un arrêté du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre de l'économie et des finances (art. D242-14 du code de l'aviation civile).

C - PUBLICITE (Art. D. 242-6 du code de l'aviation civile)

Une copie du plan de dégagement approuvé (ou de l'arrêté instituant des mesures provisoires de sauvegarde) est déposée à la mairie des communes sur les territoires desquelles sont assises les servitudes.

Avis du dépôt est donné au public par voie d'affichage à la mairie et d'insertion dans un journal mis en vente dans le département et en outre par tous autres moyens en usage dans la commune.

Le maire doit faire connaître à toute personne qui le lui demande si un immeuble situé dans le territoire de la commune est grevé de servitudes de dégagement ; s'il en est requis par écrit, il doit répondre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de huit jours.

III - EFFETS DE LA SERVITUDE

Ces servitudes aéronautiques comportent :

- L'interdiction de créer ou l'obligation de modifier, voire de supprimer des obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisibles au fonctionnement des dispositifs de sécurité (lumineux, radioélectriques ou météorologiques) établis dans l'intérêt de la navigation aérienne,
- L'interdiction de réaliser sur les bâtiments et autres ouvrages frappés de servitudes aéronautiques des travaux de grosses réparations ou d'amélioration exemptés du permis de construire sans autorisation de l'autorité administrative.

Possibilité pour les agents de l'administration et pour les personnes auxquelles elle délègue des droits de pénétrer sur les propriétés privées pour y exécuter des études nécessaires à l'établissement des plans de dégagement, et ce dans les conditions prévues par l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892 pour les travaux publics (art. D.242-1 du code de l'aviation civile).

Possibilité pour l'administration d'implanter des signaux, bornes et repères nécessaires à titre provisoire ou permanent, pour la détermination des zones de servitudes (application de la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et de la loi du 28 mars 1957 concernant la conservation des signaux, bornes et repères) (art. D. 242-1 du code de l'aviation civile).

Obligation de modifier ou de supprimer les obstacles de nature à constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisibles au fonctionnement des dispositifs de la sécurité établis dans l'intérêt de la navigation aérienne ou de pourvoir à leur balisage. Ces travaux sont exécutés conformément aux termes d'une convention passée entre le propriétaire et le représentant de l'administration. Cette convention précise :

- Les modalités et délais d'exécution des travaux, l'indemnité représentative de leur coût et les conditions de versement ;
- L'indemnité, s'il y a lieu, pour frais de déménagement, détériorations d'objets mobiliers et autres dommages causés par l'exécution des travaux ;
- L'indemnité compensatrice, s'il y a lieu, des autres éléments du dommage résultant des modifications apportées à la situation des lieux.

La convention peut prévoir l'exécution des travaux par les soins de l'administration.

Obligation de laisser pénétrer sur les propriétés privées les représentants de l'administration pour y exécuter les opérations nécessaires aux études concernant l'établissement du plan de dégagement.

SERVITUDE T7

SERVITUDE AERONAUTIQUE A L'EXTERIEUR DES ZONES DE DEGAGEMENT CONCERNANT DES INSTALLATIONS PARTICULIERES

1 - GENERALITES

Législation

- Code des transports : L6352-1
- Code de l'aviation civile : article R.244-1 et articles D.244-2 à D.244-4
- Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Définition

À l'extérieur des zones grevées de servitudes de dégagement en application du présent titre, l'établissement de certaines installations qui, en raison de leur hauteur, pourraient constituer des obstacles à la navigation aérienne est soumis à une autorisation spéciale du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre de la défense.

Cette servitude s'applique sur tout le territoire national.

Gestionnaires:

1. Ministère en chargé de l'aviation civile-DGAC-SNIA
2. Ministère en charge de la Défense

II - PROCEDURE D'INSTITUTION

Des arrêtés ministériels déterminent les installations soumises à autorisation ainsi que la liste des pièces qui doivent être annexées à la demande d'autorisation.

III - EFFETS DE LA SERVITUDE

A - CHAMP D'APPLICATION

Les installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées comprennent :

- a) En dehors des agglomérations, les installations dont la hauteur en un point quelconque est supérieure à 50 mètres au-dessus du niveau du sol ou de l'eau ;
- b) Dans les agglomérations, les installations dont la hauteur en un point quelconque est supérieure à 100 mètres au-dessus du niveau du sol ou de l'eau.

Sont considérées comme installations toutes constructions fixes ou mobiles.

Sont considérées comme agglomérations les localités figurant sur la carte aéronautique au

1/500 000 (ou son équivalent pour l'outre-mer) et pour lesquelles des règles de survol particulières sont mentionnées.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux lignes électriques.

Ne peuvent être soumises à un balisage diurne et nocturne, ou à un balisage diurne ou nocturne, que les installations (y compris les lignes électriques) dont la hauteur en un point quelconque au-dessus du niveau du sol ou de l'eau est supérieure à :

- 80 mètres, en dehors des agglomérations ;

130 mètres, dans les agglomérations ;

50 mètres, dans certaines zones, ou sous certains itinéraires où les besoins de la circulation aérienne le justifient, notamment :

- les zones d'évolution liées aux aérodromes ;
- les zones montagneuses ;
- les zones dont le survol à très basse hauteur est autorisé.

Toutefois, en ce qui concerne les installations constituant des obstacles massifs (bâtiments à usage d'habitation, industriel ou artisanal), il n'est normalement pas prescrit de balisage diurne lorsque leur hauteur est inférieure à 150 mètres au-dessus du niveau du sol ou de l'eau.

Le balisage des obstacles doit être conforme aux prescriptions fixées par le ministre chargé de l'aviation civile.

B- DEMANDE D'AUTORISATION

Les demandes visant l'établissement des installations mentionnées à l'article R.244-1, et exemptées du permis de construire, à l'exception de celles relevant de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de celles pour lesquelles les arrêtés instituent des procédures spéciales, devront être adressées aux services de la DGAC (ministère de l'aviation civile) et du ministère de la défense.

DGAC : Pour les régions Ile-de-France et Hauts-de-France, il convient d'adresser les demandes à : DGAC/SNIA NORD/UGDS-Guichet unique urbanisme-instruction des demandes d'obstacles à la navigation aérienne-82 rue des Pyrénées-75970 PARIS CEDEX 20- Courriel : snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr

Elles mentionneront la nature des travaux à entreprendre, leur destination, la désignation d'après les documents cadastraux des terrains sur lesquels les travaux doivent être entrepris et tous les renseignements susceptibles d'intéresser spécialement la navigation aérienne.

Si le dossier de demande est incomplet, le demandeur sera invité à produire les pièces complémentaires.

La décision doit être notifiée dans le délai de deux mois à compter de la date de dépôt de la demande ou, le cas échéant, du dépôt des pièces complémentaires.

Si la décision n'a pas été notifiée dans le délai ainsi fixé, l'autorisation est réputée accordée pour les travaux décrits dans la demande, sous réserve toutefois de se conformer aux autres dispositions législatives et réglementaires.

Lors d'une demande, l'autorisation peut être subordonnée à l'observation de conditions particulières d'implantation, de hauteur ou de balisage suivant les besoins de la navigation aérienne dans la région intéressée.

Lorsque les installations en cause ainsi que les installations visées par la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie qui existent à la date du 8 janvier 1959, constituent des obstacles à la navigation aérienne, leur suppression ou leur modification peut être ordonnée par décret pris après avis de la commission visée à l'article R. 242-1 du code de l'aviation civile.

C - INDEMNISATION

Le refus d'autorisation ou la subordination de l'autorisation à des conditions techniques imposées dans l'intérêt de la sécurité de la navigation aérienne ne peuvent en aucun cas ouvrir un droit à indemnité au bénéfice du demandeur.

Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

Les servitudes de catégorie PT1 concernent les servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

Afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux, des servitudes sont instituées en application des articles L. 57 à L.62-1 du code des postes et des communications électroniques afin de protéger les centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques pouvant résulter du fonctionnement de certains équipements, notamment électriques.

Il convient de distinguer deux régimes :

- les servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique (articles L.57 à L.62 du code des postes et des communications électroniques);
- les servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques appartenant à des opérateurs privés (article L.62-1 du code des postes et des communications électroniques). Cependant, en l'absence de décret d'application de l'article L.62-1 du code des postes et des communications électroniques, les exploitants des réseaux de communications électroniques ouverts au public ne peuvent bénéficier de servitudes radioélectriques à ce jour.

La servitude a pour conséquence :

- l'obligation de faire cesser les perturbations électromagnétiques : Tout propriétaire ou usager d'une installation électrique produisant ou propageant des perturbations gênant l'exploitation d'un centre de réception est tenu de se conformer aux dispositions qui lui seront indiquées par le ministre en charge de l'exploitation ou du contrôle du centre en vue de faire cesser le trouble;
- l'interdiction faite, dans les zones de protection radioélectrique, aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec son exploitation;
- l'interdiction, dans les zones de garde radioélectrique, de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques ou d'y apporter des modifications sans l'autorisation du ministre en charge de l'exploitation du centre

Cette ressource décrit les générateurs des servitudes de la catégorie PT1, à savoir les centres de réception radioélectrique exploités par les différents départements ministériels ou se trouvant sous la tutelle de l'un d'eux sont classés en trois catégories d'après leur importance, la nature du service qu'ils assurent et leur situation géographique

Servitude PT1 protégeant les installations de l'aviation civile (DGAC) : En cas de doute quant à l'application des limitations au droit d'utiliser le sol notamment dans le cadre de l'instruction d'une demande d'autorisation de construire, il convient de consulter le guichet unique de la DGAC (Courriel: snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr, DGAC/SNIA NORD-Guichet unique urbanisme/UGD-82 rue des Pyrénées-75 970 PARIS CEDEX 20), dès qu'un projet de construction, installation se situe sous une de ces servitudes.

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat (PT2)

Les servitudes de catégorie PT2 concernent les servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles. Elles sont instituées en application des articles L. 54 à L.56-1 du code des postes et des communications électroniques afin de protéger les centres radioélectriques contre les obstacles physiques susceptibles de gêner la propagation des ondes.

Il convient de distinguer deux régimes :

- les servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique (articles L.54 à L.56 du code des postes et des communications électroniques);
- les servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques appartenant à des opérateurs privés (article L.56-1 du code des postes et des communications électroniques). Cependant, en l'absence de décret d'application de l'article L.62-1 du code des postes et des communications électroniques, les exploitants des réseaux de communications électroniques ouverts au public ne peuvent bénéficier de servitudes radioélectriques à ce jour.

Un plan d'établissement des servitudes approuvé par décret fixe les zones qui sont soumises à servitudes.

Quatre types de zone peuvent être créés :

- des zones primaires de dégagement et/ou zones secondaires de dégagement autour de chaque station émettrice ou réceptrice d'ondes radioélectriques utilisant des aériens directifs, ainsi qu'autour des laboratoires et centres de recherches radioélectriques;
- des zones spéciales de dégagement entre deux centres assurant une liaison radioélectrique par ondes de fréquence supérieure à 30 mégahertz (c'est-à-dire de longueur d'onde inférieure à 10 mètres);
- des secteurs de dégagement autour des stations de radiorepérage ou de radionavigation d'émission ou de réception.

La servitude a pour conséquence :

- l'obligation, dans toutes ces zones, pour les propriétaires de procéder si nécessaire à la suppression ou la modification de bâtiments constituant des immeubles par nature en application des articles 518 et 519 du code civil. A défaut d'accord amiable, l'administration pourra procéder à l'expropriation de ces immeubles;
- l'interdiction, dans toutes ces zones, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes fixées par le décret de servitudes sans autorisation du ministre qui exploite ou contrôle le centre;
- l'interdiction, dans la zone primaire de dégagement :
- d'une station de sécurité aéronautique ou d'un centre radiogoniométrique, de créer ou de conserver tout ouvrage métallique fixe ou mobile, des étendues d'eau ou de liquides de toute nature pouvant perturber le fonctionnement de cette installation ou de cette station;
- d'une station de sécurité aéronautique, de créer ou de conserver des excavations artificielles pouvant perturber le fonctionnement de cette station.

- l'interdiction, dans la zone spéciale de dégagement, de créer des constructions ou des obstacles situés au-dessus d'une ligne droite située à 10 mètres au-dessous de celle joignant les aériens d'émission et de réception, sans cependant que la limitation de hauteur imposée à une construction puisse être inférieure à 25 mètres.

Servitude PT2 protégeant les installations de l'aviation civile (DGAC) : En cas de doute quant à l'application des limitations au droit d'utiliser le sol notamment dans le cadre de l'instruction d'une demande d'autorisation de construire, il convient de consulter le guichet unique de la DGAC (Courriel: snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr, DGAC/SNIA NORD-Guichet unique urbanisme/UGD-82 rue des Pyrénées-75 970 PARIS CEDEX 20), dès qu'un projet de construction, installation se situe sous une de ces servitudes.

Bonjour Monsieur,

En réponse à votre demande en date du 17 avril 2023 sur l'affaire citée en objet, je vous adresse les éléments de réponse du ministère des armées ci-dessous.

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Valenciennois (SCoT), la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord, par délégation du Préfet, est en charge de la réalisation du porter à connaissance (PAC) de l'Etat.

A ce titre, elle a invité par courrier du 17 avril 2023, le ministère des armées (direction de la mémoire, de la culture et des archives - bureau de la politique des lieux de mémoire- DMCA/BPLM), à contribuer à la constitution de ce PAC.

En tant que porteur des politiques publiques connaissant les divers enjeux intéressant le territoire ou en tant que gestionnaire de servitude(s) d'utilité publique (SUP), la DMCA/BPLM transmet les éléments d'information suivants :

La protection INT 1 (servitude de 100 mètres) auprès des cimetières militaires français ou étrangers présents sur le territoire des communes concernées par une révision de PLU doit être appliquée.

Cette servitude est instituée au voisinage des cimetières et relève du code général des collectivités territoriales article L 2222-5 et R 2223-7 ainsi que du code de l'urbanisme article R 425-13.

Dans l'hypothèse où des aménagements seraient réalisés à proximité des cimetières militaires, il est demandé que toutes les mesures de sauvegarde soient mises en place afin de préserver l'intégrité des sites de mémoire et de leurs abords.

Par ailleurs, en cas de présence de cimetières militaires étrangers sis dans les communes concernées la DMCA/BPLM demande à la DDTM du Nord de prendre nécessairement pour avis ou observations éventuelles, l'attache de la Commonwealth War Graves Commission (CWGC), de celle du service d'entretien des sépultures militaires allemandes (SESMA) ou celle de l'American Battle Monument Commission (ABMC) dont les coordonnées sont les suivantes :

- CWGC :
7 rue Angèle Richard
62217 Beaurains
Tél : 03.21.21.77.00
<http://www.cwgc.org/>
- SESMA :
9 rue Pré Chaudron
57070 Metz
Tél : 03.87.74.75.76
<http://www.volksband.de>
- ABMC :
32 rue Monceau
75008 Paris
Tél : 01.40.75.2700
www.abmc.gov

Enfin, la présence d'un représentant de la DMCA/BPLM dans les communes qui procèdent à leur révision du SCoT n'est pas nécessaire.

En revanche, il convient d'informer cette direction du ministère des armées de tout changement pouvant avoir un impact sur les cimetières militaires présents sur leur territoire.

Cordialement

Bureau de la politique des lieux de mémoire
Sous-direction de la mémoire combattante
Direction de la mémoire, de la culture et des archives
60 boulevard du Général Martial Valin, CS21623, 75509 PARIS Cedex 15
Parcelle Est/Victor – Porte 68_Bât 28_2^e étage_Pièce 049
www.defense.gouv.fr/sga
SGA Connect

Document généré le 22/08/2023 à 13:38:37 par l'application BATRAME - <https://batrame-hdf.fr/>

Territoire sélectionné



Enveloppe globale simplifiée du territoire

Thématiques sélectionnées

Assiette de servitude AC1 ; SUP I1 - Canalisations ; Etablissement d'enseignement primaire et secondaire ; Monument historique ; Masse d'eau côtière ; Station hydrométrique ; Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) ; Poste du réseau de transport d'électricité ; Réseau de transport d'électricité aérien ; Réseau de transport d'électricité souterrain ; Station carburant ; Corine Land Cover 2012 ; Compétence gendarmerie ; Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ; ZNIEFF Mer Type I ; ZNIEFF Terre Type I ; ZNIEFF Terre Type II ; Zone d'Importance pour la conservation des Oiseaux (ZICO) ; Aire de protection de Biotope (APB) ; Parc Naturel Régional (PNR) ; Réserve Naturelle Nationale (RNN) ; Réserve de biosphère ; Site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) ; Zone Humide d'Importance International découlant de la convention RAMSAR ; Site Classé (SC) ; Site Inscrit (SI) ; Ecran Acoustique ; Engins suspects en mer ; Base de données sur les sites et sols pollués (BASOL) ; Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ; Site industriels et activité de service (BASIAS) ; Atlas des Zones Inondables (AZI) ; Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ; Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) ; Territoire à risque important d'inondation (TRI) ; Mouvements de terrain - Géorisques ; Retrait - Gonflement des Argiles (RGA) ; Aléa affaissement / tassement ; Aléa effondrement ; Aléa gaz de mine ; Aléa glissement ; Aléa échauffement ; Directive Seveso ; Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ; Plans Particuliers d'Intervention (PPI) ; Sismicité ; ICPE Carrière ; Directive relative aux émissions industrielles (IED) ; Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ; Tour aéroréfrigérante (TAR) ; Mat éolien ; Parc éolien ; Zone à faible émissions

Aménagement

Servitude

Assiette de servitude AC1	
Catégorie	Nom
AC1	AC1 assiettes assemblées par servitude

SUP I1 - Canalisations				
Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
		GAZONOR		
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	Cambrai1 - CAV Haspres	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	Cambrai1 - CAV Haspres	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	Cambrai1 - CAV Haspres	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	aérien
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	aérien
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	Chambre à vannes Haspres	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
		GAZONOR		
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
	PPV	PPV TRAPIL	HYDROCARBURES	enterré
3437	Cabine O2 LME	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	
3437	Antenne LME O2	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
3437	Antenne LME O2	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
3663	ANTENNE FAD	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
3663	ANTENNE FAD	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
3671	Sebourg - Saint Saulve	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
3671	Sectionnement O2 Sebourg 2	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	
3671	Sebourg - Saint Saulve	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
3671	Sebourg - Saint Saulve	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
55	DENAIN -EMERCHICOURT	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
55	Sectionnement N2 de Denain	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
55	DENAIN -EMERCHICOURT	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
55	DENAIN -EMERCHICOURT	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
56	DENAIN-BOUSSOIS partie OUEST	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
56	DENAIN-BOUSSOIS partie OUEST	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
56	DENAIN-BOUSSOIS partie OUEST	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Aérien
56	DENAIN-BOUSSOIS partie OUEST	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
56	DENAIN-BOUSSOIS partie OUEST	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
56	DENAIN-BOUSSOIS partie OUEST	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
56	DENAIN-BOUSSOIS partie OUEST	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
56	DENAIN-BOUSSOIS partie OUEST	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
56	DENAIN-BOUSSOIS partie OUEST	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
56	DENAIN-BOUSSOIS partie OUEST	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Aérien
57	DENAIN-TRITH	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
57	DENAIN-TRITH	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
57	DENAIN-TRITH	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
57	Sectionnement O2 Denain Aval Trith	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	
57	DENAIN-TRITH	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
57	DENAIN-TRITH	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
57	DENAIN-TRITH	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Aérien
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	Sectionnement O2 Sebourg	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	
60	Sectionnement O2 Denain Amont	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Aérien
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
60	DENAIN-MONS	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
74	ANTENNE QUIEVRECHAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
74	ANTENNE QUIEVRECHAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
74	ANTENNE QUIEVRECHAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
74	ANTENNE QUIEVRECHAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
74	ANTENNE QUIEVRECHAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
74	ANTENNE QUIEVRECHAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
74	ANTENNE QUIEVRECHAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
74	ANTENNE QUIEVRECHAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
74	ANTENNE QUIEVRECHAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
76207431	GRDF DN300	GRDF	GAZ NATUREL	Enterré
76208990	GRDF DN300	GRDF	GAZ NATUREL	Enterré
76209010	GRDF DN300	GRDF	GAZ NATUREL	Enterré
76781496	PROUVY GARE	GRDF	GAZ NATUREL	
82	ANNOEULLIN-DENAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
82	Sectionnement O2 Denain Aval Annoeullin	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	
82	ANNOEULLIN-DENAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
82	ANNOEULLIN-DENAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
82	ANNOEULLIN-DENAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
82	ANNOEULLIN-DENAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
82	ANNOEULLIN-DENAIN	Air Liquide France Industrie	PRODUITS CHIMIQUES	Enterré
EMP-37368		GRTgaz		
EMP-41294		GRTgaz		
EMP-49048		GRTgaz		
EMP-F-406 1B		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
EMP-F-590 020		GRTgaz		
EMP-F-590 021		GRTgaz		
EMP-F-590 140		GRTgaz		
EMP-F-590 142		GRTgaz		
EMP-F-590 920		GRTgaz		
EMP-F-591 720		GRTgaz		
EMP-F-591 790		GRTgaz		
EMP-F-592 050		GRTgaz		
EMP-F-592 070		GRTgaz		
EMP-F-592 071		GRTgaz		
EMP-F-592 151		GRTgaz		
EMP-F-592 531		GRTgaz		
EMP-F-592 850		PPV TRAPIL		
EMP-F-592 880		PPV TRAPIL		
EMP-F-593 480		GRTgaz		
EMP-F-593 481		GRTgaz		
EMP-F-593 610		GRTgaz		
EMP-F-593 830		GRTgaz		
EMP-F-594 400		GRTgaz		
EMP-F-594 471		GRTgaz		
EMP-F-594 750		GRTgaz		
EMP-F-594 751		GRTgaz		
EMP-F-594 752		GRTgaz		
EMP-F-594 800		GRTgaz		
EMP-F-594 841		GRTgaz		
EMP-F-595 111		GRTgaz		
EMP-F-595 260		GRTgaz		
EMP-F-595 440		GRTgaz		
EMP-F-595 441		GRTgaz		
EMP-F-595 572		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
EMP-F-595 890		PPV TRAPIL		
EMP-F-595 940		GRTgaz		
EMP-F-596 030		GRTgaz		
EMP-F-596 031		GRTgaz		
EMP-G-250 13		GRTgaz		
EMP-G-828 3		GRTgaz		
EMP-G-828 5		GRTgaz		
EMP-G-966 1		GRTgaz		
SEF-49749		GRTgaz		
SEF-49749		GRTgaz		
SEF-49749		GRTgaz		
SEF-49749		GRTgaz		
SEF-49749		GRTgaz		
SEF-49749		GRTgaz		
SEF-49749		GRTgaz		
SEF-49749		GRTgaz		
SEF-49749		GRTgaz		
SEF-49749		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-49973		GRTgaz		
SEF-50674		GRTgaz		
SEF-50675		GRTgaz		
SEF-50676		GRTgaz		
SEF-51329		GRTgaz		
SEF-51330		GRTgaz		
SEF-51330		GRTgaz		
SEF-51330		GRTgaz		
SEF-51330		GRTgaz		
SEF-51330		GRTgaz		
SEF-51330		GRTgaz		
SEF-51330		GRTgaz		
SEF-51330		GRTgaz		
SEF-51330		GRTgaz		
SEF-51330		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-51330		GRTgaz		
SEF-51331		GRTgaz		
SEF-51332		GRTgaz		
SEF-51332		GRTgaz		
SEF-51332		GRTgaz		
SEF-51332		GRTgaz		
SEF-51332		GRTgaz		
SEF-51333		GRTgaz		
SEF-51333		GRTgaz		
SEF-51333		GRTgaz		
SEF-51411		GRTgaz		
SEF-51412		GRTgaz		
SEF-51429		GRTgaz		
SEF-51430		GRTgaz		
SEF-51430		GRTgaz		
SEF-51685		GRTgaz		
SEF-51686		GRTgaz		
SEF-51686		GRTgaz		
SEF-51687		GRTgaz		
SEF-51688		GRTgaz		
SEF-51906		GRTgaz		
SEF-51907		GRTgaz		
SEF-52096		GRTgaz		
SEF-52096		GRTgaz		
SEF-52096		GRTgaz		
SEF-52096		GRTgaz		
SEF-52096		GRTgaz		
SEF-52175		GRTgaz		
SEF-52176		GRTgaz		
SEF-52177		GRTgaz		
SEF-52177		GRTgaz		
SEF-52177		GRTgaz		
SEF-52294		GRTgaz		
SEF-52294		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52295		GRTgaz		
SEF-52494		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52620		GRTgaz		
SEF-52657		GRTgaz		
SEF-52657		GRTgaz		
SEF-52659		GRTgaz		
SEF-52677		GRTgaz		
SEF-52678		GRTgaz		
SEF-52679		GRTgaz		
SEF-52680		GRTgaz		
SEF-52681		GRTgaz		
SEF-52682		GRTgaz		
SEF-52683		GRTgaz		
SEF-52752		GRTgaz		
SEF-52753		GRTgaz		
SEF-52754		GRTgaz		
SEF-52755		GRTgaz		
SEF-52798		GRTgaz		
SEF-52939		GRTgaz		
SEF-52980		GRTgaz		
SEF-52980		GRTgaz		
SEF-52992		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53421		GRTgaz		
SEF-53422		GRTgaz		
SEF-69139		PPV TRAPIL		
SEF-69139		PPV TRAPIL		
SEF-69139		PPV TRAPIL		
SEF-69139		PPV TRAPIL		
SEF-69139		PPV TRAPIL		
SEF-69139		PPV TRAPIL		
SEF-69139		PPV TRAPIL		
SEF-69139		PPV TRAPIL		
SEF-69139		PPV TRAPIL		
SEF-73226		GRTgaz		
SEF-73227		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73228		GRTgaz		
SEF-73606		GRTgaz		
SEF-73606		GRTgaz		
SEF-73606		GRTgaz		
SEF-73606		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3733		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3735		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3735		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3735		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3735		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3735		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3735		GRTgaz		
SEF-F-3731 B-3735		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3731B		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3731B		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3731B		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3732 -3782		GRTgaz		
SEF-F-3761 A-3762		GRTgaz		
SEF-F-3761 A-3762		GRTgaz		
SEF-F-3761 A-3762		GRTgaz		
SEF-F-3761 A-3762		GRTgaz		
SEF-F-3761 A-3762		GRTgaz		
SEF-F-3761 A-3762		GRTgaz		
SEF-F-3761 A-3762		GRTgaz		
SEF-F-3761 A-3762		GRTgaz		
SEF-F-3761 A-3762		GRTgaz		
SEF-F-3761 A-3762		GRTgaz		
SEF-F-4013 A-4083A		GRTgaz		
SEF-F-4013 A-4083A		GRTgaz		
SEF-F-4013 A-4083A		GRTgaz		
SEF-F-4013 A-4083A		GRTgaz		
SEF-F-4013 A-4083A		GRTgaz		
SEF-F-4013 B-4083B		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-F-4013 B-4083B		GRTgaz		
SEF-F-4013 B-4083B		GRTgaz		
SEF-F-4013 B-4083B		GRTgaz		
SEF-F-4013 B-4083B		GRTgaz		
SEF-F-4013 B-4083B		GRTgaz		
SEF-F-4013 B-4083B		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4013 C-4022		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		
SEF-F-4014 A-4112A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4014 C-4733P		GRTgaz		
SEF-F-4014 C-4733P		GRTgaz		
SEF-F-4014 C-4733P		GRTgaz		
SEF-F-4014 C-4733P		GRTgaz		
SEF-F-4014 C-4733P		GRTgaz		
SEF-F-4014 C-4733P		GRTgaz		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		GRTgaz		
SEF-F-4015 A-4014A		GRTgaz		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		GRTgaz		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		GRTgaz		
SEF-F-4015 A-4014A		GRTgaz		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-F-4015 A-4014A		GRTgaz		
SEF-F-4015 A-4014A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		GRTgaz		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		GRTgaz		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 B-4014B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4015 C-4051B		PPV TRAPIL		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implementation
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		
SEF-F-4021 A-4061B		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4023		GRTgaz		
SEF-F-4021 B-4024		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		
SEF-F-4022 -4025		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4025		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4022-4026		GRTgaz		
SEF-F-4023-3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023-3711A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implementation
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3711A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3743		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4023 -3761A		GRTgaz		
SEF-F-4026 -4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026 -4021A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4026-4021A		GRTgaz		
SEF-F-4032-4033		GRTgaz		
SEF-F-4032-4033		GRTgaz		
SEF-F-4032-4033		GRTgaz		
SEF-F-4032-4033		GRTgaz		
SEF-F-4032-4033		GRTgaz		
SEF-F-4032-4033		GRTgaz		
SEF-F-4032-4033		GRTgaz		
SEF-F-4051 B-4051C		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 B-4051C		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 B-4051C		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 B-4051C		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 B-4051C		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 B-4051C		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 B-4051C		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 C-4052P		PPV TRAPIL		
SEF-F-4051 D-4051E		GRTgaz		
SEF-F-4051 D-4051E		GRTgaz		
SEF-F-4051 D-4051E		GRTgaz		
SEF-F-4051 D-4051E		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4051F		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4054		GRTgaz		
SEF-F-4051 E-4054		GRTgaz		
SEF-F-4051 F-4051G		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4055		GRTgaz		
SEF-F-4051 G-4059		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4051D		GRTgaz		
SEF-F-4052 P-4052		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4052		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4052		PPV TRAPIL		
SEF-F-4052 P-4052		PPV TRAPIL		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implementation
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implementation
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4061 B-4061A		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4082		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4081 A-4084		GRTgaz		
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 A-4015A		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 B-4015B		GRTgaz		
SEF-F-4083 B-4015B		GRTgaz		
SEF-F-4083 B-4015B		PPV TRAPIL		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4083 C-4081A		GRTgaz		
SEF-F-4092 -4094		GRTgaz		
SEF-F-4092 -4094		GRTgaz		
SEF-F-4092 -4094		GRTgaz		
SEF-F-4092 -4094		GRTgaz		
SEF-F-4092 -4094		GRTgaz		
SEF-F-4092 -4094		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4026		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4094-4093		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implentation
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4111 E-4132B		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4115		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4112 A-4132A		GRTgaz		
SEF-F-4112 B-4111E		GRTgaz		
SEF-F-4112 B-4111E		GRTgaz		
SEF-F-4112 B-4111E		GRTgaz		
SEF-F-4112 B-4111E		GRTgaz		
SEF-F-4112 B-4111E		GRTgaz		
SEF-F-4113 -4121G		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 A-4113A		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 B-4113B		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4132 C-4133		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 C-4771A		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4731 D-4731E		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732-4731C		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		
SEF-F-4732 -4731C		GRTgaz		

BATRAME

BASE TERRITORIALE REGIONALE
AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4741 A-4741B		GRTgaz		
SEF-F-4741 A-4741B		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4743		GRTgaz		
SEF-F-4741 B-4748		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742 -4741A		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-F-4742-4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742-4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742-4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742-4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742-4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742-4741A		GRTgaz		
SEF-F-4742-4741A		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741C		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741D		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741D		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741D		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741D		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741D		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741D		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741D		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741D		GRTgaz		
SEF-F-4743-4741D		GRTgaz		
SEF-F-4771 A-4772		GRTgaz		
SEF-F-4771 A-4772		GRTgaz		
SEF-F-4771 A-4772		GRTgaz		
SEF-F-4771 A-4772		GRTgaz		
SEF-F-4771 A-4772		GRTgaz		
SEF-F-4771 A-4772		GRTgaz		
SEF-F-4771 A-4772		GRTgaz		
SEF-F-4771 A-4772		GRTgaz		
SEF-F-4771 A-4772		GRTgaz		
SEF-F-4771 A-4772		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-G-102 05		GRTgaz		
SEF-G-102 05		GRTgaz		
SEF-G-102 05		GRTgaz		
SEF-G-102 05		GRTgaz		
SEF-G-102 05		GRTgaz		
SEF-G-102 06		GRTgaz		
SEF-G-102 06		GRTgaz		
SEF-G-102 06		GRTgaz		
SEF-G-102 06		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		PPV TRAPIL		
SEF-G-117 71		PPV TRAPIL		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		PPV TRAPIL		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		PPV TRAPIL		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		PPV TRAPIL		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		PPV TRAPIL		
SEF-G-117 71		GRTgaz		
SEF-G-117 71		PPV TRAPIL		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-145 84		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-146 03		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implentation
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-297 23		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implementation
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-352 57		GRTgaz		
SEF-G-356 00		GRTgaz		
SEF-G-356 00		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implémentation
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-668 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		

Code	Description	Transporteur	Fluide	Implantation
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		
SEF-G-864 0		GRTgaz		

Culture / Société

Enseignement

Etablissement d'enseignement primaire et secondaire				
Code	Nom	Secteur	Académie	
059000 5K	Lycée professionnel Pierre-Joseph Fontaine - Lycée des Métiers de la Conduite et de la Maintenance des systèmes	Public	Lille	
059000 6L	Collège Jules Ferry	Public	Lille	
059000 7M	Collège Pierre-Gilles de Gennes	Public	Lille	
059003 1N	Collège Jean Macé	Public	Lille	
059005 0J	Collège Josquin des Prés	Public	Lille	
059006 0V	Lycée général et technologique Alfred Kastler	Public	Lille	
059006 2X	Collège Villars	Public	Lille	
059015 7A	Collège Saint-Exupéry	Public	Lille	
059019 2N	Lycée polyvalent Ernest Couteaux	Public	Lille	
059022 1V	Lycée général et technologique Henri Wallon	Public	Lille	

Code	Nom	Secteur	Académie
059022 2W	Lycée général et technologique Watteau	Public	Lille
059022 3X	Lycée général et technologique du Hainaut - Lycée des Métiers de l'automobile	Public	Lille
059022 4Y	Collège Jean-Baptiste Carpeaux	Public	Lille
059026 4S	Lycée professionnel Alfred Kastler - Lycée des Métiers de la Conduite et de la Maintenance des systèmes	Public	Lille
059027 0Y	Lycée professionnel du Hainaut - Lycée des Métiers de l'Automobile - Lycée des Métiers de la Chaudronnerie	Public	Lille
059028 2L	Lycée général et technologique Jules Mousseron	Public	Lille
059031 8A	Ecole primaire Berthelot	Public	Lille
059031 9B	Ecole primaire	Public	Lille
059044 4M	Ecole maternelle Jules Ferry	Public	Lille
059048 3E	Ecole primaire Charles de Gaulle	Public	Lille
059048 8K	Ecole primaire niveau 2 André Gilliard	Public	Lille
059049 0M	Ecole maternelle Jean Jaurès	Public	Lille
059049 1N	Ecole maternelle Gambetta	Public	Lille
059049 2P	Ecole maternelle Bertrand Tavernier	Public	Lille
059049 3R	Ecole maternelle Galliéni	Public	Lille
059054 0S	Ecole primaire	Public	Lille
059065 9W	Ecole maternelle Joliot-Curie	Public	Lille
059066 0X	Ecole primaire Jules Ferry	Public	Lille
059069 9P	Ecole primaire	Public	Lille
059071 2D	Ecole primaire	Public	Lille
059071 6H	Ecole primaire Emile Zola	Public	Lille
059071 7J	Ecole primaire Léo Lagrange	Public	Lille
059072 2P	Ecole maternelle Henri Matisse	Public	Lille
059072 3R	Ecole maternelle Paul Langevin	Public	Lille
059072 4S	Ecole maternelle Daniel Ferry	Public	Lille
059072 5T	Ecole maternelle Joliot-Curie	Public	Lille
059073 1Z	Ecole primaire Jean de La Fontaine	Public	Lille
059084 9C	Ecole maternelle Hameau de Macou	Public	Lille
059085 0D	Ecole maternelle Centre	Public	Lille
059085 1E	Ecole maternelle Le Jard	Public	Lille

Code	Nom	Secteur	Académie
059085 3G	Ecole primaire Centre	Public	Lille
059087 2C	Ecole primaire Blanc Misseron	Public	Lille
059087 6G	Ecole maternelle Blanc Misseron	Public	Lille
059090 4M	Ecole maternelle Branly	Public	Lille
059090 6P	Ecole maternelle André Jurénil	Public	Lille
059090 7R	Ecole maternelle Victor Hugo	Public	Lille
059090 8S	Ecole maternelle George Sand	Public	Lille
059090 9T	Ecole maternelle Charles Gide	Public	Lille
059091 0U	Ecole maternelle Condorcet	Public	Lille
059091 4Y	Ecole primaire Michelet-Chaptal	Public	Lille
059092 0E	Ecole primaire Voltaire niveau 2	Public	Lille
059092 1F	Ecole primaire Emile Zola	Public	Lille
059092 4J	Ecole primaire Diderot niveau 1	Public	Lille
059092 5K	Ecole maternelle La Fontaine	Public	Lille
059095 2P	Ecole maternelle Henri Barbusse	Public	Lille
059095 3R	Ecole maternelle Victor Hugo	Public	Lille
059103 1A	Ecole primaire Paul Vaillant-Couturier	Public	Lille
059106 8R	Ecole primaire Maurice Noiret	Public	Lille
059108 7L	Ecole primaire Ernest Renan niveau 1	Public	Lille
059108 8M	Ecole primaire Victor Hugo niveau 2	Public	Lille
059109 5V	Ecole primaire Marcel Cachin	Public	Lille
059110 0A	Ecole maternelle Marcel Cachin	Public	Lille
059112 0X	Ecole primaire	Public	Lille
059113 8S	Ecole maternelle du Quart de Six Heures	Public	Lille
059123 1T	Ecole primaire Louis Pasteur niveau 2	Public	Lille
059123 2U	Ecole primaire Pierre et Marie Curie niveau 1	Public	Lille
059123 3V	Ecole primaire Daniel Fery	Public	Lille
059123 5X	Ecole maternelle Paul Langevin	Public	Lille
059123 6Y	Ecole maternelle	Public	Lille
059132 1R	Ecole primaire de Cataine	Public	Lille

Code	Nom	Secteur	Académie
059132 2S	Ecole primaire de Grand Bray	Public	Lille
059132 5V	Ecole maternelle Henri Barbusse	Public	Lille
059134 2N	Ecole primaire Joliot-Curie	Public	Lille
059135 9G	Ecole maternelle Grands Champs	Public	Lille
059136 0H	Ecole primaire du Centre	Public	Lille
059137 7B	Ecole primaire Justin Guiot	Public	Lille
059140 6H	Ecole primaire A Houx	Public	Lille
059144 7C	Ecole maternelle Gabriel Péri	Public	Lille
059150 0K	Ecole primaire Centre	Public	Lille
059169 3V	Ecole maternelle les Coquelicots	Public	Lille
059172 5E	Ecole primaire Pierre Vanderbecq	Public	Lille
059172 6F	Ecole maternelle du Centre	Public	Lille
059177 2F	Ecole maternelle Hurez Saint Nicolas	Public	Lille
059177 4H	Ecole maternelle Louise Michel	Public	Lille
059177 8M	Ecole primaire Louise Michel	Public	Lille
059178 2S	Ecole primaire Marie Curie	Public	Lille
059180 6T	Ecole primaire Jules Ferry	Public	Lille
059185 7Y	Ecole primaire	Public	Lille
059189 5P	Ecole primaire	Public	Lille
059191 9R	Ecole maternelle	Public	Lille
059192 0S	Ecole primaire Pasteur	Public	Lille
059192 3V	Ecole primaire Jean Jaurès	Public	Lille
059194 4T	Ecole primaire La Clé des Champs	Public	Lille
059195 4D	Ecole primaire Charles Perrault	Public	Lille
059195 5E	Ecole maternelle Pablo Picasso	Public	Lille
059195 6F	Ecole maternelle Jacques Prévert	Public	Lille
059195 7G	Ecole primaire Jean Ferrat	Public	Lille
059195 8H	Ecole primaire Nelson Mandela	Public	Lille
059197 5B	Ecole maternelle Crotevoye	Public	Lille
059198 4L	Ecole primaire	Public	Lille

Code	Nom	Secteur	Académie
059199 0T	Ecole primaire Anne Godeau	Public	Lille
059199 3W	Ecole maternelle Daniel Fery	Public	Lille
059199 7A	Ecole maternelle Jules Moriamez	Public	Lille
059202 0A	Ecole primaire Paul Langevin niveau 1	Public	Lille
059202 1B	Ecole primaire Condorcet niveau 2	Public	Lille
059202 2C	Ecole primaire	Public	Lille
059205 1J	Ecole primaire	Public	Lille
059211 7F	Ecole primaire Louise Michel	Public	Lille
059212 4N	Ecole primaire	Public	Lille
059214 5L	Ecole primaire Marcel Benoist	Public	Lille
059214 7N	Ecole primaire LOUISE DEMATTE	Public	Lille
059214 8P	Ecole maternelle du Centre	Public	Lille
059215 0S	Ecole primaire Bracke Desrousseaux	Public	Lille
059215 3V	Ecole primaire Georges Wallers	Public	Lille
059215 4W	Ecole maternelle Bracke Desrousseaux	Public	Lille
059216 1D	Ecole primaire Charles Ferrand	Public	Lille
059220 0W	Ecole maternelle Moulin Rouge	Public	Lille
059221 8R	Ecole primaire	Public	Lille
059222 6Z	Ecole primaire	Public	Lille
059231 4V	Ecole maternelle Gustave Ansart	Public	Lille
059231 8Z	Ecole primaire HAINAUT BAUGNIES	Public	Lille
059232 5G	Ecole primaire Les prés verts	Public	Lille
059238 7Z	Ecole primaire Centre	Public	Lille
059239 3F	Ecole maternelle Paul Bert	Public	Lille
059240 0N	Ecole maternelle Anna Foucart	Public	Lille
059240 1P	Ecole maternelle du Cariot	Public	Lille
059240 2R	Ecole primaire Saint Waast	Public	Lille
059240 4T	Ecole primaire Plaine de Mons	Public	Lille
059240 5U	Ecole primaire Georges Huisman niveau 2	Public	Lille
059240 6V	Ecole primaire Henri Lemaitre niveau 1	Public	Lille

Code	Nom	Secteur	Académie
059240 7W	Ecole maternelle	Public	Lille
059241 8H	Ecole maternelle Simeon Cuveillier	Public	Lille
059241 9J	Ecole maternelle des Acacias	Public	Lille
059242 0K	Ecole maternelle Jean Bonmarché	Public	Lille
059242 1L	Ecole maternelle Hélène Boucher	Public	Lille
059242 5R	Ecole primaire du Cariot	Public	Lille
059243 4A	Ecole primaire Victor Hugo	Public	Lille
059244 8R	Ecole maternelle Centre	Public	Lille
059245 5Y	Ecole maternelle du Rieu	Public	Lille
059253 5K	Ecole primaire La Fontaine	Public	Lille
059255 6H	Ecole maternelle Maurice Thorez	Public	Lille
059255 7J	Ecole primaire Henri Matisse	Public	Lille
059267 6N	Ecole primaire Emile Zola	Public	Lille
059267 9S	Ecole primaire Jehan Froissart	Public	Lille
059269 9N	Ecole maternelle Jules Mousseron	Public	Lille
059270 0P	Ecole maternelle Joliot-Curie	Public	Lille
059270 1R	Ecole maternelle Emile Zola	Public	Lille
059270 4U	Ecole maternelle du Hainaut	Public	Lille
059271 5F	Collège Charles Eisen	Public	Lille
059275 1V	Collège Félicien Joly	Public	Lille
059282 2X	Ecole maternelle Pasteur	Public	Lille
059284 6Y	Ecole maternelle Jean Rostand	Public	Lille
059291 3W	Lycée général privé Notre-Dame des Anges	Privé	Lille
059296 2Z	Collège privé Jean Paul II	Privé	Lille
059296 7E	Lycée polyvalent privé La Sagesse	Privé	Lille
059296 9G	Lycée polyvalent privé Dampierre	Privé	Lille
059306 6M	Lycée professionnel privé Jean Paul II	Privé	Lille
059314 1U	Lycée général privé Notre-Dame	Privé	Lille
059314 4X	Collège privé Sainte Anne	Privé	Lille
059315 4H	Collège privé Sainte Marie	Privé	Lille

Code	Nom	Secteur	Académie
059315 5J	Collège privé Saint Jean-Baptiste de La Salle	Privé	Lille
059328 3Y	Ecole primaire La Tour	Public	Lille
059328 5A	Ecole primaire Albert Douay	Public	Lille
059328 6B	Ecole primaire Jules Vallès	Public	Lille
059328 7C	Ecole primaire Nelson Mandela	Public	Lille
059329 4K	Ecole maternelle Nelson Mandela	Public	Lille
059329 5L	Ecole maternelle Daniel Fery-Le Trieu	Public	Lille
059348 4S	Collège Emile Littré	Public	Lille
059348 6U	Collège Félicien Joly	Public	Lille
059351 8D	Ecole primaire Julien Beauvillain	Public	Lille
059352 0F	Ecole primaire La Rhonelle	Public	Lille
059353 6Y	Ecole primaire Charlemagne Brisville	Public	Lille
059354 9M	Ecole primaire Léon-Paul Boisseau	Public	Lille
059362 6W	Ecole maternelle Eugène Thomas	Public	Lille
059363 2C	Ecole primaire	Public	Lille
059363 4E	Ecole primaire Roger Salengro	Public	Lille
059363 9K	Ecole primaire Le Jard	Public	Lille
059364 3P	Ecole primaire Jean-Marie Decobecq	Public	Lille
059367 2W	Collège de L'Ostrevant	Public	Lille
059367 3X	Collège Madame d'Epinay	Public	Lille
059367 4Y	Collège Alphonse Terroir	Public	Lille
059367 5Z	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Alphonse Terroir	Public	Lille
059367 8C	Collège Jean Moulin	Public	Lille
059367 9D	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Chasse Royale	Public	Lille
059368 0E	Collège Chasse Royale	Public	Lille
059368 4J	Ecole primaire au bord de l'eau	Public	Lille
059371 4S	Ecole primaire privée Sainte Jeanne d'Arc	Privé	Lille
059379 9J	Ecole primaire privée Sacré-Coeur	Privé	Lille
059384 0D	Ecole primaire privée Notre-Dame des Anges	Privé	Lille
059384 3G	Ecole primaire privée Saint Joseph	Privé	Lille

Code	Nom	Secteur	Académie
059387 0L	Ecole primaire privée Sainte Marie	Privé	Lille
059392 2T	Ecole primaire privée Notre-Dame du Sacré-Coeur	Privé	Lille
059392 5W	Ecole primaire privée Sainte-Famille	Privé	Lille
059395 0Y	Ecole primaire privée Sainte Marie	Privé	Lille
059399 4W	Ecole primaire privée Sacré-Coeur	Privé	Lille
059399 7Z	Ecole primaire privée Jean Paul II	Privé	Lille
059405 2J	Ecole primaire privée Sainte Thérèse de L'Enfant-Jésus	Privé	Lille
059405 8R	Ecole primaire privée Saint Remy	Privé	Lille
059408 0P	Ecole primaire privée Immaculée-Conception	Privé	Lille
059408 8Y	Ecole primaire privée Sainte Anne	Privé	Lille
059412 0H	Ecole primaire privée Notre-Dame	Privé	Lille
059412 1J	Ecole primaire privée Saint Jean-Baptiste de La Salle	Privé	Lille
059412 8S	Ecole primaire privée Saint Joseph	Privé	Lille
059418 5D	Ecole primaire Paul Langevin	Public	Lille
059418 6E	Ecole primaire Centre	Public	Lille
059418 7F	Ecole primaire Brunehaut	Public	Lille
059420 3Y	Ecole primaire Hurez Saint Nicolas	Public	Lille
059421 3J	Ecole primaire Georges Pamart	Public	Lille
059422 2U	Ecole primaire Marcel Caby	Public	Lille
059422 9B	Ecole maternelle Albert Douay	Public	Lille
059423 2E	Ecole maternelle Brunehaut	Public	Lille
059423 3F	Ecole maternelle Centre	Public	Lille
059424 3S	Ecole maternelle Pasteur	Public	Lille
059427 2Y	Ecole maternelle Sévigné	Public	Lille
059429 9C	Collège Turgot	Public	Lille
059430 0D	Collège Bayard	Public	Lille
059430 1E	Collège Paul Eluard	Public	Lille
059430 2F	Lycée professionnel François Mansart - Lycée des Métiers du Bâtiment	Public	Lille
059430 3G	Collège Jehan Froissart	Public	Lille
059430 4H	Collège Marie Curie	Public	Lille

Code	Nom	Secteur	Académie
059430 5J	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Jean Jaurès	Public	Lille
059433 6T	Ecole maternelle Emile Zola	Public	Lille
059433 7U	Ecole maternelle Pasteur	Public	Lille
059435 1J	Groupe scolaire Louis Duvant	Public	Lille
059440 6U	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Bayard	Public	Lille
059440 7V	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Paul Eluard	Public	Lille
059440 8W	Collège Germinal	Public	Lille
059440 9X	Collège Jean Zay	Public	Lille
059441 0Y	Collège Fernig	Public	Lille
059441 1Z	Collège Moulin Blanc	Public	Lille
059441 2A	Collège Jean Jaurès	Public	Lille
059442 1K	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Germinal	Public	Lille
059446 5H	Ecole primaire Emile Zola	Public	Lille
059447 4T	Ecole primaire Joliot-Curie-Jules Ferry	Public	Lille
059448 1A	Ecole primaire Henri Matisse	Public	Lille
059448 2B	Ecole primaire Jules Verne	Public	Lille
059448 5E	Ecole primaire Jacques Brel	Public	Lille
059449 1L	Ecole primaire Joliot-Curie	Public	Lille
059449 2M	Ecole primaire Maurice Thorez	Public	Lille
059450 7D	Ecole maternelle du centre	Public	Lille
059453 3G	Collège Voltaire	Public	Lille
059453 4H	Collège Paul Langevin	Public	Lille
059453 5J	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Moulin Blanc	Public	Lille
059456 6T	Ecole maternelle Georges Wallers	Public	Lille
059456 9W	Ecole maternelle Paul Langevin	Public	Lille
059461 5W	Ecole primaire Sévigné - Jean Macé	Public	Lille
059464 4C	Collège Lavoisier	Public	Lille
059464 5D	Collège Jean-Jacques Rousseau	Public	Lille
059465 3M	Lycée professionnel André Jurénil	Public	Lille
059468 1T	Ecole primaire Pascal-Descartes	Public	Lille


Code	Nom	Secteur	Académie
059468 3V	Ecole primaire Jules Ferry	Public	Lille
059468 4W	Ecole maternelle Villars	Public	Lille
059468 6Y	Ecole primaire Schneider	Public	Lille
059469 2E	Ecole primaire	Public	Lille
059469 3F	Ecole maternelle Crepin-Saint Aubert	Public	Lille
059471 2B	Ecole primaire Cuvinot	Public	Lille
059471 3C	Ecole maternelle Cuvinot	Public	Lille
059471 8H	Ecole maternelle	Public	Lille
059472 4P	Ecole primaire du Centre	Public	Lille
059472 5R	Ecole primaire du Roleur	Public	Lille
059478 0A	Ecole primaire Jean Macé	Public	Lille
059478 7H	Ecole primaire du Centre	Public	Lille
059480 2Z	Ecole primaire	Public	Lille
059484 6X	Ecole primaire Jean Jaurès	Public	Lille
059487 7F	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Villars	Public	Lille
059487 8G	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Jean-Jacques Rousseau	Public	Lille
059489 0V	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège de L'Ostrevant	Public	Lille
059490 3J	Ecole primaire Marius Assez	Public	Lille
059490 5L	Groupe scolaire Jean-Baptiste Carpeaux	Public	Lille
059492 3F	Ecole primaire Barbusse	Public	Lille
059493 2R	Ecole primaire Henri Barbusse-Louise Michel	Public	Lille
059495 2M	Ecole primaire Marcel Dhot	Public	Lille
059496 7D	Ecole primaire Joliot-Curie	Public	Lille
059497 3K	Ecole primaire Simeon Cuveillier	Public	Lille
059498 4X	Ecole maternelle Jacques Prévert	Public	Lille
059500 1R	Ecole maternelle Georges Brassens	Public	Lille
059504 3L	Ecole primaire Carnot	Public	Lille
059505 5Z	Ecole maternelle Marcel Danna	Public	Lille
059507 0R	Ecole maternelle du mont d'Anzin	Public	Lille
059507 7Y	Ecole maternelle La Chaussiette	Public	Lille

Code	Nom	Secteur	Académie
059509 6U	Ecole maternelle Jean Rostand	Public	Lille
059510 0Y	Ecole maternelle LOUISE DEMATTE	Public	Lille
059511 4N	Ecole primaire Gustave Ansart	Public	Lille
059517 3C	Collège Watteau	Public	Lille
059518 3N	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Madame d'Epinaay	Public	Lille
059518 5R	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Josquin des Prés	Public	Lille
059519 2Y	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Jean Macé	Public	Lille
059520 6N	Ecole maternelle Joliot-Curie	Public	Lille
059521 4X	Ecole maternelle Elsa Triolet	Public	Lille
059521 8B	Ecole maternelle Jules Ferry	Public	Lille
059523 2S	Ecole primaire Georges Brassens	Public	Lille
059523 4U	Ecole primaire	Public	Lille
059531 3E	Ecole maternelle Germaine Coty	Public	Lille
059531 4F	Ecole maternelle Louise Weiss	Public	Lille
059532 9X	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Emile Littré	Public	Lille
059536 7N	Ecole maternelle Jules Mousseron	Public	Lille
059540 0Z	Collège privé Notre-Dame des Anges	Privé	Lille
059540 2B	Collège privé Notre-Dame	Privé	Lille
059543 1H	Ecole maternelle Suzanne Herbinier Lebert	Public	Lille
059550 9T	Ecole primaire Eugène Pauwels	Public	Lille
059551 3X	Ecole maternelle Eugène Pauwels	Public	Lille
059559 2H	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège privé St Jean-Baptiste de La Salle	Privé	Lille
059567 0T	Ecole maternelle Saint-Exupéry	Public	Lille
059567 1U	Ecole maternelle Jacques Prévert	Public	Lille
059567 8B	Lycée professionnel Léonard de Vinci	Public	Lille
059570 5F	Ecole primaire Saint-Exupéry	Public	Lille
059580 9U	Lycée général et technologique de l'Escaut	Public	Lille
059585 8X	Ecole maternelle au bord de l'eau	Public	Lille
059592 2S	Ecole maternelle Jean Macé	Public	Lille
059592 5V	Ecole primaire Jules Ferry	Public	Lille

Code	Nom	Secteur	Académie
059592 9Z	Ecole primaire Centre-Parc-Bellevue	Public	Lille
059601 8W	Ecole primaire privée Marie-Immaculée	Privé	Lille
059611 3Z	Ecole primaire Irène Joliot-Curie	Public	Lille
059620 2W	Ecole maternelle Pauline Kergomard	Public	Lille
059620 4Y	Ecole primaire Louis Aragon	Public	Lille
059620 5Z	Ecole primaire	Public	Lille
059621 1F	Groupe scolaire Les Chrysalides	Public	Lille
059621 3H	Ecole primaire Jean Moulin	Public	Lille
059629 4W	Ecole maternelle Ermitage-La Solitude	Public	Lille
059630 1D	Ecole primaire Antoine de Saint-Exupéry	Public	Lille
059630 2E	Ecole primaire Mont de Peruwelz	Public	Lille
059640 2N	Ecole élémentaire César Dewasmes	Public	Lille
059642 9T	Ecole élémentaire Paul Langevin	Public	Lille
059643 3X	Ecole élémentaire Jean Zay	Public	Lille
059646 9L	Ecole élémentaire Jean-Marie Brison	Public	Lille
059647 0M	Ecole élémentaire Jules Mousseron	Public	Lille
059649 7S	Ecole élémentaire de la cité	Public	Lille
059649 8T	Ecole élémentaire Odette et Louis Prouvoyeur	Public	Lille
059651 1G	Ecole élémentaire Claude Monet	Public	Lille
059652 5X	Ecole élémentaire Françoise Badar	Public	Lille
059652 6Y	Ecole primaire Joliot-Curie	Public	Lille
059663 2N	Ecole primaire Les Acacias	Public	Lille
059663 3P	Ecole élémentaire publique Les Beaux Monts	Public	Lille
059663 5S	Ecole élémentaire publique Anatole France	Public	Lille
059663 6T	Ecole élémentaire publique Jules-Henri Lengrand	Public	Lille
059663 7U	Ecole primaire Gustave Eiffel	Public	Lille
059664 1Y	Ecole élémentaire du Hameau de Macou	Public	Lille
059665 5N	Ecole élémentaire publique Le Bosquet	Public	Lille
059685 4E	Lycée polyvalent du Pays de Condé - Lycée des Métiers de la Conduite et de la Maintenance des systèmes	Public	Lille
059690 0E	Ecole technologique privée du Valenciennes Football Club	Privé	Lille

Code	Nom	Secteur	Académie
059694 9H	Ecole de Production du Hainaut	Privé	Lille
059706 4H	Ecole élémentaire privée hors contrat Les graines de sens	Privé	Lille

Patrimoine culturel

Monument historique			
Code	Immeuble	Protection	Lien
IA5900206 6	Eglise Saint-Wasnon	Classé	
IA5900247 0	Corps de garde-beffroi et des maisons attenantes	Partiellement Inscrit	
IA5900247 2	Monument commémoratif de la tragédienne Hippolyte Clairon, dit monument de la Clairon	Inscrit	
IA5900247 7	Maison	Partiellement Inscrit	
PA001073 57	Château (ancienne maison de campagne de l'abbaye Saint-Aubert-de-Cambrai)	Classé	
PA001073 81	Poudrière	Inscrit	
PA001073 82	Tour d'Ostrevent	Classé	
PA001073 91	Chapelle Notre-Dame de Malaise	Inscrit	
PA001074 35	Ancien château des comtes de Hainaut dit "ancien arsenal"	Classé	
PA001074 35	Ancien château des comtes de Hainaut dit "ancien arsenal"	Inscrit	
PA001074 36	Château de Bailleul et immeubles accolés	Inscrit	
PA001074 36	Château de Bailleul et immeubles accolés	Classé	
PA001074 37	Château de l'Hermitage	Classé	
PA001074 37	Château de l'Hermitage	Classé	
PA001074 39	Ancienne enceinte espagnole	Classé	
PA001074 40	Porte Vantourneux	Classé	
PA001075 34	Château dit des Douaniers	Inscrit	
PA001075 35	Ancienne fosse du Sarteau	Classé	
PA001075 47	Pyramide commémorative de la bataille de Denain	Classé	
PA001077 34	Castel des Prés	Classé	
PA001077 44	Eglise Saint-Martin	Classé	
PA001077 80	Château	Inscrit	
PA001077 96	Ancienne église abbatiale	Classé	
PA001077 97	Hôtel de ville	Classé	
PA001078 07	PA00107813	Inscrit	
PA001078 09	Eglise Saint-Druon	Classé	

Code	Immeuble	Protection	Lien
PA001078 51	Hôpital général	Classé	i
PA001079 10	Ancienne abbaye bénédictine	Inscrit	i
PA001079 20	Ancienne fosse Ledoux	Inscrit	i
PA001079 30	Ancien site minier de Wallers-Arenberg	Classé	i
PA001256 33	Moulin de la Vallée	Partiellement Inscrit	i
PA590000 56	Théâtre municipal	Inscrit	i
PA590000 81	Maison Verley, dite maison-plante	Classé	i
PA590000 90	Carmel de Valenciennes	Inscrit	i
PA590000 92	Chapelle de la Solitude	Inscrit	i
PA590001 33	Hôtel de ville	Inscrit	i
PA590001 44	Eglise Sainte-Barbe	Classé	i
PA590001 45	Château Dampierre, ancienne habitation d'un ingénieur de la compagnie des mines d'Anzin	Inscrit	i
PA590001 49	Monument à Charles Mathieu	Inscrit	i
PA590001 50	Eglise Saint-Martin	Inscrit	i
PA590001 51	Eglise Sainte-Cécile de la cité du Pinson	Inscrit	i
PA590001 54	Ensemble du coron de l'église	Inscrit	i
PA590001 55	Ancienne école ménagère du quartier d'Arenberg	Inscrit	i
PA590001 63	Ancienne fosse Mathilde de la compagnie des mines d'Anzin	Inscrit	i
PA590001 65	Anciens bureaux de la compagnie de mines de Thivencelles et Fresnes-Midi	Inscrit	i
PA590001 68	Puits n° 2 de la fosse dite " Sabatier " de la compagnie des mines d'Anzin	Inscrit	i
PA590001 76	Ancienne gare des houillères	Inscrit	i

Eau

Masse d'eau

Masse d'eau côtière
Aucune donnée

Surveillance

Station hydrométrique			
Code	Nom	Code bassin	Type
E1716017	BOUCHAIN	E1 ESCAUT à€" SENSEE	Point de jaugeage DCE
E1726020	DENAIN	E1 ESCAUT à€" SENSEE	Station limnimétrique
E1727510	THIANT	E1 ESCAUT à€" SENSEE	Station limnimétrique
E1760411	FRESNES SUR ESCAUT	E1 ESCAUT à€" SENSEE	Point de jaugeage DCE
E1766010	AULNOY LES VALENCIENNES	E1 ESCAUT à€" SENSEE	Station limnimétrique
E1827020	THIVENCELLE	E1 ESCAUT à€" SENSEE	Station limnimétrique
E2351100	NIVELLE	E2 LA SCARPE	Point de jaugeage DCE

Code	Nom	Code bassin	Type
E2371105	MORTAGNE DU NORD	E2 LA SCARPE	Station debitmetrique (US)

Zonage

Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)			
Code	Nom	Etat	Type
SAGE01005	Scarpe aval	Révision	Périmètre à dominante eau de surface
SAGE01009	Sensée	Mis en oeuvre	Périmètre à dominante eau de surface
SAGE01011	Escaut	Elaboration	Périmètre à dominante eau de surface

Energie

Electricité

Poste du réseau de transport d'électricité				
Code	Nom	Tension	Etat	MAJ
BLEUS	BLEUSE (VALLOUREC A ANZIN)	HORS TENSION	EN EXPLOITATION	20170601
BOUCH	BOUCHAIN	400 kV	EN EXPLOITATION	20170601
CAIL	CAIL	150 kV	EN EXPLOITATION	20170601
DENAI	DENAIN	63 kV	EN EXPLOITATION	20170601
ESTR6	ESTREUX	225 kV	EN EXPLOITATION	20170601
FAMAR	FAMARS	225 kV	EN EXPLOITATION	20170601
G.CAI	GROS-CAILLOU	225 kV	EN EXPLOITATION	20170601
HORDA	HORDAIN	90 kV	EN EXPLOITATION	20170601
HURTE	HURTEBISE	63 kV	EN EXPLOITATION	20170601
M.FAM	MAING-FAMARS	63 kV	EN EXPLOITATION	20170601
MASTA	MASTAING	400 kV	EN EXPLOITATION	20170601
P.FOR	PETITE FORET	63 kV	EN EXPLOITATION	20170601
PLOUI	PLOUICH	63 kV	EN EXPLOITATION	20170601
QUARE	QUAREZ	225 kV	EN EXPLOITATION	20170601
QUARO	QUAROUBLE	63 kV	EN EXPLOITATION	20170601
SSAM5	ST-AMAND	63 kV	EN EXPLOITATION	20170601
TRIT5	TRITH-ST-LEGER	225 kV	EN EXPLOITATION	20170601
TRITH	TRITH(-ST-LEGER)	225 kV	EN EXPLOITATION	20170601
V.CON	VIEUX-CONDE	63 kV	EN EXPLOITATION	20170601
VALEN	VALENCIENNES	225 kV	EN EXPLOITATION	20170601

Réseau de transport d'électricité aérien			
Code	Nom	Tension	Etat
.AVELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
.AVELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
.AVELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
.AVELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
.AVELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
.AVELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
.AVELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
.AVELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
.AVELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL61MASTA	LIAISON 225kV N0 1 AVELIN-MASTAING	225kV	EN EXPLOITATION
AVELIL61MASTA	LIAISON 225kV N0 1 AVELIN-MASTAING	225kV	EN EXPLOITATION
AVELIL61MASTA	LIAISON 225kV N0 1 AVELIN-MASTAING	225kV	EN EXPLOITATION
AVELIL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL72MASTA	LIAISON 400kV N0 2 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
AVELIL72MASTA	LIAISON 400kV N0 2 AVELIN - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION

Code	Nom	Tension	Etat
BLEUSL61VALEN	RES. LIAISON 225kV N0 1 BLEUSE - VALENCIENNES	HORS TENSION	EN EXPLOITATION
BLEUSL61VALEN	RES. LIAISON 225kV N0 1 BLEUSE - VALENCIENNES	HORS TENSION	EN EXPLOITATION
BLEUSL61VALEN	RES. LIAISON 225kV N0 1 BLEUSE - VALENCIENNES	HORS TENSION	EN EXPLOITATION
BLEUSL61VALEN	RES. LIAISON 225kV N0 1 BLEUSE - VALENCIENNES	HORS TENSION	EN EXPLOITATION
BLEUSL62VALEN	RES. LIAISON 225kV N0 2 BLEUSE - VALENCIENNES	HORS TENSION	EN EXPLOITATION
BLEUSL62VALEN	RES. LIAISON 225kV N0 2 BLEUSE - VALENCIENNES	HORS TENSION	EN EXPLOITATION
BLEUSL62VALEN	RES. LIAISON 225kV N0 2 BLEUSE - VALENCIENNES	HORS TENSION	EN EXPLOITATION
BLEUSL62VALEN	RES. LIAISON 225kV N0 2 BLEUSE - VALENCIENNES	HORS TENSION	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAIL L51G.CAI	LIAISON 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU	150kV	EN EXPLOITATION
CAMBRL31HORDA	LIAISON 63kV N0 1 CAMBRAI-HORDAIN	63kV	EN EXPLOITATION
CAMBRL31HORDA	LIAISON 63kV N0 1 CAMBRAI-HORDAIN	63kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
CAPELL71MASTA	LIAISON 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING	400kV	EN EXPLOITATION
DECHYL61MASTA	LIAISON 225kV N0 1 DECHY-MASTAING	225kV	EN EXPLOITATION
DECHYL61MASTA	LIAISON 225kV N0 1 DECHY-MASTAING	225kV	EN EXPLOITATION
DECHYL61MASTA	LIAISON 225kV N0 1 DECHY-MASTAING	225kV	EN EXPLOITATION
DECHYL61MASTA	LIAISON 225kV N0 1 DECHY-MASTAING	225kV	EN EXPLOITATION
DECHYL61MASTA	LIAISON 225kV N0 1 DECHY-MASTAING	225kV	EN EXPLOITATION
DENAIL31FAMAR	LIAISON 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS	63kV	EN EXPLOITATION
DENAIL31FAMAR	LIAISON 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS	63kV	EN EXPLOITATION
DENAIL31FAMAR	LIAISON 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS	63kV	EN EXPLOITATION
DENAIL31FAMAR	LIAISON 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS	63kV	EN EXPLOITATION

Code	Nom	Tension	Etat
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
THIERL31ZQUA5	LIAISON 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
THIERL61VALEN	LIAISON 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL61VALEN	LIAISON 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL61VALEN	LIAISON 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL61VALEN	LIAISON 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL61VALEN	LIAISON 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL61VALEN	LIAISON 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL61VALEN	LIAISON 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL61VALEN	LIAISON 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL61VALEN	LIAISON 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL62ZQUAR	LIAISON 225kV N0 2 QUAREZ - THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL62ZQUAR	LIAISON 225kV N0 2 QUAREZ - THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL62ZQUAR	LIAISON 225kV N0 2 QUAREZ - THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
THIERL62ZQUAR	LIAISON 225kV N0 2 QUAREZ - THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES	225kV	EN EXPLOITATION
TRIT5L61ZTRIT	LIAISON 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER(PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)	225kV	EN EXPLOITATION
TRITHL61ZTRIT	LIAISON 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER(PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)	225kV	EN EXPLOITATION
V.CONL31ZQUA5	LIAISON 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
V.CONL31ZQUA5	LIAISON 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION

Code	Nom	Tension	Etat
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
SSAM5L31V.CON	LIAISON 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE	63kV	EN EXPLOITATION
THIERL31ZPLOU	LIAISON 63kV N0 1 PETITE-FORET-PLOUICH-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)	63kV	EN EXPLOITATION
THIERL31ZPLOU	LIAISON 63kV N0 1 PETITE-FORET-PLOUICH-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)	63kV	EN EXPLOITATION

Hydrocarbure

Station carburant		
Code	Enseigne	Distributeur
1185	SIMPLY	Petrovex
261	AUCHAN	Petrovex
31441	BP VALENCIENNES CROIX DANZIN	EFR
472	AUCHAN	Petrovex
4875	SIMPLY	Petrovex
59111001	Carrefour Market	CARFUEL
59125001	Carrefour Market	CARFUEL
59135001	E.LECLERC BELLAING - DETA DISTRIBUTION SAS	SIPLEC
59163001	Carrefour Conde-sur-Lâ€™escaut	CARFUEL
59198001	Station Goutant	ELAN
59230001	Carrefour Market	CARFUEL
59233001	Carrefour Contact	CARFUEL
59300001	Carrefour Valenciennes	CARFUEL
59300013	E.LECLERC VALENCIENNES - VALDIS SARL	SIPLEC
59721001	Carrefour Denain	CARFUEL
59770002	Carrefour Market	CARFUEL
59880002	Garage Vilette	ELAN
59920001	Carrefour Market	CARFUEL

Code	Enseigne	Distributeur
EURL GARAGE BARBUSSE	TOTAL	TOTAL
F145	ESSO VALENCIENNES	Certas Energy France
LE RELAIS DU TOURNIQUET	TOTAL	TOTAL
M10	Intermarché super alimentaire	SCAPED (Mousquetaires)
M12	Intermarché super généraliste	SCAPED (Mousquetaires)
M24	Intermarché super alimentaire	SCAPED (Mousquetaires)
M32	Intermarché super alimentaire	SCAPED (Mousquetaires)
REL.LA SENTINELLE EST	TOTAL	TOTAL
REL.LA SENTINELLE OUEST	TOTAL	TOTAL
RELAIS DENTELIERES VALENCIENNES	TOTAL ACCESS	TOTAL
RELAIS HAULCHIN CX STE MARIE	TOTAL ACCESS	TOTAL
RELAIS PETITE FORET	TOTAL ACCESS	TOTAL
RELAIS VALENCIENNES	TOTAL ACCESS	TOTAL
SARL ETS DUMEZ	TOTAL	TOTAL

Foncier et sol

Occupation des sols

Corine Land Cover 2012		
Code	Code thème	Aire (ha)
FR-103961	2	723514.05
FR-103980	2	2509305.45
FR-103999	2	1217075.7
FR-104009	2	737571.44
FR-104019	2	289998.82
FR-104032	2	268812.77
FR-104036	2	686960
FR-104037	2	1011319.47
FR-104070	2	338023.1
FR-104076	2	5853803.22
FR-104077	2	595755.73
FR-104097	2	277709.51
FR-104104	2	398069.83
FR-104124	2	516504.41
FR-104129	2	690126.6
FR-104132	2	696351.21
FR-104137	2	399657.57
FR-104140	2	1120334.99

Code	Code thème	Aire (ha)
FR-104152	2	1855161.02
FR-104158	2	301488.11
FR-104166	2	268237.15
FR-104168	2	1177888.01
FR-104170	2	1118340.65
FR-104175	2	361154.72
FR-104194	2	251621.3
FR-104196	2	562765.95
FR-104207	2	602354.96
FR-104238	2	933768.72
FR-104244	2	514581.9
FR-104248	2	251501.25
FR-104256	2	275165.42
FR-104271	2	2811599.19
FR-104274	2	1388866.14
FR-104299	2	335630.91
FR-104309	2	280554.02
FR-104316	2	377433.23
FR-104317	2	4334438.88
FR-104318	2	286610.08
FR-104319	2	263056.26
FR-104322	2	558298.67
FR-104326	2	524345.38
FR-104335	2	520123.48
FR-104352	2	1318153.64
FR-104364	2	4017628.23
FR-104365	2	305814.98
FR-104371	2	251781.93
FR-104374	2	343473.73
FR-104382	2	794329.41
FR-104384	2	476110.7
FR-104385	2	577055.04
FR-104387	2	1203772.98
FR-104394	2	0.01
FR-104394	2	780981.22
FR-104404	2	3338292.88
FR-104416	2	992283.23
FR-104418	2	987664.15
FR-104420	2	1601018.41
FR-104421	2	656296.81
FR-104422	2	401576.49

Code	Code thème	Aire (ha)
FR-104434	2	268878.38
FR-104439	2	491538.28
FR-104440	2	402271.54
FR-104448	2	4338285.23
FR-104452	2	1060898.63
FR-104461	2	311978.65
FR-104465	2	1141819.9
FR-104480	2	433198.66
FR-104485	2	257085.72
FR-104486	2	667748.62
FR-104487	2	1582299.31
FR-104490	2	537267.56
FR-104492	2	801779.05
FR-104495	2	3002163.55
FR-104495	2	0.04
FR-104500	2	0
FR-104500	2	1631245.84
FR-104501	2	532611.15
FR-104503	2	267485.33
FR-104503	2	0.04
FR-104505	2	5061216.46
FR-104517	2	359020.5
FR-104525	2	0.06
FR-104525	2	620532.71
FR-104534	2	548886.37
FR-104539	2	262346.61
FR-147479	2	267706.68
FR-147520	2	478425.24
FR-147543	2	44099.9
FR-147543	2	0.05
FR-147562	2	0.05
FR-147562	2	73430.17
FR-147572	2	25723.04
FR-147572	2	0.03
FR-147576	2	740335.66
FR-147578	2	255646.95
FR-147585	2	598924.77
FR-147591	2	1453691.28
FR-147598	2	439032.87
FR-147601	2	94685.74
FR-147605	2	495262.61

Code	Code thème	Aire (ha)
FR-147616	2	399467.53
FR-147618	2	1907865.25
FR-147620	2	685940.7
FR-147621	2	711486.72
FR-147624	2	1721527.67
FR-147625	2	1089773.74
FR-147627	2	2452591.07
FR-147630	2	390285.06
FR-147632	2	692819.77
FR-147632	2	0.04
FR-147638	2	561289.02
FR-147639	2	0.2
FR-147639	2	936918.43
FR-147641	2	356676.14
FR-147644	2	6220183.04
FR-147649	2	2096079.89
FR-147650	2	591688.78
FR-147658	2	805518.44
FR-147659	2	303885.2
FR-147659	2	0.17
FR-147665	2	1045616.98
FR-147665	2	0.1
FR-147669	2	98196.74
FR-147677	2	657337.24
FR-147682	2	926507.6
FR-147688	2	231991.27
FR-147693	2	0
FR-147693	2	497912.72
FR-172199	2	290058.8
FR-172204	2	344688.5
FR-172224	2	1908555.41
FR-172226	2	1287909.6
FR-172260	2	1789946.78
FR-172261	2	500377.4
FR-172262	2	743365.62
FR-172270	2	292939.42
FR-172276	2	668251.19
FR-172277	2	459984.97
FR-172281	2	271681.98
FR-172286	2	2687413.63
FR-172289	2	603680.36

Code	Code thème	Aire (ha)
FR-172291	2	580019.23
FR-172293	2	390256.66
FR-172298	2	1220868.43
FR-172299	2	1104031.21
FR-172307	2	421089.17
FR-172309	2	441179.14
FR-172310	2	281290.04
FR-172313	2	482863.45
FR-172316	2	267951.79
FR-172320	2	303990.15
FR-172322	2	253301.95
FR-172329	2	363843.76
FR-172331	2	15013.69
FR-172331	2	0.24
FR-172333	2	258635.45
FR-172333	2	0.04
FR-172338	2	0.18
FR-172338	2	3923.09
FR-211103	3	254241.02
FR-211113	3	376920.68
FR-211148	3	1552083.15
FR-211158	3	441131.37
FR-211164	3	363092.12
FR-211170	3	263482.98
FR-211174	3	260695.57
FR-211186	3	370502.51
FR-211190	3	270295.49
FR-211213	3	487804.32
FR-211218	3	274911.99
FR-211227	3	423843.11
FR-211228	3	279692.74
FR-211288	3	423226.14
FR-211298	3	312186.66
FR-211299	3	280913.52
FR-211303	3	1552011.64
FR-211308	3	801560.84
FR-211314	3	1621070.5
FR-211320	3	251207.14
FR-211326	3	3801927.38
FR-211333	3	1887314.97
FR-211341	3	323390.4

Code	Code thème	Aire (ha)
FR-211343	3	639529.59
FR-211348	3	1286407.87
FR-211350	3	3038608.11
FR-211351	3	790156.97
FR-211355	3	591148.89
FR-211359	3	457144.81
FR-211361	3	436470.89
FR-211380	3	317439.02
FR-211381	3	1340668.2
FR-211392	3	8172378.25
FR-211394	3	187161.44
FR-211395	3	994707.29
FR-211398	3	339641.09
FR-211420	3	1122212.84
FR-211432	3	821260.15
FR-211437	3	4851513.08
FR-211437	3	0.26
FR-211443	3	1443792.13
FR-211447	3	266707.14
FR-211447	3	0.01
FR-211448	3	0.01
FR-211448	3	11587.72
FR-211481	3	0.06
FR-211481	3	2942047.63
FR-227046	3	1735052.28
FR-227049	3	2219273.31
FR-227053	3	347880.5
FR-241519	3	616303.27
FR-241520	3	864986.23
FR-241521	3	364716.71
FR-241522	3	507682.6
FR-24483	1	1456953.16
FR-24485	1	874776.69
FR-24511	1	1160766.67
FR-24512	1	725974.25
FR-24521	1	354530.65
FR-24523	1	597087.23
FR-24528	1	314501.75
FR-24535	1	543404.96
FR-24551	1	454359.45
FR-24554	1	361152.02

Code	Code thème	Aire (ha)
FR-24557	1	834981.44
FR-24564	1	430872.35
FR-24565	1	1898451.69
FR-24574	1	726417.85
FR-24600	1	424467.44
FR-24603	1	1151977.56
FR-24607	1	308320.1
FR-24608	1	868631.28
FR-24631	1	345022.6
FR-24632	1	4565101.13
FR-24634	1	1074335.67
FR-24654	1	596674.54
FR-24660	1	3715683.12
FR-24670	1	963171.98
FR-24671	1	2006719.59
FR-24678	1	2572438.32
FR-24680	1	9437384.58
FR-24691	1	1312376.72
FR-24697	1	375952.63
FR-24702	1	608360.78
FR-24707	1	1150226.86
FR-24723	1	541869.09
FR-24726	1	787959.97
FR-24743	1	3125102.72
FR-24795	1	1718681.38
FR-24797	1	1203133.64
FR-24822	1	668872.03
FR-24823	1	0.08
FR-24823	1	2035767.1
FR-24824	1	1030683
FR-24825	1	592132.55
FR-24834	1	264190.98
FR-24836	1	269481.99
FR-24838	1	351742.4
FR-24859	1	930385.63
FR-24861	1	8955262.87
FR-24862	1	282667.27
FR-24879	1	132972.07
FR-24880	1	404650.77
FR-24895	1	428122.21
FR-24900	1	630961.64

Code	Code thème	Aire (ha)
FR-24907	1	895553.54
FR-24919	1	0.04
FR-24919	1	9263699
FR-24933	1	302751.27
FR-24937	1	2394766.55
FR-265529	3	374059.48
FR-265530	3	272987.84
FR-265531	3	773278.82
FR-265534	3	871667.05
FR-265535	3	333039.77
FR-265537	3	430926.07
FR-265541	3	998164.34
FR-265544	3	264443.25
FR-265545	3	275498.38
FR-265547	3	294680.59
FR-265551	3	552070.61
FR-265552	3	481272.95
FR-265553	3	417446.2
FR-265554	3	348410.05
FR-265555	3	456635.74
FR-265557	3	1044806.81
FR-265559	3	298482.17
FR-265563	3	958165.02
FR-265565	3	970634.07
FR-271260	4	3628653.26
FR-271266	4	963493.42
FR-271272	4	256997.58
FR-271283	4	437194.79
FR-271294	4	337607.81
FR-271295	4	940263.15
FR-271296	4	260234.92
FR-271297	4	504425.49
FR-271298	4	343418.95
FR-271300	4	1420787.44
FR-271302	4	224918.54
FR-271303	4	0.03
FR-271303	4	269855.69
FR-274389	5	414588.95
FR-274400	5	769470.54
FR-274404	5	817773.65
FR-274405	5	250167.32

Code	Code thème	Aire (ha)
FR-274406	5	256517.29
FR-274409	5	1193133.77
FR-274411	5	661887.98
FR-274412	5	386368.25
FR-29804	1	2597922.34
FR-29812	1	580003.93
FR-29815	1	1339436.33
FR-29822	1	2345439.08
FR-29824	1	316004.24
FR-29826	1	828025.35
FR-29830	1	981524.07
FR-29831	1	718088.71
FR-29833	1	268252.16
FR-29834	1	1257893.19
FR-29835	1	255232.9
FR-29836	1	3052154.35
FR-29840	1	511028.67
FR-29841	1	435268.66
FR-29846	1	994283.78
FR-29850	1	3479691.61
FR-29851	1	754776.57
FR-29852	1	1262783.36
FR-29854	1	256354.19
FR-29862	1	2033037.79
FR-29864	1	1025822.48
FR-29867	1	336231.19
FR-29878	1	286316.82
FR-29879	1	544484.78
FR-29881	1	262971.78
FR-29884	1	311863.1
FR-29885	1	383216.07
FR-29891	1	295527.93
FR-30880	1	337668.47
FR-30881	1	252556.98
FR-30884	1	493346.97
FR-31273	1	1658990.58
FR-32850	1	478709.92
FR-32854	1	315374.38
FR-32855	1	354195.34
FR-32856	1	431506.47
FR-32980	1	443996.39

Code	Code thème	Aire (ha)
FR-32985	1	267729.66
FR-32986	1	294001.47
FR-32988	1	415908.28
FR-32991	1	680919.82
FR-32993	1	416818.89
FR-33205	1	257251.48
FR-33641	1	314981.07
FR-33646	1	284097.42
FR-33649	1	462067.04
FR-33650	1	494406.63
FR-35860	1	312232.97
FR-478	1	1203433.37
FR-484	1	369285.83
FR-62101	2	574958.74
FR-62113	2	750668.52
FR-62130	2	287058.44
FR-62150	2	325910.37
FR-62153	2	922774.78
FR-62181	2	388628.24
FR-62182	2	304131.17
FR-62184	2	761890.02
FR-62186	2	1565404.51
FR-62187	2	510398.55
FR-62188	2	1066406.38
FR-62195	2	7357967.24
FR-62198	2	7958131.62
FR-62199	2	0.04
FR-62199	2	3649086.83
FR-62204	2	960776.94
FR-62210	2	582001.3
FR-62211	2	720831.5
FR-62220	2	304597.09
FR-62224	2	996418.49
FR-62225	2	2651365.56
FR-62226	2	283197.08
FR-62232	2	2370138.93
FR-62236	2	670671.21
FR-62238	2	2152239.2
FR-62239	2	259460.65
FR-62241	2	2326461.66
FR-62242	2	429072.5

Code	Code thème	Aire (ha)
FR-62243	2	522499.81
FR-62244	2	812891.14
FR-62248	2	412540.81
FR-62249	2	1147974.36
FR-62250	2	862197.05
FR-62252	2	321606.04
FR-62253	2	1026234.59
FR-62258	2	1251341.94
FR-62260	2	934.18
FR-62260	2	0.06
FR-62264	2	273192.26
FR-62272	2	4573791.9
FR-62274	2	565134.92
FR-62276	2	3035607.12
FR-62283	2	4982000.88
FR-62283	2	0.02
FR-62285	2	7932687.62
FR-62285	2	0.11
FR-62292	2	690094.76
FR-62309	2	2049817.12
FR-62312	2	1063131.98
FR-62513	2	0.31
FR-62513	2	1696104.95
FR-68725	2	898349.04

Générique

Action publique

Compétence gendarmerie		
Commune	Service	Compétence
ABSCON	Commissariat de police de Valenciennes	PN
ANZIN	Commissariat de police de Valenciennes	PN
ARTRES	Brigade territoriale autonome de Valenciennes	GN
AUBRY-DU-HAINAUT	Commissariat de police de Valenciennes	PN
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Commissariat de police de Valenciennes	PN
AVESNES-LE-SEC	Brigade territoriale autonome de Bouchain	GN
BELLAING	Commissariat de police de Valenciennes	PN
BEUVRAGES	Commissariat de police de Valenciennes	PN
BOUCHAIN	Brigade territoriale autonome de Bouchain	GN
BOUSIGNIES	Brigade de proximité de Saint-Amand-les-Eaux	GN
BRILLON	Brigade de proximité de Saint-Amand-les-Eaux	GN
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	Commissariat de police de Valenciennes	PN
BRUILLE-SAINT-AMAND	Brigade de proximité de Mortagne-du-Nord	GN
CHATEAU-L'ABBAYE	Brigade de proximité de Mortagne-du-Nord	GN
CONDE-SUR-L'ESCAUT	Commissariat de police de Valenciennes	PN
CRESPIN	Commissariat de police de Valenciennes	PN
CURGIES	Brigade territoriale autonome de Valenciennes	GN
DENAIN	Commissariat de police de Valenciennes	PN
DOUCHY-LES-MINES	Commissariat de police de Valenciennes	PN

Commune	Service	Compétence
ESCAUDAIN	Commissariat de police de Valenciennes	PN
ESCAUTPONT	Commissariat de police de Valenciennes	PN
ESTREUX	Brigade territoriale autonome de Valenciennes	GN
ESTRUN	Brigade territoriale autonome d'Iwuy	GN
ETH	Brigade territoriale autonome du Quesnoy	GN
FAMARS	Brigade territoriale autonome de Valenciennes	GN
FLINES-LES-MORTAGNE	Brigade de proximité de Mortagne-du-Nord	GN
FRESNES-SUR-ESCAUT	Commissariat de police de Valenciennes	PN
HASNON	Commissariat de police de Valenciennes	PN
HASPRES	Brigade territoriale autonome de Bouchain	GN
HAULCHIN	Commissariat de police de Valenciennes	PN
HAVELUY	Commissariat de police de Valenciennes	PN
HELESMES	Commissariat de police de Valenciennes	PN
HERGNIES	Brigade de proximité de Mortagne-du-Nord	GN
HERIN	Commissariat de police de Valenciennes	PN
HORDAIN	Brigade territoriale autonome de Bouchain	GN
LA SENTINELLE	Commissariat de police de Valenciennes	PN
LECELLES	Brigade de proximité de Saint-Amand-les-Eaux	GN
LIEU-SAINT-AMAND	Brigade territoriale autonome de Bouchain	GN
LOURCHES	Commissariat de police de Valenciennes	PN
MAING	Commissariat de police de Valenciennes	PN
MARLY	Commissariat de police de Valenciennes	PN
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	Brigade territoriale autonome de Bouchain	GN
MASTAIN	Brigade territoriale autonome de Bouchain	GN
MAULDE	Brigade de proximité de Mortagne-du-Nord	GN
MILLONFOSSE	Brigade de proximité de Saint-Amand-les-Eaux	GN
MONCHAUX-SUR-ECAILLON	Brigade territoriale autonome de Valenciennes	GN
MORTAGNE-DU-NORD	Brigade de proximité de Mortagne-du-Nord	GN
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	Commissariat de police de Valenciennes	PN
NIVELLE	Brigade de proximité de Mortagne-du-Nord	GN
NOYELLES-SUR-SELLE	Brigade territoriale autonome de Bouchain	GN
ODOMEZ	Commissariat de police de Valenciennes	PN
OISY (59)	Commissariat de police de Valenciennes	PN
ONNAING	Commissariat de police de Valenciennes	PN
PETITE-FORET	Commissariat de police de Valenciennes	PN
PRESEAU	Brigade territoriale autonome de Valenciennes	GN
PROUVY	Commissariat de police de Valenciennes	PN
QUAROUBLE	Commissariat de police de Valenciennes	PN
QUERENAING	Brigade territoriale autonome de Valenciennes	GN
QUIEVRECHAIN	Commissariat de police de Valenciennes	PN
RAISMES	Commissariat de police de Valenciennes	PN
ROEULX	Commissariat de police de Valenciennes	PN
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	Brigade territoriale autonome de Valenciennes	GN
ROSULT	Brigade de proximité de Saint-Amand-les-Eaux	GN
ROUVIGNIES	Commissariat de police de Valenciennes	PN
RUMEGIES	Brigade de proximité de Saint-Amand-les-Eaux	GN
SAINT-AMAND-LES-EAUX	Commissariat de police de Valenciennes	PN
SAINT-AYBERT	Commissariat de police de Valenciennes	PN
SAINT-SAULVE	Commissariat de police de Valenciennes	PN
SARS-ET-ROSIERES	Brigade de proximité de Saint-Amand-les-Eaux	GN
SAULTAIN	Commissariat de police de Valenciennes	PN
SEBOURG	Brigade territoriale autonome de Valenciennes	GN
THIANT	Commissariat de police de Valenciennes	PN
THIVENCELLE	Commissariat de police de Valenciennes	PN
THUN-SAINT-AMAND	Brigade de proximité de Mortagne-du-Nord	GN
TRITH-SAINT-LEGER	Commissariat de police de Valenciennes	PN
VALENCIENNES	Commissariat de police de Valenciennes	PN
VERCHAIN-MAUGRE	Brigade territoriale autonome de Valenciennes	GN
VICQ	Commissariat de police de Valenciennes	PN
VIEUX-CONDE	Commissariat de police de Valenciennes	PN
WALLERS	Commissariat de police de Valenciennes	PN

Commune	Service	Compétence
WASNES-AU-BAC	Brigade territoriale autonome de Bouchain	GN
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	Commissariat de police de Valenciennes	PN
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	Brigade territoriale autonome de Bouchain	GN





















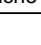


Intercommunalité

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)		
Code	Nom	Type
200041960	CC Pévèle-Carembault	Communauté de communes
200042190	CA de la Porte du Hainaut	Communauté d'agglomération
200068500	CA de Cambrai	Communauté d'agglomération
245901160	CA Valenciennes Métropole	Communauté d'agglomération

Nature, paysage et biodiversité

Inventaire

ZNIEFF Mer Type I
Aucune donnée

ZNIEFF Terre Type I			
Code MNHN	Nom	Date création	Fiche
310007005	Marais De Conde-Sur-L'Escaut, Etang D'Amaury Et Coupures De L'Escaut	1981	
310007006	Pelouses Metallocoles De Mortagne	1981	
310007242	Terrils 157 Et 158 D'Haveluy	1981	
310007243	Terril Renard a Denain	1981	
310013256	Pres De Warlaing Et Pres De Briolles	1989	
310013264	Marais De La Sensee Entre Aubigny-Au-Bac Et Bouchain	1981	
310013369	Vallees De L'Aunelle Et Du Ruisseau Du Sart	1989	
310013709	Complexe Humide Entre La Ferme De La Tourberie, Le Bois De Saint-Amand Et La Ferme D'Hertain	1988	
310013711	Foret Domaniale De Flines-Les-Mortagne	1988	
310013712	Foret Domaniale De Bonsecours (France)	1987	
310013752	Ancienne Carriere D'Emerchicourt	1989	
310013766	Terril N°153 Dit D'Audiffret-Sud a? Escaudain	1981	
310014031	Vallee De L'Ecaillon Entre Beaudignies Et Thiant	1987	
310014134	Vallee De L'Elon a Lecelles Et Rumegies	1990	
310014513	Massif Forestier De Saint-Amand Et Ses Lisieres	1981	
310030001	Bassin De Decantation D'Haveluy	2009	
310030002	Marais De Thun-Saint-Amand	2009	
310030003	Bois De Saint-Landelin a? Crespin	2009	
310030004	Ancienne Carriere Des Plombs a? Abscon	2009	
310030006	Marais Et Terril De Wavrechain-Sous-Denain Et Rouvignies	2009	
310030008	Terril De Quievrechain	2009	
310030099	Bois D'emblise, Marais Du Moulin Et Marais Loumois	2009	
310030100	Vallee De La Vergne Et Bois Des Poteries	1989	

ZNIEFF Terre Type II		
Code SPN	Nom	Fiche
310007249	Le complexe écologique de la Vallée de la Sensée	

Code SPN	Nom	Fiche
310013254	La Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut	
310013258	La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge	

Zone d'Importance pour la conservation des Oiseaux (ZICO)



Code SPN	Nom
00055	VALLEES DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT

Zonage nature

Aire de protection de Biotope (APB)

Aucune donnée

Parc Naturel Régional (PNR)

Code	Nom	Date création	Gestionnaire	Fiche
Avesnois	Avesnois	1998-03-13	Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du PNR de l'Avesnois	
Scarpe-Escaut	Scarpe-Escaut	1998-04-17	Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du PNR Scarpe-Escaut	


Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Aucune donnée

Réserve de biosphère

Aucune donnée

Site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS)

Code	Nom	Fiche
FR3112005	VALLEE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT	

Zone Humide d'Importance International découlant de la convention RAMSAR

Aucune donnée

Zonage paysage

Site Classé (SC)

Aucune donnée

Site Inscrit (SI)

Aucune donnée

Nuisance

Bruit

Ecran Acoustique

Identifiant	Route	Coté	Type
EC-DIRN_123	A0023	D	divers
EC-DIRN_124	A0023	G	divers
EC-DIRN_125	A0023	G	bois
EC-DIRN_126	A0023	D	bois
EC-DIRN_127	A0021	D	bois + plexiglas
EC-DIRN_128	A0021	D	bois + plexiglas
EC-DIRN_129	A0021	D	plexiglas
EC-DIRN_166	A0002	D	bois
EC-DIRN_167	A0002	G	bois
EC-DIRN_168	A0002	G	bois
EC-DIRN_169	A0002	D	bois
EC-DIRN_170	A0002	D	bois
EC-DIRN_171	A0002	G	bois
EC-DIRN_172	A0002	D	bois

Identifiant	Route	Coté	Type
EC-DIRN_173	A0002	D	bois
EC-DIRN_174	A0002	G	bois

Déchet

Engins suspects en mer
Aucune donnée

Pollution sol

Base de données sur les sites et sols pollués (BASOL)	
Code	Nom
59 101	CET DE CURGIES
59 102	FONDERIE LAMOITIER
59 106	BRENNTAG
59 114	DOUBLET
59 120	STATION SERVICE TOTAL AUTOROUTE A2 TRITH
59 121	STATION SERVICE DU GARAGE DUMEZ
59 123	Bombardier Transport France (ex ANF INDUSTRIE, ANF CRESPIEN)
59 125	ANCIENNE DECHARGE ETERNIT
59 126	FONDERIES ET ACIERIES DE DENAIN (FAD)
59 131	FRICHE USINOR BAIL DE DENAIN-LOURCHES-ESCAUDAIN
59 131	FRICHE USINOR BAIL DE DENAIN-LOURCHES-ESCAUDAIN
59 132	FRICHE USINOR BAIL ANZIN
59 133	ANCIENNE STATION SERVICE AUCHAN
59 138	TERRAINS SIMASTOCK - BAIL
59 139	VALMONT
59 142	ANCIENNE USINE D'AGGLOMERATION D'ESCAUDAIN
59 143	CIMT
59 144	MAZELIER
59 145	CHIMICOLOR
59 169	MARAIS LES VIVIERS
59 170	FORGEVAL
59 201	UIOM DE DOUCHY
59 202	SICCANOR (ancien site)
59 222	COBELAK FRANCE (ex COBELAK)
59 224	EPV
59 235	Fives Cail Babcock (FCB) - BE 498
59 250	Arcelor Construction France (ex PAB NORD)
59 251	GEC ALSTHOM
59 253	ACGR
59 258	SNT Soci@t@ nouvelle de traitement
59 259	PHOENIX (ex GAGNERAUD)
59 260	VALLOUREC (et Mannesmann) Aci@rie de Saint Saulve
59 264	ENDEL (ex DELATTRE LEVIVIER)
59 269	LME (Lamin@s Marchands Europ@ens)
59 270	VALDUNES
59 272	Magnesita (ex LWB REFRACTORIES (Loist R@fractaires))
59 273	PSA PEUGEOT Citroen
59 274	FORGES ET ESTAMPAGE (Vieux Cond@ Estampage)
59 289	EDF - GDF Services Hainaut Cambr@s
59 294	AGENCE D'EXPLOITATION D'EDF / GDF
59 30	FRICHE THIERS CdF
59 303	ANCIENNE USINE A GAZ DE SAINT-AMAND-LES-EAUX GDF
59 31	FORT DE MAULDE
59 310	USINOR (ex-UNIMETAL) BAIL
59 311	DECHARGE INTERNE LME
59 312	SOGESCAUT (ex ANCIENNE USINE ETERNIT)
59 32	FRICHE DE LA CRAM
59 33	ANCIENNES USINES ROUSSEAU
59 34	TROU DES BELGES
59 35	ANCIEN CRASSIER USINOR

Code	Nom
59 36	MARAIS DE L'EPAIX
59 37	FRICHE SAINT-WAAST CDF
59 380	ANCIENNE BOULONNERIE DE THIAN
59 381	FRICHE LELEU
59 384	BP WATTEAU
59 385	STATION-SERVICE MOBIL
59 386	STATION-SERVICE MARTENS
59 399	CET de Wallers
59 400	Unité de traitement par inertage et stabilisation de poussières (SGTD)
59 401	Site DOMMERY
59 437	STRS
59 443	Ancienne cokerie de la Fosse 2
59 449	CET D' ONNAING
59 453	CET de FRESNES SUR ESCAUT
59 457	Eternit - Usine de Thiant
59 500	EDF CENTRE DE PRODUCTION THERMIQUE
59 505	SAINT GOBAIN GLASS FRANCE
59 520	POLYVISION
59 522	LILLOIL (Ex DA@charge Lemahieu)
59 523	Friche rue Marceau Tison
59 524	Fives Cail Babcock (FCB) - Parcelles enclavées
59 525	Fives Cail Babcock - SCI Vaudrec
59 556	CET Air Liquide
59 557	Engrais Battaille
59 559	Cloval (ex Alcolor)
59 561	CRASH AUTO
59 570	DCX Chrome (ex Delachaux)
59 65	CARRIERE DES PEUPLIERS BAIL
59 66	NORZINCO
59 67	SNCZ
59 68	ANCIENNE SAVONNERIE LEMPEREUR - FRICHE KNOX
59 69	DECHARGE DES PRES D'AINAUX - BAIL
59 70	ANCIENNE COKERIE DE LOURCHES CDF
59 73	PPG
59 84	ICI CORONA
59 85	RAFFINERIE ELF ANTAR
59 93	BASSINS A BOUES DE DOUCHY LES MINES - BAIL
59 94	VERRERIE DE BLANC-MISSERON
59 96	ANCIENNE DECHARGE SNCF
59 97	CHANTIER CFF

Secteurs d'Information sur les Soils (SIS)

Code	Nom
SSP00029710101	FORT DE MAULDE
SSP00029940101	ICI CORONA
SSP00029990101	FRICHE USINOR BAIL ANZIN
SSP00030010101	GIST BROCADES
SSP00030020101	MARAIS LES VIVIERS
SSP00030160101	TROU DES BELGES - LISI AUTOMOTIVE
SSP00030360101	CARRIERE DES PEUPLIERS BAIL
SSP00030390101	ANCIENNE SAVONNERIE LEMPEREUR - FRICHE KNOX
SSP00030470101	VERRERIES DE BLANC-MISSERON
SSP00030600101	MAZELIER
SSP00030810101	Fives Cail Babcock (FCB) - BE 498
SSP00030920101	FORGES ET ESTAMPAGE (Vieux Condé Estampage)
SSP00031220101	Vallourec AESV
SSP00031300101	BRENNTAG
SSP00031390101	FRICHE LELEU
SSP00031460101	TERRAINS SIMASTOCK - BAIL
SSP00031470101	BASSINS A BOUES DE DOUCHY LES MINES - BAIL
SSP00031490101	FRICHE USINOR BAIL LOURCHES-ESCAUDAIN- SECTEUR A

Code	Nom
SSP00031580101	FONDERIE LAMOITIER
SSP00031660101	Friche rue Marceau Tison
SSP00031670101	Fives Cail Babcock (FCB) - Parcelles enclavées
SSP00031680101	Fives Cail Babcock - SCI Vaudrec
SSP00031720101	BSLT Industries
SSP00040500101	Engrais Bataille
SSP00044410101	ANCIENNE DECHARGE SNCF
SSP00044560101	CHANTIER CFF
SSP00045300101	OIL FRANCE

Site industriels et activité de service (BASIAS)			
Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5900 003	ANCIENNE STATION SERVICE AUCHAN	ANCIENNE STATION SERVICE AUCHAN	G47.30Z
NPC5900 039	Société des produits chimiques d'Auby succédant à Bruyère et Fils		C20.15Z,V89.01Z,C20. 13B
NPC5900 040	Société Anonyme de la Sucrierie d'Artres, d'Haussey et Compagnie à Artres	sucrierie	V89.03Z
NPC5900 074	Fonderie de Cuivre et Refonte		C24.54Z
NPC5900 075	Atelier de Construction et Galvanisation à Beuvrages		C25.61Z
NPC5900 076	SARL Désiré François	Atelier de Galvanisation	C25.61Z,V89.03Z
NPC5900 077	Julien Jacquemart		C25.61Z
NPC5900 078	Société Pagniez Roger		D35.2
NPC5900 079	Laurent Stievenard : soudure autogène		D35.2
NPC5900 169	Bury Idrien puis Ets A.-F. BURY	Fonderie	C28.1,C24.5,C23.4
NPC5900 171	SA de Matériel de Construction, Usine de Valenciennes (en 1948)	Matériaux MERIAUX (en 1998)	C23.5,V89.03Z
NPC5900 172	Remy & Boucqueaux	Remy & Boucqueaux	V89.03Z
NPC5900 173	Cie des dissolvants	Cie des dissolvants	C20.30Z
NPC5900 176	Société Houillère de Thivencelles	Usine à boulets	B05.12Z
NPC5900 266	Manufacture moderne de lits et sommiers métalliques (Ets LECEL)		C25.9,C24.5,V89.03Z,V 89.07Z,C16.10A,C10.7
NPC5900 488	Clément Coquelle (en 1896) puis Mme Emile Merliot en 1953	Four à chaux	C23.5,E38.11Z,C24.1
NPC5900 760	Duthoit et Cie (Ets)	Fabrique d'engrais	C20.15Z,C23.5
NPC5900 761	SA des carrelages du Nord de la France		C23.4
NPC5900 762	Pamelard Jules	atelier de construction Pamelard	C25.50A,C25.61Z,C28
NPC5900 763	Maurice Lebrun puis Lucien français	garage L. François	G47.30Z,G45.21A
NPC5900 765	Leclerq Léon		F42,V89.03Z
NPC5900 766	Cie Métallurgique Franco-Belge puis Cie Royale Asturienne des Mines	Parc Scarpe Escaut (PASE)	V89.03Z,C24.54Z,C24. 43Z,C20.1
NPC5900 799	Sté des Ciments de Neuville-sur-Escaut puis Sté des Ciments Français	CALCIA	C25.50A,C23.5,V89.03 Z,D35.2,C25.62B
NPC5900 818	S.A. USINOR Groupe B, usine de Valenciennes	USINOR	C23.3,V89.03Z,C24.1

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5900 819	LME anc. Sté métallurgique de l'Escaut	Laminoir LME	V89.03Z,C24.5,C25.50 A
NPC5900 823	Sté ETERNIT	Usine ETERNIT	C23.71Z
NPC5900 833	Pichon	Serrurerie	C25.71Z
NPC5900 834	SARL Namur Frères	La Flamande : machines à laver	C10.7,C25.61Z,C24.51 Z,C25.22Z
NPC5900 994	Taelman Odon		C25.22Z
NPC5901 110	Lesage		V89.03Z
NPC5901 156	Lecocq	Atelier de forge	C25.50A
NPC5901 157	Vve Debauche et Fils - René Guerlus	Dépôt d'essence	V89.03Z
NPC5901 160	SARL Debauche et Cie	Dépôt de produits chimiques	V89.03Z
NPC5901 166	CHAUVIN/DERACHE	serrurerie et galvanoplastie	C25.71Z,C25.61Z
NPC5901 167	DUROT Alphone	fonderie	C24.5
NPC5901 168	Société des Emailleries du Nord	Emaillerie	C25.61Z
NPC5901 169	Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais	Fosse ARENBERG et Terril 160	V89.03Z,V89.04Z,D35. 2
NPC5901 401	Vallourec	Usine Vallourec	C24.20Z,V89.03Z
NPC5901 402	Sté Huiles Minéroliia (S.A.)		C19.20Z
NPC5901 403	Société USINOR Groupe B	USINOR	V89.03Z,V89.07Z,C24. 1
NPC5901 436	BARBIER, BENARD et TURENNE SA	Atelier de construction mécanique	V89.03Z,C25.61Z,D35. 2,C28.49Z
NPC5901 438	S.A. Emailleries et Toleries Réunies (Aubecq et Cie)	Emaillerie	C25.61Z,V89.03Z
NPC5901 530	SA d'Escaut et Meuse puis Lorraine Escaut	Friche VALMONT anciennement Escaut Meuse "Usine B"	C24.20Z,C24.3,D35.2,V 89.03Z,C25.61Z
NPC5901 532	Ets Louis Guisgand	Guisgand Essence	G45.21A,G47.30Z
NPC5901 533	Sté Coopérative des mineurs d'Anzin		V89.03Z
NPC5901 534	Ets Louis Guisgand	Guisgand Essence	V89.03Z
NPC5901 535	Ricq Léon	Fonderie Ricq	C25.71Z,C24.5,C24.54 Z
NPC5901 536	Gorin Bruno	Fonderie Gorin	C24.54Z
NPC5901 537	Lacoge Aubert	Tolerie &Soudure Lacoge	C25.50A,D35.2
NPC5901 538	Delattre Léon	Forge Delattre	C25.50A
NPC5901 540	Plomion Nestor	Garage Plomion	G45.21A
NPC5901 566	Coulon Charles puis Société anonyme des Ateliers de Galvanisation	Ateliers de Galvanisation	C25.61Z
NPC5901 567	Buiron		C24.5
NPC5901 568	Demade Frères	fabrique de cycles	C25.62A,C30.91Z,C25. 61Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5901 569	Maquet		C25.62B
NPC5901 579	Delattre		V89.03Z
NPC5901 581	H. Calonne	Aux cent mille Teintes	C13.3,V89.03Z
NPC5901 582	La Cellulose de Condé SA	CELCOSA	C13.3,C17.1
NPC5901 583	SA usines à gaz du Nord et de l'Est	Usine à gaz	D35.2
NPC5901 587	Cauchie et Cie	Garage Cauchy & Cie	G45.21A
NPC5901 590	Ets Barbieux Hippolyte	Blanchisserie Barbieux	S96.01
NPC5901 592	Sté Française de Construction mécanique (puis Fives - Cail Babcock)	Anciens Ets CAIL	C25.22Z,C16.10B,C24.51Z,C24.52Z,C25.61Z,V89.03Z,C24.54Z
NPC5901 597	HBNPC succédant à la Cie des mines d'Anzin	Fosse Cuvinot	C20.18Z,C19.10Z,V89.03Z,D35.2
NPC5901 600	SA Ht Fourneaux, Forges et Acieries de Denain-Anzin		C25.61Z,V89.03Z,V89.07Z
NPC5901 603	Ets Morival Joseph	Morival Plombier / Zingueur	D35.2,F42.2
NPC5901 606	Ets Fabrel	Teinturerie Fabrel	C13.3
NPC5901 609	Dion		S96.01
NPC5901 610	S.A. USINOR "groupe A"	Usine sidérurgique USINOR	V89.03Z,C23.3,C24.1
NPC5901 611	Caucheteux Edouard		V89.03Z
NPC5901 612	Cie des mines d'Anzin puis HBNPC Groupe de Valenciennes	usine d'agglomérés	D35.2,V89.03Z,B05.12Z
NPC5901 613	Lempereur Père et Fils puis Lempereur Frères	Savonnerie Lempereur	C20.41Z,V89.03Z
NPC5901 626	C. BERA (SARL) puis BERA SA	Teinturerie	S96.01,C20.41Z
NPC5901 627	Ets KÜHLMANN (Manufacture de produits chimiques du Nord)	Friche KÜHLMANN	C20.59Z,D35.2,V89.03Z,C13.3,C25.50A
NPC5901 628	Duplat Fontaine	Savonnerie	C20.4
NPC5901 629	Dusart	Serrurerie	C25.71Z
NPC5901 630	Kleutgen Pierre, Dremière Désiré, Algave Léon	Menuiserie	C16.10B
NPC5901 631	Lenocq	Forge	C25.50A
NPC5901 632	Behal & Dumont	Serrurerie	C25.71Z
NPC5901 633	Société Venot et Cie	Fonderie	C25.50A,C24.51Z,C24.5,V89.03Z,C24.52Z
NPC5901 634	Bivoit	Serrurerie	C25.71Z
NPC5901 635	Bourgaux Louis	serrurerie	C25.71Z
NPC5901 636	PABNOR (Filiale USINOR)	Usine PABNOR	C25.22Z,V89.03Z,C20.30Z,C25.61Z
NPC5901 637	Venot Peslin et Cie	Fonderie	C24.51Z
NPC5901 638	Sté de chaudronnerie et travaux métalliques d'Onnaing		C25.22Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5901 640	François Emile		C24.51Z
NPC5901 644	Baudet Donon et Roussel succ. à Roussel Jules et fils	Fonderie et atelier de construction	C28,V89.03Z,C24.5
NPC5901 645	Cie des mines de Crespin	Fosse n° 2	V89.04Z,C19.10Z
NPC5901 647	Renwart puis Equator	Atelier de mécanique	C25.61Z,C25.62A
NPC5901 651	L'économiseur Green	Fonderie	C24.51Z,V89.03Z
NPC5901 654	Ets Ruelle et Cie puis Sté des Anciens Ets Ruelle et Cie	Fonderie	C24.5
NPC5901 655	Houben	fabrique de produits d'entretien	C20.41Z
NPC5901 656	SA des Verreries de la Gare et A. Belotte réunies	Verrerie	D35.2,C23.1,V89.03Z
NPC5901 657	Sté SCHIESTRE anciennement Lambotin et Cie	Fonderie	C24.5
NPC5901 658	Lequimme/Longlemez puis André Lequimme	Chaudronnerie	C25.22Z
NPC5901 659	Usines MEURA (SA)	MEURA	C24.54Z,C25.22Z,C25.50A
NPC5901 660	G. Corbeaux	Fonderie	C24.54Z
NPC5901 661	G. Corbeaux		C24.54Z
NPC5901 662	Corbeaux Emile	Fonderie	C24.54Z
NPC5901 673	Cie des Mines de Douchy, Sté Desticoke (1937), HBNPC, CdF	ancienne cokerie de Lourches	V89.03Z,G45.21A,C19.10Z,D35.30Z,C20.18Z,D35.2
NPC5901 674	SA des Hauts Fourneaux, Forges & Acieries de Denain-Anzin puis USINOR groupe A	USINOR	V89.07Z,C25.61Z
NPC5901 675	Usine La Serva puis EDF	Centrale électrique	D35.41Z
NPC5901 677	Sté métallurgique de Senelle-Maubeuge, Mines de Douchy, HBNPC	Fosse Schneider	V89.03Z,D35.2
NPC5901 680	Sauvage Léon et Georges : Chaudronnerie de Fer et de Cuivre	Chaudronnerie Sauvage	C25.22Z
NPC5901 682	Delerue Frères	Verrerie Delerue Frères	C23.1
NPC5901 683	Sté Franco-Belge de matériel de chemin de fer		V89.07Z,V89.03Z,C30.2,C25.61Z,C25.22Z
NPC5901 684	Fortez Serjus	Fortez Serjus "Serrurerie"	C25.50A
NPC5901 687	Cie des mines de Vicoigne Noeux et Drocourt	Fosse n° 3 de Vicoigne	B05.12Z
NPC5901 690	Jonet et Cie	Construction Mécanique Jonet	C28.49Z
NPC5901 692	Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais	Fosse Sabatier	D35.2,V89.03Z,B05.11Z
NPC5901 710	Ets BUISSON Albert	Serrurerie	C25.1
NPC5901 711	Ets MARTIN et COMIANT	Savonnerie	C20.4,V89.03Z
NPC5901 719	Ets DOREMIEUX Fils et Cie	Dorémieux "Forges et Laminoirs"	C24.1,C25.50A
NPC5901 721	Manufacture de Faiences et Porcelaine		C10.6,V89.03Z,C23.4
NPC5901 726	Manufacture de Faënces et de Porcelaines de St Amand et Hamage	Faïencerie	C23.4,V89.03Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5901 727	Sté des Anciens Ets Lemay : Descarpentries	Chainerie Lemay : Descarpentries	C25.61Z,C25.62B,C25.9,C25.22Z
NPC5901 730	S.A. des Ets MARIT	Construction Mécanique Marit	C25.50A,C25.9
NPC5901 732	Ets Jules LENGLET	Fonderie Lenglet	C24.52Z,C25.9
NPC5901 735	Ets Fernand Proust	Proust "Constructions Métalliques"	C25.9
NPC5901 737	SARL Les Produits Chimiques du Nord	Usine chimique	V89.03Z,C20.13B,C25.61Z,C20.30Z
NPC5901 738	Ets Malvy et Dame succédant à Huriau Vignu	Chaudronnerie	C25.22Z,V89.07Z
NPC5901 740	Cie Générale pour l'Eclairage et Chauffage par le Gaz	Usine à gaz	D35.2
NPC5901 741	MOULIN Auguste	Serrurerie	C25.71Z
NPC5901 742	LUCIEZ Jules	Chaudronnerie	C25.22Z
NPC5901 743	LECOCQ	Fonderie LECOCQ	C24.54Z
NPC5901 745	DEHOVE	Forge DEHOVE	C25.50A
NPC5901 746	Rémy BERGER	Menuiserie BERGER	C16.10B
NPC5901 747	Brasseur et Meurs	Menuiserie	C16.10B
NPC5901 751	S.A. La Soie de Valenciennes	S.O.F.I.R.A., / La Rayonne	C20.60Z,V89.01Z,V89.03Z
NPC5901 753	Sté ESSO Standard	ESSO	V89.03Z
NPC5901 755	Monsieur de Saint Fare	Monsieur de St Fare : Pétroles	V89.03Z
NPC5901 756	Desmarais Frères	Dépôt d'hydrocarbures	V89.03Z,C19.20Z
NPC5901 758	Ets DELALIEUX ET DEVERNY	Garage Delallieux et Deverny	G45.21A
NPC5901 760	Sté des Peintures Industrielles	Fabrique de peinture	C20.30Z
NPC5901 761	A. ARNOULD	Fabrique d'allume feux	C20.51Z
NPC5901 762	Ets HISBERGUES	serrurerie	C25.71Z,G45.21A
NPC5901 764	Ets GODRY	Godry Meubles	C16.10B
NPC5901 765	Ets Félix VANDEVEKEN	Vandevéken : nickelage et atelier de décapage des métaux	C25.61Z
NPC5901 766	de Buor de Poncheville Bernard	De Buor de Poncheville "Huiles"	V89.03Z
NPC5901 768	Ets DEPILLE Gustave	Atelier de récaoutchouage	C20.17Z
NPC5901 769	Ets BREBION	Garage Brébion	G45.21A
NPC5901 770	Sté des Peintures CORONA et Huileries de Valenciennes	CORONA	C20.30Z,V89.03Z,C20.52Z
NPC5901 771	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais	HBNPC	C25.22Z,C19.10Z,B05.12Z,D35.2,V89.03Z
NPC5901 772	Ets Auguste MINEUR	Serrurerie Mineur	D35.2,C25.71Z
NPC5901 774	Ets L. DUVANT	Atelier de Construction Mécanique	C28.2,C25.22Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5901 775	Ets NICOLAS et DUHIEU	Serrurerie Nicolas & Duhieu	V89.07Z,C25.71Z
NPC5901 776	Ets RUCART	RUCART "Ferrailles & Chiffons"	E38.31Z
NPC5901 777	Ets CARON	Garage et station CARON	G47.30Z,G45.21A
NPC5901 778	Forges et Aciéries du Nord et de l'Est		V89.03Z,C24.1
NPC5901 779	LECLERCQ et Fils	Menuiserie Leclercq & Fils	F42,C16.10B
NPC5901 780	Ets F. LECOMTE	F. Lecomte "Métaux"	E38.31Z
NPC5901 782	Ets Lovin Fosse	Chaudronnerie Lovin Fosse	C25.22Z
NPC5901 783	Ets PETIT et WAILLIEZ	Petit & Wailliez "Modelage mécanique du bois"	C16.10B
NPC5901 784	Ets SERREZ	ébénisterie Serrez	C16.10B
NPC5901 785	Sté des grands Garages Cartésiens		G45.21A,V89.03Z
NPC5901 786	Ets LEFEBVRE	Atelier mécanique Lefebvre	C25.62B,D35.2
NPC5901 787	Ets JADOT et SYNET	Les Moulages d'Acier	C24.52Z,D35.2,V89.03 Z
NPC5901 789	Ets BOUET Lucien	Construction Mécanique Bouet	G45.21A
NPC5901 790	Ets Claude Boursier	Garage Boursier	G47.30Z,G45.21A
NPC5901 791	Ets CAFFAUX ET RUFFIN	Carrosserie Caffaux et Ruffin	G45.21A,C25.22Z
NPC5901 792	SARL A. Dessenis & Fils	Serrurerie Dessenis	C25.50A,C25.71Z
NPC5901 793	Cie des Mines d'Anzin	Fosse Dutemple	V89.04Z
NPC5901 795	Et GOURDIN	Gourdin Outillage	C25.71Z
NPC5901 796	Ets Finant	Finant Autocars	G45.21A
NPC5901 797	"Garage de la Rhonelle" - DANJOU et TATEM		G45.21A
NPC5901 799	Ets Edmont Leray	Leray : réparation de pneus	V89.03Z,C20.17Z
NPC5901 800	SA des Tubes de Valenciennes puis Vallourec	Usine VALLOUREC	V89.03Z,C24.20Z,D35. 2,C25.61Z
NPC5901 802	Ets MAZELIER succ. à Ets LECHAT/BEGHIN et Cie	Fonderie	C24.43Z,C24.54Z
NPC5901 803	Ets Romain WINTEMANS	Atelier de construction mécanique	C28.49Z
NPC5901 804	Ets Charles Plouvier	Forge Plouvier	C25.50A
NPC5901 805	Ets DELACROIX Eugène	Menuiserie	C16.10B
NPC5901 808	Félix VANDEVEKEN	Atelier de Nickelage	C25.61Z
NPC5901 810	Lucien HESPART	Atelier de Serrurerie	C25.71Z
NPC5901 812	EDF succ. à Sté d'Electricité de la Région de Valenciennes/Anzin	EDF	V89.03Z
NPC5901 813	Ets LEPILLIER/SENECHAL	Garage (pneus)	C20.17Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5901 814	Ets FONTAINE	Garage (pneus)	C20.17Z
NPC5901 815	Vve Léocadie STEFFE	Garage	G45.21A
NPC5901 816	Georges Lambert	Atelier de recaoutchouage	C20.17Z
NPC5901 819	Ets DUMEZ/DANGLETERRE	Garage automobile	G45.21A
NPC5901 821	Ets Eugène Bont et Cie succ. aux Ets Henri BASSET	Garage Berliet	G47.30Z,G45.21A
NPC5901 822	Sté Générale des Huiles de Pétrole	Dépôt d'hydrocarbures	V89.03Z
NPC5901 823	Ets LUCIEZ Paul	Entreprise de transport	H49.39,V89.03Z
NPC5901 825	Ets TOULEMONDE	atelier de vernissage	C16.10B
NPC5901 826	SA des Pompes Funèbres Générales	Atelier de menuiserie	C16.10B
NPC5901 829	Ets DERVAUX Alphonse	Serrurerie	C25.71Z
NPC5901 830	S.A. des Ateliers F. BRASSEUR	Constructions Mécaniques Brasseur	G45.21A,C25.71Z,C28.2,C25.22Z
NPC5901 831	SA des Produits Agricoles du Nord succ. à la Sté La Frigorifique		V89.03Z
NPC5901 832	SA des Produits réfractaires de Valenciennes		V89.03Z,C23.4
NPC5901 834	Ets Lefebvre	Fonderie Lefebvre	C25.61Z,C24.5,C25.22Z
NPC5901 837	Sté Escaut Meuse d'Anzin	Usine à Gaz	D35.2
NPC5901 839	Ville de Valenciennes	Décharge de la Ville	E38.42Z
NPC5901 845	Ets Combes & Cie	Teinturerie Combes & Cie	S96.01
NPC5901 846	Vve BOCQUET	Teinturerie Bocquet	C13.3
NPC5901 847	Ets Edouard BLEMONT	Blemont Allume feux	C20.51Z
NPC5901 848	Ets Beslay	Chaudronnerie Beslay	C25.22Z
NPC5901 849	SARL J. de Vienne	Sté des Huiles et Graisses Industrielles	C20.53Z
NPC5901 850	Sté des Forges de Valenciennes, anc. Ets L. Gauthier	Usine FORGEVAL Forge	D35.2,V89.03Z,C25.50A,C25.9
NPC5901 853	Ets DUTEMPLE	Fabrique de Roues Dutemple	C24.54Z
NPC5901 855	Ets DUBOIS Jules	Chaudronnerie Dubois	C25.22Z
NPC5901 857	Ets MINEUR Auguste	Serrurerie	C25.71Z
NPC5901 859	Ets MEURS	Serrurerie	C25.71Z
NPC5901 861	Ets MALLEZ Fils succ. à Ets JASPARD Philippe	Savonnerie, Teinturerie	S96.01,C20.4
NPC5901 867	Ets Manesse	Savonnerie Manesse	C20.4
NPC5901 870	Ets WACHEUX et Cie	Fabrique de résine	C20.52Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5901 873	Ets THEILLIER Frères	Savonnerie	C20.4
NPC5901 876	Ets PRUVOST Frères	Pruvost : Machines Agricoles	C28.30Z
NPC5901 877	Ets POLLET Joseph	Savonnerie Pollet	C20.4
NPC5901 878	Ets POIRETTE	Teinturerie	S96.01
NPC5901 881	Ets Pitat et Caurois	Fabrique de vernis	C20.30Z
NPC5901 887	Ets BALLET & Cie SA puis MECIVAL (SA)	BALET : Construction Mécanique	C25.62B,C25.6
NPC5901 888	SA des Construction mécanique		C28.49Z,C24.54Z
NPC5901 889	SA de Mécanique Industrielle	Anciens Etablissements de Qirllaq	C25.62B
NPC5901 891	SA de Construction d'aiguillages et Appareils de Voie	Atelier de construction mécanique	C25.9
NPC5901 894	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais	Ateliers Centraux des Houillères	H49.10Z,V89.03Z,D35.2,C20.51Z,G45.21A,C25.50A,C24.5,C16.10B,B05.11Z
NPC5901 915	Ets Eugène BOURSE	Forge Bourse	C25.50A
NPC5901 916	SA de Cosntruction d'Aiguillage d'Appareils de Voie	Atelier de construction mécanique	C25.9
NPC5901 918	Ets COQUELET	Coquelet "Allume Feux"	C20.51Z
NPC5901 920	DELMARLE	Forge	C25.50A
NPC5901 922	DUBOIS	Fabrique de Limes	C25.71Z
NPC5901 924	Ets FOU CART	FOUCART Huiles	C19.10Z
NPC5901 928	HORAIN	Atelier de constructions mécaniques	C25.71Z
NPC5901 932	LE GRAND François	Construction Mécanique LE GRAND	C25.62B
NPC5901 935	Sté des Forges et Ateliers du Creuzot (Usines SCHNEIDER)		G45.21A,C25.22Z,D35.2
NPC5901 936	Sté des Forges & Acierie du Creuzot		C25.62A,C25.50A,C24.5,C10.7
NPC5901 937	Vandeville Constant	Forge Vandeville Constant	C25.50A
NPC5901 939	Ets Visée Alexandre	Visée "Cartons Bitumés"	C20.18Z
NPC5901 955	Ets Conreur Ledent & Cie (Anciens Ets Sahut-Conreur)	Constructions Mécaniques Conreur Ledent & Cie	V89.01Z,C25.61Z,C28.49Z,C25.71Z
NPC5901 967	Ets Fernand Deconinck	Corroierie Deconinck	C15.11Z
NPC5901 971	S.A. Manufacture des chaînes et Ancres de Saint Amand	Manufacture des Chaînes et Ancres de Saint Amand	V89.07Z,V89.03Z,C25.9,C25.50A,C25.62B
NPC5901 987	Ets Wibault Hippolyte	Tannerie Wibault	C15.11Z
NPC5901 992	Poutre & De Jurquet	Poutre & De Jurquet Agglomérés avec brai	B05.12Z
NPC5902 001	Sté des Tanneries du Nord		C25.22Z,C15.11Z
NPC5902 021	De Hulster Frères	Atelier de Construction mécanique	C25.22Z,D35.2

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5902 023	SA "Les Ateliers de Construction du Nord de la France"	Usine ANF	C30.2,V89.03Z,D35.2
NPC5902 029	Ets RICHE	Dépôt d'engrais	A01.6,E38.39Z
NPC5902 031	Cie des Mines de Douchy puis HBNPC	Terril Schneider	V89.04Z,V89.01Z
NPC5902 036	Totte/Milch et Cie, puis Sté des Moulins à Scories de Lourches	USINOR groupe A	V89.01Z,C23.7
NPC5902 052	Dubois & Descamps	Chaudronnerie Dubois & Descamps	C25.22Z
NPC5902 056	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais		V89.03Z,D35.2,C20.51 Z,B05.11Z
NPC5902 057	Ets Van Vosserzée	Van Vosserzée "Manufacture de Caoutchouc"	C20.17Z
NPC5902 061	Ets Lemoine	Chaudronnerie Lemoine	C25.22Z
NPC5902 066	SARL "Ateliers de Construction et de galvanisation"	Chaudronnerie	C25.22Z,C25.61Z
NPC5902 140	Deham Alvina		D35.2
NPC5902 141	Ets VENOT et Cie succ. à la Sté des Ets Métallurgiques	Fonderie et ateliers de forge et de chaudronnerie	C25.50A,C25.22Z,V89. 03Z,C24.51Z
NPC5902 142	Winkert	Usine à gaz	D35.2
NPC5902 145	De Bousies	Faïencerie	C23.4
NPC5902 146	Algave et Guichet	Chaudronnerie	C25.22Z,C25.61Z
NPC5902 150	VANCOUWELAERT		C23.1
NPC5902 151	François		D35.2
NPC5902 187	HBNPC	Terril 159, fosse d'Hérin	D35.2,V89.03Z,V89.04 Z
NPC5902 230	MERTIAN et Cie	Fonderie	D35.30Z,C24.5
NPC5902 232	USINOR succédant à sté des Forges et Acières de Denain et d'Anzin	carrière des Plombs	E38.11Z,C23.5
NPC5902 270	Oliviers Wallers	Atelier de construction	C25.62B
NPC5902 308	Vignoul et Orban	usine métallurgique	C25.71Z
NPC5902 309	JACOB en 1910	Meubles ATLAS (anc. Atelier de forge)	C25.50A
NPC5902 311	S.A. "Colonial Rubber"	fabrique de caoutchouc	C20.17Z
NPC5902 330	BOUGNIES Frères	Tannerie	C15.11Z
NPC5902 434	Dorchy		C23.4
NPC5902 545	Société des vernis et couleurs du Nord		C20.30Z
NPC5905 001	SARL DROGUERIES CONET - BLASSELLE ET PAYEN	Peintures PUROXYD	C20.30Z
NPC5905 004	Jean Gervais	GARAGE	G45.21A
NPC5905 008	Etablissements Malvy et Dame	Fonderie, Chaudronnerie	C24.5,C25.22Z
NPC5905 009	Sté des chemins de fer économiques		D35.2

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 011	M. REMY Paul-Louis	Station service	G47.30Z
NPC5905 012	M. PASTA Pascal	café, épicerie, essence	G47.30Z
NPC5905 014	Emile et René LOTTERIE	Atelier de réparation des pneus	C20.17Z
NPC5905 016	M. COCHET	Garage et station service	G47.30Z,G45.21A
NPC5905 020	M. SIDNEY MARCQ	Garage	G45.21A
NPC5905 021	ANTAR Pétrole de l'Atlantique (SAEP)	Station service (fluviale)	G47.30Z
NPC5905 022	BOUTELIER	garage et station service	G45.21A,G47.30Z
NPC5905 023	BAUDUIN ET CIE	Menuiserie	V89.03Z,C16.10
NPC5905 024	Mme Angeline BEHAGUE	Chez "Camille" (café des routiers)	G47.30Z
NPC5905 026	Etablissements BRASSEUR François (soc. des ateliers) S.A.	Atelier de construction mécanique	C25.62B,V89.03Z,C25.61Z
NPC5905 027	Etablissements Emile DEHAY	Atelier de réparation électrique	C27.90Z,V89.03Z
NPC5905 028	Soc. Desmarais Frères	Station service	G47.30Z
NPC5905 031	Alfred DRUYON	Teinturerie	S96.01
NPC5905 032	L.LEMAIRE et FILS	pressing "Preslem"	V89.03Z,S96.01
NPC5905 037	PETIT PREZ succ. DECOOL	Café + essence	G47.30Z
NPC5905 038	Gaston DUBOIS succédant à Paul-Louis REMY	Garage et station service	G47.30Z,G45.21A
NPC5905 040	Cie Française de Raffinage succ. SA Lille Bonnière et Colombes	Relais Desandrouins	G47.30Z
NPC5905 041	Comptoir valenciennois de miroiterie et vitrerie (SARL)	Atelier d'argenterie	C23.1
NPC5905 042	SA Mobil-Oil Française succ. à Socony Vacuum Française	Station MOBIL	G47.30Z
NPC5905 043	Sté des Pétroles SHELL-BERRE	Station Shell	G47.30Z
NPC5905 044	ANTAR : Pétrole de l'Atlantique succ. à Sté commerciale de carburants	Dépôt Antar	V89.03Z
NPC5905 045	SA entreprise DEKERPEL et Cie	Miroiterie, peinture	G47.30Z
NPC5905 046	Ets Michel Lefèbvre	Atelier de construction mécanique	C25.50A,C25.62B,C25.22Z,V89.03Z
NPC5905 049	Sté Lemaire et Fils succ. à Clapisson	LEMAIRE et Fils	S96.01
NPC5905 050	Emile MAITHY	Transport MAITHY	H49.39,G45.21A
NPC5905 054	MARLIERES Frères SARL	Faïencerie, verrerie	C23.4,C23.1
NPC5905 055	Royer Henri	Garage, transport	V89.03Z,G45.21A,H49.39
NPC5905 056	SARL MARLIERE FRERES	Faïencerie, verrerie	C23.4,C23.1
NPC5905 058	Printania	Prisunic	V89.03Z
NPC5905 061	S.A. Etablissement Riff	Laboratoire Meunerie	V89.03Z,C21.10Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 062	Atelier Mécanique de Valenciennes SARL	Atelier Mécanique	C25.62B
NPC5905 063	SOCIETE DES GRANDS GARAGES CARTESIENS SA	Station ESSO	G45.21A,G47.30Z
NPC5905 064	Pierre Deligne	ANTAR	G45.21B,G47.30Z
NPC5905 065	Albert Dessenis et Fils SARL	Atelier de construction métallique	C25.71Z
NPC5905 066	Paul Fages	café des routiers (+ essence)	G47.30Z
NPC5905 067	Société Valenciennoise des Transport SARL	Transport TRANSVAL	V89.07Z,G45.21A,H49.39
NPC5905 070	André BRUYERE	Dépôt charbon, fuel	V89.02Z,V89.03Z
NPC5905 071	Abel Detourbe	Dépôt Charbon fuel	V89.03Z
NPC5905 072	DRANCOURT	Garage	G45.21A
NPC5905 073	Mme Veuve GABET	Atelier de soudure	G45.21A,V89.07Z
NPC5905 074	SA Gustave HUBERT	Miroiterie, peintures	V89.03Z,C20.30Z
NPC5905 076	ALUBLOC		C27.5
NPC5905 078	compagnie française de raffinage	Station TOTAL	G47.30Z
NPC5905 079	ESSO STANDARD SA	ESSO	G47.30Z
NPC5905 081	SA des Grands Garages Cartésiens		G45.21A,G47.30Z
NPC5905 082	Lorraine-Escaut (département Tubes), puis Vallourec	ancienne usine VALLOUREC	C25.1,C25.61Z,C25.22Z
NPC5905 084	Sté Française des Pétroles BP	Station BP	G47.30Z
NPC5905 085	SA Purfina Française	Station service	G47.30Z
NPC5905 086	Chambre syndicale de la sidérurgie du Nord de la France		V89.03Z
NPC5905 087	M. CASTILLO Robert	Eclair Pressing	S96.01
NPC5905 088	P. LELEU	concessionnaire unic	G45.21A,G47.30Z
NPC5905 090	S.A. Amidonneries françaises		V89.03Z,C20.52Z,C16.10A,C20.41Z
NPC5905 092	Atelier de construction de Valenciennes SA	Atelier de construction	C25.22Z
NPC5905 094	Lorraine Escaut SA	Acierie	C24.1,C24.20Z
NPC5905 095	SA Mobil Oil Française	MOBIL	G47.30Z
NPC5905 096	SA Mobil Oil Française	MOBIL	G45.21A,G47.30Z
NPC5905 097	S.A. Nord publicité Val (Roger Taccoen)	Imprimerie	C18.1
NPC5905 099	Jean CAUDET succ. aux Etablissements CARON	Transport CAUDET	V89.03Z,H49.39
NPC5905 100	Ets René Dubois	garage, carrosserie	G45.21B,C16.10
NPC5905 101	HBNPC ?	Gare de Saint Vaast	G45.20,D35.2

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 103	SARL DEFAUX Fils	Transport DEFAUX	V89.03Z,H49.39
NPC5905 105	Union Charbonnière de l'Escaut SA	dépôt de fuel	V89.03Z
NPC5905 110	Charles BOUTELIER succ. à DELOFFRE Georges	Garage et station TOTAL	G45.21A,G47.30Z
NPC5905 116	B.G. Pouille anc. Garages des pallières	Station TOTAL	G45.21B,G47.30Z
NPC5905 117	SARL Henri Fussigny et Cie	Henri Fussigny et Cie	V89.07Z,E38.31Z
NPC5905 118	SA Autobus Valenciennes		G45.21A,H49.39,V89.03Z
NPC5905 119	SA Autobus Valenciennes		G45.21A,G47.30Z,H49.39
NPC5905 120	Roëls DEKMUDDE		C27.5
NPC5905 121	HBNPC	Atelier des services de la voie St Vaast	C25.62B,D35.2
NPC5905 122	J.M. de Mersseman	Garage du Hainaut	G45.21A,G47.30Z
NPC5905 125	C. LABRE	Imprimerie	C18.1
NPC5905 126	Paul MATHIEU		V89.03Z
NPC5905 127	Ecole d'apprentissage Dampierre		V89.03Z
NPC5905 129	S.A. La Parisienne pour l'industrie électrique		C25.61Z,C25.1,G47.30Z,C25.50A
NPC5905 131	Bernard LEMAIRE		V89.03Z
NPC5905 132	SA des Huiles Minerolia succ. à Philippe REMY	Dépôt, vente de fuel	V89.03Z
NPC5905 133	Sté d'Evacuation de Répurgation et de traitements indus de résidus urbains	SERTIRU	G45.21A
NPC5905 135	Garage Carnot		V89.03Z,G45.21A
NPC5905 136	SA entreprises Bochetti	Entreprise de Travaux publics	V89.03Z
NPC5905 138	SA Desmarais Frères	Relai Azur	G47.30Z
NPC5905 139	HBNPC	Terril	V89.04Z
NPC5905 140	Sté BATIR		V89.03Z
NPC5905 141	DEJONGHE et DERVAUX		C25.61Z
NPC5905 143	Ets F. DRECQ et Cie		V89.03Z
NPC5905 144	??	poudrières	C20.51Z
NPC5905 145	M. NOBLECOURT		E38.31Z
NPC5905 146	SNCF et VNF		C25.62B
NPC5905 147	SAUARY A.		C20.12Z
NPC5905 148	Ets Ch. Wagret et fils réunis (SA)	SERTIRU	V89.03Z,E38.11Z
NPC5905 151	SA SODEVA		V89.03Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 152	SARL Teinturerie Blanchisserie Nouvelle		S96.01
NPC5905 153	Ets AMMEUX-DESMET		V89.03Z
NPC5905 155	Centre de distribution mixte EDF		C25.50A
NPC5905 156	Ets Léon MAZELIER & Cie		C24.54Z
NPC5905 158	SA Ateliers de rectification du Nord		C28.2
NPC5905 159	Métalux	Atelier de mécanique	C25.62A
NPC5905 160	?	Fonderie	C24.5
NPC5905 161	SARL Jean Herlem	Centrale d'enrobage	V89.03Z,C23.51Z,C20.18Z
NPC5905 162	La Grande Brasserie du Val des Cygnes (anciens Ets Henri Baré)	Brasserie	C11.02,V89.03Z
NPC5905 163	?	Fonderie	C24.5
NPC5905 164	M. Bihl	Filature du Vert Gazon	C13
NPC5905 165	Gaz de France Centre de dist. mixte de Val	centre GDF	V89.01Z
NPC5905 166	Société d'étude de la Productivité des Aveugles	SEPA	C20.42Z,C20.11Z
NPC5905 169	Team Industrie, Novailan		
NPC5905 170	Marc HERARD	Dépôt charbon fuel	V89.03Z
NPC5905 172	FOYER DES JEUNES DU HAINAUT		V89.03Z
NPC5905 173	S.A. TOTAL carburant industriels du Nord	relais Carpeaux	G47.30Z,G45.21A
NPC5905 174	SYNDIC DE COPROPRIETE		V89.03Z
NPC5905 175	Atelier Dubois		
NPC5905 176	SA Union générale de distribution de produits pétroliers	UGD	G47.30Z
NPC5905 177	Union Mutuelle Familiale		V89.03Z,G45.21A
NPC5905 178	SARL SODIVAL		S96.01,G47.30Z
NPC5905 179	Société textile Valenciennoise		V89.03Z
NPC5905 181	SA Antar		G47.30Z
NPC5905 182	SA Antar	Relais des Dentelières	G47.30Z
NPC5905 183	Jacques Dreumont		C25.50A
NPC5905 184	Epinord		
NPC5905 185	Léon Dreyfus		V89.03Z
NPC5905 186	SA Duvant Ets.		V89.03Z
NPC5905 188	Henry SAUDRAIS		V89.03Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 189	Cie des entrepôts de Valenciennes. Magasins généraux		
NPC5905 192	HBNPC	Terril de la Cité de la Résistance	V89.04Z
NPC5905 201	Cie Industrielle de Matériel de Transport (CIMTT)	Décharge de déchets industriels banals	E38.44Z
NPC5905 202	Gunter PETERS		C25.50A
NPC5905 204	Ets HEBERT-COLMANT et Cie		C25.50A
NPC5905 205	Victor HANNOIS		V89.03Z
NPC5905 206	DELANNAY Jacques		C25.50A,C25.22Z
NPC5905 207	Alfred WARIN		C25.50A
NPC5905 208	M. COLIN	Café COLIN	G47.30Z
NPC5905 209	CEJBA Sylvestre (Ets) Menuiserie-ébéniste		C16.10B
NPC5905 210	Ets Veuve MARLIERE		C25.22Z
NPC5905 211	TRIGOLET Léandre puis André DENISE		G45.21A
NPC5905 212	LELEUX M.		V89.03Z
NPC5905 213	FIEVEZ André (Ets)		C20.52Z
NPC5905 215	Ets Raoul MAHIEU (Mme Veuve)		C23.1,V89.03Z
NPC5905 217	Emile BOURQUIN succ. À Mme Vve LUCIEN		G47.30Z,G45.21A
NPC5905 218	M. Abel RENARD		C25.50A,G45.21B,C25.61Z
NPC5905 219	SA Les Nouveaux tTavaux de l'Escaut		C25.61Z,C25.50A,V89.03Z
NPC5905 220	GERARDY-MAILLET		G45.21A,V89.03Z,H49.39
NPC5905 221	Sté Industrielle de tuyauterie et chaudronnerie (SA)	SITEC	C25.50A,C25.22Z
NPC5905 222	RIBEAUCOURT PALMYR		V89.03Z
NPC5905 224	Sté Verrière Hubert-Gekière		V89.03Z
NPC5905 226	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais (HBNPC)		C20.18Z
NPC5905 227	Mme Lydie Moreau		G47.30Z,G45.21A
NPC5905 229	SARL Aldebert Dupas et Cie		C25.50A
NPC5905 230	Jean Marie MERSSEMAN		C25.61Z,C25.50A
NPC5905 231	Entreprise Le Volet Roulant		C25.50A,C25.61Z,C16.10A
NPC5905 233	Roger ROMBART		V89.03Z
NPC5905 234	LEROY Bernard (Renault)		G47.30Z,G45.21A
NPC5905 235	Mme DECAILLON-BRANQUET	Café	G47.30Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 236	Robert WACQUIER		V89.03Z,V89.02Z
NPC5905 237	Paul WACQUIER		V89.03Z
NPC5905 238	Sté CONTINI et BOGO		G45.21B,G47.30Z
NPC5905 239	Pierre SION		C25.50A
NPC5905 241	BAIL Industrie		E38.45Z
NPC5905 242	ELF ANTAR France	Raffinerie ELF	C19.20Z,V89.03Z
NPC5905 243	Sté BAIL Industrie		E38.45Z,E38.44Z,V89.04Z
NPC5905 244	Ets LELEU et Cie		G45.21A,C25.50A
NPC5905 245	Sté MULLIEZ France Carrelage		E38.45Z
NPC5905 247	ELJASZ Lucien	Café, essence	G47.30Z
NPC5905 248	SA des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre	SMAC	C20.18Z,V89.03Z
NPC5905 249	Le Volet du Nord		C16.10A,C25.1
NPC5905 250	Sté STANOTUBE		C25.9
NPC5905 251	?		C23.4
NPC5905 252	SARL Tissage de Rumegies (THIEFFY Fr. et Cie)		C13.2,V89.03Z
NPC5905 253	André SIZAIRE	Casse Automobiles	E38.31Z
NPC5905 254	René HETROIT	Atelier de forge	C25.50A,V89.03Z
NPC5905 255	M. Louis ELU		V89.02Z,V89.03Z
NPC5905 257	André LORIAU		G45.21B
NPC5905 258	Antargaz		D35.2,V89.03Z
NPC5905 259	Jean BLASZCZYNSKI		C25.22Z
NPC5905 260	Ets E. Buloir		C25.50A
NPC5905 261	SA MOBIL OIL Française		G47.30Z
NPC5905 262	Paul Renoncourt		V89.03Z
NPC5905 263	DELAMAIDE Raymond		V89.03Z
NPC5905 264	Serge HENRI		V89.03Z
NPC5905 265	VIDOR et DUSSART		C25.22Z
NPC5905 266	M. SKRYPCZAK		V89.03Z
NPC5905 267	Mairie de Bruay	Quartier des Plantys	E38.11Z
NPC5905 268	SA Arthur SPREUX & Cie		C24.52Z,C25.50A

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 270	Ent. Edouard BONNET		C18.1
NPC5905 271	Ent. JOLY Maurice		V89.03Z
NPC5905 273	Mme CLOWEZ-COLINET Jocelyne	Bruay Pressing	S96.01
NPC5905 274	Boulonneries et Ferronneries du Thiant	Boulonnerie	C25.9
NPC5905 277	TRANSNOR SA succédant à SA LERVILLE		V89.03Z,H49.39
NPC5905 278	SA METALOCK	Atelier de travail des métaux	C25.50A
NPC5905 279	S.A. METALOCK	atelier de réparation	C28.41Z,C25.50A
NPC5905 280	SERTIRU	Terril 169, Terril de Roeux	E38.11Z,V89.04Z
NPC5905 281	SARL NAMUR FRERES	La Flamande : machine à lever	C25.50A,C27.5
NPC5905 282	HBNPC	Terrils de Thiers	V89.04Z
NPC5905 283	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais (HBNPC)	Terrils de la Fosse LEDOUX	V89.04Z
NPC5905 284	CDF anc. Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais (HBNPC)	Terrils 194 : ACACIAS	V89.04Z
NPC5905 285	S.A. Terrils	Terril 167	V89.04Z
NPC5905 286	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais (HBNPC)	Terrils AUDIFFRET et Parc à bois	D35.2,V89.04Z
NPC5905 287	HBNPC	Terril de la Fosse de Roeux	V89.04Z
NPC5905 288	Tercharnor et Sertiru	Terril 190 : Pont du Sarteau	V89.04Z,E38.11Z
NPC5905 289	HBNPC	Terril 235	V89.04Z
NPC5905 290	HBNPC	Terrils 157 et 158	D35.2,V89.04Z
NPC5905 291	HBNPC puis SA Terrils	Fosse Lambrecht/Terril 154 et Terril 155	V89.04Z
NPC5905 292	Ciments Français puis CALCIA	Carrière Ciments Français	B08.12Z,C23.5,E38.44 Z,C24.1
NPC5905 293	HBNPC puis S.A. TERRILS	Terrils 201/202	V89.04Z
NPC5905 294	HBNPC puis SOGINORPA	Terrils des BLIGNIERES (166A, 165)	V89.04Z
NPC5905 295	USINOR puis ASCOMETAL, Bail Industries, VNF	Ex-Usinor Rive Droite	C24.1
NPC5905 296	Usine Bury		C25.50A
NPC5905 299	Forge de Fresnes (Sté)		C25.50A
NPC5905 301	Houillères du bassin du Nord et du Pas de Calais	Fosse La Pensée	D35.2
NPC5905 303	HBNPC puis Charbonnage de France	Friche Thiers	D35.2,D35.41Z,C19.10 Z,C25.22Z,V89.03Z
NPC5905 304	S.A. Arthur CARTY et cie		G47.30Z
NPC5905 305	Alcide Lietard	Chaudronnerie	C25.22Z,C25.71Z
NPC5905 306	LEFRENNE Henri	Chaudronnerie	C25.22Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 307	Alfred AZAMBRE	Garage VAUBAN et station Shell	G47.30Z,G45.21A
NPC5905 309	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais (HBNPC)	Fosse Ledoux	B05.11Z,D35.2,V89.03 Z,C25.22Z
NPC5905 311	BOUCHER Jean	Dépôt de fuel	V89.03Z
NPC5905 312	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais (HBNPC)	Fosse et terril St-Marck (T149 et 149a)	V89.04Z,D35.2,B05.11 Z
NPC5905 317	LENNE Eloi		G47.30Z,G45.21A
NPC5905 318	MORIVAL Fernand Ets		C24.54Z
NPC5905 319	BUSIN Edouard		G47.30Z
NPC5905 320	Société des Tanneries du Nord, puis Ets LEMAY-DESCARPENTRIES		C25.61Z,C15.11Z,C25. 22Z
NPC5905 322	MERLIOT Jules Automobiles		G47.30Z,G45.21A
NPC5905 323	Les Houillères du bassin du Nord et du Pas de Calais		C25.62B,D35.2,C25.22 Z,C25.50A
NPC5905 325	VASTRA Victor		C24.5
NPC5905 327	Cie Française de Raffinage	C.F.R. TOTAL	G47.30Z
NPC5905 328	SARL "Savonnerie-Parfumerie de la Rhônelle	Savonnerie	C20.41Z
NPC5905 329	Cie Industrielle de Matériel de Transport (dir. André GIARD en 1949)	Usine de la Rhônelle	C30.2,V89.03Z,D35.2
NPC5905 330	FRANGECO succ. à Cie Générale de Construction	Fonderie et chaudronnerie FRANGECO	C24.5,V89.03Z,C25.61 Z,C30.2,D35.2,C25.22Z
NPC5905 331	SNCF		D35.2
NPC5905 332	DESMOUCELLES L. (café, SHELL)		G47.30Z
NPC5905 333	Ets Lottiaux Frères		V89.03Z
NPC5905 334	Pierre Van OOSTENWYCK		C23.1
NPC5905 335	Soc des Clouteries Mécaniques Franco-Belge		C25.22Z
NPC5905 336	SERTIRU	Décharge d'OM	E38.11Z
NPC5905 337	Mme CARION	Station TOTAL	G45.21A,G47.30Z
NPC5905 338	Sté CONREUR-LEDENT		V89.03Z,C25.71Z,C25. 50A,C25.22Z
NPC5905 341	Gustave PERLOT		V89.03Z,H49.39
NPC5905 342	SA Française ETERNIT	Friche ETERNIT	C23.71Z,V89.03Z
NPC5905 343	Mme BRISARD Michèle	ELF	G47.30Z
NPC5905 344	PRETTE André	Atelier de réparation	G45.21A
NPC5905 345	PRETTE André	Atelier de réparation des machines agricoles	G45.21A
NPC5905 346	Gilbert LEDUC		C24.54Z
NPC5905 348	Ets Laurent Frères		C24.3,V89.03Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 349	JACQUET Charles	Garage Jacquet	G45.21A
NPC5905 350	POIGNANT Michel puis Paul LEGRAND		G47.30Z
NPC5905 353	VERGOTE Michel		V89.03Z
NPC5905 354	CARDON Paul		V89.03Z
NPC5905 357	Ets GASPARD		C18.1
NPC5905 358	SARL MOB-METAL (Ets V. VASTRA)		C25.50A
NPC5905 359	Entreprise BAUDOUX et Cie		V89.03Z
NPC5905 360	Sté Flandres Essence		G47.30Z
NPC5905 361	Wagret Charles et Fils (SNC)	Garage	G45.21A
NPC5905 362	CORENOR	Sté de Transport	H49.39,V89.03Z
NPC5905 363	Deschotte	Station service	G47.30Z
NPC5905 365	ISAMBART et JACQUEMIN		C23.1
NPC5905 366	SARL Ateliers de Construction de Saultain		C25.50A,V89.07Z
NPC5905 367	Hannoy-Fleury	Café, essence	G47.30Z
NPC5905 368	ANCIENNE BOULONNERIE DE THIAN	ANCIENNE BOULONNERIE DE THIAN	C25.9,V89.03Z
NPC5905 369	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais (HBNPC)	Fosse St-Pierre/Terril 197	D35.2,V89.04Z
NPC5905 370	Sté de construction métallique de la Scarpe (Niezborala Jean Marie)		C25.50A
NPC5905 374	Lanselle raymond		C25.50A,C25.61Z
NPC5905 375	SARL ANTI ABRASION LINATEX	LINATEX	C20.17Z,C25.50A,V89.03Z
NPC5905 376	Seutin Frères (Ets)		C25.61Z,C16.10A
NPC5905 377	Ets Marichal Auguste		C20.16Z
NPC5905 379	Calonne Pressing		S96.01
NPC5905 381	Ets Duchateau et Deloffre		C25.50A,C25.22Z
NPC5905 383	CROIX M.		C25.50A
NPC5905 384	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais (HBNPC)	Terril de l'Avaleresse	V89.04Z,D35.2
NPC5905 386	LEDUC Père et Fils		C24.54Z
NPC5905 387	Ets Alexandre et Fils		C25.22Z
NPC5905 389	Louis LANGLOIS		V89.03Z,C25.22Z
NPC5905 390	Houillères du Bassin du Nord Pas de Calais		D35.2,C25.1
NPC5905 391	Frémeaux (Café)		G47.30Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 392	PHILIPPART André		C25.22Z,C11.02
NPC5905 394	CHATELAIN		C25.22Z
NPC5905 395	Sté "Tôlerie mécanique de précision et peintures industrielles"		C25.50A,C25.61Z
NPC5905 396	Anciens Ets WEIL (Teinture et Impression de Marly)		C13.3,V89.03Z
NPC5905 397	HILDEVERT A. et Cie (Ets)		C25.22Z,C25.71Z
NPC5905 399	HBNPC	ancienne gare des Houillères	H49.10Z
NPC5905 401	Delfolie Paul		G45.21A,G47.30Z
NPC5905 402	Lespagnol Louis		C20.41Z
NPC5905 403	L. Brasseur et Cie (SARL)		C25.50A,V89.03Z
NPC5905 405	SARL Fonderie Laurent et Cie puis entreprise CHIMOT	Fonderie	C23.3,C24.51Z
NPC5905 406	Société Nord Menuiserie (Pierre COUTIER)		C16.10B
NPC5905 407	TRANSNORD SARL	Sté de Transport	V89.03Z,H49.39
NPC5905 408	Produits d'entretien "SCHINTILLOL"		C20.41Z
NPC5905 411	Schieste Georges puis Schieste et Cie		C24.51Z
NPC5905 413	Ets Seutin Frères	MIROITERIE	C23.1,V89.03Z
NPC5905 414	Usine d'agglomérés de Vicoigne		B05.12Z
NPC5905 415	Verreries à Bouteilles du Nord. Usine d'Escautpont, puis St-Gobain	Verrerie	C23.1,V89.03Z
NPC5905 416	Les Houillères du bassin du Nord et du Pas de Calais	Fosse La Naville	C19.10Z,D35.2
NPC5905 417	KOEKUYST Auguste	Teinturerie	S96.01
NPC5905 418	Brasserie BOUCHART (SA)		C11.02,V89.01Z,V89.03Z
NPC5905 419	J. ROBINE		C25.22Z
NPC5905 420	André SIGNORET		G47.30Z
NPC5905 421	SARL G. MANOUVRIER et E. DESCARPENTRIES		C25.9,C25.61Z
NPC5905 423	SARL DEMAREZ Frères		G45.21A,G47.30Z
NPC5905 424	Jean BION (atelier de construction)	Atelier de travail des métaux	C25.22Z,C25.50A
NPC5905 425	S.A. BONEHILL et Cie puis Ets Jean MOUTY		V89.03Z,C25.50A,D35.2,C25.22Z
NPC5905 426	Brillion Edmond		C25.22Z
NPC5905 427	Corbeaux Georges (SARL des Ets)		C25.50A,C24.54Z
NPC5905 430	HBNPC		
NPC5905 431	HBNPC		H49.10Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 432	LIAGRE-HERLEM Rodolphe		C25.62B
NPC5905 434	1: Deloffre et Ruiz - 2 : Sté Flandres Essences - 3 : Sté ANTAR : Pétroles de l'Atlantique	ANTAR	G45.20,G47.30Z
NPC5905 438	SARL : Teinturerie de la Croix d'Anzin		S96.01
NPC5905 439	Sté des Pétroles du Nord maritime puis Sté Nord Valenciennes Automobiles	Garage Ford	G45.21B,G45.21A,G47.30Z
NPC5905 440	Paul RENAUT (Minoterie)	Minoterie	V89.03Z
NPC5905 441	Sté générale des huiles de pétrole		G47.30Z
NPC5905 442	X	Fonderie	C24.5
NPC5905 443	André DESPRET		C25.50A
NPC5905 444	POTÉZ G. et Cie (SARL)	ELF	G47.30Z,G45.21A
NPC5905 445	M. HORNEE	Café "La Hutte", Essence	G47.30Z
NPC5905 446	Sté Union Aérienne de l'Escaut	Aérodrome	H51,V89.03Z
NPC5905 447	AUVERLOT-GERNEZ	Fonderie	C27.5,C24.51Z,C25.62B
NPC5905 448	Ville de Valenciennes		E38.11Z
NPC5905 450	Ateliers de forge et d'estampage (Ets DERVAUX)		C25.50A,C25.62A,D35.2
NPC5905 451	?	Faïencerie ?	C23.4
NPC5905 454	COLSON Ets (succédant à X)		C25.9
NPC5905 455	Sté des Forges et Ateliers de Construction MALISSART-TAZA devenue Sté des Ateliers de la commune de MALVY-MALISSART	Ateliers de construction	C25.61Z,C25.22Z
NPC5905 457	Pierre CAPELLE		G45.21A
NPC5905 458	COURTECUISSÉ Léon		C25.50A,C25.6
NPC5905 459	Robert CRISEAUX	Ets DEVAIR radiateurs	C25.22Z,C25.61Z
NPC5905 461	Centre de Distribution Mixte de Valenciennes	GDF	V89.01Z
NPC5905 462	PIGE Maurice	Garage PIGE	G45.21B,G47.30Z
NPC5905 465	SARL Descarpentries et Cie		C25.22Z
NPC5905 467	SA SOLYDIT UNION		G47.30Z
NPC5905 468	Jules MOREAU		V89.03Z
NPC5905 469	Luc THIERY		C25.50A
NPC5905 471	S.A. Union Industrielle du pétrole (UIP) puis ELF	UIP puis ELF	G47.30Z
NPC5905 474	Chaînerie DAVAINÉ Fils & Cie	DAVAINÉ Fils	V89.07Z,C25.9,V89.03Z
NPC5905 475	SA A. DELOS et Fils		C25.22Z,C25.61Z
NPC5905 478	Sté NORD-MOTEURS succédant à Emile HOLIN	casse automobiles	C28.2,E38.31Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 479	Emile HOLIN		G45.21A
NPC5905 484	Cyrille Delcroix	"Aux Arts Ménagers"	C25.50A
NPC5905 486	?		C24.1
NPC5905 487	Paul LANDAS		C25.62B
NPC5905 490	Felix CATTIER	Atelier de mécanique générale	C25.62B
NPC5905 491	VANDEVILLE et Fils		G45.21A,V89.07Z
NPC5905 493	DUVAL succ. à COURTECUISSÉ		G47.30Z
NPC5905 496	Me DUPONT-BLANCHART		E38.31Z
NPC5905 497	WINTER Georges		D35.2,C25.50A
NPC5905 500	Louis RAUX		C25.50A,D35.2
NPC5905 502	?		C15.11Z
NPC5905 503	M. SAUDEMONT		C28.2,C16.10A
NPC5905 504	Entreprise FEUTRY		C27.5,C28.2
NPC5905 505	SA J. ROBINE		C25.61Z,C25.22Z,V89.03Z
NPC5905 508	François REMY	Chaudronnerie	C25.22Z,V89.07Z,C25.61Z
NPC5905 509	Ets BONNET-BAUDUIN		C25.50A
NPC5905 511	Ets DUPIRE		V89.02Z,V89.03Z
NPC5905 512	Paul WINTER (Ets)		C25.22Z
NPC5905 513	Jean KOT	Boulangerie	V89.03Z
NPC5905 514	VERLEY Christian		C20.59Z
NPC5905 515	CALONNE Pierre		S96.01,V89.03Z
NPC5905 516	VERHULST		V89.03Z,S96.01
NPC5905 517	Ets CAIL		V89.04Z
NPC5905 518	Ets LEVIVIER ENERGIE		V89.07Z,V89.03Z,C25.22Z
NPC5905 519	Ets CARON Frères		G45.21A
NPC5905 520	Sté Chaudronnerie Industrie Amandinoise	CIAM	C25.22Z
NPC5905 521	SA Manufacture Française de Carrelages	MFC	C23.4
NPC5905 522	SA : La Compagnie Continentale SIMMONS		V89.07Z,C25.50A,C25.9
NPC5905 523	Léon Chevalier et René Kosloff	Ets Chevalier et Kosloff	D35.2,C25.22Z
NPC5905 524	Sté Générale des Coopératives de consommation	station service	G47.30Z,C10

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 525	Jacques GODART		C16.10B
NPC5905 526	SA SIMCA INDUSTRIES succ. à Ets DERVAUX	Usine SIMCA	C29.10Z,C25.61Z,C25.50A,V89.03Z
NPC5905 527	L'ALUMINOTHERMIQUE		V89.03Z,C24.42Z,C24.5,V89.01Z
NPC5905 528	Soc. des Clouteries mécaniques Franco Belge		C25.22Z
NPC5905 529	A. Leclercq puis Paul RENONCOURT	Vente Charbon, essence et fuel	V89.02Z,G47.30Z
NPC5905 530	SA Les papeteries de Prouvy anc. SA des anciens Ets Louis de NAYER	Anciennes papeteries	C17.1,V89.03Z
NPC5905 531	Ets ESCOYEZ Louis et Cie		V89.03Z,C23.4
NPC5905 532	Georges DUBOIS		C25.50A,C25.61Z
NPC5905 533	Charles BAILLON		C25.50A,D35.2
NPC5905 534	ADRIENCENSE Michel		C25.50A,D35.2
NPC5905 535	SA fabrique de levure et alcool de Prouvy		V89.03Z,C11.01
NPC5905 537	Ets BERRY		C25.50A,C25.61Z
NPC5905 539	A. DUMEZ (Albert) quincaillerie		G47.30Z
NPC5905 541	Ets DURR MATTERN		V89.02Z,V89.03Z
NPC5905 543	SA Ets OUTINORD		C25.61Z,C20.30Z,C25.1
NPC5905 547	Sté Amandinoise de Faïencerie et produits réfractaires		V89.03Z,C23.4,C24.5
NPC5905 550	Michel SIMON (mécanicien)		G45.21A
NPC5905 551	SA "Ets OUTINORD"	OUTINORD	C25.61Z,C20.30Z,C25.50A,C25.62A
NPC5905 553	M. DUBOIS Henri		C25.62B
NPC5905 554	BUIRETTE Désiré		G47.30Z
NPC5905 557	Inconnue	Fonderie	C24.5
NPC5905 558	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais		C25.62B,C25.22Z,D35.2,V89.04Z
NPC5905 559	Les Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais	Fosse Saint Louis	C16.10A,C25.50A,D35.2
NPC5905 560	SA Ets JAPY Frères et Cie		V89.03Z
NPC5905 561	SA Flandre Essence route de Lille (Pont-à-Marcq) puis ANTAR : Pétaoles de l'Atlantique 4 rue Léon Jost à Paris	Flandres Essence puis ANTAR	G47.30Z
NPC5905 562	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais	Fosse et Terril de Turenne	C19.10Z,V89.04Z
NPC5905 565	Les Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais	HBNPC	V89.03Z,D35.2,V89.04Z
NPC5905 567	Les Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais	HBNPC	G45.21A,D35.2
NPC5905 569	Usines du Nord d'Air Liquide	SA L'Air Liquide	V89.01Z,C20.11Z,V89.03Z
NPC5905 570	M. HOLLEBECQ-DELRUE		S96.01

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 572	Manufacture de chaînes et ancrs de St-Amand		C25.50A
NPC5905 576	VERHEYDEN Roger		C25.50A,G45.21A
NPC5905 577	SAUDRAIS Ernest		V89.03Z,V89.02Z
NPC5905 580	Manufacture des engrais BATAILLE		C20.15Z,V89.03Z
NPC5905 581	Sté des Fonderies de Marly-lez-Valenciennes		V89.03Z,C24.51Z
NPC5905 582	TISON Adolphe		V89.03Z
NPC5905 584	SOMAB	Fiche SOMAB	C24.1,E38.11Z
NPC5905 585	Cie Industrielle et Commerciale de Bouchain puis CICO SA	"CICO"	V89.01Z,V89.03Z,C20.1
NPC5905 586	M. EBERLEIN-DESMET puis A. DAMEZ	Atelier de ferronnerie puis Menuiserie	C25.61Z,C16.10B,C25.71Z
NPC5905 587	Paul COLIN garage		G47.30Z,G45.21A
NPC5905 588	METALOAMANDINOISE		C25.22Z
NPC5905 589	Jean MOUTY	Atelier de construction métallique	C25.22Z
NPC5905 591	Mme Gruniaux-Wairy Marie-Louise	Garage Citroën	G45.20,G47.30Z
NPC5905 592	Emile VANESSE 124 rue Anatole France puis ESSO Standard 6 avenue Gambetta (Courbevoie)		G47.30Z,G45.21A
NPC5905 593	STORDEUR et DUMORTIER		C25.61Z,G45.21B
NPC5905 596	EDF	EDF	D35.41Z
NPC5905 597	CONET-BLASSSELLE ET PAYEN (SARL)	Peinture PUROXYD	C20.30Z
NPC5905 599	SA Sté des Couleurs Zinciques	"Fabrique de couleurs"	C20.12Z,V89.03Z
NPC5905 600	POIDEVIN Florimont		G45.21A
NPC5905 606	MARIAGE Frères		C25.22Z
NPC5905 607	Georges MARIAGE (Sté)		C17.1,V89.03Z
NPC5905 608	Ets Gagneraud Père et Fils (Centre Nord) et SALVIAM		C20.18Z,C23.51Z,V89.03Z,C25.50A
NPC5905 610	Garage d'Ostrevent		G45.21A,G47.30Z
NPC5905 611	SARL GESCORIAC		C25.22Z,C25.50A
NPC5905 612	DEKENS Jean-Claude		G45.21B
NPC5905 613	Jean SHAELLINGER	Atelier de mécanique	C25.62A
NPC5905 614	SARL Faïencerie Culinaire PAULUS et Cie	Faïencerie	V89.07Z,C23.4
NPC5905 615	TOURNON Robert	garage	G45.21A
NPC5905 617	BULTEX Marcel puis EUDELIN André		G47.30Z
NPC5905 620	Louis FLAMENT		C25.1

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 622	DUBOIS Henri		C25.50A
NPC5905 624	Atelier BRIEN		V89.03Z,C25.22Z
NPC5905 625	Charles LEGRAND		G45.21A,G47.30Z
NPC5905 626	Ernest Thumilaire, Sté des Pétroles SHELL BERRE	station service fluviale	G47.30Z
NPC5905 628	Société Auto-Garage Gambetta	SHELL	G45.21A,G47.30Z
NPC5905 629	Ets Louis LANGLOIS		C25.22Z
NPC5905 631	Ets GOSSELIN-DURIEZ SARL		E38.31Z
NPC5905 633	SARL Anciens Ateliers Veuve Gustave Deprecq	Ateliers de chaudronnerie	C25.50A,C25.22Z,D35.2
NPC5905 634	Marcel DE BECKER		D35.2,C25.22Z
NPC5905 635	Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais (groupe de Valenciennes)	Usine E. ROUSSEAU	C20.18Z,V89.03Z,C19.10Z,B05.12Z,D35.2,C24.47Z
NPC5905 636	SARL Anciens Ets Gustave BROGNIAUX		C25.71Z
NPC5905 637	SARL COLLET et Cie (anciens Ets COLLET Frères)		C25.71Z
NPC5905 639	?	Fonderie	C24.5
NPC5905 641	SARL Ets Veuve BOULVAIN A.	Manufacture de Chaînes-Câbles et Calibrés	C25.9
NPC5905 643	?		D35.2
NPC5905 644	Ets MATHIEU Hector	Fonderie de la gare	C24.51Z
NPC5905 645	Gilbert VILLETTE		C16.10B
NPC5905 646	LOTH et Cie (Ets)		V89.03Z
NPC5905 649	M. MOREAU Charles		V89.02Z,V89.03Z
NPC5905 651	SARL "Le Tube Façonné"		C24.20Z
NPC5905 652	Ets ROMBAUX J. et Cie	Fonderie	C24.54Z,V89.03Z
NPC5905 653	S.A. Cie générale des gaz liquéfiés COGEGAL	COGEGAL	E38.31Z,V89.07Z
NPC5905 654	Jules BOUTE	Garage du Centre	G45.21A,G47.30Z
NPC5905 655	SA des Ets) De CLIPPELEIR		C25.22Z,C25.62B
NPC5905 658	?	Fonderie	C24.5
NPC5905 659	SARL Ancien Ets Alfred VIRLY		C25.22Z
NPC5905 660	M. QUINCOL René		G45.21A,G47.30Z
NPC5905 661	M. MATHIEU Robert		G45.21A,G47.30Z
NPC5905 662	André CARPENTIER		C20.41Z
NPC5905 666	Paul CAPENNE		C25.9,V89.03Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 667	Yvin Caille		C25.50A,C25.22Z
NPC5905 668	M. BERNAERT		G45.21B,G47.30Z
NPC5905 669	M. GIAR G. puis Société des Pétroles SHELL BERRE	Sucrierie	V89.03Z
NPC5905 672	Union Industrielle des Pétroles/Henri BOTTE		G47.30Z
NPC5905 673	Emile DANGUERIAUX		G47.30Z,G45.21A
NPC5905 674	HBNPC	TERRIL 174 Sabatier Sud	V89.04Z
NPC5905 675	HBNPC : Les houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais	TERRIL	V89.04Z
NPC5905 677	MIROUX Hippolyte puis Marius MOHIN		G47.30Z
NPC5905 678	SA des anciens établissements de HULSTER-FAIBIE et Cie		D35.2,C25.22Z
NPC5905 679	Henri TASIAUX	Chaudronnerie	C25.22Z
NPC5905 680	Ets ALUBLOC	fabrique de lave linges	C25.22Z,C25.61Z,C27.5
NPC5905 681	Georges DESJARDIN	Chaudronnerie	C25.22Z
NPC5905 682	SARL CHEVALIER et Cie		C24.5
NPC5905 683	SARL Ch. DELANDRE et Fils	ESSO	G47.30Z
NPC5905 685	Sté les cars Fresnois		V89.03Z,H49.39
NPC5905 686	Lemoine-Visieur		V89.03Z
NPC5905 687	Ets Blequit Lucien		G45.21A,G47.30Z
NPC5905 689	RAOUT Père et Fils		C25.22Z
NPC5905 690	HBNPC	Terril 172	V89.04Z
NPC5905 691	Ets BERA	Ets BERA	C13.3
NPC5905 692	M.G. HUART	Fonderie	C24.5
NPC5905 694	USINOR	Carrière des Peupliers	B08.12Z,E38.44Z
NPC5905 696	ORBAN Camille		C25.50A,C25.22Z
NPC5905 697	ORBAN Camille		C25.22Z,C16.23Z
NPC5905 698	SARL Georges et Fernand HERBIN		C25.50A,D35.2,C13.2
NPC5905 700	S.A. J. et F. PLAQUET	Chaudronnerie PLAQUET	C25.22Z,C16.23Z
NPC5905 701	Ets RIGA et DECOTTIGNIES		C25.50A
NPC5905 702	Marcel Gonez et Jules (SARL)		C25.50A
NPC5905 704	Ets P. LEMAIRE	Atelier de réparation	C25.50A,G45.21A
NPC5905 705	Alexandre CROMBET	station service	G47.30Z,G45.21A

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 706	Charlemagne DESVIGNE	dépôt, vente de fuel	V89.03Z
NPC5905 710	Sté des Pétaoles PURSAN	Station service	G47.30Z
NPC5905 711	SARL Anciens Ets Alfred VIRLY	Chaudronnerie	C25.22Z,C28.1,V89.03 Z
NPC5905 714	BRUAUX Frères SARL		C24.51Z
NPC5905 715	LION Jean	Chaudronnerie	C25.22Z
NPC5905 717	Ets Jean BEUDIN	Atelier de constuction mécanique	C25.50A,C25.22Z
NPC5905 719	QUOINCHON et LARGILLET		C25.62B
NPC5905 720	Houillères du bassin du Nord Pas de Calais		D35.41Z
NPC5905 721	Ets HERBAUT-TRECAT		C24.1,C25.61Z
NPC5905 722	SARL Central Garage		G47.30Z
NPC5905 723	SA G. DEVEMY et Cie	SHELL	G47.30Z
NPC5905 726	Henri LEMBOURG		C25.50A
NPC5905 728	SA "Coopérateurs de Denain et de l'Arrondissement de Valenciennes"	UDC	C25.61Z,G45.21A,V89. 03Z,C25.22Z
NPC5905 733	Mme FRANCOIS		V89.03Z
NPC5905 735	Société des Forges et Aciéries de Denain-Anzin devenu Usinor groupe A	Atelier de concassage USINOR	C23.9,V89.04Z
NPC5905 736	SARL "Le Tube Façonné"		C25.50A
NPC5905 738	BOURDEAUDUCQ Maxime		V89.03Z
NPC5905 740	?	La Clouterie	C25.71Z
NPC5905 741	Cie Française des Ferrailles	Chantier CFF	V89.03Z,C25.50A,E38. 31Z
NPC5905 742	Ets. René VANDEVILLE		V89.03Z
NPC5905 743	LEMPEREUR FRERES		C20.41Z,C23.3
NPC5905 744	LECHIFFLARD (Ets)	dépôt charbon fuel	V89.03Z
NPC5905 745	LEFEVERE-BECQUART		G47.30Z
NPC5905 746	BORGNE Gilbert		G47.30Z,G45.21A
NPC5905 747	SA Béthune et Cie	SADEB	C18.1,C25.61Z,C25.50 A,C25.22Z
NPC5905 749	SA "Brasserie A. GOUVION et Cie" puis garage et station service		G47.30Z
NPC5905 751	A. DAMEZ RA 1960 : A. Damez à cette adresse	"Le Volet du Nord"	C16.10B
NPC5905 756	SARL Ets ANDRE et Cie	Scierie mécanique	C16.10A,V89.03Z
NPC5905 758	Fernand POTTIEZ		V89.03Z
NPC5905 759	Ali CHALABI-LORAND		G45.21A,G47.30Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 760	Georges BOUCOT	Fonderie	C24.51Z
NPC5905 761	Henri LEMBOURG	Chaudronnerie	C25.50A,C25.22Z
NPC5905 763	Pierre TRANCHANT	Atelier de mécanique	C25.62B
NPC5905 764	Mairie de Beuvrages	Décharge	E38.11Z
NPC5905 765	Eloi HAUTCOEUR	garage et station service	G47.30Z,G45.21A
NPC5905 767	Gustave SAUVAGE-BEAUDUIN	dépôt charbon, fuel	V89.02Z,V89.03Z
NPC5905 768	Ets Fernand et René VANDEVILLE		C25.22Z,C30.3
NPC5905 770	HBNPC	Fosse Thiers	D35.2,V89.03Z,C25.50 A,B05.11Z
NPC5905 771	Ets Jean BEUDIN	Chaudronnerie	C25.22Z,V89.03Z
NPC5905 772	Alcide LIETARD	Chaudronnerie	C25.22Z
NPC5905 773	DUBOIS René		G45.21A,G47.30Z
NPC5905 774	Victor BRUYERE		G45.21A,G47.30Z
NPC5905 775	Michel RIGAUT	station service	G47.30Z
NPC5905 776	Octave HAYOT		C25.1
NPC5905 777	SARL VALMENUIS		C16.10B
NPC5905 778	Caisse Primaire de Sécurité Sociale		V89.03Z
NPC5905 779	Jean VANSTAEVEL	Lavoir "Blanche Neige"	V89.03Z
NPC5905 780	BONDUELLE Michel		V89.03Z
NPC5905 782	SA Compagnie Française de Raffinage		G47.30Z
NPC5905 783	Carburants Industriels du Nord 10 rue du Moulin (Marquette-lez-Lille), Cie Française de Distribution 11 rue du Docteur Lancereaux (Paris 8ème)	TOTAL	G47.30Z
NPC5905 784	EBERLEIN-DESMET	DESMET	
NPC5905 785	CFR TOTAL		G47.30Z
NPC5905 786	COLINET-CMVE Construction mécanique de la vallée de l'Escaut (SARL Ets)	COLINET-CMVE	C25.50A
NPC5905 788	STYLE Roger		G47.30Z,H49.39
NPC5905 789	SARL "Transports DESJARDIN et Cie"	Transport Desjardin	H49.39,V89.03Z
NPC5905 790	SARL Transport DEJARDIN et Cie		H49.39,V89.03Z
NPC5905 792	EBERLIN-DESMET	Menuiserie	C16.10B
NPC5905 793	André LAURENT	Transports Laurent	H49.39
NPC5905 794	DIEU Jean	Garage Citroën	V89.03Z,G45.21A,C25. 50A
NPC5905 796	PHILIPPART André		C25.22Z

Code	Nom	Nom usuel	Code activité
NPC5905 797	CAULIER Gisel	Dépôt charbon fuel	V89.03Z
NPC5905 798	Francis DUPONT	Station serve	G47.30Z
NPC5905 802	Mme Vve FREILINGER		G47.30Z
NPC5905 803	Entreprise C. BUELENS et Cie	CBC	V89.03Z
NPC5905 805	Albert SAUNIER	Supermarché HAINAUT	G47.30Z
NPC5905 807	Ets Pierre LACQUEMENT		C16.10B
NPC5905 813	Société TOUTNET		S96.01
NPC5905 814	HBNPC	Terris 189, 189a et 189b	V89.04Z
NPC5905 815	Usine SABES DONT SAIC		C24.1
NPC5905 816	ANZIN-KÜHLMANN		C20.80Z
NPC5905 819	REMY Marcel	atelier de travail des métaux	C25.50A
NPC5905 820	Jules DHAUSSY	Transports Dhaussy	H49.39,V89.03Z
NPC5905 821	M. LEVEAU Gustave		C25.61Z
NPC5905 822	Paul GAIFIF		G45.21A
NPC5905 823	AlbeRT RICHARD		G45.21A
NPC5905 824	Cie Française de Raffinage		G47.30Z
NPC5905 825	Ateliers de construction du Nord de la France	ANF	V89.03Z,C25.22Z
NPC5905 826	Mme VERMEERSCH	TOTAL	G47.30Z
NPC5905 828	L'Aciérie		C24.1
NPC5905 829	Gaz de France	GDF	C20.11Z,C25.50A,V89.03Z
NPC5905 830	Houillères du Bassin du Nord et du Pas de Calais (HBNPC)	Fodde Soult	D35.2,B05.11Z
NPC5912 726	DANNEAU (Ets.)	Boutique articles de marine, essence	G47.30Z

Risque

Inondation

Atlas des Zones Inondables (AZI)				
Code	Nature	Document	Année	MAJ
AZI11	Non inondé	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113
AZI11	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113
AZI11	Aléa faible	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113
AZI11	Non inondé	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113
AZI11	Aléa faible	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113
AZI11	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113
AZI11	Aléa faible	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113
AZI11	Non inondé	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113
AZI11	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113
AZI11	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113
AZI11	Aléa fort	Atlas des Zones Inondables de l'Aunelle	2002	20171113

Code	Nature	Document	Année	MAJ
AZI16	Aléa faible	Atlas des Zones Inondables de la Selle	2003	20171113
AZI16	Aléa fort	Atlas des Zones Inondables de la Selle	2003	20171113
AZI16	Aléa faible	Atlas des Zones Inondables de la Selle	2003	20171113
AZI16	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de la Selle	2003	20171113
AZI16	Aléa faible	Atlas des Zones Inondables de la Selle	2003	20171113
AZI16	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de la Selle	2003	20171113
AZI16	Aléa fort	Atlas des Zones Inondables de la Selle	2003	20171113
AZI16	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de la Selle	2003	20171113
AZI16	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de la Selle	2003	20171113
AZI16	Aléa fort	Atlas des Zones Inondables de la Selle	2003	20171113
AZI18	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa fort	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa faible	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Non inondé	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa fort	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa faible	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa faible	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa fort	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113
AZI18	Aléa moyen	Atlas des Zones Inondables de l'Ecaillon	2003	20171113

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Aucune donnée

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)

Nom	X	Y
Escaut-Sensée	732484	7020214
Scarpe aval	719299	7035374

Territoire à risque important d'inondation (TRI)

Code	Nom
FRA_TRI_DOUAI	DOUAI
FRA_TRI_VALENCIENNES	VALENCIENNES

Mouvement de terrain

Mouvements de terrain - Géorisques

Code	Lieu dit	Date début	Type
22300121	BOUCHAIN	1980-01-01	Effondrement
22300606	BARBUSSE (RUE)	1965-01-01	Effondrement
22300751	SAINT-SAULVE	1962-01-01	Effondrement

Retrait - Gonflement des Argiles (RGA)

Aléa
Faible
Fort

Risque minier

Aléa affaissement / tassement

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0429	CRESPIN 2	tassement	Faible	0.3
59AM0430	SOULT 1	tassement	Faible	0.3
59AM0431	Bonne Part Extraction	tassement	Faible	0.3
59AM0432	Bonne Part epuisement	tassement	Faible	0.3

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0434	LEONARD	tassement	Faible	0.3
59AM0435	NEUVE MACHINE	tassement	Faible	0.3
59AM0436	TROIS ARBRES EXTRACTION	tassement	Faible	0.3
59AM0437	ST PIERRE PETIT PUIITS	tassement	Faible	0.21
59AM0438	TAFFIN	tassement	Faible	0.15
59AM0439	CHABAUD-LA-TOUR 2-3	tassement	Faible	0.13
59AM0440	CHABAUD-LA-TOUR 3	tassement	Faible	0.14
59AM0441	Cuvinot 2	tassement	Faible	0.2
59AM0442	B5	tassement	Faible	1.88
59AM0443	C4b	tassement	Faible	1.43
59AM0444	Mine-image Vieux-Condé	tassement	Faible	0.52
59AM0445	terril 182	tassement	Faible	1.46
59AM0446	terril 177	tassement	Faible	7.12
59AM0447	Terril 197	tassement	Faible	14.69
59AM0448	Terril 202	tassement	Faible	2.61
59AM0449	Terril 201	tassement	Faible	7.58
59AM0450	Terril 192	tassement	Faible	4.18
59AM0451	Terril 193	tassement	Faible	2.83
59AM0452	Terril 195	tassement	Faible	34.49
59AM0453	Terril 194	tassement	Faible	6.56
59AM0455	Terril 190	tassement	Faible	14.13
59AM0457	Terril 179 - 179A - 180	tassement	Faible	47.2
59AM0458	Terril 183	tassement	Faible	4.2
59AM0459	Terril 195A	tassement	Faible	43.67
59AM0460	Terril 196	tassement	Faible	8.56
59AM0461	Terril 199	tassement	Faible	1.69
59AM0462	Terril 200	tassement	Faible	2.82
59AM0463	Terril 200A	tassement	Faible	5.09
59AM0464	Terril 191	tassement	Faible	6.78
59AM0465	G	tassement	Faible	8.14
59AM0466	B4	tassement	Faible	3.03
59AM0467	F1	tassement	Faible	3.36
59AM0468	A1	tassement	Faible	3.47
59AM0469	A2	tassement	Faible	2.86
59AM0470	D1	tassement	Faible	3.58
59AM0471	F2	tassement	Faible	2.55
59AM0472	A3	tassement	Faible	0.82
59AM0473	E2	tassement	Faible	1.83
59AM0474	E1	tassement	Faible	3.02
59AM0475	D2	tassement	Faible	8.58
59AM0476	D3	tassement	Faible	3.83

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0477	B4	tassement	Faible	20.03
59AM0478	C234	tassement	Faible	52.16
59AM0479	C1	tassement	Faible	7.59
59AM0480	B123	tassement	Faible	40.84
59AM0481	A4	tassement	Faible	1.28
59AM0482	A4	tassement	Faible	2.38
59AM0764	Galerie de liaison Audiffret 1	tassement	faible	0.15
59AM0765	Blignièrès 2	tassement	faible	0.3
59AM0766	Roetulx 2	tassement	faible	0.09
59AM0767	Roetulx 1	tassement	faible	0.06
59AM0770	Dutemple 1 et 2	tassement	faible	0.08
59AM0771	Grosse Fosse	tassement	faible	0.41
59AM0772	Lambrecht 1et 2	tassement	faible	0.21
59AM0773	Tinchon Nord et Sud	tassement	faible	0.11
59AM0774	Davy	tassement	faible	0.33
59AM0775	Herin 1 et 2	tassement	faible	0.38
59AM0776	Enclos 1	tassement	faible	0.3
59AM0777	Schneider	tassement	faible	0.19
59AM0778	Saint Saulve	tassement	faible	0.17
59AM0779	Cave	tassement	faible	0.3
59AM0780	Chaufour	tassement	faible	0.3
59AM0781	La Grange 2	tassement	faible	0.23
59AM0782	La Grange 2	tassement	faible	0.08
59AM0783	Sabatier 2	tassement	faible	0.18
59AM0784	Thiers 1 et 2	tassement	faible	0.2
59AM0785	ARENBERG 2	tassement	faible	0.12
59AM0786	Tunnel d'Anzin Bleuse B	tassement	Faible	2.7
59AM0787	Tunnel d'Anzin Cave	tassement	Faible	0.49
59AM0788	Tassement sur Terril 157	tassement	faible	8.14
59AM0789	Tassement sur Terril 158	tassement	faible	2.16
59AM0790	Tassement sur Terril 154	tassement	faible	2.72
59AM0791	Tassement sur Terril 165	tassement	faible	17.37
59AM0792	Tassement sur Terril 166	tassement	faible	19.1
59AM0793	Tassement sur Terril 166A	tassement	faible	1.09
59AM0794	Tassement sur Terril 171	tassement	faible	30.23
59AM0795	Tassement sur Terril 149A	tassement	faible	2.08
59AM0797	Tassement sur Terril 152	tassement	faible	3.27
59AM0798	Tassement sur Terril 153	tassement	faible	4.15
59AM0799	Tassement sur Terril 156	tassement	faible	2.1
59AM0800	Tassement sur Terril 162-162A	tassement	faible	8.88
59AM0801	Tassement sur Terril 163A	tassement	faible	4.71

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0802	Tassement sur Terril 164	tassement	faible	8.99
59AM0803	Tassement sur Terril 170	tassement	faible	3.87
59AM0804	Tassement sur Terril 169	tassement	faible	16.59
59AM0805	Tassement sur Terril 167	tassement	faible	10.13
59AM0806	Tassement sur Terril 172	tassement	faible	9.77
59AM0807	Tassement sur Terril 173	tassement	faible	1.74
59AM0808	Tassement sur Terril 173A	tassement	faible	13.4
59AM0809	Tassement sur Terril 219	tassement	faible	0.38
59AM0810	Tassement sur Terril 178	tassement	faible	8.3
59AM0811	Tassement sur Terril 174	tassement	faible	6.6
59AM0812	Tassement sur Terril 175	tassement	faible	12.18
59AM0813	Tassement sur Terril 175A	tassement	faible	14.75
59AM0814	Tassement sur Terril 176	tassement	faible	29.78
59AM0815	Tassement sur Terril 189B	tassement	faible	2.03
59AM0816	Tassement sur Terril 189	tassement	faible	1.07
59AM0817	Tassement sur Terril 189A	tassement	faible	3.23
59AM0818	Tassement sur Terril 218	tassement	faible	1.92
59AM0819	Tassement sur Bassin de Roeulx	tassement	faible	0.22
59AM0820	Tassement sur Bassin d'Auddifret-St Mark	tassement	faible	32.59
59AM0821	Tassement sur Bassin de Lambrecht	tassement	faible	0.66
59AM0822	Tassement sur Bassin d'Arenberg	tassement	faible	0.7
59AM0823	Tassement sur Bassins 24, 25, 26, 27, 28, 29	tassement	faible	55.96

Aléa effondrement				
Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0285	Soult 2	effondrement localisé	Fort	0.06
59AM0286	Bonne Part Extraction	effondrement localisé	Fort	0.04
59AM0287	Saint Germain épuisement	effondrement localisé	Fort	0.26
59AM0288	Saint Germain extraction	effondrement localisé	Fort	0.26
59AM0289	Saint Joseph levant	effondrement localisé	Fort	0.36
59AM0290	Saint Joseph couchant	effondrement localisé	Fort	0.36
59AM0291	Pureur	effondrement localisé	Fort	0.42
59AM0292	Soult 1	effondrement localisé	Fort	0.07
59AM0293	Saint Pierre Grand Puits	effondrement localisé	Fort	0.45
59AM0294	Chabaud-La-Tour 2	effondrement localisé	Fort	0.32
59AM0295	Sartean 2 extraction nord	effondrement localisé	Fort	0.07
59AM0296	Taffin	effondrement localisé	Fort	0.1
59AM0297	Chabaud-La-Tour 3	effondrement localisé	Fort	0.32
59AM0298	Crespin 1	Effondrement localisé	Moyen	0.09
59AM0299	Crespin 1 bis	Effondrement localisé	Moyen	0.08
59AM0300	Crespin 2	Effondrement localisé	Moyen	0.19
59AM0301	Bonne Part epuisement	Effondrement localisé	Moyen	0.04

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0302	Outre-wez	Effondrement localisé	Moyen	0.28
59AM0303	Saint Jacques	Effondrement localisé	Moyen	0.08
59AM0304	Saint Mathieu	Effondrement localisé	Moyen	0.08
59AM0305	Cuvinot 1	Effondrement localisé	Moyen	0.15
59AM0306	Cuvinot 2	Effondrement localisé	Moyen	0.14
59AM0307	Laurent	Effondrement localisé	Moyen	0.07
59AM0308	Ledoux 1	Effondrement localisé	Moyen	0.16
59AM0309	Ledoux 2	Effondrement localisé	Moyen	0.18
59AM0310	Marie Louise	Effondrement localisé	Moyen	0.32
59AM0311	Mon Désir Sud	Effondrement localisé	Moyen	0.12
59AM0312	Saint Roch	Effondrement localisé	Moyen	0.09
59AM0313	Saint Thomas	Effondrement localisé	Moyen	0.34
59AM0314	Sophie	Effondrement localisé	Moyen	0.02
59AM0315	Trois arbres épuisement	Effondrement localisé	Moyen	0.05
59AM0316	Trois arbres extraction	Effondrement localisé	Moyen	0.05
59AM0317	Vieille Machine 1	Effondrement localisé	Moyen	0.05
59AM0318	Chabaud-La-Tour 1	Effondrement localisé	Moyen	0.32
59AM0319	Stanislas	Effondrement localisé	Moyen	0.26
59AM0320	Saint Lambert épuisement	Effondrement localisé	Moyen	0.05
59AM0321	Saint Lambert extraction	Effondrement localisé	Moyen	0.05
59AM0322	Des Hayes	Effondrement localisé	Moyen	0.38
59AM0323	Macho	Effondrement localisé	Moyen	0.38
59AM0324	Balive	Effondrement localisé	Moyen	0.28
59AM0325	Gros caillou	Effondrement localisé	Moyen	0.26
59AM0326	Neuve machine	Effondrement localisé	Moyen	0.05
59AM0327	Saint Aybert	Effondrement localisé	Moyen	0.81
59AM0328	Pâtûre extraction	Effondrement localisé	Moyen	0.28
59AM0329	L'Avocat	Effondrement localisé	Moyen	0.26
59AM0330	Crespin 2 bis	Effondrement localisé	Moyen	0.2
59AM0331	Saint Jean	Effondrement localisé	Moyen	0.26
59AM0332	Bruille 1	Effondrement localisé	Moyen	0.32
59AM0333	Bruille 2	Effondrement localisé	Moyen	0.34
59AM0334	Capote	Effondrement localisé	Moyen	0.38
59AM0335	Pont Pery	Effondrement localisé	Moyen	0.34
59AM0336	Long Farva	Effondrement localisé	Moyen	0.54
59AM0337	Petites Fosses épuisement	Effondrement localisé	Moyen	0.34
59AM0338	Petites fosses extraction	Effondrement localisé	Moyen	0.34
59AM0339	Du Bois	Effondrement localisé	Moyen	0.34
59AM0340	Sartean 1 épuisement sud	Effondrement localisé	Moyen	0.07
59AM0341	Gaspard	Effondrement localisé	Moyen	0.29
59AM0342	Huvelle Épuisement	Effondrement localisé	Moyen	0.08

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0343	Huvelle Extraction	Effondrement localisé	Moyen	0.34
59AM0344	Milieu	Effondrement localisé	Moyen	0.34
59AM0345	Hurbin 1 et 2	Effondrement localisé	Moyen	0.26
59AM0346	L'écarlate 1 et 2	Effondrement localisé	Moyen	0.34
59AM0347	Sainte Anne extraction	Effondrement localisé	Moyen	0.3
59AM0348	Sainte Anne épuisement	Effondrement localisé	Moyen	0.3
59AM0349	Saint Mathias extraction	Effondrement localisé	Moyen	0.34
59AM0350	Saint Mathias épuisement	Effondrement localisé	Moyen	0.08
59AM0351	Saint Pierre Petit Puits	Effondrement localisé	Moyen	0.47
59AM0352	Brulées Extraction	effondrement localisé	Faible	0.03
59AM0353	Brulées Epuisement	effondrement localisé	Faible	0.03
59AM0354	Avaleresse Bois de Hurlies	effondrement localisé	Faible	0.22
59AM0355	Crève-C?ur épuisement	effondrement localisé	Faible	0.24
59AM0356	Crève-C?ur extraction	effondrement localisé	Faible	0.24
59AM0357	Toussaint Carlier	effondrement localisé	Faible	0.24
59AM0358	Avaleresse Boucard	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0359	Avaleresse Bruille 3	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0360	Avaleresse Maison Blanche	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0361	Avaleresse Crespin	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0362	Avaleresse Bruneau	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0363	Avaleresse Moulin	effondrement localisé	Faible	0.28
59AM0364	Avaleresse Ponchelet 1	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0365	Avaleresse Ponchelet 2	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0366	Avaleresse Caulier	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0367	Avaleresse Elizabeth Dahie Levant	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0368	Avaleresse Elizabeth Dahie Couchant	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0369	Avaleresse La Chapelle	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0370	Avaleresse Mon Désir	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0371	Avaleresse Point du Jour	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0372	Avaleresse Quatre Pagnons	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0373	Avaleresse Odomez	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0374	Avaleresse d'Onnaing	effondrement localisé	Faible	0.08
59AM0375	Avaleresse Saint Grégoire	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0376	Avaleresses Bosquiaux 1 et 2	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0377	Avaleresses Peau de Loup 1 et 2	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0378	Avaleresses Quarouble 1 et 2	effondrement localisé	Faible	0.34
59AM0379	Clausin extraction	effondrement localisé	faible	0.23
59AM0380	Clausin épuisement	effondrement localisé	faible	0.23
59AM0381	Jeanne Colard 3	effondrement localisé	faible	0.25
59AM0382	Saint Pierre	effondrement localisé	faible	0.2
59AM0383	Pierronne	effondrement localisé	faible	0.23

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0386	Jeanne Colard 1	effondrement localisé	Faible	0.25
59AM0387	Trou Martin	effondrement localisé	Faible	0.04
59AM0388	D1	effondrement localisé	faible	1.76
59AM0389	D3	effondrement localisé	faible	1.59
59AM0390	D2a	effondrement localisé	faible	1.63
59AM0391	D2b	effondrement localisé	faible	0.69
59AM0392	C2a	effondrement localisé	faible	0.47
59AM0393	E1	effondrement localisé	faible	1.08
59AM0394	F2	effondrement localisé	faible	1.6
59AM0395	C2a	effondrement localisé	faible	1.59
59AM0396	C1	effondrement localisé	faible	1.14
59AM0397	G	effondrement localisé	faible	6.92
59AM0398	Fendue	effondrement localisé	faible	0.14
59AM0399	D4a	effondrement localisé	faible	2.64
59AM0400	B2a ouest	effondrement localisé	faible	1.23
59AM0401	E1	effondrement localisé	faible	0.73
59AM0402	SOULT 2	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0403	SARTEAU 2 EXTRACTION NORD	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0404	SARTEAU 1 EPUISEMENT SUD	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0405	CRESPIN 1 BIS	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0406	CRESPIN 1	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0407	ST AYBERT	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0408	CUVINOT 1	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0409	CHABAUD-LA-TOUR 1	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0410	LEDOUX 1	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0411	LEDOUX 2	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0412	LAURENT	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0413	AMAURY	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0414	SOPHIE	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0415	TROU MARTIN	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0416	MON DESIR SUD	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0417	ST JEAN	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0418	VIEILLE MACHINE 1	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0419	VIEUX-CONDE 2	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0420	VIEUX-CONDE 1	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0421	OUTREWEZ	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.72
59AM0422	PUREUR	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.72
59AM0423	GRAND WEZ	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.72
59AM0424	ST REMY	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.72
59AM0425	PONT PERY	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.72
59AM0426	ST PIERRE GRAND PUIITS	effondrement localisé	faible	0.17
59AM0427	DYNAMITIERE LEDOUX	effondrement localisé	faible	0.14
59AM0562	ST MATHIEU	effondrement localisé	faible	0.3
59AM0563	DOUCHY	effondrement localisé	faible	0.3
59AM0564	BAYARD	effondrement localisé	faible	0.72
59AM0565	Chaubaud la Tour 57	effondrement localisé	faible	0.07
59AM0566	Elise	effondrement localisé	faible	0.22
59AM0567	Ernestine	effondrement localisé	faible	0.21
59AM0568	Haveluy 2	effondrement localisé	faible	0.11
59AM0569	JosephPerier	effondrement localisé	faible	0.11
59AM0570	ChaubaudLaTour57	effondrement localisé	faible	0.11
59AM0571	La pensée	effondrement localisé	faible	0.26
59AM0572	Mathilde	effondrement localisé	faible	0.05
59AM0573	Renard 1	effondrement localisé	faible	0.17
59AM0574	Roetul 2	effondrement localisé	faible	0.1
59AM0576	Arenberg 1 et 2	effondrement localisé	moyen	0.19
59AM0577	Arenberg 2	effondrement localisé	moyen	0.12

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0578	Lomppez 1	effondrement localisé	faible	0.21
59AM0579	Reussite	effondrement localisé	faible	0.11
59AM0580	Saint Charles	effondrement localisé	faible	0.21
59AM0581	Saint Joseph nord	effondrement localisé	faible	0.47
59AM0582	Herin 1 et 2	effondrement localisé	faible	0.2
59AM0583	Sentinelles	effondrement localisé	moyen	0.05
59AM0584	Orléans	effondrement localisé	faible	0.27
59AM0585	La Naville	effondrement localisé	faible	0.17
59AM0586	Dynamitière Schneider	effondrement localisé	moyen	0.22
59AM0587	Dynamitière Haveluy	effondrement localisé	moyen	0.24
59AM0588	Dynamitière Arenberg	effondrement localisé	moyen	0.22
59AM0589	Mine image Enclos	effondrement localisé	moyen	0.32
59AM0590	Tinchon Nord	effondrement localisé	faible	0.24
59AM0591	Bleuse Borne	effondrement localisé	faible	0.3
59AM0592	La Grange 1	effondrement localisé	faible	0.16
59AM0593	Le Moulin 1 (Nord)	effondrement localisé	faible	0.3
59AM0594	Le Moulin 2 (Sud)	effondrement localisé	faible	0.3
59AM0595	Grosse Fosse	effondrement localisé	faible	0.22
59AM0596	ESCAUDAIN	effondrement localisé	faible	0.04
59AM0597	MATHILDE	effondrement localisé	faible	0.04
59AM0598	NAPOLEON	effondrement localisé	faible	0.03
59AM0599	VILLARS Epuisement	effondrement localisé	faible	0.03
59AM0600	AVALERESSE DESIREE	effondrement localisé	faible	0.24
59AM0601	AVALERESSE OISY	effondrement localisé	faible	0.23
59AM0602	AVALERESSE DES LILLOIS ou d'Hordain	effondrement localisé	faible	0.28
59AM0603	BEAUVOIS	effondrement localisé	faible	0.03
59AM0604	AVALERESSE DUMAS	effondrement localisé	faible	0.24
59AM0605	SCHNEIDER, ex Ste Barbe	effondrement localisé	faible	0.03
59AM0606	AVALERESSE ST DOMINIQUE	effondrement localisé	faible	0.24
59AM0607	AVALERESSE HASNON	effondrement localisé	faible	0.34
59AM0608	AVALERESSE DUCHESNOIS	effondrement localisé	faible	0.34
59AM0609	AVALERESSE HEGO	effondrement localisé	faible	0.34
59AM0610	AVALERESSE L'HOMME	effondrement localisé	faible	0.34
59AM0611	ST SAULVE	effondrement localisé	faible	0.04
59AM0612	STE AUGUSTINE	effondrement localisé	faible	0.23
59AM0613	AVALERESSE ANZIN	effondrement localisé	faible	0.34
59AM0614	AVALERESSE DOUCHY	effondrement localisé	faible	0.34
59AM0615	AVALERESSE BOUCHAIN	effondrement localisé	faible	0.34
59AM0616	Avaleresse 1754	effondrement localisé	faible	0.26
59AM0617	Avaleresse La Croix Nord	effondrement localisé	faible	0.24
59AM0618	Avaleresse La Croix Sud	effondrement localisé	faible	0.24

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0619	Beaujardin Epuisement	effondrement localisé	faible	0.04
59AM0620	Beaujardin Extraction	effondrement localisé	faible	0.04
59AM0621	Chaufour	effondrement localisé	faible	0.04
59AM0622	Rivierette 1	effondrement localisé	faible	0.21
59AM0623	Rivierette 2	effondrement localisé	faible	0.21
59AM0624	Avaleresse Cauliez	effondrement localisé	faible	0.34
59AM0625	Avaleresse Goriau	effondrement localisé	faible	0.34
59AM0626	Avaleresse Saint Roch	effondrement localisé	faible	0.32
59AM0627	Avaleresse Stiévenard	effondrement localisé	faible	0.34
59AM0628	LE COMBLE	effondrement localisé	moyen	0.6
59AM0629	BLIGNIERES 2	effondrement localisé	moyen	0.04
59AM0630	BLIGNIERES 1	effondrement localisé	moyen	0.04
59AM0631	CASIMIR	effondrement localisé	moyen	0.04
59AM0632	JENNINGS	effondrement localisé	moyen	0.24
59AM0635	DUBOIS	effondrement localisé	moyen	0.12
59AM0636	HENRI 1	effondrement localisé	moyen	0.24
59AM0637	HENRI 2	effondrement localisé	moyen	0.24
59AM0638	LAMBRECHT 2	effondrement localisé	moyen	0.04
59AM0639	LOMPREZ 1 Epuisement	effondrement localisé	moyen	0.06
59AM0640	LOMPREZ 2 Extraction	effondrement localisé	moyen	0.06
59AM0641	MAMBOUR	effondrement localisé	moyen	0.14
59AM0642	MITANT	effondrement localisé	moyen	0.6
59AM0643	ST CHARLES	effondrement localisé	moyen	0.08
59AM0644	ST CHRISTOPHE	effondrement localisé	moyen	0.09
59AM0645	ST JOSEPH Sud	effondrement localisé	moyen	0.5
59AM0646	ST JOSEPH Nord	effondrement localisé	moyen	0.5
59AM0647	TINCHON Sud	effondrement localisé	moyen	0.14
59AM0648	TINCHON Nord	effondrement localisé	moyen	0.14
59AM0649	HERIN 2	effondrement localisé	moyen	0.07
59AM0650	HERIN 3	effondrement localisé	moyen	0.08
59AM0651	VEDETTE	effondrement localisé	moyen	0.09
59AM0652	ST AUGUSTE	effondrement localisé	moyen	0.05
59AM0653	LEBRET	effondrement localisé	moyen	0.23
59AM0654	PRES BARRES	effondrement localisé	moyen	1.4
59AM0655	TERTRES	effondrement localisé	moyen	1.4
59AM0656	BOUILS	effondrement localisé	moyen	0.98
59AM0657	STE MARIE	effondrement localisé	moyen	0.32
59AM0658	POSTILLON	effondrement localisé	moyen	0.34
59AM0659	MASTAING	effondrement localisé	moyen	0.36
59AM0660	Barrière	effondrement localisé	moyen	0.3
59AM0661	Des Gardins	effondrement localisé	moyen	0.34

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0662	Du Mitant	effondrement localisé	moyen	0.24
59AM0663	La Grange 1	effondrement localisé	moyen	0.69
59AM0664	La Grange 2	effondrement localisé	moyen	0.66
59AM0665	L'Ecluse	effondrement localisé	moyen	0.32
59AM0666	Marais	effondrement localisé	moyen	0.32
59AM0667	Mouton Noir Midi	effondrement localisé	moyen	0.34
59AM0668	Mouton Noir Nord	effondrement localisé	moyen	0.34
59AM0669	Raismes épuisement	effondrement localisé	moyen	0.26
59AM0670	Raismes extraction	effondrement localisé	moyen	0.26
59AM0671	Sabatier 1	effondrement localisé	moyen	0.81
59AM0672	Sabatier 2	effondrement localisé	moyen	0.78
59AM0673	Saint Jean	effondrement localisé	moyen	0.12
59AM0674	Thiers 1	effondrement localisé	moyen	0.12
59AM0675	Thiers 2	effondrement localisé	moyen	0.11
59AM0676	Ewbank 3	effondrement localisé	moyen	0.4
59AM0677	Le Bret 4	effondrement localisé	moyen	0.14
59AM0678	Verger	effondrement localisé	moyen	0.21
59AM0679	MACHINE A FEU d'en Haut	effondrement localisé	fort	0.63
59AM0680	HAVELUY 2	effondrement localisé	fort	0.04
59AM0681	HAVELUY 1	effondrement localisé	fort	0.04
59AM0682	RENARD 2	effondrement localisé	fort	0.05
59AM0683	RENARD 1	effondrement localisé	fort	0.05
59AM0685	CITADELLE	effondrement localisé	fort	0.36
59AM0686	LAMBRECHT 1	effondrement localisé	fort	0.04
59AM0687	PIED	effondrement localisé	fort	0.6
59AM0688	ST PIERRE	effondrement localisé	fort	0.1
59AM0689	DEMEZIERES	effondrement localisé	fort	0.1
59AM0690	ERNEST	effondrement localisé	fort	0.14
59AM0691	ENCLOS 1	effondrement localisé	fort	0.1
59AM0692	ENCLOS 2	effondrement localisé	fort	0.09
59AM0693	DESIREE	effondrement localisé	fort	0.03
59AM0694	BOCA	effondrement localisé	fort	0.04
59AM0695	PETIT	effondrement localisé	fort	0.04
59AM0696	Bleuse Borne	effondrement localisé	fort	0.07
59AM0697	Patience	effondrement localisé	fort	0.3
59AM0698	Evrard 2	effondrement localisé	fort	0.78
59AM0699	JENNINGS	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.72
59AM0700	REGIE	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.72

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0701	BLIGNIERES 1	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0702	CASIMIR	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0703	CHABAUD-LA-TOUR 58	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0704	ESCAUDAIN	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0705	HAVELUY 1	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0706	JEAN BART	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0707	NAPOLEON	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0708	RENARD 2	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0709	ST MARK 2	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0710	TURENNE	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0711	VILLARS Epuisement	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0712	VILLARS Extraction	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0715	ARENBERG 3-4	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0716	LOMPREZ 2 et Extraction	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0717	HERIN 3	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0718	PAULINE	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0719	VEDETTE	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0720	ST AUGUSTE	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0721	ENCLOS 2	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0722	BEAUVOIS	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0723	DESIREE	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0724	GANTOIS	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0725	L'ECLAIREUR	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0726	BOCA	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0727	PETIT	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0728	Saint Louis	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0729	Verger	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0730	Sabatier 1	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0731	Boitelle 1	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0732	Evrard 2	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0733	Ewbank 3	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0734	Le Bret 4	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0735	NAPOLEON	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0736	DEMEZIERES	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0737	ERNEST	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.3
59AM0738	LEBRET	effondrement localisé	Faible sur travaux supposes	0.72
59AM0739	Blignièrès 2	effondrement localisé	faible	0.28
59AM0740	Blignièrès 1	effondrement localisé	faible	0.28
59AM0741	Dutemple 2	effondrement localisé	faible	0.28
59AM0742	Dutemple 1	effondrement localisé	faible	0.28
59AM0743	Davy	effondrement localisé	faible	0.28
59AM0744	Régie	effondrement localisé	faible	0.61
59AM0745	Reussite	effondrement localisé	faible	0.28
59AM0746	Boca	effondrement localisé	faible	0.28
59AM0747	Demezieres	effondrement localisé	faible	0.28

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0748	Ernest	effondrement localisé	faible	0.28
59AM0749	Tunnel d'Anzin	effondrement localisé	moyen	4.79
59AM0750	Beaujardin + Poirier	effondrement localisé	moyen	0.31

Aléa gaz de mine

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0497	Avaleresse Bruneau	Gaz	Faible	0.38
59AM0498	Avaleresse Crespin	Gaz	Faible	0.38
59AM0499	aléa faible	Gaz	Faible	46.62
59AM0500	aléa faible	Gaz	Faible	45.04
59AM0503	S03 SS 01	Gaz	Fort	0.08
59AM0504	S04 VC 01	Gaz	Fort	0.08
59AM0505	S08 VC 03	Gaz	Fort	0.08
59AM0506	S11 OD 01	Gaz	Fort	0.08
59AM0507	S46 VC 04	Gaz	Fort	0.08
59AM0508	S48 VC 06	Gaz	Fort	0.08
59AM0509	S49 FS 01	Gaz	Fort	0.08
59AM0510	S57 FS 02	Gaz	Fort	0.08
59AM0511	S47 VC 05	Gaz	Fort	0.08
59AM0512	S61 VC 07	Gaz	Fort	0.08
59AM0513	S07 VC 02	Gaz	Fort	0.08
59AM0514	S34 VG 02	Gaz	Fort	0.08
59AM0515	S14 HN 01	Gaz	Fort	0.08
59AM0516	Hurbin 1 et 2	Gaz	Moyen	0.36
59AM0517	Capote	Gaz	Moyen	0.36
59AM0518	Avaleresses Quarouble 1 et 2	Gaz	Faible	0.38
59AM0519	Pureur	Gaz	Faible sur travaux supposés	0.72
59AM0520	Pureur	Gaz	Moyen	0.38
59AM0521	Macho	Gaz	Moyen	0.35
59AM0522	Des Hayes	Gaz	Moyen	0.35
59AM0523	Avaleresses Peau de Loup 1 et 2	Gaz	Faible	0.36
59AM0524	Avaleresse La Chapelle	Gaz	Faible	0.36
59AM0525	L'écarlate	Gaz	Moyen	0.36
59AM0526	Avaleresse Bois de Hurlies	Gaz	Moyen	0.36
59AM0527	Saint Aybert	Gaz	Faible sur travaux supposés	0.3
59AM0528	Saint Aybert	Gaz	Moyen	0.11
59AM0529	Cuvinot 1	Gaz	Faible sur travaux supposés	0.3
59AM0530	Cuvinot 1	Gaz	Faible	0.11
59AM0531	Cuvinot 2	Gaz	Faible	0.2
59AM0532	Cuvinot 2	Gaz	Faible	0.1
59AM0533	Saint Pierre Grand Puits	Gaz	Faible	0.21

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0534	Saint Pierre Petit Puits	Gaz	Faible	0.1
59AM0535	Saint Pierre Grand Puits	Gaz	Moyen	0.1
59AM0536	Event Saint Pierre Grand Puits	Gaz	Moyen	0.02
59AM0537	S10 RA 02	Gaz	Fort	0.08
59AM0538	S06 RA 01	Gaz	Fort	0.08
59AM0539	S12 RA 03	Gaz	Fort	0.08
59AM0540	S52 RA 05	Gaz	Fort	0.08
59AM0863	Aléa gaz RA10	Gaz	Faible	11.71
59AM0864	Aléa gaz CITADELLE	Gaz	Moyen	0.37
59AM0865	Aléa gaz LA PENSÉE	Gaz	Faible	0.1
59AM0866	Aléa gaz CUVETTE	Gaz	Faible	0.1
59AM0867	Aléa gaz AVALERESSE OISY	Gaz	Faible	0.37
59AM0868	Aléa gaz BELLEVUE	Gaz	Faible	0.1
59AM0870	Aléa gaz ELISE	Gaz	Faible	0.1
59AM0870	Aléa gaz JENNINGS	Gaz	Moyen	0.37
59AM0871	Aléa gaz ST MARK 1	Gaz	Faible	0.1
59AM0872	Aléa gaz PRES BARRES	Gaz	Faible	0.37
59AM0873	Aléa gaz TERTRES	Gaz	Faible	0.37
59AM0874	Aléa gaz BOUILS	Gaz	Faible	0.37
59AM0875	Aléa gaz AVALERESSE HASNON	Gaz	Faible	0.38
59AM0876	Aléa gaz BAYARD	Gaz	Faible	0.37
59AM0877	Aléa gaz AVALERESSE DESIREE	Gaz	Faible	0.37
59AM0878	Aléa gaz Avaleresse Cauliez	Gaz	Faible	0.37
59AM0879	Aléa gaz Avaleresse Goriau	Gaz	Faible	0.36
59AM0880	Aléa gaz Avaleresse Stiévenard	Gaz	Faible	0.36
59AM0881	Aléa gaz Avaleresse Saint Roch	Gaz	Faible	0.35
59AM0882	Aléa gaz Galerie BAYARD	Gaz	Faible	0.72
59AM0883	Aléa gaz Galerie Elise	Gaz	Faible	0.22
59AM0884	Aléa gaz Galerie La pensée	Gaz	Faible	0.26
59AM0885	Aléa gaz Galerie ESCAUDAIN	Gaz	Faible	0.3
59AM0886	Aléa gaz Galerie Haveluy 1	Gaz	Faible	0.3
59AM0887	Aléa gaz Galerie Haveluy 2	Gaz	Moyen	0.11
59AM0888	Aléa gaz Galerie JENNINGS	Gaz	Faible	0.72
59AM0891	Aléa gaz Galerie Sabatier 1	Gaz	Faible	0.3
59AM0892	Aléa gaz Galerie Sabatier 2	Gaz	Moyen	0.18
59AM0893	Aléa gaz Sabatier 2	Gaz	Moyen	0.1
59AM0894	Aléa gaz Sabatier 1	Gaz	Moyen	0.11
59AM0895	Aléa gaz ESCAUDAIN	Gaz	Moyen	0.1
59AM0896	Aléa gaz HAVELUY 1	Gaz	Moyen	0.1
59AM0897	Aléa gaz HAVELUY 2	Gaz	Moyen	0.1
59AM0900	Aléa gaz MASTAING	Gaz	Faible	0.37

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0901	Aléa gaz AVALERESSE ANZIN	Gaz	Faible	0.37
59AM0902	Aléa gaz AVALERESSE DOUCHY	Gaz	Faible	0.37
59AM0903	Aléa gaz AVALERESSE BOUCHAIN	Gaz	Faible	0.37
59AM0904	Aléa gaz Galerie ST MARK 2	Gaz	Faible	0.3
59AM0905	Aléa gaz ST MARK 2	Gaz	Faible	0.11
59AM0906	aléa gaz Tunnel d'Anzin	Gaz	Faible	7.98

Aléa glissement

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0484	terril 201	glissement profond	Faible	8.64
59AM0487	Terril 196	glissement profond	Faible	10.27
59AM0491	Terril 177	glissement	Faible	7.88
59AM0492	Terril 201	glissement	Faible	8.32
59AM0493	Terril 192	glissement	Faible	4.82
59AM0494	Terril 196	glissement	Faible	9.34
59AM0495	Terril 200	glissement	Faible	3.28
59AM0496	Terril 191	glissement	Faible	7.69
59AM0824	Alé glissement Terril 189A	glissement profond	faible	4.13
59AM0825	Alé glissement Terril 189B	glissement profond	faible	2.52
59AM0826	Alé glissement Terril 162-162A	glissement profond	faible	5.67
59AM0827	Alé glissement Terril 153	glissement profond	faible	4.69
59AM0828	Alé glissement Terril 173	glissement profond	faible	2.16
59AM0829	Alé glissement Terril 174	glissement profond	faible	8.08
59AM0830	Alé glissement Terril 175	glissement profond	faible	13.26
59AM0831	Alé glissement Terril 176	glissement profond	faible	34.79
59AM0832	Alé glissement Terril 157	glissement	faible	8.98
59AM0833	Alé glissement Terril 158	glissement	faible	2.61
59AM0834	Alé glissement Terril 171	glissement	faible	33.14
59AM0835	Alé glissement Terril 153	glissement	faible	4.69
59AM0836	Alé glissement Terril 156	glissement	faible	2.53
59AM0837	Alé glissement Terrils 162-162A	glissement	faible	9.65
59AM0838	Alé glissement Terril 170	glissement	faible	4.39
59AM0839	Alé glissement Terril 169	glissement	faible	17.81
59AM0840	Alé glissement Terril 173	glissement	faible	2.1
59AM0841	Alé glissement Terril 174	glissement	faible	7.28
59AM0842	Alé glissement Terril 175	glissement	faible	13.22
59AM0843	Alé glissement Terril 175A	glissement	faible	16.47
59AM0844	Alé glissement Terril 176	glissement	faible	31.34
59AM0845	Alé glissement Terril 189B	glissement	faible	2.46
59AM0846	Alé glissement Terril 189A	glissement	faible	3.7

Aléa échauffement

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
------	-----	------	--------	--------------

Code	Nom	Type	Niveau	Surface (ha)
59AM0483	terril 177	Echauffement	faible	7.12
59AM0485	Terril 201	Echauffement	faible	7.58
59AM0486	Terril 192	Echauffement	faible	4.18
59AM0488	Terril 195A	Echauffement	fort	43.67
59AM0489	Terril 196	Echauffement	faible	8.56
59AM0541	Terril 200	Echauffement	faible	2.82
59AM0547	Terril 191	Echauffement	faible	6.96
59AM0907	Aléa echauffement Terril 157	Echauffement	fort	8.14
59AM0908	Aléa echauffement Terril 158	Echauffement	faible	2.16
59AM0909	Aléa echauffement Terril 171	Echauffement	faible	30.23
59AM0910	Aléa echauffement Terril 153	Echauffement	faible	4.15
59AM0911	Aléa echauffement Terril 156	Echauffement	faible	2.1
59AM0912	Aléa echauffement Terril 162-162A	Echauffement	fort	8.88
59AM0913	Aléa echauffement Terril 170	Echauffement	faible	3.87
59AM0914	Aléa echauffement Terril 169	Echauffement	faible	16.59
59AM0915	Aléa echauffement Terril 173	Echauffement	faible	1.74
59AM0916	Aléa echauffement Terril 178	Echauffement	faible	8.3
59AM0917	Aléa echauffement Terril 174	Echauffement	faible	6.6
59AM0918	Aléa echauffement Terril 175	Echauffement	faible	12.18
59AM0919	Aléa echauffement Terril 175A	Echauffement	faible	14.75
59AM0920	Aléa echauffement Terril 176	Echauffement	faible	29.78
59AM0921	Aléa echauffement Terril 189B	Echauffement	faible	2.03
59AM0922	Aléa echauffement Terril 189A	Echauffement	faible	3.23
59AM0923	Aléa echauffement Terril 218	Echauffement	faible	1.92

Risque technologique

Directive Seveso					
Code S3IC	Nom	Service	SIRET	Activité	
700001026	SNCZ	V1	33057588700014	En fonctionnement	
700001063	AIR LIQUIDE Denain (ALFI)	V1	31411950400210	En fonctionnement	
700001298	AMIVAL SAS (ex Amidonnerie Française)	V2	578800237	En fonctionnement	
700002678	ARCELOR CONSTRUCTION France (trait.surf)	V2	57206683500099	Récolement fait	
70000507	ANTARGAZ	V1	57212604300148	En fonctionnement	
70000612	NORZINCO	V3	391705142	Récolement fait	
70000762	PPG FRANCE MANUFACTURING	V1	49327510100027	En fonctionnement	
70000770	ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES	V1	68202120900049	En fonctionnement	

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Aucune donnée

Plans Particuliers d'Intervention (PPI)

Nom	Date AP	MAJ
ANTARGAZ	20160418	20180807
EPV	20180618	20180807
PPG	20041209	20180807

Séisme

Sismicité	
Commune	Zone
ABSCON	3 - Modérée
ANZIN	3 - Modérée
ARTRES	3 - Modérée
AUBRY-DU-HAINAUT	3 - Modérée
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	3 - Modérée
AVESNES-LE-SEC	3 - Modérée
BELLAING	3 - Modérée
BEUVRAGES	3 - Modérée
BOUCHAIN	3 - Modérée
BOUSIGNIES	3 - Modérée
BRILLON	2 - Faible
BRILLON	2 - Faible
BRUAY-SUR-L'ESCAUT	3 - Modérée
BRUILLE-SAINT-AMAND	3 - Modérée
CHATEAU-L'ABBAYE	3 - Modérée
CONDE-SUR-L'ESCAUT	3 - Modérée
CRESPIN	3 - Modérée
CURGIES	3 - Modérée
DENAIN	3 - Modérée
DOUCHY-LES-MINES	3 - Modérée
ESCAUDAIN	3 - Modérée
ESCAUTPONT	3 - Modérée
ESTREUX	3 - Modérée
ESTRUN	3 - Modérée
ETH	3 - Modérée
FAMARS	3 - Modérée
FLINES-LES-MORTAGNE	2 - Faible
FLINES-LES-MORTAGNE	2 - Faible
FRESNES-SUR-ESCAUT	3 - Modérée
HASNON	3 - Modérée
HASPRES	3 - Modérée
HAULCHIN	3 - Modérée
HAVELUY	3 - Modérée
HELESMES	3 - Modérée
HERGNIES	3 - Modérée
HERIN	3 - Modérée
HORDAIN	3 - Modérée
LA SENTINELLE	3 - Modérée
LECELLES	2 - Faible
LECELLES	2 - Faible
LIEU-SAINT-AMAND	3 - Modérée
LOURCHES	3 - Modérée
MAING	3 - Modérée
MARLY	3 - Modérée
MARQUETTE-EN-OSTREVANT	3 - Modérée
MASTAING	3 - Modérée
MAULDE	2 - Faible
MAULDE	2 - Faible
MILLONFOSSE	3 - Modérée
MONCHAUX-SUR-ECAILLON	3 - Modérée
MORTAGNE-DU-NORD	2 - Faible
MORTAGNE-DU-NORD	2 - Faible
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	3 - Modérée
NIVELLE	3 - Modérée
NOYELLES-SUR-SELLE	3 - Modérée
ODOMEZ	3 - Modérée
OISY (59)	3 - Modérée
ONNAING	3 - Modérée
PETITE-FORET	3 - Modérée

Commune	Zone
PRESEAU	3 - Modérée
PROUVY	3 - Modérée
QUAROUBLE	3 - Modérée
QUERENAING	3 - Modérée
QUIEVRECHAIN	3 - Modérée
RAISMES	3 - Modérée
ROEULX	3 - Modérée
ROMBIES-ET-MARCHIPONT	3 - Modérée
ROSULT	3 - Modérée
ROUVIGNIES	3 - Modérée
RUMEGIES	2 - Faible
RUMEGIES	2 - Faible
RUMEGIES	2 - Faible
SAINT-AMAND-LES-EAUX	3 - Modérée
SAINT-AYBERT	3 - Modérée
SAINT-SAULVE	3 - Modérée
SARS-ET-ROSIERES	2 - Faible
SARS-ET-ROSIERES	2 - Faible
SAULTAIN	3 - Modérée
SEBOURG	3 - Modérée
THIANT	3 - Modérée
THIVENCELLE	3 - Modérée
THUN-SAINT-AMAND	2 - Faible
THUN-SAINT-AMAND	2 - Faible
TRITH-SAINT-LEGER	3 - Modérée
VALENCIENNES	3 - Modérée
VERCHAIN-MAUGRE	3 - Modérée
VICQ	3 - Modérée
VIEUX-CONDE	3 - Modérée
WALLERS	3 - Modérée
WASNES-AU-BAC	3 - Modérée
WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN	3 - Modérée
WAVRECHAIN-SOUS-FAULX	3 - Modérée

Site industriel

Mine / Carrière

ICPE Carrière					
Code S3IC	Nom	Service	Siret	Activité	MAJ
510003304	LENOIR-LEPRETRE REJANE	Sub.80-2	1054	A l'arrêt	20170610
510003316	BONNAY (Mairie de)	Sub.80-2	780619276	A l'arrêt	20170610
510003317	DTP TERRASSEMENT	Sub.80-2	343893251	Récolement fait	20170610
510003343	BOUFFEL TP (cappy)	Sub.80-2	681712469	A l'arrêt	20170610
510003361	2C MATERIAUX (ex ANTROPE S.N.C)	Sub.80-2	49949139700026	En fonctionnement	20170610
510003513	PONT-NOYELLES (ASSOC FONCIERE)	Sub.80-2	572483121	Récolement fait	20170610
510003523	RAINCHEVAL (Mairie de)	Sub.80-1	780663720	A l'arrêt	20170610
510004722	NIVELLE	Sub.80-2	34750044900017	A l'arrêt	20170610
510004774	LA POTERIE (GAEC DE LA)	Sub.80-2	33075394800018	En fonctionnement	20170610
510005015	CARON Hubert	Sub.80-2	30303965500012	Récolement fait	20170610
510005039	HOLCIM Verberie	Sub.60-1	33389261000135	Récolement fait	20170610
510006035	EUROVIA PICARDIE Fonsommes	Sub.02-3	40416412100133	Récolement fait	20170610
510008344	DEROLETZ JEAN LOUIS	Sub.80-2		En fonctionnement	20170610
510008409	GSM Viry Noureuil	Sub.02-3		En construction	20170610
510008442	EARL FERME DU PLOUY	Sub.80-2		En fonctionnement	20170610
510008536	EARL ROUTIER Stéphane	Sub.80-2		En construction	20170610
510008537	SCEA CAUBERT	Sub.80-2		En construction	20170610
70000105	SIRMAT SA	V3	57880019500013	Récolement fait	20170610
70000109	CARRIERE PLUCHART SARL.	V3	43437732100014	En fonctionnement	20170610

Code S3IC	Nom	Service	Siret	Activité	MAJ
7000015	DHORDAIN ET CIE SA.	V3	44572124400025	Récolement fait	20170610
70000181	OGIF	G3	2197	A l'arrêt	20170610
70000184	LACROIX	G3	30243218200012	En fonctionnement	20170610
70000213	MARBRES DU BOULONNAIS	G3	541750550	A l'arrêt	20170610
70000218	Carricre du GAEC JESSENNE	B4	883	Récolement fait	20170610
70000229	DEBUIRE Jacques (Carricre)	G3	992	A l'arrêt	20170610
7000029	ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE SA	V3	542067541	Récolement fait	20170610
70000300	DEHURTEVENT Léonce (Carricre)	G3	676	A l'arrêt	20170610
700003054	BAYARD (Carricre de Henneveux)	G3	61702029200018	Récolement fait	20170610
700003218	BRIQUETERIES CHIMOT SA.	V3	33273672700014	En fonctionnement	20170610
700003574	Carricre Briqueterie de BEUGIN	B4	56200815100085	Récolement fait	20170610
70000376	Carricre de M. BRIFFAUT René	B4	34382861200014	Récolement fait	20170610
70000399	PLAYOULT JEAN	G3	616712436	A l'arrêt	20170610
7000059	DECORNET MICHEL	V3	548701093	Récolement fait	20170610
7000068	SICAB SA.	V3	71192052000014	Récolement fait	20170610
7000070	TRANSUNION SA	V3	4655031500025	Récolement fait	20170610
7000077	DUBUIS	LA	468405154	A l'arrêt	20170610
7000085	ESCAUT MATERIAUX SNC.	V3	321192304	Récolement fait	20170610
7000092	CDF	V3	780129979	Récolement fait	20170610
7000094	CASTIN & CIE	V3	95038370300028	Récolement fait	20170610

Site industriel

Directive relative aux émissions industrielles (IED)			
Code ICPE	Nom	Statut	Activité
70	SOCIETE GESTION COMPLEXE ALIMENTAIRE VA	Existant IPPC	Autres
70	FONDERIE ET ACIERIE DE DENAIN (FAD)	Existant IPPC	Forge et fonderie
70	PHOENIX SERVICES France SAS ex GAGNERAUD	Existant nouvel entrant	Acierie
70.01	Société Nouvelle de Traitement	Existant IPPC	Traitement de surface
70.01	SOUFFLET ALIMENTAIRE	Existant IPPC	Industrie agroalimentaire et laitière
70.01	SICCANOR Chimie *	Existant nouvel entrant	Chimie
70.01	NCS ex Mauser	Existant IPPC	Traitement de surface
70.01	ACGR Surfaces et ACGR Tôlerie	Existant IPPC	Traitement de surface
70.01	CLOVAL (ex ALCOLOR)	Existant IPPC	Traitement de surface
70.01	SEVELNORD	Existant IPPC	Traitement de surface
70.01	SI2D	Existant IPPC	Traitement de surface
70.01	SNCZ	Existant IPPC	Chimie
70.01	DCX CHROME SAS (ex DELACHAUX)	Existant IPPC	Mettallurgie
70.01	UIOM de Saint-Saulve	Existant IPPC	Incineration des déchets
70.01	MAGNESITA (ex LWB REFRACTORIES)	Existant IPPC	Autres
70.01	MALAQUIN - CSD de Saint-Amand-les-Eaux	Existant IPPC	Traitement de déchet
70.01	PCA Peugeot Citroen Aut (ex-UMV ou SMAN)	Existant IPPC	Grandes installations de combustion
70.01	ARCELOR Construction France (panneaux)	Existant IPPC	Chimie
70.01	PPG FRANCE MANUFACTURING	Existant IPPC	Chimie
70.01	SITA NORD EST - CSD CURGIES	Existant IPPC	Traitement de déchet
70.01	VTFR Tuberie (ex V&M France - TUBERIE)	Existant IPPC	Mettallurgie
70.01	AGRATI VIEUX CONDE SAS , ex ACUMENT SAS	Existant IPPC	Traitement de surface
70.01	GDE 2, ex SNT 2, ex Heckett Multiserv	Existant IPPC	Traitement de déchet

Code ICPE	Nom	Statut	Activité
70.01	RECYDEM	Existant IPPC	Traitement de déchet
70.01	EDF CENTRE DE PRODUCTION THERMIQUE	Existant IPPC	Traitement de déchet
70.01	LAMINES MARCHANDS EUROPEENS (LME)	Existant IPPC	Aciérie
70.02	GSK BIOLOGICALS (ex STERILYO)	Existant IPPC	Grandes installations de combustion
70.02	VTFR Aciérie (ex V&M France Aciérie)	Existant IPPC	Aciérie
70.02	SANINORD ASS ex MALAQUIN station transit	Existant nouvel entrant	Traitement de déchet
70.02	SANINORD	Existant IPPC	Traitement de déchet
70.02	FAURECIA SEATING FLERS	Existant IPPC	Chimie
70.02	UIOM de Douchy les Mines	Existant IPPC	Incinération des déchets
70.03	TOYOTA M.M.F.	Existant IPPC	Traitement de surface
70.04	TOYOTOMI EUROPE (ex TOYOTA PMSP)	Existant IPPC	Traitement de surface
70.04	REVIVAL ex STRAP Saint Saulve	Existant nouvel entrant	Traitement de déchet
70.05	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE VNF TD 05	Existant IPPC	Traitement de déchet
70.05	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE VNF TD 13	Existant IPPC	Traitement de déchet
70.05	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE VNF TD 101	Existant IPPC	Traitement de déchet
70.06	EDF Bouchain_CCG	Existant IPPC	Grandes installations de combustion

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)			
Nom	SIRET	Effectif	Régime
3MI		0	NS
5 A SEC PRESLEM représ par Maitre Fromen		0	NS
5 A SEC PRESLEM représ. par Maitre Frome		0	NS
5 à Sec Valenciennes (EURL VALEM)	39940361700034	0	NS
5 à Sec à Denain (EURL VALEM)	399403517	0	NS
A la Folie Feu		0	NS
ACGR Surfaces et ACGR Tôlerie	79764487900018	0	NS
ACL SARL	48163049900012	0	NS
AD CLASSEMENT		0	NS
ADELIE INVEST	487891772	0	NS
AGRATI VIEUX CONDE SAS , ex ACUMENT SAS	52802821300053	0	NS
AIR LIQUIDE Denain (ALFI)	31411950400210	0	SSB
AIRFOILS ADVANCED SOLUTIONS ex SNECMA	41481539900012	0	NS
AJP	9506484100021	0	NS
ALCANTARA		0	NS
ALDERWEIRELD Dominique		0	NS
ALSTOM TRANSPORT SA	38919198200138	0	NS
AM CARS		0	NS
AMANDIS SA	42934822000014	0	NS
AMF QSE (ex GEFCO - Bâtiment A)	54205031500481	0	NS
AMF QSE (éclatement VALERES Hordain)		0	NS
AMF QUALITE SECURITE (ex SIMASTOCK)	35181985900015	0	NS
AMIVAL SAS	75293145100013	0	SSB
AMIVAL SAS (ex Amidonnerie Française)	578800237	0	SSB
AMREF - ABSCON - Carrière des Peupliers		0	NS
AMREF - DOUCHY LES MINES - Simastock		0	NS
AMREF - LOURCHES - Prés d'Ainaux		0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
AMREF -DOUCHY LES MINES- Bassins à Boues		0	NS
ANTARGAZ	57212604300148	0	SSH
APRC (DWS Alternatives)		0	NS
ARCELOR CONSTRUCTION France (trait.surf)	57206683500099	0	SB
ARCELOR Construction France (panneaux)	38973971500016	0	NS
AS 24		0	NS
AUCHAN CARBURANT Petite Forêt	37954800100039	0	NS
AUCHAN CARBURANTS Valenciennes	41040946000012	0	NS
AUCHAN Hypermarché Valenciennes		0	NS
AUCHAN Petite Forêt Hypermarché	476180625	0	NS
AUTO DEPANNAGE - Garage PIERREL Jacques		0	NS
AUTO STOCK PIECES	43790432900012	0	NS
AUTOMECAPIECES	39094121900011	0	NS
AUTOTECH		0	NS
AVERY DENNISON (ex JACKSTADT)	32971449700016	0	NS
Air Liquide Denain (ancien site)		0	NS
Ancien Etablissement Alfred VIRLY		0	NS
Ancienne usine AMEC SPIE DROUARD		0	NS
Arcelor Mittal	41393577600083	0	NS
ArcelorMittal Centres de Services -AMCS	41393577600083	0	NS
BARA JEAN PIERRE MICHEL		0	NS
BARA Rosult	38153708300028	0	NS
BARA Sars et Rosières	31018918800017	0	NS
BARAT SOFANOR		0	NS
BARILLA FRANCE SAS (ex HARRY'S FRANCE)	43322535600107	0	NS
BC KOLORS	402869788	0	NS
BELURIEE		0	NS
BERTRAND		0	NS
BGIE	34493333800255	0	NS
BLIN RENE GEORGES	39923882300013	0	NS
BM NORD SAS		0	NS
BOCQUET	34371284000028	0	NS
BOCQUET OCCASION	95052567500043	0	NS
BOITEL-RYNDERS	33469043500048	0	NS
BOMBARDIER TRANSPORTS FRANCE S.A.S.	69880093500018	0	NS
BONENFANT Maurice		0	NS
BOONE COMENOR	46350011600116	0	NS
BOURSIER RENE PIERRE		0	NS
BOURSIEZ DENIS	37934487200013	0	NS
BP Station Service		0	NS
BP Station Service WATTEAU		0	NS
BRACQ		0	NS
BRICO DEPOT	45164790300769	0	NS
BRIQUETERIE CHIMOT SA (carrière 2)		0	NS
BRIQUETERIES CHIMOT (Carrières) SA.	33273672700014	0	NS
BRIQUETERIES CHIMOT SA.	33273672700014	0	NS
BRIQUETERIES JOLY	558800819	0	NS
BROCHETON MATHIEU		0	NS
BRUNEAU LEON	38996545000015	0	NS
BSLT INDUSTRIES	35033526100029	0	NS
BULION METHANISATION	80260980000015	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
BULION NICOLAS	50366021900018	0	NS
Ballastière du Vert Gazon	143596060001	0	NS
Ballastière du Vert Gazon SARL		0	NS
Brasserie BOUCHART		0	NS
C B AUTOS		0	NS
C.R.A.M.		0	NS
C.S.I.	38433552700014	0	NS
CAMURAT PHOTO SA	32305021100016	0	NS
CARAMBOLAGE 59	37885121600010	0	NS
CARCOOP SAS Hypermarché	333955912	0	NS
CARLIER CHAINES S.A.	58880061500019	0	NS
CARLOS Thomas		0	NS
CARREFOUR France SAS CONDE Hypermarché	428767859	0	NS
CARREFOUR Hypermarchés Aulnoy		0	NS
CARREFOUR STATIONS SERVICE Condé	451321376	0	NS
CARREFOUR STATIONS SERVICE SAS		0	NS
CARREFOUR Station Service Aulnoy		0	NS
CARRIERE PLUCHART SARL.	43437732100014	0	NS
CARROSSERIE DE L'EPAIX		0	NS
CASANOVA Garage		0	NS
CASSE AUTO SARL	32272152300031	0	NS
CAUGUILE SAS (station service) SIMPLY MA	794219899	0	NS
CDF	780129979	0	NS
CDF - Ancienne cokerie de Lourches	54200867700123	0	NS
CDF Escaudain		0	NS
CDF Quievrechain		0	NS
CDF Thiers	54200867700131	0	NS
CEDEO	572141885	0	NS
CENTRE DE STOCKAGE ET GESTION 2-09-1944		0	NS
CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES	26590673500013	0	NS
CERENA	77562752400132	0	NS
CERTAS ENERGY FRANCE (ESSO)		0	NS
CHANTIERS UD HAINAUT		0	NS
CHAUDR'ECO	82280601400012	0	NS
CHEMET-GLI	58850131200148	0	NS
CHEVAL MICHEL		0	NS
CHEVALIER SERGINE		0	NS
CIME		0	NS
CITROEN - SODENA		0	NS
CLEAN CONTAINER	41109069900017	0	NS
CLOTURES PLACE	44562097400011	0	NS
CLOVAL (ex ALCOLOR)	45360865500016	0	NS
COBELAK FRANCE	35090696200013	0	NS
COLLET SANDRINE	45325281900017	0	NS
COMMUNE DE SARS ET ROSIERES	21590554800016	0	NS
COMROD France (ex LERC)	54208704400021	0	NS
CORDONNIER BENOIT	48928715100018	0	NS
CORNIL MARIE ANDREE	44786688000019	0	NS
CORONA		0	NS
COTRAV	328187471	0	NS
COTRAV	328187471	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
COVALENCE / SPEICHIM PROCESSING S.A.	38921885000029	0	NS
COVALSAC	618800536	0	NS
COVINOR S.A.S.	34333191400022	0	NS
CPC VALENCIENNES		0	NS
CRASH AUTO SARL	33933993900011	0	NS
CREAVERT	39912804000025	0	NS
CRI Ancienne décharge	712018324	0	NS
CROMBEZ ARNAUD	40758225300016	0	NS
CSD de Bruay/Escaut		0	NS
CSF CARREFOUR MARKET - station service	50163795300016	0	NS
CSF CARREFOUR MARKET - station service		0	NS
CTVH (ex TRANSVILLES)	492728852	0	NS
Carrefour Contact		0	NS
Centre de compostage d'HAULCHIN	44936651700018	0	NS
Centre de compostage de Aubry du Hainaut		0	NS
Centre de compostage de ST AYBERT		0	NS
Centre de tri - Douchy-les-Mines/SIAVED		0	NS
Chaudronnerie industrielle PAUL DAMIEN	57880071600016	0	NS
Chemin halage		0	NS
Ciments CALCIA SA	654800689	0	NS
Coopérative de Travaux Publics du Nord	328187471	0	NS
D'HONDT THERMAL SOLUTIONS	60201456500033	0	NS
DAM AUTO		0	NS
DARC		0	NS
DARMANIN		0	NS
DAUCHY BERTRAND		0	NS
DAVAINE	578800773	0	NS
DAVAINE CHAINES	33511954100027	0	NS
DCX CHROME SAS (ex DELACHAUX)	56203657400089	0	NS
DEBRABANT JEAN MICHEL	38996833000016	0	NS
DECAP 59 (Société Nouvelle) SAS		0	NS
DECHARGE SAUVAGE IDZIAK		0	NS
DECHETTERIE DE AULNOY LEZ VALENCIENNES		0	NS
DECHETTERIE DE DENAIN	25590095300019	0	NS
DECHETTERIE DE DOUCHY LES MINES		0	NS
DECHETTERIE DE MAING		0	NS
DECHETTERIE DE NEUVILLE/ESCAUT		0	NS
DECHETTERIE DE QUIEVRECHAIN		0	NS
DECHETTERIE DE VALENCIENNES		0	NS
DECHETTERIE DE VIEUX CONDE		0	NS
DECHETTERIE DOCKS DE L'OISE		0	NS
DECHETTERIE de BEUVRAGES	37857753000025	0	NS
DECORNET MICHEL	548701093	0	NS
DECORNET MICHEL	548701093	0	NS
DECORTE		0	NS
DEGAUGUE PASCAL		0	NS
DEGROOTE MARTINE	39303961500033	0	NS
DELANGUE DACQUIN ANDRE		0	NS
DELATTRE LEVIVIER	403073208	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
DELATTRE SARL	37829714700019	0	NS
DELCROIX TP - centre de recyclage		0	NS
DELHAYE JEAN MARC	49459211600011	0	NS
DELOFFRE BERNARD		0	NS
DELOMMEZ XAVIER	39303354300017	0	NS
DELQUIGNIES Industrie Service (SARL)	42467362200017	0	NS
DELQUIGNIES STOCKAGE MORTAGNE	54880079600011	0	NS
DELVAL SEBASTIEN	48965533200026	0	NS
DEMENEZ	49304934000018	0	NS
DENAIN CARS CASSE (Mr POTIAUX Jacques)	3259680970015	0	NS
DENAIN LOGISTIQUE	41883449500016	0	NS
DEPASSE Jean Luc		0	NS
DEPOT SAUVAGE ROEULX		0	NS
DERUENNE LOUIS PIERRE	78351402900017	0	NS
DES CH'TIS CROCS	44036094900018	0	NS
DESCAMPS SAS (ex BERA)	46850054100817	0	NS
DESPLECHIN		0	NS
DESTOCK+ Société		0	NS
DESWEZ FRANCOIS	39300170600018	0	NS
DETOURBE VINCENT GILBERT	38209364900012	0	NS
DEVOS (Sarl)	31187731000012	0	NS
DICKSON CONSTANT	38134797000018	0	NS
DIPONT PIERRETTE	45349809900010	0	NS
DMS		0	NS
DOISY-HOUDART (SA) (Moulin de Denain)	56880134400017	0	NS
DOMMERY TELECOM		0	NS
DRAPPIER ALAIN		0	NS
DUBOIS DIDIER		0	NS
DUBOIS PIERRE	33901698200011	0	NS
DUBUIS	468405154	0	NS
DUFOUR - Auchel	302519525	0	NS
DUHEN (Maurice) ? EURO NETTOYAGE		0	NS
DUJARDIN SERVICES		0	NS
DUMELZ MICHELE	39772019400018	0	NS
DUPIRE PAUL	331689745	0	NS
DURUKAN Osman		0	NS
DUSART JEAN HUGUES	34201085700015	0	NS
DYFAN Investments Société	475435206	0	NS
DYMAT Loc		0	NS
Demarcq Serge		0	NS
Dommery (CRI)	712018324	0	NS
Déchetterie communautaire amiante	24590116000011	0	NS
Déchetterie de Mortagne-du-Nord		0	NS
EARL BEAURY	79283309700019	0	NS
EARL BLAUWART BAISIER		0	NS
EARL CARON	39221919200011	0	NS
EARL CHAMP A L'HATRE	53089762800018	0	NS
EARL CHANTRY	33926334500011	0	NS
EARL DE CHORETTE-DUSART		0	NS
EARL DE FLEURY		0	NS
EARL DE L AURORE	34925578600015	0	NS
EARL DE L'ALOUETTE	38227753100010	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
EARL DE LA COUTURELLE	49766446600016	0	NS
EARL DE LA CROIX STE MARIE	41192903700017	0	NS
EARL DE LA TOUR DURIEZ	40930914300017	0	NS
EARL DEMAN	38284437100015	0	NS
EARL DES 15 BONNIERS	40251182800012	0	NS
EARL DES BACQUETS	44120904600016	0	NS
EARL DU BLED	38106257900010	0	NS
EARL DU MARAIS	32319196500025	0	NS
EARL DU MARAIS	35189354000010	0	NS
EARL DU MONT DU PROY	33026542200015	0	NS
EARL DU PONT DU GARDE	41927066500013	0	NS
EARL DU STADE	41207159900010	0	NS
EARL DU VERT GALANT	44055998700019	0	NS
EARL FERME DUPONT	52335754900014	0	NS
EARL FICHAUX	44124800200012	0	NS
EARL HENDRYCKS	40889450900012	0	NS
EARL MEERSSEMAN	40762794200029	0	NS
EARL NOTRE DAME AU BOIS	43263559700011	0	NS
EARL RICHARD	32752882400011	0	NS
EARL SAINT-CALIXTE	43335473500014	0	NS
EARL VANPEPERSTRAETE DUQUESNE	42940983200012	0	NS
EARL WADBLED	45355871000019	0	NS
EARL WANTEDLET FRANCIS	48339948100017	0	NS
ECCE SA	320508930	0	NS
ECOPSI SA (ex-GIST BROCADES)		0	NS
EDF Bouchain_CCG	55208131785324	0	NS
EDF CENTRE DE PRODUCTION THERMIQUE	55208131760012	0	NS
EIFFAGE Travaux Publics Nord SNC	40209626700032	0	NS
ENDEL SA	43827703000849	0	NS
ENGRAIS BATAILLE	33804227800014	0	NS
ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES	68202120900049	0	SSH
ENVIE NORD STE	38340754100028	0	NS
ENVIMAT S.A.S.	43400342200046	0	NS
ENVIMAT SAS	542094792	0	NS
ERDF Maing		0	NS
ERDF Marly	444608442	0	NS
ERDF Valenciennes		0	NS
ESCAUT MATERIAUX SNC	321192304	0	NS
ESCAUT MATERIAUX SNC.	321192304	0	NS
ESCAUT RADIATEURS		0	NS
ESO Nord Est - SOREM	33777181000013	0	NS
EST UN CIEL		0	NS
ETEX FRANCE EXTERIOR ex CRI	71201832400319	0	NS
EUPEN FOAM FRANCE SA	32478606000016	0	NS
EUROP CONCEPT SA	42337595500014	0	NS
EUROPE SANITAIRE CHAUFFAGE		0	NS
EUROSTYLE SYSTEMS Valenc. ex-VALENPLAST	51185683300013	0	NS
Eaux Minérales de St Amand - "Sc Clos"	67880074900023	0	NS
Eaux minérales de St Amand - Sc Thermal	67880074900023	0	NS
FACADE PIERRE ALU		0	NS
FAURECIA SEATING FLERS	38944297100021	0	NS
FAURECIA Sotexo		0	NS
FER RECUP		0	NS
FERME AVICOLE BAUDUIN	39331490100017	0	NS
FIBRES DU HAINAUT	33796373000011	0	NS
FIZZY DISTRIBUTION SAS	31488954400032	0	NS
FONDERIE ET ACIERIE DE DENAIN (FAD)	34794134600012	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
FONDERIE LAMOITIER (SCI RAISMES NATURE)		0	NS
FONDERIES DE MARLY	57880014600016	0	NS
FONTAINE Hervé		0	NS
FORGES ET ESTAMPAGES DE FRESNES SAS	81273256800017	0	NS
FORGEVAL	55880050400018	0	NS
FRANCE TELECOM DENAIN (SA)		0	NS
FRANCE TELECOM VALENCIENNES (SA)*		0	NS
FRED BOIS DE CHAUFFAGE	853129682	0	NS
Fives - BE 498 - parL enclavées	383799000	0	NS
GAEC BEAULIEU PREIL	38106411200018	0	NS
GAEC CAULIEZ	32646486400015	0	NS
GAEC CHOTEAU	52789566800012	0	NS
GAEC COUDYSER	42276129600017	0	NS
GAEC D'HAUTERIVE	49761537700015	0	NS
GAEC DE L ECAILLON	33492532800018	0	NS
GAEC DE LA FERME DE FOREST	38449563600027	0	NS
GAEC DE LA BASSE FRETE	32891996400028	0	NS
GAEC DE LA BUTTORIE	41904697400012	0	NS
GAEC DE LA CHAUMIERE	53288848400013	0	NS
GAEC DE LA DODAINÉ	31490272700028	0	NS
GAEC DE LA FERME DE FOREST	32953257600017	0	NS
GAEC DE LA RUE BLANQUART	33453458300011	0	NS
GAEC DES AULNOIS	51438171400013	0	NS
GAEC DES BAS CHAMPS	39388595900014	0	NS
GAEC DES CORIAUX	33292024800017	0	NS
GAEC DES ECCLEPONS	32958430400011	0	NS
GAEC DES EPECHES	31098184000021	0	NS
GAEC DOYE FRERES	32631436600013	0	NS
GAEC DU CHAMP DE MA BRUNETTE	39428071300014	0	NS
GAEC DU HAMEAU DE BELZANOIS	38811563600010	0	NS
GAEC DU MOULIN ROUGE		0	NS
GAEC DU VIEUX CHEMIN	45373489900017	0	NS
GAEC HUART	53808519200010	0	NS
GAEC LE LUGRAS	34087489000015	0	NS
GAEC LENNE PERE ET FILS	31755582900025	0	NS
GAEC LORIDAN	40079590200016	0	NS
GAEC MIROUX	44868714500012	0	NS
GAEC PIERROT DES PRINCES	41103979500017	0	NS
GAEC SAINT JEAN BAPTISTE	33138382800018	0	NS
GAGNERAUD PERE & FILS SEE	572032803	0	NS
GALLOO FRANCE SA (ex V.R.T.)	32026480300016	0	NS
GAPEC DE L'ARGILLIERE		0	NS
GAPEC DEBRABANT FRERES	33069636000016	0	NS
GARAGE BELARBI Medhi Ahmed		0	NS
GARAGE JEAN JAURES	50083121900018	0	NS
GAZONOR		0	NS
GDE 1, ex SNT 1, ex SEV	419209812	0	NS
GDE 2, ex SNT 2, ex Heckett Multiserv		0	NS
GDF - Ancienne Usine gaz DENAIN		0	NS
GDF- ancienne usine à gaz St Amand		0	NS
GEFCO	54205034500481	0	NS
GEFCO - Trith Saint Léger	24590028700013	0	NS
GEODIS Automotive Nord(ex Sté Nlle BEGEY		0	NS
GEODIS CALBERSON		0	NS
GIE Les Chaudières	31153175000017	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
GILLERON JEAN VICTOR		0	NS
GOAL LOGISTIQUE (ex FLAG)	47766943600016	0	NS
GOAL LOGISTIQUE (ex-SIL)	48751605600016	0	NS
GOODMAN FRANCE		0	NS
GOSSE SEBASTIEN		0	NS
GOSSE Sébastien		0	NS
GOSELIN DURIEZ	34381883700019	0	NS
GOUBET		0	NS
GOUDIRA		0	NS
GREEN METALS ex-TOYOTA TSUSHO	47915988100016	0	NS
GREFFE Kléber		0	NS
GROUPE CARRE		0	NS
GSE - Waka 2		0	NS
GSE - Waka 3		0	NS
GSK BIOLOGICALS (ex STERILYO)	33846001700035	0	NS
GTM France (Sarl)	38510773500016	0	NS
GUINTOLI SAS		0	NS
GUIOT SA	578800559	0	NS
Garage BOUTELIER		0	NS
Garage BULTEZ		0	NS
Garage BURNY		0	NS
Garage BURNY (ex OR-KAZ-J.M.B.)	44147153900045	0	NS
Garage DREUMONT		0	NS
Garage MCARS		0	NS
Garage PEUGEOT NICASTRI		0	NS
Garage RENAULT		0	NS
Garage SPEEDY		0	NS
Garage Bogo	39173064500010	0	NS
Guffroy		0	NS
HADJ MERABET		0	NS
HAINAUT ENROBES	30957502500031	0	NS
HAINAUT FERTIL Dépôt d'Artres		0	NS
HAINAUT FERTIL Dépôt de Thiant		0	NS
HAINAUT LOGISTIQUE	385379367	0	NS
HAINAUT RECYCLAGE SAS	81165977000010	0	NS
HAMZA		0	NS
HAMZA ARTIFICES		0	SSB
HAMZA PERE ET FILS ARTIFICES	43799777800018	0	NS
HANNOTAUX Albert-Pascal	51018490600012	0	NS
HANOT Jean-Marc		0	NS
HAZZNAG		0	NS
HEBBAR Hassan		0	NS
HERMANT DENIS	44508745500017	0	NS
HEUILLE & FILS+nc machining+hexel plast	41439363700023	0	NS
HIMEXFIL Europe	42499218800021	0	NS
HIOLLE INDUSTRIE (ex NORD FERRO)	79348119300027	0	NS
HIOLLE INDUSTRIES	32523081100060	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
HIOLE LOGISTIQUE (ex MANUGESTTEAM)	385379367	0	NS
Hainaut Logistique		0	NS
IBANEZ (parcelle)		0	NS
INOEC	30982407600074	0	NS
INPHARMASCI ex ROTTENDORF PHARMA	44483281100022	0	NS
INTERMARCHE	41991903000017	0	NS
IPC SARL	32440003291	0	NS
IQUIOUSSEN Hassan		0	NS
ISANOR		0	NS
ISDI AIR LIQUIDE	55209628100563	0	NS
ISDI FILLEMOTTE SARL		0	NS
ISDI G.E.R.T.R.U.D.E.	50803103600017	0	NS
ISDI KRALOWITCH		0	NS
ISDI RAMERY TP SAS	61712011800170	0	NS
ISDI SEDDIKI Ahmed		0	NS
ISDI VERHAEGHE Michel	78352478800016	0	NS
Intermarché La Sentinelle (SAS PAVIN)	85052609600019	0	NS
J. LEFEBVRE Nord (SNC)*	40416401400056	0	NS
JARDILAND LA SENTINELLE		0	NS
JC FER (ex JM FER)	48492191100018	0	NS
JOSQUIN SABINE	39276752100017	0	NS
KLIMCZAK		0	NS
LA FERME DES QUATRE CANTONS	43215243700013	0	NS
LABRE		0	NS
LAMINES MARCHANDS EUROPEENS (LME)	56880101300018	0	NS
LE FLOHIC	31269548900012	0	NS
LE FLOHIC YVON		0	NS
LE TEMPLE DE GAÏA	52125911900027	0	NS
LECLERC E. Station Service		0	NS
LECOCQ JEAN	39298016500014	0	NS
LECOUFFE Henri		0	NS
LEFEBVRE PHILIPPE	39933600700014	0	NS
LEGRAND BRIGITTE	81832678700012	0	NS
LEKOEUGE		0	NS
LELEU		0	NS
LES CONSTRUCTEURS DU HAINAUT		0	NS
LESNE ROSE		0	NS
LEVEQUE Kléber		0	NS
LILOIL	45450097600034	0	NS
LISI AUTOMOTIVE Former	32262470100122	0	NS
LOCANOR		0	NS
LOG	44187664600023	0	NS
LOGISTIQUE FRANCE S.A.S (ex DECATHLON)		0	NS
LUC Pierre		0	NS
LUCULLUS	51426132000022	0	NS
LYRECO		0	NS
MAESTRIA		0	NS
MAGNESITA (ex LWB REFRACTORIES)	38831666300011	0	NS
MAHIEU JEAN CLAUDE	35321961100012	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
MAILLARD YVES		0	NS
MAIRESSE Hervé	47814261500010	0	NS
MALAQUIN - CSD de Saint-Amand-les-Eaux	58880035900063	0	NS
MALAQUIN - Centre de tri & déchetterie	58880035900055	0	NS
MALTERIES FRANCO BELGES (Prouvy)		0	NS
MALTERIES FRANCO-BELGES (St Saulve)	55212181600177	0	NS
MARAISSAUX-HUYGHE	32826459300018	0	NS
MARTENS-Nord Picardie Car Station Serv.		0	NS
MAZELIER	588800524	0	NS
MC SYNCHRO	42829785700024	0	NS
MENGELLE Jean-Luc		0	NS
MERCEDES BENZ (ex DAIMLER)	62204428700705	0	NS
MERIAUX JEAN-LOUIS	40758625400010	0	NS
MESSIN MARCEL		0	NS
METALOAMANDINOISE		0	NS
METALTECH		0	NS
METRO		0	NS
MG-VALDUNES	32834073200036	0	NS
MICHELIN		0	NS
MIDAVAINÉ	39372157600014	0	NS
MOBIL Station service		0	NS
MODERN CASS ET COMBUSTIBLES SARL	38980863500012	0	NS
MOKEDDEM Abdessamad	88954899600012	0	NS
MOREAU-CHATELAIN MARIE RENEE		0	NS
MOUCHON Jean Bernard		0	NS
MOULAY Rachid	52399220400017	0	NS
MSM Europeinture		0	NS
MULTIBOX S.a.r.l. *	35009296100019	0	NS
MUSEE des Beaux Arts	2159066600018	0	NS
Magic Fireworks		0	NS
Menuiseries d'ANZIN (Sté Nouvelle des)	42011214600014	0	NS
Monsieur MEDJAHED Abderrhamane		0	NS
Monsieur VANDESQUILLE		0	NS
NCG		0	NS
NCG France ex Mauser	50742485100024	0	NS
NCS ex Mauser	79892625900010	0	NS
NEKKACHE		0	NS
NETLON FRANCE SA		0	NS
NIDAPLAST		0	NS
NIDAPLAST	97120447400060	0	NS
NITMD TRUCK ETAPE Valenciennes		0	NS
NORD POWER GARAGE 59		0	NS
NORD VALENCIENNES AUTOMOBILE SA		0	NS
NORZINCO	391705142	0	AS
NPC Invest SAS Bât B	480094416	0	NS
NPC Invest (ex GEFCO - Bâtiment H)	542050315	0	NS
NRF FRANCE SAS	31958133600017	0	NS
OB Métal	49996933500029	0	NS
OBLED SACSUM représ. parMaitre Malfaisan	30323655800027	0	NS
OBM	49996933500029	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
OGURA	41020679100031	0	NS
OIL FRANCE SAS		0	NS
OIL FRANCE SAS		0	NS
ONTEX FRANCE		0	NS
OR'KAZ JMB	44147153900045	0	NS
ORANGE ex FRANCE TELECOM VALENCIENNES		0	NS
OUTINORD	30189661900014	0	NS
OUTINORD LOCATION		0	NS
Onnaing Logistique (S.A.S.)	43245836200014	0	NS
PANDROL (ex RAILTECH INTERNATIONAL)		0	NS
PANDROL ex-RAILTECH INTERNATIONAL	38967014200030	0	NS
PAREX GROUP SA (ex LAFARGE MORTIERS)	34291319100116	0	NS
PARTENERS AFFAIRES	433134939	0	NS
PARTENERS AFFAIRES	43313493900043	0	NS
PCA Peugeot Citroen Aut (ex-UMV ou SMAN)	54206547900124	0	NS
PE Centrale éolienne de l'Ostrevent		0	NS
PETERS Ets - Site d'Hasnon		0	NS
PETERS Ets - Site de Millonfosse		0	NS
PETY ERIC		0	NS
PHOENIX SERVICES France SAS ex GAGNERAUD	40268412000031	0	NS
PICARD Petite-Forêt		0	NS
PKAF France	48023486300011	0	NS
PLUCHART Ernest Marie-propiét. terrain		0	NS
PNEUS DU STADE	8226902800017	0	NS
POLYCOMPACTION	41821400300018	0	NS
POLYVISION S.A.	62880040100018	0	NS
PORTAKABIN MODULAIRE SAS	52343214400021	0	NS
POULAIN PASCAL	39189985300017	0	NS
PPG FRANCE MANUFACTURING	49327510100027	0	SSH
PPG France Business Support Marly	49320523100027	0	NS
PRO VIANDE (SARL)		0	NS
PROSERVE DASRI ex TRADEHOS ex DHS	40862141500020	0	NS
Peintures GAUTHIER		0	NS
Plateforme de méthanisation		0	NS
Plouchard	33437338800019	0	NS
Polyclinique VAUBAN SA	41490897000026	0	NS
Pressing VITE BEAU		0	NS
QUANTUM INTERNATIONAL	38401242100019	0	NS
RAFAUT		0	NS
RAMERY Abscon	472502442	0	NS
RECY BTP - CET Onnaing		0	NS
RECY BTP SAS	39430200024	0	NS
RECYCLONS TOUJOURS		0	NS
RECYPAL		0	NS
REFRACOL DUPONT et Cie SAS	57880015300038	0	NS
REFUGE DES AMIS DES BETES	51189288700015	0	NS
REMIER		0	NS
RENARD - EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS		0	NS
REVIVAL (ex STRAP Saint Saulve ex V2)	395056856	0	NS
REVIVAL ex STRAP Saint Saulve	61662009200083	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
REVOLT LOCATION		0	NS
RFF - Base arrière de Lourches	41228073700435	0	NS
RICHARD BOUDIN Franck		0	NS
RKW REMY	56880098100017	0	NS
ROBINE	335244406	0	NS
ROGER JEAN FRANCOIS		0	NS
RUDY RICHARD		0	NS
RYNDERS		0	NS
Railtech - Dépôt		0	NS
SAARSTAHL ASCOVAL ex LIBERTY ASCOVAL	85056628200016	0	NS
SADA SA		0	NS
SAHUT-CONREUR S.A.	56880078300017	0	NS
SAINT GERY	382501777	0	NS
SAINT GERY (SA)	38250137700024	0	NS
SAINTOBERT LEOPOLD	41321452900013	0	NS
SAMEPE	43181659400011	0	NS
SAP SAS (SANTE ASSISTANCE PROMOTION)	30824147000027	0	NS
SARL CLGH DIS	41246901700013	0	NS
SARL DEBRABANT FRERES	39485503500017	0	NS
SARP OSIS Nord ex-SUEZ RV OSIS Nord	34182094200116	0	NS
SARP OSIS Nord ex-SUEZ RV OSIS Nord	50798584400095	0	NS
SARPLASTIC SARL	80794036600014	0	NS
SAS ABATTOIRS DE VALENCIENNES	34488877100013	0	NS
SAS DESSERTY VOLAILLES	75280977200011	0	NS
SASU KSD Pneus		0	NS
SATEL SAS	33236032000011	0	NS
SAXO	522665090	0	NS
SCEA AMUID	80083765000020	0	NS
SCEA DE LA COLLINIÈRE	38479839300011	0	NS
SCEA DES BRUYERES	44086852900015	0	NS
SCEA DU PANIER DE QUINTINE	47826195100014	0	NS
SCEA FERME DE BONNE ENFANCE	49435781700019	0	NS
SCEA LES ANATIDES	52537125800019	0	NS
SCI VAUDREC - FIVES (ex GTM)	38379909500013	0	NS
SCL BAUDUIN-PAQUE	79515167900011	0	NS
SCL HUART MALAQUIN	78916768100012	0	NS
SCR SA.	542094792	0	NS
SCR SA.	542094792	0	NS
SELIMOVIC Negjad		0	NS
SEOS (ex STR FRANCE) (Ex WASILEWSKI)	59880020900010	0	NS
SERGIC ENTREPRISE (ex RST)	33463001900050	0	NS
SETVAL CTIV	32259310400183	0	NS
SEVE	402671014	0	NS
SEVELNORD	35100558200025	0	NS
SGTD - CSD (Centre de Stab. Déchets)	31109933700025	0	NS
SI2D	37320001300028	0	NS
SICAB SA.	71192052000014	0	NS
SICCANOR Chimie *	38063668800026	0	NS
SIG (société d'investissement gestion)		0	NS
SIMASTOCK		0	NS
SIMASTOCK		0	NS
SIMASTOCK à Douchy	35181985900064	0	NS
SIMMONS	77568627200037	0	NS
SIMMONS (ancien site)		0	NS
SIMOLDES PLASTICOS FRANCE (S.A.R.L.)	41874686300012	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
SITA FD - CSD d'Haulchin		0	NS
SITA NORD EST - CET FRESNES ex Netrel		0	NS
SITA NORD EST - CET Raismes ex Netrel		0	NS
SITA NORD EST - CET WALLERS		0	NS
SITA NORD EST - CET de Bouchain Roeux		0	NS
SITA NORD EST - CSD Marais de l'EPAIX		0	NS
SKF AEROENGINE FRANCE (ex SNFA)	58210698500044	0	NS
SKRZYPCZAK		0	NS
SLBA		0	NS
SNCZ	33057588700014	0	SSH
SNGCA -ARCHIV SYSTEM		0	NS
SNPC SAS.	440266906	0	NS
SNT - Société Nouvelle de Traitement	71880050100014	0	NS
SOCIETE CIVILE LAITIERE DES HURETS	52805767200016	0	NS
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	78386422600023	0	NS
SODEVAC centre commercial Coeur de Ville		0	NS
SOFANOR Site de Quiévrechain	55880078500013	0	NS
SOFRINO	55382046500324	0	NS
SOGEREP	30604246600012	0	NS
SOGESCAUT (ETERNIT)	32377845600034	0	NS
SOMATEM	33678030900306	0	NS
SOUFFLET ALIMENTAIRE	56880126000015	0	NS
SOUPLET Georges		0	NS
SOURDEAU VIANDES EURL	32429447900021	0	NS
SPADAFORA		0	NS
STEZAL SCI	41373371800022	0	NS
STROH	30322893600017	0	NS
STRS		0	NS
SUEZ RV NORD-EST (Déchetterie d'Anzin)	311099937	0	NS
SUEZ RV NORD-EST - CSD CURGIES	57880019500062	0	NS
SUEZ RV ex RECYDEM	33192819200011	0	NS
SUNDIS Production		0	NS
SUPER DIET	309203933	0	NS
SUPERMARCHÉ MATCH		0	NS
SURSCHISTE SA	36620044200056	0	NS
SURSCHISTE SA	36620044200056	0	NS
SYLVESTRE JULIEN	49977078200013	0	NS
Société de Travaux du Bassin Minier		0	NS
Station TOTAL (ex ELF DISTRIBUTION)		0	NS
Station- service Leclerc		0	NS
TAMBOISE LUDIVINE	52149371800022	0	NS
TEINTURERIE LEMAIRE		0	NS
TEL GEROIRE MICHELE	41016114500017	0	NS
TERCHARNOR SA	32976906100055	0	NS
TERCHARNOR SA.	32976906100055	0	NS
TERCHARNOR SA.	32976906100055	0	NS
TERCHARNOR SAS	32976906100055	0	NS
TFM PNEUS	41984265300026	0	NS
TIHON	42380378200014	0	NS
TOOLCIM	45850363800041	0	NS
TOP AFFAIRES	78927287900014	0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
TOTAL - Ancienne Raffinerie d'Haulchin		0	NS
TOTAL ONNAING		0	NS
TOTAL Relais Centre Routier		0	NS
TOTAL Relais Croix Ste Marie		0	NS
TOTAL Relais Dentellières		0	NS
TOTAL Relais La Sentinelle		0	NS
TOTAL Relais Petite Forêt		0	NS
TOTAL Relais de Valenciennes		0	NS
TOTAL Relais de Villars		0	NS
TOTAL Relais de l'Hurtebise	54203492101675	0	NS
TOTAL Station Service Le Relais d'Anzin		0	NS
TOUCOURT SAS	95051664100012	0	NS
TOYOTA BOSHOKU FRANCE SAS (BPMS)	48055549900015	0	NS
TOYOTA M.M.F.	42055905600015	0	NS
TOYOTOMI EUROPE (ex TOYOTA PMSP)	48070321400019	0	NS
TRANSPORTS DELQUIGNIES	30909725100032	0	NS
TRANSVILLES Dépôt St WAAST	492728853	0	NS
TRUBLIN JULIEN	53364517200016	0	NS
TRZEBIATOWSKI Cendrine		0	NS
TSEP (ex TS NORD)	552098451	0	NS
TVD	47849628400017	0	NS
TVP	38857020000	0	NS
Teinturerie Blanchisserie Nouvelle (Sarl)	68552004100011	0	NS
UIOM de Douchy les Mines	42812775700014	0	NS
UIOM de Saint-Saulve	35366768600045	0	NS
UNEAL Haulchin (ex A1)	385110234	0	NS
UNEAL N/E (ex Haut de France)	38468233200026	0	NS
UNIMETAL- Ex USINOR		0	NS
V & M France - AESV	65204499100063	0	NS
VAG PARTS		0	NS
VAG PARTS (parcelle 1383)		0	NS
VALBOVAL	51399878100019	0	NS
VALDIS (Station Service LECLERC)	50910287700016	0	NS
VALENCIENNES SAS (ex CONFORAMA)		0	NS
VALETIQ	40472558200039	0	NS
VALFOND AFFINAGE (SA)	40291920300016	0	NS
VALHOE	48800179300014	0	NS
VALMONT	33911206200023	0	NS
VALPROSID	34220843600036	0	NS
VALPROSID	34220843600028	0	NS
VANDESOMPELE JEAN-PAUL	33901677600025	0	NS
VANDESQUILLE Jonathan		0	NS
VANDEVILLE LAURENT	44494830100015	0	NS
VANTERRA	41760260400023	0	NS
VERVAERT Danièle		0	NS
VIEUX CONDE ESTAMPAGES	350895595	0	NS
VILLETTE JFrançois station service ELAN		0	NS
VIN'ALEX CAR		0	NS
VITSE SARL	342614476	0	NS
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE		0	NS
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE VNF Bouchain		0	NS

Nom	SIRET	Effectif	Régime
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE VNF TD 05	55201730300207	0	NS
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE VNF TD 101	55201730300207	0	NS
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE VNF TD 13	55201730300207	0	NS
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE VNF TD 19	13001779100026	0	NS
VTFR Tuberie (ex V&M France - TUBERIE)	65204499100147	0	NS
WALLEZ EMMANUEL	34087361100016	0	NS
WALON		0	NS
WARIN ETS		0	NS
WATTIER DIDIER	38174269100011	0	NS
WILMOT RUCAR	32294078400091	0	NS
Wilmot Rucar Thiant		0	NS
XELLA THERMOPIERRE (ex D'HAHAN)		0	NS
XTREM COATINGS	81744254400026	0	NS
opération ESP METROLOGIE		0	NS
pressing		0	NS

Tour aéroréfrigérante (TAR)

Code	Nom	Puissance (kW)
700000501	EDF Direction Production Ingénierie -	301615
700000581	ALSTOM TRANSPORT SA	1774
700009345	SETVAL CTIV	480
8abb00ab451c553401451ca32112003f	LAMINES MARCHANDS EUROPEENS (LME)	47053
8abb00ab451c553401451ca32112003f	LAMINES MARCHANDS EUROPEENS (LME)	47053
8abb00ab451c553401451d4346910095	GLAXOSMITHKLINE	30000
8abb00ab451c553401451d4346910095	GLAXOSMITHKLINE	30000
8abb00ab458e4f4601458eae6ea60072	TOYOTA BOSHOKU FRANCE SAS (BPMSP)	712
8abb00ab458e4f4601458ee63c9200ab	TOYOTOMI EUROPE (ex TOYOTA PMSP)	873
8abb00ab45d566640145d6dea59000cc	ASCOVAL SAINT-SAULVE	75140
8abb00ab481191cf0148121863ae00c5	MUSEE des Beaux Arts	375
8abb00ab490d6ac301490ecb3e17002a	OUTINORD	581
8abb00ab639216b301639237eb530017	TOYOTA M.M.F.	6007
8abb00ab639216b301639237eb530017	TOYOTA M.M.F.	6007
8abb00ab68ff83330169003abe62001b	MALTERIES FRANCO-BELGES (St Saulve)	1785
8abb00ab6e3ffb35016e402542270018	VTFR Tuberie (ex V&M France - TUBERIE)	8043
8abb00ab6e3ffb35016e402542270018	VTFR Tuberie (ex V&M France - TUBERIE)	8043
8abb00ab737f596001737fb608fd004f	PCA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES	5600
8abb00ab7434cddf01743516c8450025	PPG FRANCE MANUFACTURING	6396

Site éolien

Mat éolien

Nom	Hauteur max	Diametre rotor	Puissance	Procédure	En service
	120	0	2.3	RE	NON
	120	0	2.3	RE	NON
	120	0	2.3	RE	NON
EOLIENNE EXPERIMENTALE	80	0	0.8	AC	OUI
PARC EOLIEN DE L'ESTREVENT	150	122	3.4	DE	NON
PARC EOLIEN DE L'ESTREVENT	150	122	3.4	DE	NON
PARC EOLIEN DE L'ESTREVENT	150	122	3.4	DE	NON
PARC EOLIEN DE L'ESTREVENT	150	122	3.4	DE	NON
PARC EOLIEN DE L'ESTREVENT	150	122	3.4	DE	NON
PARC EOLIEN DE L'ESTREVENT	150	122	3.4	DE	NON
PARC EOLIEN LE CHEMIN D'AVESNES	175	117	3.6	AC	OUI

Nom	Hauteur max	Diametre rotor	Puissance	Procédure	En service
PARC EOLIEN LE CHEMIN D'AVESNES	175	117	3.6	AC	OUI
PARC EOLIEN LE CHEMIN D'AVESNES	175	117	3.6	AC	OUI
PARC EOLIEN LE CHEMIN D'AVESNES	175	117	3.6	AC	OUI
PARC EOLIEN LE CHEMIN D'AVESNES	175	117	3.6	AC	OUI
PARC EOLIEN LE CHEMIN D'AVESNES	175	117	3.6	AC	OUI
PARC EOLIEN LE CHEMIN D'AVESNES	175	117	3.6	AC	OUI

Parc éolien		
Nom	Exploitant	Code ICPE
EOLIENNE EXPERIMENTALE	DDIS	
PARC EOLIEN EXTENSION LE CHEMIN D'AVESNES	ENERGIE DES SORBIERS	38.02
PARC EOLIEN LE CHEMIN D'AVESNES	ENERGIE IWUY	70.07
PARC EOLIEN LE CHEMIN D'AVESNES	ENERGIE AVESNES	70.07

Zone à faible emissions		
Code	Nom	Fiche
311	SRE Nord - Pas-de-Calais	



EDF – FCDTEAM

Délégation Technique Environnement et Patrimoine (DTEP)

Site de Cap Ampère
1 Place Pleyel
93282 SAINT-DENIS CEDEX

PREFECTURE DU NORD

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer

Service études, planification et analyses
territoriales / Unité planification

62 Boulevard de Belfort

CS 90007

59042 LILLE CEDEX

A l'attention de M Jacques GRIERE

Lettre recommandée avec A.R.

Saint-Denis le 15 juin 2023

Vos références : **Affaire suivie par M Jacques GRIERE**
Nos références : **T-40330400-2023-000036**
Interlocuteurs : **Frédéric VIDON (06.58.06.76.48) – Mounia BOISARD (06.69.97.01.72) –
Bénédicte LECUYER (07.62.00.96.83)**
Objet : **Elaboration du SCoT du Valenciennois**

Monsieur,

Dans le cadre de la démarche de porter à connaissance relative à l'élaboration du SCoT du Valenciennois dont la révision générale a été décidée par le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV), vous nous avez consultés par courrier du 17 avril 2023, afin que nous vous fassions part des éléments en notre possession devant être portés à la connaissance de la collectivité. Nous tenons à vous en remercier.

EDF est propriétaire de deux sites sur le périmètre du SCoT du Valenciennois, à savoir le site dit « de Bouchain » (« Site de Bouchain ») de 150 ha se répartissant sur les communes de Mastaing (47 ha) et de Bouchain (103 ha) et le site dit « de Lourches » de 0,9 ha implanté en totalité sur la commune de Bouchain (Cf. plan joint en annexe).

Le Site de Bouchain se divise en deux parties. La première accueille le cycle combiné gaz mis en service en 2016. La deuxième accueillait deux tranches charbon de 250 MW aujourd'hui mises à l'arrêt définitif et en cours de déconstruction ; ces tranches ont fonctionné entre 1970 et 2015, année où la dernière tranche a été retirée d'exploitation.

Le site de Lourches est quant à lui constitué de quelques terrains restant propriété d'EDF sur lesquels était implantée l'ancienne centrale charbon (2 tranches de 74 MW). Les deux groupes ont été déclassés en 1973.

Les travaux de réhabilitation de la partie du site de Bouchain occupée par les anciennes tranches charbon de 250 MW vont se poursuivre pendant environ une dizaine d'années intégrant la

déconstruction des installations puis la dépollution des sols et les études sur le devenir de l'ancien parc à cendres. Ces travaux de réhabilitation doivent permettre à terme à EDF de recycler tout ou partie de son foncier et de préparer l'accueil de futurs moyens de production d'électricité décarbonés, en s'appuyant sur les différentes filières technologiques, matures et performantes disponibles.

A terme, une fois arrivé en fin de vie, le cycle combiné devrait lui aussi être remplacé par un nouveau moyen de production.

Ces nouveaux moyens de production auront pour objectif de répondre au mieux à la demande d'énergie d'origine électrique que le RTE, dans son rapport d'octobre 2021 « Futurs énergétiques 2050 – Principaux résultats », dans un contexte de demande croissante visant à décarboner les usages et l'industrie, voit en augmentation de 40% à l'horizon 2050.

La filière thermique décarbonée trouvera toute sa place parmi les solutions de flexibilité en matière de production d'électricité, en complément du nucléaire et des énergies renouvelables (mix énergétique).

Dans un souci de sobriété foncière et pour répondre au mieux à l'objectif ambitieux de réduction de l'artificialisation des sols (loi Climat et Résilience du 22 août 2021), le foncier ciblé par EDF pour développer ses nouveaux moyens de production vise prioritairement les tènements dont le groupe EDF a la maîtrise foncière et qui sont issus du recyclage de terrains précédemment occupés par d'anciennes installations de production d'énergie.

Les études menées en interne par EDF montrent que la quasi-totalité du foncier thermique disponible ou libérable dont elle a la propriété devrait être mobilisée pour accueillir des nouveaux moyens de production.

Aussi, EDF souhaite pouvoir continuer à utiliser les emprises de son site de Bouchain à des fins industrielles afin de pouvoir répondre aux enjeux d'intérêt national et en particulier aux besoins de décarbonation de l'économie, de sécurité d'approvisionnement et d'indépendance énergétique. Les caractéristiques de ce site (historique industriel, multimodalité, proximité du poste RTE, ...) lui confèrent un intérêt tout particulier qui justifie de le préserver.

Il est par conséquent nécessaire pour EDF de maintenir sur son foncier un zonage d'urbanisme compatible avec ses activités actuelles et futures afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées et ce, en concertation avec le territoire et les administrations compétentes.

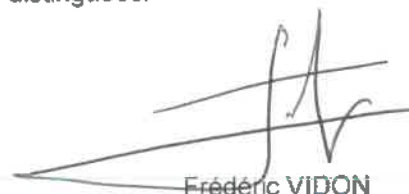
Selon les informations transmises par la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature) aux Préfets de région par courrier du 20 octobre 2022, les projets que nous ciblons de création de centrales électriques d'une puissance égale ou supérieure à 100 MW sont susceptibles d'être identifiés comme projet d'intérêt général d'envergure nationale ou régionale et l'artificialisation des sols qui en découle d'être comptabilisée à la maille régionale ou suprarégionale.

Ainsi d'ici 2031, partant de la situation actuelle sur l'anthropisation des sols, ce sont environ 27 ha de terrains qui sont susceptibles d'être artificialisés et 13 ha supplémentaires à l'horizon 2050 sur le Site de Bouchain.

Nous vous prions de noter que, dans le cadre des grands projets en région Hauts-de-France, le Directeur de l'Action Régionale d'EDF Mathias Povse et ses équipes, sont en lien avec les services de la région et de la préfecture pour l'élaboration du SRADDET.

Conformément à votre demande, nous joignons à notre présent courrier le document « demande d'association » pour la révision du SCoT Valenciennois dûment renseigné. Nous vous remercions de transmettre ce document à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du département du Nord.

Restant à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.



Frédéric VIDON

Chargé de Mission Gestion Stratégique du Foncier

Documents joints à notre courrier :

- Plan d'emprise des terrains d'EDF
- Découpage parcellaire des terrains d'EDF
- Liste des parcelles avec zonage d'urbanisme
- Demande d'association renseignée

ANNEXE

Emprise foncière terrains d'EDF

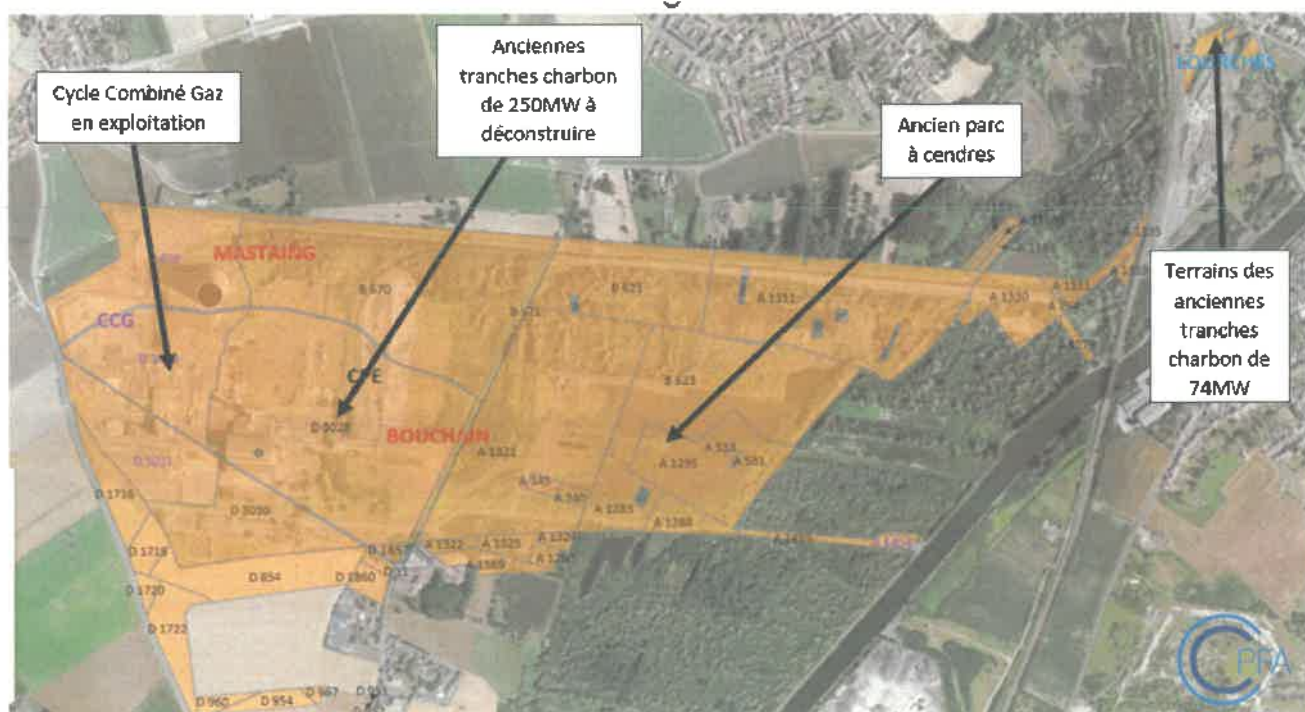


LEGENDE



Parcelles EDF

Découpage parcellaire du foncier EDF



LEGENDE



Parcelles EDF

B 669 Numéro de parcelle relevant du CCG

D 3028 Numéro de parcelle relevant du CPE

Liste des parcelles avec zonage d'urbanisme :

Commune	Préfixe/section	Numéro	Surface (m ²)	Zonage urbanisme	Entité EDF
Bouchain	A	54	103	N	CPE
Bouchain	A	55	668	N	CPE
Bouchain	A	340	2925	Npv	CPE
Bouchain	A	345	2886	Npv	CPE
Bouchain	A	531	505	Npv	CPE
Bouchain	A	533	643	Npv	CPE
Bouchain	A	754	665	Nrb	CPE
Bouchain	A	789	250	N	CPE
Bouchain	A	846	5433	N	CPE
Bouchain	A	1007	122	N	CPE
Bouchain	A	1088	116	N	CPE
Bouchain	A	1089	2597	N	CPE

Bouchain	A	1097	4	N	CPE
Bouchain	A	1098	10	N	CPE
Bouchain	A	1112	127	N	CPE
Bouchain	A	1184	524	Nrb	CPE
Bouchain	A	1186	5380	Nrb	CPE
Bouchain	A	1188	509	Nrb	CPE
Bouchain	A	1279	2454	Nrb	CPE
Bouchain	A	1280	3233	N	CPE
Bouchain	A	1283	21896	Npv	CPE
Bouchain	A	1286	59	N	CPE
Bouchain	A	1287	76	N	CPE
Bouchain	A	1288	12315	N	CPE
Bouchain	A	1295	56938	Npv	CPE
Bouchain	A	1311	126074	Nrb	CPE
Bouchain	A	1321	170108	Npv	CPE
Bouchain	A	1322	3528	N	CPE
Bouchain	A	1323	6603	N	CPE
Bouchain	A	1324	2726	N	CPE
Bouchain	A	1330	25007	N	CPE
Bouchain	A	1331	8366	Nrb	CPE
Bouchain	A	1333	1665	Nrb	CPE
Bouchain	A	1335	1595	Nrb	CPE
Bouchain	A	1369	9648	N	CPE
Bouchain	A	1434	1481	Nrb	CCG
Bouchain	A	1435	6803	Nrb	CPE
Bouchain	D	11	2541	A	CPE
Bouchain	D	854	40886	A	CPE
Bouchain	D	951	102	A	CPE
Bouchain	D	952	45	A	CPE
Bouchain	D	954	7284	A	CPE
Bouchain	D	960	4372	A	CPE
Bouchain	D	967	1654	A	CPE
Bouchain	D	1716	17560	A	CPE
Bouchain	D	1718	8813	A	CPE
Bouchain	D	1720	3093	A	CPE
Bouchain	D	1722	19557	A	CPE
Bouchain	D	1857	2090	UE	CPE
Bouchain	D	1860	6002	A	CPE
Bouchain	D	3028	229903	UE	CPE
Bouchain	D	3029	77830	UE	CCG
Bouchain	D	3030	61185	UE	CPE
Bouchain	D	3031	57744	UE	CCG
Mastaing	B	621	68608	N	CPE
Mastaing	B	623	108161	N	CPE
Mastaing	B	669	94802	UE	CCG
Mastaing	B	670	187635	UE	CPE

Direction des Opérations
Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien
Département Maîtrise des Risques Industriels – Équipe Nord
Boulevard de la République
BP 34
62232 Annezin
Téléphone +33(0)3 21 64 79 29
Mail PENE-TTU@grtgaz.com
www.grtgaz.com

DDTM - PREFET DU NORD
62 BOULEVARD DE BELFORT
CS 90007
59042 LILLE CEDEX

Affaire suivie par : M. GRIERE Jacques

VOS RÉF. Courrier du 17/04/2023 - Ref : SEPAT - Ref : CAT/PG

NOS RÉF. U2023-000174 / Monsieur Kévin DELALIN

INTERLOCUTEUR Madame Gwenaëlle HAVETZ - (03.21.64.79.29)

OBJET Révision générale du SCOT du Valenciennois pour Porté à Connaissance - 59

Annezin, le 30 mai 2023

Monsieur,

En réponse à votre sollicitation reçue par nos services en date du 19/04/2023 relative à la révision du SCOT du « VALENCIENNOIS », nous vous informons que ce territoire est impacté par des ouvrages de transport de gaz naturel haute pression appartenant à GRTgaz.

La liste des communes n'étant pas présente dans votre demande et selon nos recherches, ce SCOT est composé de la « Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut » et de la « Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole » regroupant un total de 82 communes. Veuillez nous faire part de toute remarque en cas d'erreur de notre part.

Le transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisation est indispensable à l'approvisionnement énergétique de notre pays et à son développement économique. Il est reconnu comme le mode de transport le plus sûr et de moindre impact pour l'environnement. Il nécessite toutefois des précautions particulières en matière d'urbanisme afin de limiter l'exposition des riverains aux risques résiduels occasionnés par les canalisations.

Pour toute information ou demande relative aux ouvrages de GRTgaz ou pour l'application des différentes servitudes d'utilité publique associées, il sera nécessaire de se rapprocher du service :

GRTgaz
Pôle Exploitation Nord Est
Département Maintenance Données et Travaux Tiers
Centre Travaux Tiers et Urbanisme
Boulevard de la République
BP 34
62232 Annezin
Téléphone : 03.21.64.79.29

En cas d'urgence ou d'incident sur nos ouvrages, un Numéro VERT est disponible 24h/24 : 0800 307 224

Au travers des textes réglementaires, des dispositions visant à garantir l'exploitation et la sécurité des ouvrages de transport de gaz naturel et à maîtriser l'urbanisation à proximité de ces mêmes ouvrages existent et doivent être prises en compte dans les réflexions et documents d'urbanisme.

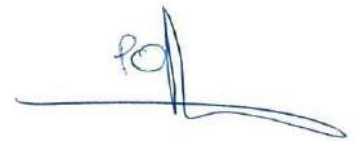
En effet, c'est à l'occasion de l'évolution des documents d'urbanisme, que devront être intégrés les éléments relatifs à nos ouvrages de manière à concilier les enjeux de densification urbaine et de sécurité pour les personnes et les biens (articles L.101-2, L.151-43 et L.152-7 du Code de l'Urbanisme).

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli des renseignements associés à nos ouvrages :

1. Une fiche d'information sur les servitudes d'utilité publique d'implantation et de passage (I3);
2. Une fiche d'information sur les servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise de l'urbanisation (I1) ;
3. Une fiche de rappel de la réglementation anti-endommagement ;
4. Une fiche avec la liste des communes impactées par nos ouvrages ;
5. Une fiche avec la liste des communes non impactées par nos ouvrages ;
6. Une plaquette d'information sur le gaz naturel : Le Gaz, l'énergie des possibles.

Nous restons à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Vincent BAZAINE
Responsable du Département Maitrise des Risques Industriels

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Bazaine', with a long horizontal flourish extending to the right.

LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE D'IMPLANTATION ET DE PASSAGE

SERVITUDE I3

Le territoire du SCOT du VALENCIENNOIS est impacté par des ouvrages de transport de gaz naturel haute pression, exploités par la société GRTgaz. Ces ouvrages ont été déclarés d'utilité publique.

Des conventions de servitudes amiables sont signées à la pose des canalisations avec les propriétaires des parcelles traversées.

Dans le cas général, est associée aux canalisations, une bande de servitude, libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale.

Dans cette bande de terrain (*zone non-aedificandi et non-sylvandi*) aussi appelée « bande étroite » ou « bande de servitudes fortes », GRTgaz est autorisé à enfouir dans le sol les canalisations avec les accessoires techniques nécessaires à leur exploitation ou leur protection, à construire en limite de parcelle cadastrale les bornes de délimitation et les ouvrages de moins d'un mètre carré de surface nécessaires à leur fonctionnement et à procéder aux enlèvements de toutes plantations, aux abattages, essartages et élagages des arbres et arbustes nécessités pour l'exécution des travaux de pose, de surveillance et de maintenance des canalisations et de leurs accessoires.

Dans cette bande, les constructions, la modification du profil du terrain, les plantations d'arbres ou arbustes potentiellement de plus de 2,7 mètres de hauteur et toutes pratiques culturales dépassant plus de 0,6 mètre de profondeur sont interdites. De même, la pose de branchements en parallèle à nos canalisations dans la bande de servitude est interdite.

Dans une bande appelée également « bande large » ou « bande de servitudes faibles », dans laquelle est incluse la bande étroite, GRTgaz est autorisé à accéder en tout temps au dit terrain notamment pour l'exécution des travaux nécessaires à la construction, l'exploitation, la maintenance et l'amélioration continue de la sécurité des canalisations. Cette bande peut aller jusqu'à 40 mètres.

Prise en compte dans les documents d'urbanisme et dans les orientations de développement

En application des articles L.151-43 et L.152-7 ainsi que l'article R.151-51 du Code de l'Urbanisme, ces servitudes d'utilité publique doivent être mentionnées sur la liste des servitudes des documents d'urbanisme et des éléments graphiques associés.

Nous rappelons également que :

- Pour les secteurs du PLU relatifs aux Espaces Boisés Classés (existants ou à venir), il est impératif d'exclure de ceux-ci la bande de servitudes fortes.
- Selon le Décret n°67-886 du 07/10/1967 et la jurisprudence : "...il est à noter que même lorsqu'elles résultent de conventions amiables, sur tout ou partie de leur tracé, les servitudes sont considérées comme étant d'utilité publique si la canalisation a été déclarée d'intérêt général ou d'utilité publique...Elles doivent donc systématiquement être annexées aux PLU, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux formalités légales d'institution des servitudes."

LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION SERVITUDE I1

En application du Code de l'Environnement, chapitre V du Titre V et du Livre V, des arrêtés préfectoraux instaurent des servitudes d'utilité publique (SUP) prenant en compte la maîtrise des risques autour des ouvrages de transport de gaz naturel.

Le Gestionnaire de cette servitude est la DREAL des HAUTS DE FRANCE.

Les servitudes portent sur les terrains situés à proximité des canalisations et des installations annexes.

En application des dispositions de l'article R.555-30 du code de l'environnement, les règles de servitude sont les suivantes :

SUP 1 : La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes et/ou à un immeuble de grande hauteur, est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité.

Ainsi, cette analyse de compatibilité, mentionnée à l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme, doit faire état de la compatibilité du projet de construction ou d'extension de l'ERP ou de l'IGH concerné, avec l'étude de dangers fournie par le gestionnaire de la canalisation (*CERFA N° 15016*01 : Formulaire de demande des éléments utiles de l'étude de dangers d'une canalisation de transport en vue d'analyser la compatibilité d'un projet d'établissement recevant du public (ERP) ou d'un projet d'immeuble de grande hauteur (IGH) avec cette canalisation*).

La procédure d'analyse de la compatibilité de la construction ou de l'extension de l'ERP ou de l'IGH avec la canalisation est conduite en amont du dépôt de la demande du permis de construire. Il appartient en effet au demandeur d'obtenir les avis requis au titre de cette procédure. L'analyse de compatibilité jointe à la demande de permis de construire doit ainsi être accompagnée de l'avis favorable du transporteur. Cet avis peut être favorable sous réserve de réalisation de mesures de protection de la canalisation à la charge du pétitionnaire.

En cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R555-31 du code de l'environnement sera requis.

L'analyse de compatibilité est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 modifié.

L'article R.555-31 du code de l'environnement précise que : « Lorsque l'analyse de compatibilité prévoit des mesures particulières de protection de la canalisation, le maire ne peut autoriser l'ouverture de l'établissement recevant du public ou l'occupation de l'immeuble de grande hauteur qu'après réception d'un certificat de vérification de leur mise en place effective fourni par le transporteur concerné »

SUP 2 : Est interdite l'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur.

SUP 3 : Est interdite l'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur.

En application des dispositions de l'article R.555-30-1 du Code de l'environnement, **le maire doit informer GRTgaz de toute demande** de permis de construire, de certificat d'urbanisme opérationnel ou de permis d'aménager concernant un projet situé dans la SUP1.

GRTgaz conseille d'étendre cette pratique à tout projet de travaux relevant d'une simple déclaration préalable dès lors qu'il prévoit une extension de construction ou des terrassements en direction d'un ouvrage GRTgaz, afin de détecter une éventuelle incompatibilité avant l'envoi par le responsable de projet des DT-DICT imposées par le code de l'environnement (Livre V – Titre V – Chapitre IV).

Il en va de même pour les autorisations de travaux, au titre des articles R.122-22 et R.123-22 du code de la construction et de l'habitation.

Prise en compte dans les documents d'urbanisme et dans les orientations de développement

GRTgaz s'efforce de faire le maximum pour garantir la sécurité de ses ouvrages en choisissant des tracés limitant l'impact potentiel de la canalisation sur son environnement.

GRTgaz ne souhaite donc pas, dans ces zones de servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise de l'urbanisation, donner un avis favorable à la réalisation de projets d'urbanisme, qu'il conviendra d'éloigner autant que possible des ouvrages ci-dessus visés.

En complément de l'effet direct de ces servitudes d'utilité publique sur les ERP et IGH, il conviendra de veiller à toute évolution en matière d'urbanisme afin de limiter l'exposition des riverains aux risques résiduels occasionnés par les canalisations.

En effet, l'article L.101-2 du code de l'urbanisme précise que « l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre [...] l'équilibre entre [...] la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ».

Aussi, l'attention doit être attirée sur les risques potentiels que présentent les ouvrages et inciter à la vigilance en matière de maîtrise de l'urbanisation dans ces zones. Les projets de rénovation, de développement urbain et autres orientations d'aménagements doivent être cohérents avec cette préoccupation et si possible privilégier des zones non impactées par nos ouvrages.

Ainsi, il convient d'éviter la création de zone à urbaniser dans les SUP des ouvrages GRTgaz et la densification des zones déjà ouvertes à l'urbanisation.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION ANTI-ENDOMMAGEMENT

Les collectivités territoriales sont un acteur clé de la prévention de l'endommagement des réseaux lors de travaux et peuvent être concernées à plusieurs titres, notamment :

- Exploitant de réseaux en propre ;
- Maître d'ouvrage lorsque vous avez des projets de travaux ;
- Exécutant de travaux lorsque vos services techniques entreprennent eux-mêmes la réalisation de travaux.

Pour plus d'information sur cette réglementation, merci de consulter le site internet du guichet unique des réseaux : www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr

Il est également à noter que chaque mairie doit fournir un accès internet au guichet unique des réseaux, ou tenir à disposition de ses administrés qui n'auraient pas de connexion internet, une liste exhaustive et les coordonnées des exploitants d'ouvrages implantés sur son territoire (service offert par le guichet unique sur demande de la mairie).

Plus particulièrement, le Code de l'Environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr) afin de prendre connaissance des noms et adresses des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT).

Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Conformément à l'article R.554-26 du Code de l'Environnement, **lorsque le nom de GRTgaz est indiqué** en réponse à la consultation du Guichet Unique des réseaux, **les travaux ne peuvent être entrepris tant que GRTgaz n'a pas répondu à la DICT.**

COMMUNES IMPACTÉES PAR NOS OUVRAGES

**ABSCON
AVESNES LE SEC
BOUCHAIN
DENAIN
DOUCHY LES MINES
EMERCHICOURT
ESCAUDAIN
ESCAUTPONT
HASPRES
HAULCHIN
HORDAIN
LECELLES
LIEU SAINT AMAND
LOURCHES
MARQUETTE EN OSTREVANT
MASTAING
NEUVILLE SUR ESCAUT
NOYELLES SUR SELLE
ROEULX
ROSULT
SAINT AMAND LES EAUX
SARS ET ROSIERES
THIANT
THUN SAINT AMAND
TRITH SAINT LEGER
WASNES AU BAC
WAVRECHAIN SOUS FAULX
ANZIN
ARTRES
AULNOY LEZ VALENCIENNES
BRUAY SUR L'ESCAUT
CRESPIN
CURGIES
ESTREUX
FRESNES SUR ESCAUT
MAING
MARLY
MONCHAUX SUR ECAILLON
ONNAING
PRESEAU
PROUVY
QUAROUBLE
QUERENAING
QUIEVRECHAIN
ROUVIGNIES
SAINT SAULVE
SAULTAIN
VALENCIENNES
VERCHAIN MAUGRE
VICQ**

COMMUNES NON IMPACTÉES PAR NOS OUVRAGES

**BELLAING
BOUSIGNIES
BRILLON
BRUILLE SAINT AMAND
CHÂTEAU L'ABBAYE
FLINES LES MORTAGNE
HASNON
HAVELUY
HELESMES
HERIN
MAULDE
MILLONFOSSE
MORTAGNE DU NORD
NIVELLE
OISY
RAISMES
RUMEGIES
LA SENTINELLE
WALLERS
WAVRECHAIN SOUS DENAIN
AUBRY DU HAINAUT
BEUVRAGES
CONDE SUR L'ESCAUT
FAMARS
HERGNIES
ODOMEZ
PETITE FORET
ROMBIES ET MARCHIPONT
SAINT AYBERT
SEBOURG
THIVENCELLE
VIEUX CONDE**



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le **22 MAI 2023**
N° 502527 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord.

OBJET : révision Schéma de Cohérence Territoriale du Valenciennois (59).

RÉFÉRENCE : lettre du 17 avril 2023.

Par correspondance citée en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du SCOT du Valenciennois.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les deux immeubles militaires suivants sont implantés dans l'aire d'étude :

- « CIRFA TERRE – Valenciennes – 19, rue de l'abbé Senez », sur la commune de Valenciennes ;
- « établissement général BALAMBOIS SSLT, rue Louis Petit », sur la commune de Denain.

De plus, aucune servitude ne grève le périmètre de ce SCOT et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Dominique LAMBERT,
commandant la division appui des formations

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDTM du Nord.

COPIES :

- COMBdD Lille ;
 - ESID Metz ;
 - USID Lille.
-

Bonjour Monsieur,

Pour faire suite au courrier sollicitant la Mission Bassin Minier concernant les études et les données susceptibles d'être utiles dans le cadre de la révision générale du SCoT du Valenciennois, veuillez trouver en pièce-jointe le document contenant la liste des éléments en possession de la Mission Bassin Minier. Comme indiqué dans cette liste, certains de ces éléments sont disponibles via des liens internet, d'autres sur demande à la MBM et une bonne majorité sont téléchargeables via le lien situé ci-dessous :

<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-urbanisme-habitat-et-construction/Amenagement-urbanisme-et-planification/Les-documents-locaux-de-planification-PLU-i-PLU-Carte-Communale/Les-porter-a-connaissance-realises/Delegation-territoriale-de-VALENCIENNES/Revision-complete-du-SCot-du-Valenciennois>

Notre demande d'association à l'étude a été envoyée par courrier, avec comme référent monsieur Raphaël Alessandri, en copie de ce mail.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,



VOS RÉF. CAT/PG
NOS RÉF. TER-PAC-2023-59544-CAS-183244-
N0S4W0
INTERLOCUTEURS : Christophe DELMER
TÉLÉPHONES : 03.20.13.67.94
E-MAIL : rte-cdi-lil-scet-urbanisme@rte-france.com

DDTM Nord
62, boulevard de Belfort
CS 90007
59042 Lille Cedex

A l'attention de Mr Grière
jacques.griere@nord.gouv.fr
ddtm-suct-pac@nord.gouv.fr

OBJET : PAC – Révision générale du **SCoT**
du Valenciennois

Marc en Baroeul, le 03/05/2023

Monsieur le Préfet du Nord,

Nous accusons réception du courrier relatif au porter à connaissance concernant le projet de révision du **SCoT du Valenciennois** transmis par vos services pour avis le 17/04/2023.

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce cadre, RTE exploite, maintient et développe les infrastructures de réseau et garantit le bon fonctionnement, la sécurité et la sûreté du système électrique dans le respect de la réglementation technique, notamment l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

A cet égard, afin de préserver la qualité et la sécurité du réseau de transport d'énergie électrique (infrastructure vitale), de participer au développement économique et à l'aménagement des territoires ainsi que de permettre la prise en compte, dans la planification d'urbanisme, de la dimension énergétique, RTE attire l'attention des services sur les éléments ci-dessous :

1/ Les prescriptions du Document d'Orientations et d'Objectifs

Au regard des missions de service public de RTE, et afin de garantir dans le temps la compatibilité, la cohérence et la pérennité du réseau public de transport d'électricité avec son environnement, RTE préconise que figurent, au sein des règles générales du Document d'Orientations et d'Objectifs les dispositions suivantes :



« Les ouvrages du réseau public de transport d'électricité à haute et très haute tension contribuent à la solidarité des territoires, à l'accueil des énergies renouvelables, à l'attractivité économique régionale et peuvent concourir à la préservation des espaces agricoles et des continuités écologiques.

Les documents d'urbanisme contribuent à garantir la pérennité et les possibilités d'évolution dudit réseau. Ils veillent à la compatibilité de l'utilisation du sol sous les lignes électriques avec le bon fonctionnement de ce réseau. Ils identifient le cas échéant les espaces dans lesquels la pérennisation desdits ouvrages peut s'accompagner d'une préservation des terres agricoles ou des continuités écologiques. »

2/ Les ouvrages existants sur le territoire concerné par le SCoT

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité à haute ou très haute tension.

L'emplacement de ces ouvrages est disponible sur le site de l'Open Data de Réseaux Energies :

<https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/>

Vous pouvez télécharger les données en vous y connectant.

Enfin, dans le cadre de la procédure que vous initiez, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre un dossier complet du projet d'arrêt du SCOT afin d'être en mesure d'émettre un avis. De préférence, nous souhaiterions recevoir ce dossier via un lien de téléchargement.

Restant à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Cyril WAGNER

Directeur Adjoint Centre Développement & Ingénierie de Lille

Chef du Service Concertation Environnement Tiers

Copie : SCoT du Valenciennois

Annexes :

- Liste des ouvrages implantés et en projet sur le territoire couvert par le SCOT du Valenciennois
- Protocole de téléchargement des données RTE sur l'Open data énergies
- Recommandations à respecter aux abords des ouvrages électriques.



Liste complète des Ouvrages du Réseau Public de Transport d'Electricité (Servitudes I4) implantés sur le Territoire du SCoT du Valenciennois :

GMR : **RTE**
Groupe Maintenance Réseaux Flandres-Hainaut
41, rue Ernest Macarez
59300 VALENCIENNES

Liaisons aériennes 400 000, 225 000, 150 000, 90 000 et 63 000 Volts :

Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING
Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING
Ligne aérienne 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING
Ligne aérienne 400kV N0 2 AVELIN - MASTAING
Ligne aérienne 400kV N0 2 LONNY - MASTAING
Ligne aérienne 400kV N0 3 LONNY - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 AVELIN - MASTAING
Ligne aérienne 225kV N0 1 BLEUSE - VALENCIENNES
Ligne aérienne 225kV N0 1 BOUCHAIN - MASTAING
Ligne aérienne 225kV N0 1 DECHY-MASTAING
Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-FAMARS
Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-MAUBEUGE
Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-VALENCIENNES
Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS - VALENCIENNES
Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS-GROS-CAILLOU
Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)
Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-MASTAING
Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES
Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PERIZET (LE)
Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE
Ligne aérienne 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES
Ligne aérienne 225kV N0 2 BLEUSE - VALENCIENNES
Ligne aérienne 225kV N0 2 BOUCHAIN - MASTAING
Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES
Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU-MASTAING
Ligne aérienne 225kV N0 2 QUAREZ - THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES
Ligne aérienne 225kV N0 3 GROS-CAILLOU - HORNAING
Ligne aérienne 225kV N0 3 GROS-CAILLOU - MASTAING

Ligne aérienne 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU

Ligne aérienne 90kV N0 1 GROS-CAILLOU-TRAISSNEL
Ligne aérienne 90kV N0 1 HORDAIN-PREMY

Ligne aérienne 63kV N0 1 CAMBRAI-HORDAIN
Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HORDAIN
Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HURTEBISE



Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-MAING FAMARS
Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-PERIZET (LE)-SOLESMES
Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-THIERS
Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-ST-AMAND
Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)
Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)
Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VIEUX-CONDE
Ligne aérienne 63kV N0 2 FAMARS - MAING-FAMARS
Ligne aérienne 63kV N0 2 FAMARS-HURTEBISE

Liaisons souterraines 400 000 et 90 000 Volts :

Liaison souterraine 400kV N0 1 BOUCHAIN – MASTAING

Liaison souterraine 90kV N0 1 AZINCOURT - MASTAING

Liaisons aérosouterraines 63 000 Volts :

Liaison aérosouterraine 90kV N0 1 HORDAIN-MASTAING

Liaison aérosouterraine 90kV N0 2 HORDAIN-MASTAING

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 PETITE-FORET-PLOUICH-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE

Liaison aérosouterraine 63kV N0 2 DENAIN-FAMARS

Postes de transformation 400 000, 225 000, 150 000, 90 000 et 63 000 Volts :

POSTE 400/225kV N0 1 BOUCHAIN

POSTE 400/225/90kV N0 1 MASTAING

POSTE 225/63kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

POSTE 225/63kV N0 1 FAMARS

POSTE 225/150/90kV N0 1 GROS-CAILLOU

POSTE 225kV N0 1 TRITH-ST-LEGER (L.M.E.)

POSTE 225kV N0 1 TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME)

POSTE 225kV N0 1 QUAREZ

POSTE 225kV N0 1 VALENCIENNES

POSTE 225kV N0 1 BLEUSE

POSTE 225kV N0 1 ESTREUX

POSTE 150kV N0 1 CAIL

POSTE 90kV N0 1 AZINCOURT

POSTE 90/63kV N0 1 HORDAIN

POSTE 63kV N0 1 DENAIN

POSTE 63kV N0 1 HURTEBISE

POSTE 63kV N0 1 MAING-FAMARS

POSTE 63kV N0 1 PETITE-FORET

POSTE 63kV N0 1 PLOUICH

POSTE 63kV N0 1 QUAROUBLE

POSTE 63kV N0 1 ST-AMAND

POSTE 63kV N0 1 VIEUX-CONDE



Construction d'une nouvelle liaison électrique souterraine prévue sur le territoire du SCoT du Valenciennois :

Il s'agit de :

Liaison souterraine 225kV N0 1 BEVILLERS – FAMARS

Liste par commune des Ouvrages du Réseau Public de Transport d'Electricité traversant le Territoire du SCoT du Valenciennois :

Abscon

Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 2 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 3 GROS-CAILLOU - HORNAING

Ligne aérienne 90kV N0 1 GROS-CAILLOU-TRAISEL

Anzin

Ligne aérienne 225kV N0 1 BLEUSE - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 BLEUSE - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

POSTE 225kV N0 1 BLEUSE

Artres

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-FAMARS

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-THIERS

Aubry-du-Hainaut

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Aulnoy-lez-Valenciennes

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-FAMARS

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-THIERS

Avesnes-le-Sec

Ligne aérienne 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 2 LONNY - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 3 LONNY - MASTAING

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HORDAIN



Bellaing

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Beuvrages

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-PLOUICH-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Bouchain

Liaison souterraine 400kV N0 1 BOUCHAIN - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 2 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 2 LONNY - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 3 LONNY - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 BOUCHAIN - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS-GROS-CAILLOU

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PERIZET (LE)

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE

Ligne aérienne 225kV N0 2 BOUCHAIN - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU-MASTAING

Ligne aérienne 90kV N0 1 HORDAIN-MASTAING

Ligne aérienne 90kV N0 2 HORDAIN-MASTAING

Liaison souterraine 90kV N0 1 AZINCOURT - MASTAING

POSTE 400/225kV N0 1 BOUCHAIN

POSTE 400/225kV N0 1 MASTAING

Bruay-sur-l'Escaut

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 QUAREZ - THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VIEUX-CONDE

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 PETITE-FORET-PLOUICH-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

POSTE 63kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)



Bruille-Saint-Amand

Ligne aérienne 63kV N0 1 ST-AMAND - VIEUX-CONDE

Condé-sur-l'Escaut

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 ST-AMAND - VIEUX-CONDE

Denain

Ligne aérienne 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS

Liaison aérosouterraine 63kV N0 2 DENAIN-FAMARS

POSTE 150kV N0 1 CAIL

Douchy-les-Mines

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS-GROS-CAILLOU

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE

Émerchicourt

Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 2 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 DECHY-MASTAING

Liaison souterraine 90kV N0 1 AZINCOURT - MASTAING

POSTE 90kV N0 1 AZINCOURT

Escaudain

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 3 GROS-CAILLOU - HORNAING

Ligne aérienne 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU

Escautpont

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-PLOUICH-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)- VIEUX-CONDE

Estreux

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-FAMARS

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-MAUBEUGE

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-VALENCIENNES

POSTE 225kV N0 1 ESTREUX

Famars

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-FAMARS

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-THIERS



Fresnes-sur-Escaut

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) -VIEUX-CONDE

Haspres

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HORDAIN

Liaison en projet :

Liaison souterraine 225kV N0 1 BEVILLERS - FAMARS

Haulchin

Ligne aérienne 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS

Ligne aérienne 63kV N0 2 DENAIN-FAMARS

Haveluy

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Hélesmes

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Hergnies

Ligne aérienne 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE

Hérin

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Hordain

Ligne aérienne 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 2 LONNY - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 3 LONNY - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PERIZET (LE)

Ligne aérienne 63kV N0 1 CAMBRAI-HORDAIN

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HORDAIN

Ligne aérienne 90kV N0 1 HORDAIN-PREMY

Liaison aérosouterraine 90kV N0 1 HORDAIN-MASTAING

Liaison aérosouterraine 90kV N0 2 HORDAIN-MASTAING

POSTE 90/63kV N0 1 HORDAIN

La Sentinelle

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HURTEBISE

Ligne aérienne 63kV N0 2 FAMARS-HURTEBISE



Lieu-Saint-Amand

Ligne aérienne 90kV N0 1 HORDAIN-MASTAING

Ligne aérienne 90kV N0 2 HORDAIN-MASTAING

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HORDAIN

Maing

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-FAMARS

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS-GROS-CAILLOU

Ligne aérienne 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HORDAIN

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HURTEBISE

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-MAING FAMARS

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-PERIZET (LE)-SOLESMES

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-THIERS

Ligne aérienne 63kV N0 2 FAMARS - MAING-FAMARS

Ligne aérienne 63kV N0 2 DENAIN-FAMARS

Ligne aérienne 63kV N0 2 FAMARS-HURTEBISE

POSTE 225/63kV N0 1 FAMARS

POSTE 63kV N0 1 MAING-FAMARS

Liaison en projet :

Liaison souterraine 225kV N0 1 BEVILLERS - FAMARS

Marly

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-FAMARS

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-THIERS

Marquette-en-Ostrevant

Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 2 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 2 LONNY - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 3 LONNY - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 DECHY-MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PERIZET (LE)

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE

Liaison souterraine 90kV N0 1 AZINCOURT - MASTAING

Mastaing

Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELGEM - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 1 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 2 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 AVELIN - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 BOUCHAIN - MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 DECHY-MASTAING



Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS-GROS-CAILLOU
Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-MASTAING
Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE
Ligne aérienne 225kV N0 2 BOUCHAIN - MASTAING
Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU-MASTAING
Ligne aérienne 225kV N0 3 GROS-CAILLOU - MASTAING
Ligne aérienne 90kV N0 1 HORDAIN-MASTAING
Ligne aérienne 90kV N0 2 HORDAIN-MASTAING
Liaison souterraine 400kV N0 1 BOUCHAIN - MASTAING
Liaison souterraine 90kV N0 1 AZINCOURT - MASTAING
POSTE 225kV N0 1 MASTAING

Monchaux-sur-Écaillon

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS-GROS-CAILLOU
Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE
Ligne aérienne 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS
Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HORDAIN
Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-PERIZET (LE)-SOLESMES
Ligne aérienne 63kV N0 2 DENAIN-FAMARS

Liaison en projet :

Liaison souterraine 225kV N0 1 BEVILLERS - FAMARS

Neuville-sur-Escout

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS-GROS-CAILLOU
Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE
Ligne aérienne 90kV N0 1 HORDAIN-MASTAING
Ligne aérienne 90kV N0 2 HORDAIN-MASTAING

Nivelle

Ligne aérienne 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE

Noyelles-sur-Selle

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS-GROS-CAILLOU
Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE
Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HORDAIN

Oisy

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Onnaing

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-VALENCIENNES
Ligne aérienne 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) -VALENCIENNES
Ligne aérienne 225kV N0 2 QUAREZ - THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES
Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-THIERS



Petite-Forêt

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-PLOUICH-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-ST-AMAND

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

POSTE 63kV N0 1 PETITE-FORET

Prouvy

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Quarouble

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)- VIEUX-CONDE

POSTE 63kV N0 1 QUAROUBLE

Quérénaing

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-FAMARS

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-PERIZET (LE)-SOLESMES

Liaison en projet :

Liaison souterraine 225kV N0 1 BEVILLERS - FAMARS

Raismes

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-PLOUICH-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-ST-AMAND

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

POSTE 63kV N0 1 PLOUICH

Rœulx

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS-GROS-CAILLOU

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU-MASTAING

Ligne aérienne 225kV N0 3 GROS-CAILLOU - HORNAING

Ligne aérienne 225kV N0 3 GROS-CAILLOU - MASTAING

Ligne aérienne 150kV N0 1 CAIL - GROS-CAILLOU

Ligne aérienne 90kV N0 1 GROS-CAILLOU-TRAI SNEL

POSTE 225/150/90kV N0 1 GROS-CAILLOU



Rouvignies

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Ligne aérienne 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS

Ligne aérienne 63kV N0 2 DENAIN-FAMARS

Saint-Amand-les-Eaux

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-ST-AMAND

Ligne aérienne 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE

POSTE 63kV N0 1 ST-AMAND

Saint-Saulve

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-FAMARS

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)- VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 QUAREZ - THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-THIERS

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-PLOUICH-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

POSTE 225kV N0 1 QUAREZ

POSTE 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Sebourg

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-MAUBEUGE

Thiant

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS-GROS-CAILLOU

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE

Ligne aérienne 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HORDAIN

Ligne aérienne 63kV N0 2 DENAIN-FAMARS

Trith-Saint-Léger

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-HURTEBISE

Ligne aérienne 63kV N0 2 FAMARS-HURTEBISE

POSTE 225kV N0 1 TRITH-ST-LEGER (L.M.E.)

POSTE 225kV N0 1 TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME)

POSTE 63kV N0 1 HURTEBISE

Valenciennes

Ligne aérienne 225kV N0 1 BLEUSE - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 1 ESTREUX-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 1 FAMARS - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 1 THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) -VALENCIENNES



Ligne aérienne 225kV N0 2 BLEUSE - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 QUAREZ - THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) - VALENCIENNES

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-PLOUICH-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 PETITE-FORET-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

POSTE 225kV N0 1 VALENCIENNES

Verchain-Maugré

Ligne aérienne 225kV N0 1 MASTAING-PONT-SUR-SAMBRE

Ligne aérienne 63kV N0 1 FAMARS-PERIZET (LE)-SOLESMES

Liaison en projet :

Liaison souterraine 225kV N0 1 BEVILLERS - FAMARS

Vicq

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT)

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) -VIEUX-CONDE

Vieux-Condé

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 ST-AMAND-VIEUX-CONDE

Ligne aérienne 63kV N0 1 QUAROUBLE-THIERS (BRUAY-SUR-L'ESCAUT) -VIEUX-CONDE

POSTE 63kV N0 1 VIEUX-CONDE

Wallers

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU-VALENCIENNES

Ligne aérienne 225kV N0 2 GROS-CAILLOU - VALENCIENNES

Wavrechain-sous-Denain

Ligne aérienne 225kV N0 1 GROS-CAILLOU - TRITH-ST-LEGER (PORT-ARTHUR LME) - TRITH-ST-LEGER(L.M.E.)

Liaison aérosouterraine 63kV N0 1 DENAIN-FAMARS

Liaison aérosouterraine 63kV N0 2 DENAIN-FAMARS

POSTE 63kV N0 1 DENAIN

Wavrechain-sous-Faulx

Ligne aérienne 400kV N0 1 CAPELLE (LA) - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 2 LONNY - MASTAING

Ligne aérienne 400kV N0 3 LONNY - MASTAING



Les communes suivantes du SCoT du projet ne sont pas concernées par les ouvrages du Réseau RTE, il s'agit de :

Bousignies
Brillon
Château-l'Abbaye
Crespin
Curgies
Flines-lès-Mortagne
Hasnon
Lecelles
Lourches
Maulde
Millonfosse
Mortagne-du-Nord

Odomez
Préseau
Quiévrechain
Rombies-et-Marchipont
Rosult
Rumegies
Saint-Aybert
Sars-et-Rosières
Saultain
Thivencelle
Thun-Saint-Amand
Wasnes-au-Bac



TELECHARGEMENT DU RESEAU RTE AU FORMAT SIG SUR LE SITE DE L'OPEN DATA RESEAUX-ENERGIES

Prérequis : un logiciel de SIG est nécessaire pour visualiser les données cartographiques du réseau RTE téléchargeables depuis l'Open Data.

Connectez-vous sur l'Open Data Réseaux Énergies

[Accueil — Open Data Réseaux Énergies \(ODRÉ\) \(reseaux-energies.fr\)](#)



Via l'onglet de « *Données* », dans le menu de gauche « *Mot clé* », déroulez la liste en cliquant sur « *Plus* » puis sélectionnez « *SIG* » puis filtrez « *RTE* »

Filtres

Vue

- Analyse 78
- Carte 28
- Vue personnalisée 3

Modifié

- 2017 2
- 2018 41
- 2019 37

Producteur

- RTE 49
- GRTgaz 7
- GRTgaz, RTE, Teréga 6
- AFGNV 3
- RTE, METEO-FRANCE 2
- SDES, ODRÉ 2
- > Plus

Mot clé

- Electricité 63
- Production 32
- Territoire 30
- Bilan annuel 29
- Région 29
- Consommation 26
- > Plus

Mot clé

- Electricité 89
- Gaz 42
- Production 38
- Consommation 32
- Région 31
- Territoire 31
- Bilan annuel 25
- Infrastructure 20
- Tableau de Bord Régional 14
- Parc de production 13
- EnR 11
- Filière 11
- SIG 11
- Stoc SIG 11
- IRIS 8

Producteur

- RTE 6

On y retrouve la donnée du patrimoine de RTE :

The screenshot displays a grid of six data cards for RTE infrastructure as of December 8, 2018. Each card includes a title, a brief description, the producer (RTE), the license (Licence Ouverte (Etalab)), and a set of tags (Electricité, INSPIRE, SIG, Infrastructure). The 'Lignes souterraines RTE' card is highlighted with a red border. The cards are arranged in a 3x2 grid. The top row contains 'Enceintes de poste RTE' and 'Postes électriques RTE'. The middle row contains 'Points de passage souterrains RTE' and 'Lignes aériennes RTE'. The bottom row contains 'Pylônes RTE' and 'Lignes souterraines RTE'.

On y retrouve les couches du réseau scindé en fonction de la typologie des ouvrages :

- Lignes aériennes
- Liaisons souterraines
- Pylônes
- Localisation et Enceintes de postes électriques
- Points de passage souterrain (domaine Liaison souterraine : chambres de raccordement)

Cliquez sur le jeu de données que vous souhaitez télécharger (ici par exemple, les lignes souterraines).


Prenez connaissance des informations écrites qui s'affichent, cliquez sur l'onglet « [Informations](#) » puis descendez en bas de la page.


The screenshot shows the 'Lignes souterraines RTE (au 5 décembre 2020)' dataset page. The 'Informations' tab is selected, and the navigation bar includes options for 'Informations', 'Tableau', 'Carte', 'Analyse', 'Export', and 'AP'.

Ce fichier présente, au 5 décembre 2020 pour la France Métropolitaine, l'ensemble des lignes soi

Dans la rubrique « [Pièces jointes](#) » puis cliquez sur le fichier [.zip](#) le plus récent pour lancer le téléchargement (de l'ensemble du jeu de données au format Shape).

Pièces jointes
Cliquez pour replier

 06 06 2020 RESEAU_ELECTRIQUE_SOUTERRAIN.zip

 RESEAU_ELECTRIQUE_SOUTERRAIN 05 12 2020.zip

Attention de bien télécharger les données les plus récentes

Voir l'onglet « [Export](#) » pour consulter les autres formats disponibles

Lignes souterraines RTE (au 8 décembre 2018)

[Informations](#) [Tableau](#) [Carte](#) [Analyse](#) **[Export](#)** [API](#)

Ce jeu de données est sous licence : Licence Ouverte (Etalab)

Formats de fichiers plats

CSV  Jeu de données entier
Le CSV utilise le point-virgule (;) comme séparateur.

JSON  Jeu de données entier

Excel  Jeu de données entier

Formats de fichiers géographiques

GeoJSON  Jeu de données entier

Shapefile  Jeu de données entier
▲ Ce format d'export est limité à 50 000 enregistrements. Vous pouvez ajouter des filtres à votre requête pour rentrer dans les limites de taille.

KML  Jeu de données entier


Déclassement des EBC

La donnée matérialisant le balancement des câbles (sur laquelle RTE se base pour déterminer la largeur optimale des bandes de déclassement autour des liaisons aériennes qui traversent des EBC) se trouve ici :

[Végétation dans l'emprise des lignes RTE — Open Data Réseaux Énergies \(ODRÉ\) \(reseaux-energies.fr\)](#)

Voir le fichier .zip (BDR_CGGLA...) de la page « Informations » :

Suivre les mises à jour

 Suivre les mises à jour

En vous abonnant à ce jeu de données, vo

Dernier traitement 12 octobre 2020 17:48 (métadonnées)
10 septembre 2019 20:57 (données)

Pièces jointes

Cliquez pour replier

 BDR_CGGLA_VEGEO_20190705.zip

Attention toutefois à la date de mise à jour car le réseau évolue et la diachronie des données peut entraîner des erreurs de déclassement.

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à rte-inspire-infos@rte-france.com



Rte

Le réseau
de transport
d'électricité



Prévenir
pour mieux
construire

INFORMEZ RTE

**des projets de construction à proximité
des lignes électriques
à haute et très haute tension**

PRÉVENEZ RTE

pour mieux instruire

Il est important que vous informiez RTE, Réseau de transport d'électricité, lors de toute demande d'autorisation d'urbanisme, et ce afin de vous assurez de la compatibilité de vos projets de construction avec la présence des ouvrages électriques existants.

C'est en effet au cas par cas que les distances de sécurité à respecter sont déterminées, selon diverses prescriptions réglementaires* et en fonction des caractéristiques des constructions.

Le saviez-vous ?

UNE COMMUNE SUR DEUX EST CONCERNÉE PAR UNE SERVITUDE I4**

ALORS, SI C'EST LE CAS DE VOTRE COMMUNE, CONTACTEZ-NOUS !

QUELS PROJETS DE CONSTRUCTION SONT CONCERNÉS ?

- Tous les projets situés **à moins de 100 mètres** d'un ouvrage électrique aérien ou souterrain de RTE.

QUELS SONT LES DOSSIERS CONCERNÉS ?

- **Les instructions** (permis de construire, certificat d'urbanisme...).
- **Les « porter à connaissance » et les « projets d'arrêt »** (Plan Local d'Urbanisme...).

Quels que soient les travaux effectués, **la présence à proximité d'une ligne électrique haute et très haute tension est une contrainte à prendre en compte** (réfection toiture, pose d'antenne, peinture, ravalement de façade, élagage...).

OÙ TROUVER L'IMPLANTATION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES RTE ?

- Sur le plan des servitudes I4 du plan d'urbanisme de la commune (PLU, cartes communales).

+ de 105 000 km

Dans le cadre de sa mission de service public, RTE, Réseau de transport d'électricité, exploite, maintient et développe le réseau électrique aérien et souterrain à haute et très haute tension.

de lignes en France pour assurer la solidarité entre les régions afin que chacun ait un accès économique, sûr et propre à l'énergie électrique.

* Arrêté interministériel du 17 mai 2001 et Code du travail.

** Servitude I4 : servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine.

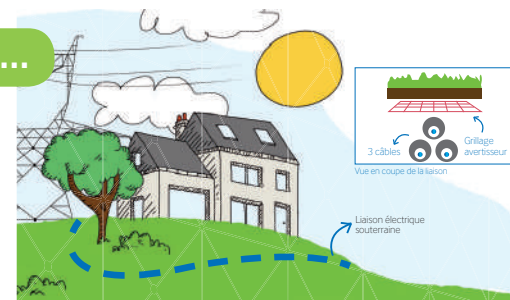
CONTACTEZ RTE

pour mieux construire

SI VOUS CONTACTEZ RTE...

LES GARANTIES

- **Projet compatible :**
 - ▶ début des travaux.
- **Projet à adapter au stade du permis de construire :**
 - ▶ début des travaux retardé, mais chantier serein et au final compatible.



SI VOUS NE CONTACTEZ PAS RTE...

LES RISQUES

- ▲ **L'arrêt du chantier :** modification nécessaire du projet même après la délivrance du permis de construire.
- ▲ **L'accident pendant et après le chantier :** construire trop près d'une ligne, c'est risquer l'électrocution par amorçage à proximité d'une ligne aérienne ou l'accrochage de la ligne souterraine avec un engin de chantier.
- ▲ **La modification ou destruction d'une partie du bâtiment après construction.**





Le réseau
de transport
d'électricité

EN RÉSUMÉ

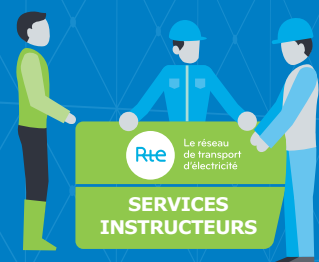
DEMANDE
DE PERMIS DE
CONSTRUIRE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



UNE SERVITUDE I4
EST-ELLE
PRÉSENTE SUR
LA ZONE DU
CHANTIER ÉTUDIÉ ?

SI OUI ALORS...



CONTACTEZ RTE !

POUR NOUS CONTACTER



www.rte-france.com



[rte.france](https://www.facebook.com/rte.france)



[@rte_france](https://twitter.com/rte_france)

PORTER A CONNAISSANCE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV)

Le Porter à Connaissance (PAC)

Le Porter à Connaissance (PAC) constitue l'acte par lequel le préfet porte à la connaissance des collectivités locales engageant l'élaboration/la révision de documents d'urbanisme (SCOT et PLUi) les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme c'est-à-dire tout élément à portée juridique certaine (articles L. 132-1 à L. 132-4, R. 132-1 et R. 132-3 du code de l'urbanisme).

La politique de sécurité routière vise à réduire l'accidentalité routière, le nombre de morts et de blessés sur les routes. Elle concerne de nombreux acteurs au sein de l'État, des collectivités territoriales (départements, intercommunalités, communes, etc) et des acteurs privés (constructeurs de véhicules, associations, etc.) Le développement de la mobilité durable et l'urbanisation ont un impact sur la politique de sécurité routière. C'est pourquoi, les auteurs de documents d'urbanisme peuvent agir en posant les principes de base susceptibles d'assurer un haut niveau de sécurité routière, à savoir :

- la prise en compte des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, deux roues motorisés, etc),
- la vérification de la cohérence entre l'affectation des voies et leurs caractéristiques afin que les usagers adaptent leur comportement,
- l'équilibre entre les divers modes de déplacement.

Les informations qui se trouvent dans le présent document ont pour objectif de "porter à la connaissance" des acteurs les données d'accidentologie afin de donner une vision factuelle des accidents survenus sur le territoire communal lors des cinq dernières années, et qu'ainsi le "risque routier" soit pris en compte dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.

Ces données pourront être à la genèse d'une étude plus approfondie sur les enjeux propres à la commune, afin d'obtenir un diagnostic de l'espace urbain, préalable nécessaire à l'établissement d'un plan d'actions dirigées sur l'amélioration de la sécurité sur le réseau existant ou futur.

Éléments liminaires

Un **accident corporel** de la circulation routière :

- provoque au moins une victime (personne décédée ou nécessitant des soins médicaux),
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique,
- implique au moins un véhicule,
- en excluant les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles.

Sont donc exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Un accident corporel implique un certain nombre d'usagers. Parmi les impliqués, on distingue :

- les victimes : personnes impliquées, décédées ou ayant fait l'objet de soins médicaux,
- les indemnes : personnes impliquées non victimes.

Les victimes :

- les personnes tuées : toute personne qui décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident ;

Parmi les blessés, on distingue :

- les blessés hospitalisés (BH dans la suite du document) : victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures.
- les blessés légers (BL dans la suite du document) : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures.

Les données proviennent de la base de données nationale des accidents corporels de la circulation routière (Base TRAXY).

Tout accident corporel de la circulation routière connu des forces de l'ordre fait l'objet d'un BAAC (Bulletin d'Analyse d'Accident Corporel de la Circulation), rempli par le service de police ou de gendarmerie compétent (selon le site de l'accident).

Véritable clé de voûte du système d'information de la sécurité routière, ce bulletin regroupe des informations très complètes, organisées en quatre grands chapitres : caractéristiques et lieux de l'accident, véhicules et usagers impliqués.

En application de la réglementation sur la statistique publique, ne sont rendus accessibles au grand public, aux médias ou aux tiers que des résultats agrégés à un niveau suffisant pour empêcher toute identification indirecte des personnes impliquées dans les accidents. N'ont accès à la base intégrale ou à des extraits intégraux de la base, administrée par l'ONISR, que des agents dûment habilités ou des organismes autorisés(décret 2017-1776).

Tout prestataire ou tiers souhaitant approfondir la connaissance des accidents sur le territoire et disposer de données supplémentaires, issues du BAAC, n'apparaissant pas dans le présent document peuvent faire la demande auprès de l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière du Nord, dont les coordonnées figurent ci-après. Ils seront soumis aux préconisations dictées par l'ONISR et évoquées au précédent paragraphe.

SIMOUV – Bilan victimes (personnes tuées ou blessées) selon l'âge et la locomotion sur la période 2018-2022

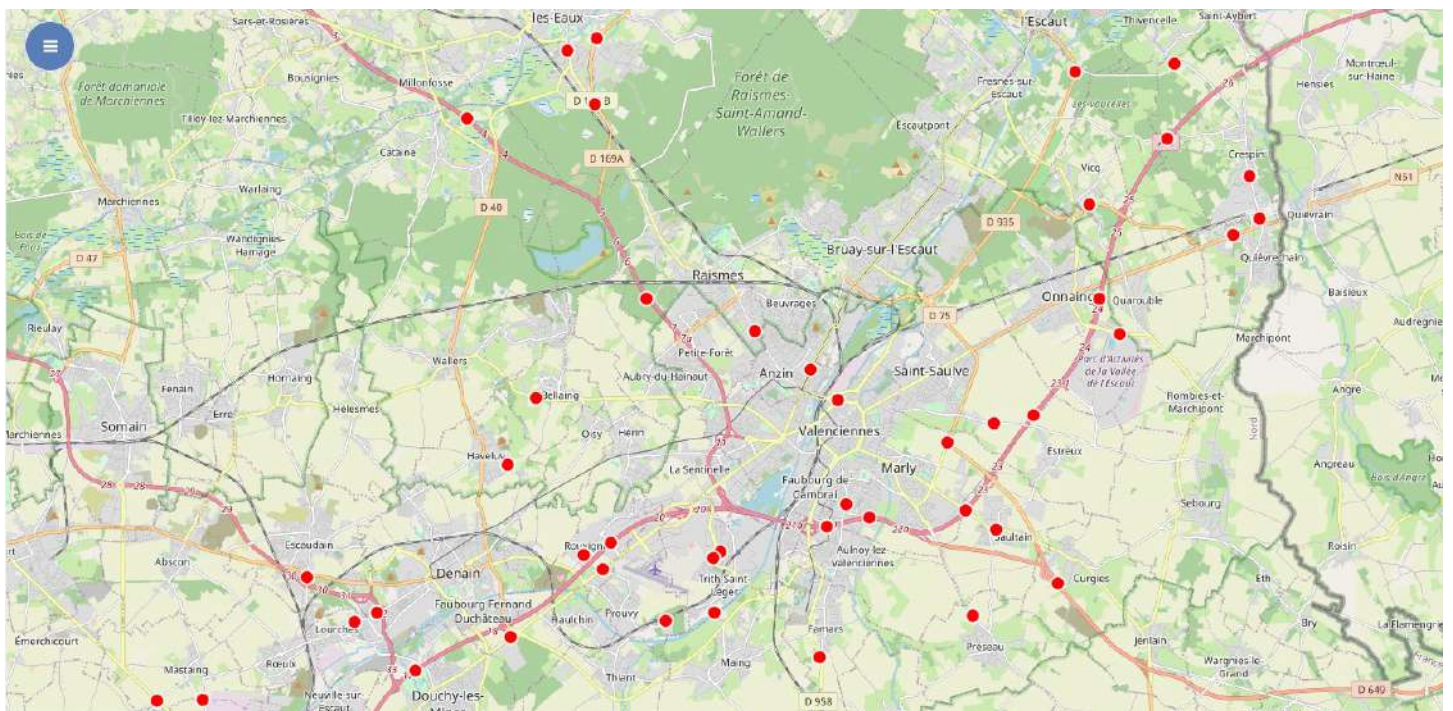
Victimes	0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et plus	Somme :
Piéton	14	10	10	10	12	7	10	7	6	86
Vélo	1	1	2	1	2	2	3	3	1	16
Cyclo		3	7	6	4	2	3		1	26
Moto légère		2	4	1	2	3	1			13
Moto lourde		1	15	16	2	9	2	1		46
VT	7	6	40	29	32	23	15	15	3	170
VU			0	1	2	0	2			5
PL			1	0	1	1	3			6
TC	1		1				0			2
Autres	1	3	2	2	5			0		13
Somme :	24	26	82	66	62	47	39	26	11	383

27 % des victimes sont des usagers de modes doux (piétons, cyclistes et conducteurs d'Engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)). Près de 6 victimes âgés de [0 à 13 ans] sont des piétons.

Tués	0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-74 ans	75 ans et plus	Somme :
Piéton	0	0	1	2	4	2	2	0	2	13
Vélo	0	0	0	0	0	0	2	2	1	5
Cyclo		0	0	1	0	0	1		0	2
Moto légère		0	0	1	0	2	1			4
Moto lourde		0	5	4	0	1	0	0		10
VT	1	1	3	4	3	3	2	2	0	19
VU			0	1	0	0	0			1
PL			0	0	0	0	1			1
TC	0		0				0			0
Autres	0	0	0	1	1			0		2
Somme :	1	1	9	14	8	8	9	4	3	57

Près d'un tiers (32 %) des tués sont des usagers de modes doux (piétons et cyclistes) et 28 % des usagers de deux-roues motorisé (cyclomotoristes et motocyclistes).

SIMOUV – Cartographie des accidents mortels 2018-2022



Révision du Schéma de cohérence territoriale du Valenciennois

Porter à connaissance des risques naturels, miniers et technologiques

Table des matières

Première partie : le cadre législatif et réglementaire.....	2
A / Mise en conformité du SCoT au titre des risques.....	3
B / Mise en compatibilité du SCoT au titre des risques.....	4
Deuxième partie : les données disponibles.....	6
A / Les arrêtés de catastrophes naturelles.....	6
B / Le risque d'inondation par débordement et ruissellement.....	6
1. Les plans de prévention des risques d'inondations (PPRi).....	6
2. Les données issues de la mise en œuvre de la directive inondation.....	7
3. Les études.....	8
4. Les zones potentiellement inondables.....	11
C / Les autres données relatives aux risques d'inondations.....	12
1. Le risque d'inondation par remontée de nappes.....	12
2. Les ouvrages de défense et de protection contre le risque d'inondation.....	12
D / Les risques de mouvements de terrain.....	12
1. Les plans de prévention des risques mouvement de terrain (PPRmt).....	12
2. Les cavités souterraines.....	13
3. Le retrait-gonflement des argiles.....	13
4. La sismicité.....	13
E / Les risques miniers.....	13
1. Les plans de prévention des risques miniers (PPRM).....	13
2. Les études d'aléas minier.....	14
3. Les stations de relevage des eaux.....	14
F / Les risques technologiques.....	15
1. Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT).....	15
2. Les installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique (servitudes PM2).....	16
3. Le transport de matières dangereuses.....	16
4. Le porter-à-connaissance des risques technologiques.....	16
5. Les engins de guerre.....	17
Conclusion.....	18

Ce document s'inscrit dans le cadre de l'association de l'État à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCoT), conformément à l'article L. 132-7 du Code de l'urbanisme.

Cette association se traduit de plusieurs façons. Dans un premier temps, l'article R. 132-1 du Code de l'urbanisme prévoit que le préfet de département porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents, le cadre législatif et réglementaire à respecter (servitudes d'utilité publique, etc.), les projets des collectivités territoriales ou de l'État en cours d'élaboration ou existants (projets d'intérêt général, etc.) et, à titre d'information, l'ensemble des études techniques dont elle dispose et qui sont nécessaires à l'exercice par les collectivités de leur compétence en matière d'urbanisme (études en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement, etc.).

L'un des objets du présent document est ainsi de porter à la connaissance de la collectivité les données relatives aux risques naturels, miniers et technologiques dont l'État dispose sur son territoire. Le second objet du présent document est de fournir des recommandations pour la prise en compte de ces données dans le cadre de la révision du SCoT du Valenciennois.

Les services de l'État pourront ensuite être associés à l'élaboration du SCoT, à l'initiative de l'autorité chargée de l'élaboration du SCoT ou à la demande de l'autorité administrative compétente de l'État, conformément aux articles L. 132-7 et L. 132-10 du Code de l'urbanisme.

Enfin, en tant que personne publique associée, les services de l'État émettront un avis sur le projet de SCoT arrêté, qui devra être joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L. 132-11 du Code de l'urbanisme.

Première partie : le cadre législatif et réglementaire

Les règles qui suivent, applicables aux SCoT, sont hiérarchisées de la plus contraignante à la moins contraignante : mise en conformité (strict respect de la règle supérieure) puis mise en compatibilité (respect de l'esprit de la règle supérieure : la mise en œuvre du plan ne doit pas remettre en cause la règle).

Ainsi, le SCoT doit :

- **respecter l'objectif de prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers et des risques technologiques, fixé par l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme**, conformément à l'article L. 141-1 du Code de l'urbanisme, ;
- **être compatible avec** les documents énumérés à l'article L. 131-1 du Code de l'urbanisme, et notamment être compatible avec les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les **plans de gestion des risques d'inondation** pris en application de l'article L. 566-7 du Code de l'environnement, ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans définies en application des 1^o et 3^o du même article.
- **prendre en compte** les documents énumérés à l'article L. 131-2 du Code de l'urbanisme .

Dans ce contexte, l'élaboration ou la révision d'un SCoT doit être l'occasion de faire un point précis sur les risques auxquels le territoire est exposé, de définir les stratégies d'aménagement garantissant la sécurité des biens et des personnes et de prendre les dispositions réglementaires permettant de prévenir les risques ou d'en limiter les conséquences.

A / Mise en conformité du SCoT au titre des risques

Le SCoT se compose des éléments suivants : un projet d'aménagement stratégique (PAS), un document d'orientation et d'objectifs (DOO), des annexes.

Le contenu de ces différents éléments est précisé dans les articles R. 141-1 à 15 du Code de l'urbanisme. **Tous ces éléments doivent respecter l'objectif de prévention en matière de risques naturels, miniers et technologiques, fixé par l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme, et être cohérents les uns avec les autres.**

Pour vous accompagner dans cette démarche, les obligations législatives et réglementaires sont rappelées dans le tableau ci-dessous, pour chaque pièce du SCoT :

<i>Projet d'aménagement stratégique (PAS)</i>	
Références	Obligations
L.141-3 du Code de l'urbanisme	Les objectifs du PAS concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant les transitions écologique, énergétique et climatique.

<i>Document d'orientation et d'objectif (DOO)</i>	
Références	Obligations
L.141-4 du Code de l'urbanisme	Le DOO détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique.
L.141-10 du Code de l'urbanisme	Il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires.
L.141-12 du Code de l'urbanisme	L'ensemble de ces orientations doit s'inscrire dans un objectif de développement équilibré du territoire, qui repose notamment sur « [...] la prévention des risques naturels, technologiques et miniers [...] ».
L.141-13 du Code de l'urbanisme	
R.141-6 du Code de l'urbanisme	<p>Le DOO définit, au regard des enjeux de prévention des risques naturels, les orientations en matière de préservation des paysages, les espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger, notamment en raison de leur participation à l'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Pour les SCoT comprenant une ou plusieurs communes littorales, le DOO définit également les orientations de prévention des risques naturels liés à la mer et d'adaptation des territoires au recul du trait de côte. Il peut ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> – fixer les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur de la mer et du littoral. – identifier des secteurs propices à l'accueil d'ouvrages de défense contre la mer pour protéger des secteurs habités denses ou des équipements d'intérêt général ou publics. – identifier des secteurs visant à accueillir des installations et des constructions pour des projets de relocalisation.

Annexes

Références	Obligations
L.141-15 du Code de l'urbanisme	<i>Diagnostic du territoire et évaluation environnementale</i>
R.141-8 du Code de l'urbanisme	<p>Le diagnostic du territoire doit présenter les enjeux relatifs à la prévention des risques naturels et à l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Pour cela, il doit notamment identifier l'ensemble des risques présents sur le territoire sur la base du présent porter à connaissance et, si nécessaire au vu des enjeux, sur la base d'investigations complémentaires (collecte d'information, analyse des dossiers de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, visites de terrain, approches topographiques, etc.).</p> <p>Pour les SCoT comprenant une ou plusieurs communes littorales, le diagnostic du territoire décrit également les conditions de l'utilisation de l'espace marin et terrestre du littoral, indique les perspectives d'évolution de ce milieu et explique les orientations retenues, en matière de développement, de protection et d'équipement.</p>
	<i>Partie « Justification du respect de la hiérarchie des normes »</i>
	Cette partie doit présenter l'articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés aux articles L.131-1 à 2 du Code de l'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.
	<i>Partie « Justifications des choix retenus » pour établir le PAS et le DOO</i>
	Cette partie doit mettre en évidence la pertinence des choix retenus, au regard de la prévention des risques, pour établir le PAS et le DOO.

B / Mise en compatibilité du SCoT au titre des risques

Conformément à l'article L. 131-1 du Code de l'urbanisme, les SCoT **doivent être rendus compatibles avec les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation** pris en application de l'article L. 566-7 du Code de l'environnement, ainsi qu'avec les **orientations fondamentales** et les **dispositions** de ces plans définies en application des 1^o et 3^o du même article. Ces dispositions sont rappelées ci-dessous :

- dispositions présentées dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, concernant la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en application de l'article L. 211-1 du Code de l'environnement ;
- dispositions pour la réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation, comprenant des mesures pour le développement d'un mode durable d'occupation et d'exploitation des sols, notamment des mesures pour la maîtrise de l'urbanisation et la cohérence du territoire au regard du risque d'inondation, des mesures pour la réduction de la vulnérabilité des activités économiques et du bâti et, le cas échéant, des mesures pour l'amélioration de la rétention de l'eau et l'inondation contrôlée.

Sur le territoire Artois-Picardie, le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 a été approuvé par arrêté préfectoral le 11 avril 2022 (publié au journal officiel du 15 mai 2022).

Le SCoT du Valenciennois doit ainsi être rendu compatible avec le PGRI Artois-Picardie 2022-2027.

Pour vous accompagner dans cette démarche, les dispositions de ce plan applicables aux SCoT font l'objet d'un focus en annexe 01 du présent document.

Deuxième partie : les données disponibles

Compte tenu de l'état des connaissances à ce jour, le territoire du SCoT du Valenciennois est vulnérable aux risques identifiés dans les chapitres suivants.

A / Les arrêtés de catastrophes naturelles

L'état de catastrophe naturelle est constaté par un arrêté ministériel, qui détermine les zones et les périodes où s'est située la catastrophe ainsi que la nature des dommages résultant de celle-ci, conformément à l'article L. 125-1 du Code des assurances.

Ces arrêtés ne peuvent intervenir que dans le cadre d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, à l'initiative des communes.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°82-600 du 13/07/1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, le territoire du SCoT du Valenciennois a fait l'objet de **72 arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles**.

Cela indique que le territoire a subi des dommages matériels directs, ayant eu pour cause déterminante **l'intensité anormale d'un agent naturel**.

Ces arrêtés concernent principalement des inondations (60 %), des mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse (26 %), et pour une minorité des mouvements de terrain autres (11 %), une tempête et un épisode de vents cycloniques.

La liste de ces arrêtés est téléchargeable sur le site GéoRisques, à l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/base-gaspar>

B / Le risque d'inondation par débordement et ruissellement

1. Les plans de prévention des risques d'inondations (PPRi)

Les communes de Condé sur Escaut, Crespin, Fresnes sur Escaut, Quarouble, Quiévrechain, Rombies et Marchipont, Saint Aybert, Sebourg et Thivencelle entrent dans le périmètre du **PPRi de l'Aunelle Hogneau**. Ce PPRi traite du risque par débordement de cours d'eau et par rupture de digues, il a été approuvé le 18 juillet 2016.

Les communes de Monchaux-Sur-Écaillon, Querenaing, Thiant et Verchain-Maugré entrent dans le périmètre du **PPRi de l'Ecaillon**. Ce PPRi traite du risque par débordement de cours d'eau, il a été approuvé le 07 septembre 2017. Il est actuellement en cours de modification.

Les communes de Denain, Douchy-les-Mines, Haspres, Louches, Noyelles sur Selle entrent dans le périmètre du **PPRi de la Selle**. Ce PPRi traite du risque par débordement de cours d'eau, il a été approuvé le 16 juin 2017. Il est actuellement en cours de modification.

Les communes de Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Thiant, Trith-Saint-Léger, Valenciennes entrent dans le périmètre du **PPRi de la Rhonelle**. Ce PPRi traite du risque par débordement de cours d'eau et par ruissellement, il a été approuvé le 24 mai 2022.

Ces documents valent servitude d'utilité publique.

Vous trouverez les documents approuvés à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Plans-de-prevention-des-risques-d-inondation-PPRI/PPRN-approuves-et-PPR-modifies>

Les données sont également disponibles en téléchargement à cette adresse :

<https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/plans-de-prevention-des-risques-naturels>

2. Les données issues de la mise en œuvre de la directive inondation

a. *Les territoires à risque important d'inondation*

Sur le territoire du SCoT du Valenciennois, 7 communes entrent dans le périmètre du territoire à risque important d'inondation (**TRI de TRI de Douai**, arrêté le 26 décembre 2012 : Aubry-du-Hainaut, Bellaing, Helesmes, Hérin, Oisy, Raismes, Wallers.

De plus, 38 communes entrent dans le périmètre du territoire à risque important d'inondation (**TRI de Valenciennes**, arrêté le 26 décembre 2012 : Abscon, Anzin, Aulnoy-les-Valenciennes, Beuvrages, Bouchain, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Denain, Douchy-les-Mines, Emerchicourt, Escaudain, Escaupont, Famars, Fresnes-sur-l'Escaut, Haulchin, Hergnies, Hordain, La Sentinelle, Lieu-Saint-Amand, Louches, Maing, Marly, Neuville-sur-Escaut, Onnaing, Petite-Forêt, Prouvy, Quarouble, Quiévrechain, Rouvignies, Saint-Saulve, Saultain, Thiant, Trith-Saint-Léger, Valenciennes, Vicq, Vieux-Condé, Wavrechain-sous-Denain.

Dans ce cadre, ces territoires ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi du risque et une cartographie des zones inondables a été réalisée sur chacun d'eux. Ces cartographies ont été approuvées par arrêté préfectoral le 16 mai 2014 et sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Cartographie-des-TRI>

Ces cartographies apportent un approfondissement et une harmonisation de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques de débordement des cours d'eau principaux du territoire (Scarpe, Escaut, canal de la Sensée) pour trois scénarios :

- événement fréquent : période de retour comprise entre 10 et 30 ans (l'événement a une chance sur 10 à 30 de se produire chaque année), crue de forte probabilité ;
- événement moyen : période de retour comprise entre 100 et 300 ans, crue de probabilité moyenne ;
- événement extrême : période de retour supérieure à 1 000 ans, crue de faible probabilité.

D'après cette cartographie, le territoire du SCoT du Valenciennois est exposé à un risque de crue de faible à forte probabilité.

L'échelle de validité proposée pour ces données (1/25000e) permet d'identifier des zones de risque, qui doivent jouer un rôle d'alerte :

- les scénarios « événement fréquent » et « événement moyen » permettent d'identifier des secteurs pour lesquels des investigations complémentaires devront être menées avant leur ouverture à l'urbanisation. Ces investigations devront permettre de proposer des mesures compensatoires adaptées, permettant de ne pas exposer de nouveaux biens ou de nouvelles personnes au risque et de ne pas aggraver le risque.
- le scénario « événement extrême » (crue de faible probabilité) apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour limiter les dommages irréversibles et assurer la continuité de fonctionnement du territoire en cas de crise. La cartographie de l'événement extrême devra ainsi permettre d'orienter les choix d'implantation de projets structurants (hôpital, centre de secours, etc.).

Dans ce cadre, les mesures à mettre en œuvre a minima sont les suivantes :

- les bâtiments publics nécessaires à la gestion d'une crise, et notamment ceux utiles à la sécurité civile et au maintien de l'ordre public, devront dans la mesure du possible être implantés en dehors de l'enveloppe de l'événement extrême.

Dans le cas contraire, il conviendra de veiller à ce que les bâtiments restent, en toutes circonstances, aisément accessibles par la route et desservis par des réseaux résilients et à ce que les planchers des bâtiments eux-mêmes soient situés au-dessus de la cote estimée. Ces bâtiments sont par exemple (liste non limitative) : casernes de pompiers, gendarmeries, équipements de santé, établissements accueillant des personnes à faible mobilité ;

- les infrastructures structurantes (lignes à grande vitesse, etc.) devront dans la mesure du possible être implantées en dehors de l'enveloppe de l'événement extrême. Dans le cas contraire, ces infrastructures devront être adaptées à l'événement extrême.

b. Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation

Sur le territoire du SCoT du Valenciennois toutes les communes font partie du périmètre de la **stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) de l'Escaut et de la Sensée**, associée au TRI de Valenciennes et approuvée par arrêté préfectoral du 29 décembre 2016.

De plus, 26 communes entrent dans le périmètre la **stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) Scarpe aval**, associée au TRI de Douai, approuvée par arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 : Abscon, Aubry-du-Hainaut, Bellaing, Bousignies, Brillon, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Emerchicourt, Hasnon, Haveluy, Helesmes, Hérin, Lecelles, Maulde, Millonfosse, Mortagne du Nord, Nivelles, Oisy, Petite-forêt, Raismes, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-les-Eaux, Sars-et-rosière, Thun-Saint-Amand, Wallers.

Ces stratégies visent notamment à réduire les conséquences négatives des inondations sur la population, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel, et à optimiser la capacité d'un territoire à retrouver un fonctionnement satisfaisant lors de la survenance d'un événement majeur.

Dans ce cadre, l'un de leurs objectifs est de réduire l'aléa inondation par une amélioration de la gestion des eaux pluviales et d'optimiser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme.

Nous vous invitons donc à prendre contact avec les structures en charge de la mise en œuvre des **SLGRI Escaut Sensée** (Syndicat Mixte du SAGE Escaut) et **Scarpe aval** (Parc Naturel Régional Scarpe Escaut) ou avec la structure porteuse de la GEMAPI sur le territoire pour bénéficier de leur connaissance et de leur expertise.

3. Les études

a. L'étude sur le bassin versant de la Scarpe aval

Pour information, une étude sur le risque d'inondation par débordement, ruissellement et remontée de nappe a été lancée en 2023 sur le territoire du bassin versant de la Scarpe moyenne et aval. Le périmètre de cette étude est en cours de définition.

b. L'atlas des zones inondables

Sur le territoire du SCoT du Valenciennois, 24 communes entrent dans le périmètre de l'**atlas des zones inondables de la Scarpe aval** : Bousignies, Brillon, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Condé-sur-Escaut, Flines-les-Mortagnes, Fresnes-sur-Escaut, Hasnon, Helesmes, Hergnies, Lecelles, Maulde, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelles, Odomez, Raismes, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-les-Eaux, Sars-et-Rosières, Thun-Saint-Amand, Vieux-Condé, Wallers.

Cet atlas, réalisé par la DREAL du Nord-Pas-de-Calais en 2010, constitue un inventaire qui décrit les connaissances sur les inondations à une date donnée : les informations existantes ont été rassemblées et capitalisées (bibliographie, cartes des crues historiques, etc.), puis complétées par des études topographiques et hydrauliques, quand cela était nécessaire.

L'atlas des zones inondables Scarpe aval contient ainsi :

- une notice explicative ;
- une carte des crues historiques, où sont représentées les limites d'inondations observées ou modélisées et où sont précisés les paramètres descriptifs des inondations (hauteur et durée de submersion) ;
- une carte de l'aléa qui établit, à l'intérieur du périmètre de la crue centennale ou des plus hautes eaux connues, un zonage avec trois niveaux d'aléas (faible, moyen, fort), qui sont déterminés en fonction de la valeur calculée en chaque point pour deux paramètres : la hauteur d'eau et la vitesse d'écoulement.

Pour l'atlas des zones inondables de la Scarpe Aval, les niveaux d'aléas correspondent à la grille suivante :

Vitesse/Hauteur	Inférieure à 0,5 m	De 0,5 à 1 m	De 1 à 1,5 m
Inférieure à 0,2 m/s	Faible	Moyen	Fort
De 0,2 à 0,5 m/s	Moyen	Moyen	Fort
De 0,5 à 1,5 m/s	Fort	Fort	-

- une carte des zones d'expansion des crues à préserver, où sont indiquées les zones ayant des capacités de stockage de l'eau et les zones d'écoulement qui doivent être maintenues.

Ces cartographies constituent un inventaire de l'information existante lors de leur réalisation, elles ne sont donc pas exhaustives. Elles n'ont par ailleurs pas de valeur réglementaire, mais elles permettent d'informer sur les risques d'inondation du territoire et doivent être utilisées pour définir des orientations en matière de gestion de l'espace.

Pour cela, les documents du SCoT pourront s'appuyer sur le **tableau** ci-dessous, qui reprend les **grands objectifs de la prévention des risques en zone inondable par débordement** :

Type d'occupation des sols Aléa	Zones non urbanisées A et N	Zones urbanisées U
Faible et moyen	<p>Ces zones ont une fonction d'expansion de crue, de stockage des eaux débordées.</p> <p>Les objectifs pour ces zones sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de préserver les capacités de stockage et d'expansion de crue ; • de ne pas implanter de nouvelles activités ou de nouveaux logements ; • de permettre les transformations qui réduisent la vulnérabilité des enjeux existants ; 	<p>Ces zones peuvent être constructibles sous réserve du respect de certaines conditions adaptées au risque.</p> <p>Les objectifs pour ces zones sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de permettre la poursuite de l'urbanisation de manière limitée et sécurisée ; • de limiter les remblais au strict nécessaire pour la mise hors d'eau des accès et des biens ; • de permettre les projets qui réduisent la vulnérabilité des enjeux existants.
Fort	<ul style="list-style-type: none"> • de permettre la poursuite de l'activité agricole existante et les aménagements compatibles avec la fonction d'accumulation d'eau (développement de la voie d'eau, etc.). 	<p>Les grands principes sur ces zones particulièrement exposées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de ne pas créer de nouveaux logements ; • d'interdire les nouvelles constructions, excepté dans le cas de projets qui réduisent la vulnérabilité des enjeux existants.

Ces cartographies sont disponibles aux adresses ci-dessous :

- <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Consulter-l-atlas>
- <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Atlas-des-zones-inondables-Scarpe-aval>

Pour en savoir plus sur la méthodologie de réalisation de ces cartes : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Inventaire-des-zones-inondables>

La mise à disposition des données géographiques (shapefile, tab, kml, etc.) est soumise à la signature d'un acte d'engagement. Ces données ne sont donc pas disponibles en ligne. Pour disposer de ces données, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

c. *L'étude stratégique multirisque du Valenciennois*

Une étude de caractérisation des risques naturels a été menée sur l'arrondissement de Valenciennes par le bureau d'étude Ingénierie des Mouvements de Sol et des Risques Naturels (IMS-RN) entre 2013 et 2015, sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM du Nord.

L'objectif de cette étude stratégique multirisques (inondation et mouvement de terrain) était d'avoir une vision d'ensemble des enjeux d'un territoire, pour pouvoir évaluer la nécessité de mettre en œuvre ou non un plan de prévention des risques naturels dans ces secteurs.

Dans le cadre de cette étude, des cartes communales ont été réalisées pour chaque commune. Ces cartes synthétisent l'état des connaissances en matière de risques naturels, à la date de leur réalisation (croisement des études disponibles, analyse des arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles, analyse géomorphologique, lecture de la topographie, de la nature géologique des sols, etc.). Elles ne sont pas exhaustives, mais constituent une aide à l'élaboration des documents d'urbanisme, en mettant en évidence les zones à enjeux, où la connaissance du risque devrait être approfondie.

Les informations qui y sont représentées sont les suivantes :

- zones potentiellement inondables : emprises des zones potentiellement inondables par débordement de cours d'eau ou par remplissage des talwegs secs, cartographiées sur la base d'une étude hydrogéomorphologique complétée par des observations de terrain et l'analyse d'événements historiques.
- zones d'inondations constatées : données historiques, plus ou moins précises, issues de dossiers de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, d'articles de presse, etc.
- talwegs : axes de ruissellement des eaux pluviales.
- sens de ruissellement : données informatives, qui permettent notamment de localiser les zones de production des eaux de ruissellement.

Ces cartes d'états des risques naturels ont été portées à connaissance des communes concernées avec une note explicative (méthodologie de l'étude, définition des phénomènes, historique des inondations et fonctionnement hydraulique de la commune).

Ces cartes sont annexées au présent document (annexe 02).

À noter que, depuis la réalisation de ces cartes, les données sur le phénomène de remontée de nappes et le risque de retrait-gonflement des argiles ont été mises à jour (voir pages 12 et 13 du présent document).

d. *L'étude ruissellement du Cambrésis*

L'arrondissement de Cambrai a connu plusieurs événements orageux intenses dans les vingt-cinq dernières années, qui ont conduit à des phénomènes d'inondations par ruissellement.

Afin de compléter la connaissance de l'aléa inondation par ruissellement de l'arrondissement, la DDTM du Nord a fait réaliser une cartographie de cet aléa. L'étude a été menée par le

centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), sur la période 2020-2022.

Le périmètre de cette étude est l'arrondissement de Cambrai, composé des sept bassins versants suivants : Sensée Amont, petits bassins affluents de l'Escaut, Warnelle/torrent d'Esnes, Canal des torrents, Sensée aval, Erclin (aléa débordement également pris en compte sur ce bassin versant) et Eauette.

L'emprise de ces bassins-versants couvre également des communes de l'arrondissement de Douai et de Valenciennes. À l'issue de l'étude, 97 communes sont concernées par un **aléa ruissellement**, dont les **communes d'Avesnes-le-Sec, Haspres et Hordain**.

Les résultats de l'étude se présentent sous la forme de cartes par bassin versant et de cartes communales au 1/5000^e. L'aléa ruissellement qui y est représenté est issu d'une modélisation, ayant pour événement pluvieux de référence l'événement orageux du 11 septembre 2008.

Cette modélisation tient compte de plusieurs facteurs (coefficients de frottement, ouvrages sur le bassin versant du Torrent d'Esnes, infiltration) et a fait l'objet d'un post-traitement, notamment pour prendre en compte la capacité d'évacuation des réseaux d'assainissement (suppression de l'aléa sur les chaussées et trottoir faiblement inondés où ne s'écoule qu'un débit inférieur à 1 m³.s).

Cette modélisation a permis d'estimer des hauteurs d'eau maximales en tout point du territoire d'étude, qui ont fait l'objet d'un classement en 4 catégories d'aléa :

Faible	0 – 0,5 m
Moyen	0,5 – 1 m
Fort	1 -2m
Très fort	>2 m

À noter que l'aléa ruissellement n'est pas caractérisé dans le secteur soumis également au débordement de l'Escaut, car l'interaction entre le ruissellement et le débordement de l'Escaut n'a pas été étudiée.

Ce secteur est néanmoins soumis à un risque d'inondation et doit être pris en compte, de ce fait il a été délimité et appelé « zone de précaution » :

Zone de précaution	Niveau d'aléa non caractérisé
--------------------	-------------------------------

Ces données ont été portées à la connaissance des communes concernées par arrêté préfectoral du 22 juillet 2022, notifié par courrier du 18 octobre 2022 avec des éléments de recommandations pour leur prise en compte dans l'urbanisme.

Les données (shapefile, tab, kml, etc.) ne sont actuellement pas disponibles en ligne. Pour disposer de ces données, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

4. Les zones potentiellement inondables

Sur le territoire du SCoT du Valenciennois, de nombreuses **zones potentiellement inondables** sont référencées.

Deux types de données différentes sont à l'origine de l'identification d'une zone potentiellement inondable sur le territoire :

- **des données issues de l'étude stratégique du Valenciennois** (voir page 10 du présent document) : emprises des zones potentiellement inondables par débordement de cours d'eau ou par remplissage des talwegs secs, cartographiées sur la base d'une étude hydrogéomorphologique complétée par des observations de terrain et l'analyse d'événements historiques.

- **des données historiques** peu documentées ou dont les sources sont à clarifier.

Ces données (shapefile, tab, kml, etc.) ne sont actuellement pas disponibles en ligne. Pour disposer de ces données, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

C / Les autres données relatives aux risques d'inondations

1. Le risque d'inondation par remontée de nappes

La donnée sur le phénomène de remontée de nappes a été mise à jour en février 2018 par le Bureau de Recherche Géologique et Minières (BRGM).

Cette donnée identifie, à l'échelle 1/100 000, des **zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes et des zones potentiellement sujettes aux inondations de caves**.

Elle n'est pas valide dans les zones karstiques (manifestant un comportement particulier et relativement mal connu sur certains secteurs), les zones urbaines (dont les aménagements modifient les écoulements souterrains) et les secteurs après mine (subissant des modifications des écoulements souterrains dues aux pompages des eaux ou à l'arrêt des pompages).

Les communes du territoire du SCoT du Valenciennois sont concernées par ces deux zones.

Leur cartographie est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/inondations-par-remontee-de-nappes>

2. Les ouvrages de défense et de protection contre le risque d'inondation

Le décret « digues » du 12 mai 2015 distingue deux catégories d'ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions :

- les aménagements hydrauliques : l'ensemble des ouvrages qui permettent, soit de stocker provisoirement des écoulements provenant d'un bassin, sous-bassin ou groupement de sous-bassins hydrographiques, soit le ressuyage des venues d'eau en provenance de la mer (définition de l'article R. 562-18 du Code de l'environnement).
- les systèmes d'endiguement : association d'une ou de plusieurs digues, ainsi que d'autres types d'ouvrages qui, collectivement et en cohérence, assurent la protection d'une zone, dite « protégée ».

Pour faire suite à la prise de compétence GEMAPI et la parution du décret « digues », nous vous invitons à vous rapprocher de l'autorité gémapienne compétente sur votre territoire pour savoir quels sont les ouvrages qui ont été retenus pour être constitutifs de systèmes d'endiguement.

Une zone d'inconstructibilité devra être préservée derrière les systèmes d'endiguement pour prévenir l'exposition de nouvelles personnes aux risques en cas de rupture.

D / Les risques de mouvements de terrain

1. Les plans de prévention des risques mouvement de terrain (PPRmt)

Sur le territoire du SCoT du Valenciennois, 5 communes entrent dans le périmètre **du PPRmt du Valenciennois** : Anzin, Marly, Petite-Forêt, Saint-Saulve, Valenciennes.

Ce PPRmt traite du risque par effondrement de cavités souterraines. Celui-ci a été approuvé le 21 janvier 2008 et modifié par arrêté du 13 juin 2013.

Ce document vaut servitude d'utilité publique.

Vous trouverez les documents approuvés à l'adresse suivante : <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Plans-de-prevention-des-risques-mouvements-de-terrain-PPRMT-risque-cavites-souterraines/Le-Plan-de-Prevention-des-Risques-Mouvements-de-Terrain-PPRMT-du-Valenciennois>

Les données sont également disponibles en téléchargement à cette adresse : <https://www.georisques.gouv.fr/plans-de-prevention-des-risques-naturels>

2. Les cavités souterraines

Sur le territoire du SCoT du Valenciennois, des **périmètres de susceptibilité de présence de cavité** ont été délimités. Par ailleurs, des **cavités localisées**, qui peuvent être délimitées (contours connus de la cavité) ou non, des **cavités non localisées** et des **effondrements** sont répertoriés sur le territoire.

Les données relatives à ces cavités sont disponibles dans les bases nationales « BDMvt » (dans cette base de données, les effondrements répertoriés constituent des indices de la présence de cavités) et « BD cavités », gérées par le BRGM et accessibles aux adresses suivantes :

<https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/base-de-donnees-mouvements-de-terrain>

<https://www.georisques.gouv.fr/inventaire-des-cavites-souterraines>

Les données relatives aux périmètres de susceptibilité de présence de cavité sont accessibles via la cartographie dynamique Géo-IDE à l'adresse suivante :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=8f80629f-68fd-4d23-bcb0-261b10e6f905#>

En cas d'indisponibilité de ces données en ligne, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

3. Le retrait-gonflement des argiles

La carte de l'aléa retrait-gonflement des argiles a été remplacée par une carte d'exposition depuis le 26 août 2019. Cette cartographie est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/retrait-gonflement-des-argiles>

D'après ces nouvelles données, le territoire du SCoT du Valenciennois est soumis à un **risque de mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles (exposition nulle à forte)**.

4. La sismicité

L'article D. 563-8-1 du Code de l'environnement répartit les communes françaises dans cinq zones de sismicité, définies à l'article R. 563-4 du même Code. D'après cet article, le territoire du SCoT du Valenciennois est située en **zone de sismicité faible et modérée**.

E / **Les risques miniers**

1. Les plans de prévention des risques miniers (PPRM)

Sur le territoire du SCoT du Valenciennois :

- 3 communes entrent dans le périmètre du **PPRm de la couronne de Valenciennes**, approuvé le 06 juillet 2018 : Anzin, La Sentinelle et Valenciennes
- 3 communes entrent dans le périmètre du **PPRm du Denaisis**, approuvé le 06 juillet 2018 : Denain, Haveluy et Louches.

- 4 communes entrent dans le périmètre du **PPRm du Pays de Condé**, approuvé le 06 juillet 2018 : Condé-sur-Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Vieux-Condé.

Ces documents valent servitude d'utilité publique.

Vous trouverez les documents approuvés à l'adresse suivante : <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Les-risques-miniers-les-Plans-de-Prevention-des-Risques-Miniers-PPRM>

Les données sont également disponibles en téléchargement à cette adresse : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/plans-de-prevention-des-risques-naturels>

2. Les études d'aléas minier

La région a connu une période d'exploitation minière de près de deux cent soixante-dix ans.

Cette exploitation s'est traduite par des excavations souterraines, qui ont modifié de manière irréversible les massifs rocheux où se trouvait le minerai, et qui ont conduit à l'édification d'ouvrages de dépôt (stériles et résidus de traitement).

L'exploitation s'est achevée il y a environ quarante ans. Aujourd'hui, les procédures d'arrêt des travaux miniers et les travaux de mise en sécurité des puits sont achevés et les concessions minières sont presque toutes terminées, seules demeurent deux concessions d'exploitation (pompage du grisou).

Le risque minier résiduel, résultant de cette période d'exploitation, peut se présenter sous différentes formes : mouvements de terrains liés à l'évolution des excavations (puits, galeries) et des ouvrages de dépôts (terrils), accumulation de gaz (grisou) dans les vides résultant de l'activité minière, etc.

Sur le territoire du SCoT du Valenciennois :

- 17 communes sont situées dans la **zone 1 du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais** et font l'objet de **risques miniers résiduels** : Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Condé-sur-Escaut, Crespin, Escaupont, Flines-les-Mortagne, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Odomez, Onnaing, Quarouble, Quiévrechain, Saint-Amand-les-Eaux, Thivencelle, Vieux-Condé.
- 26 communes sont situées dans la **zone 3 du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais** et font l'objet de **risques miniers résiduels** : Abscon, Anzin, Aubry-du-Hainaut, Bouchain, Denain, Douchy-les-mines, Escaudain, Hasnon, Haulchin, Haveluy, Helesmes, Hérin, La Sentinelle, Lourches, Marquette-en-Ostrevant, Mastaing, Oisy, Petite-Forêt, Prouvy, Raismes, Roelx, Rouvignies, Saint-Saulve, Valenciennes, Wallers, Wavrechain-sous-Denain.

Les aléas miniers sur ces zones ont fait l'objet d'une étude en 2010/2011, menée par GEODERIS sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL du Nord-Pas-de-Calais.

Cette étude (rapport et cartographie des aléas) est disponible à l'adresse suivante : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Les-aleas-miniers-dans-les-departements-du-Nord-et-du-Pas-de-Calais>

Les données géographiques (shapefile, tab, kml, etc.) ne sont pas disponibles en ligne. Pour disposer de ces données, veuillez nous écrire à l'adresse suivante : ddtm-ssrc@nord.gouv.fr

3. Les stations de relevage des eaux

Les activités minières ont également provoqué des désordres hydrauliques de surface et des perturbations topographiques sur le territoire (affaissements miniers, aujourd'hui stabilisés).

Pour protéger ces zones en dépression topographique (cuvettes), sensibles à l'accumulation des eaux de ruissellement et à la remontée de nappe, des stations de relevage des eaux (SRE) y ont été implantées par les exploitants miniers. Il s'agit de stations de pompage des eaux de surface, dont l'objectif est de rétablir les écoulements de surface et, en cas de fortes précipitations, d'éviter l'inondation des secteurs protégés.

Elles sont actuellement au nombre de 74 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais et sont désormais gérées dans le cadre de l'après mines, par les collectivités ou par l'État.

Afin d'améliorer la compréhension du fonctionnement des réseaux hydrauliques de surface alimentant ces stations et d'optimiser leur gestion, une étude hydraulique de surface du bassin minier Nord-Pas-de-Calais a été menée entre 2000 et 2006 par l'agence de l'eau Artois-Picardie.

Cette étude générale a été approfondie entre 2008 et 2012 par le bureau d'étude GUIGUES environnement (ex SETEGUE), à la demande de la mission bassin minier (MBM). Elle avait ainsi pour objectif de cartographier précisément les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire dans le cas d'un dysfonctionnement des stations de relevage des eaux (panne simultanée de toutes les pompes pendant 8 heures), concomitant à une pluie centennale en condition de nappe haute (sol en partie saturé d'eau).

Cette étude a conduit à la production de cartographies des « zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux » pour chaque cuvette, à l'échelle 1/1000^e. Elle a également permis de conclure qu'en fonctionnement normal, le système hydraulique des stations de pompage et des cuvettes fonctionne de manière satisfaisante.

Le territoire du SCoT du Valenciennois comprend plusieurs secteurs protégés par des stations de relevage des eaux (SRE).

Il est recommandé d'orienter les choix d'implantation des projets structurants (hôpitaux, centres de secours, etc.) hors de ces secteurs de risque, afin d'assurer la continuité du fonctionnement du territoire en cas de crise.

Les documents de synthèse de « l'étude hydraulique détaillée de surface des zones protégées par les stations de relevage des eaux du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais » sont disponibles sur le site de la mission bassin minier, les résultats de l'étude sont diffusés à la demande :

<https://ressources.missionbassinminier.org/fr/portail/312/mediatheque/58058/etude-hydraulique-detaillee-de-surface-des-zones-protgees-par-les-stations-de-relevage-des-eaux-du-bassin-minier-nord-pas-de-2.html>

Cette étude pourra également éclairer les décisions d'aménagement du territoire. Cela pourra par exemple se traduire par l'arrêt définitif des pompages en zone non urbanisée, ayant pour résultante d'inonder les cuvettes précédemment protégées (exemple de la mare à Goriaux à Raismes).

F / Les risques technologiques

1. Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Sur le territoire du SCoT du Valenciennois :

- 3 communes entrent dans le périmètre du **PPRT PPG (Saultain)**, approuvé par arrêté préfectoral le 13 décembre 2011 : Curgies, Estreux et Saultain.
- 3 communes entrent dans le périmètre du **PPRT ENTREPÔTS PÉTROLIERS DE VALENCIENNES EPV (Haulchin) et ANTARGAZ (Thiant)**, approuvé par arrêté préfectoral le 23 août 2011 : Douchy-les-Mines, Haulchin et Thiant.

- une commune entre dans le périmètre du **PPRT TITANOBEL (Eth)**, approuvé par arrêté préfectoral le 02 juin 2009 : Sebourg. Ce PPRT a été abrogé le 6 juillet 2012 en raison de la fermeture de l'établissement.

Les PPRT en vigueur traitent du risque technologique associé à la présence des sociétés PPG, implantée à Saultain, EPV et ANTARGAZ implantées respectivement à Haulchin et Thiant. Ils ont pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir dans ces installations, pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publique directement ou par pollution du milieu.

Ces documents valent servitude d'utilité publique.

Vous trouverez les documents approuvés aux adresses suivantes :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?PPG-Saultain>

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Entrepots-Petroliers-de-Valenciennes-EPV-Haulchin-et-Antargaz-Thiant>

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Titanobel-Eth>

2. Les installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique (servitudes PM2)

Les articles L. 515-8 et L. 515-12 du Code de l'environnement prévoient la possibilité d'instituer une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans le cas :

- d'une installation classée pour la protection de l'environnement susceptible de créer, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement ;
- de terrains pollués par l'exploitation d'une installation, de sites de stockage de déchets ou d'anciennes carrières.

Sur le territoire du SCoT, plusieurs communes sont concernées par une **servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique (PM2)**.

Les arrêtés préfectoraux qui contiennent les règles à respecter au droit de ces servitudes ont été portés à la connaissance des communes concernées par l'État au fil de l'eau. Ils sont donc disponibles dans les communes concernées.

Vous trouverez également des informations relatives à ces servitudes à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees#/type=instructions>

3. Le transport de matières dangereuses

Le territoire du SCoT du Valenciennois est traversé par plusieurs **canalisations de transport de matières dangereuses (hydrocarbures, gaz naturel)**. Ces canalisations font l'objet de servitudes d'utilité publique.

Leur tracé est consultable via la cartographie dynamique Géo-IDE accessible à l'adresse suivante :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=8f80629f-68fd-4d23-bcb0-261b10e6f905#>

4. Les porter-à-connaissance des risques technologiques

L'étude de danger d'une installation classée pour la protection de l'environnement peut mettre en évidence l'existence de phénomènes dangereux, plus ou moins probables (probabilité A à E), susceptibles de générer des effets en dehors des limites clôturées de l'établissement.

Il peut s'agir d'effets thermiques et/ou de surpression et/ou toxiques et ceux-ci peuvent avoir une intensité variable : effets létaux significatifs (ELS), effets létaux (EL), effets irréversibles (EI) et effets indirects (EIND). Sur les secteurs impactés par ces effets, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures de maîtrise de l'urbanisation.

Sur le territoire du SCoT du Valenciennois, plusieurs communes font ainsi **fait l'objet de porter-à-connaissance « risques technologiques »**.

Les documents qui contiennent la liste des phénomènes dangereux susceptibles de se produire, les cartographies des effets associés et des préconisations d'urbanisme spécifiques ont été portés à la connaissance des communes concernées par l'État au fil de l'eau. Ils sont donc disponibles dans les communes concernées et auprès de la préfecture, à l'adresse suivante : pref-environnement-prefecture-du-nord@nord.gouv.fr

Les données géographiques (shapefile, tab, kml, etc.) ne sont pas disponibles en ligne. Pour disposer de ces données, veuillez écrire à l'adresse suivante : sig-sr.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

À toutes fins utiles, la circulaire DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04 mai 2007, qui formule des préconisations d'urbanisme selon le type d'effet, sa probabilité et son intensité, est annexée au présent document (annexe 03).

5. Les engins de guerre

Il n'existe pas de cartographie précise des risques technologiques liés à la présence d'engins de guerre dans le département, toutefois, le service de déminage d'Arras a mis en évidence des zones particulièrement sensibles, il s'agit des secteurs de Douai, Lille-sud, Armentières, Bailleul, Dunkerque et Cambrai.

Le territoire du SCoT du Valenciennois **n'entre pas dans les secteurs sensibles identifiés par le service de déminage d'Arras**, toutefois il n'est pas possible d'exclure la possibilité d'une découverte.

Conclusion

En conclusion, le territoire du SCoT du Valenciennois est concernée par des risques d'inondation par débordement, ruissellement et remontée de nappe, des risques de mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles et effondrement de cavités, des risques miniers, des risques technologiques liés à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement et une sismicité faible à modérée.

Ces risques devront être pris en compte dans le cadre de la révision de ce SCoT, conformément à l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme. Il est rappelé que le porteur de projet engage sa responsabilité administrative et pénale dans cette démarche, tous les moyens nécessaires devront ainsi être engagés pour assurer une prise en compte efficace des risques dans l'urbanisme.

**La Cheffe du Service Sécurité
Risques et Crises adjointe**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Anne-Sophie THOUZE

Annexes :

- 01 : Focus sur le PGRI Artois Picardie 2022-2027
- 02 : Cartes communales de l'étude stratégique multirisque du Valenciennois
- 03 : Circulaire PPR/SEI2/FA-07-066 du 04 mai 2007 relative au porter-à-connaissance « risques technologiques » et à la maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

**Annexe 01 – Focus sur le plan de gestion des risques
d'inondation (PGRI) Artois Picardie 2022-2027 : aide à la
déclinaison dans les documents d'urbanisme**

Focus sur le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Artois Picardie 2022-2027 : aide à la déclinaison dans les documents d'urbanisme

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du Bassin Artois-Picardie 2022-2027 a été approuvé par arrêté préfectoral du 11 avril 2022 et publié au journal officiel du 15 mai 2022.

Il a pour objectif de réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie. Pour cela, il a défini cinq objectifs principaux :

- aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations ;
- favoriser le ralentissement des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques ;
- améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information, pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs ;
- se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés ;
- mettre en place une gouvernance des risques d'inondation instaurant une solidarité entre les territoires.

Dans un premier temps, **les SCoT doivent être compatibles avec ces cinq objectifs.**

Ces objectifs sont ensuite déclinés en plusieurs orientations et **dispositions**, dont certaines ont **vocation à être intégrées dans les documents d'urbanisme**, notamment les dispositions présentées dans le tableau ci-dessous. D'autres dispositions sont susceptibles d'être reprises dans les documents d'urbanisme à l'initiative des collectivités.

Disposition	Intitulé de la disposition	Traduction attendue et recommandations
Disposition 1	Respecter les principes de prévention du risque dans l'aménagement du territoire et d'inconstructibilité dans les zones les plus exposées.	<p><u>Obligations :</u></p> <p>Dans les territoires exposés à un risque d'inondation, non couverts par un PPRI ou un PPRI approuvé, le document d'orientation et d'objectif (DOO) du SCoT prévoit les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préservation stricte des zones humides, des massifs dunaires du littoral et des zones d'expansion de crue (zone inondable naturelle, semi-naturelle ou artificielle en milieu non urbanisé). • inconstructibilité des secteurs situés derrière les systèmes d'endiguement. • interdiction des constructions « sensibles » (nécessaires à la gestion de crise, d'évacuation complexe ou pouvant engendrer des sur-accidents), à l'exception des constructions dont les caractéristiques permettent de garantir que leur fonctionnalité sera maintenue et que les personnes pourront être mises en sécurité en cas d'inondation. • autorisation, sous réserve de prescriptions (rehausse des premiers planchers par exemple,

		<p>etc.), des constructions nouvelles situées dans un secteur inondable non qualifié par un aléa (donnée historique, etc.) ou situées dans un secteur exposé à un aléa faible ou modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> interdiction des constructions nouvelles dans les secteurs exposés à un aléa fort, excepté en zone urbanisée : <ul style="list-style-type: none"> pour les opérations de renouvellement urbain ayant pour effet de réduire la vulnérabilité sur le périmètre de l'opération, qui peuvent être autorisées sous réserve de prescriptions. pour les constructions dans les dents creuses (espace résiduel, de taille limitée, entre deux bâtis existants) des centres urbains, qui peuvent être autorisées sous réserve de prescriptions. interdiction des constructions nouvelles dans les secteurs exposés à un aléa très fort, excepté en zone urbanisée pour les opérations de renouvellement urbain ayant pour effet de réduire la vulnérabilité sur le périmètre de l'opération, qui peuvent être autorisées sous réserve de prescriptions. <p>Dans les zones en principe inconstructibles, le DOO du SCoT peut prévoir l'autorisation de certains types de constructions sous réserve de prescriptions. Dans tous les cas, ces constructions ne peuvent avoir pour vocation d'accueillir des personnes vulnérables et ne sont pas des lieux de sommeil.</p>
Disposition 2	Orienter l'urbanisation des territoires en dehors des zones inondables et assurer un suivi de l'évolution des enjeux exposés dans les documents d'urbanisme.	<p><u>Obligations :</u></p> <p>Le DOO du SCoT impose aux PLU(i), qui prévoient d'augmenter les enjeux en zone inondable constructible, de justifier les objectifs poursuivis et de garantir la sécurité des personnes et des biens, en application de la doctrine « éviter-réduire-compenser ».</p> <p>Le SCoT identifie des indicateurs permettant de suivre l'évolution de la vulnérabilité en zone inondable.</p> <p><u>Recommandations :</u></p> <p>En zone inondable constructible, privilégier les projets d'aménagements compatibles avec une inondation temporaire (terrains de sport, parcs, etc.) et dont l'impact sur l'inondation soit nul ou positif.</p>
Disposition 3	Développer la sensibilité et les compétences des professionnels de l'urbanisme pour l'adaptation au risque des territoires urbains et des projets d'aménagement dans les zones inondables constructibles sous	<p><u>Recommandations¹ :</u></p> <p>Dans les zones inondables constructibles, le DOO du SCoT peut prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> qu'en cas de création d'une nouvelle surface de plancher, la hauteur du plancher fonctionnel soit placée au-dessus de la côte de référence (quand elle est connue) ; l'interdiction ou limitation des sous-sols ;

¹ Recommandations en cohérence avec le document d'aide à la déclinaison du PRGI 2016-2021 dans les documents d'urbanisme

	conditions.	<ul style="list-style-type: none"> que les bâtiments soient transparents hydrauliquement (construction sur pilotis par exemple), <u>ou</u> que leur emprise au sol soit limitée à 20 % de l'unité foncière (habitations) ou 40 % de l'unité foncière (autres destinations). <p>Le DOO du SCoT peut également encourager la prise en compte des problématiques de gestion de crise et de continuité des activités en cas d'inondation (accès, évacuation, réseaux, etc.) au moment de la conception de projets situés en zone inondable.</p>
Disposition 6	Préserver, gérer et restaurer les zones naturelles d'expansion de crues	<p><u>Obligations :</u></p> <p>Le DOO du SCoT doit prévoir l'interdiction des remblais dans les zones naturelles d'expansion de crue, excepté pour la réalisation de projets globaux de rétention ou si des compensations permettent de ne pas augmenter le risque.</p> <p><u>Recommandations :</u></p> <p>Pour cela, le DOO du SCoT peut imposer aux PLU(i) d'identifier finement ces secteurs, en s'appuyant sur les inventaires du SDAGE, des SAGE, des SLGRi et des PPRi et en les complétant si nécessaire.</p>
Disposition 8	Stopper la disparition et la dégradation des zones humides et naturelles littorales – Préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	<p><u>Obligations :</u></p> <p>Le DOO du SCoT doit prévoir la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités.</p> <p><u>Recommandations :</u></p> <p>Pour cela, le DOO du SCoT peut imposer aux PLU(i) d'identifier finement ces secteurs, en s'appuyant sur les inventaires du SDAGE, des SAGE et des MISEN et en les complétant si nécessaire.</p>
Disposition 10	Préserver les capacités hydrauliques des fossés	<p><u>Recommandations :</u></p> <p>Le DOO du SCoT peut imposer aux PLU(i) de recenser les fossés existants, de représenter ceux qui présentent un intérêt écologique sur leur règlement graphique et de définir des prescriptions de nature à assurer leur préservation (par exemple interdiction de busage, obligation de prendre une marge de recul pour les nouvelles constructions, etc.), comme prévu par l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme.</p>
Disposition 12	Mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales dans les nouveaux projets d'aménagement urbains	<p><u>Obligations :</u></p> <p>Pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, le DOO du SCoT prévoit des dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales, visant à ne pas aggraver les risques d'inondations notamment à l'aval.</p> <p>Par exemple : limiter l'imperméabilisation, privilégier l'infiltration ou, à défaut, la rétention des eaux pluviales.</p> <p><u>Recommandations :</u></p> <p>Le DOO du SCoT peut encourager l'élaboration de zonage pluviaux au moment de l'élaboration ou de la révision des PLU(i).</p>
Disposition 13	Favoriser le maintien ou développer des éléments	<p><u>Obligations :</u></p> <p>Le DOO du SCoT doit prévoir le maintien et la</p>

	<p>du paysage participant à la maîtrise du ruissellement et de l'érosion, et mettre en œuvre des programmes d'action adaptés dans les zones à risque.</p>	<p>restauration des prairies et des éléments de paysage participant à la maîtrise du ruissellement et de l'érosion.</p> <p><u>Recommandations :</u></p> <p>Pour cela, le DOO du SCoT peut imposer aux PLU(i) de délimiter ces secteurs et de définir les prescriptions permettant d'assurer leur préservation, comme prévu par l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme.</p> <p>Le DOO peut également prévoir de limiter l'urbanisation dans les zones à enjeux pour la lutte contre l'érosion. Pour cela les outils suivants pourront être mobilisés par les PLU(i) : zones agricoles protégées, orientations d'aménagement et de programmation, espaces boisés classés, etc.</p>
<p>Disposition 21</p>	<p>Développer la cartographie des axes de ruissellement potentiels et des secteurs les plus exposés à des phénomènes d'érosion et d'inondation par ruissellement</p>	<p><u>Obligations :</u></p> <p>Pour les territoires exposés aux phénomènes de ruissellement et d'érosion, le SCoT cartographie les axes de ruissellement potentiels, les zones sensibles à l'érosion et les éléments du paysage à préserver pour limiter ses phénomènes, lorsque cela n'a pas déjà été fait par ailleurs ou à une échelle plus globale.</p> <p>Puis, le SCOT définit les prescriptions permettant de ne pas aggraver le risque et de ne pas exposer de nouveaux enjeux (personnes ou biens) au risque.</p>

**Annexe 02 – Cartes communales de l'étude stratégique
multirisque du Valenciennois**

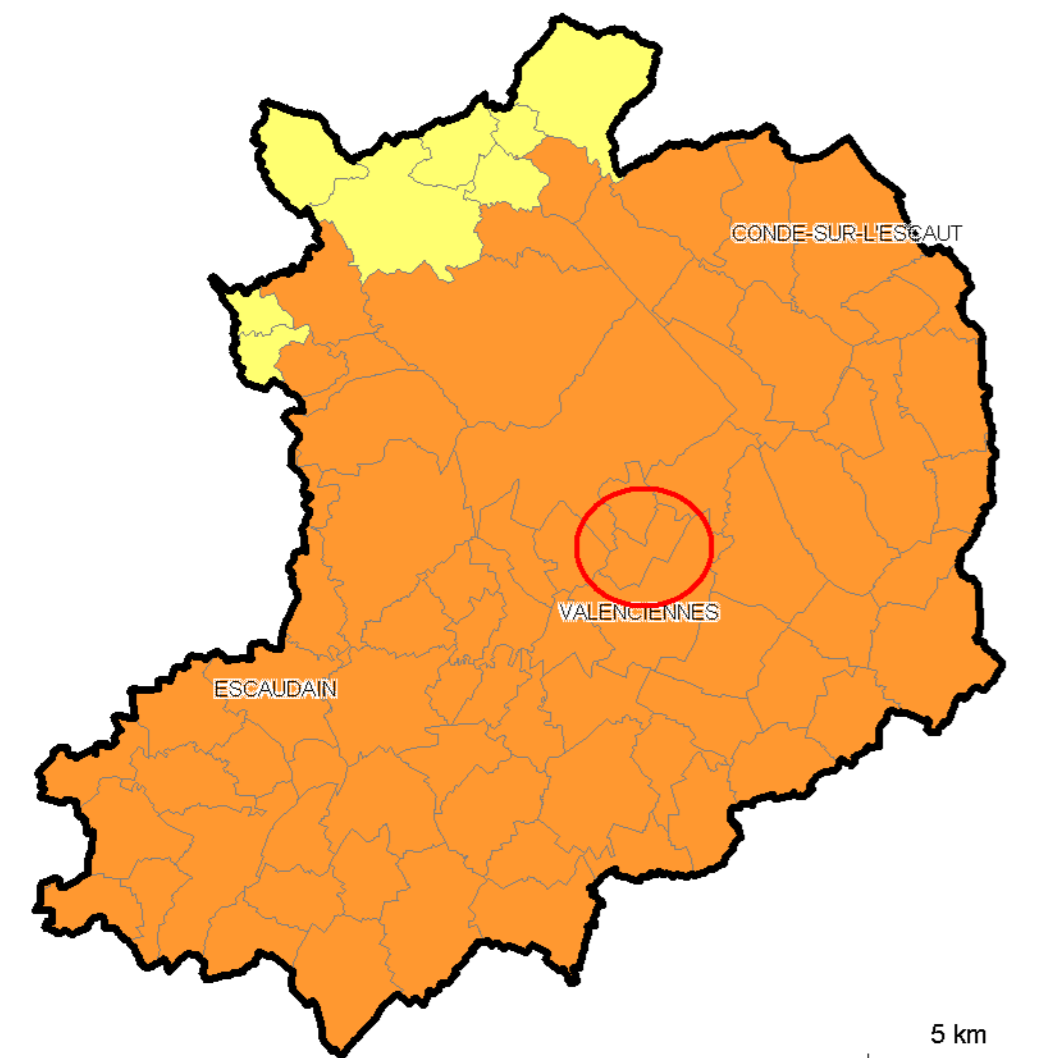
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de ANZIN

échelle : 1/5 000e

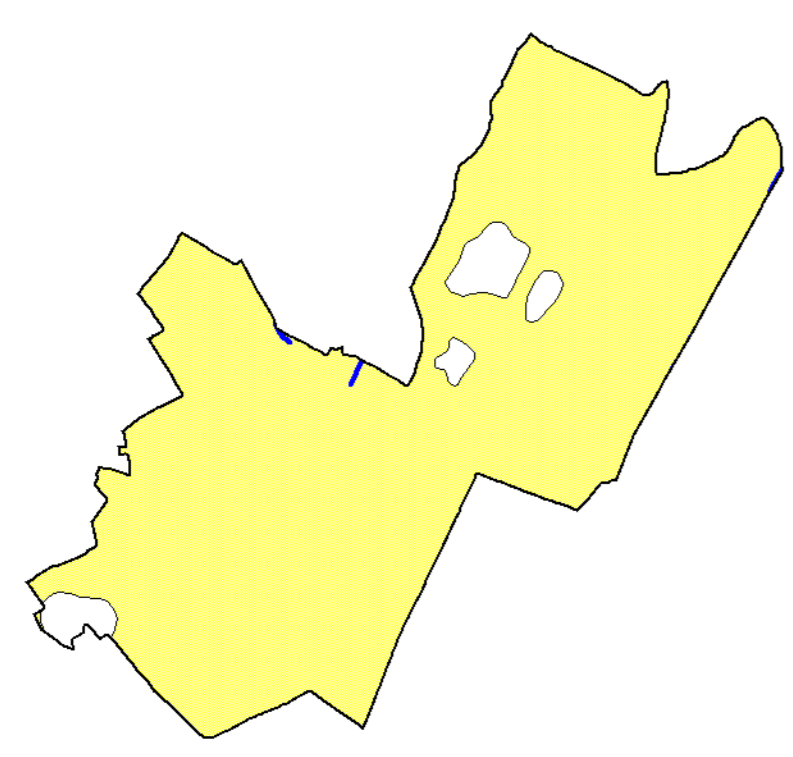


Carte du risque sismique dans le Valenciennois



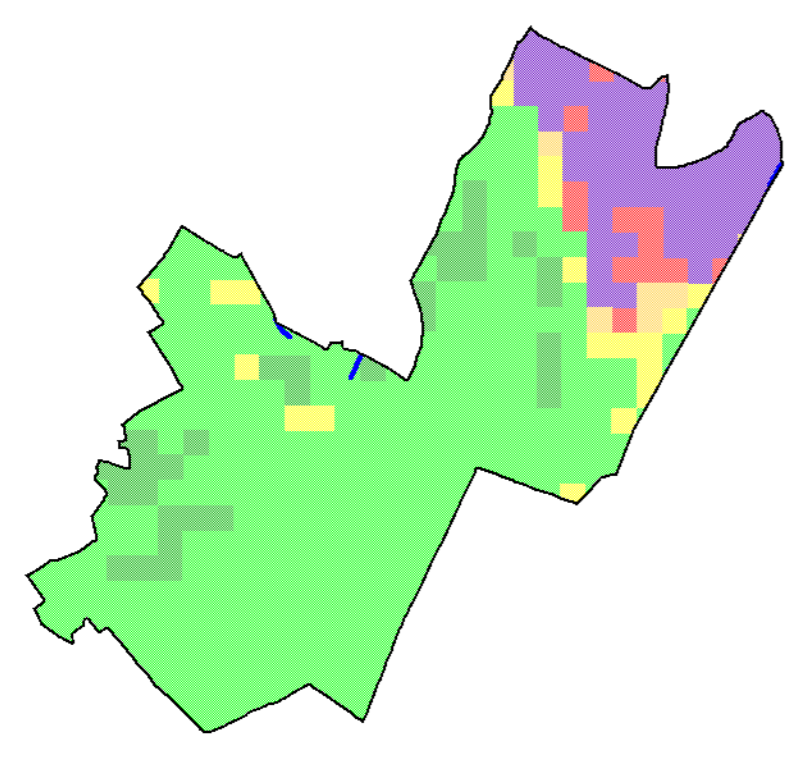
Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Carte du risque retrait gonflement des argiles

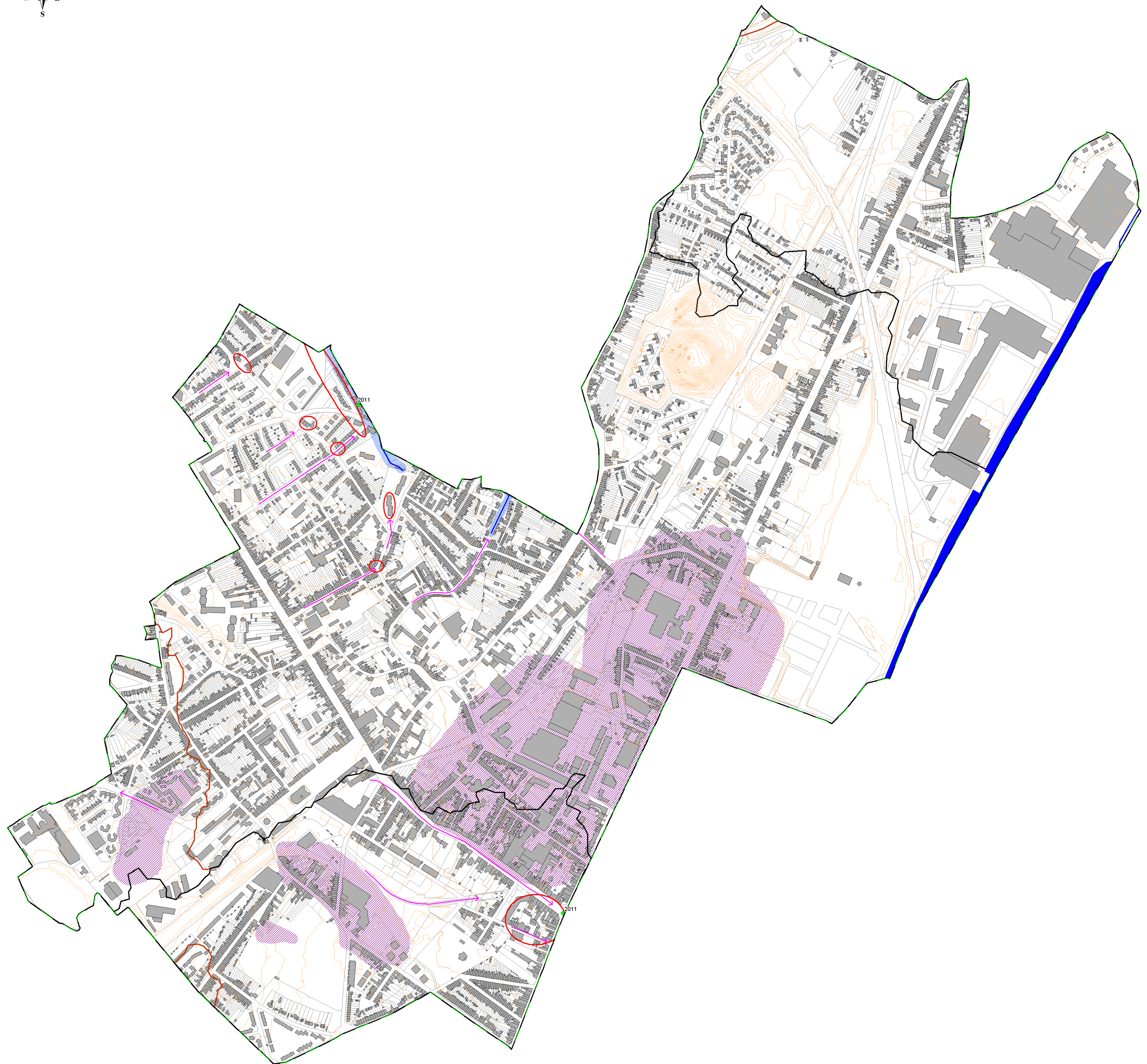


Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Carte du risque remontée de nappe



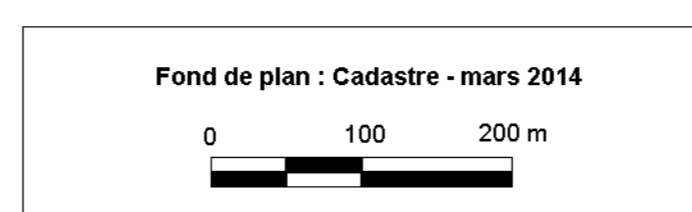
Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM



Légende :

Topographie	Inondations :
Limite de sous bassin versant	Zones potentiellement inondables
Limite de bassin versant	Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
Courbes de niveau 2 m	Talwegs
Réseau hydrographique	Axe routier favorisant le ruissellement urbain
Cours d'eau	Evènement historique Inondation par ruissellement
Plan d'eau	
Cavités souterraines	
Plan de Prévention des Risques - 2008	
Mouvements de terrain liés aux effondrements	

Un PPR minier a été prescrit en novembre 2014

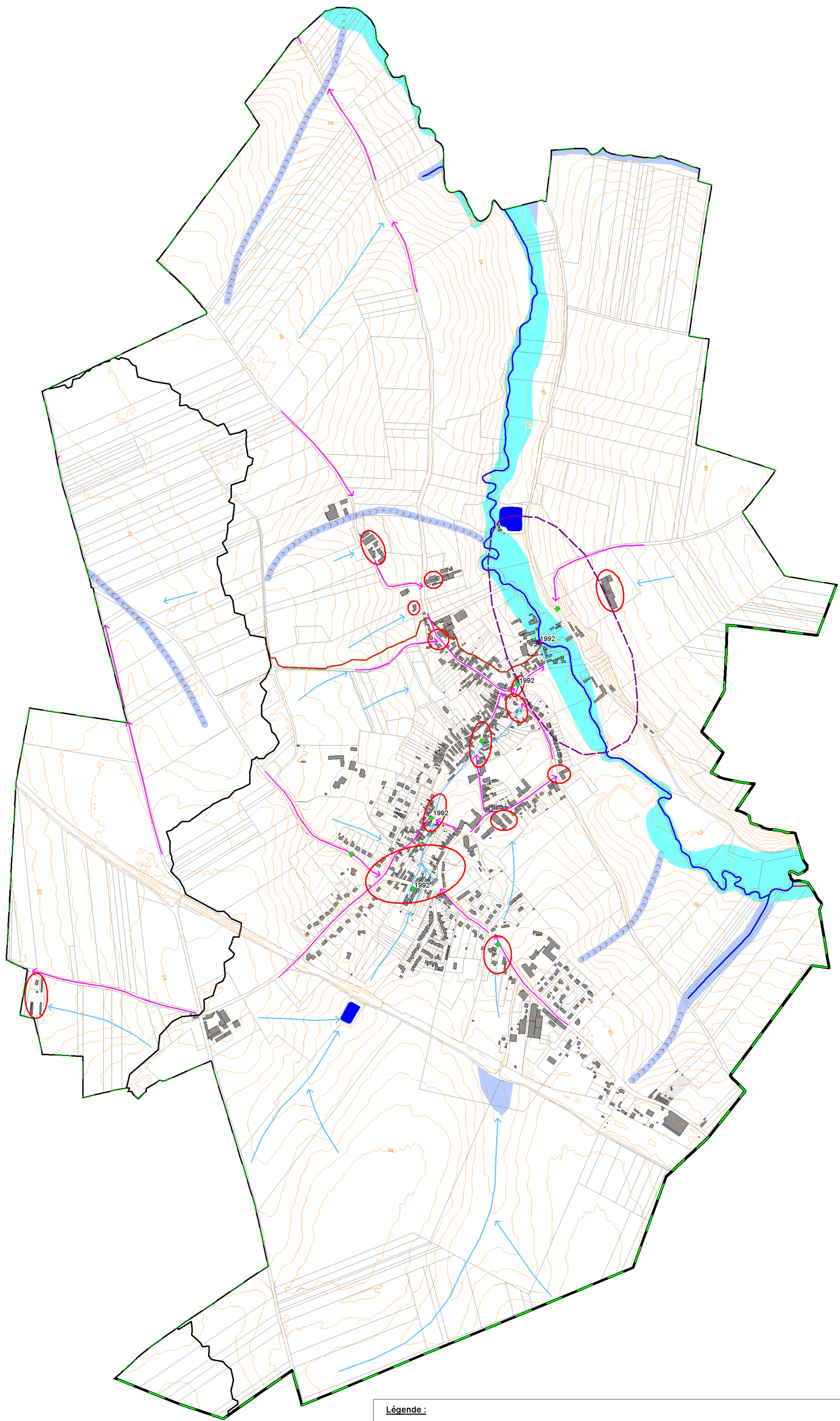


Fond de plan : Cadastre - mars 2014

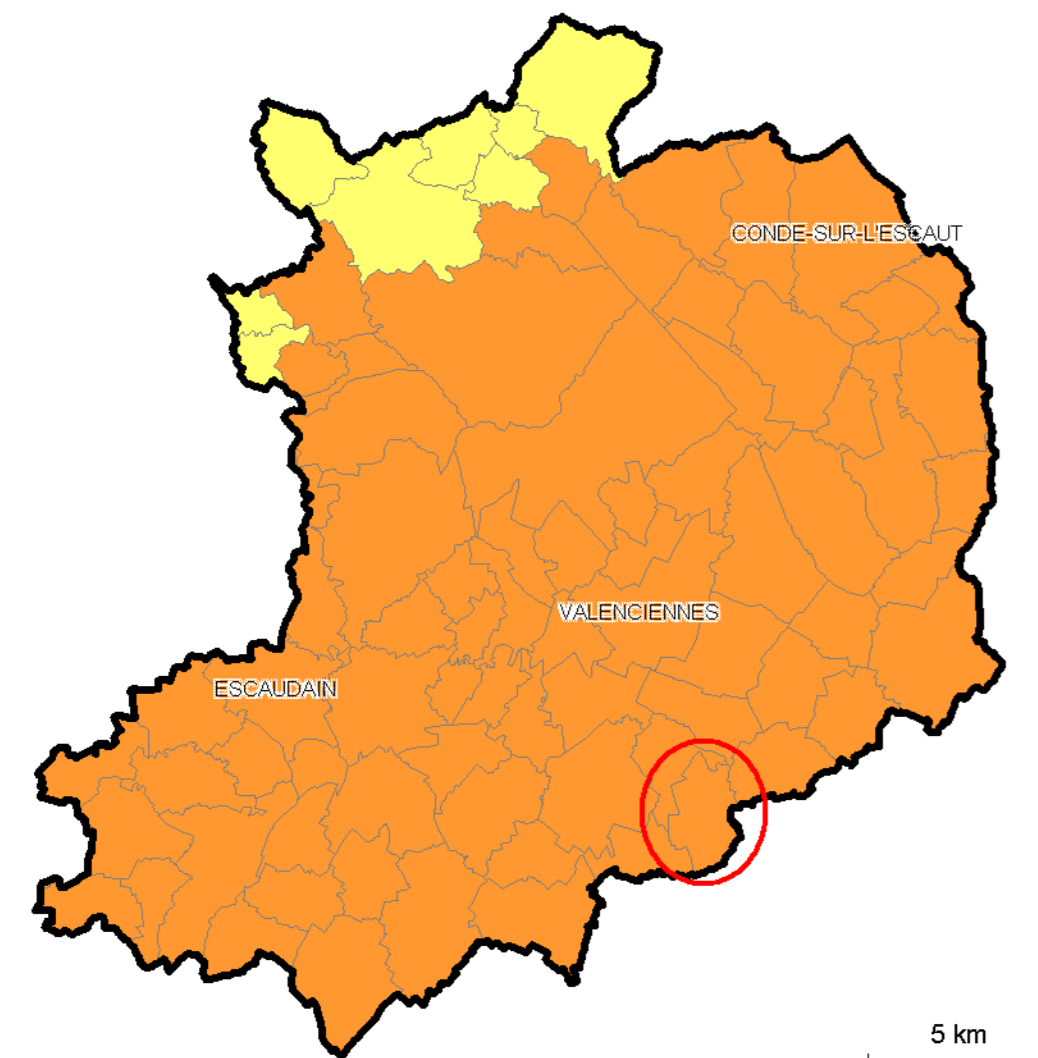
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de ARTRES

échelle : 1/6 000e



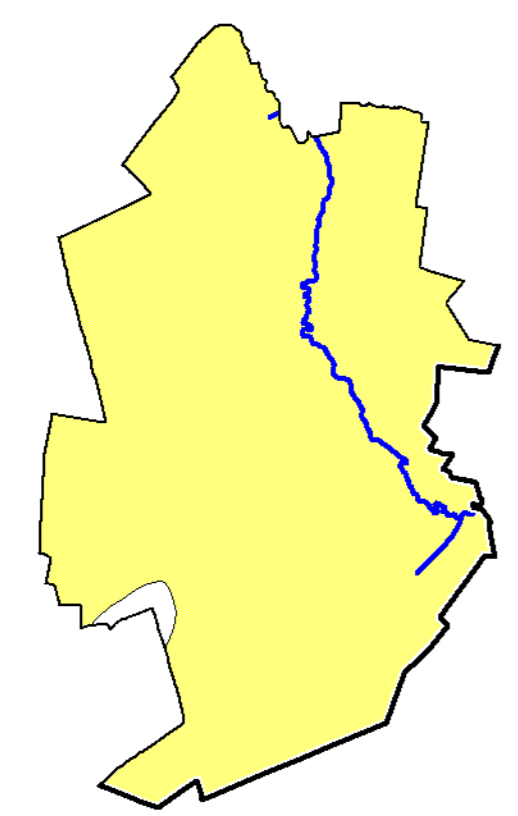
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

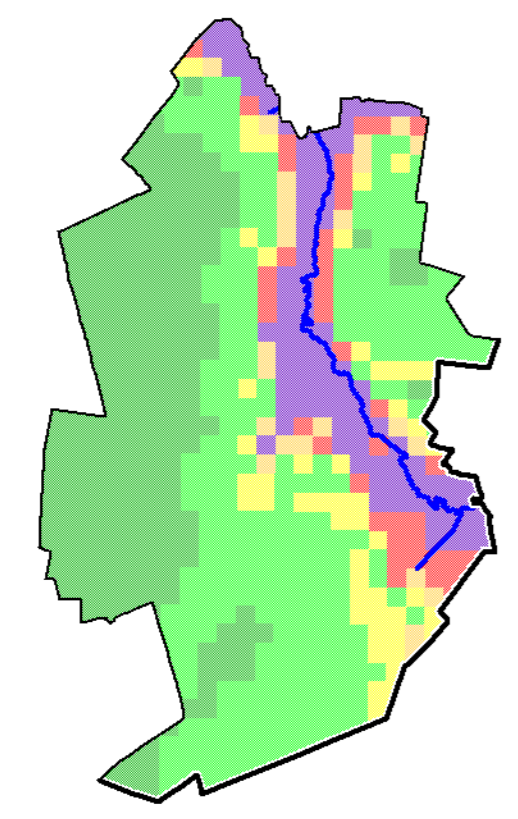
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe

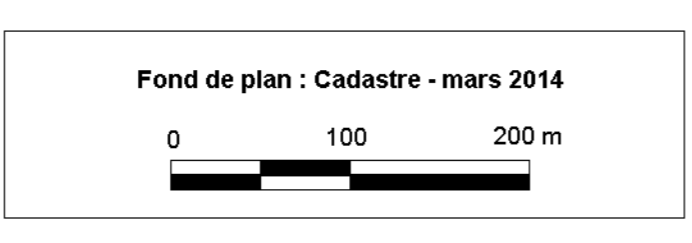


Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

Légende :

Topographie	Inondations :
▭ Limite de sous bassin versant	▭ Zones potentiellement inondables
▭ Limite de bassin versant	▭ Atlas des Zones Inondables de la Rhonelle
— Courbes de niveau 2 m	▭ Zones historiquement inondées en février 1994
Réseau hydrographique	▭ Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
— Cours d'eau	>>>> Talwegs
▭ Plan d'eau	→ Sens de ruissellement
Inondations historiques :	→ Axe routier favorisant le ruissellement urbain
● Inondation par débordement	
◆ Inondation par ruissellement	



Maître d'ouvrage



Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de AUBRY-DU-HAINAUT

Maître d'oeuvre



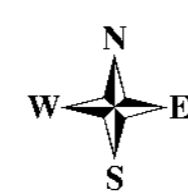
INGENIERIE DES MOUVEMENTS DU SOL
ET DES RISQUES NATURELS

Agence IMSRN Méditerranée
Parc Agropolis - Bât. 8
2214 Bd de la Lironde
34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ

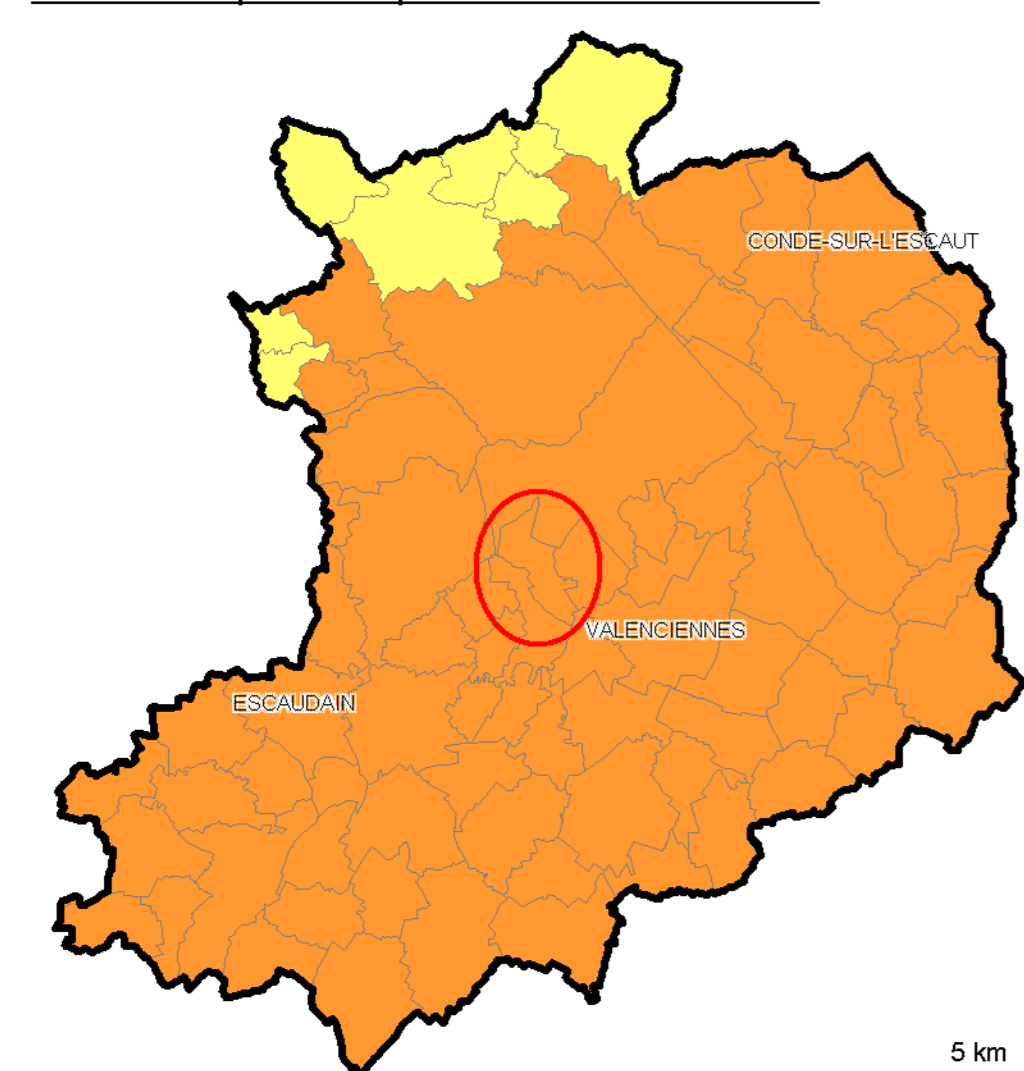
montpellier@imsrn.com

www.imsrn.com

échelle : 1/6 000e



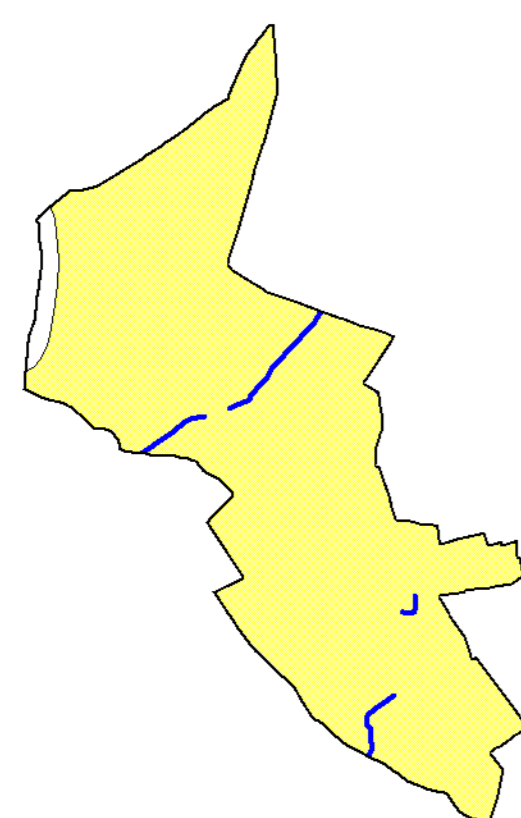
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

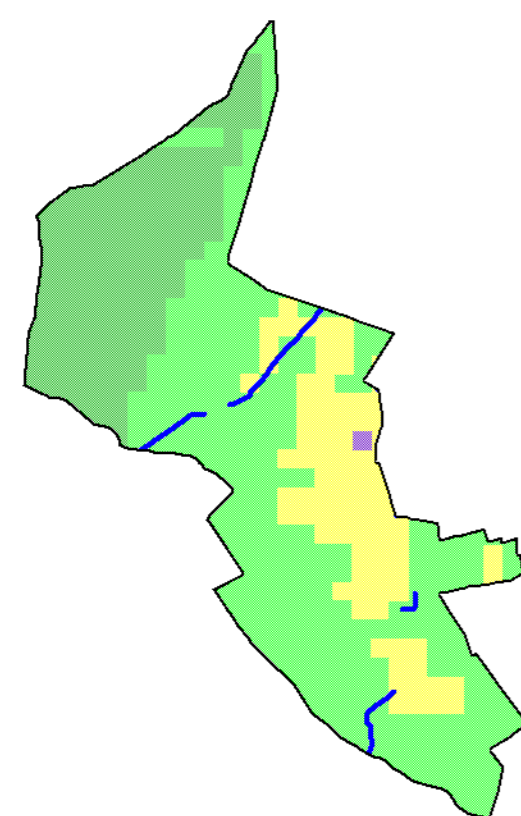
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe

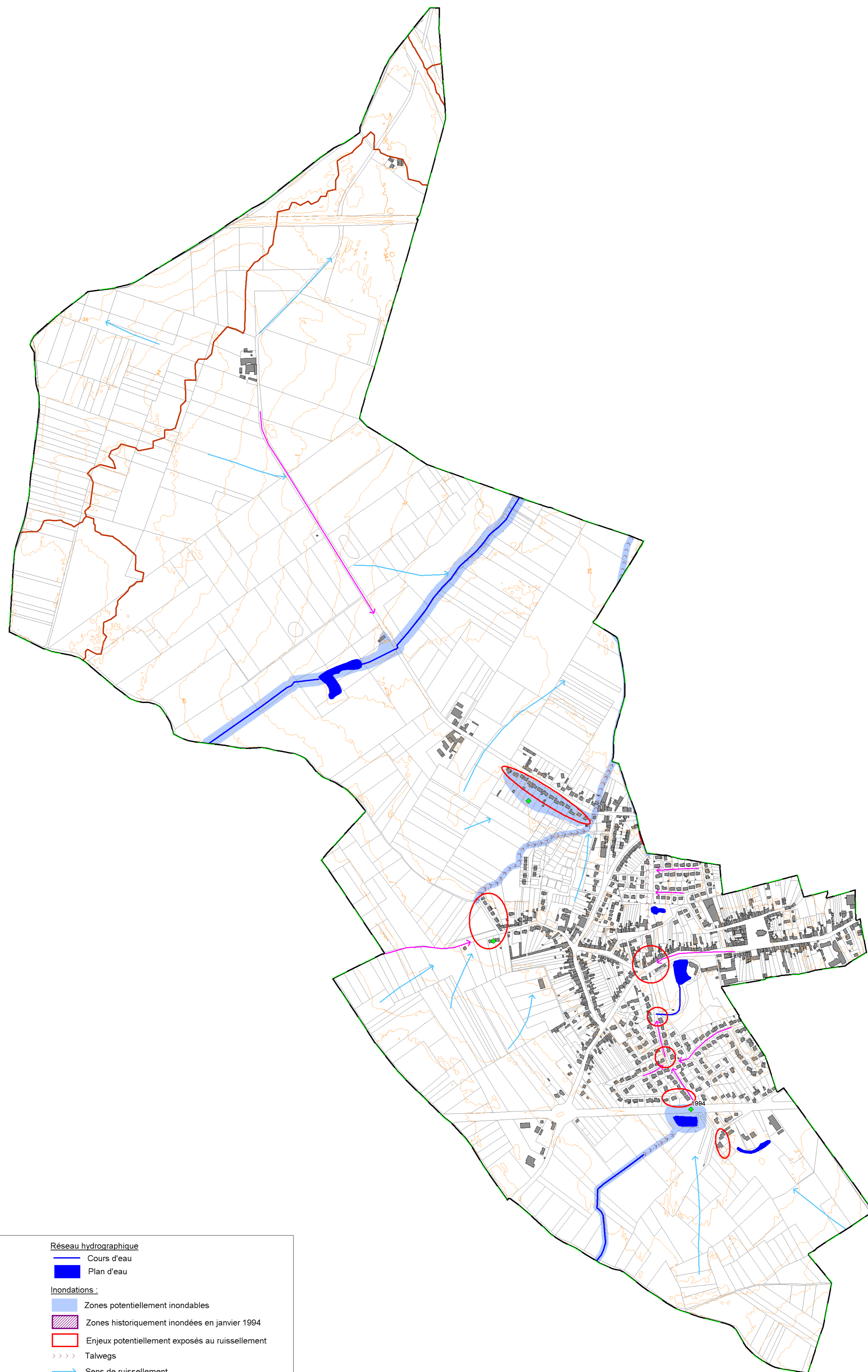
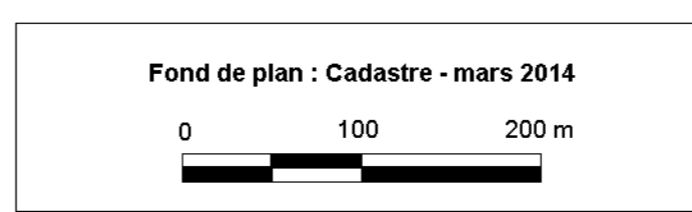


Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

Légende :

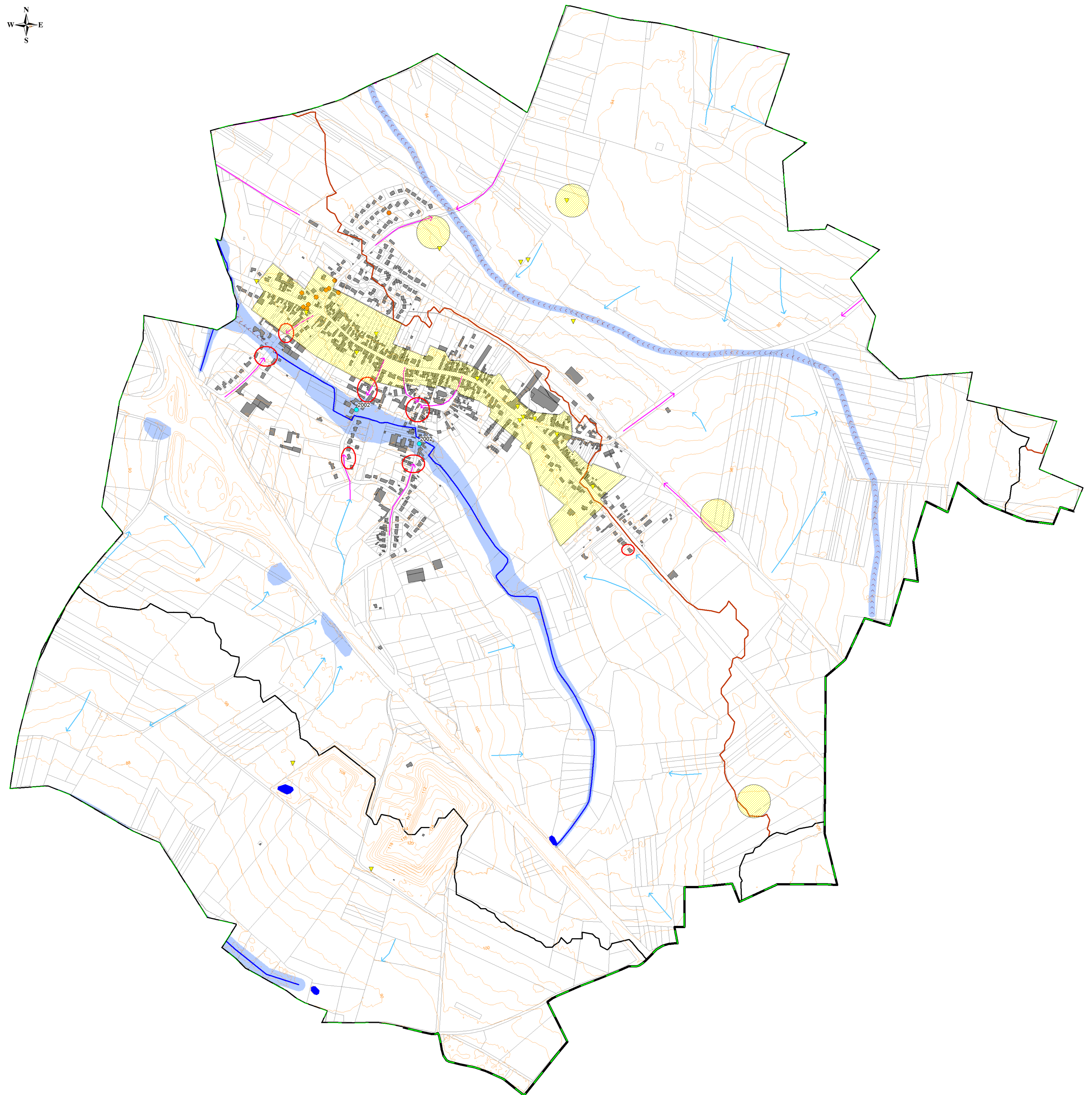
Topographie	Réseau hydrographique
— Limite de sous bassin versant	— Cours d'eau
— Limite de bassin versant	— Plan d'eau
— Courbes de niveau 2 m	Inondations :
Cavités souterraines	— Zones potentiellement inondables
▼ Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc)	— Zones historiquement inondées en janvier 1994
— Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée	— Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
— Etude gravimétrique de 1983 : pas d'anomalie	>>>> Talwegs
NB : Une étude des aléas miniers a été réalisée en 2011	— Sens de ruissellement
	— Axe routier favorisant le ruissellement urbain
	● Evènement historique Inondation par débordement
	◆ Evènement historique Inondation par ruissellement



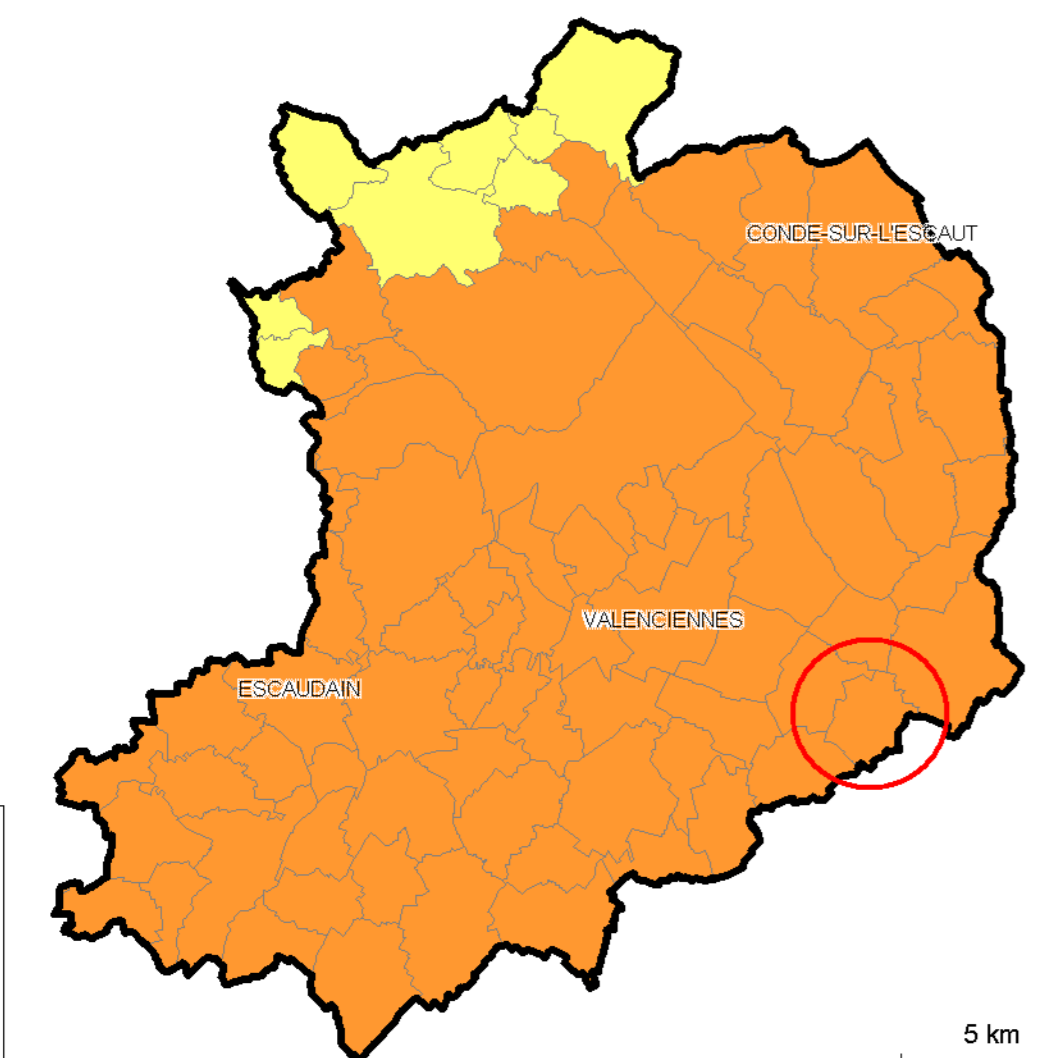
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de CURGIES

échelle : 1/5 000e



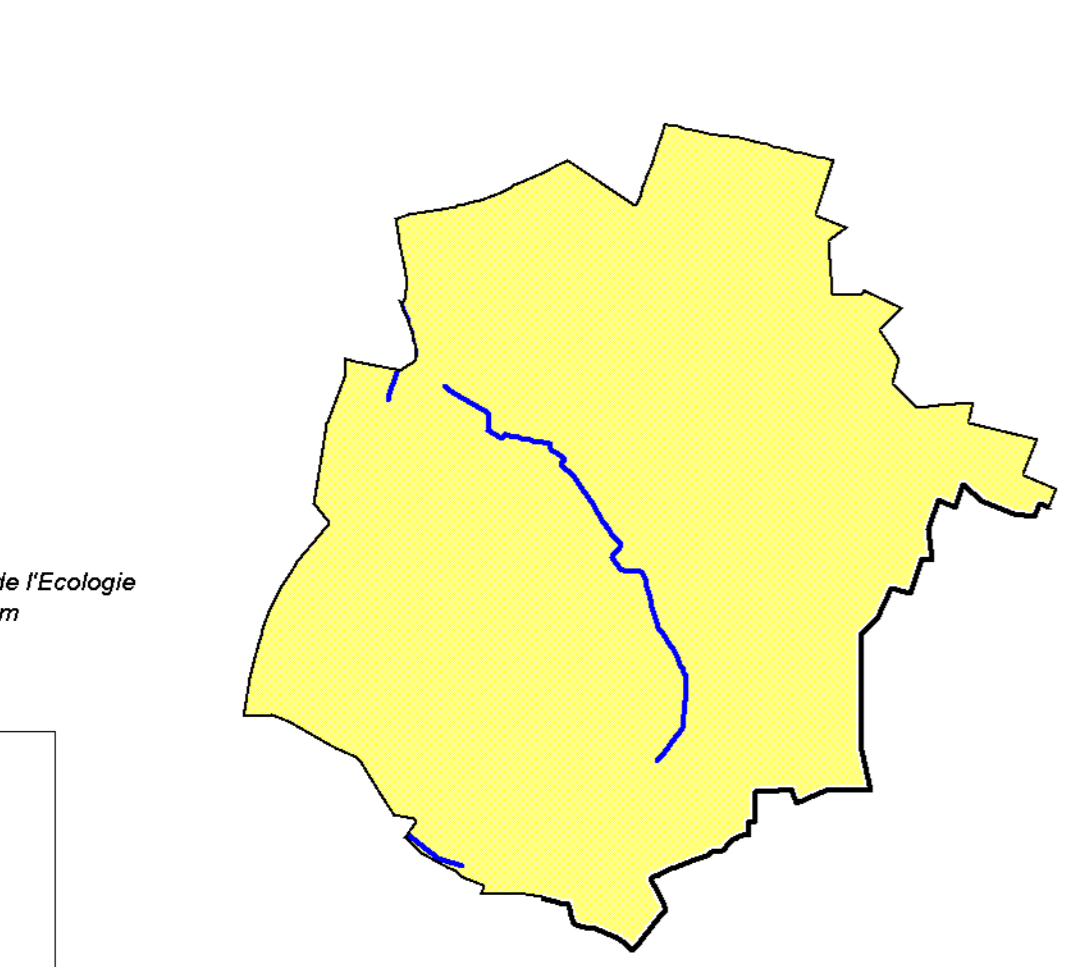
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

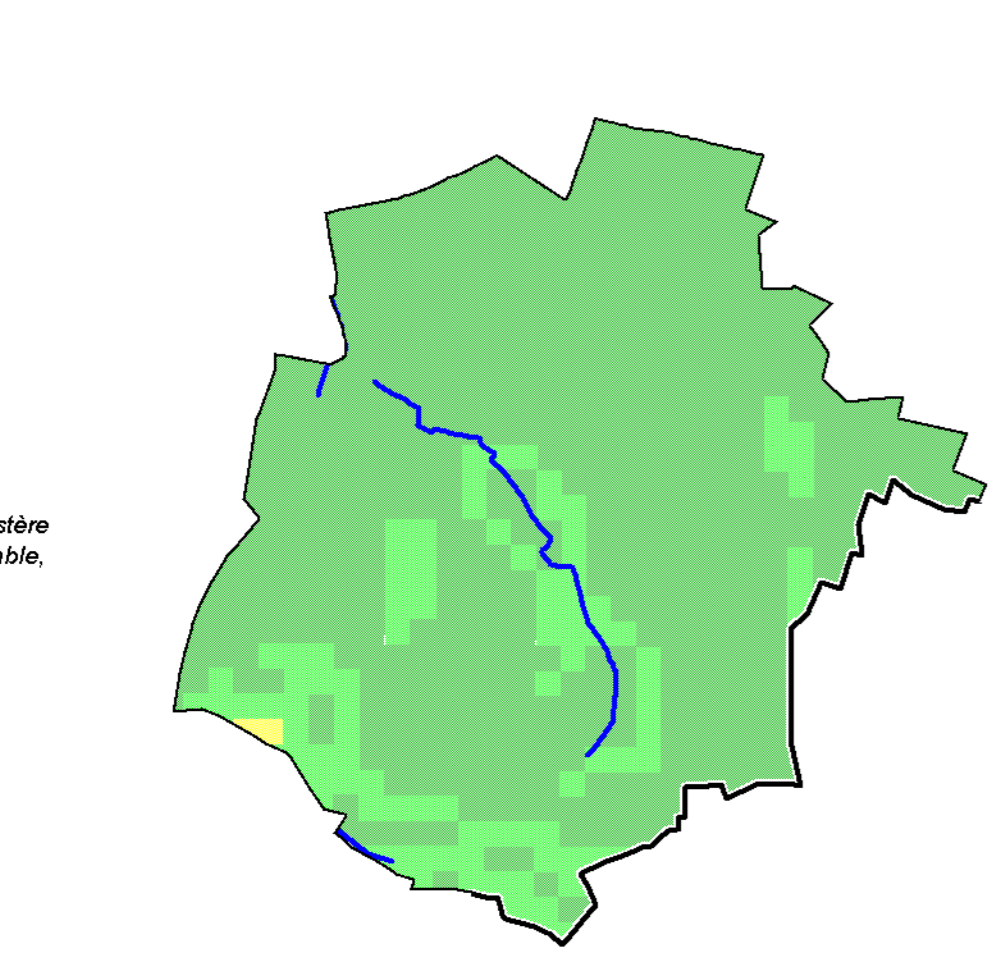
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe



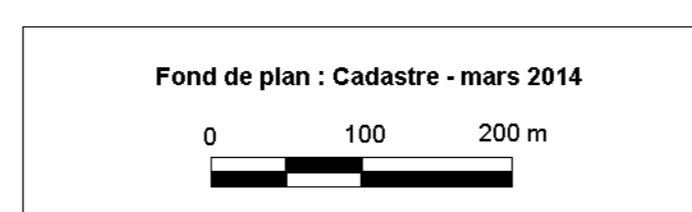
Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

Légende :

- Limite de sous bassin versant
- Limite de bassin versant
- Courbes de niveau 2 m
- Réseau hydrographique
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau
- Cavités souterraines
 - Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc)
 - Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée
 - Sondages de recherche de vide (1971 et 1974), pas d'anomalie
- Inondations :
 - Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
 - Zones potentiellement inondables
 - Talwegs
 - Sens de ruissellement
 - Axe routier favorisant le ruissellement urbain
- Evènement historique :
 - Inondation par débordement
 - Inondation par ruissellement

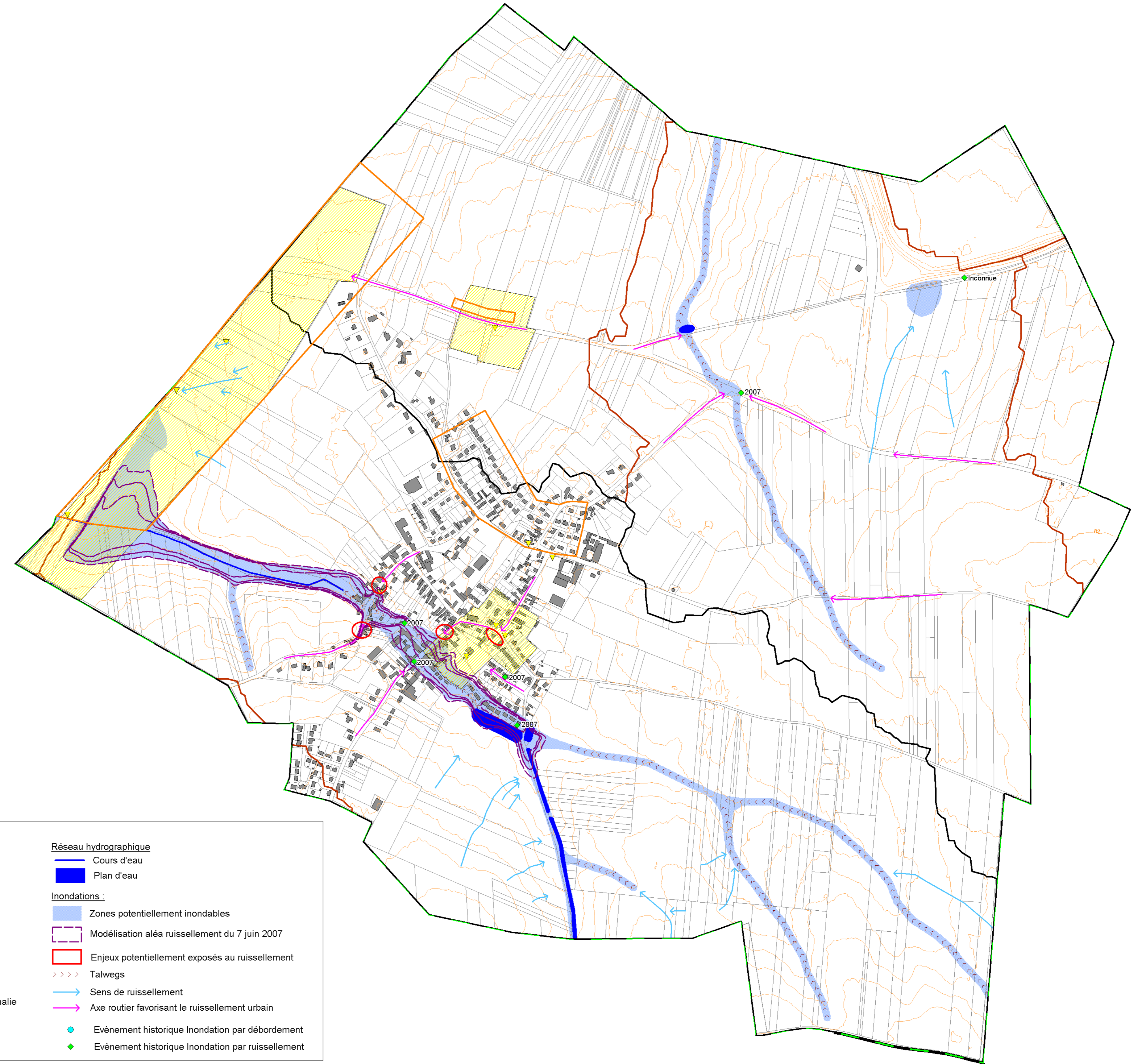
NB : La commune de Curgies possède un PPRi Risque Industriel (2011)



Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de ESTREUX

échelle : 1/6 000e



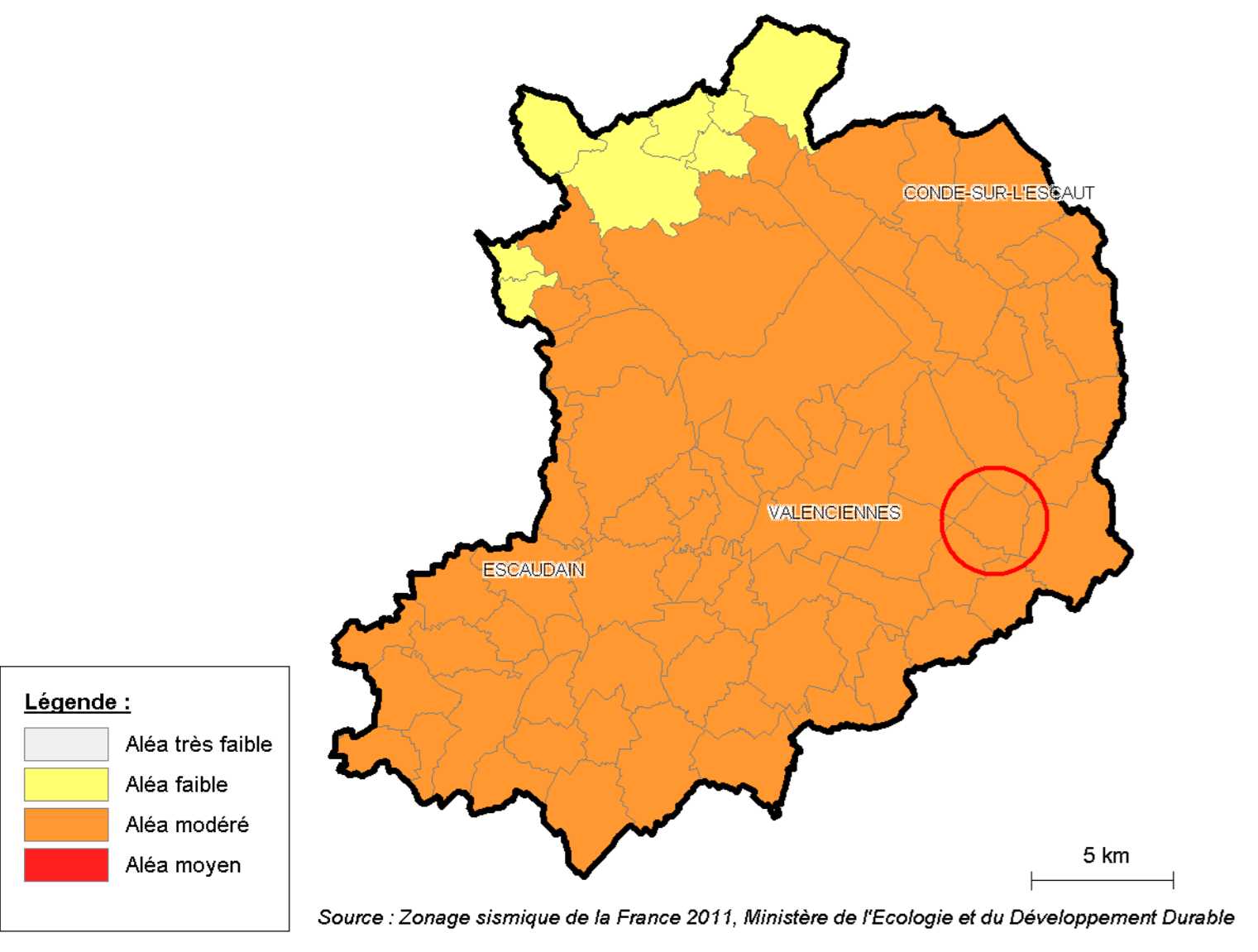
Fond de plan : Cadastre - mars 2014
0 100 200 m

Légende :

Topographie	Réseau hydrographique
— Limite de sous bassin versant	— Cours d'eau
— Limite de bassin versant	■ Plan d'eau
— Courbes de niveau 2 m	
Cavités souterraines	Inondations :
▼ Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc)	■ Zones potentiellement inondables
■ Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée	■ Modélisation aléa ruissellement du 7 juin 2007
■ Etude gravimétrique de 1983 : pas d'anomalie	■ Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
	>>>> Talwegs
	→ Sens de ruissellement
	→ Axe routier favorisant le ruissellement urbain
	● Evènement historique Inondation par débordement
	● Evènement historique Inondation par ruissellement

NB : La commune d'Estreux possède un PPRt Risque Industriel (2011)

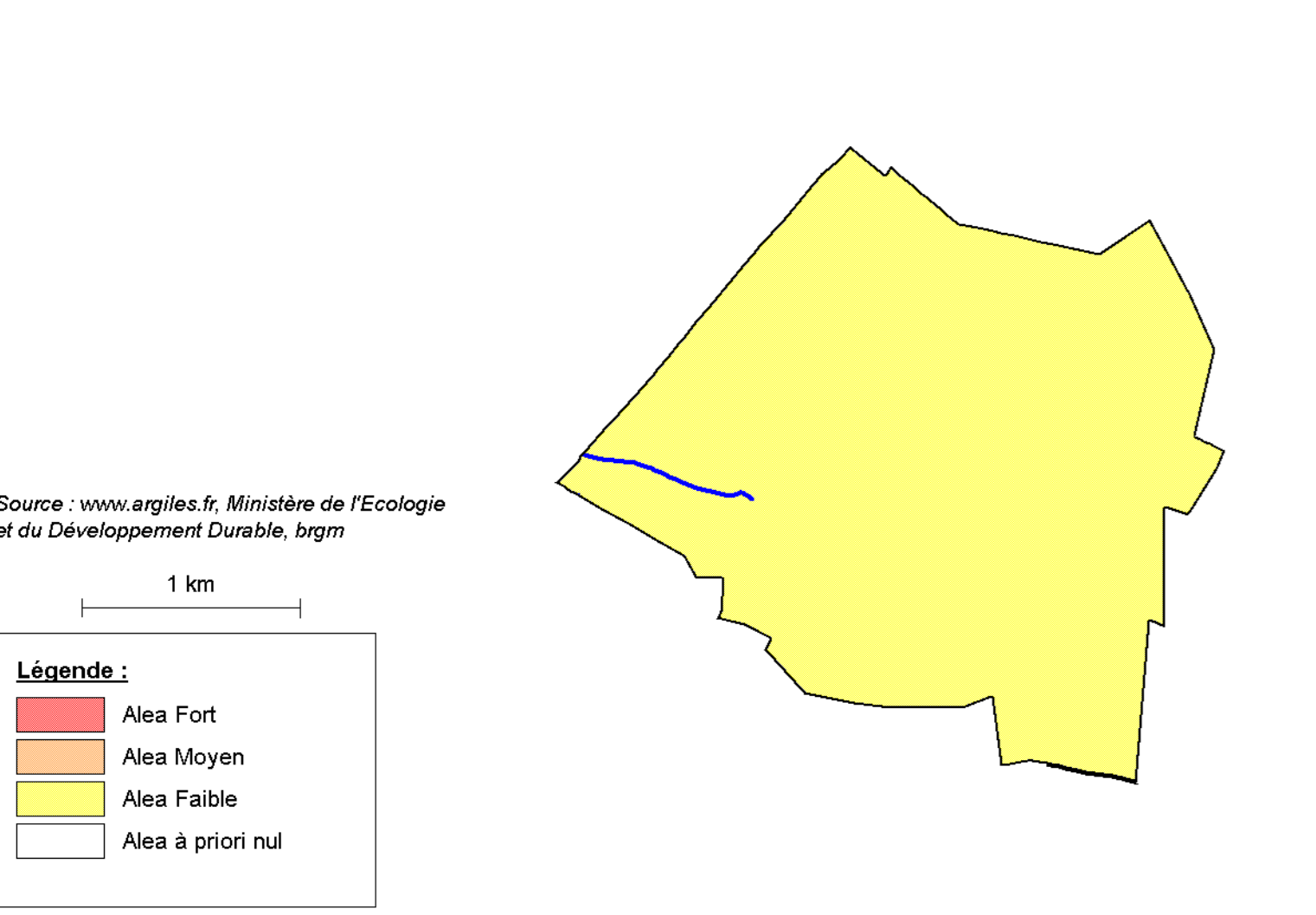
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
■ Aléa très faible
■ Aléa faible
■ Aléa modéré
■ Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

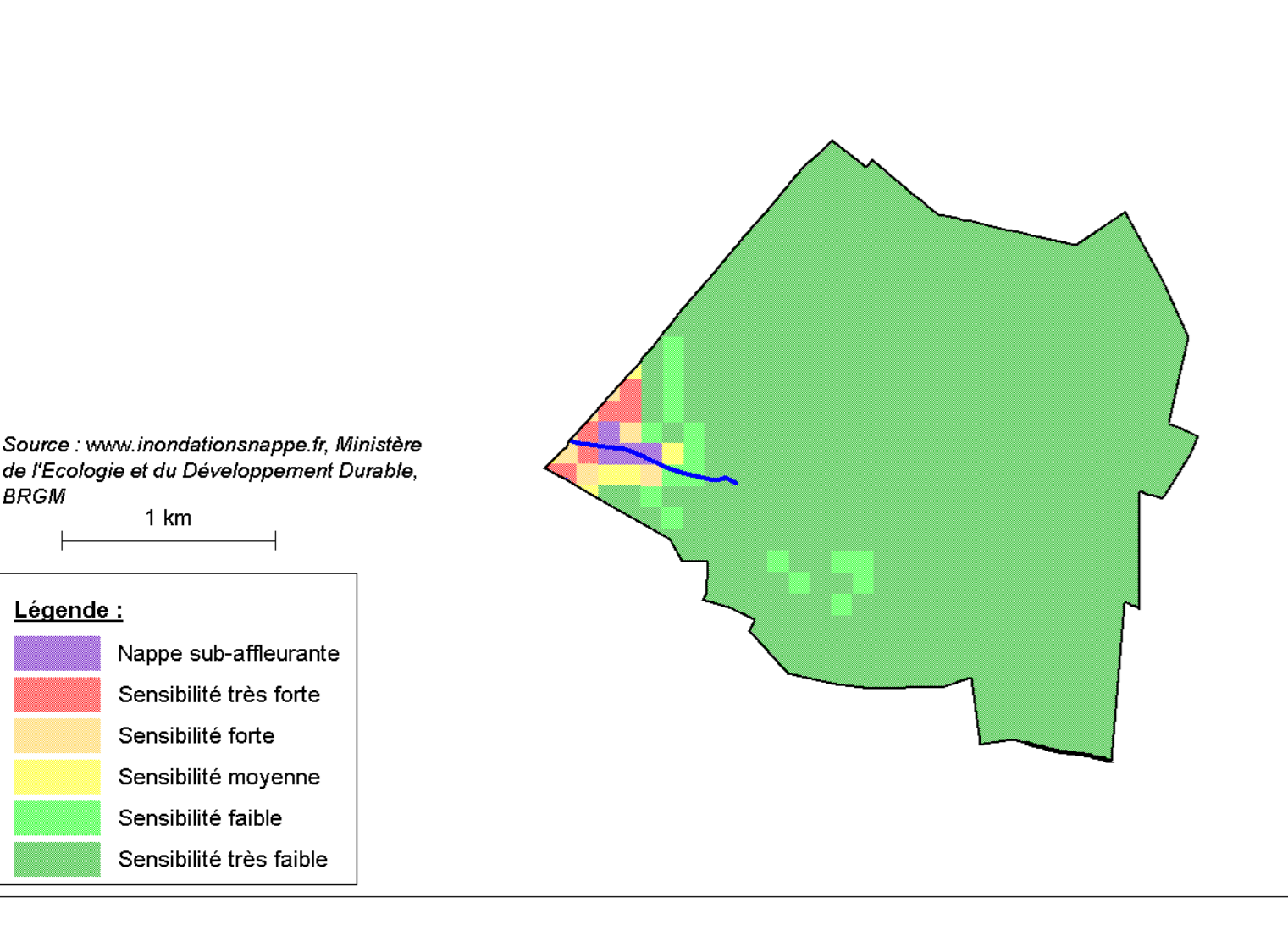
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, brgm

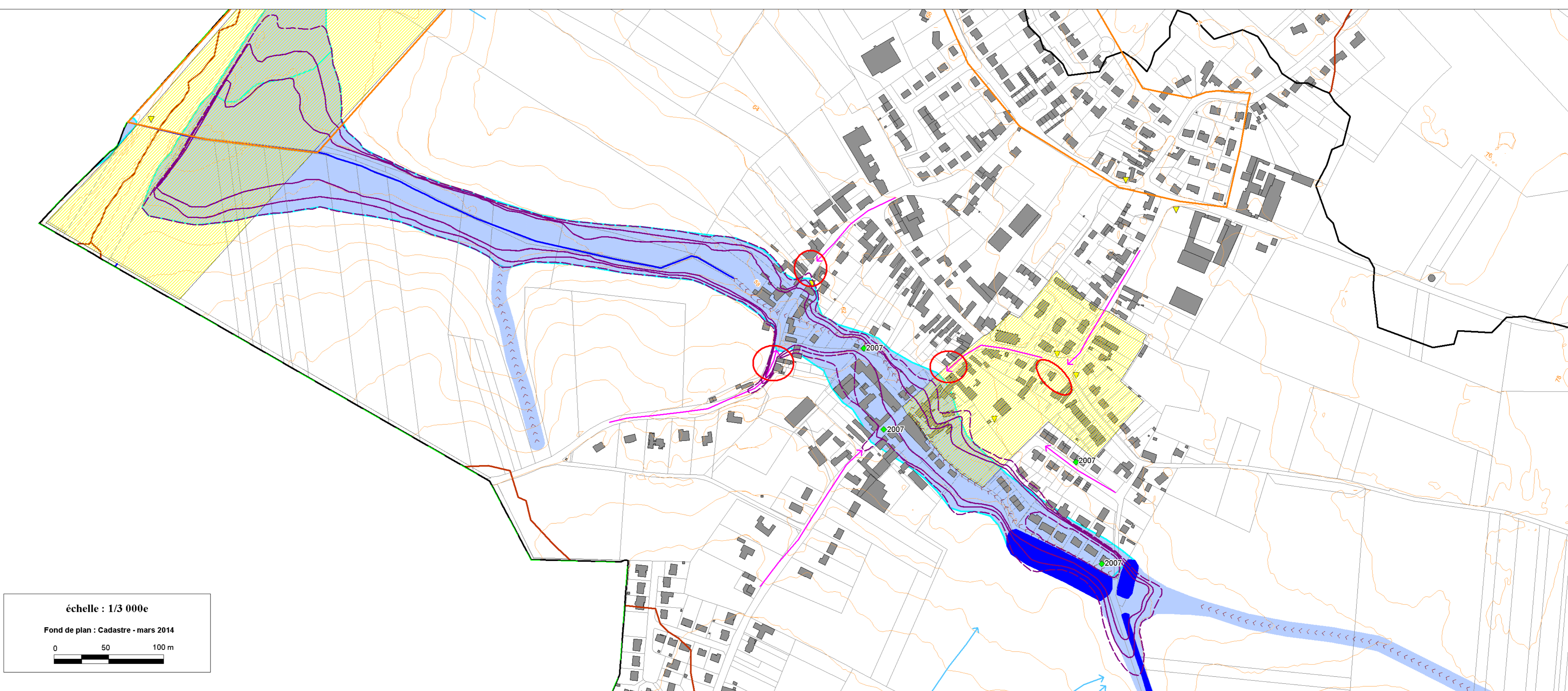
Légende :
■ Aléa Fort
■ Aléa Moyen
■ Aléa Faible
■ Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe



Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
■ Nappe sub-affleurante
■ Sensibilité très forte
■ Sensibilité forte
■ Sensibilité moyenne
■ Sensibilité faible
■ Sensibilité très faible

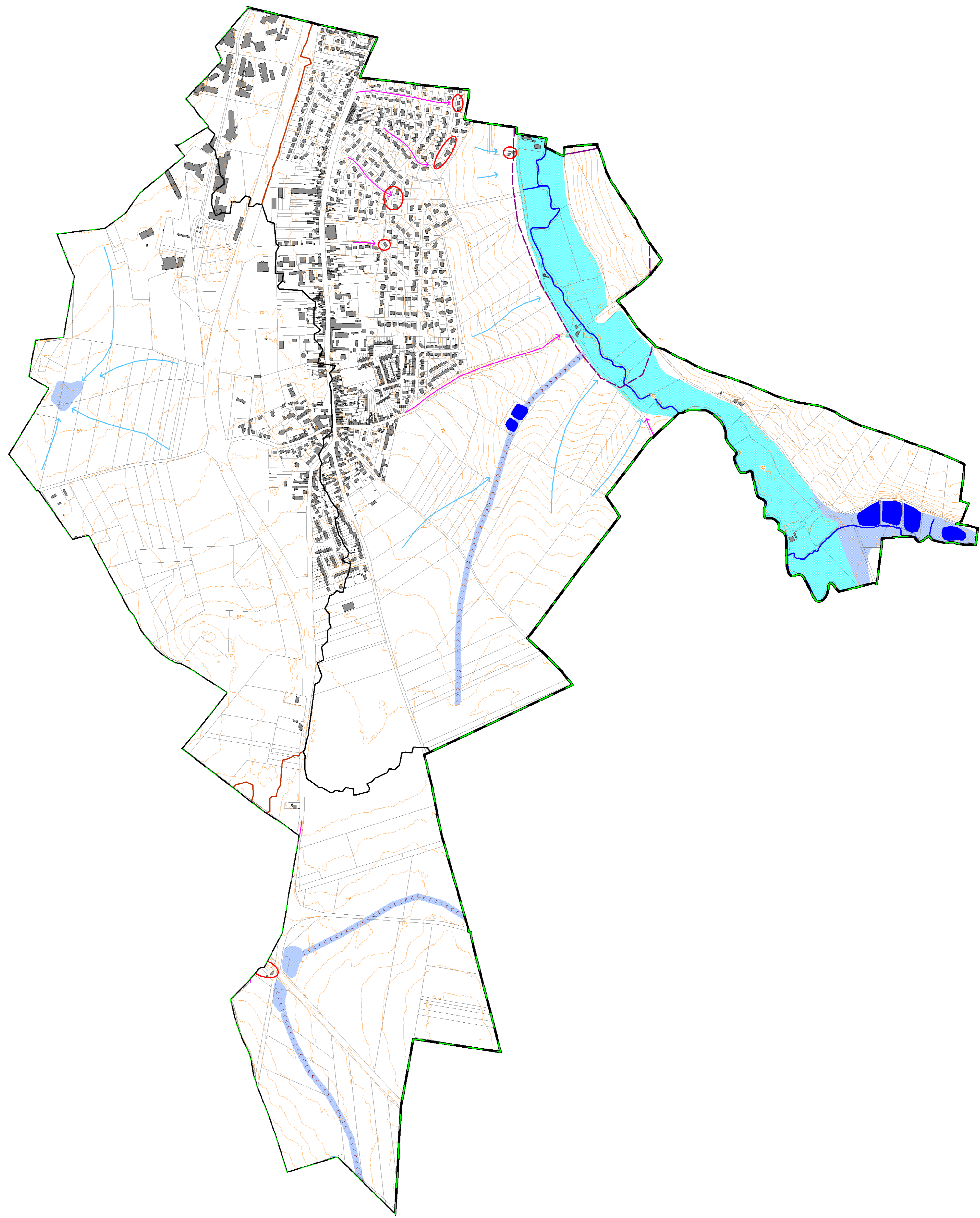


échelle : 1/3 000e
Fond de plan : Cadastre - mars 2014
0 50 100 m

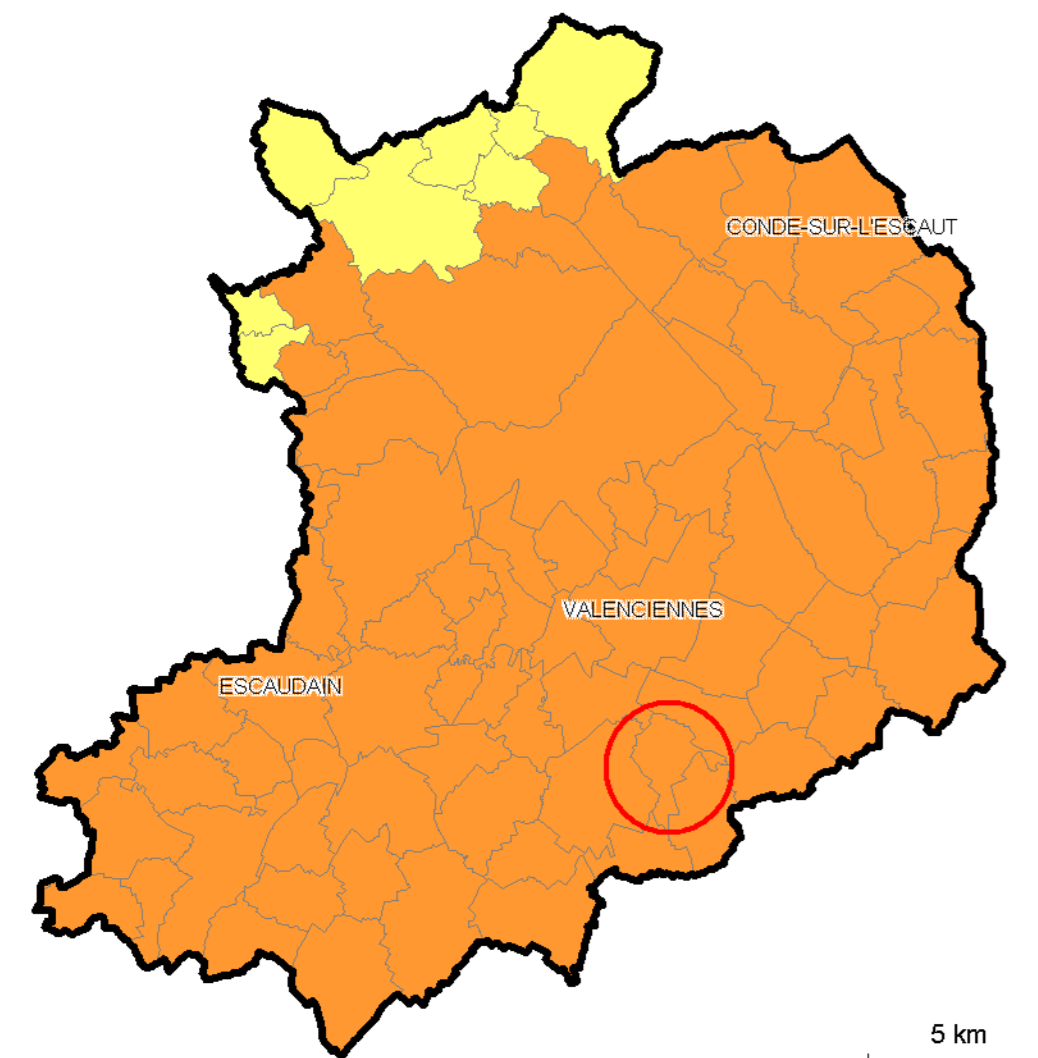
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de FAMARS

échelle : 1/6 000e



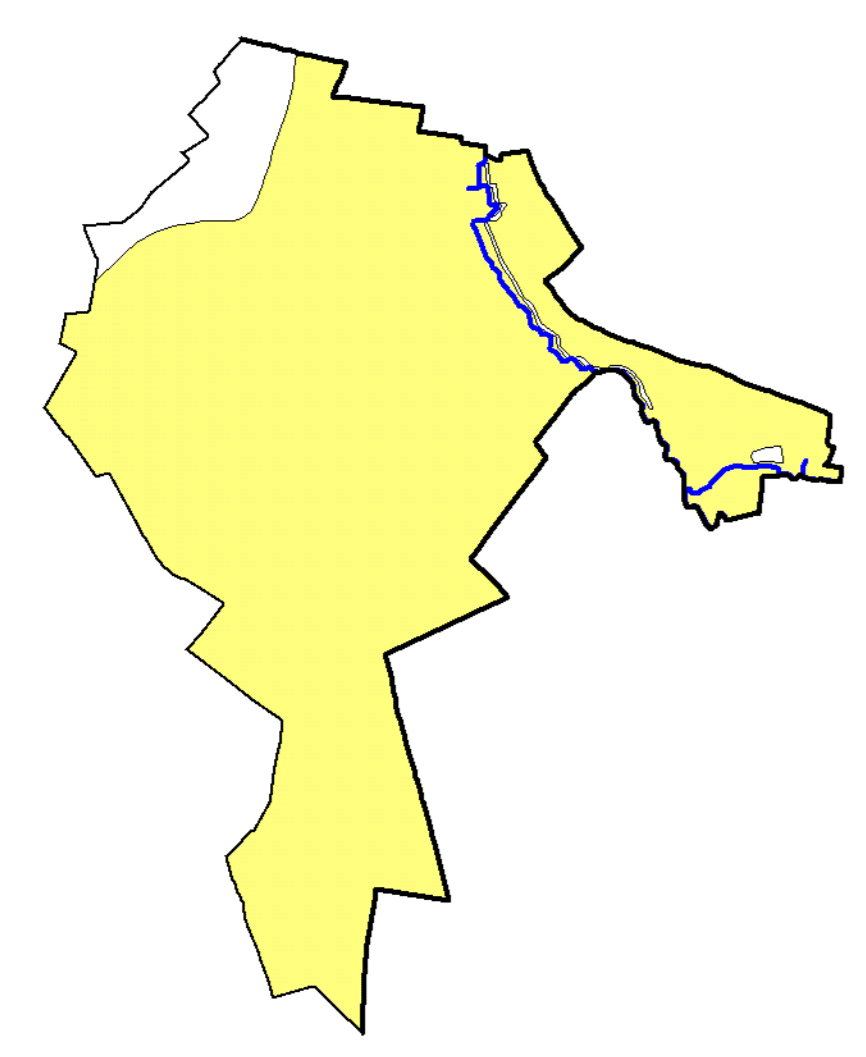
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

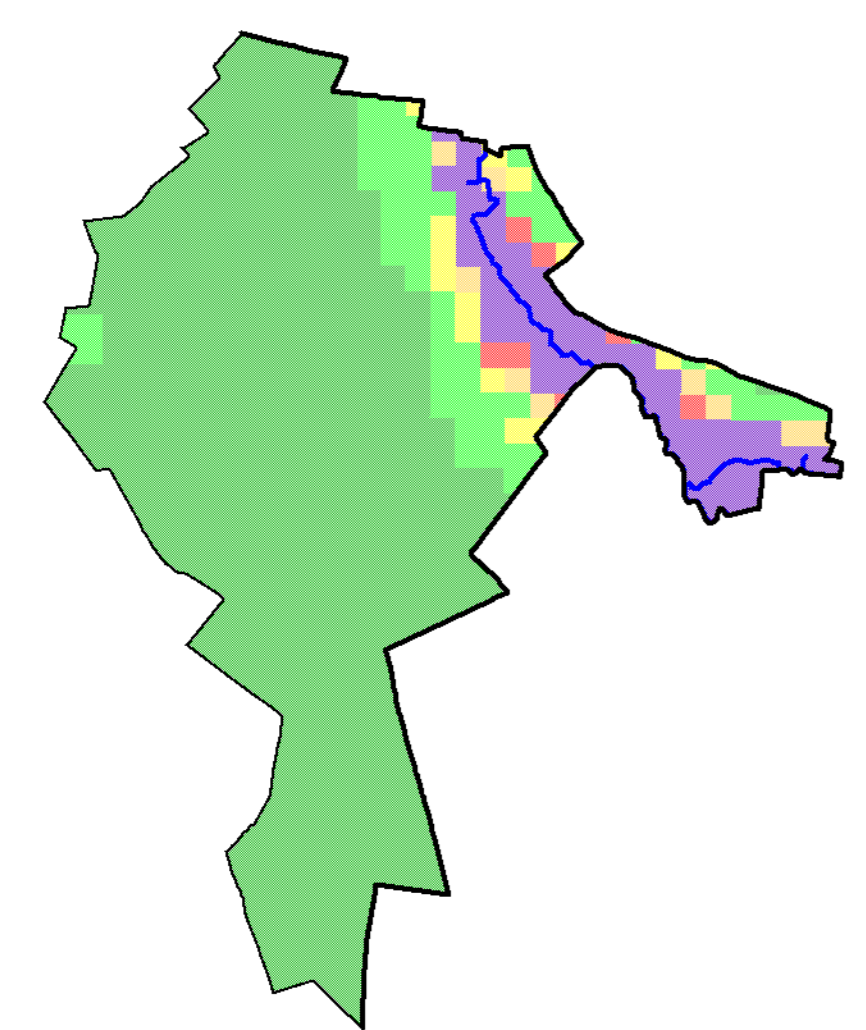
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe

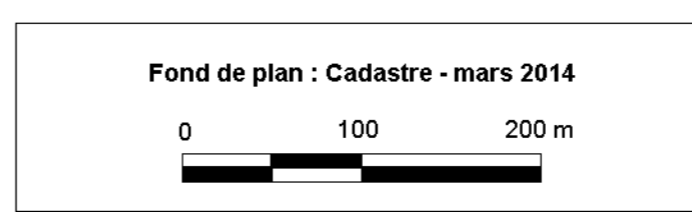


Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

Légende :

Topographie	Inondations :
Limite de sous bassin versant	Zones potentiellement inondables
Limite de bassin versant	Atlas des Zones Inondables de la Rhonelle
Courbes de niveau 2 m	Zones historiquement inondées en février 1994
Réseau hydrographique	Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
Cours d'eau	Talwegs
Plan d'eau	Sens de ruissellement
	Axe routier favorisant le ruissellement urbain



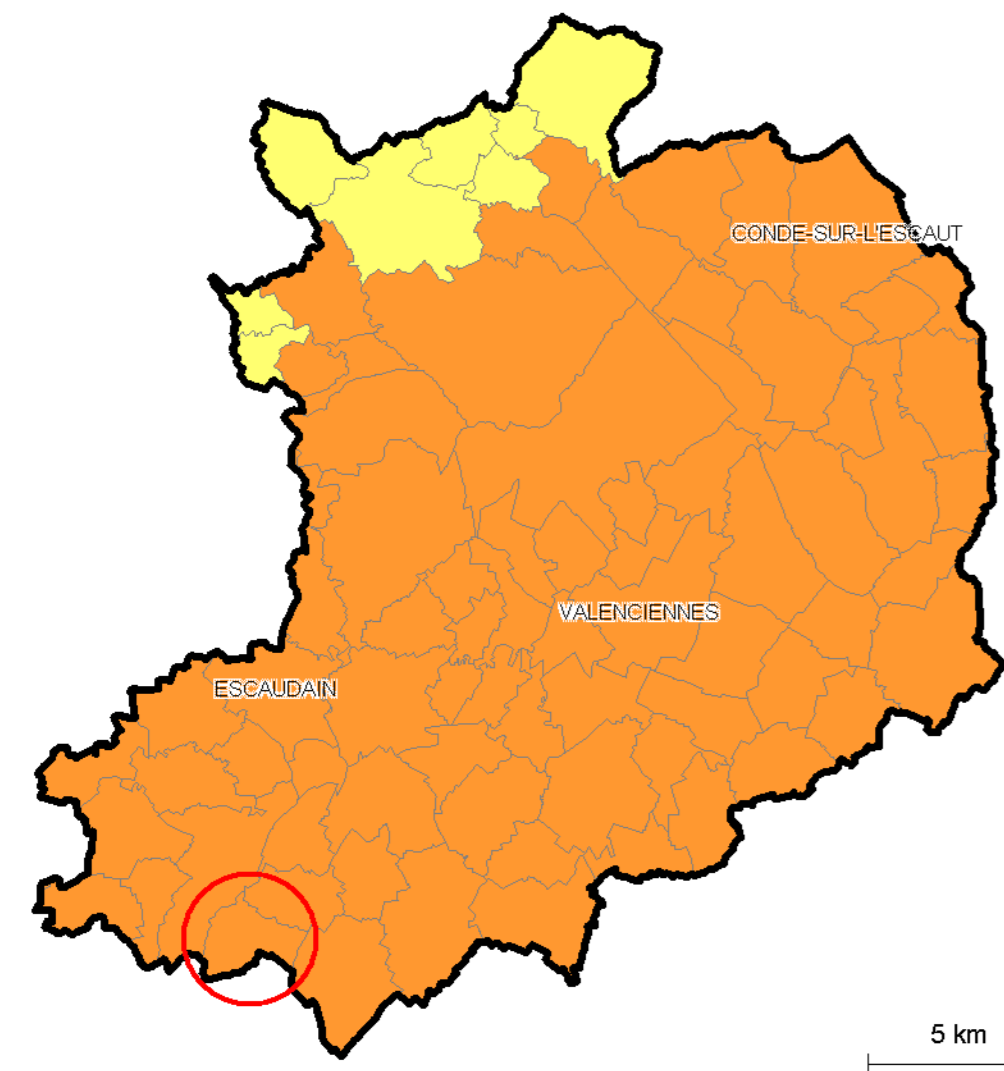
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de HORDAIN

échelle : 1/6 000e

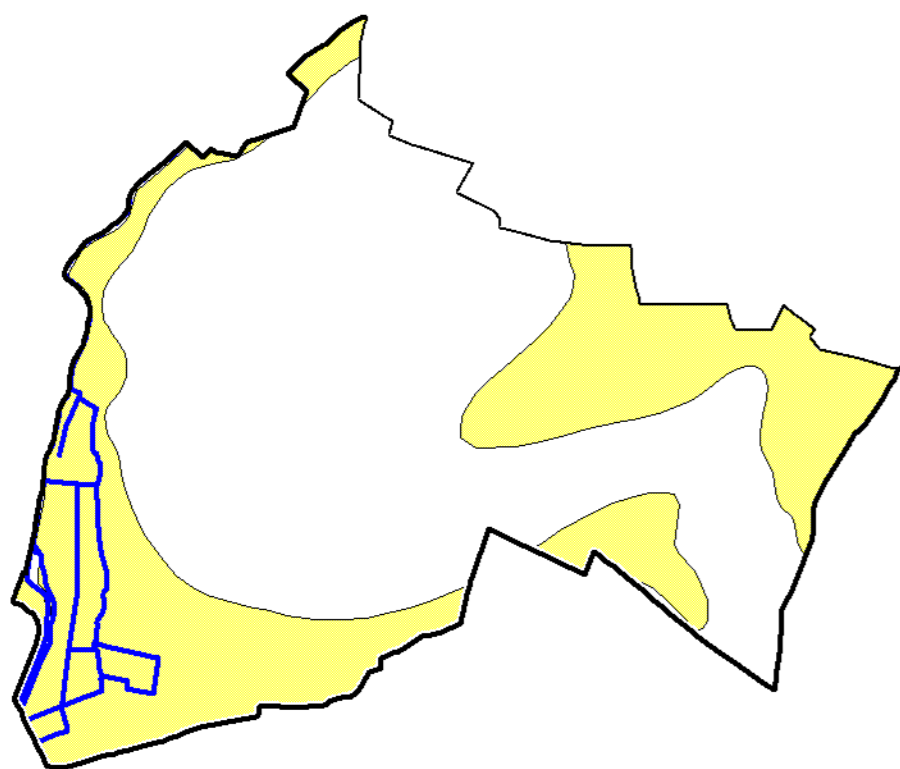


Carte du risque sismique dans le Valenciennois



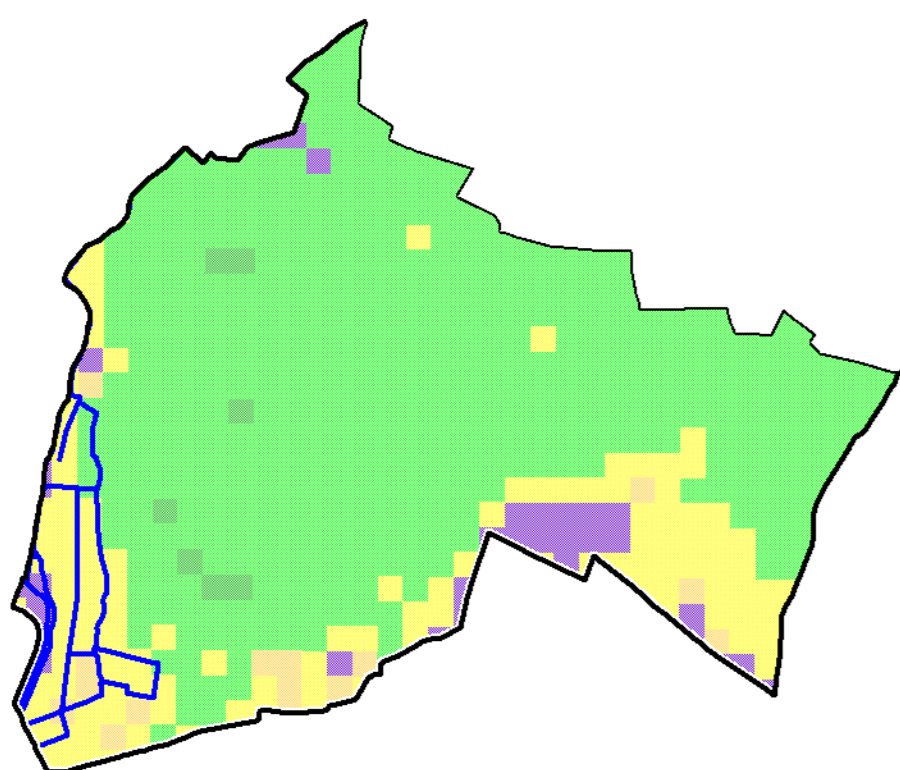
Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Carte du risque retrait gonflement des argiles

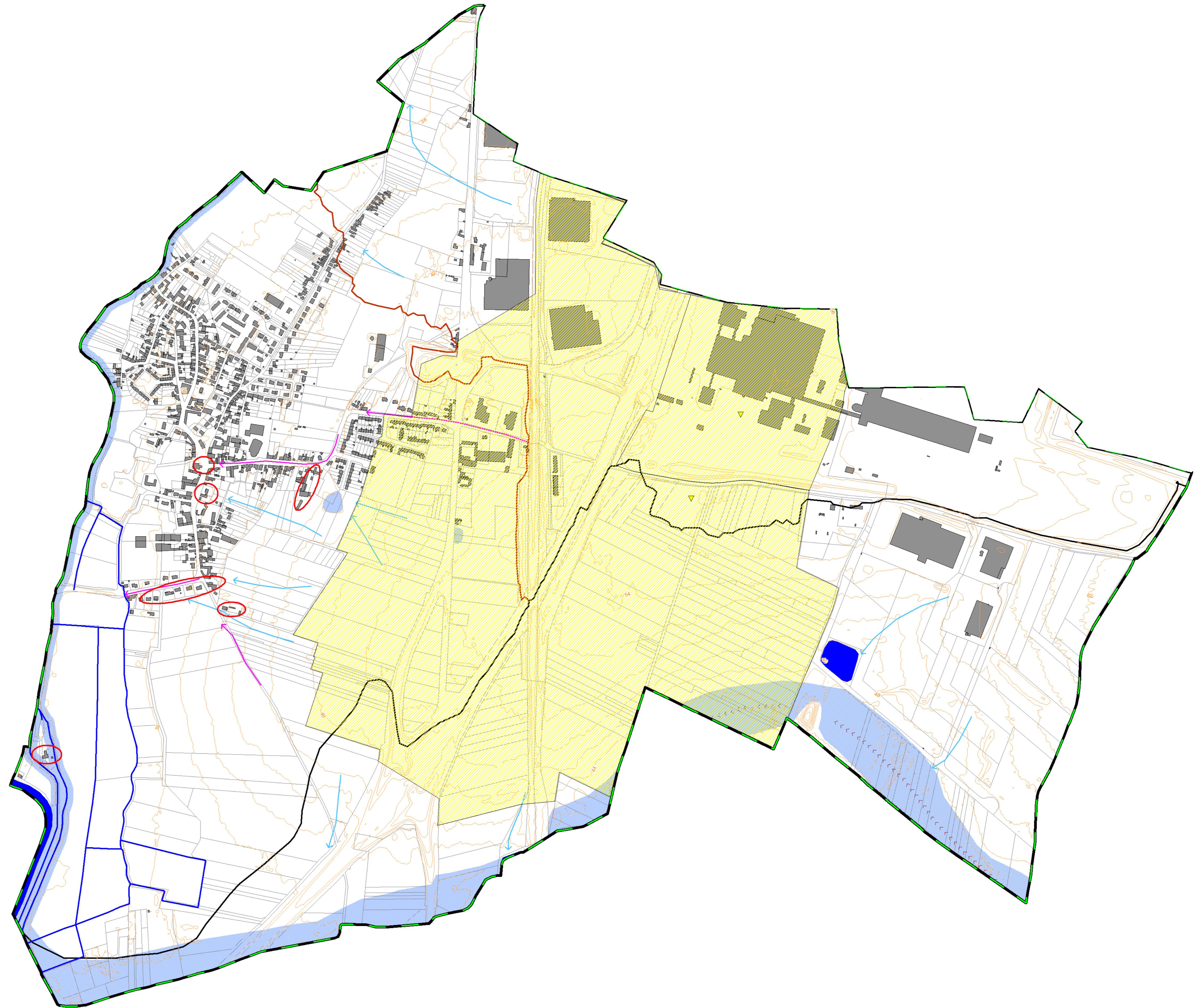


Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Carte du risque remontée de nappe



Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM



Légende :

Topographie :

- Limite de sous bassin versant
- Limite de bassin versant
- Courbes de niveau 2 m

Cavités souterraines

- Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc)
- Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plan d'eau

Inondations :

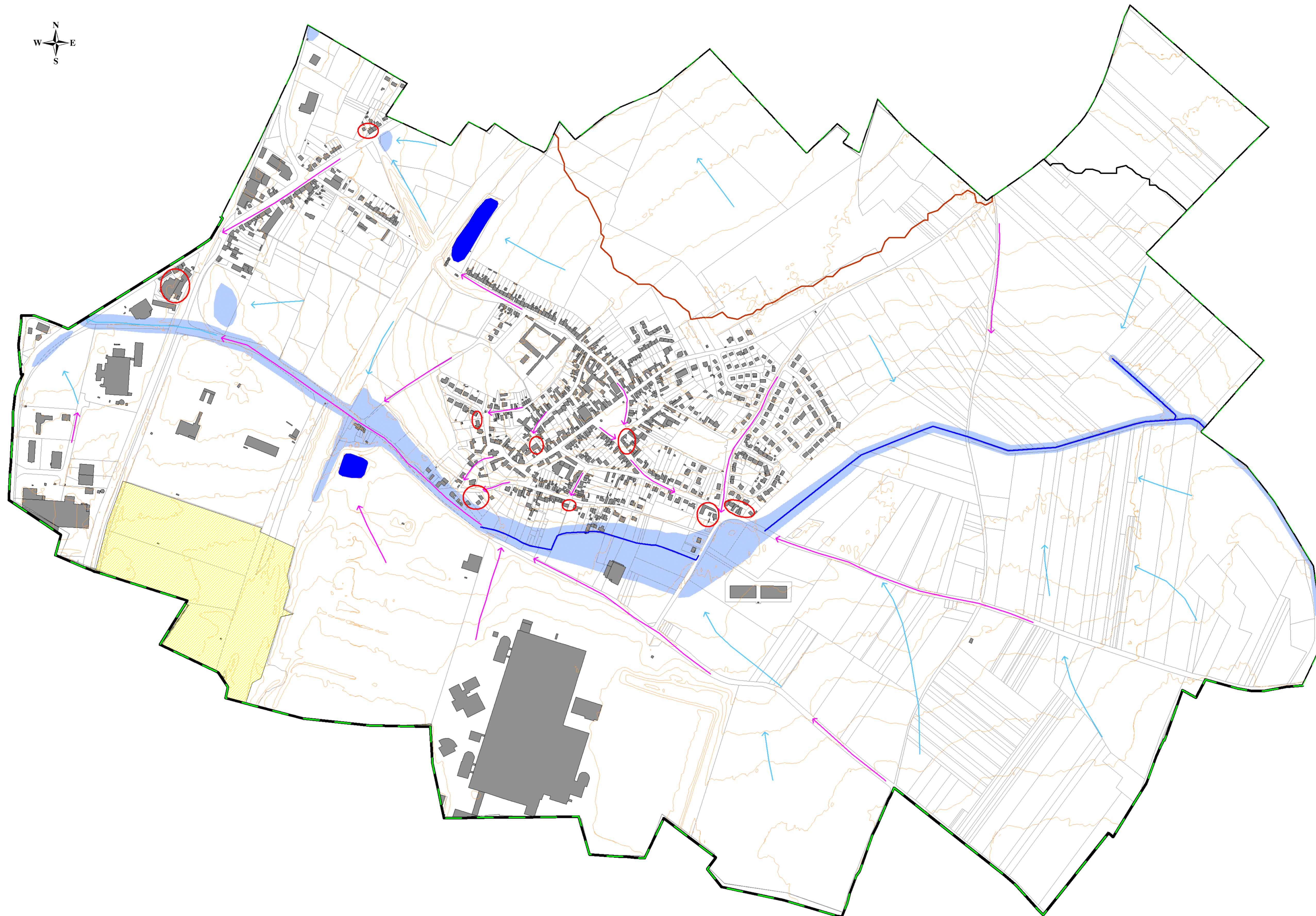
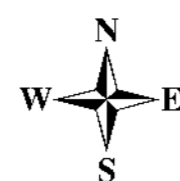
- Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
- Zones potentiellement inondables
- Talwegs
- Sens de ruissellement
- Axe routier favorisant le ruissellement urbain



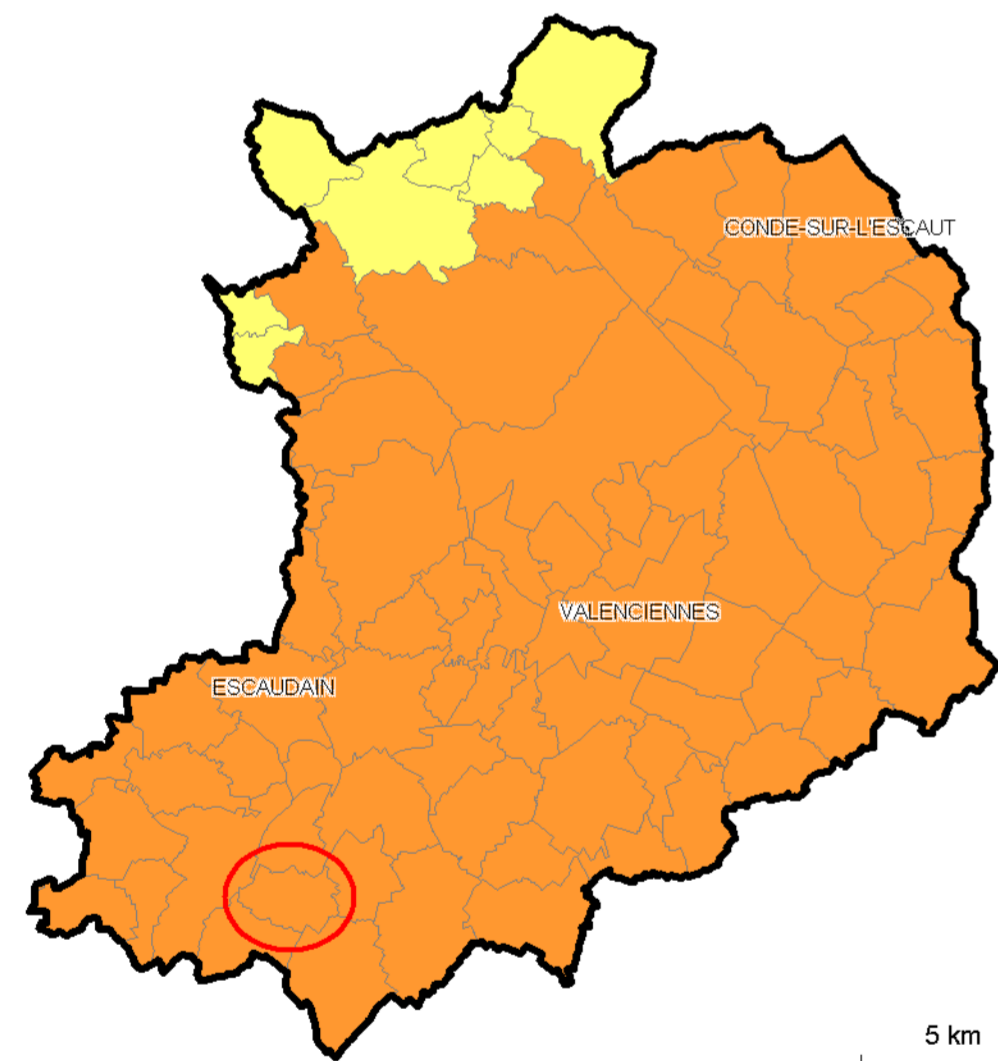
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de LIEU-ST-AMAND

échelle : 1/5 000e



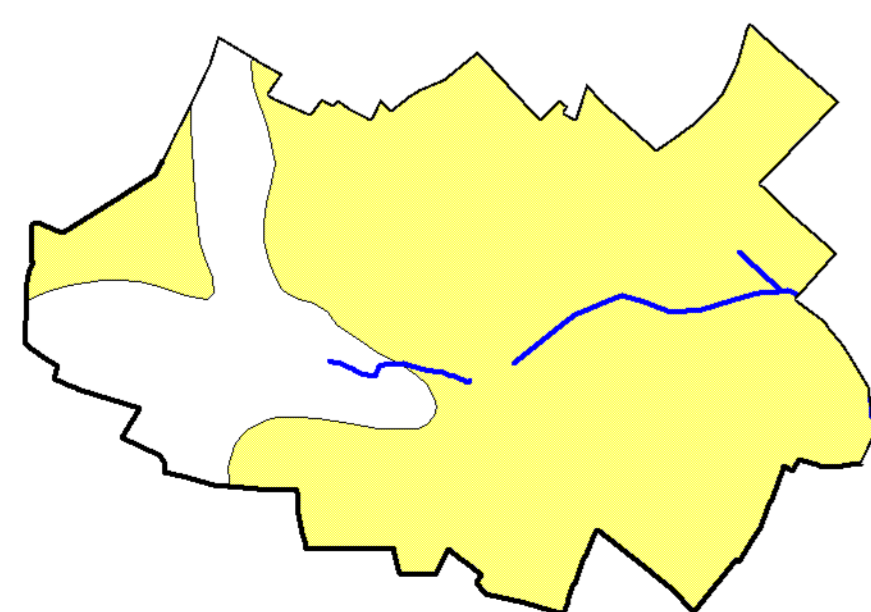
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

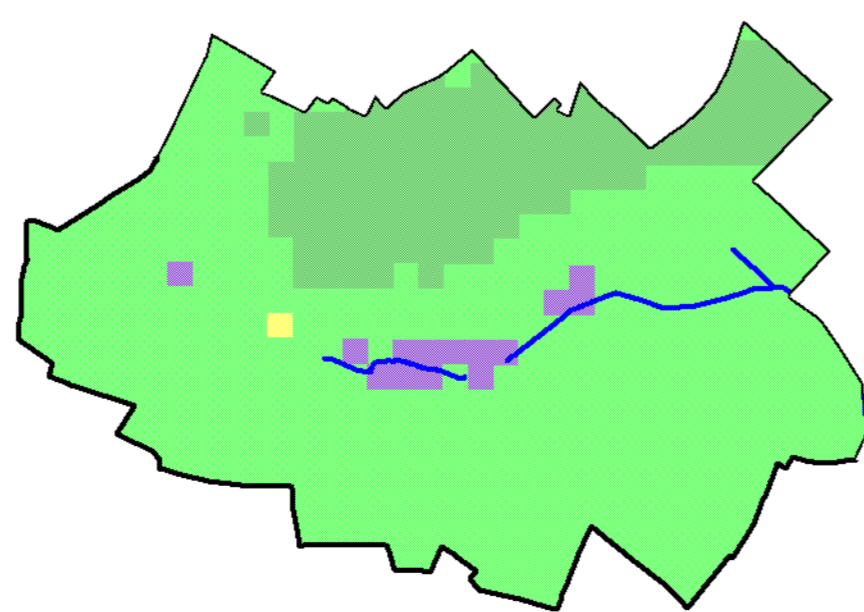
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, brgm

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe



Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

Légende :

Topographie :

- Limite de sous bassin versant
- Limite de bassin versant
- Courbes de niveau 2 m

Cavités souterraines

- Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc)
- Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée

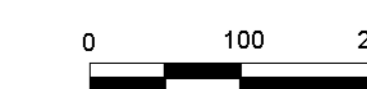
Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plan d'eau

Inondations :

- Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
- Zones potentiellement inondables
- Talwegs
- Sens de ruissellement
- Axe routier favorisant le ruissellement urbain

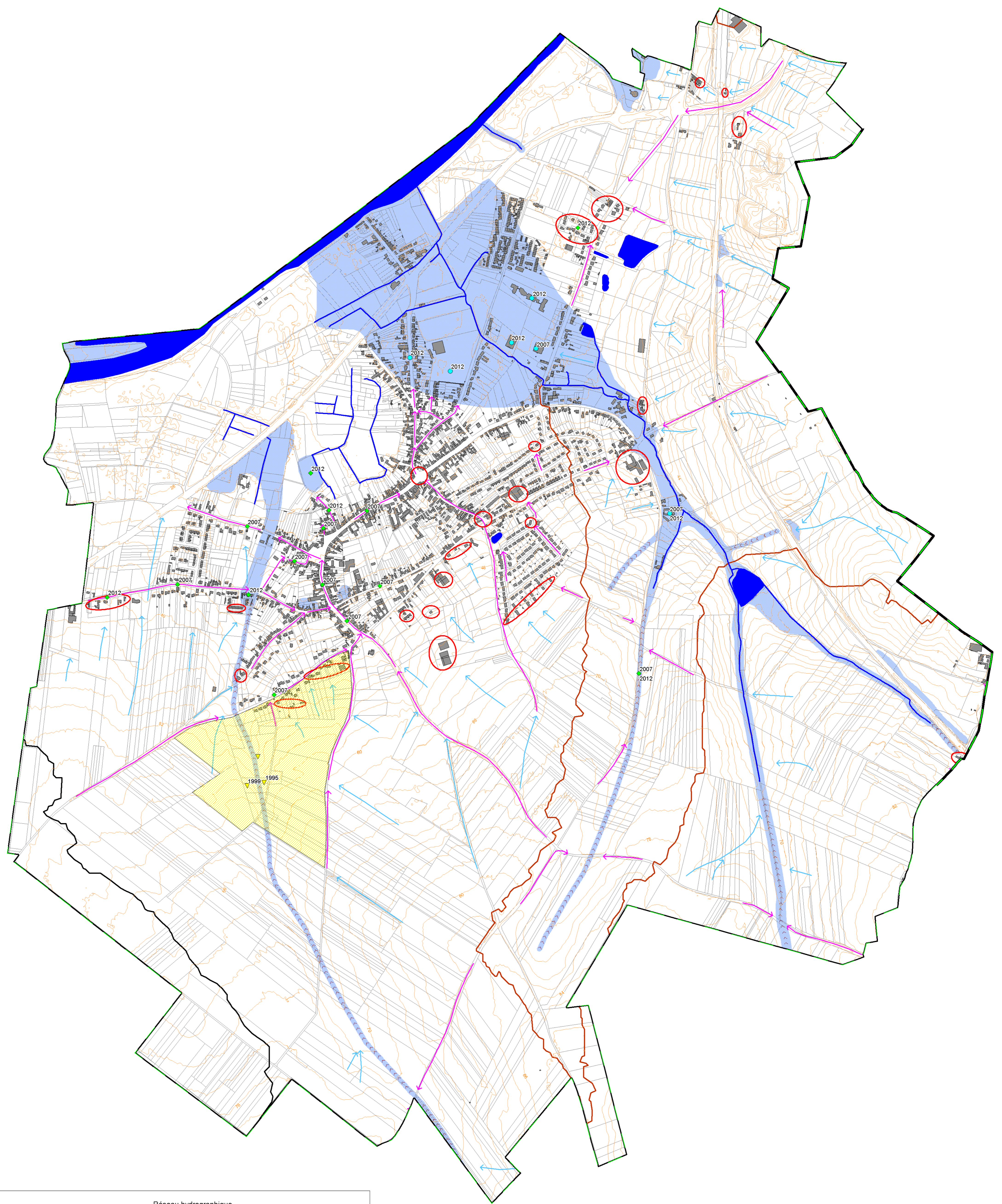
Fond de plan : Cadastre - mars 2014



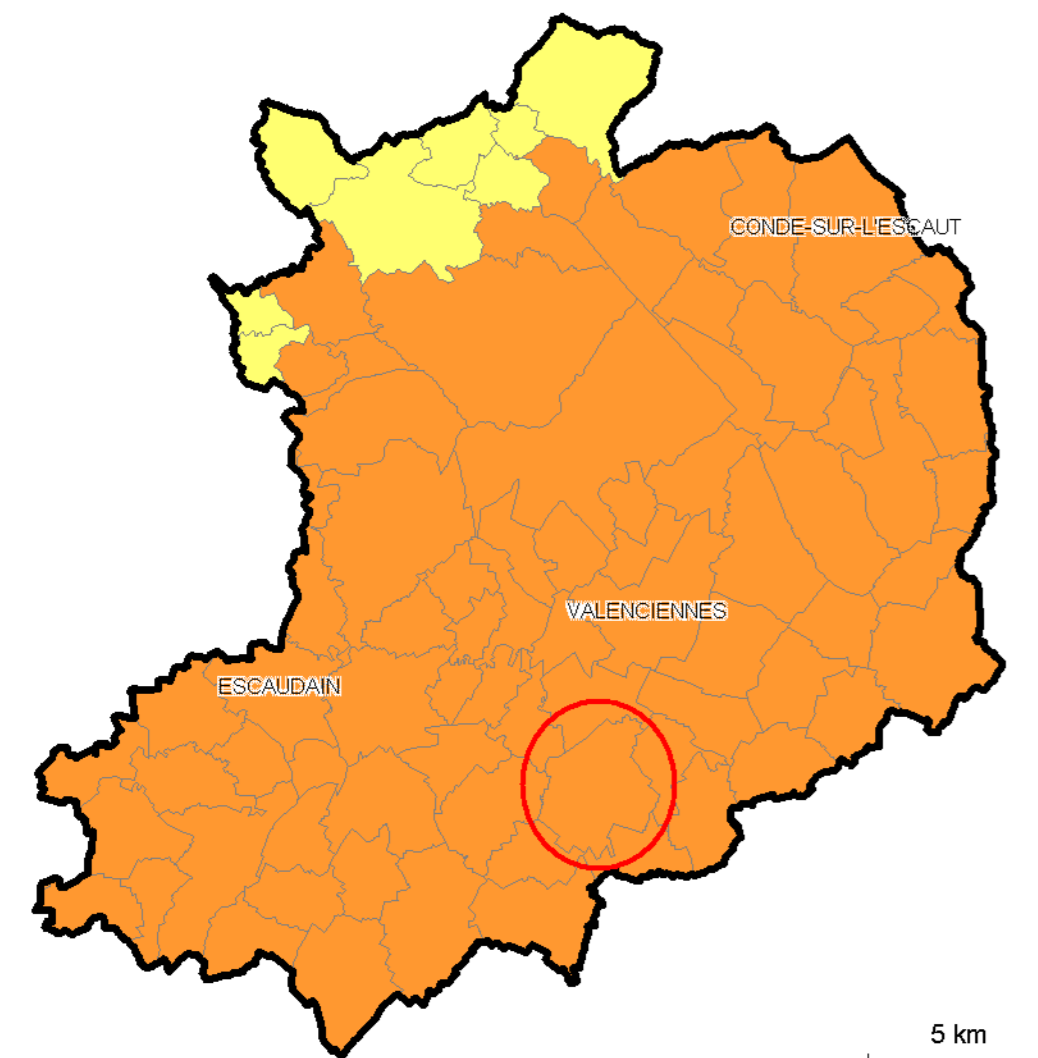
Etude de caractérisation
 des risques naturels
 Arrondissement de Valenciennes

Carte informative
 Commune de MAING

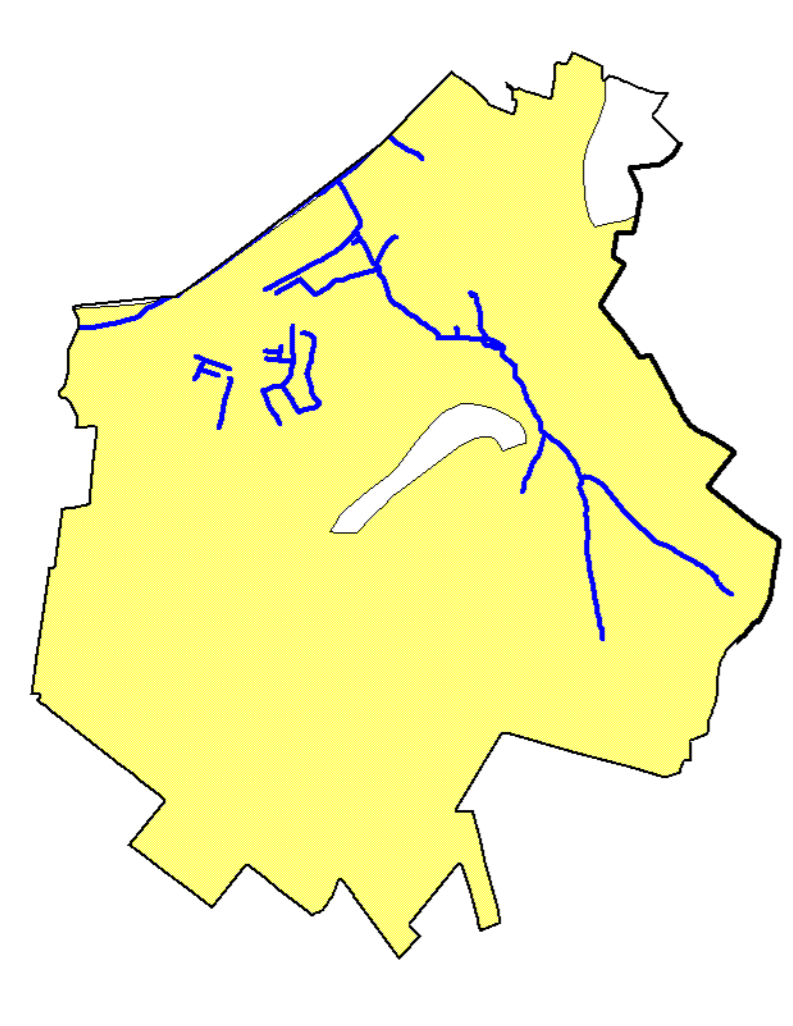
échelle : 1/7 000e



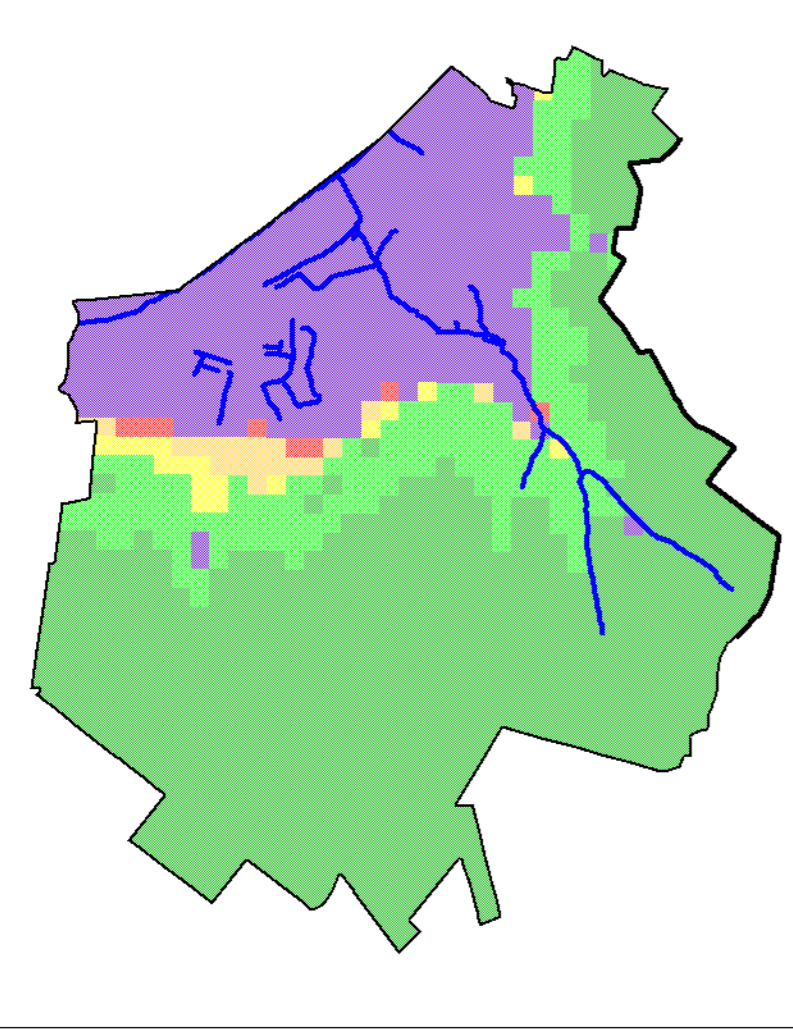
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Carte du risque retrait gonflement des argiles

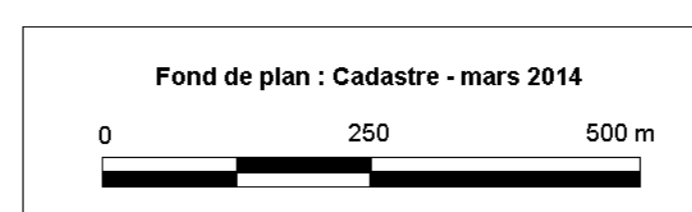


Carte du risque remontée de nappe



Légende :

Topographie	Réseau hydrographique
Limite de sous bassin versant	Cours d'eau
Limite de bassin versant	Plan d'eau
Courbes de niveau 2 m	Inondations :
Cavités souterraines	Zones potentiellement inondables
Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc)	Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée	Talwegs
	Sens de ruissellement
	Axe routier favorisant le ruissellement urbain
	Evènement historique Inondation par débordement
	Evènement historique Inondation par ruissellement



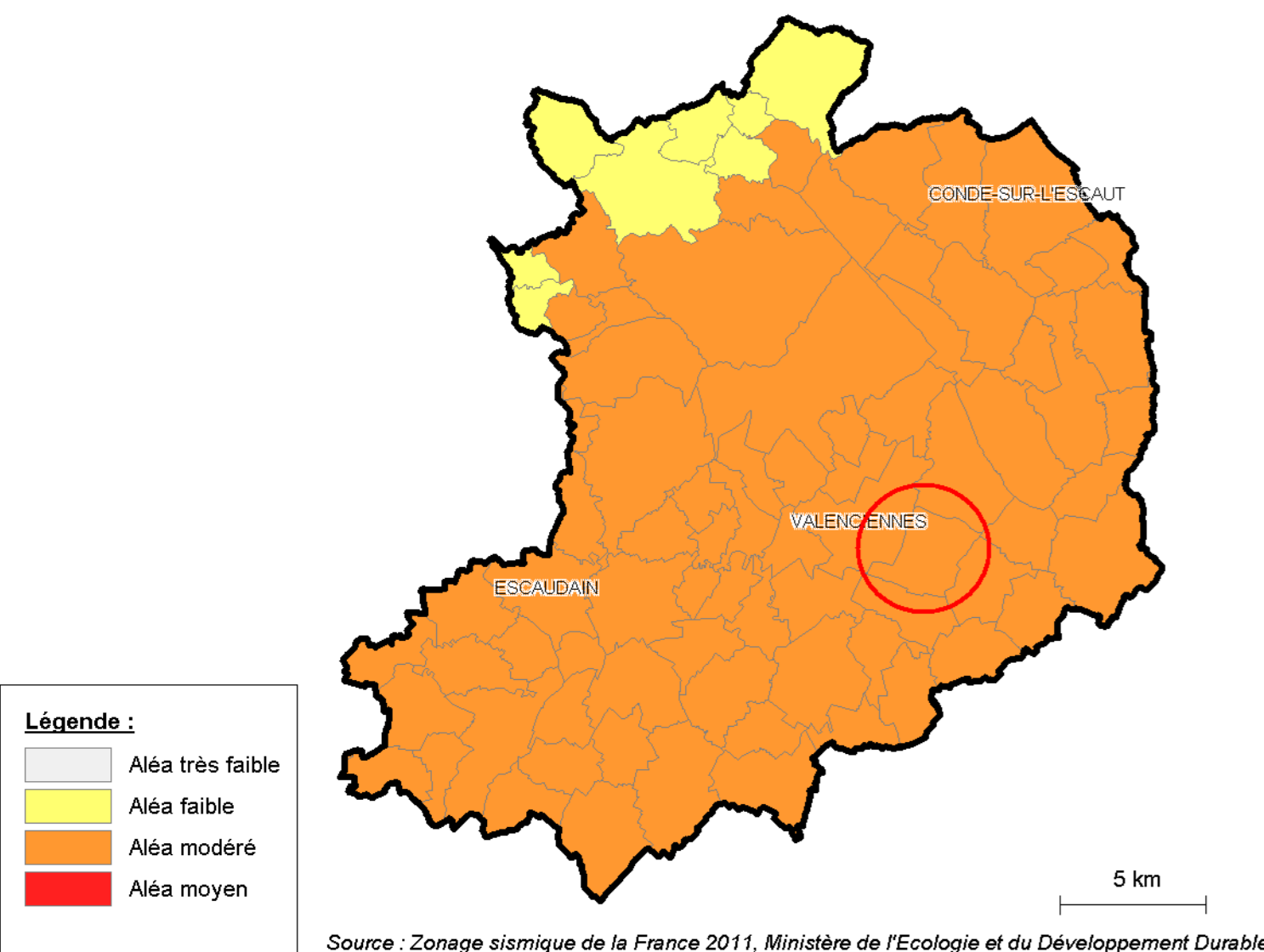
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de MARLY

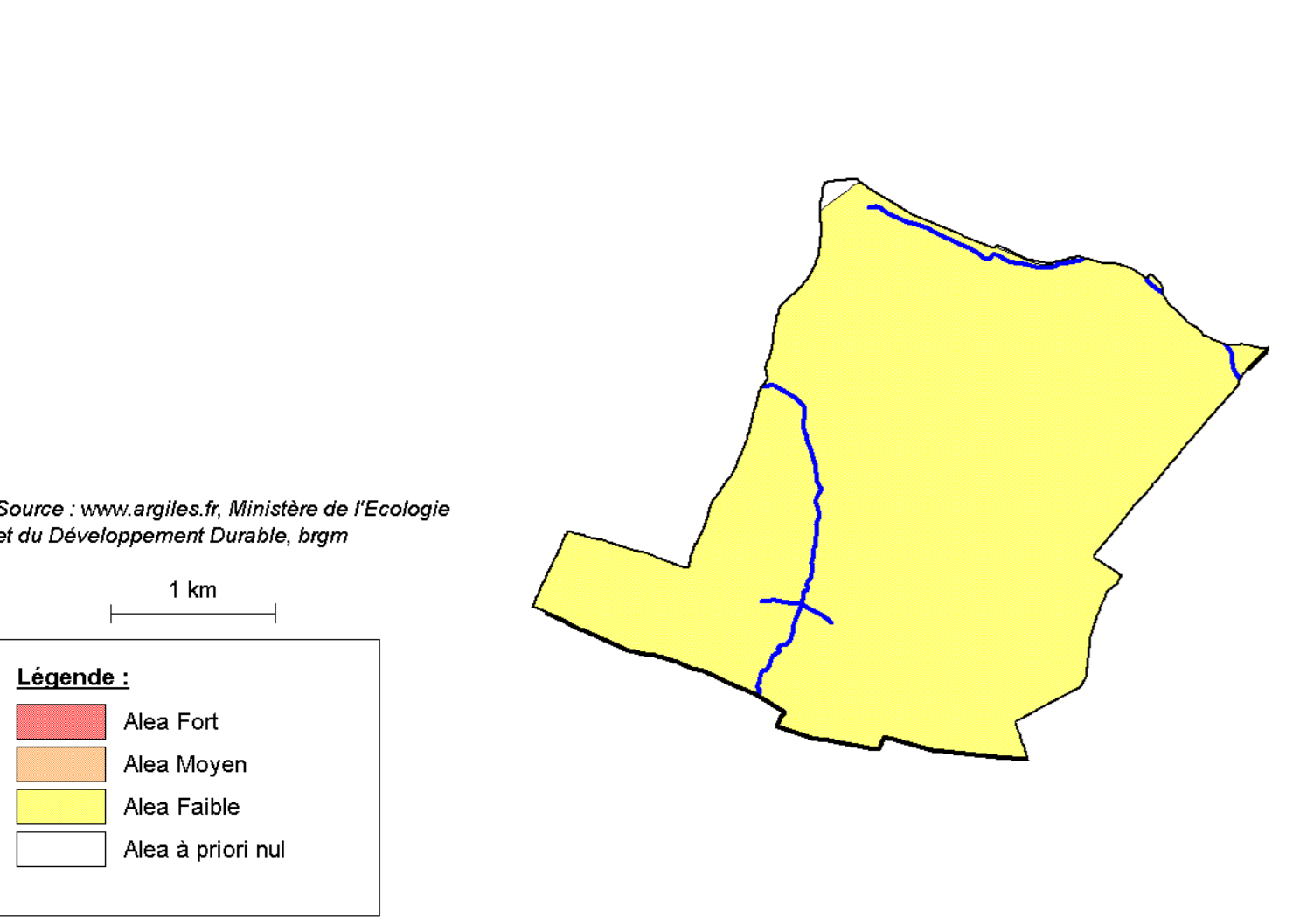
échelle : 1/7 000e



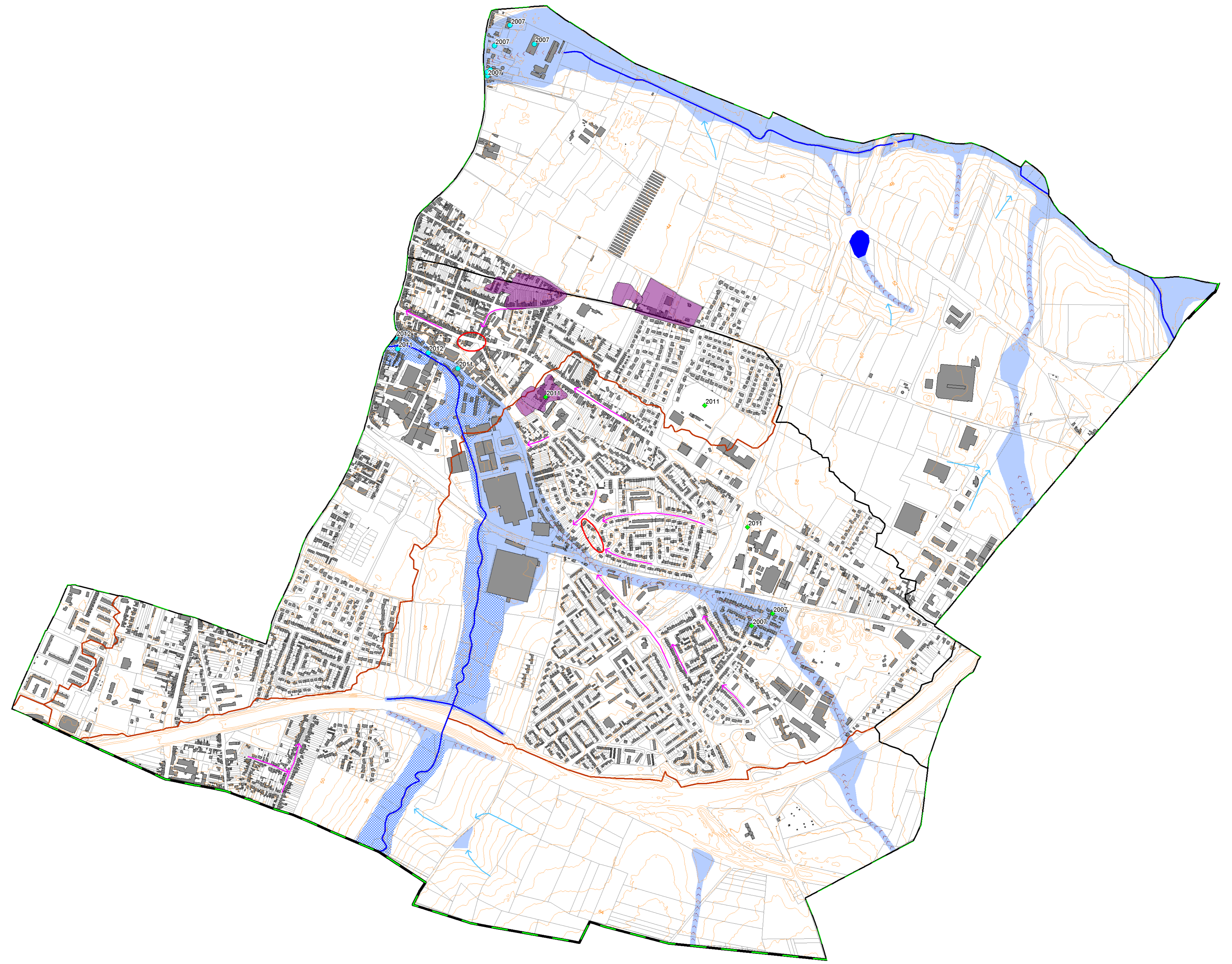
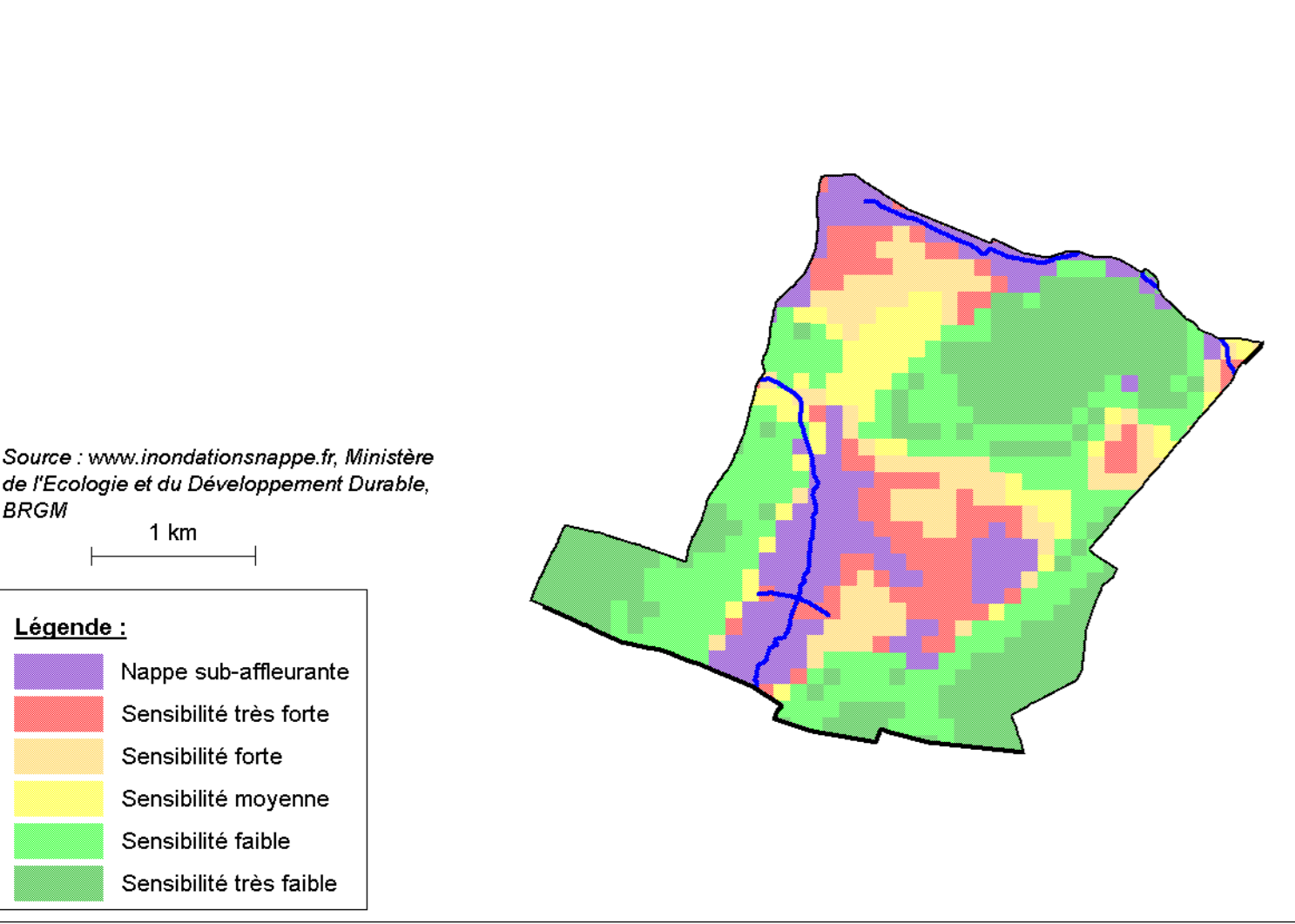
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Carte du risque retrait gonflement des argiles



Carte du risque remontée de nappe



Légende :

Topographie :

- Limite de sous bassin versant
- Limite de bassin versant
- Courbes de niveau 2 m

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plan d'eau

Cavités souterraines

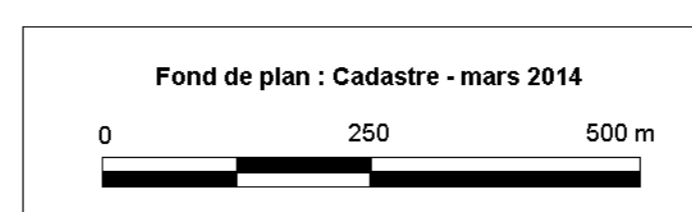
- Plan de Prévention des Risques - 2008
- Mouvements de terrain liés aux effondrements

Inondations :

- Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
- Zones potentiellement inondables
- Atlas des Zones Inondables de la Rhonelle
- Talwegs
- Sens de ruissellement
- Axe routier favorisant le ruissellement urbain

Évènement historique :

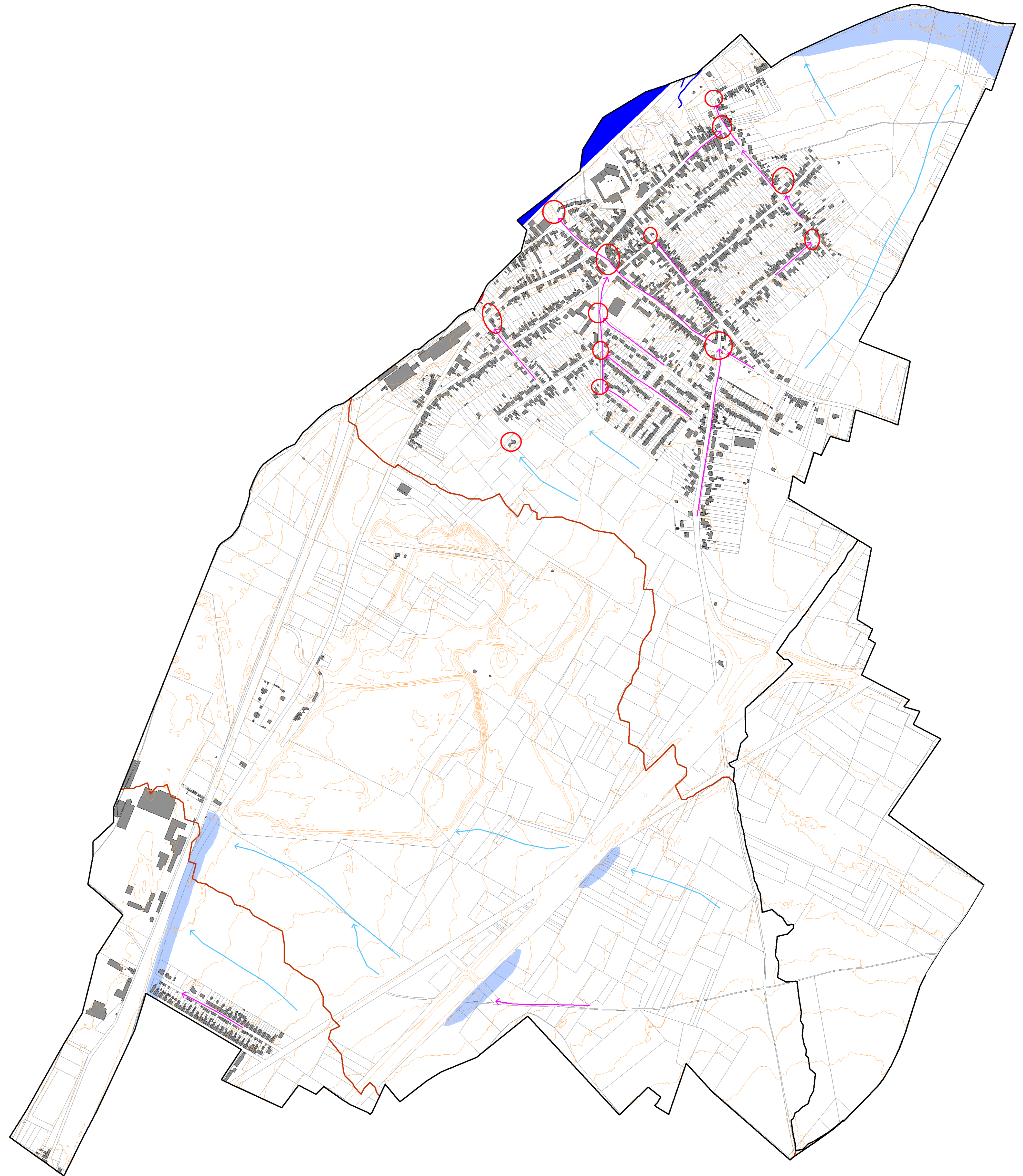
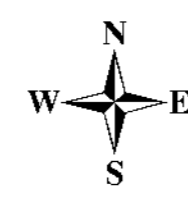
- Inondation par débordement
- Inondation par ruissellement



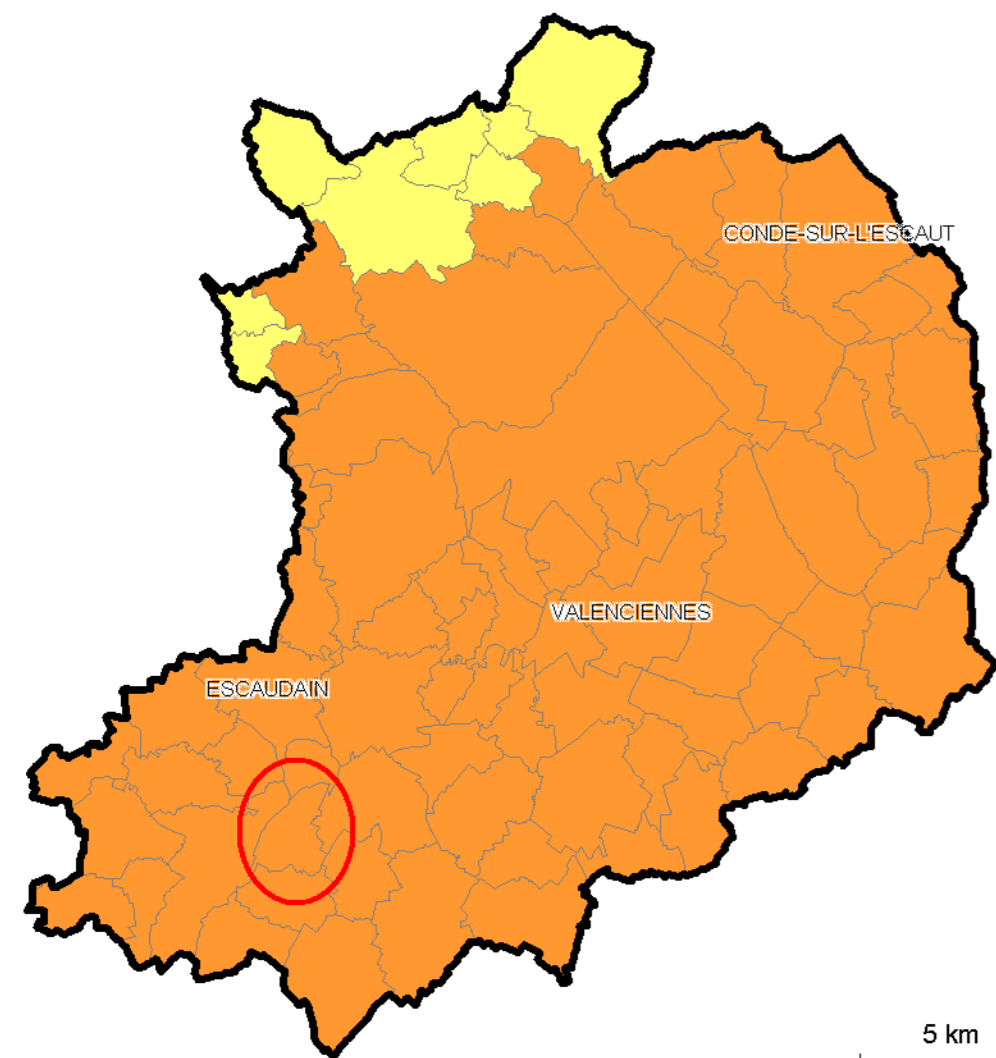
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de NEUVILLE-SUR-ESCAUT

échelle : 1/5 000e



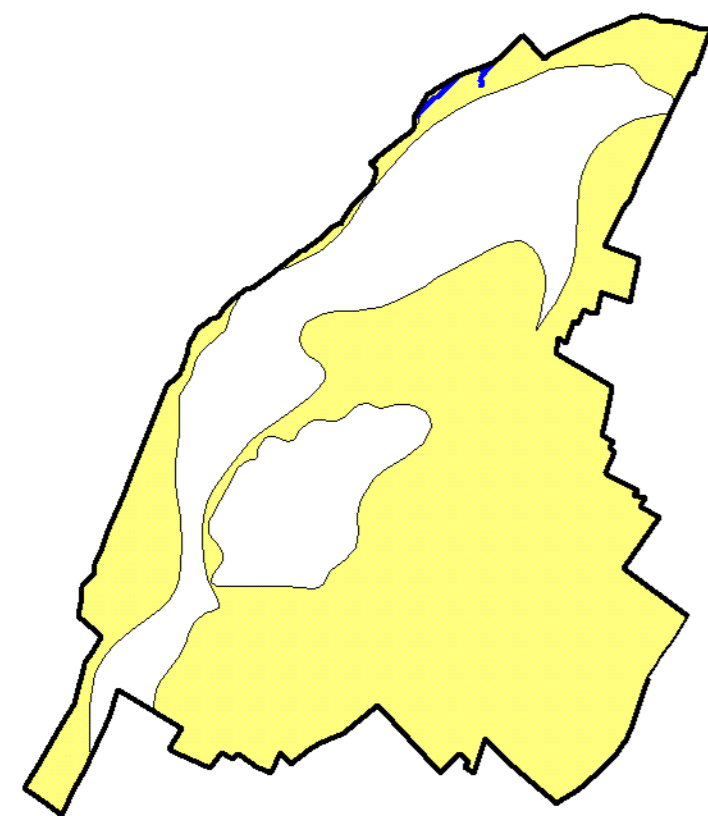
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

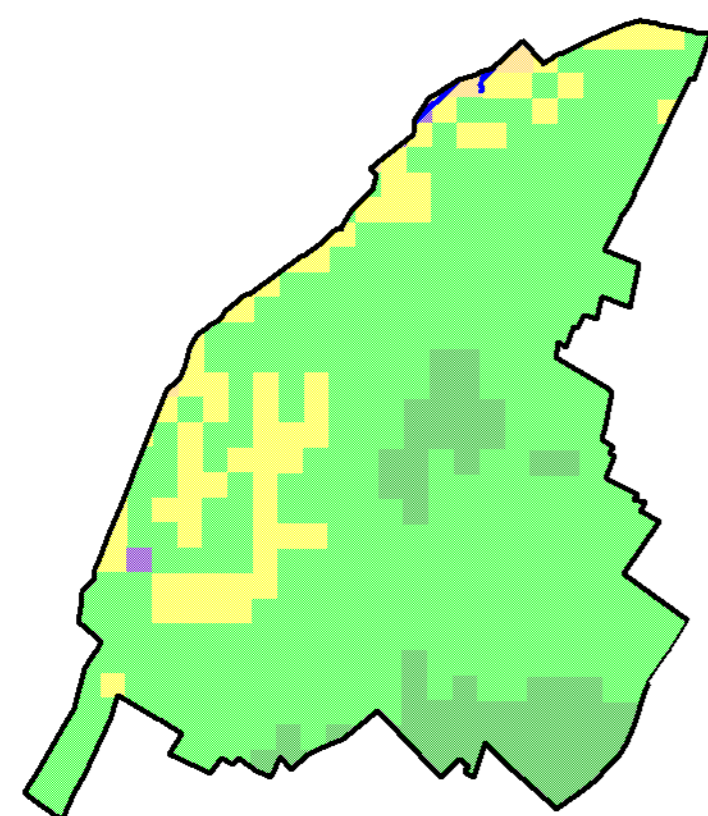
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe

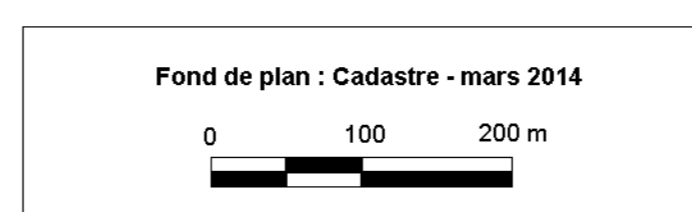


Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

Légende :

Topographie :	Inondations :
Limite de sous bassin versant	Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
Limite de bassin versant	Zones potentiellement inondables
Courbes de niveau 2 m	Talwegs
Réseau hydrographique	Sens de ruissellement
Cours d'eau	Axe routier favorisant le ruissellement urbain
Plan d'eau	

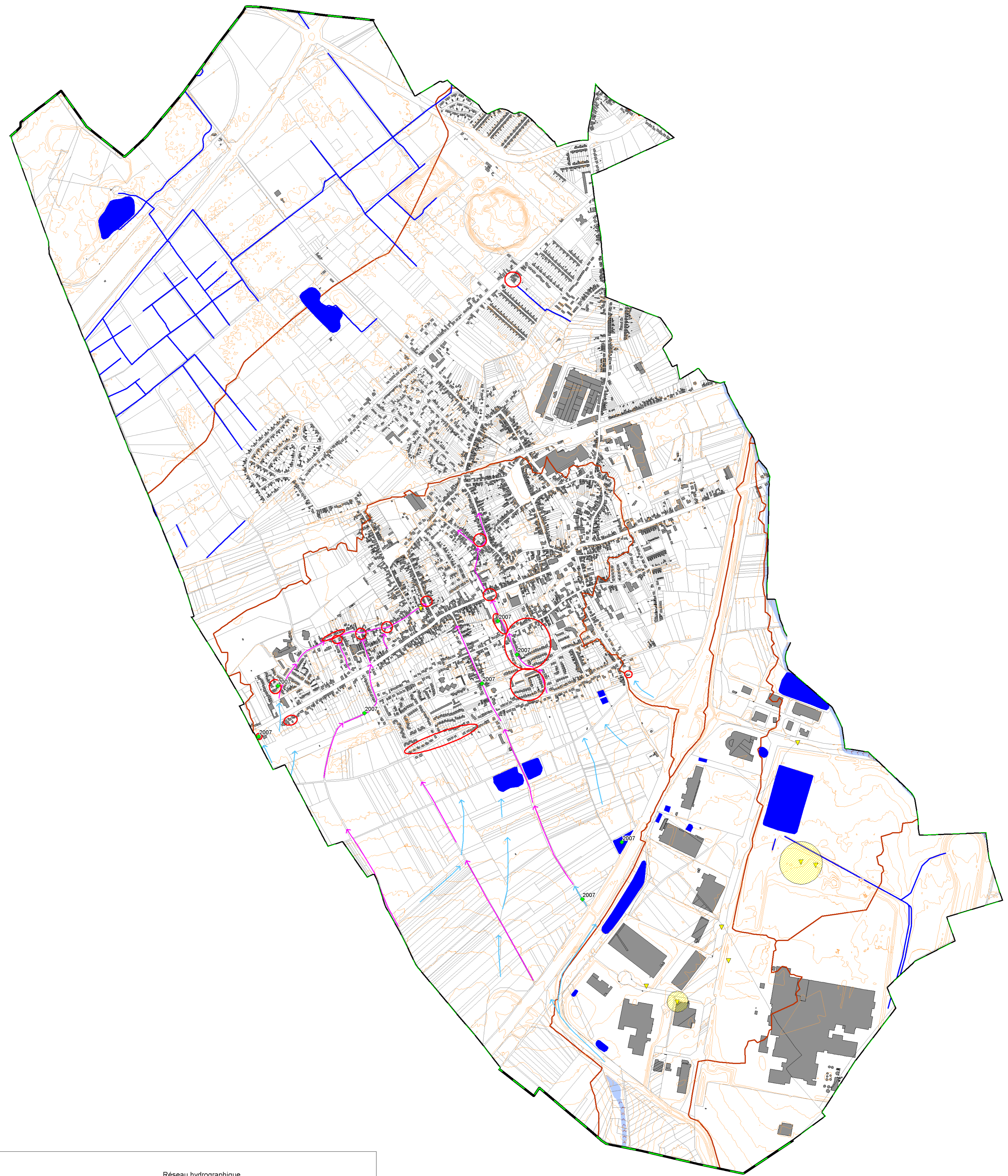


Fond de plan : Cadastre - mars 2014

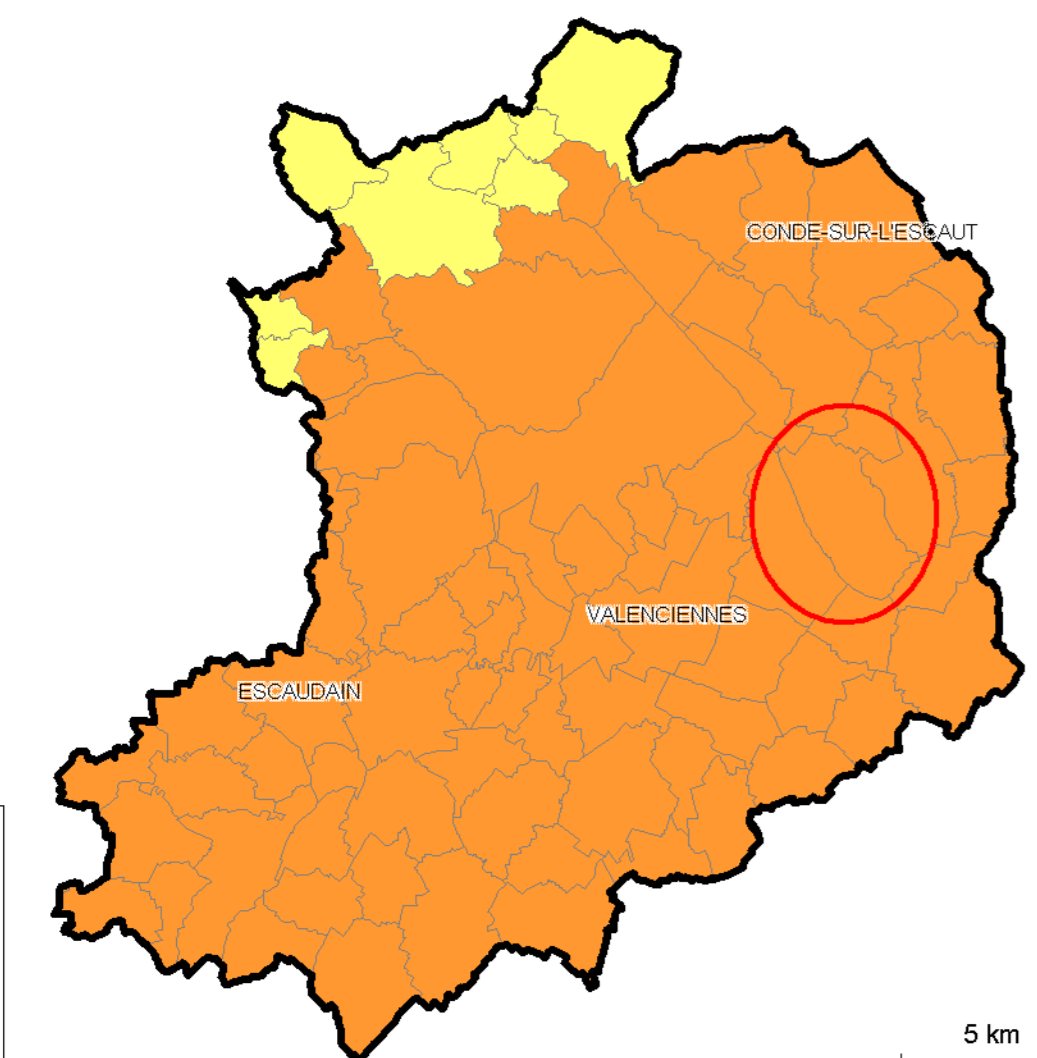
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de ONNAING

échelle : 1/8 000e



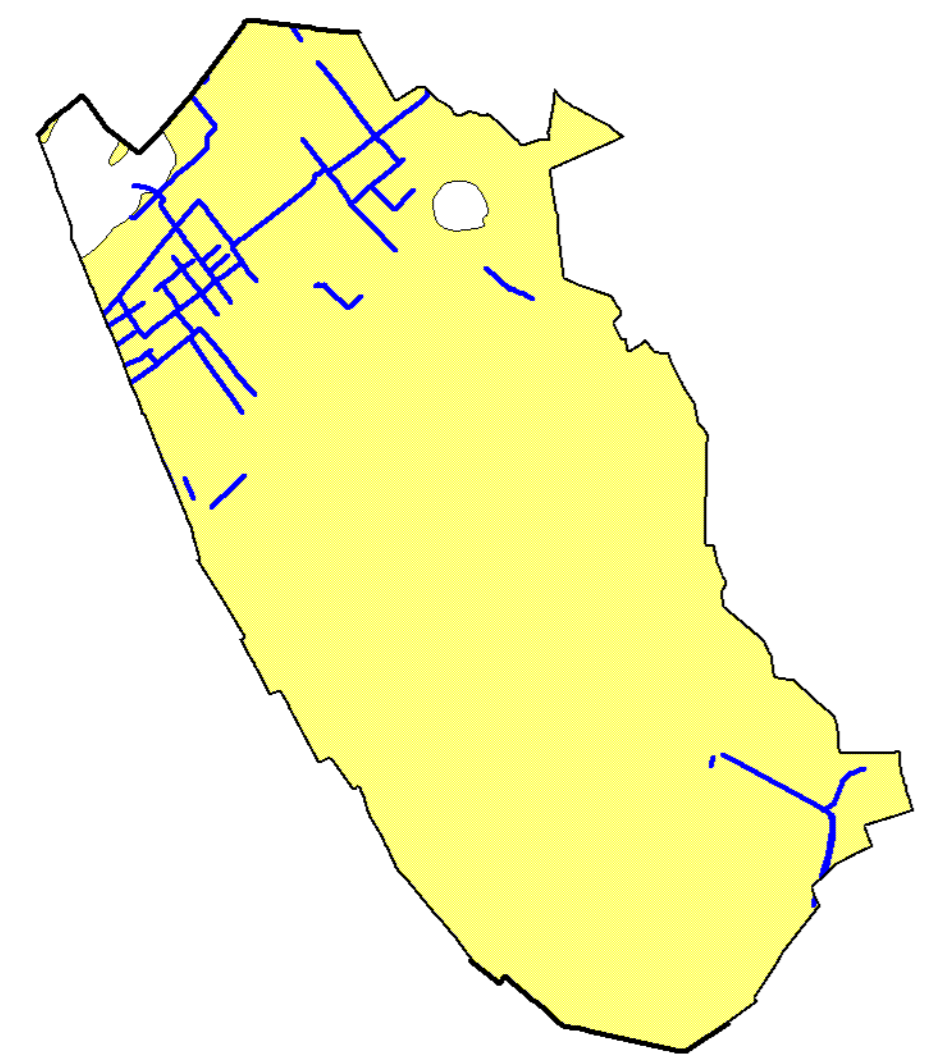
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

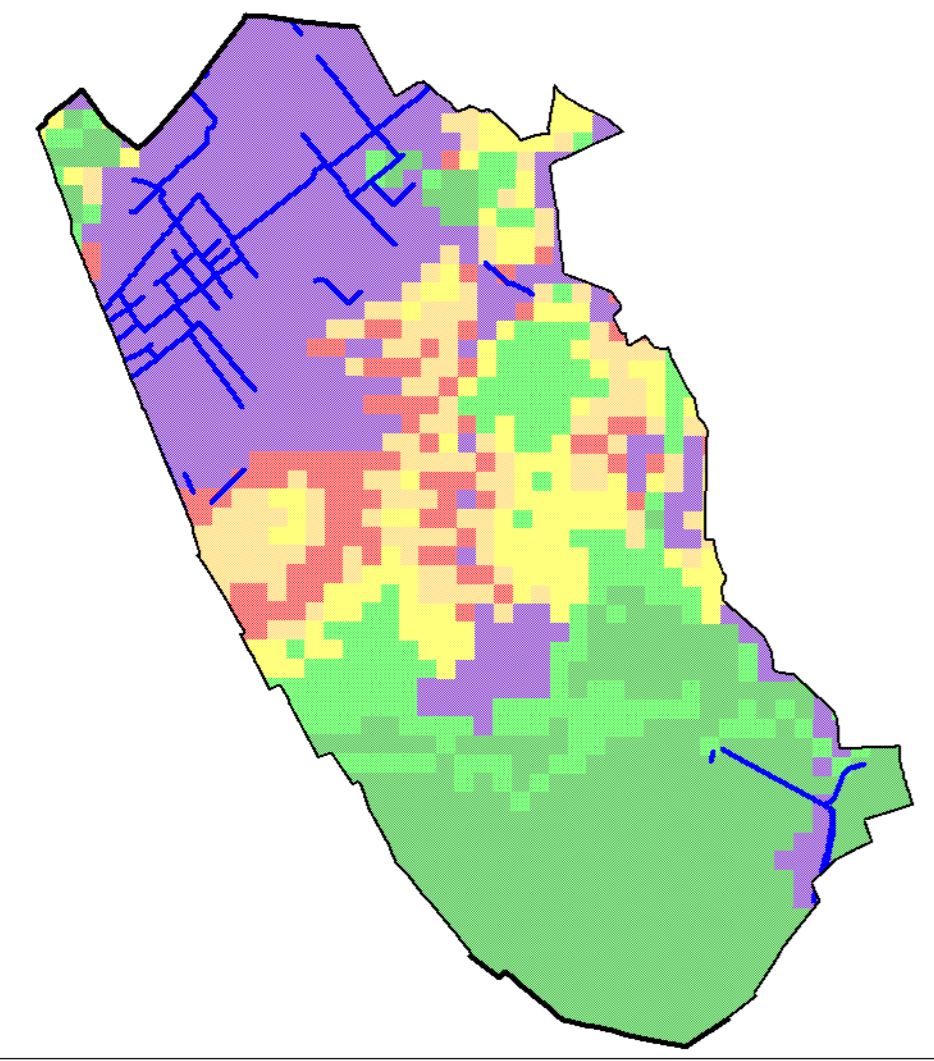
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe

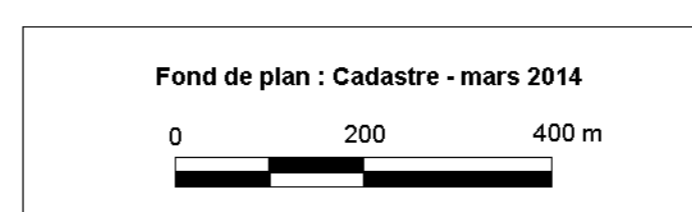


Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

Légende :

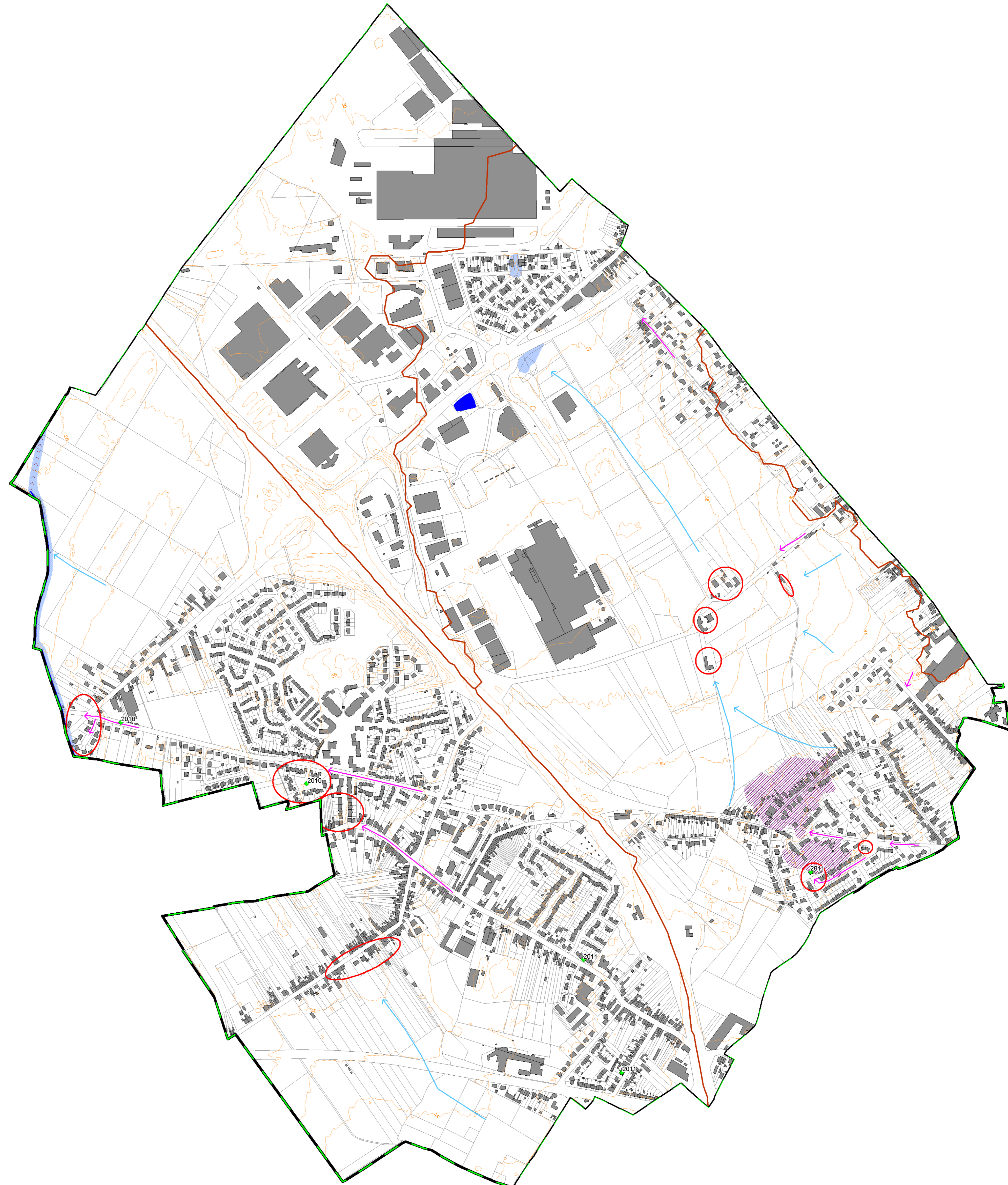
Topographie	Réseau hydrographique
Limite de sous bassin versant	Cours d'eau
Limite de bassin versant	Plan d'eau
Courbes de niveau 2 m	Inondations :
Cavités souterraines	Zones potentiellement inondables
Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc)	Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée	Talwegs
NB : Une étude des aléas miniers a été réalisée en 2011	Sens de ruissellement
	Axe routier favorisant le ruissellement urbain
	Evènement historique Inondation par ruissellement



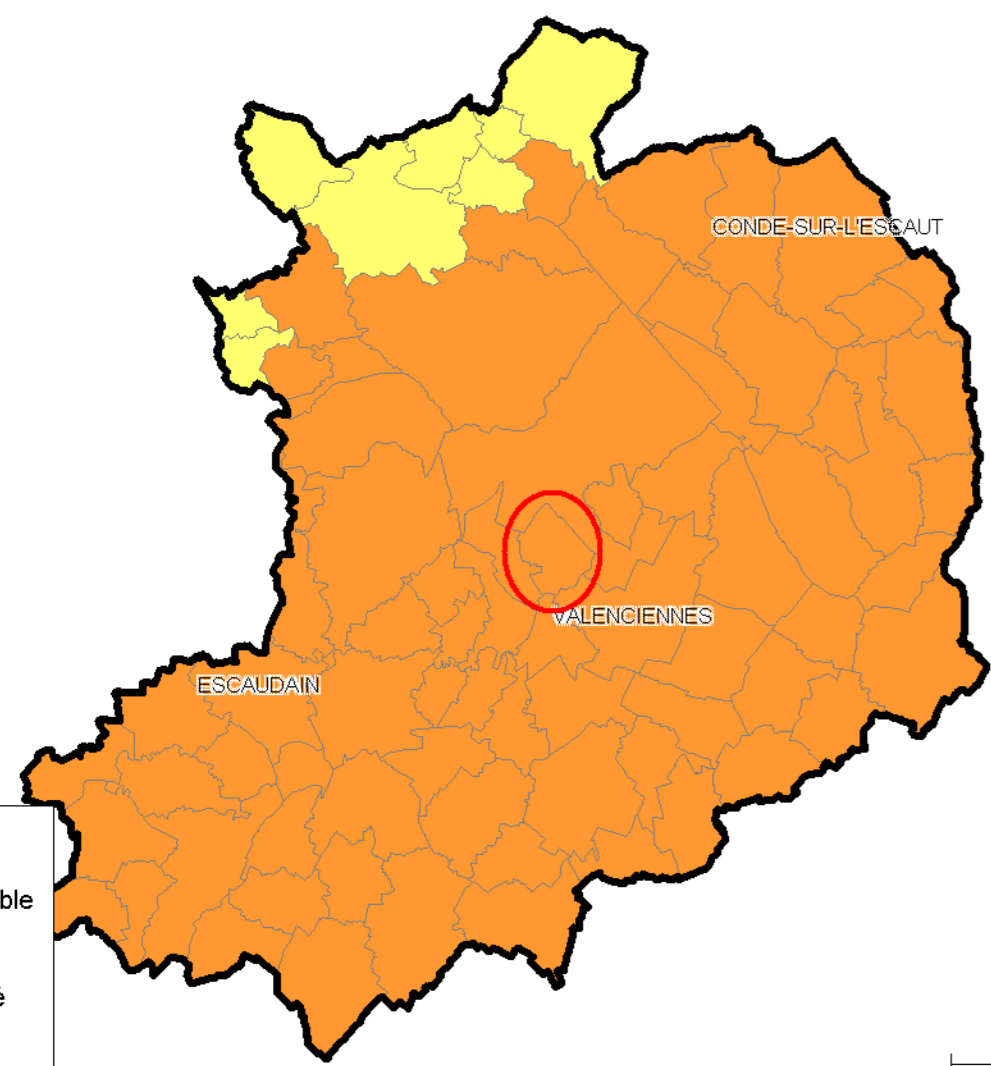
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de PETITE-FORET

échelle : 1/5 000e



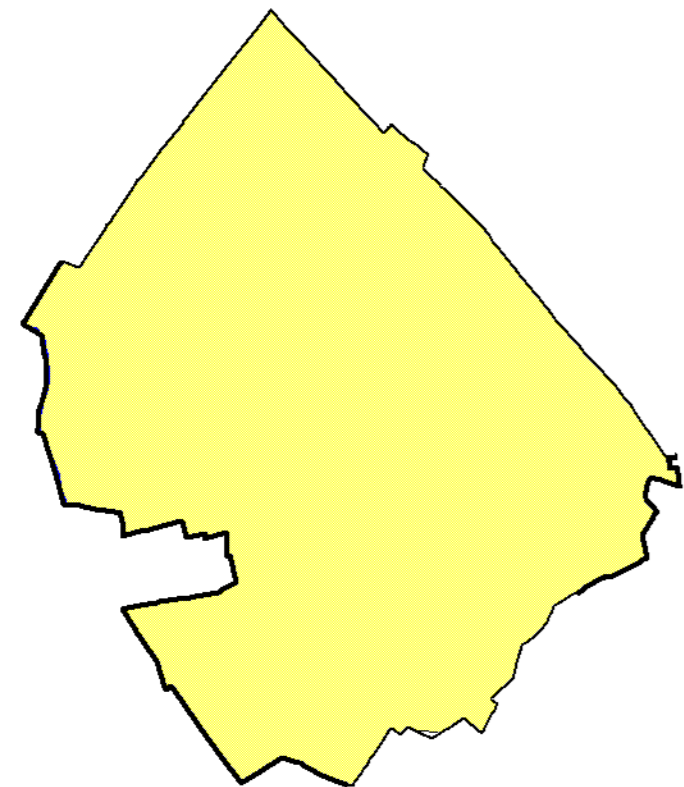
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

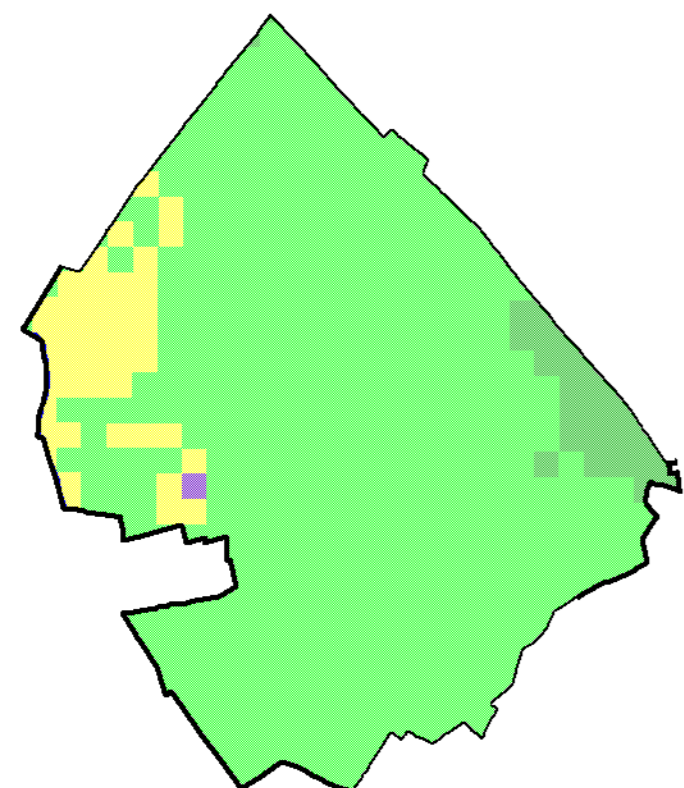
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe



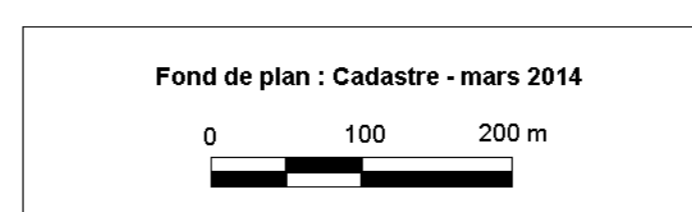
Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

Légende :

Topographie	Inondations :
Limite de sous bassin versant	Zones potentiellement inondables
Limite de bassin versant	Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
Courbes de niveau 2 m	Talwegs
Réseau hydrographique	Axe routier favorisant le ruissellement urbain
Cours d'eau	Sens de ruissellement
Plan d'eau	Evènement historique Inondation par ruissellement
	Cavités souterraines
	Plan de Prévention des Risques - 2008 Mouvements de terrain (Affaissements/effondrements liés aux cavités souterraines)

NB : une étude des aléas miniers a été réalisée en 2011



Maître d'ouvrage



Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de PROUVY

Maître d'oeuvre



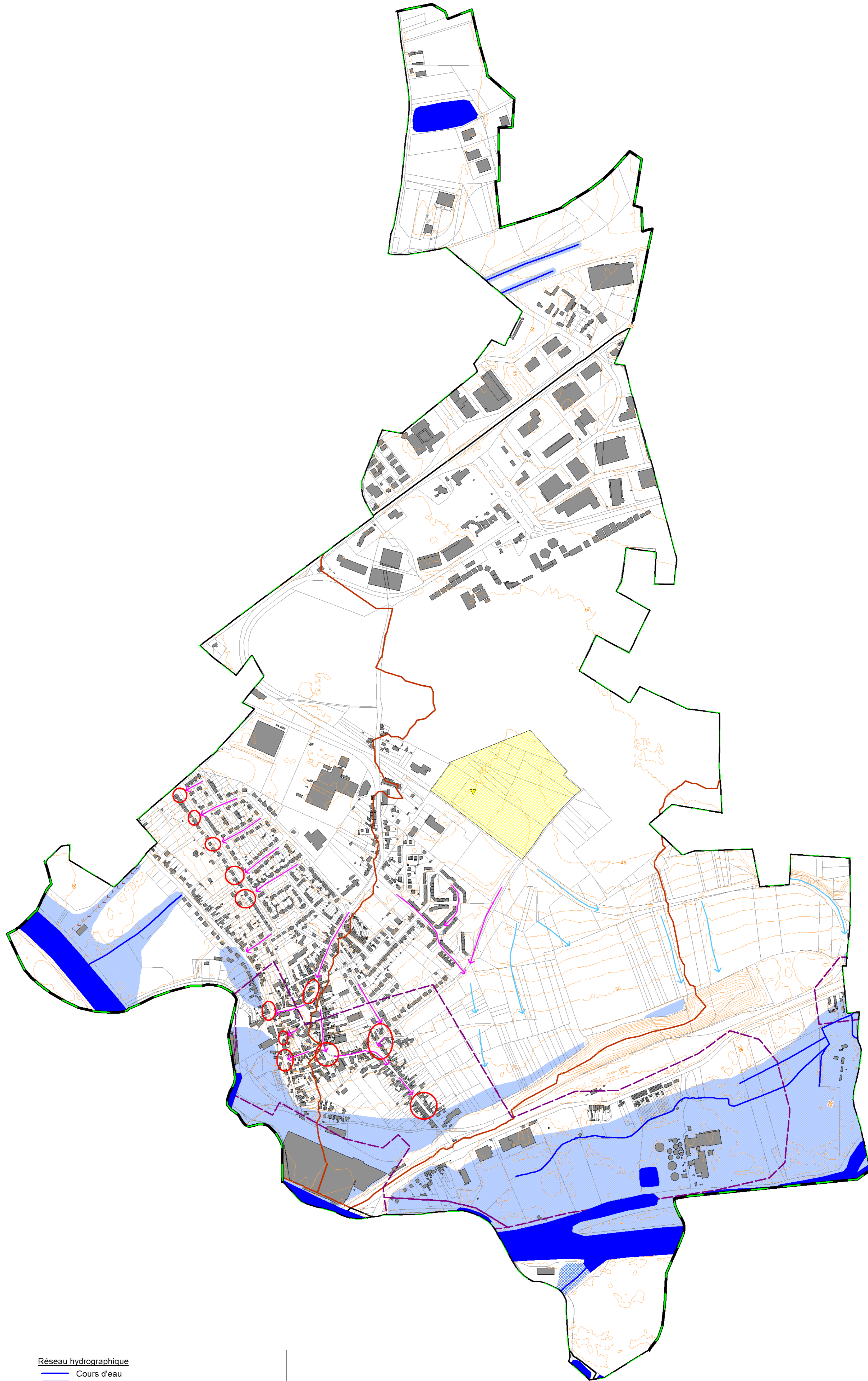
INGENIERIE DES MOUVEMENTS DU SOL
ET DES RISQUES NATURELS

Agence IMSRN Méditerranée
Parc Agropolis - Bât. 8
2214 Bd de la Lironde
34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ

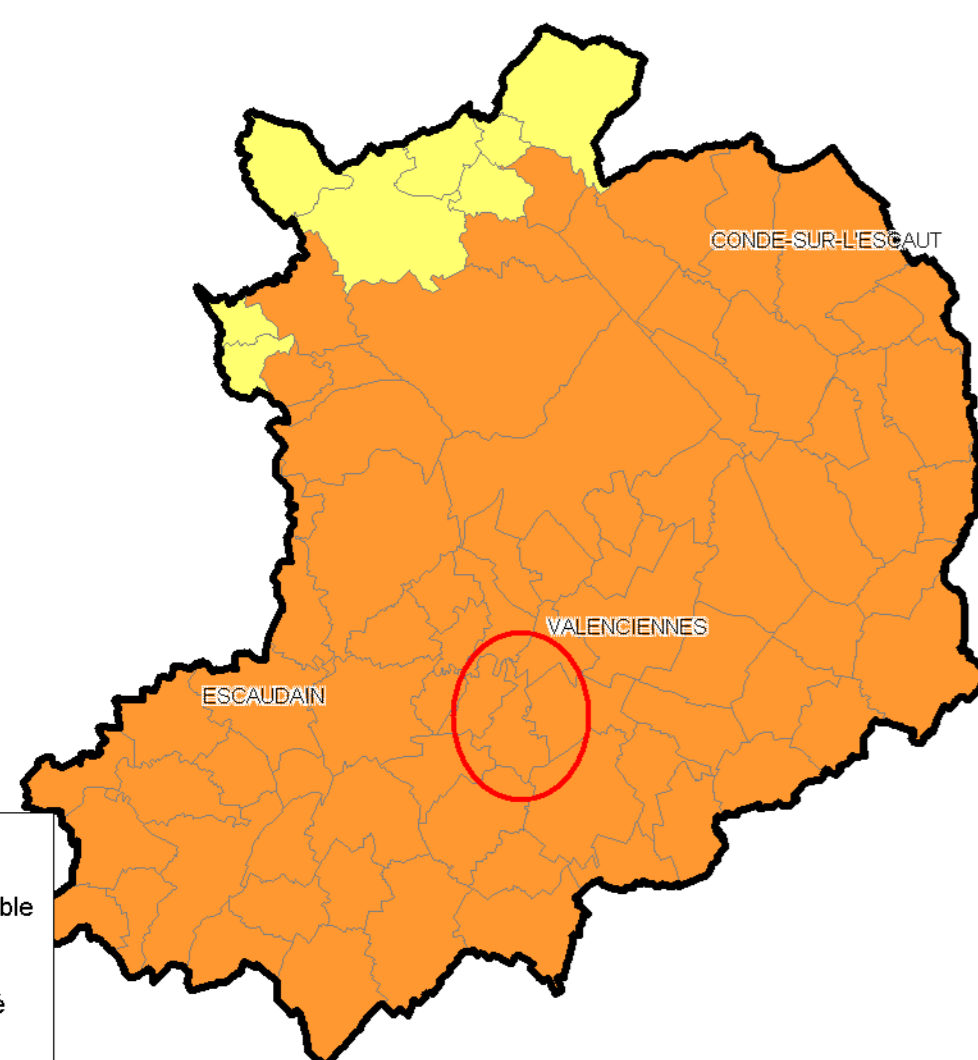
montpellier@imsrn.com

www.imsrn.com

échelle : 1/6 000e



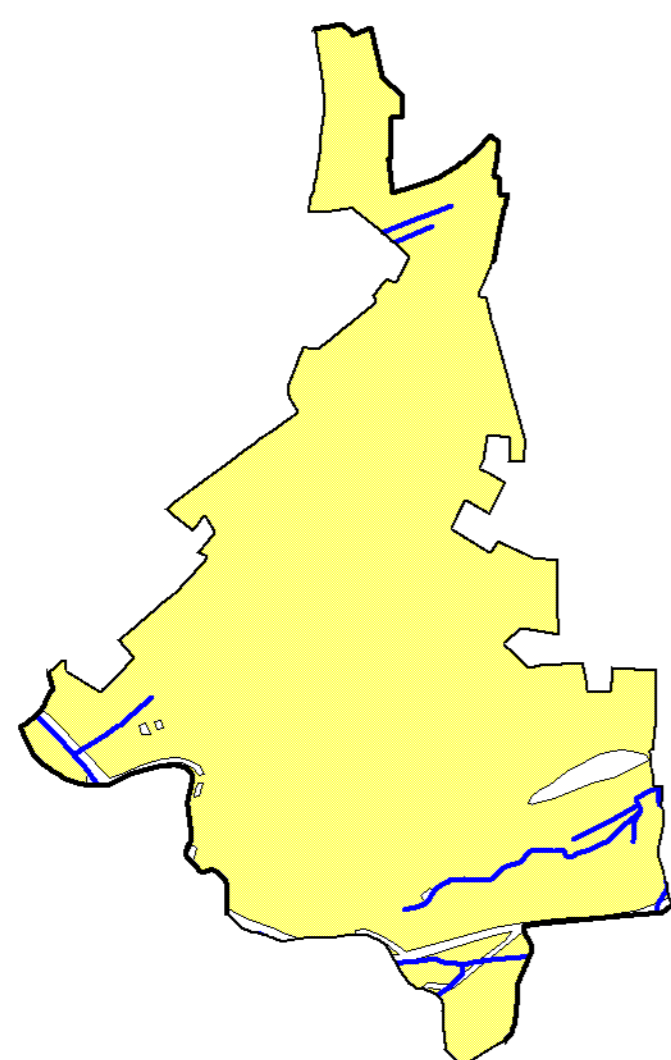
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

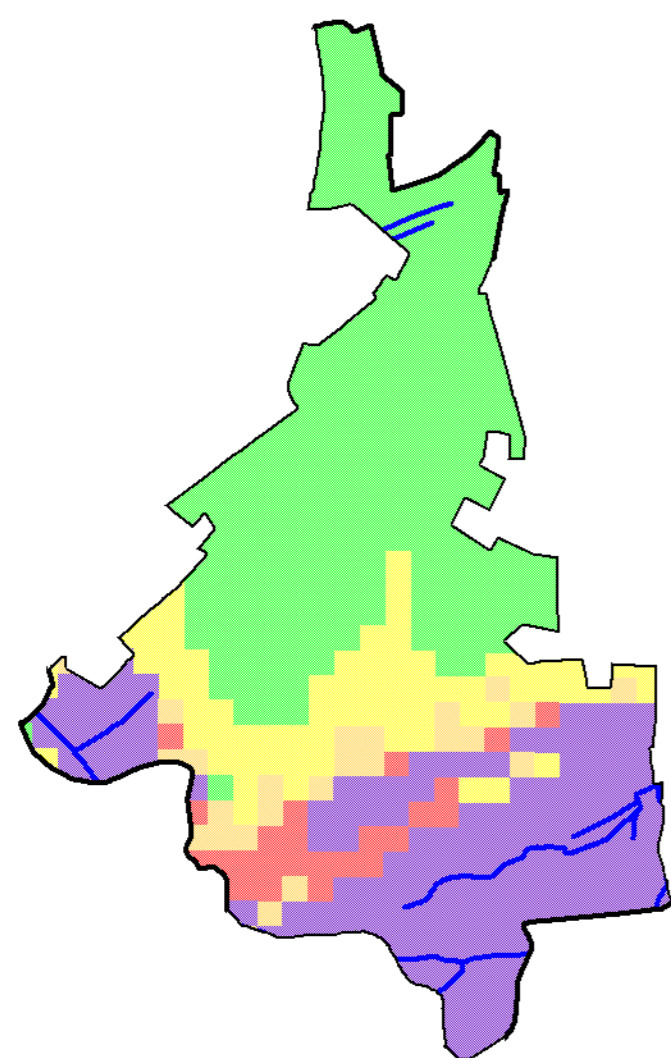
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe

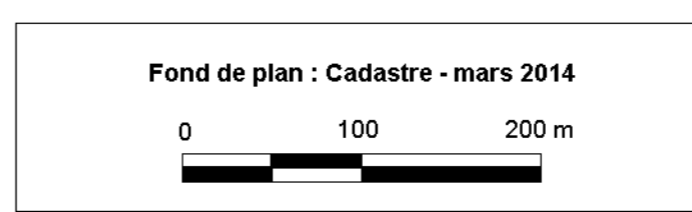


Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

Légende :

<p>Topographie</p> <ul style="list-style-type: none"> Limite de sous bassin versant Limite de bassin versant Courbes de niveau 2 m <p>Cavités souterraines</p> <ul style="list-style-type: none"> Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc) Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée Etude gravimétrique de 1983 : pas d'anomalie <p>NB : Une étude des aléas miniers a été réalisée en 2011</p>	<p>Réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau Plan d'eau <p>Inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Zones potentiellement inondables Zones historiquement inondées en février 1994 Enjeux potentiellement exposés au ruissellement Talwegs Sens de ruissellement Axe routier favorisant le ruissellement urbain Evènement historique Inondation par débordement Evènement historique Inondation par ruissellement
---	--





Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

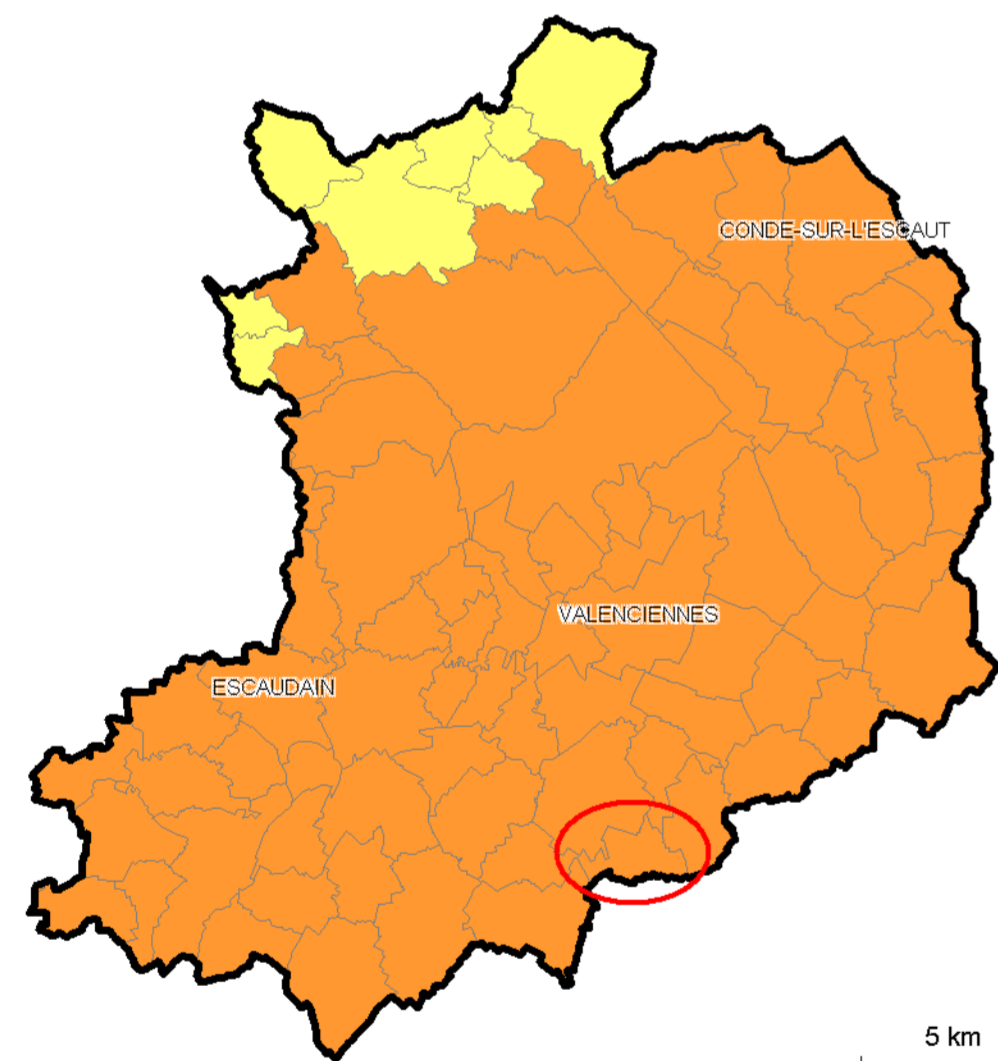
Carte informative Commune de QUERENAING



échelle : 1/5 000e



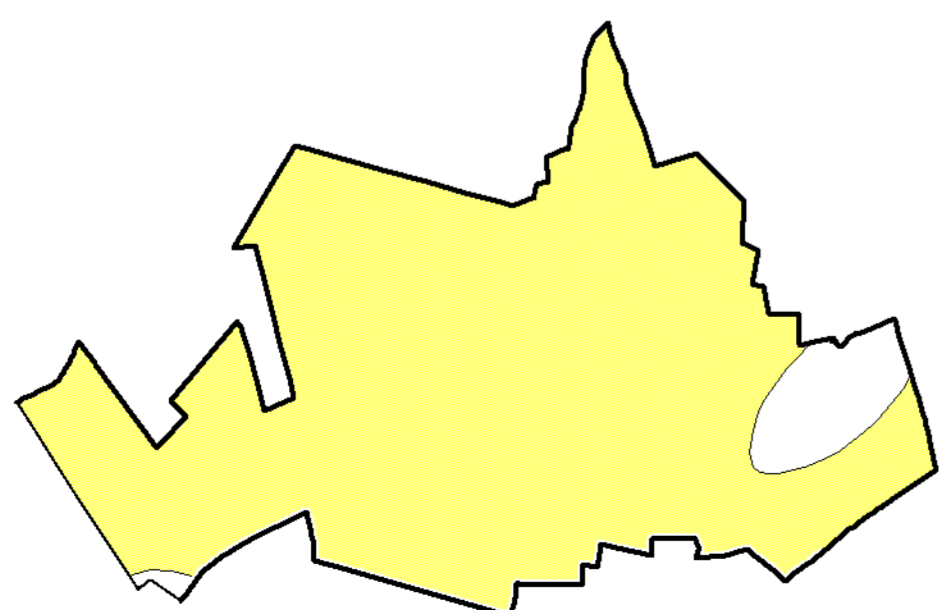
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

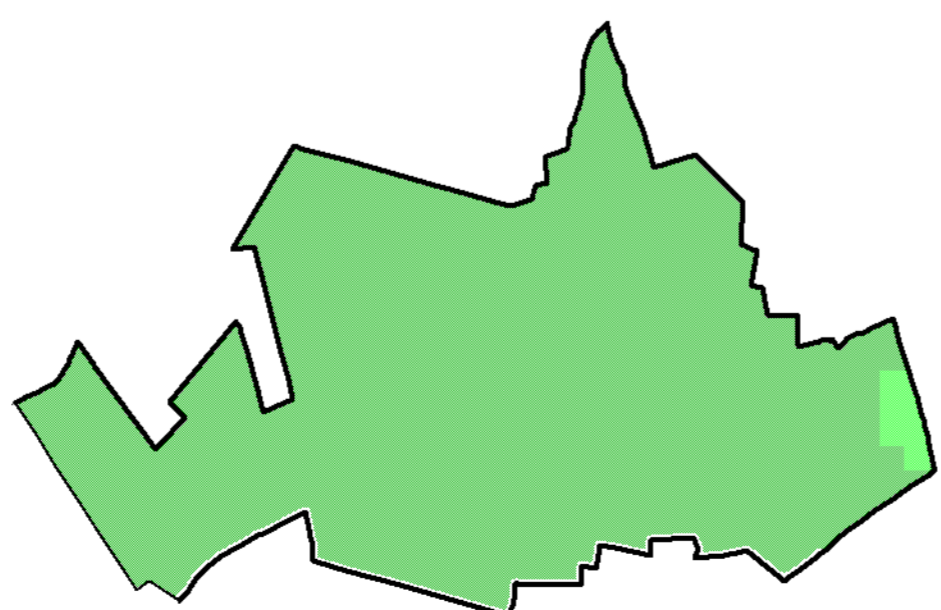
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, brgm

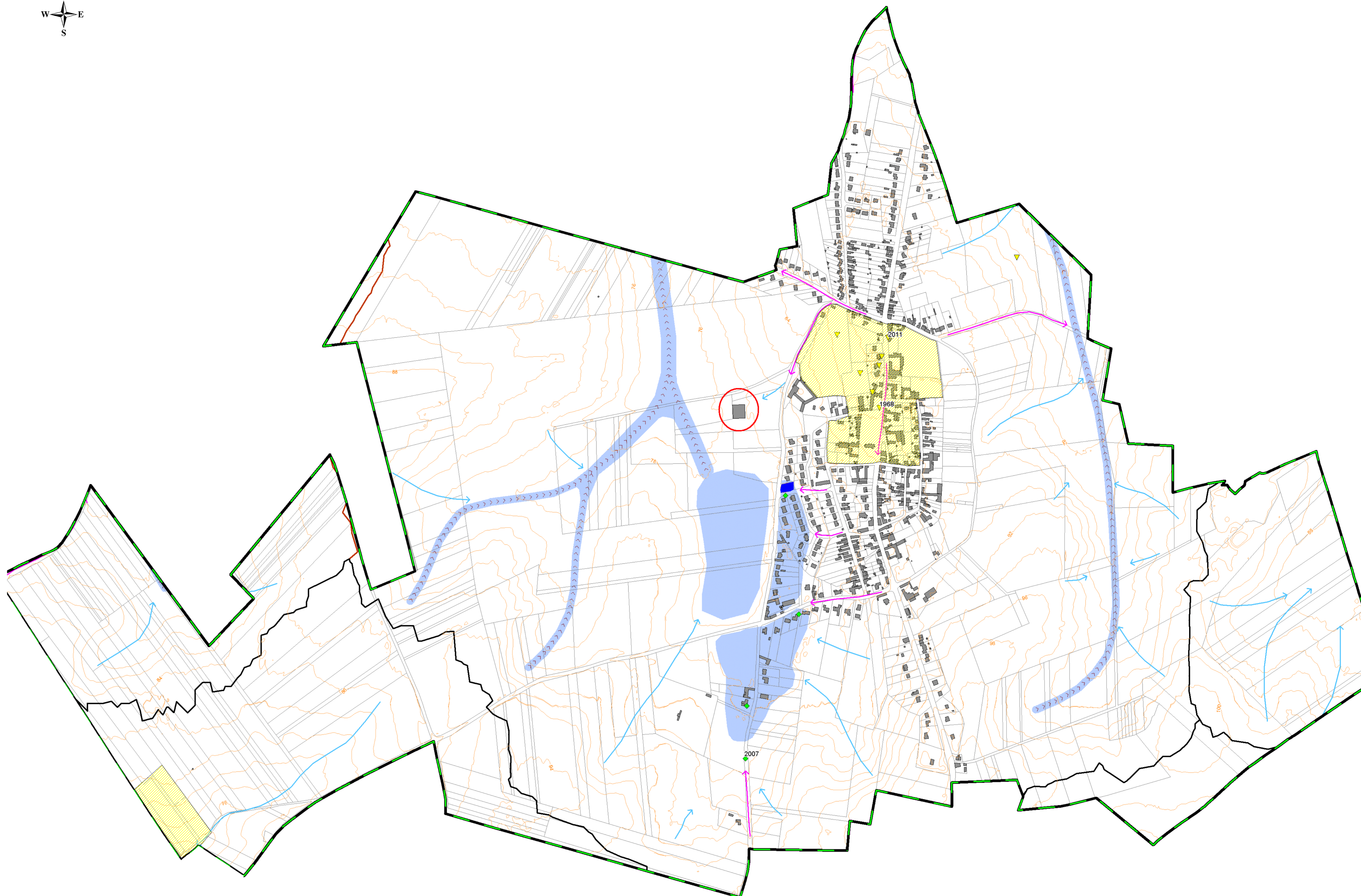
Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe



Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible



Légende :

Topographie :
 - Limite de sous bassin versant (red dashed line)
 - Limite de bassin versant (black solid line)
 - Courbes de niveau 2 m (orange dashed line)

Réseau hydrographique :
 - Cours d'eau (blue line)
 - Bassin de rétention (blue shaded area)

Inondations :
 - Enjeux potentiellement exposés au ruissellement (red dashed line)
 - Zones potentiellement inondables (blue shaded area)
 - Talwegs (blue dashed line with arrows)
 - Sens de ruissellement (blue arrow)
 - Axe routier favorisant le ruissellement urbain (pink arrow)
 - Inondation historique par ruissellement (green diamond)

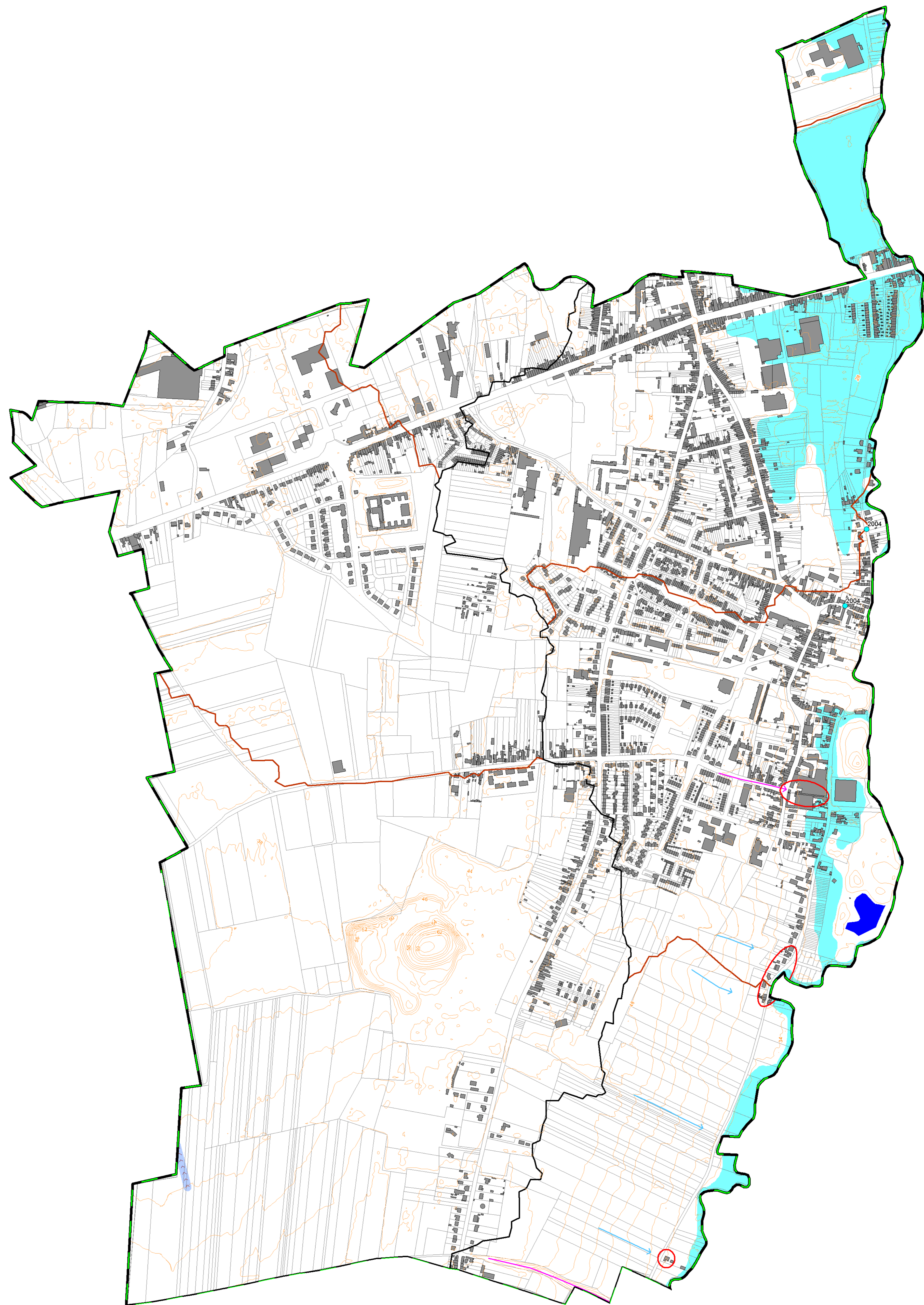
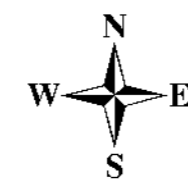
Cavités souterraines :
 - Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc) (yellow triangle)
 - Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée (yellow hatched area)

Fond de plan : Cadastre - mars 2014
0 100 200 m

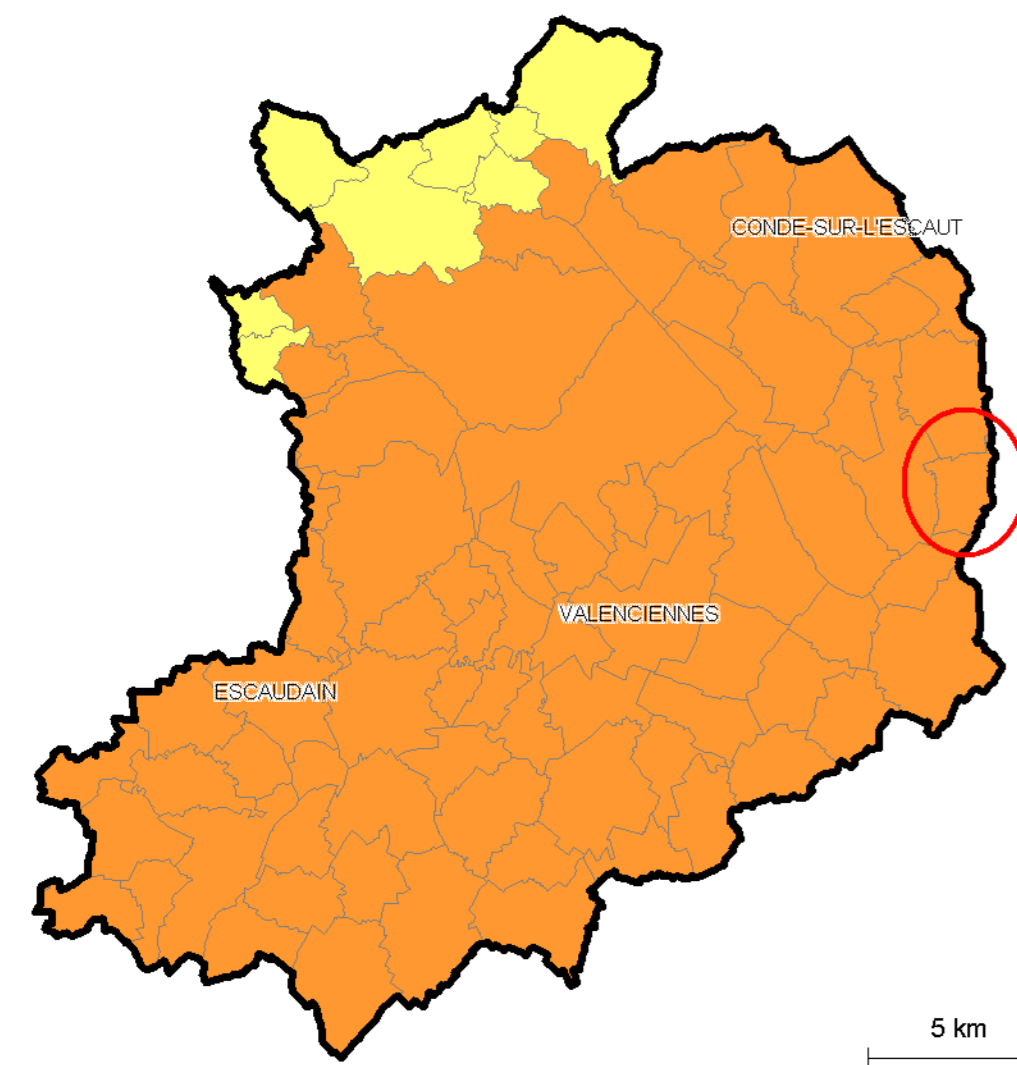
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de QUIEVRECHAIN

échelle : 1/5 000e



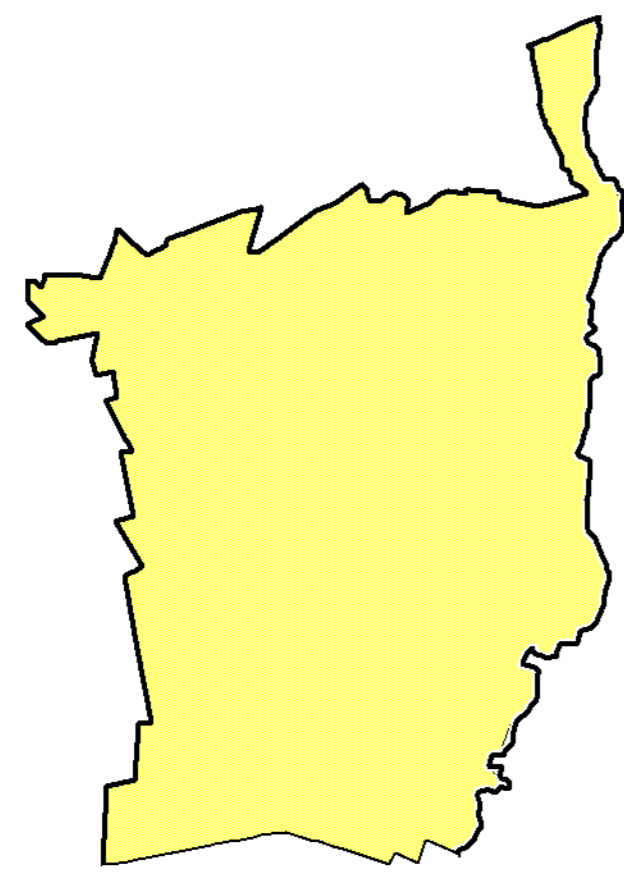
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

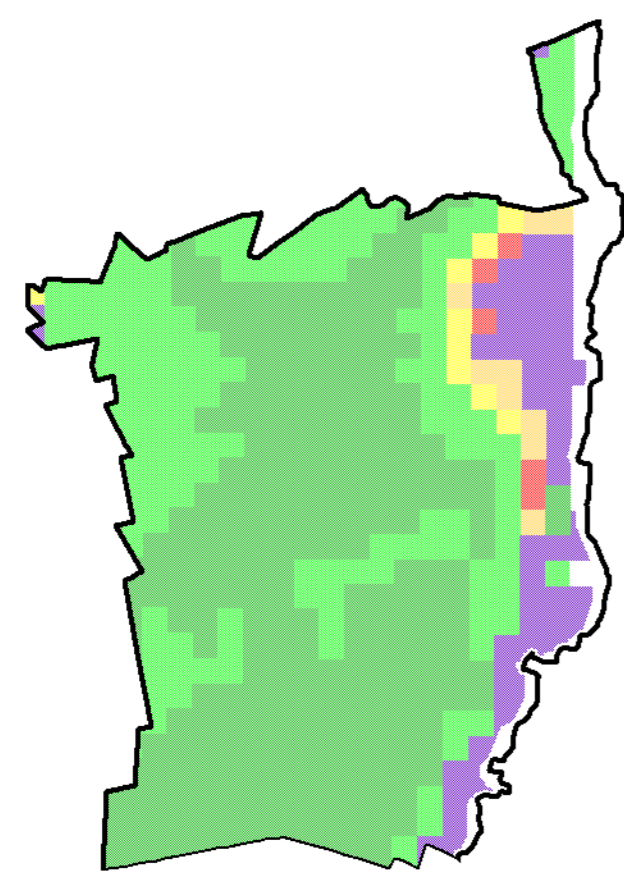
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, brgm

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe



Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

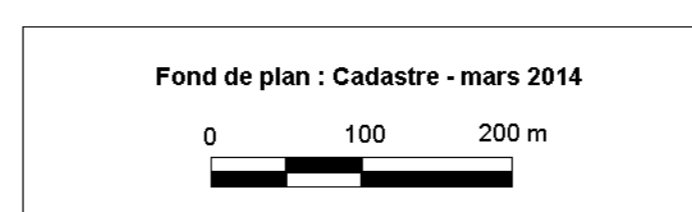
Légende :

Topographie :
 - Limite de sous bassin versant (red outline)
 - Limite de bassin versant (black outline)
 - Courbes de niveau 2 m (orange lines)

Réseau hydrographique :
 - Cours d'eau (blue line)
 - Plan d'eau (blue area)

Inondations :
 - Enjeux potentiellement exposés au ruissellement (red outline)
 - Zones potentiellement inondables (light blue area)
 - PPRI de l'Aunelle (cyan area)
 - Talwegs (blue arrows)
 - Sens de ruissellement (blue arrows)
 - Axe routier favorisant le ruissellement urbain (pink arrow)
 - Inondation historique par débordement (blue dot)

La commune est concernée par le risque minier



Maître d'ouvrage



Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de ROMBIES-et-MARCHIPONT

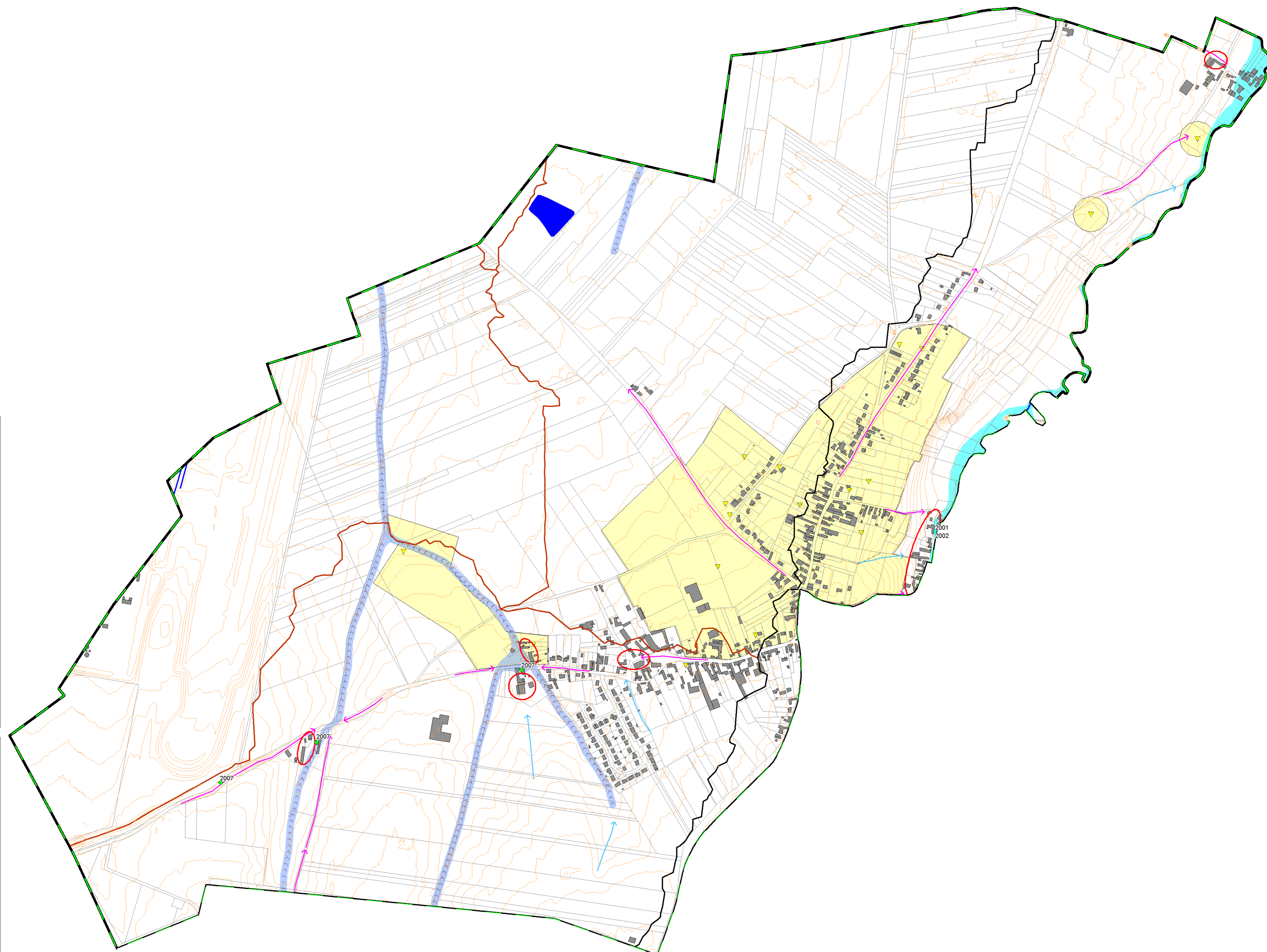
Maître d'oeuvre



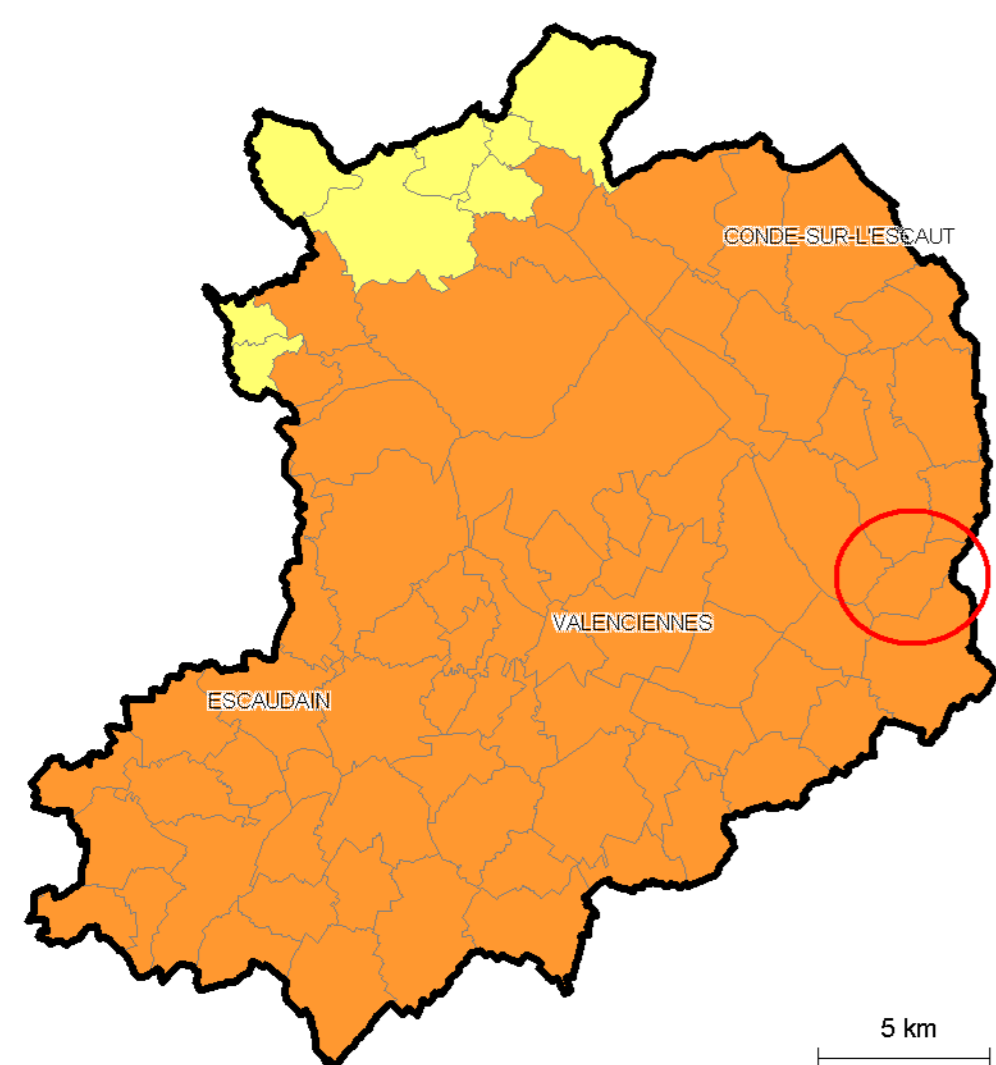
INGENIERIE DES MOUVEMENTS DU SOL
ET DES RISQUES NATURELS

Agence IMSRN Méditerranée
Parc Agropolis - Bât. 8
2214 Bd de la Lironde
34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ
montpellier@imsrn.com
www.imsrn.com

échelle : 1/5 000e



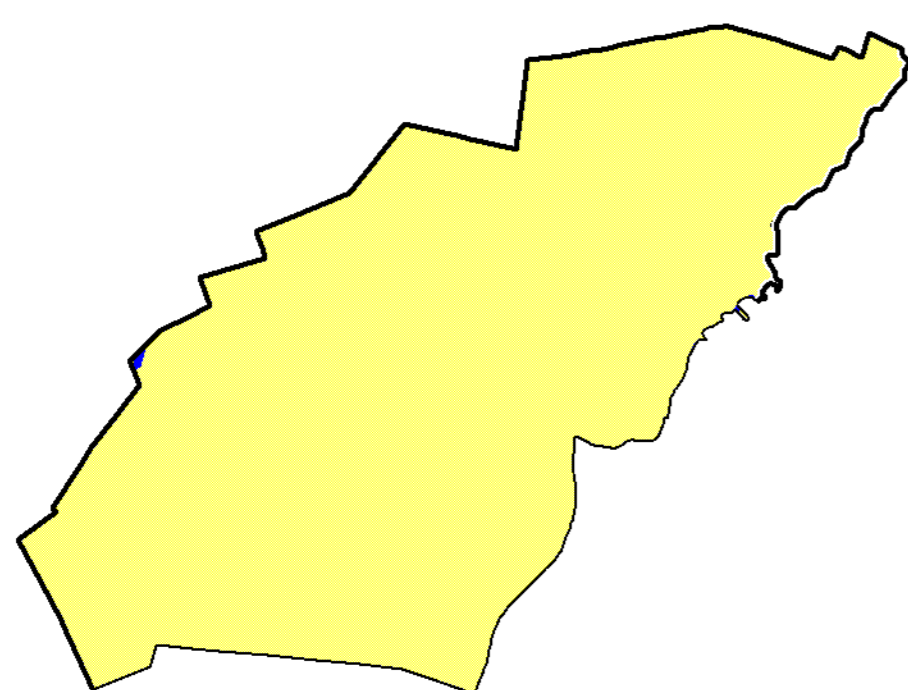
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

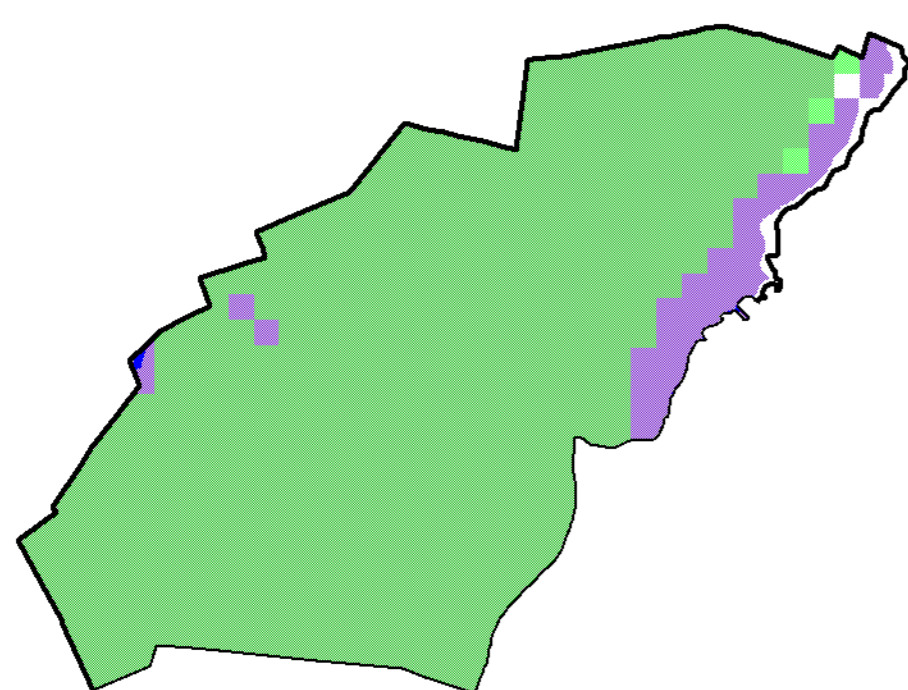
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe

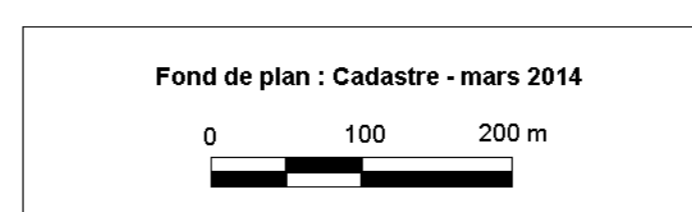


Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible

Légende :

- Limite de sous bassin versant
- Limite de bassin versant
- Courbes de niveau 2 m
- Réseau hydrographique
 - Cours d'eau
 - Plan d'eau
- Cavités souterraines
 - Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc)
 - Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée
- Inondations :
 - Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
 - Zones potentiellement inondables
 - PPRI de l'Aunelle
 - Talwegs
 - Sens de ruissellement
 - Axe routier favorisant le ruissellement urbain
 - Inondation historique par débordement
 - Inondation historique par ruissellement



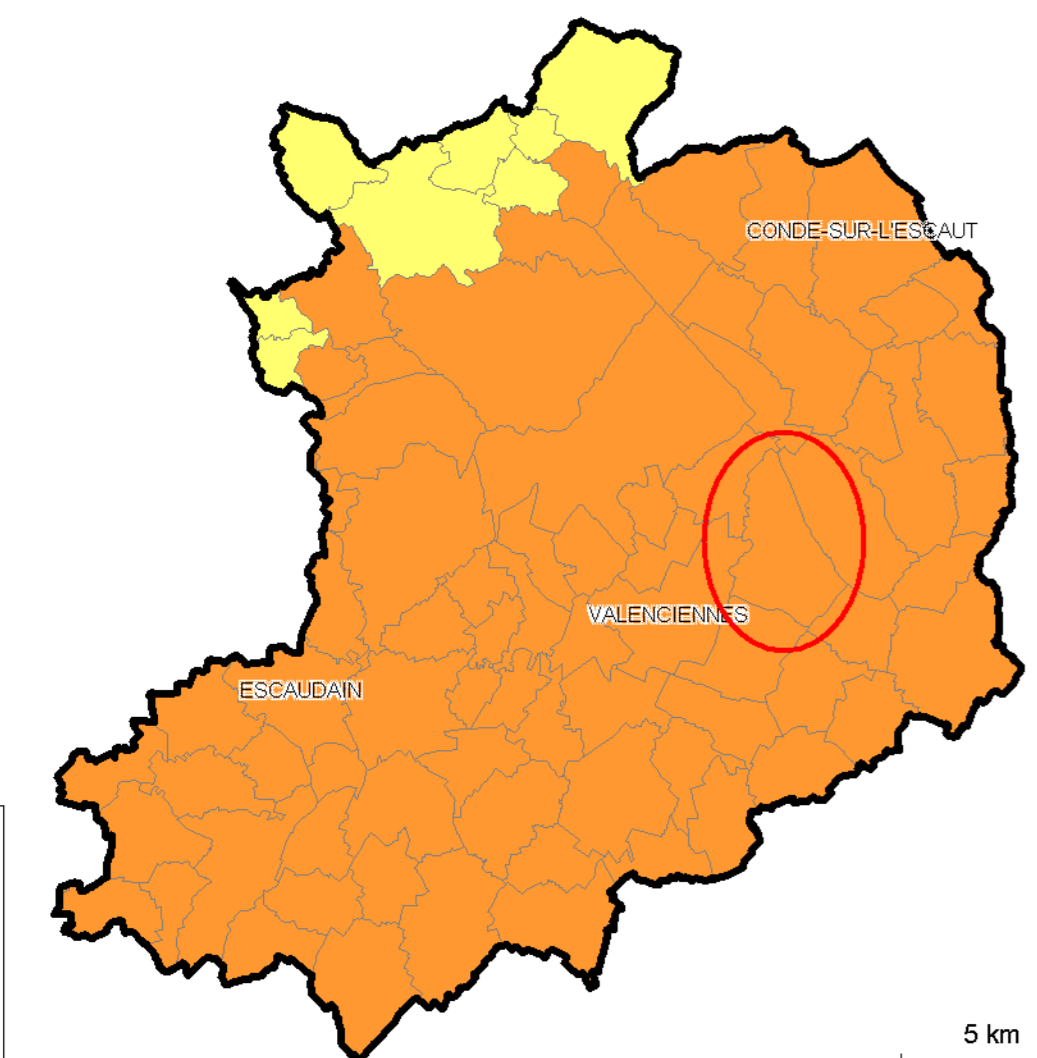
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de SAINT-SAULVE

échelle : 1/8 000e



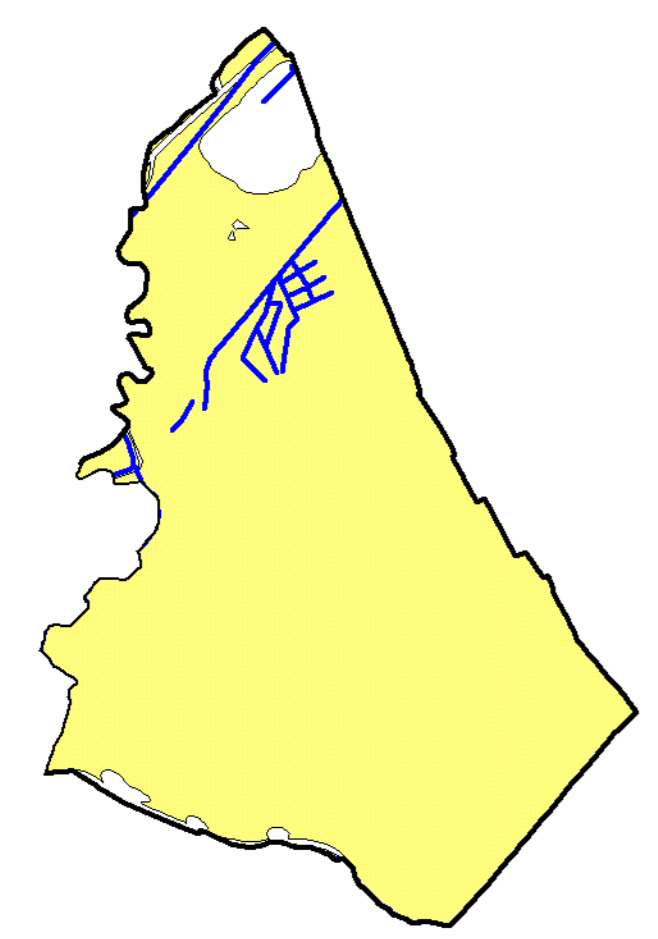
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen

Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

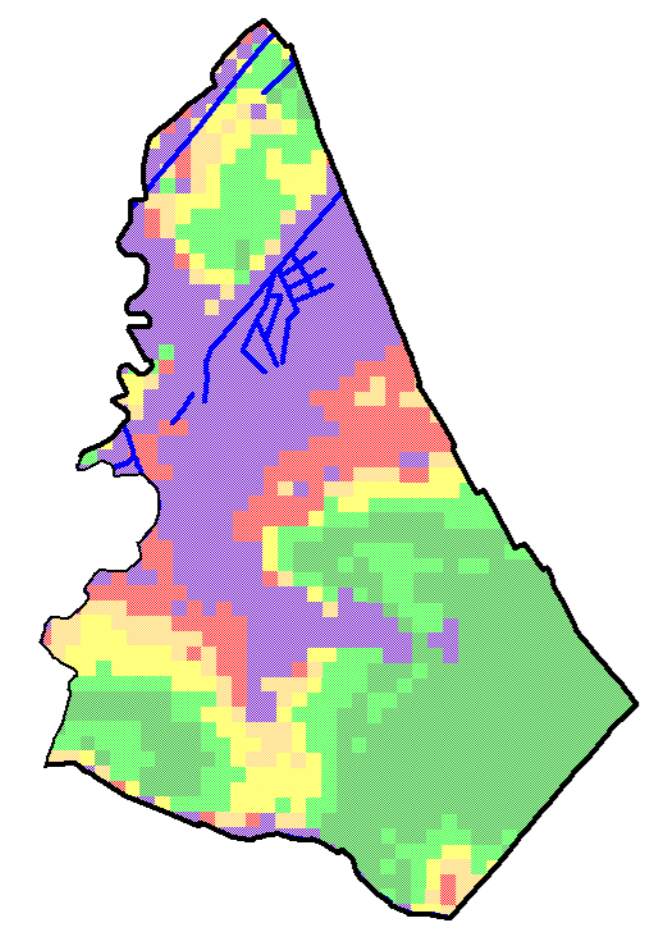
Carte du risque retrait gonflement des argiles



Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, brgm

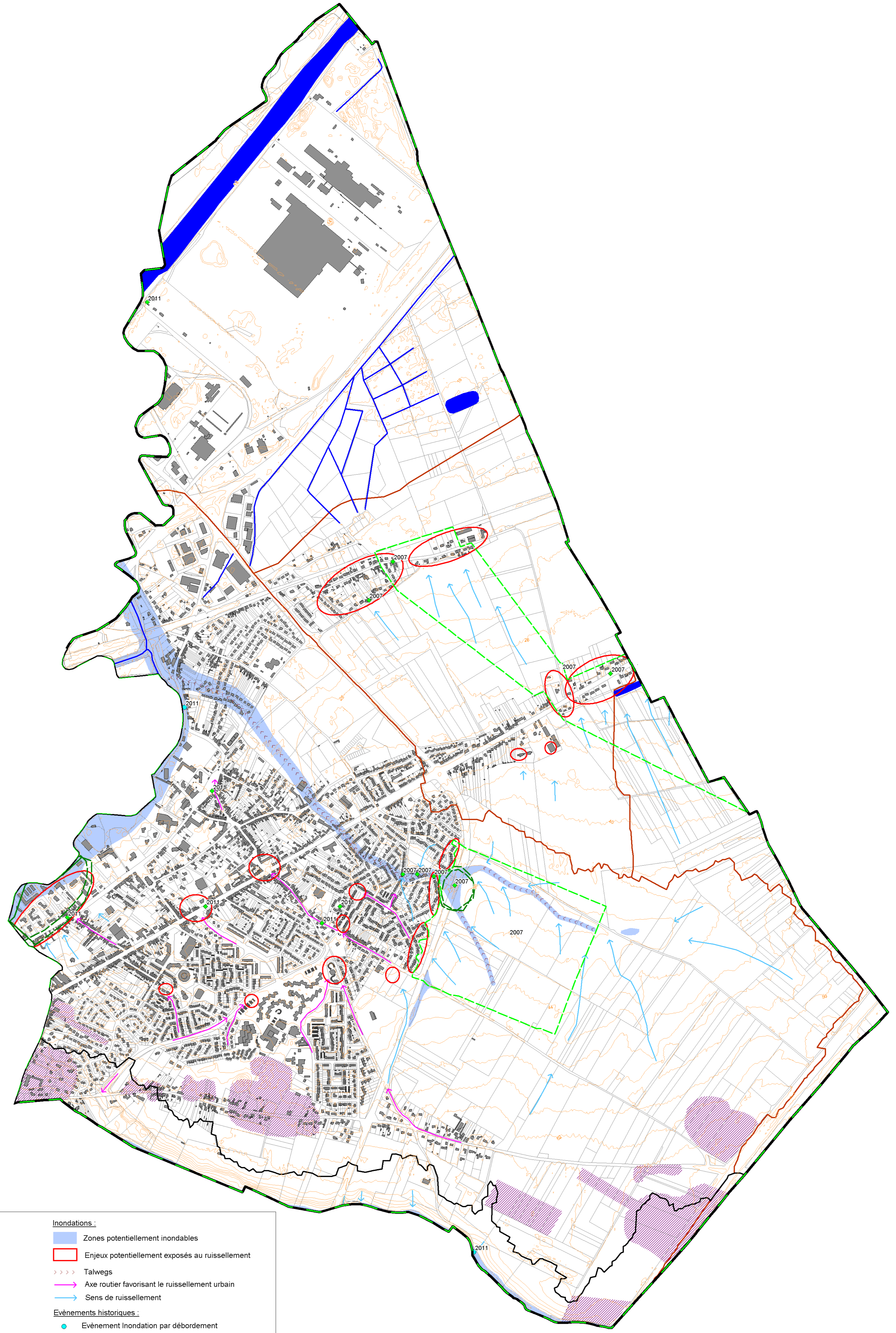
Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul

Carte du risque remontée de nappe



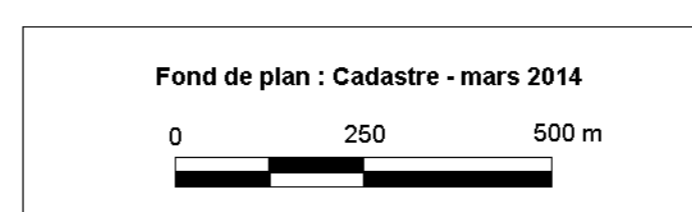
Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible



Légende :

Topographie	Inondations :
— Limite de sous bassin versant	— Zones potentiellement inondables
— Limite de bassin versant	— Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
— Courbes de niveau 2 m	>>>> Talwegs
Réseau hydrographique	— Axe routier favorisant le ruissellement urbain
— Cours d'eau	— Sens de ruissellement
— Plan d'eau	Evènements historiques :
Cavités souterraines	● Evènement Inondation par débordement
— Plan de Prévention des Risques - 2008	◆ Evènement Inondation par ruissellement
— Mouvements de terrain (Affaissements/effondrements liés aux cavités souterraines)	— Zones historiquement inondées en juin 2007
NB : une étude des aléas miniers a été réalisée en 2011	— Zone historiquement inondée en février 1994

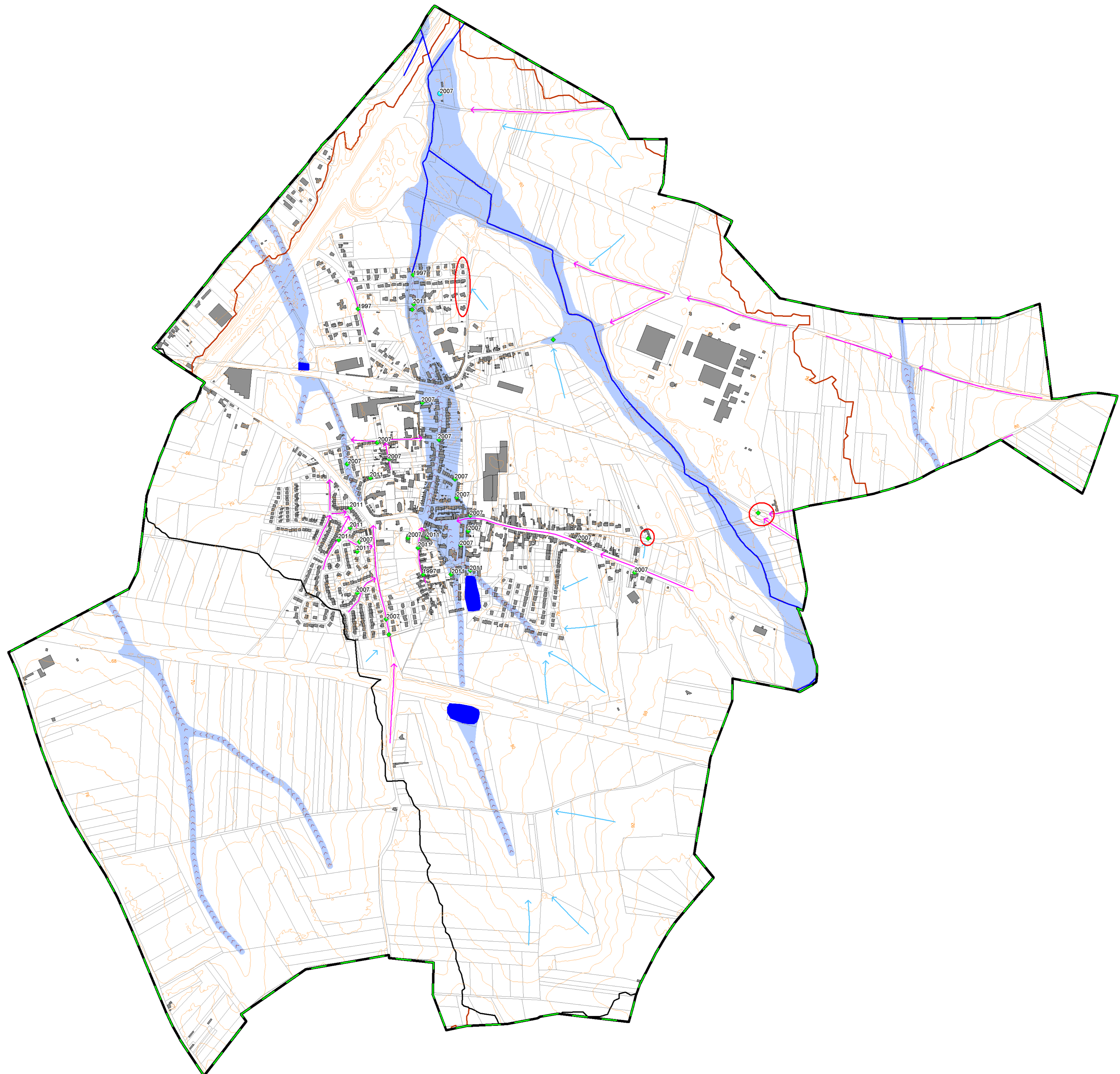


Fond de plan : Cadastre - mars 2014

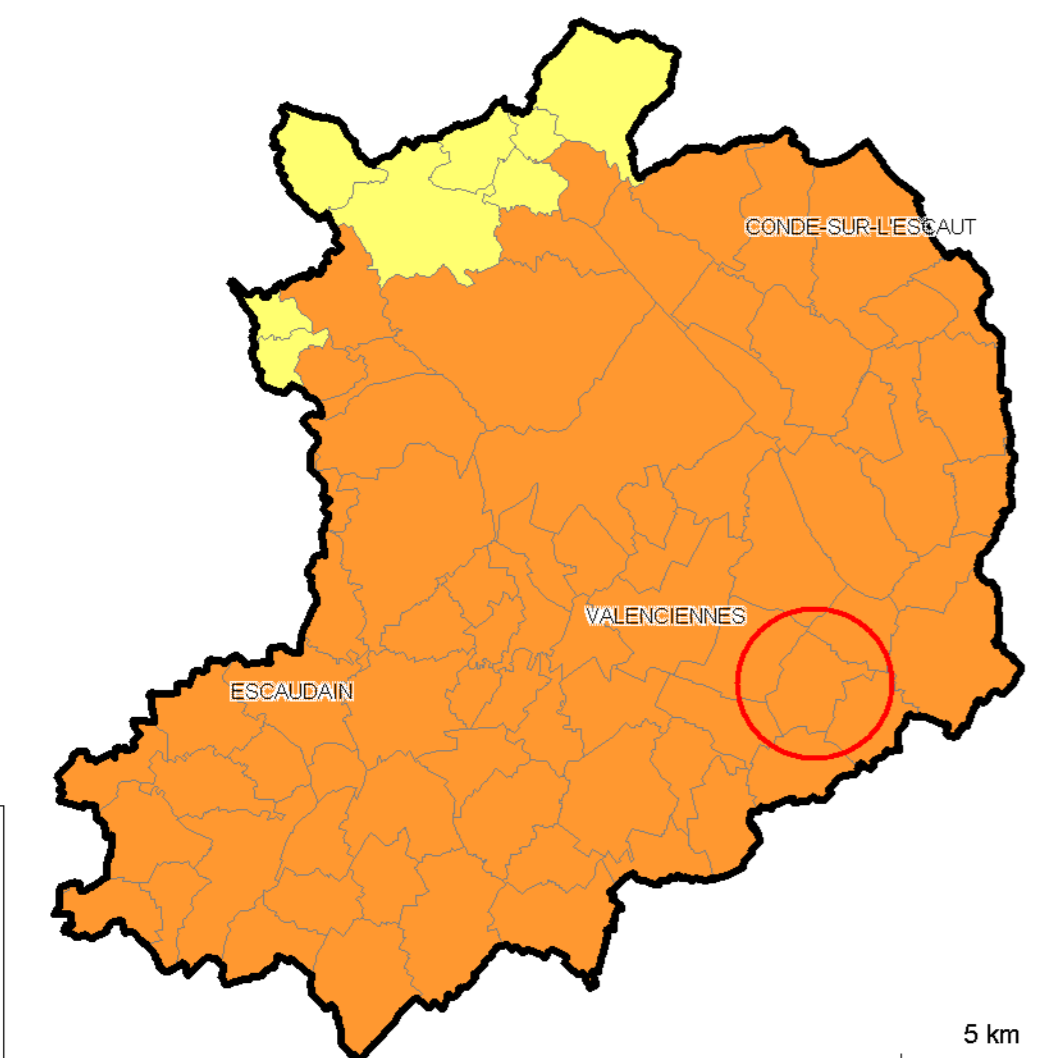
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de SAULTAIN

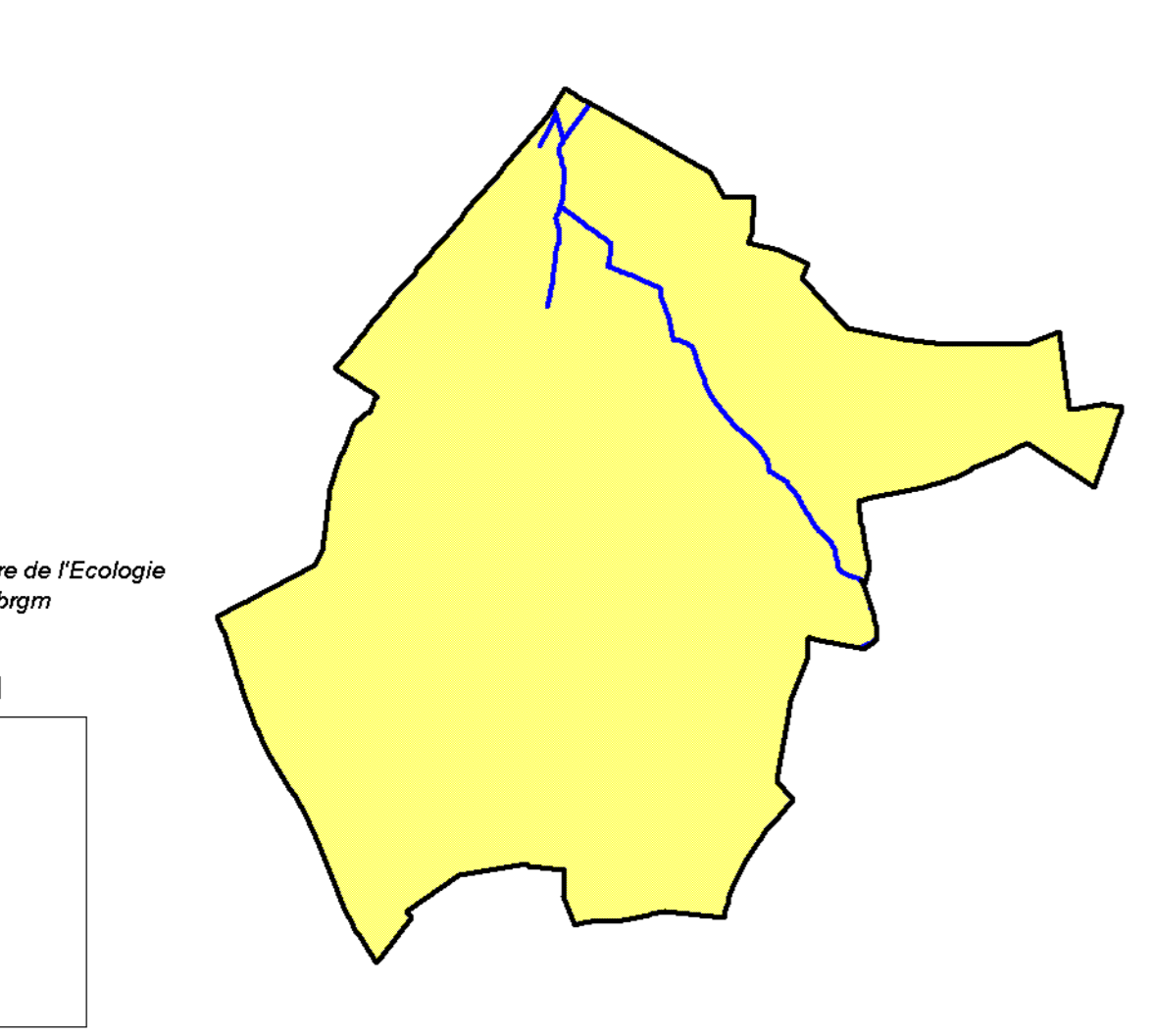
échelle : 1/6 000e



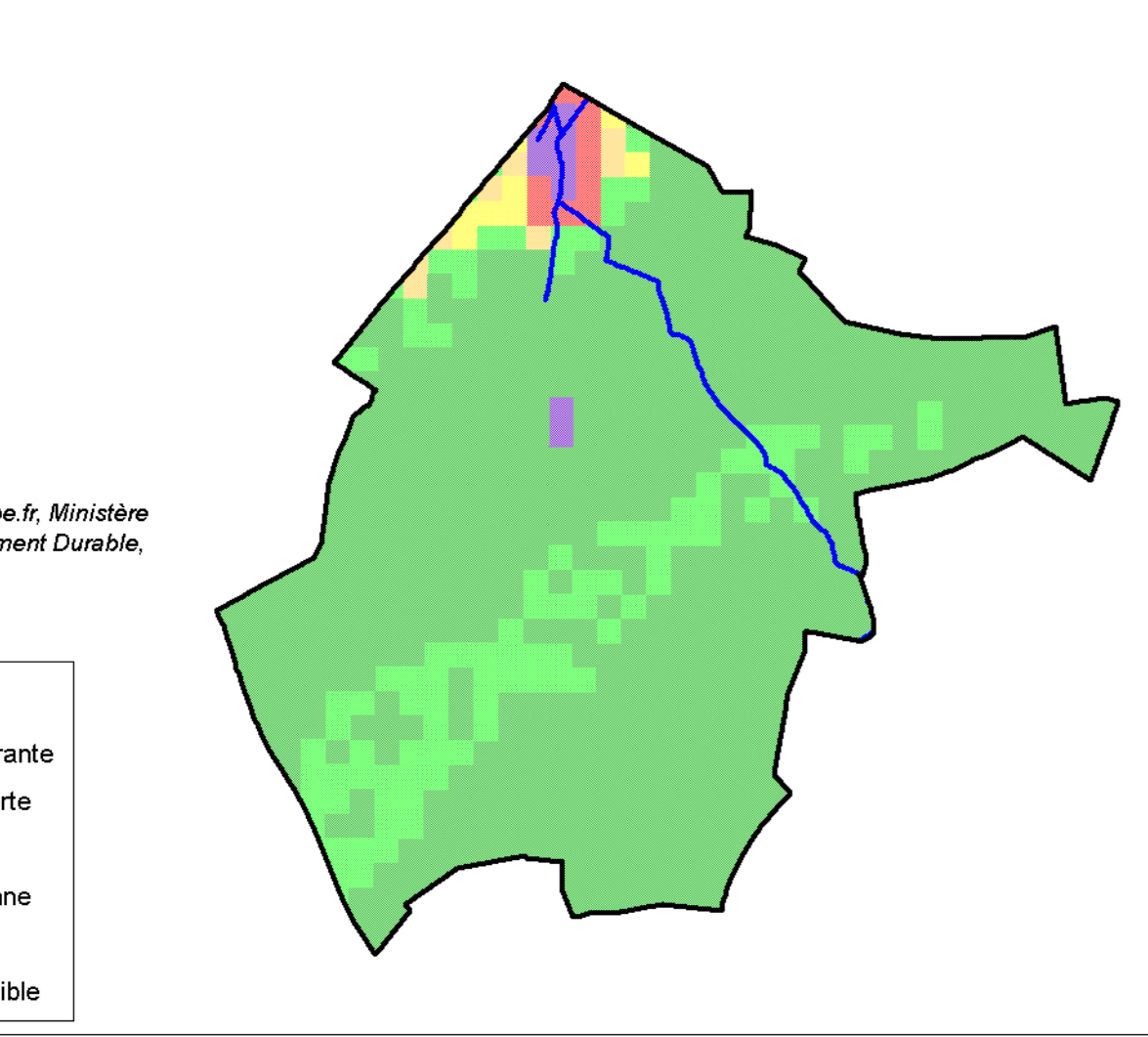
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Carte du risque retrait gonflement des argiles

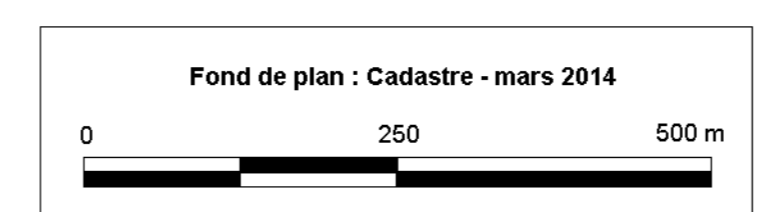


Carte du risque remontée de nappe



Légende :

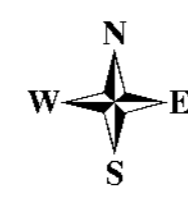
Topographie	Inondations :
Limite de sous bassin versant	Zones potentiellement inondables
Limite de bassin versant	Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
Courbes de niveau 2 m	Talwegs
Réseau hydrographique	Sens de ruissellement
Cours d'eau	Axe routier favorisant le ruissellement urbain
Plan d'eau	Inondations historiques :
	Inondation par débordement
	Inondation par ruissellement



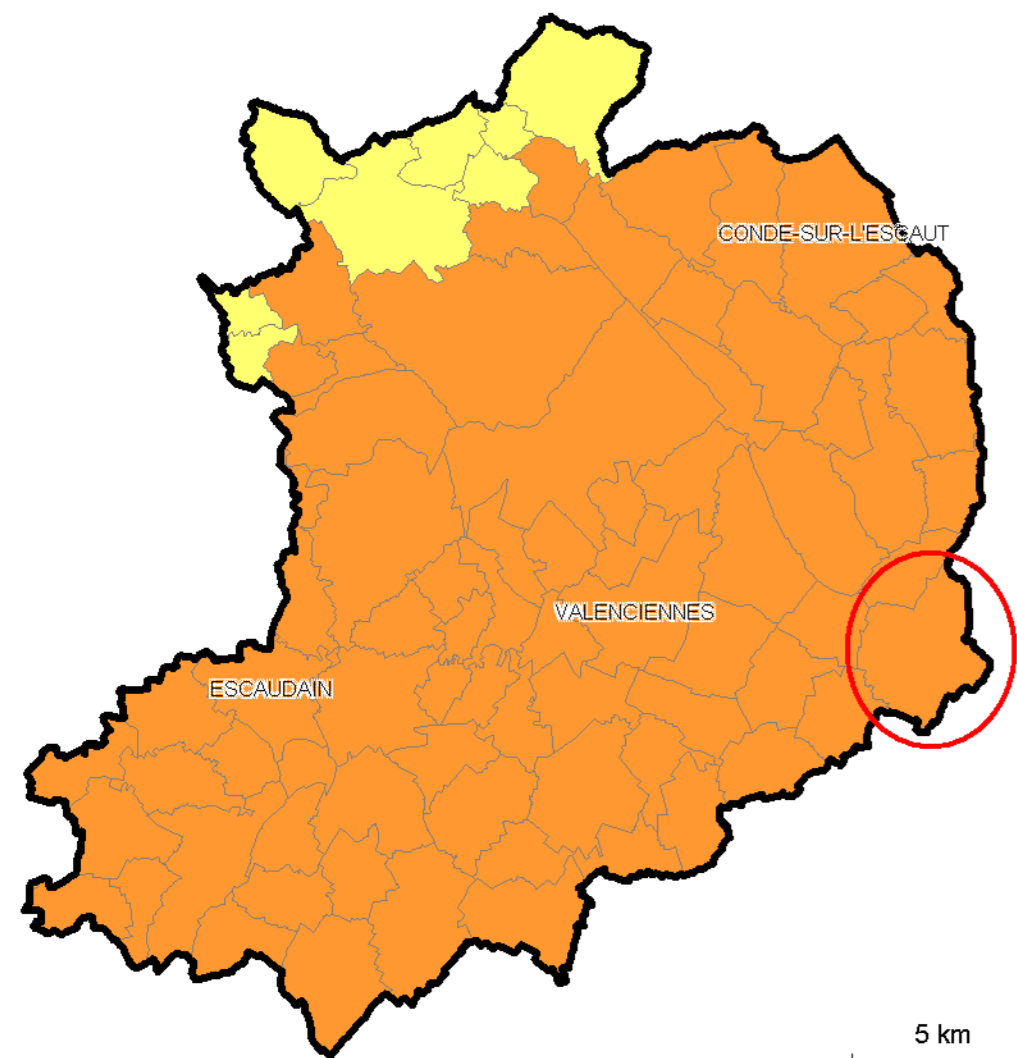
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de SEBOURG

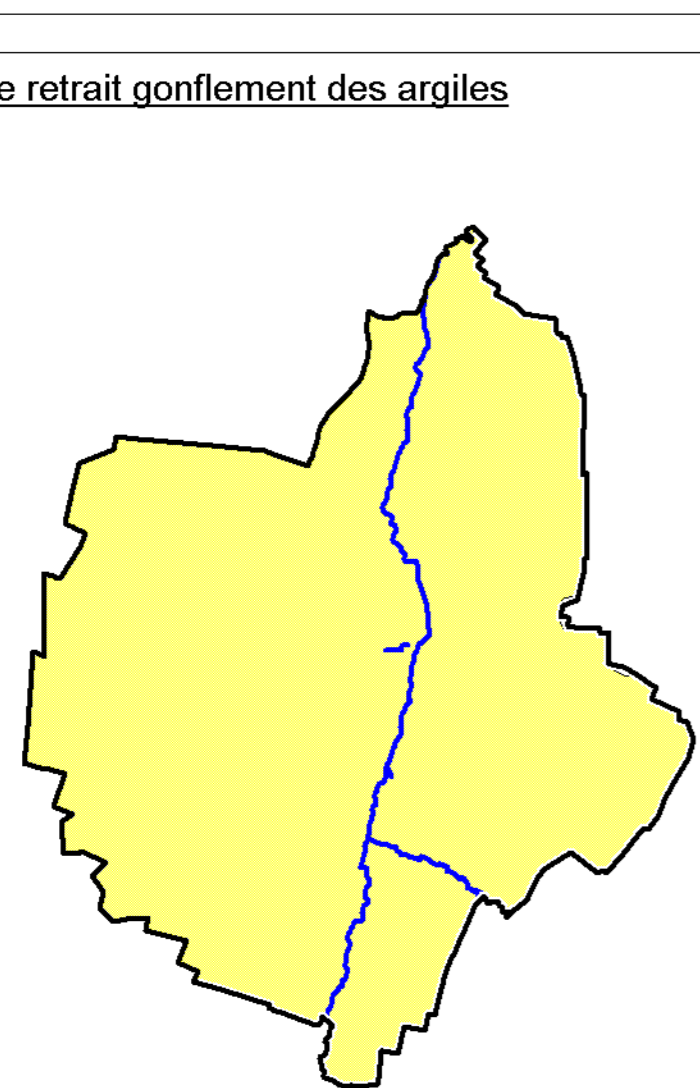
échelle : 1/8 000e



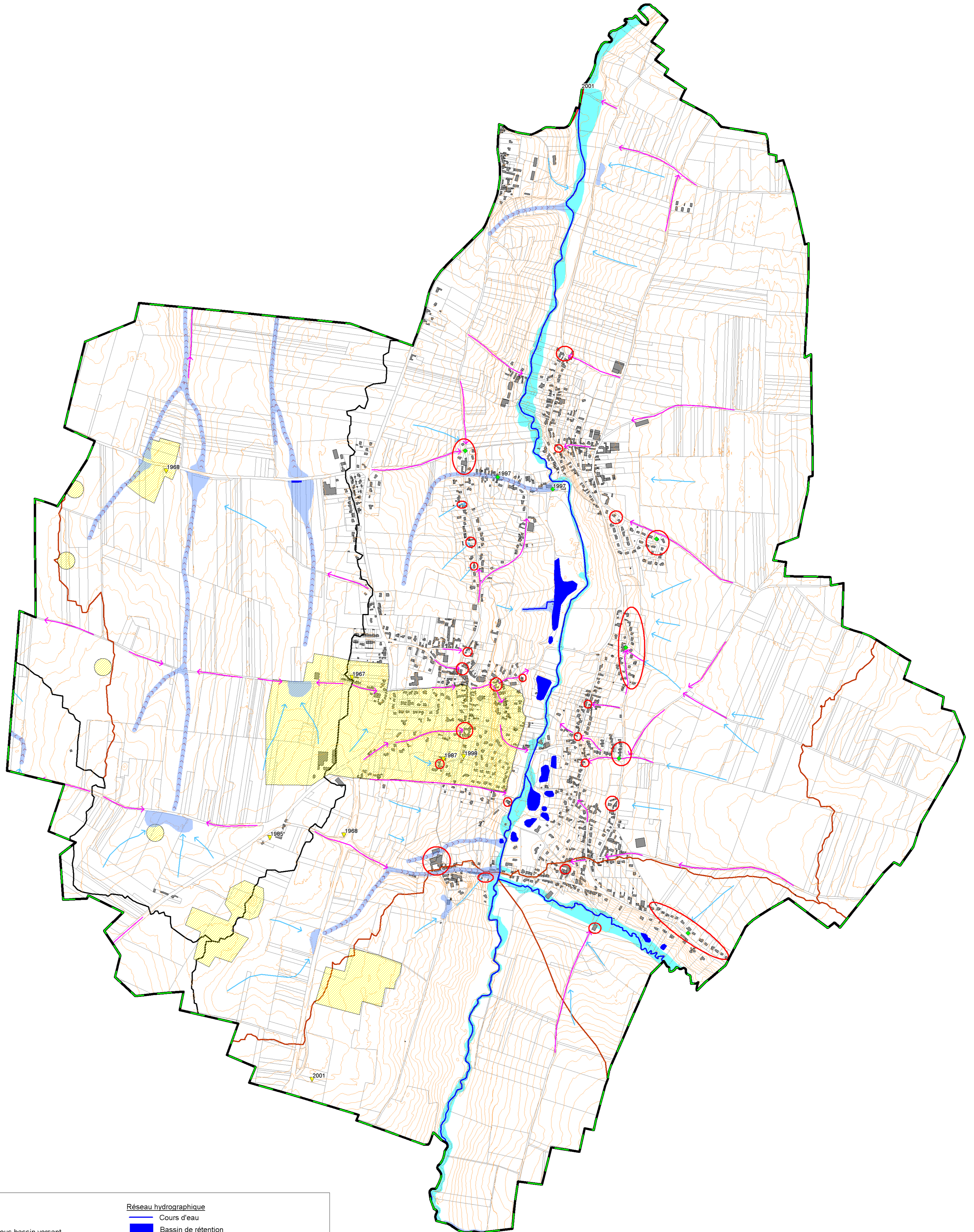
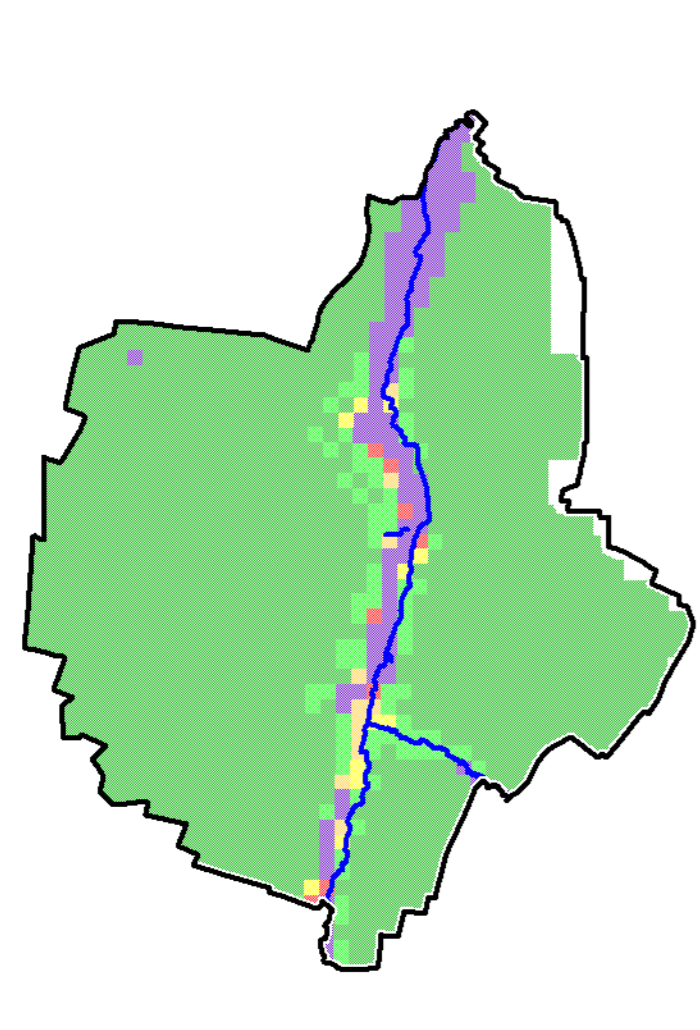
Carte du risque sismique dans le Valenciennois



Carte du risque retrait gonflement des argiles

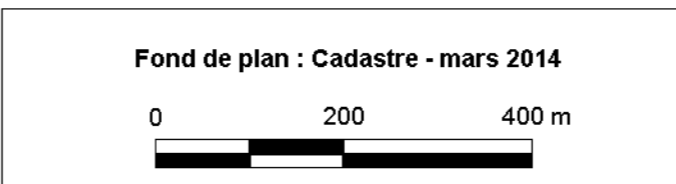


Carte du risque remontée de nappe



Légende :

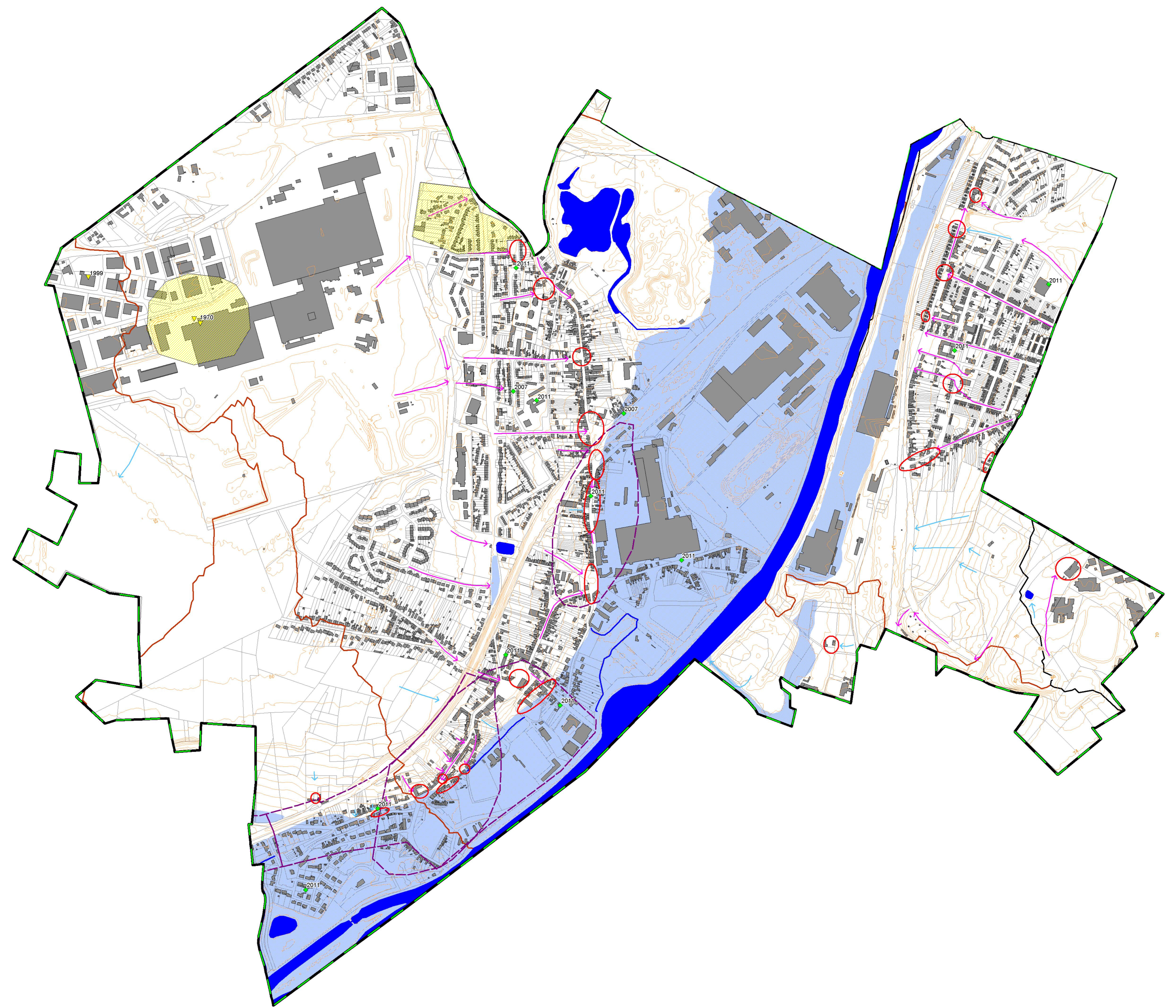
Topographie :	Réseau hydrographique
Limite de sous bassin versant	Cours d'eau
Limite de bassin versant	Bassin de rétention
Courbes de niveau 2 m	Inondations :
Cavités souterraines	Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc)	Zones potentiellement inondables
Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée	Talwegs
	Sens de ruissellement
	Axe routier favorisant le ruissellement urbain
	Inondation historique par ruissellement



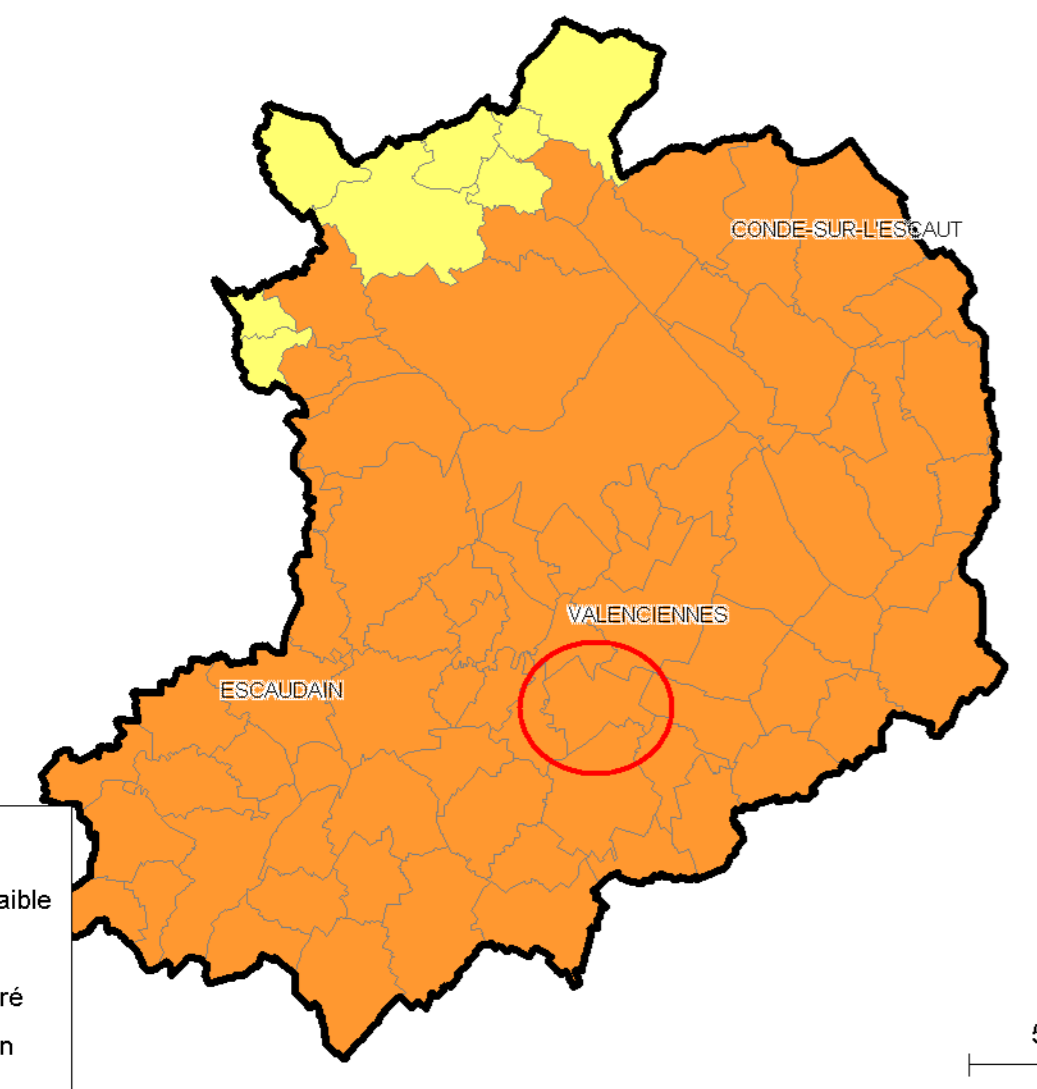
Etude de caractérisation des risques naturels Arrondissement de Valenciennes

Carte informative Commune de TRITH-ST-LEGER

échelle : 1/6 000e

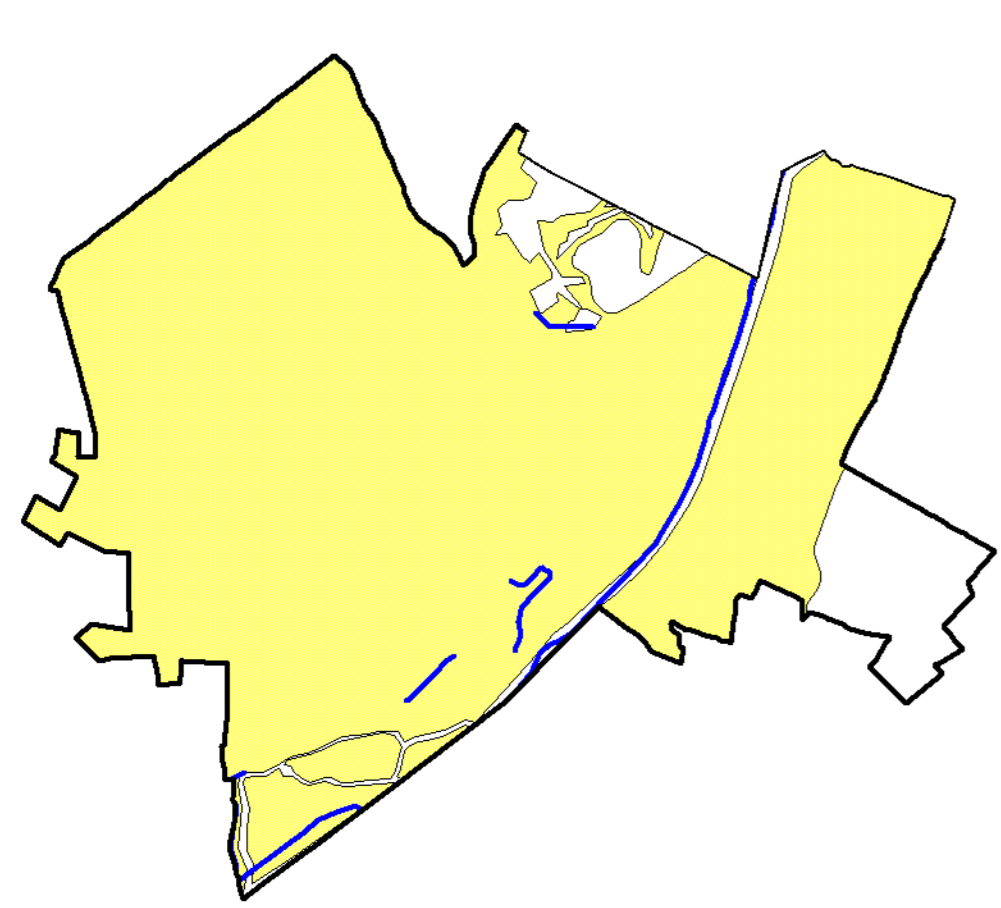


Carte du risque sismique dans le Valenciennois



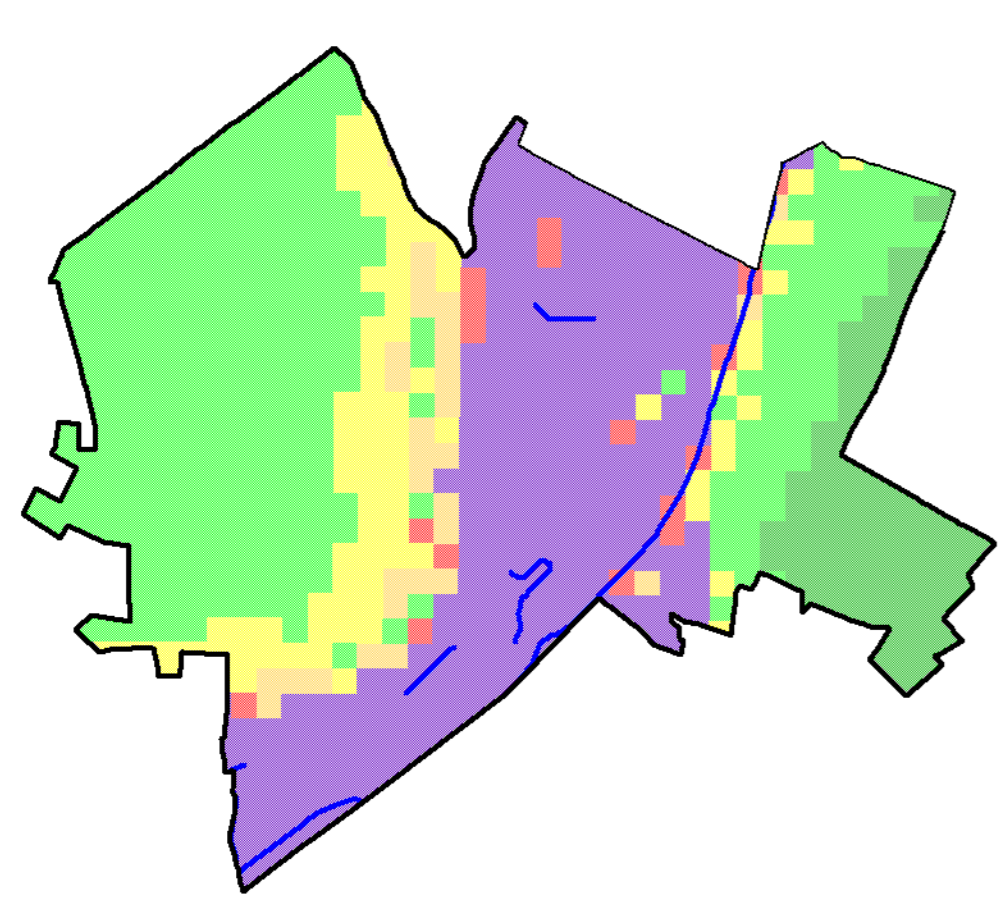
Légende :
Aléa très faible
Aléa faible
Aléa modéré
Aléa moyen
Source : Zonage sismique de la France 2011, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Carte du risque retrait gonflement des argiles



Légende :
Aléa Fort
Aléa Moyen
Aléa Faible
Aléa à priori nul
Source : www.argiles.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

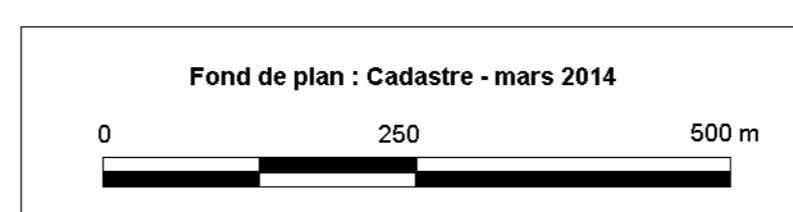
Carte du risque remontée de nappe



Légende :
Nappe sub-affleurante
Sensibilité très forte
Sensibilité forte
Sensibilité moyenne
Sensibilité faible
Sensibilité très faible
Source : www.inondationsnappe.fr, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, BRGM

Légende :

Topographie :	Réseau hydrographique
Limite de sous bassin versant	Cours d'eau
Limite de bassin versant	Bassin de rétention
Courbes de niveau 2 m	Inondations :
Cavités souterraines	Enjeux potentiellement exposés au ruissellement
Localisation de point singulier (puits, effondrement, indices, etc)	Zones potentiellement inondables
Périmètre de présence de cavité avérée et/ou supposée	Zones historiquement inondées en 1994 et 2001
	Talwegs
	Sens de ruissellement
	Axe routier favorisant le ruissellement urbain
	Inondation historique par ruissellement



**Annexe 03 – Circulaire PPR/SEI2/FA-07-066 du 04 mai 2007
relative au porter-à-connaissance « risques technologiques »
et à la maîtrise de l'urbanisation autour des installations
classées**

Circulaire DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance " risques technologiques " et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

- Type : Circulaire
- Date de signature : 04/05/2007
- Etat : en vigueur

(circulaires.legifrance.gouv.fr)

(non publiée)

Le directeur de la prévention des pollutions et des risques, le directeur général de l'urbanisme de l'habitat et de la construction à Mesdames et Messieurs les préfets

Les évolutions législatives et réglementaires issues de la [loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003](#) relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages nous conduisent à adapter la démarche en matière de porter à connaissance des risques technologiques liés aux installations classées. Cette approche doit être cohérente avec les démarches de maîtrise des risques et de maîtrise de l'urbanisation intégrant désormais des probabilités.

1) Champ d'application

Les présentes instructions sont applicables aux porter à connaissance élaborés pour les installations soumises à autorisation avec servitudes au titre de la législation des installations classées ainsi que ceux élaborés pour les nouvelles installations classées soumises à autorisation, les extensions des installations existantes soumises à autorisation, ainsi que, ponctuellement, à certaines installations existantes dont vous pourrez estimer qu'une mise à jour de l'étude de dangers est pertinente au regard de la situation de l'installation.

2) Fondement juridique du " porter à connaissance risques technologiques "

Le terme " porter à connaissance " trouve son origine dans l'article L. 121-2 du [code de l'urbanisme](#) et est donc lié aux documents d'urbanisme que sont les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme. L'article L. 121-2 précise que l'Etat a l'obligation de porter à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme. L'article R. 121-1 du [code de l'urbanisme](#) qui le complète a conféré un caractère continu au porter à connaissance pendant la période d'élaboration des documents d'urbanisme.

Par extension, le terme " porter à connaissance " est maintenant utilisé même en l'absence de procédure d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme (SCOT ou PLU) lorsque le préfet informe officiellement le maire ou le président du groupement de communes compétent des risques dont il a connaissance et qui doivent être pris en compte dans les décisions d'urbanisme.

C'est donc avec un sens élargi que la terminologie " porter à connaissance " sera utilisée dans la présente circulaire, que l'on soit dans le cas prévu par l'article L. 121-2 du [code de l'urbanisme](#), dans la situation d'un document d'urbanisme déjà approuvé, en présence d'une carte communale ou encore en l'absence de tout document d'urbanisme.

Le " porter à connaissance risques technologiques " devra toutefois aussi faire partie de tout porter à connaissance réalisé au titre de l'article L. 121-2 du [code de l'urbanisme](#) lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme du fait du statut particulier de ce document (mise à disposition du public , possibilité de l'annexer au dossier soumis à l'enquête, etc.)

3) Précision sur les informations du " porter à connaissance risques technologiques "

Du fait de la nature particulière des risques technologiques, l'Etat ne porte à connaissance que des informations dont il a pu vérifier la pertinence. En particulier, le " porter à connaissance risques technologiques " ne peut pas uniquement se baser sur les informations fournies directement par les exploitants dans leurs études de dangers, mais nécessite une phase d'instruction par les services de l'inspection des installations classées. Néanmoins, si le contexte local le nécessite (élaboration d'un document de planification, connaissance d'un projet sensible au voisinage des installations industrielles classées, forte augmentation des distances d'effets par rapport aux connaissances antérieures, délai d'instruction prévisible assez long,...), vous porterez à la connaissance des maires les informations en votre possession, même si elles devront être complétées ou précisées ultérieurement après instruction complète des études de dangers. Cependant, même dans ce cas, une première analyse rapide de cohérence doit avoir été menée par les services de l'inspection.

4) Nature des risques qui doivent être portés à connaissance

La démarche décrite en annexe précise que tous les risques technologiques doivent être portés à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents. Elle explicite le contenu du rapport informatif sur les risques technologiques et formule les préconisations en matière d'urbanisation ou de plan d'urgence autour des installations classées concernées. Le " porter à connaissance risques technologiques " comporte obligatoirement deux parties :

- une première partie relative à la connaissance des aléas technologiques, dont les éléments sont fournis par la DRIRE, au préfet et à la DDE ;
- une deuxième partie relative aux préconisations en matière d'urbanisme élaborées par la DDE sur la base des éléments que la DRIRE a fournis au préfet.

Remarques : dans les zones d'interface réglementaire, vous vous assurerez de la cohérence des préconisations formulées. Notamment dans le cas d'installations concernées pour une part par la réglementation des installations classées, et pour une autre part celle des canalisations de transport, et a fortiori dans les zones de recouvrement de ces deux réglementations, vous prendrez en compte a minima les dispositions de [la circulaire du 4 août 2006](#) relative au porter à connaissance en matière de canalisations de transport de matières dangereuses.

5) Suivi des " porter à connaissance risques technologiques "

Vous veillerez à ce que les éventuels documents d'urbanisme prennent effectivement en compte le porter à connaissance dans des délais raisonnables et que ces informations soient, en revanche, utilisées sans délais dans les actes d'occupation ou d'utilisation des sols, notamment par le recours à l'article R. 111-2 (et R. 111-3 nouveau) du [code de l'urbanisme](#). Nous vous rappelons qu'en cas de réticence ou de refus de transcription des préconisations dans les documents de planification le projet d'intérêt général et en l'absence de document d'urbanisme les dispositions prévues aux articles L. 421-8 et R. 421-52 du [code de l'urbanisme](#) sont les outils dont vous disposez afin d'assurer sur le territoire un urbanisme maîtrisé.

Enfin vous veillerez par le contrôle de légalité à la bonne prise en compte des " porter à connaissance risques technologiques " dans les différents actes d'urbanisme ou d'application du droit des sols.

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes liées à l'évaluation des risques et à la délimitation des distances d'effet qu'elles engendrent, il conviendra également de rappeler aux maires que des dommages aux biens et aux personnes ne peuvent être totalement exclus au-delà des périmètres définis et qu'ainsi, il convient d'être vigilant et prudent sur les projets en limite de zone d'exposition aux risques et d'éloigner autant que possible les projets importants ou sensibles.

6) [Les circulaires du 24 juin 1992](#) et [du 30 septembre 2003](#) sont abrogées.

Vous voudrez bien nous rendre compte sous le double timbre de la direction de la prévention des pollutions et des risques et de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction des éventuelles difficultés rencontrées lors de l'application de la présente circulaire.

Le Directeur Général de l'Urbanisme
de l'Habitat
et de la Construction
Alain LECOMTE

Le Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques, délégué aux risques majeurs
Laurent MICHEL

Annexe 1

L'inspection des installations classées a pour mission de fournir les informations sur les aléas technologiques générés par les installations classées sous une forme claire et synthétique, dès lors que des zones d'effet débordent des limites de l'établissement.

Ces éléments doivent décrire pour les différents types d'effets (toxique, thermique et de surpression) tous les phénomènes dangereux susceptibles de se produire, en précisant notamment leur probabilité et l'intensité de leurs effets déterminées en application de [l'arrêté du 29 septembre 2005](#), relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.

Ces éléments sont publics et peuvent être communiqués sur demande par le préfet. Toutefois, les parties confidentielles ou secrètes protégées par la loi, qui porteraient atteintes à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique ou la sécurité des personnes, ou encore au secret industriel ne doivent pas être divulguées.

I - Cas des établissements soumis à autorisation avec servitudes

a) Concernant les aléas engendrés par des établissements nouveaux ou par les extensions nécessitant une nouvelle autorisation

[L'article L.515-8 du code de l'environnement](#), modifié par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, prévoit la possibilité d'instituer des servitudes d'utilité publique indemnissables par l'exploitant concernant l'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire. La servitude est instituée au moment de l'arrêté d'autorisation d'exploiter pris par le préfet et est portée à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents.

L'institution de servitudes d'utilité publique n'exclut pas l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT), ce sont des outils complémentaires. Le PPRT approuvé devra mentionner les servitudes d'utilité publique instituées autour des installations ou établissements situés dans le périmètre du

plan. Il est ensuite porté à la connaissance des maires des communes concernées, en application de l'article L.121-2 du [code de l'urbanisme](#).

b) Concernant les aléas engendrés par des établissements existants

Il convient dans un premier temps d'élaborer la cartographie des aléas prévue dans la démarche d'élaboration des PPRT et résultant de l'instruction des études de dangers. Ces aléas ont vocation à être repris par les services de l'équipement et le préfet afin d'être portés à la connaissance des collectivités locales compétentes. Il en va de même pour les éléments relatifs aux phénomènes dangereux exclus du PPRT en l'application de [l'annexe 2 de la circulaire du 3 octobre 2005](#).

Néanmoins, les éléments de connaissance des aléas technologiques élaborés par la DRIRE doivent préciser explicitement que ces derniers phénomènes ne sont pas destinés à dimensionner la maîtrise de l'urbanisation mais plutôt les plans d'urgence.

Dans l'attente de l'approbation des plans de prévention des risques technologiques prévus par [l'article L. 515-15 du code de l'environnement](#), il conviendra d'inviter les élus à faire preuve de prudence dans leurs décisions relatives à l'urbanisme et notamment à considérer les préconisations suivantes qui reprennent les principes d'interdiction ou d'autorisation décrits dans le guide méthodologique PPRT.

Ainsi, en fonction du niveau d'aléa et du type d'effet, cinq types différents de recommandations sur l'urbanisation future sont précisés :

- l'interdiction totale de construire tout nouveau projet dans les zones exposées aux aléas " TF+ " et " TF ", à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques ;
- l'interdiction de construire tout nouveau projet dans les zones exposées aux aléas " F+ " et " F " à l'exception d'extensions liées à l'activité à l'origine du risque, d'aménagements et d'extensions d'installations existantes, ou de nouvelles installations classées autorisées compatibles (notamment au regard des effets dominos et de la gestion des situations d'urgence). La construction d'infrastructures de transport peut être autorisée uniquement pour les fonctions de desserte de la zone ;
- l'autorisation est possible dans les zones exposées aux aléas " M+ " toxique et thermique ou " M+ " et " M " de surpression, sous réserve de ne pas augmenter la population totale exposée. Quelques constructions pourront être autorisées sans densification de l'occupation du territoire. La construction d'ERP ou la réalisation d'une opération d'ensemble (construction d'un lotissement) est donc à proscrire ;
- l'autorisation est la règle générale dans les zones exposées aux aléas " M " toxique et thermique ou " Fai " de surpression, à l'exception des ERP difficilement évacuables par rapport aux phénomènes dangereux redoutés ;
- l'autorisation est la règle dans les zones exposées aux aléas " Fai " toxique et thermique.

Concernant les phénomènes dangereux à cinétique lente, il convient de limiter l'extension de l'urbanisation future en évitant une densification trop importante des zones exposées afin d'assurer à long terme la mise à l'abri des personnes.

Dans certains cas particuliers, et notamment pour les sites les plus complexes dont la cartographie des aléas est une étape relativement longue, il convient de ne pas bloquer complètement l'urbanisation sur l'ensemble du périmètre d'étude et de laisser les territoires se développer dans les zones dont on connaît la très faible exposition en informant les élus et les porteurs de projets nouveaux de l'existence d'un risque, de la prochaine élaboration d'un PPRT et des conséquences juridiques et économiques que ce PPRT pourrait éventuellement engendrer.

c) Porter à connaissance et application du PPRT

Dès son approbation, le PPRT donne une assise juridique solide aux mesures à prendre en matière d'urbanisme et de construction pour gérer le risque technologique. Approuvé, il vaut servitude d'utilité publique ([article L.515-23 du code de l'environnement](#)). Il est porté à la connaissance des maires des communes situées dans le périmètre du plan en application de l'article L. 121-2 du code de l'urbanisme.

Lorsqu'il porte sur des territoires couverts par un plan local d'urbanisme, il doit lui être annexé dans un délai maximum d'un an, conformément aux articles L. 126-1, R. 126-1 et R.123-14 7° du code de l'urbanisme. Cette disposition est impérative, car à l'issue de ce délai, seules les servitudes annexées au plan sont opposables aux demandes d'autorisation d'occupation du sol. La servitude continue de s'appliquer par ailleurs dans toutes ses autres dispositions (règles de construction, usages, etc.).

Dans un souci de bonne gestion du territoire, il sera également important de veiller à la cohérence entre les règles du PLU et celles du PPRT. En présence de mesures de portées différentes, les plus contraignantes seront appliquées.

En l'absence de PLU, le PPRT s'applique seul, sous réserve d'avoir fait l'objet des mesures de publicité prévues [au décret n° 2005-1130](#) relatif à l'élaboration des PPRT.

II - Cas des installations soumises à autorisation hors d'un établissement soumis à autorisation avec servitude

a) Champ d'application

Les installations soumises à déclaration ou non classées ne sont pas concernées et ne font pas l'objet d'un porter à connaissance. Ainsi, tous les phénomènes dangereux issus des installations D ou NC ne font pas partie du " porter à connaissance risques technologiques ".

Ces phénomènes dangereux devront en revanche être pris en considération en tant qu'événement initiateur d'un phénomène dangereux pouvant avoir lieu sur une installation soumise à autorisation.

Pour les installations nouvelles soumises à autorisation, vous noterez par ailleurs que les présentes instructions s'appliquent sans préjudice des éventuelles décisions pouvant être prises en l'application de [l'article L. 512-1 du code de l'environnement](#) : " la délivrance de l'autorisation, pour ces installations, peut être subordonnée notamment à leur éloignement des habitations, immeubles habituellement occupés par des tiers, établissements recevant du public, cours d'eau, voies de communication, captages d'eau, ou des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers ".

b) Contenu du porter à connaissance risques technologiques pour les installations soumises à autorisation nouvelles

Nous vous rappelons que le " porter à connaissance risques technologiques " pour les installations soumises à autorisation doit contenir l'ensemble des phénomènes dangereux, susceptibles d'être générés par ces installations, caractérisés en probabilité et distances d'effet, ainsi que les seules installations et équipements soumis à déclaration (voire non classés) qui, par leur proximité et leur connexité avec les installations soumises à autorisation, sont de nature à modifier les dangers pour les intérêts visés à [l'article L. 511-1 du CE](#).

Lorsque les éléments disponibles, relatifs à la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux classés en E, permettent de considérer un phénomène dangereux comme extrêmement improbable, en application de la règle définie en [annexe 2 de la circulaire du 3 octobre 2005](#) relative à la mise en œuvre des PPRT, il ne doit pas faire l'objet de préconisations en matière d'urbanisme.

Les préconisations en matière d'urbanisme correspondant à chaque type d'effet sont graduées en fonction du

niveau d'intensité sur le territoire et de la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux.

(i) Pour les phénomènes dangereux dont la probabilité est A, B, C ou D, il convient de formuler les préconisations suivantes :

- toute nouvelle construction est interdite dans les territoires exposés à des effets létaux significatifs, à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques ;
- toute nouvelle construction est interdite dans les territoires exposés à des effets létaux à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques, d'aménagements et d'extensions d'installations existantes ou de nouvelles installations classées soumises à autorisation compatibles avec cet environnement (notamment au regard des effets dominos et de la gestion des situations d'urgence). La construction d'infrastructure de transport peut être autorisée uniquement pour les fonctions de desserte de la zone industrielle ;
- dans les zones exposées à des effets irréversibles, l'aménagement ou l'extension de constructions existantes sont possibles. Par ailleurs, l'autorisation de nouvelles constructions est possible sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets irréversibles. Les changements de destinations doivent être réglementés dans le même cadre ;
- l'autorisation de nouvelles constructions est la règle dans les zones exposées à des effets indirects. Néanmoins, il conviendra d'introduire dans les règles d'urbanisme du PLU les dispositions imposant à la construction d'être adaptée à l'effet de suppression lorsqu'un tel effet est généré.

(ii) Pour les phénomènes dangereux dont la probabilité est E, il convient de formuler les préconisations suivantes :

- toute nouvelle construction est interdite dans les territoires exposés à des effets létaux significatifs à l'exception d'installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine des risques, d'aménagements et d'extensions d'installations existantes ou de nouvelles installations classées soumises à autorisation compatibles avec cet environnement (notamment au regard des effets dominos et de la gestion des situations d'urgence) ;
- dans les zones exposées à des effets létaux, l'aménagement ou l'extension de constructions existantes sont possible. Par ailleurs, l'autorisation de nouvelles constructions est possible sous réserve de ne pas augmenter la population exposée à ces effets létaux. Les changements de destinations doivent être réglementés dans le même cadre ;
- l'autorisation de nouvelles constructions est la règle dans les zones exposées à des effets irréversibles ou indirects. Néanmoins, il conviendra d'introduire dans les règles d'urbanisme du PLU les dispositions permettant de réduire la vulnérabilité des projets dans les zones d'effet de suppression.

Les limites des zones déterminées en (i) et en (ii) doivent être clairement identifiables et pourront, le cas échéant, s'appuyer sur une cartographie adaptée, produite, notamment, par les services en charge de l'équipement.

A défaut d'intégration de ces préconisations dans les documents d'urbanisme, les éléments pré-cités constituent une grille d'application de l'article R. 111-2 du [code de l'urbanisme](#) ou la base d'un PIG.

Annexe 2 : Utilisation du " porter à connaissance risques technologiques "

L'élaboration d'un " porter à connaissance risques technologiques " dans le cadre de la présente circulaire doit permettre :

- d'une part aux élus locaux, ou au préfet par compétence directe ou par substitution, de maîtriser l'urbanisation autour des installations classées soumises à autorisation lorsque le PLU ne le permet pas directement ;
- d'autre part aux élus locaux d'intégrer la problématique risque technologique lors de l'élaboration ou la

révision de leurs documents d'urbanisme.

Le " porter à connaissance risques technologiques " devra être, le cas échéant, réintégré dans le porter à connaissance tel que décrit à l'article L.121-2 du [code de l'urbanisme](#) lors de l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme.

Ce " porter à connaissance risques technologiques " intégrant les éléments relatifs aux risques technologiques tels que précisés dans l'[annexe 1](#) doit notamment permettre, de manière claire, aux services de l'Etat et notamment aux services de l'équipement :

- de participer à l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités territoriales;
- en tant qu'instructeur pour les collectivités territoriales ou pour l'Etat, d'apporter un avis motivé aux éventuelles demandes de permis de construire ;
- de préparer l'exercice, par le préfet, du contrôle de légalité.

Une fois le porter à connaissance réalisé, lorsque la DDE est service instructeur ou est consultée dans le cadre des permis de construire, les services de l'équipement pourront directement et rapidement prendre en compte les risques liés à l'aléa technologique, sur la base des règles édictées dans l'[annexe 1](#), et sans qu'il soit besoin d'ajouter à la procédure une consultation de l'inspection des installations classées.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Territoriale
Nord-Pas-de-Calais**

**Service
Développement de la
Voie d'Eau**



Lille, le

11 MAI 2023

**Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
SEPAT / CAT Planification
62, Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE Cedex**

*A l'attention de M. Thibault VANDENBESSELAER
Chef du Service études, planification et analyses
territoriales*

Objet : Révision du SCOT du Valenciennois
PJ : Fiche demande association
V/Références : courrier du 17 avril 2023 CAT/PG
N/Références : ANP30-2301399 – DNP30-2351899
Affaire suivie par : Thierry LÉTANG, chargé de mission études et réflexions portuaires
Tél. : 03 20 15 49 70 – Port. : 07 60 48 03 91 – courriel sdve.dt-npdc@vnf.fr

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 17 avril 2023, vous m'informez que le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois a décidé la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Valenciennois.

En réponse, je vous confirme que VNF souhaite être associé à la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale du Valenciennois et vous prie de trouver ci-joint la fiche de demande d'association.

Demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice territoriale

Marie-Céline Masson

37 rue du Plat- BP 725 – 59034 Lille cedex
T. +33 (0)3 20 15 49 70 F. +33 (0)3 20 15 49 71 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00026, Compte bancaire : DDFIP du Pas-de-Calais
n° 10071 62000 00001010584 77, IBAN FR76 1007 1620 0000 0010 1058477, BIC n°TRPUFRP1